

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1979

SÉANCES PLÉNIÈRES

Comptes rendus analytiques des séances tenues pendant l'année 1979



NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1979

SÉANCES PLÉNIÈRES

Comptes rendus analytiques des séances tenues pendant l'année 1979



NATIONS UNIES

New York, 1982

AVERTISSEMENT

Les Documents officiels du Conseil économique et social, 1979 comprennent les comptes rendus analytiques des *Séances plénières* — avec les corrections apportées à la demande des délégations et toutes autres modifications qu'exigent les travaux d'édition —, les *Suppléments* (n° 1 à 16) et les *Listes des délégations*.

Le présent volume contient les comptes rendus analytiques des séances plénières que le Conseil a tenues au cours des sessions suivantes :

Session d'organisation pour 1979 (New York, 6 et 9 février 1979);

Première session ordinaire de 1979 (New York, 10 avril-11 mai 1979);

Seconde session ordinaire de 1979 (Genève, 4 juillet-3 août 1979);

Reprise de la seconde session ordinaire de 1979 (New York, 25 octobre et 8 novembre 1979).

*
* *
*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une telle cote signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
Abréviations et sigles.....	ix	POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Ordre du jour de la session d'organisation pour 1979	x	Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1979	17
Ordre du jour de la première session ordinaire de 1979	xi	CLÔTURE DE LA SESSION	17
Ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1979	xii		
Répertoire des documents	xiv	PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979	
		Comptes rendus analytiques des 3^e à 18^e séances plénières	
SESSION D'ORGANISATION POUR 1979		3^e séance	
Comptes rendus analytiques des 1^{re} et 2^e séances plénières		<i>Mardi 10 avril 1979, à 11 h 5</i>	
1^{re} séance		OUVERTURE DE LA SESSION	19
<i>Mardi 6 février 1979, à 11 h 20</i>		DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	19
OUVERTURE DE LA SESSION	1	POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :		Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	19
Election des membres du bureau	1		
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :		4^e séance	
Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux	2	<i>Mercredi 11 avril 1979, à 11 h 5</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980.....	2	Organisations non gouvernementales.....	22
2^e séance		5^e séance	
<i>Vendredi 9 février 1979, à 16 heures</i>		<i>Mardi 17 avril 1979, à 11 heures</i>	
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Election des membres du bureau (<i>fin</i>)	6	Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	25
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	6	POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :		Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	25
Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux (<i>fin</i>)	7	POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :		Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports	26
Programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980 (<i>fin</i>).....	11		
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :		6^e séance	
Renforcement du secteur du développement social au sein des Nations Unies.....	14	<i>Jeudi 19 avril 1979, à 11 heures</i>	
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Sociétés transnationales.....	15	Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	26
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :			
Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques.	16	7^e séance	
		<i>Vendredi 20 avril 1979, à 11 h 10</i>	
		POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :	
		Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (<i>suite</i>)	

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
8^e séance		POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :	
<i>Mercredi 25 avril 1979, à 11 h 5</i>		Questions relatives aux statistiques.....	67
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (<i>suite</i>)	34	Stupéfiants.....	67
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :		14^e séance	
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)	41	<i>Mercredi 9 mai 1979, à 15 h 25</i>	
9^e séance		POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	
<i>Mercredi 25 avril 1979, à 15 h 30</i>		Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.....	68
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (<i>suite</i>)	41	Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants	68
10^e séance		POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :	
<i>Lundi 30 avril 1979, à 11 h 5</i>		Questions relatives au développement social	69
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Assistance multilatérale d'urgence	48	Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau (<i>fin</i>).....	70
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Plan à moyen terme pour la période 1980-1983 ..	53	Questions relatives à la population	71
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	54	Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (<i>suite</i>)	72
11^e séance		15^e séance	
<i>Vendredi 4 mai 1979, à 11 h 5</i>		<i>Jeudi 10 mai 1979, à 11 h 10</i>	
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Assistance multilatérale d'urgence (<i>fin</i>)	55	Questions relatives aux droits de l'homme.....	75
POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau	57	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	78
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :		16^e séance	
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	60	<i>Jeudi 10 mai 1979, à 15 h 40</i>	
12^e séance		POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :	
<i>Lundi 7 mai 1979, à 15 h 35</i>		Elections	78
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :		17^e séance	
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	61	<i>Vendredi 11 mai 1979, à 11 h 10</i>	
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :		POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (<i>suite</i>)	63	Elections (<i>suite</i>).....	83
13^e séance		18^e séance	
<i>Mercredi 9 mai 1979, à 11 h 50</i>		<i>Vendredi 11 mai 1979, à 15 h 45</i>	
TRENTE-QUATRIÈME ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE SUR LE FASCISME	64	POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :		Elections (<i>fin</i>)	86
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (<i>fin</i>).....	65	POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :	
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :		Transport de marchandises dangereuses	87
Plan à moyen terme pour la période 1980-1983 (<i>fin</i>).....	67	POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR :	
		Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.....	88
		POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :	
		Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (<i>fin</i>)	88

<i>Pages</i>	<i>Pages</i>
POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR :	22^e séance
Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports (<i>fin</i>)	<i>Vendredi 6 juillet 1979, à 11 heures</i>
89	POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>fin</i>)	Orateurs :
90	M. Ruzek (Observateur de la Tchécoslovaquie).....
POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR :	M. de Larosière (FMI)
Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1979	M. Farnon (Nouvelle-Zélande).....
91	Le baron von Wechmar (République fédérale d'Allemagne).....
CLÔTURE DE LA SESSION	M. Rossi (France)
92	109 110 112 113 114
SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979	
Comptes rendus analytiques des 19^e à 40^e séances plénières	
19^e séance	23^e séance
<i>Mercredi 4 juillet 1979, à 15 h 25</i>	<i>Vendredi 6 juillet 1979, à 15 h 30</i>
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Ouverture de la session.....	Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)
Déclaration du Président du Conseil économique et social	Orateurs :
93	Dr Mahler (OMS)
Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	M. Corea (CNUCED)
94	M. Nesterenko (Union des Républiques socialistes soviétiques).....
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :	M. Al-Hafedh (Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques)
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	116 118 119 122
95	24^e séance
20^e séance	<i>Lundi 9 juillet 1979, à 10 h 50</i>
<i>Jeudi 5 juillet 1979, à 10 h 50</i>	POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle	Orateurs :
Orateurs :	M. Jain (BIT)
M. Morse (PNUD)	M. Al-Qasimi (Emirats arabes unis).....
96	M. Neugebauer (République démocratique allemande)
M. Keating (Irlande).....	122 123 124 126 127 129
97	M. Eralp (Turquie).....
M. Kundu (Inde)	M. Young (Etats-Unis d'Amérique).....
99	M. Terenzio (Union interparlementaire).....
M. Srivastava (OMCI)	101
21^e séance	25^e séance
<i>Jeudi 5 juillet 1979, à 15 h 25</i>	<i>Lundi 9 juillet 1979, à 15 h 25</i>
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)
102	Orateurs :
Orateurs :	M. Xifra (Espagne)
M. Davies (OMM)	M. M'Bow (UNESCO).....
102	M. Iversen (Observateur du Danemark).....
M. Saouma (FAO)	129 131 132 133 134 136
103	M. Godoy Arcaya (OEA).....
M. Marshall (Royaume-Uni)	M. Martínez (Argentine).....
105	M. Al-Attiyah (Observateur du Qatar)
M. La Rocca (Italie)	136
106	
M. Bi Jilong (Secrétariat).....	
107	
M. Helou (Association internationale des parlementaires de langue française)	
108	

	<i>Pages</i>
26^e séance	
<i>Mardi 10 juillet 1979, à 10 h 55</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Verceles (Philippines)	138
M. Ene (Roumanie)	139
M. Nisibori (Japon)	140
M. Khan (Pakistan)	142
Mme Kalmyk (Fédération démocratique internationale des femmes)	145
27^e séance	
<i>Mardi 10 juillet 1979, à 15 h 25</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Sene (Sénégal)	146
M. Armendáriz Echegaray (Mexique)	147
M. Ternström (Suède)	149
M. Yi Suzhi (Chine)	150
M. Foli (Ghana)	152
M. Munro (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) ..	152
M. Sussex (CISL)	153
28^e séance	
<i>Mercredi 11 juillet 1979, à 10 h 55</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Grichtchenko (République socialiste soviétique d'Ukraine)	155
M. Pastinen (Finlande)	156
M. Hollai (Hongrie)	157
M. Thompson (Observateur de l'Australie) ...	159
M. Phan Van Phi (Communauté économique européenne)	160
29^e séance	
<i>Mercredi 11 juillet 1979, à 15 h 30</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Mestiri (Observateur de la Tunisie)	162
M. Velkov (CAEM)	163
M. Corrêa da Costa (Brésil)	165
M. Hill (Jamaïque)	166
M. Birido (Soudan)	168
M. Khane (ONUDI)	169
M. Olzvoy (Observateur de la Mongolie)	170
M. Treholt (Observateur de la Norvège)	171

	<i>Pages</i>
30^e séance	
<i>Jeudi 12 juillet 1979, à 10 h 50</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Al-Attar (CEAO)	172
M. Adedeji (CEA)	173
M. Iglesias (CEPAL)	175
M. Maramis (CESAP)	176
M. Stanovnik (CEE)	178
31^e séance	
<i>Jeudi 12 juillet 1979, à 15 h 20</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Labrune (FSM)	180
M. van Gorkom (Pays-Bas)	181
M. Carter (Barbade)	183
M. Sujka (Pologne)	184
M. Noor (Indonésie)	186
M. Vrhunec (Observateur de la Yougoslavie) .	188
M. El Abidine Alaoui (Maroc)	189
32^e séance	
<i>Vendredi 13 juillet 1979, à 10 h 55</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Truong Quan Phan (Observateur du Viet Nam)	190
M. Aïssa (Algérie)	191
M. Pachachi (Iraq)	193
M. Castellanos (Venezuela)	195
M. Fontaine (Observateur de Cuba)	196
Mme de Metz Noblat (CCI)	197
M. Yu Mengjia (Chine)	198
33^e séance	
<i>Vendredi 13 juillet 1979, à 15 h 25</i>	
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Dubey (Président du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement)	198
M. Chagula (République-Unie de Tanzanie) ..	198
M. Hernández (République dominicaine)	199
M. Farivar (Iran)	200
M. El Fattal (République arabe syrienne)	200
M. Osman (Somalie)	201

<i>Pages</i>	<i>Pages</i>
34^e séance	37^e séance
<i>Lundi 23 juillet 1979, à 10 h 55</i>	<i>Mardi 31 juillet 1979, à 10 h 55</i>
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)	Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>)
Orateurs :	Déclaration du Représentant spécial du Directeur général de la FAO pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 222
M. McNamara (Banque mondiale) 204	
M. Al Fartoussi (Conseil de l'Unité économique arabe) 206	
POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Contrôle et limitation de la documentation 207	
POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Calendrier des conférences 207	
35^e séance	38^e séance
<i>Vendredi 27 juillet 1979, à 10 h 55</i>	<i>Mercredi 1^{er} août 1979, à 15 h 30</i>
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie 209	Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>fin</i>) 228
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance dans les cas d'urgence 209	Elections
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :	Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 229
Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains 216	Elections au Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports 233
36^e séance	39^e séance
<i>Vendredi 27 juillet 1979, à 15 h 25</i>	<i>Jeudi 2 août 1979, à 15 h 25</i>
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie (<i>fin</i>) 218	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :	Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 233
Assistance dans les cas d'urgence (<i>fin</i>) 218	POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR :
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :	Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies
Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains (<i>fin</i>) 218	Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 233
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)	Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne
Nomination du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.. 219	Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 233
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (<i>suite</i>) 221	Activités opérationnelles
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :	Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 233
Coopération internationale dans le domaine des établissements humains	POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Rapport du Premier Comité (économique) 221	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies 234
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Science et technique au service du développement	
Rapport du Premier Comité (économique) 221	
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :	
Coopération régionale	
Rapport du Premier Comité (économique) 221	

<i>Pages</i>	<i>Pages</i>
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	236
POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : Coopération en matière de développement industriel Rapport du Premier Comité (économique)....	236
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : Problèmes alimentaires Rapport du Premier Comité (économique)....	237
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : Coopération internationale dans le domaine de l'environnement Rapport du Premier Comité (économique)....	237
POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR : Contrôle et limitation de la documentation (<i>fin</i>)	237
 40^e séance <i>Vendredi 3 août 1979, à 15 h 35</i>	
POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies Rapport du Troisième Comité (programme et coordination).....	237
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : Décennie des transports et des communications en Afrique Rapport du Premier Comité (économique)....	238
POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR : Calendrier des conférences (<i>fin</i>) Rapport du Troisième Comité (programme et coordination).....	238
RAPPORTS PORTÉS À L'ATTENTION DU CONSEIL :	
Rapport du Groupe intergouvernemental spé- cial des normes relatives aux conteneurs utilisés dans le transport international mul- timodal	239
Rapport du Groupe préparatoire intergouver- nemental pour l'élaboration d'une conven- tion sur le transport international multimo- dal	239
Rapport du Comité administratif de coordi- nation sur les dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes....	239
Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	239
RÉCAPITULATION DES ESTIMATIONS RELATIVES AUX INCIDENCES QU'AURONT SUR LE BUDGET- PROGRAMME LES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À SES PREMIÈRE ET SECONDE SESSIONS ORDINAIRES DE 1979.....	239
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	239
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Coopération régionale (<i>fin</i>) Rapport du Premier Comité (économique)....	240
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : Ressources naturelles Rapport du Premier Comité (économique) .	240
POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies (<i>suite</i>) Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [<i>fin</i>]	241
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Sociétés transnationales Rapport du Premier Comité (économique)....	242
DÉCLARATION DU PRÉSIDENT.....	243
AJOURNEMENT DE LA SESSION	245
 REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979 Comptes rendus analytiques des 41^e et 42^e séances plénières	
 41^e séance <i>Jeudi 25 octobre 1979, à 11 h 10</i>	
DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	247
POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies (<i>fin</i>)	247
POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981	247
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>).....	249
POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR : Désignation de membres du Conseil mondial de l'alimentation	249
POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR : Elections (<i>suite</i>).....	249
 42^e séance <i>Jeudi 8 novembre 1979, à 15 h 25</i>	
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>fin</i>)	251
POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR : Elections (<i>fin</i>)	251
CLÔTURE DE LA SESSION	252

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACP	d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays)	FSM	Fédération syndicale mondiale
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
BIT	Bureau international du Travail	IDA	Association internationale de développement
CAC	Comité administratif de coordination	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle	OEA	Organisation des Etats américains
CCI	Chambre de commerce internationale	OIT	Organisation internationale du Travail
CEA	Commission économique pour l'Afrique	OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale	OMM	Organisation météorologique mondiale
CEE	Commission économique pour l'Europe	OMS	Organisation mondiale de la santé
CEE	Communauté économique européenne	ONG	Organisations non gouvernementales
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine	ONU	Organisation des Nations Unies
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CIME	Comité intergouvernemental pour les migrations européennes	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
CIP	chiffre indicatif de planification	OUA	Organisation de l'unité africaine
CISL	Confédération internationale des syndicats libres	PAM	Programme alimentaire mondial
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement	PIB	produit intérieur brut
CPC	Comité du programme et de la coordination	PNB	produit national brut
DTS	droits de tirage spéciaux	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
FIDA	Fonds international de développement agricole	SGP	Système généralisé de préférences
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	SWAPO	South West Africa People's Organization
FMI	Fonds monétaire international	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	ZAPU	Zimbabwe African People's Union

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'ORGANISATION POUR 1979

adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 6 février 1979

- 1. Election des membres du Bureau.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux.**
- 3. Programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980.**
- 4. Renforcement du secteur du développement social au sein des Nations Unies.**
- 5. Sociétés transnationales.**
- 6. Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques.**
- 7. Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1979.**

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979

adopté par le Conseil à ses 3^e et 8^e séances, les 10 et 25 avril 1979

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
3. Organisations non gouvernementales.
4. Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
5. Questions relatives aux droits de l'homme.
6. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants.
7. Questions relatives au développement social.
8. Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.
9. Stupéfiants.
10. Questions relatives aux statistiques.
11. Questions relatives à la population.
12. Transport de marchandises dangereuses.
13. Assistance multilatérale d'urgence.
14. Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.
15. Plan à moyen terme pour la période 1980-1983.
16. Elections.
17. Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports.
18. Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1979.
19. Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau.

ORDRE DU JOUR DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979

adopté par le Conseil à sa 19^e séance, le 4 juillet 1979

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation*.
3. Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle.
4. Assistance au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie.
5. Assistance dans les cas d'urgence.
6. Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains.
7. Coopération régionale.
8. Coopération internationale dans le domaine des établissements humains.
9. Sociétés transnationales.
10. Science et technique au service du développement.
11. Décennie des transports et des communications en Afrique.
12. Activités opérationnelles.
13. Problèmes alimentaires.
14. Coopération internationale dans le domaine de l'environnement.
15. Ressources naturelles.
16. Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.
17. Coopération en matière de développement industriel.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
19. Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies*.
20. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981**.
21. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies.
22. Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne.
23. Calendrier des conférences.
24. Contrôle et limitation de la documentation.
25. Rapport du Conseil du commerce et du développement.
26. Pacte international relatif aux droits civils et politiques : rapport du Comité des droits de l'homme.
27. Rapport du Conseil mondial de l'alimentation.
28. Université des Nations Unies.
29. Désignation des membres du Conseil mondial de l'alimentation**.
30. Elections*.

*
* *

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

* Question examinée également lors de la reprise de la seconde session ordinaire de 1979.

** Question examinée seulement lors de la reprise de la seconde session ordinaire de 1979.

Rapports portés à l'attention du Conseil

Rapport du Groupe intergouvernemental spécial des normes relatives aux conteneurs utilisés dans le transport international multimodal;

Rapport du Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport international multimodal;

Rapports du Corps commun d'inspection;

Dépenses effectuées par le système des Nations Unies au titre des programmes.

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

NOTE. — On trouvera énumérés ci-dessous les documents relatifs aux travaux du Conseil en 1979. Sauf indication qu'ils ont été imprimés, ces documents n'ont paru que sous forme miméographiée.

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
Session d'organisation pour 1979			
E/1979/1 et Add.1	Projet de programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980	3	
E/1979/2	Ordre du jour provisoire annoté de la session d'organisation pour 1979	2	
E/1979/3 et Add.1	Confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques du Conseil : note du Secrétaire général	6	
E/1979/4	Confirmation de la nomination d'un représentant à la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient : note du Secrétaire général	6	
E/1979/5	Election d'un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants : note du Secrétaire général	6	
E/1979/6	Incidences de l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme sur les programmes de travail du Conseil et de la Commission de la condition de la femme : note du Secrétariat	3	
E/1979/INF/1 et Add.1	Liste des représentants à la session d'organisation pour 1979	—	
E/1979/L.1	Documentation du Comité du programme et de la coordination à sa dix-neuvième session : note du Secrétariat	3	
E/1979/L.2	Calendrier des conférences et des réunions : note du Secrétariat	2	
E/1979/L.3	Contrôle et limitation de la documentation : note du Secrétariat	2	
E/1979/L.4	Président du Conseil : projet de décision	3	
E/1979/L.5	Projet d'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1979	7	
E/1979/L.6 et Add.1	Vice-Président du Conseil : projet de décision	3	
E/1979/L.7	Document de travail établi par le Secrétariat (projet de décision)	3	
E/1979/L.8	Japon : projet de décision	2	
E/1979/L.8/Rev.1	_____ [même auteur] : projet de décision révisé	2	
E/1979/L.9	Vice-Président du Conseil : projet de décision	2	
E/1979/L.10	Vice-Président du Conseil : projet de décision	3	
E/1979/L.11	Vice-Président du Conseil : projet de résolution	2	
E/1979/SR.1 et 2	Comptes rendus analytiques provisoires des séances plénières tenues par le Conseil lors de sa session d'organisation pour 1979		Le texte définitif des comptes rendus se trouve dans le présent volume.
E/DEC/1979/1 à 9 et Corr.1	Décisions adoptées par le Conseil lors de sa session d'organisation pour 1979		Pour le texte définitif, voir E/1979/79 et Corr.1, décisions 1979/1 à 1979/9.
E/RES/1979/1	Résolution adoptée par le Conseil lors de sa session d'organisation pour 1979		<i>Idem</i> , résolution 1979/1.

Cote des documents	Titre ou description	Point de l'ordre du jour	Observations et références
Première session ordinaire de 1979			
A/33/6/Rev.1	Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983	15	<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 6.</i>
A/33/38	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session (22 mai-9 juin et 28 août-27 septembre 1978)	15	<i>Ibid., Supplément n° 38.</i>
A/CONF.92/40	<i>Rapport de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, Genève, 14-25 août 1978</i>	2	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XIV.2.
E/1978/8	Examen des rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 6 à 9 : note du Secrétaire général	4	
E/1978/8/Add.1 à 26	Rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 6 à 9	4	
E/1978/14 et Add.1 à 9	Observations des gouvernements sur le projet de principes généraux relatifs à l'égalité des personnes nées hors mariage et à la non-discrimination à l'égard de ces personnes : note du Secrétaire général	5	
E/1978/40 et Add.1 à 7	Comité pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : note du Secrétaire général	16	
E/1979/6/Rev.1	Incidences de l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme sur les programmes de travail du Conseil et de la Commission de la condition de la femme : note du Secrétaire	8	
E/1979/7	Note du Secrétaire général transmettant les observations du Gouvernement philippin au sujet du rapport figurant dans le document E/1978/27	4	
E/1979/8 et Corr.1	Election des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants : note du Secrétaire général	16	
E/1979/9	<i>Idem</i>	16	
E/1979/10	Organisation et gestion des programmes des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues : rapport du Corps commun d'inspection	9	
E/1979/11	Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1978 (E/INCB/41)	9	
E/1979/12	Rapport du Secrétaire général	12	
E/1979/13 et Add.1 et 2	Rapport du Secrétaire général établi conformément à l'alinéa f du paragraphe 18 du Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	2	
E/1979/14	Compte rendu analytique des rapports présentés, conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil, par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 6 à 9	4	
E/1979/15 et Corr.1	Mesures à prendre par les organismes des Nations Unies pour appliquer le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : rapport du Secrétaire général	2	
E/1979/15/Add.1	Incidences sur le budget-programme du programme d'activités proposé pour la seconde moitié de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : rapport du Secrétaire général	2	
E/1979/16	Résumé et conclusions du rapport biennal sur la situation démographique mondiale en 1979	11	Pour le texte imprimé du rapport, voir publications des Nations Unies, numéros de vente : F.79.XIII.4 et F.79.XIII.5.
E/1979/17	Rapport du Comité des candidatures pour l'élection des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	16	

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/1979/18 et Corr.1	Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales	3	
E/1979/19	Note du Secrétariat transmettant une partie du rapport du Groupe spécial d'experts sur les plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en République sud-africaine	5	
E/1979/20	Etat des ratifications ou adhésions au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil : note du Secrétaire général	4	
E/1979/21	Contrôle et limitation de la documentation : note du Secrétariat	1	
E/1979/22	Rapport de la Commission de la population sur sa vingtième session (29 janvier-9 février 1979)	11	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 2.</i>
E/1979/23	Rapport de la Commission de statistique sur sa vingtième session (20 février-2 mars 1979)	10	<i>Ibid., Supplément n° 3.</i>
E/1979/24	Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-sixième session (20 février-9 mars 1979)	7	<i>Ibid., Supplément n° 4.</i>
E/1979/25	Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil. — Demande d'admission du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes : note du Bureau	1	
E/1979/26	Mesures prises par le Secrétaire général en vue d'inscrire des organisations non gouvernementales sur la Liste : note du Secrétaire général	3	
E/1979/27	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : rapport du Secrétaire général	8	
E/1979/28	Note du Secrétariat	17	
E/1979/29	Aide à la reconstruction et au développement du Liban : rapport du Secrétaire général	13	
E/1979/30 et Corr.1	Ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 1979	1	
E/1979/33	Note du Secrétaire général transmettant le deuxième rapport de l'Organisation internationale du Travail présenté conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil	4	
E/1979/35	Rapport de la Commission des stupéfiants sur sa vingt-huitième session (12-23 février 1979)	9	<i>Ibid., Supplément n° 5.</i>
E/1979/36	Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente-cinquième session (12 février-16 mars 1979)	5	<i>Ibid., Supplément n° 6.</i>
E/1979/36/Add.1 et 2	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution III et du projet de décision 12 figurant au chapitre premier du document E/1979/36 : note du Secrétaire général	5	
E/1979/45	Demandes d'audience d'organisations non gouvernementales : rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales	1	
E/1979/46	Lettre, en date du 13 avril 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques	15	
E/1979/52	Composition du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : note du Secrétariat	4	
E/1979/53	Rapport du Deuxième Comité (social)	9	
E/1979/54	<i>Idem</i>	8	
E/1979/55 et Add.1 et 2	<i>Idem</i>	7	
E/1979/56	<i>Idem</i>	6	
E/1979/57	<i>Idem</i>	5	
E/1979/58	Rapport du Premier Comité (économique)	10	
E/1979/59	<i>Idem</i>	11	

Cote des documents	Titre ou description	Point de l'ordre du jour	Observations et références
E/1979/60	<i>Idem</i>	12	
E/1979/63	Note du Secrétariat relative à l'inclusion d'une question supplémentaire à l'ordre du jour, dans laquelle figure le texte d'un projet de résolution que le Comité des ressources naturelles a recommandé au Conseil d'adopter	1, 19	
E/1979/64	Rapport du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	4	
E/1979/67	Rapport du Comité de session <i>ad hoc</i> chargé d'examiner le plan à moyen terme pour la période 1980-1983	15	
E/1979/68	Lettre, en date du 7 mai 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie	5	
E/1979/97	Lettre, en date du 21 septembre 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie	4	
E/1979/AC.1/L.1	Tunisie, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept : projet de résolution	15	
E/1979/AC.1/SR.2	Compte rendu analytique de la 2 ^e séance du Comité de session <i>ad hoc</i> chargé d'examiner le plan à moyen terme pour la période 1980-1983		
E/1979/C.1/L.1	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution	12	
E/1979/C.1/SR.1 à 5 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Premier Comité (économique) lors de la première session ordinaire de 1979		
E/1979/C.2/L.1	Argentine, Barbade, Colombie, Etats-Unis d'Amérique et Venezuela : projet de résolution	8	
E/1979/C.2/L.1/Rev.1	_____ [<i>mêmes auteurs</i>] et Espagne : projet de résolution révisé	8	
E/1979/C.2/L.2	Algérie, Colombie, Chypre, Equateur, Inde, Indonésie, Jamaïque, Lesotho, Mauritanie, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Turquie, Venezuela et Zambie : projet de résolution	7	
E/1979/C.2/L.3	Etats-Unis d'Amérique : projet de résolution	7	
E/1979/C.2/L.3/Rev.1	Etats-Unis d'Amérique et Venezuela : projet de résolution révisé	7	
E/1979/C.2/L.3/Rev.2	_____ [<i>mêmes auteurs</i>] : projet de résolution révisé	7	
E/1979/C.2/L.4	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de décision	7	
E/1979/C.2/L.5	Algérie, Barbade, Jamaïque, Maroc, Mexique, Pakistan, Philippines, Sénégal et Turquie : projet de résolution	6	
E/1979/C.2/L.6	Incidences sur le budget-programme du projet de règlement intérieur provisoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : note du Secrétaire général	7	
E/1979/C.2/L.7	Espagne, Jamaïque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de décision	5	
E/1979/C.2/L.7/Rev.1	_____ [<i>mêmes auteurs</i>], Colombie, Costa Rica, Danemark, Finlande, Ghana, Irlande, Italie, Lesotho, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suède : projet de décision révisé	5	
E/1979/C.2/L.8	Algérie, Argentine, Barbade, Chypre, Danemark, Egypte, Ghana, Inde, Irlande, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Sénégal, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie et Zambie : projet de résolution	5	
E/1979/C.2/L.9	Algérie, Bangladesh, Emirats arabes unis, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Mauritanie, Pakistan, République arabe syrienne et Sénégal : projet de résolution	5	
E/1979/C.2/L.10	Australie et Italie : projet de résolution	7	
E/1979/C.2/L.11	Etats-Unis d'Amérique, Inde, Jamaïque, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Sénégal et Zambie : projet de décision	8	
E/1979/C.2/SR.1 à 25 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Deuxième Comité (social) lors de la première session ordinaire de 1979		

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/1979/INF/2 et Add.1	Liste des représentants à la première session ordinaire de 1979		
E/1979/L.12	Election de membres des commissions techniques du Conseil : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.13	Election de seize membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.14	Election de dix-huit membres de la Commission des sociétés transnationales : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.15	Présentation de la candidature de sept membres au Comité du programme et de la coordination : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.16	Election de dix membres de Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.17	Election de dix-neuf membres de la Commission des établissements humains : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.18	Election de cinq membres du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.19	Election de dix-neuf membres du Comité de la science et de la technique au service du développement : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.20	Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : note du Secrétaire général	16	
E/1979/L.21 et Corr.1	Organisation des travaux de la session : note du bureau du Conseil	1	
E/1979/L.22	Documentation du Comité du programme et de la coordination à sa dix-neuvième session : note du Secrétariat	1	
E/1979/L.22/Rev.1	————— : note révisée du Secrétariat	1	
E/1979/L.23	Création d'un groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies : note du Secrétariat	1	
E/1979/L.24	Calendrier des conférences et des réunions : note du Secrétariat	1	
E/1979/L.25	<i>Idem</i>	1	
E/1979/L.26	<i>Idem</i>	1	
E/1979/L.26/Add.1	Incidences sur le budget-programme de la convocation d'une reprise de la dix-neuvième session du Comité du programme et de la coordination : note du Secrétaire général	1	
E/1979/L.27	Algérie, Bangladesh, Burundi, Côte d'Ivoire, Cuba, Empire centrafricain, Ethiopie, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Mali, Nigéria, Pakistan, Philippines, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tchad, Tunisie, Viet Nam, Yougoslavie, Zaire et Zambie : projet de résolution	13	
E/1979/L.28	Algérie, Barbade, Ghana, Hongrie, Inde, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Pakistan, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan et Zambie : projet de résolution	2	
E/1979/L.29	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1979/63 : note du Secrétaire général	19	
E/1979/L.29/Rev.1	Incidences révisées sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1979/63 : note du Secrétaire général	19	
E/1979/L.30	Suède : projet de résolution	1	
E/1979/L.31	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1979/60 : note du Secrétaire général	12	
E/1979/L.32	Australie et Italie : projet de résolution	7	
E/1979/L.33	Vice-Président du Conseil : projet de résolution	17	

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/1979/L.33/Rev.1	Vice-Président du Conseil : projet de résolution révisé	17	
E/1979/L.34	Vice-Président du Conseil : projet de résolution	1	
E/1979/L.35	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : amendement au projet de décision VIII contenu dans le document E/1979/57	5	
E/1979/L.36	Note du Secrétariat	18	
E/1979/L.37	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1979/64 : note du Secrétaire général	4	
E/1979/L.38	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1979/L.33/Rev.1 : note du Secrétaire général	17	
E/1979/L.38/Rev.1	Incidences révisées sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1979/L.33/Rev.1 : note du Secrétaire général	17	
E/1979/L.39	Vice-Président du Conseil : projet de résolution	1	
E/1979/NGO/1	Déclaration présentée par l'Organisation mondiale pour la protection sociale des aveugles, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	7	
E/1979/NGO/2	Déclaration présentée par la Fédération internationale de la vieillesse, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	7	
E/1979/NGO/3	Déclaration présentée par le Conseil international de l'action sociale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	7	
E/1979/NGO/4	Déclaration présentée par l'Alliance internationale Sainte-Jeanne d'Arc, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	7	
E/1979/NGO/5	Déclaration présentée par la Fédération syndicale mondiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	7	
E/1979/NGO/6	<i>Idem</i>	2	
E/1979/NGO/7	Déclaration présentée par la Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	8	
E/1979/NGO/8	Déclaration présentée par la Fédération syndicale mondiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	6	
E/1979/SR.3 à 18	Comptes rendus analytiques provisoires des séances plénières tenues par le Conseil lors de sa première session ordinaire de 1979		Le texte définitif des comptes rendus se trouve dans le présent volume.
E/1979/WG.1/SR.1 à 10 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Groupe de travail chargé de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels		
E/INCB/41	<i>Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1978</i>		Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XI.2.
E/RES/1979/INF.1	Liste des résolutions adoptées par le Conseil économique et social au cours de sa session d'organisation pour 1979 et de sa première session ordinaire de 1979		
Seconde session ordinaire de 1979			
A/34/8	Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa deuxième session	8	<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 8.</i>
A/34/12	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés		<i>Ibid., Supplément n° 12.</i>
A/34/15	Rapport du Conseil du commerce et du développement	25	<i>Ibid., Supplément n° 15.</i>
A/34/16	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa treizième session	17	<i>Ibid., Supplément n° 16.</i>
A/34/19	Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa cinquième session		<i>Ibid., Supplément n° 19.</i>

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
A/34/25	Rapport du Conseil d'administration du PNUÉ sur les travaux de sa septième session	14	<i>Ibid.</i> , Supplément n° 25.
A/34/31	Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies		<i>Ibid.</i> , Supplément n° 31.
A/34/38	Rapport du CPC sur les travaux de sa dix-neuvième session	19	<i>Ibid.</i> , Supplément n° 38.
A/34/40	Rapport du Comité des droits de l'homme		<i>Ibid.</i> , Supplément n° 40.
A/34/43	Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement	10	<i>Ibid.</i> , Supplément n° 43.
A/34/44	Rapport du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement	3	<i>Ibid.</i> , Supplément n° 44.
A/34/190	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapport du Secrétaire général	19	
A/34/208 et Add.1 et 2	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Secrétaire général	18	
A/34/320	Rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale : rapport du Secrétaire général	24	
A/34/330	Développement et coopération économique internationale : lettre, en date du 20 juin 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies	3	
A/34/345	Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains : rapport du Secrétaire général	8	
DP/362	Assistance fournie aux pays et aux peuples coloniaux en 1978 : rapport de l'Administrateur du PNUD	21	
DP/368	Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles : rapport de l'Administrateur du PNUD	15	
DP/373	Coopération technique entre pays en développement : rapport de l'Administrateur du PNUD	12	
DP/376	Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur du PNUD	12	
DP/387	Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral : rapport de l'Administrateur du PNUD	12	
DP/393	Coopération technique entre pays en développement. — Renforcement de la capacité du PNUD pour la promotion et l'appui de la coopération technique entre pays en développement : rapport de l'Administrateur du PNUD	12	
DP/394	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne. — Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne : rapport du Secrétaire général	22	
DP/410	Programmes et projets nationaux et multinationaux. — Application de la résolution 33/147 de l'Assemblée générale relative à l'assistance au peuple palestinien : rapport de l'Administrateur du PNUD	18	
E/1978/143/Rev.1	Application des techniques d'informatique au développement : note du Secrétaire général transmettant le rapport révisé du Directeur général de l'UNESCO concernant la Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique (SPIN)		
E/1979/10/Add.1	Organisation et gestion des programmes des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. — Additif au rapport du Corps commun d'inspection : observations du Secrétaire général	9	
E/1979/31	Nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : note du Secrétaire général	2	
E/1979/32 et Corr.1	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1978/74 du Conseil économique et social	7	

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/1979/34 et Add.1 et Add.1/Rev.1	Rapport annuel du CAC pour 1978/79	19	
E/1979/37	Rapport du Comité de la planification du développement sur sa quinzième session	3	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 7.</i>
E/1979/38	Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa cinquième session	9	<i>Ibid., Supplément n° 8.</i>
E/1979/39	Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa troisième session extraordinaire	15	<i>Ibid., Supplément n° 9.</i>
E/1979/40	Rapport du Conseil d'administration du PNUD sur sa vingt-sixième session	12	<i>Ibid., Supplément n° 10.</i>
E/1979/41	Rapport annuel du Conseil d'administration du FISE	12	<i>Ibid., Supplément n° 11.</i>
E/1979/42	Etude sur la situation économique de l'Europe en 1978: résumé	3	Pour la première partie de l'Etude, voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.E.1.
E/1979/43	Rapport du CAC sur les progrès réalisés dans le domaine de la nutrition en vertu des nouveaux arrangements institutionnels	19	
E/1979/44	Rapport du CAC sur les activités interorganisations dans le domaine du développement rural	19	
E/1979/47 et Add.1	Rapport annuel de la CEE	7	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 12.</i>
E/1979/48	Rapport annuel de la CESAP	7	<i>Ibid., Supplément n° 13.</i>
E/1979/49 et Add.1	Rapports de la CEAO sur ses cinquième et sixième sessions	7	<i>Ibid., Suppléments nos 14 et 14A.</i>
E/1979/50 et Add.1	Rapport annuel de la CEA	7	<i>Ibid., Supplément n° 15.</i>
E/1979/51	Rapport annuel de la CEPAL	7	<i>Ibid., Supplément n° 16.</i>
E/1979/61 et Add.1 et 2	Assistance au peuple palestinien : rapport du Secrétaire général	18	
E/1979/62 et Add.1 à 3	Etude sur l'économie mondiale, 1978	3	Remplacé par E/1979/62/Rev.1.
E/1979/62/Rev.1	<i>Etude sur l'économie mondiale, 1978</i>	3	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.C.1.
E/1979/65 et Corr.1	Protection du consommateur : rapport du Secrétaire général	19	
E/1979/66	Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique et social des pays en développement : rapport du Secrétaire général	3	
E/1979/69	Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa sixième session	15	
E/1979/70	Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1977-1978 : résumé	3	L'Etude complète a été publiée par la CEA en tant que document E/CN.14/697.
E/1979/71	Etude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 1978 : résumé	3	Pour le texte complet de l'Etude, voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.F.1.
E/1979/72	L'évolution de l'économie de l'Amérique latine en 1978	3	
E/1979/73	Etude de la situation économique et sociale dans la région de la CEAO de 1970 à 1978 : résumé	3	
E/1979/74	Mise en œuvre de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats : rapport du Secrétaire général	3	

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/1979/75	Etude des relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement : rapport du Secrétaire général	3	
E/1979/76 et Add.1	Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales : rapport du Secrétaire général	7	
E/1979/77	Note du Secrétaire général	11	
E/1979/80	Rôle du personnel national qualifié dans le développement économique et social des pays en développement : note du Secrétaire général	12	
E/1979/81	Premier rapport intérimaire du Secrétaire général pour 1979	16	
E/1979/82	Préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : rapport du Directeur exécutif de l'ONUDI	17	
E/1979/83	Rapport du Président du Conseil économique et social sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	18	
E/1979/84	Programme climatologique mondial, présenté par le Secrétaire général de l'OMM	19	
E/1979/85 et Add.1	Années internationales et anniversaires : rapport du Secrétaire général	19	
E/1979/86	Rapport du Président du CPC et du Président du CAC sur les réunions communes des deux comités	19	
E/1979/87	Année mondiale des communications : rapport du Secrétaire général	19	
E/1979/88	Année internationale de l'enfant, 1979 : note du Secrétariat	19	
E/1979/91	Mesures complémentaires et application du Plan d'action de Mar del Plata. — Résultats de la troisième session extraordinaire du Comité des ressources naturelles : rapport du Secrétaire général	15	
E/1979/92	Année internationale de la science et de la technique au service du développement : note du Secrétaire général	19	
E/1979/93	Programme destiné à accélérer la production de pétrole des pays en développement. — Etude établie par la Banque mondiale conformément à la résolution 33/194 de l'Assemblée générale	15	
E/1979/94 et Add.1 et 2	Note du Secrétariat	24	
E/1979/95	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés		Pour le texte définitif, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 12 (A/34/12).
E/1979/96	Rapport du Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport multimodal international sur sa sixième session : note du Secrétaire général		
E/1979/98	Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables : rapport intérimaire du Secrétaire général	15	
E/1979/99	Promotion du tourisme : note du Secrétaire général	19	
E/1979/100	Ordre du jour provisoire annoté de la seconde session ordinaire de 1979	2	
E/1979/101	Lettre, en date du 11 mai 1979, adressée au Président du Conseil économique et social et au Secrétaire général par le représentant permanent de la République de Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies	26	
E/1979/102 et Corr.1	Institut latino-américain de planification économique et sociale : rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/79/3)	19	
E/1979/103	Rapport sur les programmes régionaux de formation de Mweka et de Garoua relatifs à la conservation de la faune africaine : rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/79/1)	19	

<i>Cote des documents</i>	<i>Titre ou description</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/1979/104	Rapport du Comité chargé de l'élaboration d'un accord international sur les paiements illicites sur ses première et deuxième sessions	9	
E/1979/105	Ordre du jour provisoire des réunions communes du CPC et du CAC	19	
E/1979/106	Convocation du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : note du Secrétaire général	23	
E/1979/107	Action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : note du Secrétariat	3	
E/1979/108	Demandes d'audience d'organisations non gouvernementales : rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales		
E/1979/109	Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés : note du Secrétariat	3	
E/1979/110	Déclaration de Shri Muchkund Dubey, président du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, à la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil économique et social	3	
E/1979/111	Convocation du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : note du Secrétaire général	23	
E/1979/112 et Add.1	Rapport du Troisième Comité (programme et coordination)	23	
E/1979/113	<i>Idem</i>	18	
E/1979/114	<i>Idem</i>	21	
E/1979/115	<i>Idem</i>	22	
E/1979/116 et Add.1 et 2	<i>Idem</i>	19	
E/1979/117	<i>Idem</i>	12	
E/1979/118	Rapport du Premier Comité (économique)	14	
E/1979/119	<i>Idem</i>	8	
E/1979/120	<i>Idem</i>	17	
E/1979/121 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1	<i>Idem</i>	7	
E/1979/122	<i>Idem</i>	11	
E/1979/123	<i>Idem</i>	9	
E/1979/124	<i>Idem</i>	13	
E/1979/125	<i>Idem</i>	15	
E/1979/126	<i>Idem</i>	10	
E/1979/C.1/L.2	Argentine, Finlande, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Soudan et Suède : projet de résolution	8	
E/1979/C.1/L.3	Argentine : amendement au projet de résolution III que le Comité des ressources naturelles, à sa troisième session extraordinaire, a recommandé au Conseil économique et social d'adopter	15	
E/1979/C.1/L.4	Décennie des transports et des communications en Afrique. — Côte d'Ivoire, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept : projet de résolution	11	
E/1979/C.1/L.4/Rev.1	<i>Idem</i> : projet de résolution révisé	11	
E/1979/C.1/L.4/Add.1	Décennie des transports et des communications en Afrique. — Exposé présenté en vertu de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	11	
E/1979/C.1/L.5	Côte d'Ivoire, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept : projet de résolution	17	

Cote des documents	Titre ou description	Point de l'ordre du jour	Observations et références
E/1979/C.1/L.5/Rev.1	<i>Idem</i> : projet de résolution révisé	17	
E/1979/C.1/L.5/Rev.1/Add.1	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/1979/C.1/L.5/Rev.1 : exposé présenté par le Secrétaire général en application de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	17	
E/1979/C.1/L.6	Sociétés transnationales. — Code de conduite des sociétés transnationales et accord international sur les paiements illicites : projet de résolution présenté par la Côte d'Ivoire, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	9	
E/1979/C.1/L.7	Rapports de la CEAO sur ses cinquième et sixième sessions : projets de décision présentés par le Président du Premier Comité	7	
E/1979/C.1/L.8	Argentine, Kenya, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Somalie, Soudan, Suède et Trinité-et-Tobago : projet de résolution	14	
E/1979/C.1/L.9	Admission de l'Espagne comme membre de la CEPAL. — Argentine et Brésil : projet de résolution	7	
E/1979/C.1/L.10	Accord international sur les paiements illicites. — Etats-Unis d'Amérique : projet de résolution	9	
E/1979/C.1/L.11	Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles. — Japon, Pays-Bas, Philippines et Turquie : projet de résolution	15	
E/1979/C.1/L.12	Coopération régionale et développement. — Canada, Finlande, Ghana, Kenya, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas : projet de résolution	7	
E/1979/C.1/L.12/Rev.1	<i>Idem.</i> — [mêmes auteurs], Ouganda et Philippines : projet de résolution révisé	7	
E/1979/C.1/L.13	Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. — Côte d'Ivoire, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept : projet de résolution	15	
E/1979/C.1/L.13/Rev.1	<i>Idem</i> : projet de résolution révisé	15	
E/1979/C.1/L.14	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution figurant dans le rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa cinquième session (E/1979/38) : exposé présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	9	
E/1979/C.1/SR.6 à 23 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Premier Comité (économique) au cours de la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil économique et social		
E/1979/C.3/L.1	Algérie, Barbade, Chypre, Egypte, Emirats arabes unis, Ghana, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Maroc, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Soudan, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Zambie : projet de résolution	18	
E/1979/C.3/L.2	Réalisation du programme de redressement et de développement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne. — Allemagne, République fédérale d', Belgique, Chypre, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Haute-Volta, Iran, Irlande, Kenya, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Ouganda, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan et Zambie : projet de résolution	22	
E/1979/C.3/L.3	Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre du Monténégro (Yougoslavie). — Algérie, Argentine, Barbade, Brésil, Chine, Chypre, Egypte, France, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Lesotho, Malte, Maroc, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution	19	
E/1979/C.3/L.4	Année internationale de l'enfant. — Barbade, Colombie, Inde, Mexique, Norvège, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Venezuela et Yougoslavie : projet de résolution	19	
E/1979/C.3/L.4/Rev.1	<i>Idem.</i> — [mêmes auteurs], Mauritanie, Pologne et Turquie : projet de résolution révisé	19	
E/1979/C.3/L.5	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. — Jamaïque, Malte, Pakistan, Roumanie, Soudan, Tunisie, Turquie et Yougoslavie : projet de résolution	19	

Cote des documents	Titre ou description	Point de l'ordre du jour	Observations et références
E/1979/C.3/L.5/Rev.1	<i>Idem.</i> — [mêmes auteurs], Barbade, Haute-Volta, Lesotho, République-Unie de Tanzanie et Sénégal : projet de résolution révisé	19	
E/1979/C.3/L.6	Mesures à prendre à la suite des inondations à la Jamaïque. — Algérie, Argentine, Australie, Barbade, Brésil, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Malte, Mexique, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela et Zambie : projet de résolution	19	
E/1979/C.3/L.7	Années internationales et anniversaires. — Irlande, Nouvelle-Zélande, Suède et Zambie : projet de résolution	19	
E/1979/C.3/L.7/Rev.1 et 2	<i>Idem</i> : projet de résolution révisé	19	
E/1979/C.3/L.8	Désignation d'une année internationale de la science et de la technique au service du développement. — République-Unie de Tanzanie : projet de résolution	19	
E/1979/C.3/L.9	Années internationales et anniversaires. — Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie : amendement au projet de résolution E/1979/C.3/L.7	19	
E/1979/C.3/L.10	Application des techniques d'informatique au développement. — Argentine, Espagne et Italie : projet de résolution	19	
E/1979/C.3/L.11	Protection du consommateur. — Kenya, Mexique, Ouganda et Venezuela : projet de résolution	19	
E/1979/C.3/L.11/Rev.1 et 2	<i>Idem</i> : projets de résolution révisés	19	
E/1979/C.3/L.11/Rev.3	<i>Idem.</i> — [mêmes auteurs], Ghana, Inde et Zambie : projet de résolution révisé	19	
E/1979/C.3/L.12	Rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement. — Cuba, Ethiopie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République arabe syrienne et Zambie : projet de résolution	12	
E/1979/C.3/L.13	Année mondiale des communications. — Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie : projet de décision	19	
E/1979/C.3/L.14	Fonds des Nations Unies pour l'enfance. — Barbade, Chine, Chypre, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Norvège, Pakistan, Philippines, Pologne et Zambie : projet de résolution	12	
E/1979/C.3/L.15	Rapport du Comité du programme et de la coordination. — Barbade, Belgique, Cap-Vert, Chypre, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Indonésie, Japon, Kenya, Lesotho, Norvège, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Soudan et Suède : projet de décision	19	
E/1979/C.3/L.16	Rapport annuel du CAC pour 1978/79; rapport du CAC sur la nutrition; rapport du CAC sur les activités interorganisations dans le domaine du développement rural; rapport sur les réunions communes du CPC et du CAC. — Pays-Bas : projet de décision	19	
E/1979/C.3/SR.1 à 23 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Troisième Comité (programme et coordination) au cours de la seconde session ordinaire de 1979		
E/1979/INF.3 et Add.1 et 2	Liste des représentants à la seconde session ordinaire de 1979		
E/1979/L.40	Calendrier provisoire des conférences et des réunions pour 1980 et 1981 : note du Secrétariat	23	
E/1979/L.41	Note du Secrétariat	30	
E/1979/L.42	Note du Secrétariat	3	
E/1979/L.43	Assistance du Conseil pour l'organisation des travaux de l'Assemblée générale : note du Secrétariat	3	

Cote des documents	Titre ou description	Point de l'ordre du jour	Observations et références
E/1979/L.44	Extrait du rapport du Conseil d'administration du PNUD sur sa vingt-sixième session	12	
E/1979/L.45	Rôle de la comptabilité publique et de la vérification des comptes de l'Etat dans le développement national : projet de résolution présenté par la Côte d'Ivoire, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	3	
E/1979/L.45/Rev.1	<i>Idem</i> : projet de résolution révisé	3	
E/1979/L.45/Add.1	<i>Idem.</i> — Etat des incidences financières présenté conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social : additif	3	
E/1979/L.46	Extrait du rapport du Conseil d'administration du FISE	12	
E/1979/L.47	Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique et social des pays en développement. — Algérie, Inde, Iraq, Maroc, Ouganda, Soudan et Yougoslavie : projet de résolution	3	
E/1979/L.47/Rev.1	<i>Idem.</i> — [mêmes auteurs], Cuba, Mongolie, Pakistan et République arabe syrienne : projet de résolution révisé	3	
E/1979/L.48	Rapports de la CEAO. — Incidences sur le budget-programme des propositions contenues dans le document E/1979/C.1/L.7 : état présenté conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	7	
E/1979/L.49	Rapport de la CEPAL. — Incidences sur le budget-programme du projet de décision que le Premier Comité (économique) a, dans son rapport E/1979/121, recommandé au Conseil économique et social d'adopter : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	7	
E/1979/L.50	Rapport de la CEA. — Incidences sur le budget-programme du projet de décision que le Premier Comité (économique) a, dans son rapport E/1979/121, recommandé au Conseil économique et social d'adopter : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	7	
E/1979/L.51	Rapport de la CESAP. — Incidences sur le budget-programme du projet de décision que le Premier Comité (économique) a, dans son rapport E/1979/121, recommandé au Conseil économique et social d'adopter : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	7	
E/1979/L.52	Relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. — Danemark, Finlande, Kenya, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Soudan, Suède et Turquie : projet de résolution	3	
E/1979/L.52/Rev.1	<i>Idem</i> : projet de résolution révisé	3	
E/1979/L.53	Organisation des travaux de la reprise de la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil économique et social : note du Secrétariat	2	
E/1979/L.54	Résumé des estimations relatives aux incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social au cours de ses première et seconde sessions ordinaires de 1979 : rapport du Secrétaire général	2	
E/1979/L.55	Projet de résolution proposé par le Président à la suite de consultations officielles	24	
E/1979/L.56	Code de conduite des sociétés transnationales et Accord international sur les paiements illicites. — Incidences sur le budget-programme du projet de décision I figurant dans le rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/123] : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social	9	
E/1979/L.57	Calendrier des réunions : projet de décision proposé par le Président à la suite de consultations officielles	23	
E/1979/NGO/9	Déclaration présentée par l'Union interparlementaire, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	14	
E/1979/NGO/10	Poursuite des efforts les plus intenses en vue de l'élimination complète du colonialisme dans le monde : déclaration présentée par l'Union interparlementaire, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	18	

Cote des documents	Titre ou description	Point de l'ordre du jour	Observations et références
E/1979/NGO/11	Mobilisation de l'épargne et rôle des caisses d'épargne pendant la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement : déclaration présentée par l'Institut international des caisses d'épargne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	3	
E/1979/NGO/12	Conservation des ressources biologiques dans la perspective d'une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement : déclaration présentée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	3	
E/1979/NGO/13	Année internationale de la jeunesse : déclaration présentée par la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	19	
E/1979/NGO/14	Stratégies du développement économique : déclaration présentée par l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	3	
E/1979/NGO/15	Nouvelle stratégie internationale du développement. — Déclaration présentée par les organisations non gouvernementales ci-après : Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales, Congrès du monde islamique, Conseil international de l'action sociale, Conseil international des femmes, Fédération démocratique internationale des femmes, Ligue islamique mondiale, Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie I; Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, Association internationale des juristes démocrates, Association internationale des magistrats de la jeunesse, Association mondiale des guides et des éclaireuses, Bureau international catholique de l'enfance, Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Eglises, Commission internationale catholique pour les migrations, Commission internationale de juristes, Congrès juif mondial, Coopération internationale pour le développement socio-économique, Fédération internationale des assistants sociaux, Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, Fédération mondiale pour la santé mentale, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Société antiesclavagiste, Société internationale pour le développement, Union catholique internationale de la presse, Union des associations internationales, Union des avocats arabes, Union des juristes arabes, Union internationale des organismes familiaux, Union internationale de protection de l'enfance, Union mondiale des organisations féminines catholiques, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie II; Association des écoles internationales, Comité international pour la sécurité et la coopération européenne, Conseil mondial de la paix, Fédération internationale pour l'économie familiale, organisations inscrites sur la Liste	3	
E/1979/NGO/15/Add.1	<i>Idem.</i> — [mêmes auteurs], Service social international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I; Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie II; Union internationale humaniste et laïque, organisation inscrite sur la Liste	3	
E/1979/NGO/16 et Corr.1	Intégration des droits de l'homme dans la nouvelle stratégie internationale du développement. — Déclaration présentée par les organisations non gouvernementales ci-après : Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fédération internationale pour le planning familial, Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Organisation internationale des unions de consommateurs, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie I; Amnesty International, Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, Association internationale permanente des congrès de la route, Association mondiale des guides et des éclaireuses, Bureau international catholique de l'enfance, Comité consultatif mondial de la Société des amis, Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Eglises, Commission internationale de juristes, Conférence chrétienne pour la paix, Congrès juif mondial, Conseil international des femmes juives, Entraide universitaire mondiale, Fédération internationale des femmes juristes, Institut panafricain pour le développement, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, Mouvement universel pour une fédération mondiale, OXFAM, Société antiesclavagiste, Union des avocats arabes, Union des juristes arabes, Union internationale de	3	

Cote des documents	Titre ou description	Point de l'ordre du jour	Observations et références
	protection de l'enfance, Union mondiale des femmes rurales, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie II; Bureau international de la paix, Conseil mondial de la paix, Fédération internationale pour l'économie familiale, Union des Roma, organisations inscrites sur la Liste		
E/1979/NGO/17 et Corr.1	Protection du consommateur. — Déclaration présentée par l'Organisation internationale des unions de consommateurs, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	19	
E/1979/SR.19 à 40	Comptes rendus analytiques provisoires des séances plénières tenues par le Conseil économique et social au cours de sa seconde session ordinaire de 1979		Le texte définitif des comptes rendus se trouve dans le présent volume.
E/RES/1979/INF.2	Liste des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social lors de sa seconde session ordinaire de 1979		
Reprise de la seconde session ordinaire de 1979			
E/1979/40/Add.8	Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance : note du Secrétariat	30	
E/1979/90	Rapport du Comité administratif de coordination sur les dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes		
E/1979/127	Liste annotée des questions devant être examinées à la reprise de la seconde session ordinaire de 1979 : note du Secrétariat	2	
E/1979/128	Note du Secrétaire général transmettant l'offre du Gouvernement vénézuélien d'accueillir le sixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants	2	
E/1979/129	Nomination des membres du Comité de la planification du développement : note du Secrétaire général	30	
E/1979/SR.41 et 42	Comptes rendus analytiques provisoires des séances plénières tenues par le Conseil lors de la reprise de sa seconde session ordinaire de 1979		<i>Idem.</i>
Autres documents pertinents de 1979			
A/34/3, A/34/3/Add.1 à 37, A/34/3/Add.38 (première et deuxième parties) et A/34/3/Add.39	Table des matières et chapitres I à XXXIX du rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée générale pour l'année 1979		Pour le texte imprimé du rapport, voir A/34/3/Rev.1.
A/34/3/Rev.1	Rapport du Conseil économique et social pour l'année 1979		<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 3.</i>
E/1979/79 et Corr.1	Résolutions et décisions du Conseil économique et social (session d'organisation pour 1979 et première session ordinaire de 1979)		<i>Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 1.</i>
E/1979/79/Add.1	<i>Idem</i> (seconde session ordinaire de 1979)		<i>Ibid., Supplément n° 1A.</i>
E/1979/79/Add.2	<i>Idem</i> (reprise de la seconde session ordinaire de 1979)		<i>Ibid., Supplément n° 1B.</i>
TD/268 et Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relatif à sa cinquième session, tenue à Manille du 7 mai au 3 juin 1979		Pour le texte imprimé, voir <i>Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. 1 : Rapport et annexes</i> (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14).

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SESSION D'ORGANISATION POUR 1979

Comptes rendus analytiques des 1^{re} et 2^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, les 6 et 9 février 1979

1^{re} séance

Mardi 6 février 1979, à 11 h 20.

Président provisoire : M. Donald O. MILLS (Jamaïque).

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.1

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la session d'organisation du Conseil économique et social pour l'année 1979.

2. Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et remercié le bureau et tous ceux qui ont participé aux travaux du Conseil en 1978, le Président provisoire déclare que l'expérience qu'il a acquise en tant que président l'a convaincu de l'importance décisive du Conseil économique et social et de la nécessité d'améliorer son organisation. Cette opinion est certainement partagée par tous les membres du Conseil, et l'on peut espérer que des efforts seront faits dans ce sens en 1979.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des membres du bureau

3. M. MARSHALL (Royaume-Uni), au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, propose la candidature de M. Hugo Scheltema (Pays-Bas) au poste de président.

M. Hugo Scheltema (Pays-Bas) est élu président par acclamation.

M. Scheltema (Pays-Bas) prend la présidence.

4. Le PRÉSIDENT remercie les membres du Conseil de l'honneur qui est fait tant à sa personne qu'à son pays et rend hommage au Président sortant ainsi qu'aux autres membres du bureau qui ont exercé leurs fonctions en 1978.

5. Le rôle que doit jouer le Conseil dans le système des Nations Unies doit être examiné en fonction de son évo-

lution. Lorsqu'il a commencé à exercer ses activités en 1946, le Conseil économique et social ne coordonnait qu'un petit nombre d'institutions spécialisées, alors qu'il existe maintenant 18 institutions spécialisées et 14 programmes spéciaux relevant de sa compétence. Le Conseil a dû mettre en place son propre système fonctionnel et régional, acquérir de l'expérience et créer divers organes subsidiaires pour s'acquitter de sa mission et faire face aux problèmes actuels et futurs. D'autre part, l'évolution de la situation mondiale a suscité des défis mais aussi des possibilités sans précédent : l'assistance internationale aux pays en développement et l'interdépendance de plus en plus grande des pays au niveau mondial, conséquence de l'élargissement des problèmes, ont obligé les gouvernements à envisager les rapports entre les hommes d'une façon nouvelle. En conséquence, un nombre de plus en plus grand de conférences internationales et de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont jalonné l'évolution des rapports entre pays développés et pays en développement. L'Organisation des Nations Unies est devenue un instrument important dans les négociations internationales et l'importance du Conseil, dont les tâches se sont diversifiées considérablement, s'en est accrue.

6. Il convient de se rappeler que le Conseil économique et social est non seulement capable d'examiner les aspects économiques et sociaux du développement, mais aussi d'exercer une fonction de synthèse, de coordination, d'organisation et de planification. Cette année, le Conseil adoptera pour la première fois un programme de travail biennal qui comporte l'inventaire, au niveau mondial, des initiatives à prendre dans les domaines économique et social. Le Conseil doit également fixer le meilleur calendrier de réunions possible pour les pro-

chains mois, travail qui sera particulièrement lourd et complexe. En outre, le Conseil doit proposer des directives pour la répartition des tâches au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social. Pendant sa seconde session ordinaire de 1979, le Conseil devra examiner soigneusement l'état d'avancement des préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et présenter des suggestions relatives aux travaux futurs dans ce domaine.

7. Pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, le Conseil, conformément à l'article 18 de son règlement intérieur, doit élire quatre vice-présidents. Le Président a appris que, à la suite de consultations officieuses entre les groupes régionaux, les candidatures de MM. Jorde Eduardo Navarrete (Mexique) et Imre Hollai (Hongrie) ont été proposées aux postes de vice-président pour 1979. Il demande aux groupes régionaux qui ne l'ont pas encore fait de proposer des candidatures pour les deux autres postes de vice-président.

M. Jorge Eduardo Navarrete et M. Imre Hollai (Hongrie) sont élus vice-présidents par acclamation.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux (E/1979/2, E/1979/L.2, E/1979/L.3)

8. M. MARSHALL (Royaume-Uni) estime qu'il est nécessaire d'étudier les problèmes plus à fond que par le passé, car il est probable que les années 1979 et 1980 seront parmi les plus importantes de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique et sociale internationale. Au cours des réunions officieuses des chefs de délégation qui ont eu lieu à Genève pendant la seconde session ordinaire de 1978, plusieurs représentants ont demandé que l'on prévoie moins de réunions en janvier, notamment pendant la première quinzaine. Les événements leur ont donné raison, car l'on vient d'assister à l'un des mois de janvier les plus chargés qu'aient jamais connus les secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'ensemble, les débats qui se sont déroulés pendant cette période ont été fructueux. Toutefois, la succession rapide et la multiplication des réunions, qui ont entraîné un retard dans la publication des documents dans les diverses langues de travail, n'ont pas permis d'étudier à fond et à l'avance les problèmes qui vont être abordés lors de la présente session d'organisation.

9. Le Conseil économique et social doit aider l'Assemblée générale à programmer les conférences et les réunions. Il convient d'étudier le calendrier des réunions, notamment pour le premier semestre de 1979, en vue de l'alléger et d'augmenter l'efficacité desdites réunions. Il se pose notamment la question des intervalles entre les réunions et de l'introduction dans le calendrier des conférences et des réunions d'une marge de sécurité qui n'existe pas actuellement. La question pourrait être abordée en séance plénière du Conseil ou bien au cours des réunions officieuses d'un groupe plus réduit, peut-être sous la direction de l'un des vice-présidents. Il faudra consulter à ce propos le Directeur général au déve-

loppement et à la coopération économique internationale et, ensuite, le Comité des conférences.

10. Quant à la question de la documentation, il convient de prêter attention à la note du Secrétariat en date du 16 novembre 1978¹. On y voit les difficultés qui pourront se poser à propos des réunions et des délais de distribution de la documentation destinée aux réunions importantes d'organes pléniers, notamment pendant le premier semestre de 1979. Il conviendrait que le problème soit examiné par le Conseil ou par le groupe qui sera chargé d'étudier le calendrier des réunions; le document susmentionné pourrait servir de base, de même que les renseignements qui figurent dans le projet de programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980 (E/1979/1). Il faut ajouter à ce propos qu'il ressort du programme de travail pour la première session ordinaire et du calendrier des réunions sous sa forme actuelle qu'une grande partie de la documentation ne sera pas prête à temps pour être étudiée comme il convient. Il faut rechercher les moyens de remédier à cette situation.

11. Pour ce qui est du programme de travail, il faut choisir les questions qui seront examinées pendant la première session ordinaire et pendant la seconde, compte tenu des travaux de l'Assemblée générale. Il ne faut pas adopter de programme de travail pour le Conseil sans tenir compte du surcroît de travail de l'Assemblée générale et de la nécessité urgente dans laquelle se trouve le Conseil économique et social de faire tout son possible pour faciliter sa tâche. Il y a là un problème auquel il faudra s'intéresser de près au cours des deux sessions ordinaires.

12. Le PRÉSIDENT déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil décide d'adopter l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation pour 1979 publié sous la cote E/1979/2.

L'ordre du jour de la session d'organisation pour 1979 est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980 (E/1979/1 et Add.1, E/1979/6, E/1979/L.1)

13. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) déclare que le projet de programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980 (E/1979/1) a été préparé conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, compte tenu notamment des conclusions auxquelles sont parvenus les chefs de délégation qui se sont réunis à Genève pendant la seconde session ordinaire de 1978. Ces conclusions figurent au paragraphe 1 du document E/1979/1. On trouve dans le document E/1979/1/Add.1 les résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de la reprise de la trente-troisième session, en liaison avec les travaux du Conseil. Le programme de travail de base porte sur les années 1979 et 1980, conformément à la décision 1978/94 du Conseil. Toutefois, comme on le fait remarquer au paragraphe 4 de l'introduction du document E/1979/1, l'adoption

¹ A/C.2/33/L.28-A/C.3/33/L.32.

d'un programme biennal fait partie d'un ensemble plus vaste de mesures de restructuration qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil. Sous sa forme actuelle, le programme est surtout un catalogue des mesures qui, on l'espère, seront adoptées par le Conseil au cours des deux prochaines années. Le programme pour 1980 est, bien entendu, préliminaire, puisqu'il sera mis au point au cours de l'année.

14. A la section I du document E/1979/1, on trouve une liste de toutes les questions devant être examinées par le Conseil au cours de la période couverte par le programme. En 1979, le Conseil examinera 114 questions, plus deux autres que l'Assemblée générale a ajoutées lors de la reprise de sa trente-troisième session.

15. On trouvera, à la section II, l'ordre du jour intégré proposé par le Secrétariat. A ce propos, on s'est efforcé d'appliquer le plus strictement possible les décisions antérieures du Conseil et les conclusions auxquelles sont parvenus les chefs de délégation. Le Secrétariat tient à attirer l'attention sur un changement proposé dans le contexte de l'ordre du jour intégré, changement qui est expliqué en détail aux paragraphes 8 et 9 de l'introduction du document E/1979/1.

16. Dans les décisions relatives à l'élargissement de sa composition, le Conseil est convenu de n'examiner aucune question de fond en séance plénière, où le nombre des membres ne s'élevait qu'à la moitié de ceux des comités de session. Certaines délégations ont fait remarquer que l'on a continué à renvoyer toutes les questions de fond aux comités et que, par conséquent, le débat général tenu au cours de la seconde session ordinaire ne constitue pas une base pour l'adoption de conclusions acquises sur des questions de fond. On a regretté que certaines questions importantes posées par les délégations lors des séances plénières ne se reflètent pas dans les conclusions du Conseil. Par conséquent, on a proposé qu'à partir de cette année le débat général qui se déroulera pendant la seconde session ordinaire comporte certaines des questions principales inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

17. A la page 55 du document E/1979/1, on indique, au titre du point 1 de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1979, les questions que le Conseil examinera en séance plénière. Le débat général se déroulera comme à l'accoutumée, et l'on fixera un délai pour la présentation des propositions qui seront examinées par la suite lors d'une série de réunions. De cette façon, on répartira plus équitablement les tâches entre les séances plénières et les comités de session.

18. Il convient de signaler à ce propos que l'un des événements principaux de l'année en matière de coopération économique internationale sera la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Mais la Conférence ne fait pas rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil; seul le Conseil du commerce et du développement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Grâce à l'arrangement proposé et compte tenu du fait que le Secrétaire général de la CNUCED participe normalement au débat général, le Conseil aura l'occasion de prendre connaissance des résultats obtenus lors de la

cinquième session de la CNUCED et sera en mesure d'en tirer quelques conclusions.

19. Dans le contexte de l'ordre du jour intégré proposé pour la première session ordinaire de 1979, il faut signaler un problème lié à la question de la mise en valeur et de la gestion intégrées des ressources en eau. En raison de la reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, la réunion de la troisième session extraordinaire du Comité des ressources naturelles a été reportée et, par conséquent, le Conseil ne pourra examiner cette question lors de la présente session que si le Comité des ressources naturelles se réunit en février. Il convient également de faire remarquer au Conseil que, conformément aux décisions antérieures, un groupe de travail de session doit être créé afin d'examiner les rapports présentés par les Etats en application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il est essentiel que les consultations qui auront lieu pour désigner les membres de ce groupe de travail se terminent avant l'ouverture de la première session ordinaire du Conseil, afin que le groupe puisse commencer ses travaux immédiatement.

20. Le Conseil doit également décider comment examiner le plan à moyen terme pour la période 1980-1983. Etant donné que le Troisième Comité (programme et coordination) ne se réunit pas pendant la première session ordinaire, la question pourrait être examinée en séance plénière ou par un comité spécial de session.

21. Quant à l'ordre du jour intégré proposé pour la seconde session ordinaire de 1979, la question de la coopération régionale a déjà posé quelques problèmes. On propose que le Conseil poursuive la pratique instituée en 1978, en vertu de laquelle les secrétaires exécutifs des commissions régionales présentent leur rapport en séance plénière pendant le débat général, à la suite de quoi le Premier Comité (économique) examine la question; cet arrangement permettrait aux délégations de profiter de la présence des secrétaires exécutifs.

22. On trouve, à la section III, toute la documentation relative aux points de l'ordre du jour proposé. Dans cette section, le problème le plus important que doit examiner le Conseil est celui de la documentation. Le Secrétariat partage la préoccupation exprimée par plusieurs délégations à ce propos et estime que le moment est venu d'étudier attentivement la question. Il est nécessaire que les gouvernements adoptent des mesures à ce sujet, étant donné que chacun des documents énumérés dans le programme de base pour 1979 et 1980 est préparé et présenté conformément à la décision d'un organe délibérant. Par conséquent, il faut qu'il y ait un texte portant autorisation des documents que le Conseil souhaite recevoir.

23. Dans la résolution 33/56 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1978, on prie instamment les organes intergouvernementaux « de revoir tous les documents publiés périodiquement à leur intention pour déterminer s'ils ne font pas double emploi avec d'autres, s'ils n'ont pas perdu leur utilité ou s'ils ne pourraient pas être publiés moins fréquemment ». Il faut espérer qu'au cours des réunions officielles et officieuses qui se dérouleront pendant la présente session on adoptera des mesures dans ce sens. On trouve, dans le document E/1979/1, deux propositions à ce sujet. Lors d'une réu-

nion qui s'est déroulée en 1978, le Bureau du Conseil, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont examiné la possibilité de ne plus présenter au Conseil les rapports des commissions. Compte tenu du volume de la documentation que doit examiner le Conseil à sa seconde session ordinaire, les délégations n'ont pas le temps d'examiner en détail ces rapports, qui pourraient être transmis directement aux Etats membres. On pourrait, en revanche, revoir la présentation et le contenu du rapport relatif à la réunion des secrétaires exécutifs, afin de donner un aperçu des principaux événements qui se sont produits dans chaque région et des questions concrètes que l'on désire porter à la connaissance du Conseil.

24. D'autre part, conformément à ce qui a été décidé par l'Assemblée générale, le Conseil ne sera pas saisi, pendant sa seconde session ordinaire, de rapports écrits relatifs à des mesures exceptionnelles; il sera informé oralement de la situation, et les rapports écrits seront présentés ensuite à l'Assemblée générale.

25. Le Conseil est saisi du document E/1979/L.3, relatif au contrôle et à la limitation de la documentation, dans lequel il est déclaré que le manque d'uniformité en ce qui concerne l'établissement de comptes rendus analytiques pour les organes subsidiaires du Conseil provient principalement du fait que les décisions à ce sujet ont été prises cas par cas. Le Conseil souhaitera peut-être examiner la question et adopter des mesures conformes à la résolution 33/56 de l'Assemblée générale. Il ne s'agit pas seulement de décider quels documents devront être présentés, mais aussi de déterminer la façon dont le Conseil devra les examiner. L'année précédente, le Conseil a transmis directement à l'Assemblée générale certains documents et, au paragraphe 10 du projet de programme de travail de base, il est proposé qu'il en fasse autant en 1979, étant bien entendu qu'il en sera ainsi à moins que le Conseil ne soit invité, à la demande d'un membre du Conseil ou du Secrétaire général, à examiner l'un de ces documents à la reprise de sa seconde session ordinaire. Il serait également utile qu'à l'ouverture de chaque session ordinaire le Conseil examine de nouveau la question en vue de décider s'il y a d'autres rapports qui pourraient être transmis directement à l'Assemblée, sans débat préalable.

26. Il est rappelé, au paragraphe 13 du document E/1979/1, que le Comité administratif de coordination modifiera quelque peu le mode de présentation de ses rapports et qu'il a décidé que les questions intéressant l'ensemble du système seraient étudiées séparément. Il convient également de rappeler au Conseil que, lors de la réunion des chefs de délégation qui a eu lieu à Genève, on a estimé qu'il serait possible d'introduire quelques modifications dans la présentation du rapport du Conseil à l'Assemblée. Ladite présentation a été modifiée il y a quelques années pour faire de ce rapport un instrument de référence pour les membres du Conseil, et ce dernier devrait présenter des propositions relatives aux nouvelles modifications qu'il conviendrait d'y apporter.

27. On trouve, à la section IV, une liste des mesures que le Conseil devrait prendre à la suite des décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session. Il s'agit en général de décisions de

l'Assemblée qui portent sur les organes subsidiaires du Conseil.

28. Dans le programme de travail de base, on ne trouve aucune indication sur la façon dont devrait être étudiée la question de la restructuration. Cela est dû au fait que le Conseil a décidé en 1978 que, lors de la présente session d'organisation, il choisirait le moment le plus opportun pour étudier les recommandations relatives à la restructuration. Dans sa résolution 33/202 du 29 janvier 1979, l'Assemblée générale a invité le Conseil à redoubler d'efforts pour achever la mise en œuvre des mesures qu'il était chargé de prendre, aux termes de la section II et du paragraphe 57 de la section VII de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977.

29. Compte tenu de l'expérience acquise en 1978, il serait bon que le Conseil fasse preuve avant tout de réalisme politique. Il doit déterminer l'incidence réelle sur sa structure et son mode de fonctionnement, ainsi que sur ceux de ses organes auxiliaires, des résolutions relatives à la restructuration; ce point fondamental une fois éclairci, il conviendra de choisir la méthode à utiliser. On peut faire remarquer, à titre d'exemple, qu'au sujet de la question 64 de la liste annotée des questions devant être examinées en 1979 et en 1980 il est rappelé, à la section I du document E/1979/1, que « le Conseil a décidé de procéder tous les deux ans à un examen approfondi des questions relatives à la population, eu égard en particulier à l'exécution du Plan d'action mondial sur la population ». Dans le programme proposé pour la seconde session ordinaire de 1979, à la section III du même document, on indique que cette étude s'appuie sur le rapport de la Commission de la population et sur le résumé et les conclusions du rapport biennal sur la situation démographique mondiale. Le service compétent du Secrétariat estime qu'un autre document sera nécessaire pour que le Conseil examine la question pendant la présente session. Pourquoi la Commission de la population, principal organe technique du Conseil dans ce domaine, examinerait-elle le rapport si elle va être saisie en outre d'un autre document préparé à cet effet ? Il y a là une question fondamentale qui porte sur les rapports entre la Commission et le Conseil, sur la fonction que doit avoir la Commission et même sur le sens que peut avoir l'examen de cette question par le Conseil. Voilà le type de problème qu'il convient d'étudier avant d'adopter les décisions relatives à la restructuration.

30. Enfin, s'agissant du document E/1979/6, il faut signaler que, lors d'une réunion de consultation qui s'est tenue pendant la trente-troisième session de l'Assemblée générale entre le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, la Présidente de la Troisième Commission et quelques délégations, on a estimé qu'il était possible que, suite à des décisions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, certaines décisions prises par la Commission de la condition de la femme au sujet de la préparation de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme ne soient pas suivies d'effet; par conséquent, il conviendrait que le Conseil étudie la question. Le Conseil en a disposé ainsi dans une décision, et le document E/1979/6 est présenté pour faciliter l'examen de la question.

31. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que l'on n'a pas utilisé au maximum les possibilités du Conseil, qui est l'un des organes principaux du système des Nations Unies, dont il est chargé d'orienter et de coordonner les activités dans les domaines économique et social. Le Conseil doit de nouveau remplir les fonctions et le rôle qui lui ont été attribués par la Charte.

32. Le document E/1979/1 est quelque peu confus, ce que l'on ne saurait reprocher au Secrétariat étant donné que le programme de travail de base du Conseil reflète les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. De nombreux points ont été inscrits à l'ordre du jour en application de résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes. Il est difficile d'établir des priorités dans un programme aussi varié. Il y a des questions dont l'examen, fort long, se répète tous les ans et qui pourraient être étudiées par l'un des organes subsidiaires, ce qui faciliterait l'examen des problèmes fondamentaux, tels que les activités des institutions monétaires et financières internationales. Il faut faire en sorte que le Conseil s'acquitte de ses fonctions avec efficacité et soit à la hauteur des tâches qui lui ont été confiées pour mener à bien la restructuration des rapports économiques et sociaux internationaux sur une base juste, démocratique et équitable.

33. La délégation soviétique est prête à examiner avec beaucoup d'attention les observations présentées pendant la séance en cours par le représentant du Royaume-Uni (par. 8 à 11 ci-dessus). Il convient de rappeler également la résolution 1622 (LI) du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1971, appuyée par l'Assemblée générale, dans le dispositif de laquelle on recommande diverses mesures visant à augmenter l'efficacité des travaux du Conseil. Il serait peut-être possible d'organiser une réunion officieuse dont le but serait d'étudier le programme de travail de base et les questions d'organisation, y compris les problèmes ayant trait au calendrier des réunions et à la documentation. Il pourrait être utile de créer des groupes de travail. Il ne suffit pas de signaler les problèmes posés par le nombre excessif de réunions et de documents, le chevauchement des réunions et d'autres difficultés analogues; il faut adopter des mesures pratiques pour remédier à cette situation.

34. Le comte YORK (République fédérale d'Allemagne) déclare que, lors des réunions officieuses proposées par le représentant du Royaume-Uni, il conviendrait d'étudier le point 2 de l'ordre du jour, y compris les problèmes relatifs au calendrier des réunions et à la documentation, dans le cadre de l'examen du projet de programme de travail de base. Si l'on décide d'examiner les deux questions, on pourrait créer des groupes de travail en vue de faciliter la mise au point de projets de décision.

35. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) déclare que, si le Conseil désire tenir des réunions officieuses, on peut procéder aux arrangements nécessaires. Conformément à la pratique instituée les années précédentes, on distribuera un document de travail qui servira de point de départ pour l'adoption des décisions relatives au programme de travail de base.

36. Pour ce qui est du calendrier des conférences et des réunions, le Conseil doit résoudre un certain nombre de problèmes, en plus de ceux qui sont posés par la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles et la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui se tiendra en 1980. Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a demandé que la date de sa quatrième session soit changée afin qu'elle ne coïncide pas avec la cinquième session de la CNUCED et qu'une cinquième session soit prévue du 25 juin au 6 juillet. La quatrième session devrait se dérouler du 7 au 18 mai; la session de la CNUCED aura lieu du 7 mai au 1^{er} juin; il ne sera pas possible de changer la date de la quatrième session du Comité préparatoire pour qu'elle ait lieu avant ou après la session de la CNUCED. La cinquième session pourrait avoir lieu au Siège du 25 juin au 6 juillet, si le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement pouvait se réunir du 11 au 20 juin. Ce comité a décidé de demander au Conseil de changer la date de ses réunions, afin de pouvoir recevoir avant sa première session de fond le rapport du Comité de la planification du développement, organe qui se réunira du 26 mars au 6 avril; la première session du Comité préparatoire devrait se dérouler du 26 mars au 6 avril, et les dates ci-après sont réservées pour ses deuxième et troisième sessions : du 11 au 22 juin et du 17 au 21 septembre. Mais, pour que ces dates soient respectées, le Conseil devrait annuler la session du Comité de l'examen et de l'évaluation, qui devait se réunir du 15 mai au 1^{er} juin, reporter du 14 au 25 mai la session du Comité chargé de l'élaboration d'un accord international sur les paiements illicites, qui devait avoir lieu du 26 mars au 6 avril, et, en dernier lieu, prévoir de laisser libre la période du 4 au 15 juin, qui est réservée au Comité du programme et de la coordination. Quant à la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles, qui aura lieu du 12 au 16 février, il est nécessaire d'adopter une décision au cours de la présente séance afin de pouvoir informer les gouvernements intéressés.

37. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), faisant allusion à la possibilité d'annuler la session du Comité de l'examen et de l'évaluation, rappelle que, lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, les délégations se sont entendues pour supprimer ce comité. Quant à la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles, si elle se déroule à la date prévue, les différents pays n'auront pas le temps d'adopter les mesures nécessaires et d'envoyer les délégations compétentes.

38. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) a présent à l'esprit le consensus auquel est parvenue l'Assemblée générale à propos du Comité de l'examen et de l'évaluation, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Pour ce qui est de la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles, il avait été décidé qu'elle aurait lieu en janvier et la documentation est déjà prête; M. Cordovez croit comprendre que l'on a examiné, lors de consultations officieuses, la possibilité que le Comité se réunisse la semaine prochaine.

39. M. JÖDAHL (Suède) déclare qu'il n'y a pas eu de réunions officieuses visant à fixer la date de la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles; quelques délégations ont envisagé la possibilité qu'elle ait lieu en février, mais à condition que le Secrétariat prévienne les gouvernements au moins trois semaines à l'avance. Le succès de cette session dépendra, dans une large mesure, de la participation d'experts qui, dans l'ensemble, ne se trouvent pas à New York; il est douteux qu'ils puissent y assister si l'on ne prévient les gouvernements qu'une semaine à l'avance. La délégation suédoise appuie la proposition du représentant du Royaume-Uni visant à ce que l'on étudie le calendrier des réunions et estime que le problème de la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles doit être envisagé dans le cadre de cet examen général. Il ne paraît pas opportun d'adopter une décision au cours de la présente séance.

40. M. XIFRA (Espagne) fait remarquer que les consultations officieuses mentionnées par le Sous-Secrétaire général et le représentant de la Suède ont eu un caractère si restreint que certaines délégations, comme la délégation espagnole, n'y ont pas participé. Par conséquent, il serait téméraire de les invoquer comme prétexte pour prendre une décision immédiatement. Il convient de tenir compte des difficultés que peuvent avoir certaines délégations, qui ont fait savoir à leur gouvernement que la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles n'aurait pas lieu à la date prévue mais à une date qui reste à déterminer. Bien que les raisons exposées par le Sous-Secrétaire général en faveur d'une décision rapide soient compréhensibles, il vaudrait mieux ne pas prendre de décision avant d'avoir consacré un certain temps à la réflexion et à la consultation.

41. Le comte YORK (République fédérale d'Allemagne) estime qu'il est sans aucun doute difficile de faire venir des experts des capitales des différents pays dans

un délai aussi court, surtout si l'on se rappelle que, lorsque le Comité des conférences a décidé de changer la date de la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles, il a déclaré qu'il ne serait pas pratique que ce dernier se réunisse en février. Il faudrait étudier la possibilité de tenir cette session extraordinaire au cours de la première session ordinaire de 1979 du Conseil; si cela n'était pas possible, on pourrait inscrire le point relatif aux ressources en eau à l'ordre du jour de la session du Comité des ressources naturelles qui aura lieu à Ankara.

42. Mlle RICHTER (Argentine) partage l'avis exprimé par les représentants de la Suède, de l'Espagne et de la République fédérale d'Allemagne à propos de la tenue de la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles la semaine prochaine. On ne peut demander à des fonctionnaires de haut niveau d'être prêts en aussi peu de temps à se rendre à une réunion d'une telle importance. Il faut également se rappeler que la tenue de la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles a été demandée par le Conseil en août 1977. Par conséquent, il faudrait que le Secrétariat s'efforce de trouver une date en mars. L'inscription de la question relative aux ressources en eau à l'ordre du jour de la session qui aura lieu à Ankara entraînerait un délai excessif.

43. Le PRÉSIDENT déclare qu'il comprend les raisons pour lesquelles le Sous-Secrétaire général demande que l'on adopte immédiatement une décision relative à la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles, mais il est évident que le Conseil n'y est pas prêt pour l'instant. Par conséquent, il propose que la question soit étudiée dans le cadre du programme de travail global du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 15.

2^e séance

Vendredi 9 février 1979, à 16 heures.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.2

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du bureau (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT annonce que le Président du Groupe des États d'Asie l'a informé que M. Mavrommatis (Chypre) avait été désigné comme candidat au poste de vice-président du Conseil pour 1979. S'il n'y a pas d'autres candidatures, il déclarera M. Mavrommatis élu vice-président du Conseil par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

2. Le PRÉSIDENT annonce que le Président du Groupe des États d'Afrique l'a informé que M. Sekyi (Ghana) avait été désigné comme candidat au poste de vice-président du Conseil pour 1979. S'il n'y a pas

d'autres candidatures, il déclarera M. Sekyi élu vice-président du Conseil par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT indique qu'il n'a pas été en mesure de consulter les cinq Vice-Présidents du Conseil au sujet de la répartition des tâches pour l'année à venir. Il est persuadé que les membres du Conseil estimeront avec lui qu'une décision à ce sujet peut être différée jusqu'à un moment plus approprié.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

4. M. NAVARRETE (Mexique), rendant compte des résultats des consultations officieuses dont la coordina-

tion lui a été confiée, fait savoir que les six questions ci-après ont été examinées : a) ajustements du calendrier des réunions; b) méthodes de travail du Conseil, y compris répartition des points de l'ordre du jour que le Conseil doit examiner à ses sessions de 1979; c) programmes de travail relatifs au Conseil et à la Commission de la condition de la femme à la lumière du document E/1979/6 et du point 3 de l'ordre du jour de la session en cours; d) point 4 de l'ordre du jour de la session d'organisation, compte tenu en particulier de la question du groupe de travail spécial recommandé par le Conseil dans sa résolution 2079 (LXII); e) point 5 de l'ordre du jour de la session d'organisation relatif à la création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports, recommandée par la Commission des sociétés transnationales; et f) point 1 du programme de travail de la seconde session ordinaire du Conseil en 1979, compte tenu en particulier des préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Il se tient à la disposition du Conseil pour tout autre renseignement concernant les questions examinées au cours des consultations officielles.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux (fin)
[E/1979/L.2, E/1979/L.8/Rev.1, E/1979/L.9, E/1979/L.11]

CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS POUR 1979 (E/1979/L.9)

5. M. NAVARRETE (Mexique), rendant compte des résultats des consultations officielles, fait savoir que les participants ont examiné en détail les ajustements à apporter au calendrier des conférences, compte tenu des renseignements communiqués par le Secrétariat, à savoir qu'il pourra fournir les services nécessaires pour six séances par jour au cours de la première session ordinaire de 1979 du Conseil (10 avril-11 mai). En conséquence, il a été convenu, au cours des consultations officielles, qu'il fallait libérer les services nécessaires pour deux séances chaque jour — une le matin et une l'après-midi — afin de ménager de la place pour d'autres réunions sur lesquelles le Conseil doit se prononcer conformément à son programme de travail. Il en résultera peut-être que le Premier Comité (économique) ne pourra pas se réunir pendant la première session ordinaire.

6. Une attention particulière a été accordée au cas des premières séances destinées à des travaux de fond, du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et au fait que le Comité de la planification du développement se réunira du 26 mars au 6 avril. Il a été estimé, au cours des consultations officielles, que les résultats des travaux du second de ces comités seront importants pour les délibérations du premier et que les critères exprimés par les délégations siégeant au Comité préparatoire pourront permettre au Comité de la planification du développement de présen-

ter une contribution intéressant plus directement les travaux du Comité préparatoire. Etant donné que ces deux organes se réuniront la première semaine d'avril, il leur sera possible d'avoir entre eux un échange de ce type.

7. Il a été également convenu, au cours des consultations officielles, que la période du 16 au 20 avril offrira l'occasion de tenir les consultations officielles demandées par le Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, et de procéder à des consultations avec divers groupes, y compris le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

8. C'est sur cette base que le calendrier des conférences figurant dans le projet de décision contenu dans le document E/1979/L.9 a été accepté.

9. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) désire exposer les vues de son gouvernement sur le programme de travail du Conseil économique et social pour la prochaine période biennale. Le Conseil adopte des programmes d'ensemble pour deux ans, et il convient peut-être de noter que les programmes établis juste pour les années 1970 comptent 116 points. Le Conseil doit donc attacher une attention particulière aux plus importants des nombreux problèmes économiques et sociaux, complexes et présents, tout en tenant compte de l'effet paralysant de facteurs politiques puissants et hostiles. Pour promouvoir le développement économique et social mondial, en particulier en ce qui concerne les pays en développement, il faut s'efforcer d'appliquer les décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire et à sa trente-troisième session ordinaire sur la question du renforcement du rôle de la sécurité et du désarmement, en mettant spécialement l'accent sur les rapports entre le désarmement international et le développement économique et social.

10. Un facteur important à cet égard est l'attention croissante que l'Union soviétique porte à la réalisation d'un accord entre les Etats en vue de la réduction, sur une base uniforme, de l'énorme part de leur potentiel économique et social qu'ils consacrent à des fins militaires et à l'utilisation des fonds ainsi libérés à des fins de développement. Comme les Etats membres du Pacte de Varsovie l'ont proclamé dans une déclaration adoptée d'un commun accord lors d'une réunion du Comité politique à Moscou, le 23 novembre 1978, une action dans ce sens non seulement servirait à freiner la course aux armements, mais aussi contribuerait grandement au succès d'entreprises pacifiques dans des domaines tels que la mécanisation agricole, la science, la culture et l'éducation et à une participation accrue des pays industriellement développés aux efforts visant à accélérer le développement économique et social et à consolider la sécurité des pays en développement. Un tel résultat, ont en outre déclaré les pays du Pacte de Varsovie, démontrerait clairement les avantages du désarmement, principal objectif des peuples du monde. Il faut bien comprendre que toute stratégie ou programme pour le développement doit s'inspirer dans une large mesure de cet objectif jusqu'au moment où le monde sera délivré de la peur de l'impérialisme et de la course aux armements.

11. Dans une communication transmettant des données économiques au Comité du désarmement, le camarade Leonid Brejnev, secrétaire général du Parti com-

muniste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême, a déclaré que le moment est venu, pour les gouvernements qui se préoccupent de la vie de leurs peuples et du bien-être de leurs pays, de comprendre le sens réel de l'alternative qui s'offre à l'humanité : ou bien la voie de la course aux armements qui, dans un grand nombre des relations entre Etats, conduit ailleurs qu'il n'était originellement prévu, ou bien la voie qui conduit finalement à la normalisation des relations entre Etats et à la solution des divers problèmes économiques mondiaux. La cessation de la course aux armements et l'instauration de mesures pratiques dans le domaine du désarmement donneraient aux nations un sens de sécurité et accéléreraient ainsi le progrès économique et social de tous les pays, y compris des Etats en développement.

12. Le progrès de la réorganisation des relations économiques internationales ne pourra être obtenu que dans le contexte d'une atténuation des tensions : il n'y a pas d'autre solution raisonnable. Le rôle que le Conseil économique et social doit jouer pour accélérer ce processus est fonction de l'autorité qu'il possède en qualité d'organe du système des Nations Unies. De l'avis de la délégation soviétique, la réorganisation des relations économiques internationales sur une base équitable dans le cadre d'un ordre économique international manifestement nouveau sera une question d'une importance primordiale dans les travaux du Conseil pendant la période de deux ans qui va s'ouvrir.

13. Les organes subsidiaires du Conseil, de même que le Secrétariat, doivent encourager la dissémination des informations concernant les dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹, de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international², de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social³ et d'autres décisions importantes de l'Organisation des Nations Unies. Tous les pays doivent tenir pleinement compte des dispositions progressistes de ces documents dans leurs relations économiques et dans leurs organes exécutifs nationaux; ils doivent éliminer les divers obstacles qui entravent l'action des organes chargés des relations avec d'autres Etats, y compris ceux qui ont des systèmes économiques et sociaux différents. En conformité avec les pratiques suivies lors des sessions précédentes des divers organes économiques, y compris de ceux qui se réunissent pendant l'année en cours, la considération primordiale doit être de ne pas permettre un affaiblissement de l'orientation anti-impérialiste et anti-colonialiste de ces documents et de soutenir les espoirs suscités par la lutte en vue d'obtenir une véritable réorganisation des relations économiques internationales et par le combat mené par les pays en développement pour parvenir à l'indépendance politique et économique et à la réalisation des objectifs du développement économique.

14. Les mesures décidées par le Conseil doivent donc viser principalement à redresser la situation économique

fâcheuse de la majorité des pays en développement, qui se heurtent de plus en plus aux barrières douanières instituées par les pays économiquement avancés. En outre, du fait des crises économiques qui sévissent dans les pays économiquement arriérés, les sociétés transnationales, s'efforçant d'accroître les exportations, ont établi une situation de monopole qui a lésé la souveraineté des pays en développement sur leurs ressources naturelles et a débouché sur l'ingérence dans leurs affaires intérieures.

15. L'expérience a montré que le développement économique et social produit les meilleurs résultats dans les pays où l'aide financière est utilisée pour le développement industriel dans le secteur étatisé. Il est ainsi possible d'appliquer des principes qui encouragent le développement économique et social effectif et, par conséquent, de matérialiser les avantages de la planification économique à long terme, de remplacer les formes périmées de propriété foncière et d'agriculture, de nationaliser les entreprises, d'instituer la souveraineté d'une nation sur ses ressources naturelles et de former du personnel de gestion national. Le rôle du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et des divers organes économiques, ainsi que du Secrétariat, est de faciliter l'instauration de ces changements économiques et sociaux dans les pays en développement concernés.

16. Il appartient aux membres du Conseil d'assurer la continuité de la fonction de coordination du Conseil à l'égard des organes économiques et sociaux du système des Nations Unies et de permettre ainsi à l'Assemblée générale d'accroître l'efficacité et les résultats bénéfiques de ce qu'elle fait pour réduire les doubles emplois et les chevauchements d'activités et pour restreindre les dépenses.

17. La délégation soviétique est fermement convaincue que la solution des problèmes fondamentaux de la réorganisation des relations économiques internationales réside dans une utilisation plus efficace des organes existants tels que le Conseil économique et social, qui possèdent l'autorité suffisante et l'expérience nécessaire pour examiner les décisions prises sur tous les problèmes les plus importants qui affectent les relations économiques à l'heure actuelle. La création d'organes nouveaux ne faciliterait pas les changements qui doivent intervenir dans les relations économiques internationales. Une prolifération d'organes conduirait de plus en plus à une dispersion des efforts et rendrait seulement la tâche principale plus difficile à exécuter. Elle stimulerait aussi les efforts en sens inverse de ceux qui poursuivent des visées politiques et rendrait plus ardue la mise en œuvre des dispositions progressistes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

18. Le Conseil économique et social doit tirer des conclusions réalistes du fait que la prolifération des organes économiques et sociaux de l'Organisation des Nations Unies a conduit à la situation anormale dans laquelle les sessions de ces organes se suivent l'une après l'autre pendant de longues périodes, de sorte que les représentants sont incapables de se préparer convenablement et de saisir pleinement ce qui a été fait aux sessions précédentes. L'avalanche des réunions est devenue écrasante, et il est grand temps que le Conseil, qui doit assumer la

¹ Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1974.

² Résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} mai 1974.

³ Résolution 2542 (XXIV) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1969.

responsabilité de cette situation, parle de son propre chef et rétablit un certain ordre.

19. Dans le cas particulier du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, la délégation soviétique est d'avis que les graves difficultés rencontrées pour l'établissement du calendrier des réunions de cet organe se sont produites du fait que le calendrier des réunions des autres organes était très serré. Il semble particulièrement inutile que le Comité de la planification du développement se réunisse la fin de mars ou en avril 1979 étant donné que la nécessité d'une réunion de ce comité pendant l'année en cours est tout à fait contestable si elle doit créer des difficultés pour les réunions d'organismes intergouvernementaux beaucoup plus importants. En outre, une décision sur la question de la suppression du Comité de l'examen et de l'évaluation consoliderait l'accord entre divers groupes de pays qui s'est réalisé lors de la rédaction de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, en date du 29 janvier 1979.

20. La résolution 1622 (LI) du Conseil, en date du 30 juillet 1971, lui donne des directives concernant les décisions importantes à prendre au sujet de l'organisation de ses travaux, en particulier à l'égard de l'allègement de son ordre du jour, qui, selon les critères acceptés aujourd'hui, en viendrait progressivement à inclure des questions telles que la protection du consommateur. Des questions concernant les statistiques, la population, les stupéfiants et d'autres questions analogues figurent chaque année à l'ordre du jour du Conseil et sont devenues plus ou moins une routine de ses sessions. Elles pourraient sans aucun mal être examinées tous les trois ans, laissant ainsi du temps pour d'autres questions sociales beaucoup plus importantes. Il faudrait insister beaucoup plus sur l'orientation sociale des travaux du Conseil.

21. L'année 1979 marquera le dixième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, dont l'application sera examinée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Un rapport sur l'application de la Déclaration sera soumis au Conseil et à l'Assemblée générale pour examen. Des problèmes sociaux importants seront également examinés à la session de 1979 de la Commission du développement social, qui présentera ses recommandations au Conseil pour examen à sa première session ordinaire de 1979. D'autres questions que le Conseil devra examiner à cette session sont, notamment, le renforcement du secteur du développement social au sein des Nations Unies et le chapitre 27 du projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983. En examinant toute la gamme des questions sociales, le Conseil pourrait donner une impulsion nouvelle à cet aspect important des activités de l'Organisation des Nations Unies et élaborer des recommandations pratiques de façon à garder intacte la composante sociale de la nouvelle stratégie internationale du développement.

22. La délégation soviétique attache également une grande importance à l'application par le Secrétariat des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées, en particulier à sa trente-troisième session, au sujet de l'élimination des programmes économiques et sociaux de l'Organisation des Nations Unies qui sont périmés, inefficaces ou sans importance. Toutefois, la question de

savoir quels sont les programmes qui sont utiles pour les gouvernements et quels sont ceux qui répondent à une demande faible ou nulle est extrêmement complexe et délicate. Le rôle du Secrétariat est de mettre ce point en lumière et de renseigner sur la mesure dans laquelle les divers programmes sont mis en œuvre. Par contre, il n'incombe pas au Secrétariat de décider des changements qui doivent être apportés à un programme de travail précédemment ratifié par un organe intergouvernemental. La tâche du Secrétariat est d'attirer l'attention sur les programmes périmés ou inefficaces, mais les décisions au sujet de ceux qui doivent être expressément supprimés ou qui doivent être modifiés sont une prérogative exclusive des organes intergouvernementaux.

23. L'Union soviétique, dans ses efforts continus pour encourager la coopération avec tous les Etats, quel que soit leur système social et économique, accorde une attention constante à la position spéciale des pays en développement dans l'économie mondiale. Avec les pays socialistes et les pays en développement, elle a fait et continuera de faire tout son possible pour obtenir un progrès réel dans la réorganisation des relations économiques internationales sur une base juste, équitable et démocratique. La délégation soviétique a l'intention de suivre cette voie au Conseil économique et social au cours des prochaines années, et plus particulièrement au cours de l'année 1979.

24. Le comte YORK (République fédérale d'Allemagne) suggère que, dans le document E/1979/L.9, le libellé de l'alinéa e du paragraphe 2, relatif à la cinquième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, précise qu'une cinquième session de ce comité préparatoire sera convoquée au Siège de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que la décision définitive de tenir cette cinquième session n'avait pas été prise, alors que le Conseil avait été invité à prévoir une date pour cette session au cas où elle s'avérerait nécessaire. Le Conseil pourrait se prononcer à la fin de sa première session ordinaire de 1979.

25. Le PRÉSIDENT croit comprendre que les membres du Conseil acceptent la proposition formulée par le représentant de la République fédérale d'Allemagne.

Il en est ainsi décidé.

26. M. BAUCHARD (France) fait savoir que sa délégation est en mesure d'accepter les propositions figurant dans le document E/1979/L.9 compte tenu des observations faites par le représentant du Mexique au sujet des résultats des consultations officieuses.

27. M. HACHANI (Observateur de la Tunisie) tient à expliquer comment le Groupe des Soixante-Dix-Sept interprète le paragraphe 3, qui prévoit que des consultations officieuses se dérouleront du 16 au 20 avril, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 6 (III) adoptée par le Comité préparatoire. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept accepte cette disposition, mais en précisant qu'il lui faudra pouvoir utiliser, si possible, une partie de cette période pour des consultations officieuses.

Le projet de décision contenu dans le document E/1979/L.9, tel qu'il a été amendé, est adopté (décision 1979/2).

28. M. MARSHALL (Royaume-Uni), se référant à la décision prise par le Conseil, rappelle, comme il l'a déjà indiqué, qu'il y a encore des problèmes considérables au sujet du calendrier et que le Conseil devra sans doute reprendre la question dans le courant de l'année.

CONTRÔLE ET LIMITATION DE LA DOCUMENTATION
(E/1979/L.11)

29. M. NAVARRETE (Mexique), rendant compte des résultats des consultations officieuses, fait savoir que la question du contrôle et de la limitation de la documentation a été examinée à fond. Le projet de résolution reproduit dans le document E/1979/L.11 a été élaboré à la suite de cet examen, mais doit être révisé pour refléter plus exactement les propositions formulées et acceptées au cours des consultations. Le deuxième paragraphe du préambule doit être modifié comme suit : « *Profondément préoccupé également* par le fait que souvent les documents ne sont pas publiés en temps voulu dans toutes les langues de travail du Conseil ». La fin du paragraphe 3 du dispositif doit être modifiée comme suit : « et invite le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour que cette règle puisse être effectivement respectée ».

30. M. MARSHALL (Royaume-Uni) suggère que, dans le troisième paragraphe du préambule, les mots « que cela impose » soient remplacés par les mots « ainsi imposé ».

31. M. BAUCHARD (France) suggère qu'au paragraphe 3 du dispositif les mots « à temps » soient remplacés par les mots « en temps voulu ».

32. Il est regrettable que les documents de la réunion n'aient pas été publiés dans toutes les langues de travail, et il faut espérer que cela ne constituera pas un précédent. Toutefois, comme cette situation résulte en partie de l'heure tardive à laquelle la séance de la matinée a été levée, M. Bauchard n'aura pas d'objection à ce que le Conseil délibère sur la base du texte anglais.

Le projet de résolution contenu dans le document E/1979/L.11, tel qu'il a été révisé et amendé, est adopté (résolution 1979/1).

33. Le comte YORK (République fédérale d'Allemagne), revenant sur la résolution qui vient d'être adoptée, indique qu'il n'a pas pris la parole plus tôt parce qu'il ne voulait pas proposer d'amendement. Cependant, il souhaitait adresser une demande au Secrétariat. Etant donné que le Conseil a décidé l'année précédente que ses résolutions et décisions ne seraient pas publiées après chaque session ordinaire en tant que supplément officiel sous une couverture bleue, ces documents extrêmement utiles sont communiqués séparément aux délégations. Il est cependant difficile de les conserver ensemble et de les retrouver parmi les autres documents, tous imprimés sur papier blanc. Selon le comte York, la décision du Conseil était que les résolutions et les décisions de toutes les sessions d'une année donnée soient publiées dans un seul volume; cependant, le volume pour 1978 n'a pas encore paru. Il faut demander au Secrétariat de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que, en 1979 et les années suivantes, ces volumes soient publiés sous une couverture bleue avant l'ouverture de l'Assemblée générale. Comme les débats de l'Assemblée générale consti-

tuent le principal domaine de travail des délégations, la délégation de la République fédérale d'Allemagne apprécierait vivement que le volume combiné des résolutions et décisions soit mis à disposition non pas à la fin de l'année, lorsque tout a été traité, mais avant l'Assemblée générale.

34. M. SAUNDERS (Jamaïque), se référant à la résolution qui vient d'être adoptée et à la déclaration faite par le représentant de la République fédérale d'Allemagne, suggère que la manière dont le Conseil publiera son rapport, y compris les suppléments et les résolutions et décisions, ainsi que la relation entre ces documents et les autres documents publiés par le Conseil soient examinées à la première session ordinaire et que le Secrétariat fournisse quelques renseignements sur la question comme de coutume.

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU DANEMARK
(E/1979/L.2)

35. Le PRÉSIDENT se réfère à la proposition formulée par le Gouvernement du Danemark, selon laquelle la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, devrait se tenir du 14 au 30 juillet 1980 à Copenhague. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accepte la proposition.

Il en est ainsi décidé.

PRÉPARATION DES DOCUMENTS RELATIFS À LA RÉSOLUTION 33/194 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(E/1979/L.8/REV.1)

36. M. NISHIDA (Japon) fait observer que le projet de décision figurant dans le document E/1979/L.8/Rev.1, qui a été présenté par sa délégation, traite des aspects relatifs à la procédure et à la documentation du point 13 (Ressources naturelles) de l'ordre du jour proposé pour la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil. Il convient de rappeler que l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, a adopté la résolution 33/194 intitulée « Aide multilatérale au développement aux fins de l'exploration des ressources naturelles », question à laquelle le Japon attache une grande importance. La délégation japonaise estime donc qu'il est essentiel de procéder à tous les préparatifs nécessaires à un examen fructueux de la question, et c'est la raison pour laquelle elle a présenté le projet de décision au Conseil pour examen.

37. Se fondant sur les réserves exprimées par certaines délégations, la délégation japonaise voudrait réviser une proportion importante du projet de décision. Elle propose de supprimer la première partie de l'alinéa *a* et tout l'alinéa *b*; l'alinéa *d* deviendrait alors l'alinéa *b*, les mots « par l'intermédiaire du Comité des ressources naturelles » étant supprimés.

38. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande pourquoi l'auteur du projet de décision veut supprimer la référence au Comité des ressources naturelles. Il semble illogique d'omettre la référence à ce comité dans le rapport du Secrétaire général avant que ce rapport ait été présenté au Conseil économique et social.

39. M. SAUNDERS (Jamaïque) demande si l'alinéa c initial demeurerait comme « c » dans le projet de décision révisé.

40. M. NISHIDA (Japon) confirme que l'interprétation du représentant de la Jamaïque concernant l'emplacement de l'alinéa c est correcte.

41. Répondant à la question du représentant de l'Union soviétique, il indique que sa délégation avait d'abord estimé souhaitable que la question soit examinée par le Comité des ressources naturelles mais qu'en raison des objections soulevées par un grand nombre de délégations elle avait décidé de supprimer la référence à ce comité.

42. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) désire savoir pourquoi un certain nombre de délégations ont suggéré de supprimer la référence au Comité des ressources naturelles. Il se demande s'il s'agit d'une question de temps ou si c'est pour une autre raison.

43. M. NISHIDA (Japon) répond que l'objection a été soulevée en liaison avec les débats du Programme des Nations Unies pour le développement. Elle a été formulée par une certaine délégation et, dans le but d'accélérer les débats, la délégation japonaise a accepté la proposition de cette délégation.

44. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait savoir que sa délégation comprend pleinement la position de la délégation japonaise qui était disposée à supprimer un certain nombre de points du projet de décision qu'elle avait présenté afin d'éviter de fournir des explications laborieuses, car le Comité des ressources naturelles ne doit pas être le premier organe saisi de l'important rapport préparé par le Secrétaire général ni transmettre au Conseil économique et social des conclusions faisant autorité à ce sujet.

Le projet de décision contenu dans le document E/1979/L.8/Rev.1, tel qu'il a été révisé, est adopté (décision 1979/3).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de base du Conseil pour 1979 et 1980 (fin) [E/1979/1 et Add.1, E/1979/6, E/1979/L.1, E/1979/L.4, E/1979/L.6 et Add.1, E/1979/L.7, E/1979/L.10]

PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ PAR LE PRÉSIDENT À LA SUITE DES CONSULTATIONS TENUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL (E/1979/L.4)

45. Le PRÉSIDENT fait observer que le projet de décision contenu dans le document E/1979/L.4 est fondé sur de vastes consultations officieuses qui se sont déroulées pendant la présente session d'organisation. Il présume donc que le Conseil souhaite approuver la liste des questions à examiner aux sessions de 1979 (parties A et B) et à la première session de 1980 (parties C et D), telles qu'elles figurent dans ce document.

Il en est ainsi décidé.*

* Voir décision 1979/1.

46. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) tient à remercier tous ceux qui ont appuyé l'entrée de la République démocratique allemande au Conseil économique et social et apprécie les vœux qu'ils ont adressés à sa délégation.

47. La délégation de la République démocratique allemande se félicite que l'organisation des travaux proposée par le Secrétaire général dans le document E/1979/1 pour les années 1979 et 1980 ait été franchement examinée lors des consultations officieuses; cependant, l'expérience de la session d'organisation actuelle montre une fois encore que des décisions importantes relatives à l'amélioration de l'organisation des travaux du Conseil ne sont pas prises d'abord à la session d'organisation mais à l'Assemblée générale et aux sessions ordinaires du Conseil.

48. En sa qualité de vice-président de la Deuxième Commission à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, M. Zachmann avait souligné tout particulièrement la nécessité d'examiner de façon approfondie les demandes adressées au Conseil en vue de la présentation de rapports additionnels à l'Assemblée générale et de l'établissement de rapports qui ne pourraient être terminés que pour la reprise de la seconde session du Conseil, époque à laquelle le Conseil se borne ordinairement à prendre acte d'un rapport et à le transmettre à l'Assemblée générale sans en débattre. Il faudrait aussi constamment s'efforcer de tenir les réunions comme il est prévu dans le calendrier accepté d'un commun accord et d'éviter les chevauchements. Dans ce contexte, la délégation de la République démocratique allemande demande à nouveau que les propositions formulées par les Etats socialistes en vue de renforcer l'efficacité et le rôle du Conseil ainsi que ses programmes — qui sont contenues dans la résolution 1622 (LI) présentée par le Conseil à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session — soient expliquées en détail en liaison avec la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

49. En tant que nouveau membre du Conseil, la République démocratique allemande souhaite faire connaître ses vues au sujet des priorités du Conseil pour les deux prochaines années. Le Conseil devrait continuer d'envisager la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique et convenir de mesures pratiques à cet effet. Il devrait centrer son attention sur la rédaction d'une stratégie internationale du développement pour les années 80 et sur la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980. A cet égard, le Conseil doit être guidé par les dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et par les décisions prises par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire. Le Conseil apportera ainsi une aide considérable à l'élimination de la dépendance colonialiste et néo-colonialiste et à l'intensification de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

50. Un autre problème que le Conseil doit aborder d'urgence est la violation continue des droits de l'homme dans certains Etats, qui donne cette année une importance particulière à la mise en mouvement du mécanisme de ratification et d'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et

culturels⁴, conformément aux dispositions de cet instrument. Le Conseil devrait également accorder une attention plus grande encore que par le passé aux questions fondamentales du développement social qui ont permis aux Etats de procéder à des réformes d'une grande portée au profit de leur peuple. La délégation de la République démocratique allemande s'efforcera d'apporter une contribution constructive dans ce sens.

51. M. NAVARRETE (Mexique), rendant compte des résultats des consultations officieuses, estime que le moment semble être venu de reprendre une question examinée au cours de ces consultations en liaison avec le programme de travail qui vient d'être adopté. Une délégation a proposé de tenir un débat séparé sur l'une des composantes du point 1 (Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle) du programme de travail de la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil. Bien que le Président du Conseil ait recommandé que cette proposition soit de nouveau examinée au cours des consultations officieuses, il n'a malheureusement pas été possible, faute de temps, de le faire convenablement. Une interprétation proposée par l'orateur a cependant été acceptée, à savoir que le point 1 du programme de travail de la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil serait libellé, sans changement, sous la forme dans laquelle il figure actuellement dans le document E/1979/L.4 et se trouve exposé à la section III du document E/1979/1. Au moment où l'ordre du jour annoté de la seconde session ordinaire sera établi, le Conseil pourra décider s'il faut ou non examiner séparément un ou plusieurs des alinéas du point 1 de son programme de travail.

52. M. BENHOCINE (Algérie), se référant à l'interprétation juste mentionnée par le représentant du Mexique au sujet de la possibilité de traiter séparément certains éléments du point 1 du programme de travail de la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil, fait savoir que sa délégation l'a naturellement entérinée. Toutefois, en arrivant à cette interprétation, les délégations qui ont participé aux consultations officieuses en sont aussi arrivées à la possibilité d'examiner séparément certains de ces éléments du programme, et la délégation algérienne tient à formuler certaines observations qu'elle souhaiterait voir consignées au compte rendu de la séance. Ces observations concernent l'examen et l'évaluation de la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

53. A l'occasion de l'évaluation précédente de la Stratégie internationale du développement en 1977, le Conseil, comme les membres s'en souviendront, avait adopté des procédures d'évaluation pour la mise en œuvre non seulement de la Stratégie, mais aussi du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international⁵, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹ et la résolution concernant le développement et la coopération économique

internationale⁶. En fait, le Conseil avait pris cette décision sur la base de la résolution 31/178 de l'Assemblée générale et avait inscrit un point séparé — point 11 — à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session. En raison de la possibilité d'examiner ainsi séparément certains éléments, la délégation algérienne souhaite que le Secrétariat prenne en compte le fait que, sur la recommandation de l'Assemblée générale, le Conseil, à l'occasion de sa précédente évaluation, a entrepris d'évaluer cette résolution tout entière, y compris la Stratégie internationale du développement.

54. M. BODDENS-HOSANG (Pays-Bas) souligne que son gouvernement, comme il l'a expliqué au cours des consultations officieuses, attache la plus haute importance à la préparation de la nouvelle stratégie du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. C'est pour cette raison que la délégation néerlandaise a proposé que cette préparation soit inscrite à l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1979. Elle est disposée à accepter l'interprétation dont le représentant du Mexique vient de donner lecture et se réserve de revenir sur cette question au cours de la première session ordinaire du Conseil.

PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ PAR UN VICE-PRÉSIDENT (MEXIQUE) SUR LA BASE DE CONSULTATIONS OFFICIEUSES (E/1979/L.6 ET ADD.1)

55. M. NAVARRETE (Mexique), rendant compte des résultats des consultations officieuses, signale que les délégations participant aux consultations ont estimé que, même avec quatre séances par jour seulement lors de la première session ordinaire du Conseil, il serait possible d'examiner convenablement les questions attribuées à cette session. Cependant, comme la limitation du nombre de séances pourrait empêcher le Premier Comité (économique) de se réunir, le Conseil, en organisant les travaux de ladite session, pourrait avoir à redistribuer les questions attribuées à ce comité.

56. Un grand nombre des délégations qui ont pris part aux consultations officieuses ont exprimé l'avis que, pour un certain nombre de raisons, il serait très difficile de traiter convenablement, à la première session ordinaire, du point 13 (Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies). Il a été convenu cependant que, si cette question figurait au programme de travail des deux sessions ordinaires de 1979, le Président présenterait au Conseil les propositions qu'il avait énoncées sur la façon d'en traiter.

57. L'orateur donne alors lecture de plusieurs modifications apportées à la rédaction du document E/1979/L.6 et signale que l'alinéa e du paragraphe 2 du document de séance (E/1979/CRP.1) est devenu l'alinéa c du paragraphe 3 du document E/1979/L.6/Add.1.

58. Le PRÉSIDENT dit que, conformément aux décisions prises par le Conseil en 1978, la question de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies devait figurer au programme des première et seconde sessions ordinaires. Il ajoute

⁴ Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1966, annexe.

⁵ Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} mai 1974.

⁶ Résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 1975.

qu'il pourrait être préférable de ne pas fixer à ce stade une procédure précise pour traiter de cette question pour la simple raison que, à son avis, il serait imprudent que le Conseil décide d'avance de suivre à l'égard de ce point exactement la même procédure que celle qu'il avait suivie l'année précédente. De plus, il a l'intention de procéder à des consultations officieuses avec les membres du Conseil avant le début de la première session ordinaire et de formuler ensuite des suggestions quant à la procédure à suivre pour traiter de cette question à cette session.

59. A la suite de ces observations, il suggère de supprimer le point 13 à l'alinéa *a* du document E/1979/L.6.

Il en est ainsi décidé.

60. M. BENHOCINE (Algérie) demande que la version française du document E/1979/L.6 et Add.1 soit alignée sur le texte anglais puisque celui-ci a servi de base aux débats officiels.

61. M. HANNAH (Nouvelle-Zélande) indique que la modification du document E/1979/L.6 suggérée par le Président du Conseil et qui vient d'être adoptée est acceptable pour sa délégation. De l'avis de sa délégation, cependant, étant donné que le temps de réunion dont dispose le Conseil est réduit de deux séances par jour — ce qui équivaut au temps dont aurait pu disposer le Premier Comité (économique) —, toute réaffectation des points occasionnée par l'adoption de cette modification devra tenir compte de la charge de travail considérable du Deuxième Comité (social) à la première session ordinaire et des obligations importantes qui résultent pour ce comité des réunions officielles et officieuses. Cette situation, bien entendu, devra également être prise en compte pour l'organisation précise des travaux de la session et la répartition du temps de réunion.

62. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale tout d'abord que le contenu du document E/1979/L.6 diffère de ce qui a été entendu au cours des réunions officieuses, tout au moins de celles auxquelles sa délégation a assisté. En ce qui concerne ce document, il y a un doute dans son esprit au sujet de la capacité du Secrétariat d'assurer les services nécessaires pour les réunions proposées pour la première session ordinaire du Conseil.

63. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) rappelle qu'au moment où la question examinée a été débattue lors des consultations officieuses il avait souligné que le Conseil pourrait tenir trois séances le matin et trois l'après-midi. Sur ces trois séances, deux seulement devaient faire l'objet de comptes rendus. La séance à laquelle le Conseil renonçait était celle qui n'avait pas de compte rendu. Par conséquent, que le Conseil établisse un comité spécial ou non, l'examen du point considéré doit être aménagé en fonction des arrangements qui prévoient des comptes rendus. En d'autres termes, que la question soit examinée en séance plénière ou au sein d'un comité de session, une séance seulement pourra avoir lieu.

64. M. NAVARRETE (Mexique), se référant à la première partie de la déclaration du représentant de l'Union soviétique, fait observer que le document E/1979/L.6, comme les autres documents issus des con-

sultations officieuses, reflète du mieux qu'il a pu l'interprétation établie au cours de ces consultations. Il est absolument convaincu que le document susmentionné correspond à l'interprétation qui a été donnée de la question qui y est traitée. Bien qu'il ne veuille pas prendre le temps du Conseil pour expliquer longuement les débats en s'appuyant sur les notes relatives à leur déroulement, il tient à rappeler qu'une délégation avait initialement proposé de supprimer les réunions du Premier Comité (économique) lors de la première session ordinaire de 1979 du Conseil de façon à insérer les réunions d'autres organes dans le calendrier des conférences.

65. Le Sous-Secrétaire général a précisé qu'il ne s'agissait pas de savoir si le Premier Comité se réunirait ou non, mais plutôt de supprimer des séances attribuées au Conseil de façon que d'autres organes puissent se réunir. C'est sur cette base que l'on est convenu de supprimer deux des six séances par jour qui avaient été attribuées au Conseil. Le soin de décider comment il utilisera les quatre séances restantes a été laissé au Conseil lui-même.

66. Telle est l'interprétation dont procèdent la présentation du document E/1979/L.6 et Add.1 et le texte du document lui-même.

Le projet de décision contenu dans le document E/1979/L.6 et Add.1, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

PROJET DE DÉCISION CONCERNANT LE DOCUMENT DE TRAVAIL RÉVISÉ ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT SUR LA BASE DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL POUR 1979 ET 1980 (E/1979/L.7)

Le projet de décision contenu dans le document E/1979/L.7 est adopté.*

PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ PAR UN VICE-PRÉSIDENT (MEXIQUE) SUR LA BASE DE CONSULTATIONS OFFICIEUSES (E/1979/L.10)

67. M. NAVARRETE (Mexique), présentant le projet de décision, indique qu'il a été examiné au cours des consultations officieuses à la demande d'une délégation qui avait proposé que le document E/1979/6 soit soumis à la première session ordinaire de 1979 du Conseil au titre du point 7 de son programme de travail.

68. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation suggère d'apporter certains changements au libellé du projet de décision afin de refléter les débats qui se sont déroulés au cours des consultations officieuses. Premièrement, sa délégation est préoccupée par le fait que la note du Secrétariat (E/1979/6) ne mentionne pas les objectifs et les stratégies régionaux et internationaux qui étaient compris dans l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale de la Décennie pour la femme figurant dans l'annexe à la résolution 33/189 de l'Assemblée générale, en date du 29 janvier 1979. Deuxièmement, elle souhaite que la décision d'établir le secrétariat à New York soit indiquée. Troisièmement, elle aimerait ajouter, après « Commission de la condition de la femme », les mots « révisée afin de tenir compte des débats de sa session d'organisation pour 1979 et de la nomination par le Secrétaire général du secrétaire général de la Conférence ».

69. M. NAVARRETE (Mexique), s'efforçant de clarifier un point de procédure, fait valoir qu'il avait simplement été entendu au cours des consultations officieuses que le document E/1979/6 serait transmis au Conseil à sa première session ordinaire de 1979 au titre du point 7 de son programme de travail. Le point faisant l'objet du projet d'amendement des Etats-Unis, qui ne posait pas de difficulté pour la délégation mexicaine, avait été soulevé par la délégation des Etats-Unis au cours des consultations officieuses sous forme d'une question à laquelle le Secrétariat avait répondu. Il lui semble donc que le projet d'amendement vise à rectifier — si l'on peut employer ce terme — l'interprétation convenue au cours des consultations officieuses, à moins qu'il ne constitue un élément nouveau que le Conseil n'aura peut-être pas de difficulté à accepter.

70. M. HANNAH (Nouvelle-Zélande) relève que les observations qui viennent d'être formulées correspondent également à l'interprétation de sa délégation. Celle-ci estime, en outre, que la proposition des Etats-Unis représente une addition utile au projet de décision qui est conforme aux observations dont il a fait l'objet.

71. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que, vu les opinions divergentes, et parfois contradictoires, exprimées au cours des consultations officieuses, les mots proposés par la délégation des Etats-Unis sont à la fois clairs et pratiques. En ce qui concerne cependant les dépenses relatives à la Conférence, la délégation soviétique est d'avis qu'elles doivent être maintenues au niveau des crédits actuels sans aucun dépassement. En particulier, la dépense relative à la nomination du secrétaire général de la Conférence ne devrait pas excéder le montant prévu à cet effet.

72. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) indique que sa délégation s'est efforcée d'utiliser dans l'amendement qu'elle proposait le style normalement employé dans les instructions qu'un organe envoie à un autre. De plus, en ce qui concerne les dispositions relatives à la nomination par le Secrétaire général du secrétaire général de la Conférence, sa délégation croit savoir qu'elles ont déjà été prises et que le secrétaire général de la Conférence aura probablement déjà été nommé au moment où le Conseil tiendra sa première session ordinaire.

73. Mme SIPILÄ (Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires) souhaite, par souci d'exactitude, renvoyer le Comité à deux documents de l'Assemblée générale. Le premier est le rapport de la Troisième Commission sur un certain nombre de points concernant la condition de la femme, y compris le point traitant expressément de la Conférence mondiale. Le projet de résolution VI dans ce rapport⁷, si elle ne fait pas erreur, est devenu la résolution A/33/189, qui énonce les dispositions relatives au secrétariat et au secrétaire général de Conférence. Le second document est la note du Secrétaire général, qui traite des incidences administratives et financières de la résolution⁸. Des

crédits ont été ouverts pour un secrétaire général de la Conférence se situant au niveau de sous-secrétaire général et pour le reste du personnel expressément engagé pour la Conférence. Comme il a été indiqué précédemment, la nomination du Secrétaire général interviendra apparemment dans quelques jours. Il n'y aura donc aucune difficulté à donner des renseignements sur les dépenses relatives à la Conférence.

Le projet de décision contenu dans le document E/1979/L.10, tel qu'il a été modifié, est adopté (décision 1979/5).

DOCUMENTATION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION À SA DIX-NEUVIÈME SESSION (E/1979/L.1)

Le comité prend note du document E/1979/L.1 (décision 1979/6).

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT CONCERNANT LE GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION QUI DOIT ÊTRE CHARGÉ D'EXAMINER LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979

74. Le PRÉSIDENT rappelle que, comme le Conseil le sait, il est tenu, aux termes de la décision 1978/10, de charger un groupe de travail de session d'examiner les rapports qui doivent être présentés conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Conseil sait aussi que, en raison des difficultés extrêmement graves rencontrées l'année précédente, le groupe de travail n'a pas été créé et le Conseil n'a pas examiné les rapports comme il est prescrit dans le Pacte. Le Président demande donc l'aide de toutes les délégations afin de pouvoir annoncer la composition du groupe de travail dès l'ouverture de la première session ordinaire. Il engagera des consultations à ce sujet dans les plus brefs délais et, par conséquent, prendra contact avec les présidents des groupes régionaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Renforcement du secteur du développement social au sein des Nations Unies

75. M. NAVARRETE (Mexique), présentant les résultats des consultations officieuses, annonce qu'une interprétation en trois parties a été mise au point, mais que la troisième partie a été acceptée, en dehors du contexte des consultations officieuses, uniquement par les délégations directement concernées : premièrement, la question — y compris celle de la création du groupe de travail spécial recommandée dans la résolution 2079 (LXII) du Conseil — devra être examinée à la première session ordinaire de 1979 du Conseil; deuxièmement, il est souhaitable que la question soit examinée en séance plénière; et troisièmement, il est indispensable que cette interprétation soit portée à l'attention de la Commission du développement social pour son information et aussi pour lui permettre, s'il est possible, de présenter des observations à ce sujet compte tenu des faits nouveaux dans ce domaine.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes*, point 88 de l'ordre du jour, document A/33/479, par. 27.

⁸ A/C.5/33/97 et Corr.1 et 2.

76. Le PRÉSIDENT déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil accepte de faire sienne l'interprétation établie lors des consultations officielles.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/7).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Sociétés transnationales (E/1979/CRP.2)

77. Le PRÉSIDENT rappelle aux membres du Conseil que, dans sa décision 1978/95, le Conseil avait décidé d'ajourner l'examen du projet de décision intitulé « Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports » dont l'adoption lui avait été recommandée au chapitre premier du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa quatrième session⁹.

78. M. SAHLGREN (Directeur exécutif, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales) souligne que l'importance de l'établissement de normes internationales de comptabilité et de présentation des rapports a été mise en relief d'abord par le groupe de personnalités éminentes qui avaient proposé la création, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'un mécanisme qui s'occuperait des questions relatives aux sociétés transnationales et, ensuite, par la Commission des sociétés transnationales elle-même qui, à sa première session l'année précédente, avait recommandé au Conseil d'instituer un groupe de travail intergouvernemental pour examiner la question.

79. Les sociétés transnationales fonctionnent dans le monde entier, mais les systèmes de comptabilité et d'établissement des rapports sont institués, lorsqu'ils existent, dans les différents pays. L'établissement de normes internationales de comptabilité et de présentation des rapports est donc un thème des travaux tant de la Commission que du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales.

80. L'établissement de ces normes dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies sera sans doute particulièrement important pour les pays en développement. En premier lieu, ces pays ont besoin de données comparables au sujet des sociétés transnationales pour que les contributions positives de celles-ci augmentent et que leurs effets négatifs diminuent ou disparaissent; en second lieu, l'effort d'harmonisation des normes internationales de comptabilité et de présentation des rapports a été concentré jusqu'ici dans les pays développés.

81. Les travaux du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, et plus précisément son système d'information complet, sont entravés par l'absence de données uniformes ou même transformables dont la comptabilité et les rapports des sociétés constituent une source première. Les travaux visant à l'établissement de normes internationales à l'échelle mondiale profiteraient donc aux sociétés transnationales elles-mêmes. Comme des normes d'applicabilité générale négociées

sur le plan international devraient forcément être raisonnables, le travail de comptabilité et de présentation des rapports des sociétés transnationales serait grandement simplifié, et les conflits entre ces sociétés et les gouvernements, atténués.

82. Pour ces diverses raisons, le Directeur exécutif du Centre espère donc que le Conseil pourra décider de créer un groupe spécial de travail intergouvernemental. Il espère également que les arrangements demandés par la Commission des sociétés transnationales pourront être passés afin qu'il soit possible de consulter des organismes internationaux privés de comptabilité et d'autres parties intéressées, parmi lesquelles les plus importantes sont les milieux syndicaux et les milieux d'affaires. Le Centre, de son côté, est prêt à servir et à appuyer le groupe de travail, s'il le désire.

83. M. HACHANI (Observateur de la Tunisie), prenant la parole au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, indique qu'il a présenté pour examen au cours de consultations officielles le projet de décision figurant dans le document de séance (E/1979/CRP.2). Les délégations participant aux consultations n'avaient pas voulu considérer ce projet de décision comme un document officiel, estimant qu'il n'était pas de nature à faciliter les consultations. Comme le Groupe des Soixante-Dix-Sept se rend compte de l'urgence de la création du groupe spécial de travail intergouvernemental, il s'est efforcé de donner, dans son projet de décision, une formule de compromis au sujet de la composition du groupe de travail, qu'il avait été disposé à examiner avec les pays membres des groupes concernés.

84. Malheureusement, aucun accord n'avait pu être réalisé au cours des consultations officielles en raison de l'insistance de certaines délégations pour donner au groupe de travail une structure ouverte. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept, cependant, n'avait pas pu accepter cet arrangement qui, à son avis, dans ce cas particulier, ne garantirait vraisemblablement pas l'équilibre essentiel pour les divers intérêts concernés.

85. Le projet de décision (E/1979/CRP.2) vient d'être formellement présenté au Conseil. La délégation tunisienne espère qu'il sera adopté de façon à faciliter la création du groupe de travail dans les meilleurs délais et à lui permettre de fonctionner dans des conditions favorables.

86. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) estime regrettable que, malgré la nécessité et l'urgence qui semblent généralement reconnues de créer le groupe de travail, il ait été impossible de parvenir à un accord au cours des consultations officielles sur une formule de compromis qui permette cette création. Sa délégation ne souhaite pas que l'intérêt porté à la création du groupe de travail disparaisse en raison de l'indécision actuelle du Conseil. Elle suggère donc, comme elle l'a fait au cours des réunions officielles, que le projet de décision soit transmis à la Commission des sociétés transnationales dans l'espoir qu'elle pourra prendre une décision sur la composition du groupe de travail et l'instituer le plus rapidement possible.

87. M. ABUAH (Nigéria), relevant que la question considérée est à l'examen depuis la quatrième session de la Commission des sociétés transnationales, trouve que la proposition de la délégation des Etats-Unis semble à

⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément n° 12 (E/1978/52 et Corr.1 à 3).

première vue très utile. Cependant, il doute que la Commission puisse prendre une décision définitive sur cette question parce que c'est elle qui, en raison de son incapacité à se décider, a renvoyé la question au Conseil. Par la suite, le Premier Comité (économique) du Conseil n'a pas été en mesure de se prononcer, et le Conseil a dû renvoyer la question à l'année en cours, où une proposition de renvoi à la Commission est de nouveau présentée.

88. Bien qu'il soit certes difficile de se mettre d'accord sur la composition du groupe de travail, la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui est exposée dans le document de séance, semble un moyen raisonnable de résoudre le problème. Il est essentiel de le faire pour que le groupe de travail soit établi et que le Centre puisse fonctionner dans l'un des domaines prioritaires de ses activités. La manière dont la question a été traitée jusqu'ici n'est pas un mode très respectable d'aborder un problème de cette ampleur.

89. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique), répondant au représentant du Nigéria, précise que la proposition de sa délégation de transmettre le projet de décision à la Commission des sociétés transnationales n'a pas été formulée sans qu'un groupe de pays au moins ne s'engage à considérer sérieusement l'impasse qui a été atteinte; il estime qu'il en résultera un changement d'ici à la session de la Commission.

90. M. HACHANI (Observateur de la Tunisie), prenant la parole au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, est conscient que le Conseil n'incline pas à examiner à ce stade le projet de décision que sa délégation vient de soumettre. Cependant, le Groupe des Soixante-Dix-Sept est prêt à accepter la proposition des Etats-Unis tendant à renvoyer la question à la Commission des sociétés transnationales, ce qui entraînera certainement aussi le renvoi du projet de décision à la Commission. S'il est vrai que la Commission a précédemment renvoyé la question au Conseil et que ni la Commission ni le Conseil n'ont été en mesure de trouver une solution, sa délégation espère, comme la délégation des Etats-Unis, que, d'ici à la prochaine session de la Commission, ceux qui n'ont pas encore formulé d'idées concrètes en vue de la réalisation d'un compromis auront pu le faire. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept est persuadé que la Commission sera habilitée par le Conseil, au cours de la session actuelle, à prendre sur la question une décision définitive que le Conseil n'aura pas à ratifier. M. Hachani ne sait pas si cette décision aura des conséquences juridiques.

91. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales), répondant à l'observation du représentant de la Tunisie concernant les conséquences juridiques du renvoi de la question à la Commission en l'habilitant à adopter une décision définitive, précise que le paragraphe 2 de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil économique et social prévoit que, « à l'exception des commissions régionales, les commissions et comités du Conseil ne peuvent pas créer d'organes subsidiaires intersessions permanents ou *ad hoc* sans l'approbation préalable du Conseil ». Selon l'article 86, cependant, « le Conseil peut suspendre l'application de tout article du présent règlement, à condition que la pro-

position de suspension ait été présentée vingt-quatre heures à l'avance. Cette condition peut être écartée si aucun représentant ne s'y oppose. Une telle suspension ne doit avoir lieu que dans un but exprès et déclaré et doit être limitée à la durée nécessaire pour atteindre ce but ». Si le Conseil accepte la proposition qui a été faite, il faudrait donc, premièrement, une dérogation à la règle des vingt-quatre heures concernant la suspension d'un article et, deuxièmement, la suspension, dans un but exprès, du paragraphe 2 de l'article 24.

92. Le PRÉSIDENT, après avoir résumé le débat, suggère que le Conseil pourrait accepter la proposition faite par le représentant des Etats-Unis et renvoyer la proposition du représentant de la Tunisie à la Commission des sociétés transnationales, en lui demandant d'adresser à ce sujet des recommandations au Conseil de façon à permettre à celui-ci de prendre une décision définitive en la matière.

93. M. HACHANI (Observateur de la Tunisie) fait valoir qu'en cas de difficultés de procédure insurmontables le Conseil pourrait également envisager la possibilité de renvoyer la question à sa première session ordinaire de 1979 avant la réunion de la Commission en mai.

94. M. MARSHALL (Royaume-Uni) estime, lui aussi, que le Conseil pourrait éviter les difficultés de procédure en examinant lui-même la question à sa première session ordinaire, car, même s'il habilitait la Commission à prendre une décision, il pourrait y avoir des difficultés à ce sujet.

95. Le PRÉSIDENT, notant que la dernière proposition dont le Conseil est saisi est de renvoyer la question à la première session ordinaire de 1979 du Conseil, demande si le Conseil accepte la proposition que vient de formuler le représentant du Royaume-Uni. Bien que cela entraîne une autre décision sur l'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire, ce point pourrait être réglé à un stade ultérieur de la réunion.

Il en est ainsi décidé (voir par. 101 ci-après).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques (E/1979/3 et Add.1, E/1979/4, E/1979/5)

ÉLECTION DE MEMBRES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL (E/1979/3 ET ADD.1, E/1979/5)

Organe international de contrôle des stupéfiants

96. Le PRÉSIDENT relève que la candidature de M. V. V. Olguín (Argentine) a été retirée et suggère au Conseil d'élire M. Sami Assaad Farag (Egypte) en vue de pourvoir au siège devenu vacant par suite du décès de M. Ahmed Wagdi Sadek (Egypte) pour le reste de son mandat expirant le 1^{er} mars 1980 (voir E/1979/5).

*Il en est ainsi décidé**.*

** Voir décision 1979/8.

Comité chargé des organisations non gouvernementales

97. Le PRÉSIDENT fait observer que le Conseil doit élire un membre parmi les Etats d'Afrique et d'Asie pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1982. La candidature du Pakistan ayant été proposée, il suggère que ce pays soit élu par acclamation.

*Il en est ainsi décidé**.*

Commission du développement social, Comité de la science et de la technique au service du développement, Comité des ressources naturelles et Commission des sociétés transnationales

98. Le PRÉSIDENT suggère que, en l'absence de candidats, le Conseil reporte à sa première session ordinaire de 1979 les élections destinées à pourvoir les sièges devenus vacants à la Commission du développement social, au Comité de la science et de la technique au service du développement, au Comité des ressources naturelles et à la Commission des sociétés transnationales.

*Il en est ainsi décidé**.*

CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS TECHNIQUES ET AUX SOUS-COMMISSIONS DU CONSEIL (E/1979/3 ET ADD.1, E/1979/4)**Commission de statistique, Commission de la population, Commission du développement social et Commission des droits de l'homme**

99. Le PRÉSIDENT suggère que, en l'absence d'objections, la nomination des représentants mentionnés dans le document E/1979/3 et Add.1 pour siéger à la Commission de statistique, à la Commission de la population, à la Commission du développement social

et à la Commission des droits de l'homme soit confirmée.

*Il en est ainsi décidé**.*

Commission des stupéfiants : Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient

100. Le PRÉSIDENT suggère que, en l'absence d'objections, la nomination du représentant mentionné dans le document E/1979/4 pour siéger à la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient soit confirmée.

*Il en est ainsi décidé**.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1979 (E/1979/L.5)**

101. Le PRÉSIDENT, rappelant le débat sur les sociétés transnationales qui a eu lieu plus tôt (voir par. 77 à 95 ci-dessus), suggère que le Conseil adopte le projet d'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire avec l'addition d'un point intitulé « Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports ».

Il en est ainsi décidé (décision 1979/9).

Clôture de la session

102. Le PRÉSIDENT déclare close la session d'organisation pour 1979.

La séance est levée à 19 h 20.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979

Comptes rendus analytiques des 3^e à 18^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, du 10 avril au 11 mai 1979

3^e séance

Mardi 10 avril 1979, à 11 h 5.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.3

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la première session ordinaire du Conseil économique et social pour l'année 1979.

Déclaration du Président

2. Le PRÉSIDENT exprime son indignation à la suite de l'exécution, le 6 avril, de Solomon Mahlangu. Une fois de plus, le Gouvernement sud-africain a fait fi des instances de nombreux gouvernements, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et d'une grande partie de l'opinion publique internationale, ainsi que de l'appel à la clémence lancé par le Conseil de sécurité. Les actes pour lesquels M. Mahlangu a été exécuté témoignent de la frustration des jeunes Sud-Africains.

3. Il lui semble normal, en tant que président du Conseil économique et social, organe qui s'occupe des droits de l'homme et des questions humanitaires, de demander instamment au Gouvernement de Pretoria, au nom de tous les membres du Conseil, de libérer les prisonniers politiques et de mettre un terme à la répression dont sont victimes les Noirs de ce pays et ceux qui s'y opposent à l'*apartheid*. Ce n'est qu'après la fin de la politique révoltante d'*apartheid* et de discrimination raciale qu'on pourra dire que Solomon Mahlangu n'est pas mort en vain.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/1979/21, E/1979/25, E/1979/30 et Corr.1, E/1979/L.21 et Corr.1, E/1979/L.23 à 25)

4. Le PRÉSIDENT déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil décide d'adopter

l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/1979/30 et Corr.1.

L'ordre du jour de la première session ordinaire de 1979 est adopté.

5. Le PRÉSIDENT déclare que, comme à l'habitude, la session de printemps portera surtout sur des questions sociales et sur les droits de l'homme. Pour ce qui est des questions sociales, le Conseil examinera trois questions importantes : la tenue, l'année précédente, de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, l'examen que la Commission du développement social a fait récemment de la situation sociale dans le monde et, enfin, certains aspects de la nouvelle stratégie internationale du développement. Le Conseil est ainsi saisi d'une évaluation générale de tout ce qui laisse à désirer dans la situation sociale du globe, ainsi que d'un exposé des mesures internationales qui ont été prises ou que l'on se propose de prendre. Le Conseil examinera une fois de plus la question du renforcement du secteur du développement social au sein des Nations Unies, ainsi que les mesures visant à éliminer les inégalités en raison de la race ou du sexe. A ce titre, le Conseil doit examiner le rapport et les propositions du Secrétaire général sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et il doit aussi s'occuper de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.

6. Le Conseil est aussi saisi des conclusions et des propositions d'action de la Commission du développement social concernant les enfants, les jeunes et les personnes âgées. La décision prise par l'Assemblée générale (résolution 33/52 du 14 décembre 1978) de tenir une Assemblée mondiale du troisième âge est un événement important dans le domaine social. En outre, le Conseil s'occupera de deux groupes particuliers : les handicapés, pour

lesquels sera organisée l'Année internationale des personnes handicapées, et les travailleurs migrants. Enfin, le Conseil devra examiner des rapports sur deux questions qui posent de graves problèmes à nombre de pays : la criminalité et l'abus des drogues.

7. Dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil aura une tâche particulière durant la session en cours : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe] étant entré en vigueur en janvier 1976, il lui faudra appliquer l'article 16, qui charge le Conseil économique et social de certaines fonctions. Le Conseil devra créer à cet effet un groupe de travail de session.

8. Enfin, dans le domaine économique, le Conseil sera saisi de deux rapports importants : celui de la Commission de la population (E/1979/22), qui traite des préoccupations et des responsabilités de l'ensemble de la communauté internationale, et celui de la Commission de statistique (E/1979/23), qui est indispensable à la plupart des travaux du Conseil, puisque ce dernier doit s'appuyer sur les données les plus fiables concernant nombre d'aspects de la condition humaine.

9. A la suite de ces remarques liminaires, le Président donne lecture du paragraphe 2 du document E/1979/L.21 et déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil accepte la répartition des fonctions décrites dans ce paragraphe.

Il en est ainsi décidé.

10. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil a décidé de créer un comité de session *ad hoc* chargé d'examiner le point 15 de l'ordre du jour (Plan à moyen terme pour la période 1980-1983), afin d'assurer que les politiques fixées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social soient pleinement prises en compte dans le plan et de faire les recommandations nécessaires à cette fin. Le Conseil a aussi décidé d'examiner, dès le début de la session, le point 14 (Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies) et le point 17 (Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports).

11. Le Président propose, d'une part, que le Comité de session *ad hoc* chargé d'examiner le point 15 de l'ordre du jour soit placé sous la présidence de M. Hollai (Hongrie) et qu'il se réunisse pendant la semaine en cours et, d'autre part, que les Etats membres tiennent des consultations officieuses, sous la présidence de M. Navarrete (Mexique), sur les points 14 et 17 de l'ordre du jour, afin de formuler des recommandations que le Conseil pourrait examiner et approuver en séance plénière.

12. Le Président déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil approuve ces propositions.

Il en est ainsi décidé.

13. Le PRÉSIDENT propose que les consultations officieuses sur le point 17 de l'ordre du jour commencent pendant la semaine en cours et que les consultations officieuses sur le point 14 de l'ordre du jour commencent la semaine suivante. Il est indispensable que la première partie de la session soit consacrée à ces consulta-

tions officieuses, afin que les comités aient le temps d'examiner les documents relatifs à leurs travaux, quand ils seront disponibles.

14. Le Président déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil approuve le calendrier qu'il vient de proposer pour les consultations.

Il en est ainsi décidé.

ÉLECTIONS

15. Le PRÉSIDENT invite instamment les groupes régionaux à tenir des consultations suffisamment à l'avance et à présenter leur liste de candidats au Secrétariat, si possible avant le 7 mai à 18 heures, afin de permettre à celui-ci de distribuer aux membres du Conseil toutes les listes reçues à cette date.

16. Le Président attire également l'attention du Conseil sur l'alinéa *m* des annotations au point 16 (Élections) dans le document E/1979/30 relatif à la résolution 33/25 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Conseil économique et social d'élire, à sa première session ordinaire de 1979, en consultation avec les groupes régionaux, au maximum neuf membres supplémentaires du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire parmi les Etats qui ont fait preuve de leur intérêt pour la solution du problème des réfugiés et de leur dévouement à cette cause. Il propose aux délégations intéressées de communiquer, dès que possible, à leurs groupes respectifs les noms de leurs candidats.

GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION CHARGÉ D'Étudier L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

17. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil a créé, par sa décision 1978/10, un groupe de travail de session composé de quinze de ses membres, qui sont également des États parties au Pacte : trois membres du Groupe des États d'Afrique, trois membres du Groupe des États d'Amérique latine, trois membres du Groupe des États d'Asie, trois membres du Groupe des États d'Europe orientale et trois membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Aux termes de l'alinéa *d* de la décision 1978/10, le Conseil a prié le Groupe de travail « de formuler, en vue de les lui soumettre pour examen, des recommandations sur les méthodes qu'il envisage d'adopter pour l'étude des rapports présentés par les États parties au Pacte ».

18. Des dispositions ont été prises pour que le Groupe de travail se réunisse du 16 au 27 avril et, conformément à la décision 1978/9 du Conseil, les débats du Groupe de travail feront l'objet de comptes rendus analytiques.

19. Le Président propose que le Groupe de travail élise son bureau. Il fait appel aux présidents des groupes régionaux pour que ceux qui ne l'ont pas encore fait lui soumettent les noms de leurs candidats respectifs.

DOCUMENTATION

20. Le PRÉSIDENT rappelle que, à l'alinéa *c* du paragraphe 3 de sa décision 1979/1, le Conseil a décidé d'examiner, à l'ouverture de chaque session ordinaire de 1979, en fonction de son ordre du jour annoté, la documentation qu'il doit présenter à l'Assemblée générale,

afin de décider quels documents seront transmis sans débat et de s'abstenir, si possible, de les présenter et de les examiner deux fois, ce qui permettrait d'accroître l'efficacité de ses travaux. Tous les documents que le Conseil doit transmettre à l'Assemblée générale et qui sont présentés au titre du point 7 (Questions relatives au développement social) ont déjà été examinés par la Commission du développement social, dont le rapport (E/1979/24) sera présenté au Conseil et examiné par le Deuxième Comité (social).

21. Le PRÉSIDENT propose de laisser au Deuxième Comité (social) le soin de déterminer s'il convient de renvoyer sans débat ces documents à l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

22. Le PRÉSIDENT ajoute que le Deuxième Comité souhaitera peut-être également revoir en même temps tous les documents publiés périodiquement à son intention, afin de déterminer s'ils ne font pas double emploi avec d'autres, s'ils n'ont pas perdu leur utilité ou s'ils ne pourraient pas être publiés moins fréquemment.

23. M. MARSHALL (Royaume-Uni) suggère que les chefs de délégation se réunissent officieusement pour étudier la possibilité d'examiner en même temps les questions couvertes par les points 7 (Questions relatives au développement social), 8 (Activités destinées à la promotion de la femme), 10 (Questions relatives aux statistiques), 11 (Questions relatives à la population), en raison de leurs nombreuses incidences réciproques.

PARTICIPATION DU CIME AUX TRAVAUX DU CONSEIL (E/1979/25)

24. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la note du bureau présentée conformément à l'article 79 du règlement intérieur du Conseil. Dans cette note, le bureau recommande que le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) soit autorisé à participer à titre spécial aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de son domaine d'activité. En l'absence d'objections, le Président considérera que le Conseil approuve la recommandation du bureau.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/10).

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR LE RENFORCEMENT DU SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL AU SEIN DES NATIONS UNIES (E/1979/L.23)

25. Le PRÉSIDENT rappelle que, dans sa résolution 13 (XXVI), la Commission du développement social a prié le Conseil de décider que le groupe de travail spécial prévu au paragraphe 1 de sa résolution 2079 (LXII) du 13 mai 1977 sera désigné et convoqué au plus tôt et qu'il fera rapport au Conseil, si possible à sa première session

ordinaire de 1980, sur les moyens de renforcer le secteur du développement social au sein des Nations Unies. Le Président estime que cette question doit encore faire l'objet de consultations officieuses et propose d'y revenir lors d'une séance plénière ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS POUR 1979 (E/1979/L.24)

26. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil approuve le report aux 29 et 30 octobre 1979 de la huitième session du Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination qui doit se tenir à Genève.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/11, al. a).

CONTRÔLE ET LIMITATION DE LA DOCUMENTATION (E/1979/21)

27. M. STIBRAVY (Etats-Unis d'Amérique) demande des précisions sur la manière dont le Conseil entend traiter la question du contrôle et de la limitation de la documentation, qui fait l'objet du document E/1979/21 et à laquelle sa délégation attache une grande importance.

28. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) dit que la situation en ce qui concerne la documentation est devenue extrêmement problématique, comme les délégations ont déjà pu s'en rendre compte, au point qu'à l'heure actuelle il est impossible de faire des prévisions pour quelque document que ce soit. A son avis, les problèmes qui se posent à cet égard pourraient être examinés dans le cadre des consultations officieuses entre chefs de délégation qu'a suggérées le représentant du Royaume-Uni. Le Conseil étudierait la question en séance plénière, vers la fin de la session, en se basant sur les résultats de ces consultations.

29. Le PRÉSIDENT fait remarquer que, dans la note du Secrétariat sur la question (E/1979/21), le problème se pose en des termes qui donnent à réfléchir. En particulier, il est précisé au premier paragraphe de la note que les services de reproduction des documents à New York produisent à l'heure actuelle un volume de pages tel que, si elles étaient mises bout à bout, elles s'étendraient sur plus de 160 000 km, soit quatre fois le tour de la Terre à l'équateur. Le Président espère que la solution consistant à examiner la question dans le cadre de réunions officieuses des chefs de délégation, comme l'a proposé le Sous-Secrétaire général, rencontrera l'agrément du Conseil.

La séance est levée à midi.

4^e séance

Mercredi 11 avril 1979, à 11 h 5.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.4

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisations non gouvernementales (E/1979/18 et Corr.1, E/1979/26)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la section I du document E/1979/18, qui contient les recommandations du Comité chargé des organisations non gouvernementales appelant une décision du Conseil. Comme le Comité a approuvé ces recommandations par consensus, le Président propose que le Conseil prenne une décision sur l'ensemble de ces recommandations, dans l'ordre où elles figurent dans le document précité, et entende ensuite les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur ce point.

NOUVELLES DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF

2. Le Président rappelle que le Comité a recommandé au Conseil l'admission d'une organisation non gouvernementale au statut consultatif de la catégorie I, de sept organisations au statut consultatif de la catégorie II et l'inscription sur la Liste de 23 organisations. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil décide d'approuver ces recommandations, telles qu'elles figurent au paragraphe 1 du document E/1979/18.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/12, al. a).

DEMANDES DE RECLASSEMENT

3. Le PRÉSIDENT note que le Comité chargé des organisations non gouvernementales a recommandé de reclasser deux organisations non gouvernementales de la catégorie II à la catégorie I et deux autres de la Liste à la catégorie II. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil décide d'approuver ces recommandations.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/12, al. b).

ETUDE DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRÉSENTÉS PAR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF (CATÉGORIES I ET II) AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

4. Le PRÉSIDENT constate que, après avoir étudié les rapports quadriennaux soumis par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, le Comité chargé des organisations non gouvernementales propose au Conseil d'adopter trois recommandations qui figurent au paragraphe 2 du rapport (E/1979/18 et Corr.1). Il appelle l'attention sur l'alinéa a de ce paragraphe où sont énumérées les organisations que le Comité recommande d'inscrire sur la Liste. Conformément au rectificatif distribué (E/1979/18/Corr.1) du document E/1979/18, la Société internationale de défense sociale doit être supprimée de l'alinéa en ques-

tion. En l'absence d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite approuver les recommandations faites par le Comité au paragraphe 2 du document E/1978/18 ainsi modifié.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/13).

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

5. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 3 du document E/1979/18, qui a trait à la décision du Comité chargé des organisations non gouvernementales d'examiner, à sa prochaine session, la question de ses activités futures.

6. M. NYAMEKYE (Ghana), prenant la parole en qualité de président du Comité chargé des organisations non gouvernementales, dit que le Comité est convenu, à sa session de février, de se conformer à la décision du Conseil tendant à ce que le Comité siège tous les deux ans. M. Nyamekye a donc décidé qu'il n'y aurait pas de reprise de la session en 1980 et qu'il examinerait, à sa session ordinaire de 1981, les demandes d'admission dont l'examen a été différé, ainsi que la nature de ses activités futures. Il est fait mention de cette décision au paragraphe 11 du document à l'examen. Etant donné que l'ordre du jour de la prochaine session sera extrêmement chargé, M. Nyamekye prie le Conseil de porter à deux semaines, soit dix jours ouvrables, la période de travail que le calendrier des conférences alloue au Comité pour sa session de 1981.

7. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accepte de demander au Secrétariat d'allouer, dans le calendrier provisoire des conférences et des réunions pour 1980 et 1981 que le Conseil examinera à sa seconde session ordinaire, une période de deux semaines pour la session de 1981 du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

Il en est ainsi décidé.

8. Mlle RICHTER (Argentine) appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 11 du document E/1979/18, dont le libellé lui a paru, ainsi qu'à la majorité des membres du Conseil, assez énigmatique. Elle précise que, lors de l'échange de vues qui a eu lieu à la dernière session du Comité chargé des organisations non gouvernementales au sujet de ses activités futures, la délégation argentine s'est référée expressément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 23 mai 1968, et, plus particulièrement, aux paragraphes 4, 6 et 8 des « Dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales » approuvées dans la même résolution.

9. En ce qui concerne le paragraphe 4 des dispositions approuvées dans ladite résolution, qui traite de la représentativité d'une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, Mlle Richter fait remarquer que, aux ter-

mes de cette résolution, le caractère représentatif d'une organisation est lié au nombre de ses membres et de ses filiales dans les différentes régions du monde. Or la représentativité d'une organisation, c'est aussi celle que lui confèrent sa présidence et son bureau. La délégation argentine est d'avis que le Comité pourrait recommander au Conseil d'améliorer le texte de la résolution 1296 (XLIV) de manière à renforcer la représentativité des organisations non gouvernementales au niveau de leurs présidences et de leurs bureaux, afin d'éviter qu'une même région du monde occupe une place prépondérante parmi les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

10. Mlle Richter appelle également l'attention du Conseil sur la question des qualifications que les représentants autorisés des organisations non gouvernementales sont censés réunir et qui fait l'objet du paragraphe 6 du texte des dispositions contenues dans la résolution susmentionnée. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales pourrait suggérer au Conseil d'adopter des directives plus précises touchant les renseignements que les organisations non gouvernementales doivent fournir au sujet de ces qualifications.

11. Dans le même ordre d'idée, la délégation argentine a quelques doutes quant au caractère non gouvernemental de certaines organisations qui se prétendent telles et qui sont, en fait, affiliées à des partis politiques. Quelle que soit l'idéologie dont se réclame un parti politique et nonobstant le caractère humanitaire de ses activités, on ne saurait oublier que son but est d'accéder au pouvoir dans le pays où il a son siège ou des filiales. Le simple fait qu'une organisation non gouvernementale déclare qu'elle ne poursuivra aucun but politique tant qu'elle conservera son statut consultatif auprès du Conseil n'est pas une garantie suffisante que cette organisation ne profitera pas de son statut pour appuyer un parti dans sa course au pouvoir ou pour adopter des positions partisans.

12. Une autre question qui préoccupe la délégation argentine est celle des contributions que reçoivent les organisations non gouvernementales, question qui fait l'objet du paragraphe 8 du texte susmentionné. Mise à part l'interdiction qui est faite aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de recevoir des contributions gouvernementales secrètes, directes ou indirectes, le paragraphe 8 ne contient aucune disposition concernant les fonds publics qui leur sont versés par les gouvernements. Or, il y a là une lacune à combler. En effet, lorsqu'une organisation non gouvernementale est financée dans une large mesure par un gouvernement, son indépendance s'en trouve limitée et elle perd même, dans certains cas, son caractère authentiquement non gouvernemental, notamment lorsqu'une organisation devient en fait un organisme de développement du gouvernement qui la finance. Tout gouvernement est certes en droit de recourir à des organismes privés pour promouvoir son développement, mais de tels organismes ne devraient pas figurer parmi les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales pourrait peut-être recommander au Conseil de fixer des limites aux montants que les organisations non gouvernementales peuvent recevoir des gouvernements; on pour-

rait fixer ces limites à 10 p. 100 de leurs ressources totales, lorsqu'il s'agit de la contribution d'un seul gouvernement, et à 25 p. 100, lorsqu'il s'agit des contributions versées par plusieurs gouvernements. Mlle Richter fait remarquer qu'il existe même des organisations qui regroupent des services gouvernementaux de plusieurs pays et que, dans ce cas, on ne sait plus s'il s'agit d'organisations non gouvernementales proprement dites ou d'organisations intergouvernementales à caractère privé. Elle est convaincue qu'une réglementation plus rigoureuse des dispositions du paragraphe 8 du texte susmentionné épargnerait au Comité un certain nombre de débats qui finissent par déboucher sur des considérations d'ordre politique.

13. Enfin, il apparaît à la délégation argentine que les organisations non gouvernementales dont les objectifs sont strictement régionaux pourraient constituer un groupe spécial parmi les organisations non gouvernementales, ce qui permettrait aux commissions régionales de mettre davantage à profit leur contribution. Il y a là une possibilité à explorer.

14. M. CARTAS (Roumanie) appuie les recommandations qui ont été formulées par le Comité chargé des organisations non gouvernementales à l'issue de sa session et qui figurent dans son rapport au Conseil (E/1979/18 et Corr.1). En effet, la Roumanie estime que les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer dans la promotion des activités économiques et sociales entreprises par l'Organisation des Nations Unies, étant donné qu'elles s'occupent d'une vaste gamme de problèmes du même ordre. En outre, ces organisations consacrent des ressources et des efforts considérables à des programmes dont les objectifs coïncident avec les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Il est essentiel d'assurer l'union, au niveau tant national qu'international, de toutes les forces progressistes à l'œuvre dans le monde actuel pour leur permettre d'accroître leur rôle dans la vie sociale et politique internationale; c'est dans cette optique que, de l'avis de la Roumanie, certaines organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif doivent envisager leur participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

15. L'Organisation des Nations Unies, cependant, devrait se montrer plus exigeante en ce qui concerne les buts et les activités des organisations non gouvernementales et veiller à ne pas encourager celles dont la mission ne s'accorde pas aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte. La résolution 1296 (XLIV) du Conseil énumère un certain nombre de principes auxquels une organisation non gouvernementale doit se conformer pour prétendre au statut consultatif. Tout d'abord, il faut qu'elle ait un caractère représentatif et une réputation internationale bien établie; elle doit représenter une proportion importante des principaux groupes de la population et exprimer leurs vues et doit être, si possible, représentée dans un nombre important de pays appartenant à différentes régions du monde. D'autre part, ses buts et desseins doivent être conformes à l'esprit, aux fins et aux principes de la Charte des Nations Unies, et l'organisation non gouvernementale doit s'engager à aider l'Organisation des Nations Unies dans son œuvre et à en faire connaître les principes et les activités.

Enfin, la résolution donne clairement à entendre qu'on ne doit pas faire droit aux demandes d'admission au statut consultatif présentées par des organisations qui ne représentent que les intérêts soit d'un groupe particulier de personnes, soit d'un seul Etat, soit d'un groupe limité d'Etats.

16. Compte tenu de ces principes, la délégation roumaine aimerait qu'à l'avenir on examine plus soigneusement les demandes d'admission au statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales et qu'on ne transmette au Comité chargé des organisations non gouvernementales que les demandes émanant d'organisations non gouvernementales dont les activités sont pleinement conformes aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

17. M. MERKEL (République fédérale d'Allemagne) déclare que son gouvernement, qui a suivi les séances du Comité chargé des organisations non gouvernementales en tant qu'observateur, considère que le travail des organisations non gouvernementales est extrêmement important et tient à les assurer de son appui. L'œuvre de l'Organisation des Nations Unies est déterminée, d'un côté, par l'attitude des Etats Membres et, de l'autre, par celle des organisations non gouvernementales qui, ne dépendant d'aucun gouvernement, peuvent soulever les problèmes de particuliers ou de groupes qui ne sont pas en mesure de présenter eux-mêmes leurs points de vue. Le champ d'action des organisations non gouvernementales est extrêmement vaste, mais le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne souhaiterait cependant souligner l'importance des activités entreprises par ces organisations dans le domaine des droits de l'homme. Ces activités ont, en effet, contribué à sensibiliser l'opinion publique à cette question et elles ont été d'un appui précieux pour l'Organisation des Nations Unies dans ses activités relatives aux droits de l'homme, par exemple en appelant l'attention sur des cas de violation des droits de l'homme constatés dans différentes parties du monde.

18. Etant totalement indépendantes des gouvernements, les organisations non gouvernementales peuvent se faire les porte-parole de ceux qui, en raison de circonstances politiques, ne peuvent pas faire entendre leur voix à l'Organisation des Nations Unies; ainsi, elles aident l'Organisation à donner un caractère plus réaliste à ses activités dans le domaine des droits de l'homme.

19. M. OZADOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) estime, lui aussi, que le Comité chargé des organisations non gouvernementales a accompli un travail extrêmement positif, ce dont témoigne le rapport dont est saisi le Conseil (E/1979/18 et Corr.1). Cependant, la délégation ukrainienne aimerait souligner à quel point il est essentiel que le Comité ait le souci, lorsqu'il examine des demandes d'admission au statut consultatif émanant d'organisations non gouvernementales, de respecter strictement les dispositions de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, selon lesquelles ne peuvent être dotées du statut consultatif auprès du Conseil que les organisations qui ont un caractère représentatif et une réputation internationale bien établie, qui représentent une proportion importante des principaux groupes de la population et qui englobent un nombre

important de pays appartenant à différentes régions du monde.

20. D'autre part, conformément à cette résolution et à l'Article 71 de la Charte des Nations Unies, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif doivent s'engager à aider le Conseil dans son action et à faire appliquer les buts et principes de la Charte. Or, il est évident que de nombreuses organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aident effectivement l'Organisation des Nations Unies dans sa mission, en particulier celles qui luttent pour la détente, le désarmement et le développement de la coopération internationale, telles que la Fédération syndicale mondiale, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, l'Association internationale des juristes démocrates et également le Comité international pour la sécurité et la coopération européennes dont le Comité a recommandé au Conseil l'admission au statut consultatif. Le fait que les membres des organisations susmentionnées appartiennent à des pays dotés de systèmes sociaux différents donne aux activités de ces organisations non gouvernementales un poids particulier.

21. La participation des organisations non gouvernementales à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été très active, et il est certain qu'elles peuvent et doivent jouer un rôle important dans la mobilisation des forces éprises de paix dans le monde entier. A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que, comme l'a déclaré le Secrétaire général à la séance d'ouverture de l'Assemblée, il est indispensable d'informer plus amplement l'opinion publique et que les organisations non gouvernementales peuvent faire une contribution très utile dans ce domaine. Tout en approuvant le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales au Conseil économique et social, la délégation ukrainienne souhaite cependant rappeler qu'il est essentiel que les organisations non gouvernementales contribuent davantage à l'application du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme et de l'Année internationale de l'enfant.

22. M. NAVARRETE (Mexique) annonce qu'il souhaite, lui aussi, insister sur la nécessité de perfectionner le système des consultations avec les organisations non gouvernementales et qu'il est convaincu qu'à sa session de 1981 le Comité chargé des organisations non gouvernementales aura l'occasion, comme l'a suggéré la représentante de l'Argentine, de réviser les critères qui le guident dans ses relations avec les organisations non gouvernementales de façon que la contribution de ces dernières aux travaux du Conseil soit aussi efficace que possible. En effet, il importe d'éviter d'admettre au statut consultatif auprès du Conseil des organisations non gouvernementales dont les buts et desseins ne sont pas conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

23. M. VALDERRAMA (Philippines) déclare que le Gouvernement philippin est tout à fait acquis au rôle que jouent les organisations non gouvernementales mais estime que ces organisations doivent respecter les princi-

pes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. M. Valderrama souhaite par conséquent s'associer aux déclarations qui ont été faites à ce sujet au cours de la séance.

24. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) souligne l'importance que la Nouvelle-Zélande attache au précieux travail accompli par les organisations non gouvernementales en fournissant aux populations un appui que les gouvernements ne sont pas à même de leur apporter, par exemple en exécutant des projets sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme. Il est en effet essentiel à l'heure actuelle d'aider les peuples à communi-

quer. D'autre part, la délégation néo-zélandaise félicite le Comité chargé des organisations non gouvernementales de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche.

25. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne acte du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/1979/18 et Corr.1) et de la note du Secrétaire général relative aux organisations non gouvernementales (E/1979/26), ainsi que des déclarations prononcées au cours du débat.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/12, al. c).

La séance est levée à 12 h 10.

5^e séance

Mardi 17 avril 1979, à 11 heures.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.5

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

1. Le PRÉSIDENT rappelle que, par sa décision 1978/10, le Conseil a décidé de créer un groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, composé de quinze de ses membres qui sont également des Etats parties au Pacte, la répartition des sièges étant effectuée de la manière suivante : trois membres du Groupe des Etats d'Afrique, trois membres du Groupe des Etats d'Amérique latine, trois membres du Groupe des Etats d'Asie, trois membres du Groupe des Etats d'Europe orientale et trois membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Après avoir consulté les groupes régionaux, le Président est heureux d'informer le Conseil qu'il a nommé les Etats suivants membres du Groupe de travail de session : Allemagne, République fédérale d', Barbade, Chypre, Colombie, Equateur, Espagne, Finlande, Hongrie, Philippines, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques. Il propose que le Conseil prenne note de ces nominations.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/14).

2. Le Président déclare que, conformément à l'alinéa d de la décision 1978/10, le Groupe de travail de session est prié de formuler, en vue de les soumettre au Conseil pour examen, des recommandations sur les méthodes de travail qu'il envisage d'adopter pour l'étude des rapports présentés par les Etats parties au Pacte. Des dispositions ont été prises pour que le Groupe de travail se réunisse du 17 au 27 avril et, conformément à la décision 1978/9 du Conseil, les séances qu'il tiendra feront l'objet de comptes rendus analytiques. Le Président invite instamment les membres du Groupe de travail à tenir des consultations officieuses dans l'après-midi en vue de l'élection d'un président.

3. M. NAVARRETE (Mexique) dit que le Groupe des Etats d'Amérique latine, en décidant de ceux de ses membres qui siégeront au Groupe de travail de session, a estimé qu'il conviendrait d'étudier s'il serait possible que d'autres Etats parties au Pacte puissent aussi participer aux réunions du Groupe de travail en qualité d'observateurs.

4. Mlle RICHTER (Argentine) dit que, de l'avis de sa délégation, le règlement intérieur du Conseil économique et social doit être appliqué en ce qui concerne la participation d'observateurs.

5. Le PRÉSIDENT rappelle que, à l'alinéa c de sa décision 1978/10, le Conseil a décidé d'inviter à participer aux activités du Groupe de travail, en qualité d'observateurs, d'autres membres du Conseil, des Etats parties au Pacte qui ne sont pas membres du Conseil, des Etats membres qui manifestent de l'intérêt pour les délibérations du Groupe de travail et les représentants des institutions spécialisées intéressées, lorsque des questions de leur ressort seront examinées.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS POUR 1979 (E/1979/L.25)

6. Le PRÉSIDENT informe les membres du Conseil que le Gouvernement iraquien a invité la Commission économique pour l'Asie occidentale à tenir sa sixième session à Bagdad du 28 avril au 5 mai 1979, comme cela est indiqué dans la note du Secrétariat (E/1979/L.25). S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite approuver les nouvelles dates et le nouveau lieu de réunion de la sixième session de la Commission, sous réserve de l'adoption des dispositions juridiques et autres nécessaires.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/11, al. b).

7. M. SOBHY (Observateur de l'Égypte) dit qu'en tant que membre de la Commission économique pour l'Asie occidentale son pays sera représenté à la session de Bagdad. Vu le peu de temps disponible pour préparer la sixième session de la Commission, la délégation égyptienne exprime l'espoir que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de la Commission prendront, le plus tôt possible, toutes les dispositions nécessaires avec le Gouvernement iraquien de manière à assurer la participation de tous les membres de la Commission dans les meilleures conditions possibles.

8. M. JÖDAHL (Suède), parlant en sa qualité de président du Comité des ressources naturelles, dit que le Comité a tenu sa troisième session extraordinaire du 26 au 30 mars. La session qui devait être de huit jours et n'en ayant duré que cinq, le Comité n'a pas été en mesure d'adopter officiellement certains textes. Des consultations officieuses ont eu lieu avec le Secrétariat et il semble que le Comité pourrait tenir une séance supplémentaire le 24 avril pour lui permettre d'achever ses travaux. M. Jödahl ne doute pas que cet arrangement recueillera l'assentiment du Conseil.

9. Mlle RICHTER (Argentine) dit que les activités du Comité des ressources naturelles, notamment celles qui ont trait à la suite à donner au Plan d'action de Mar del Plata, revêtent une grande importance pour sa délégation. Malheureusement, elle n'a pas reçu d'instructions de son gouvernement en ce qui concerne la proposition qui vient d'être faite et souhaiterait donc disposer d'un peu plus de temps à cette fin.

10. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil accepte la demande du Président du Comité des ressources natu-

relles, sous réserve de la confirmation ultérieure de la représentante de l'Argentine.

11. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) informe les membres du Conseil que le Secrétariat a tenu des consultations avec le Gouvernement turc en ce qui concerne les dispositions à prendre pour la sixième session du Comité des ressources naturelles. Il a été décidé que cette session aurait lieu à Istanbul du 5 au 15 juin.

12. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil prenne note des dates et du lieu de réunion de la sixième session du Comité des ressources naturelles.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/11, al. c).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports

13. M. NAVARRETE (Mexique) rappelle que le Président lui a confié, en tant que Vice-Président du Conseil, la tâche d'organiser des consultations officieuses sur la création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports. Il souhaite annoncer que ces consultations commenceront le 18 avril et il invite les délégations intéressées à y participer.

La séance est levée à 11 h 25.

6^e séance

Jeudi 19 avril 1979, à 11 heures.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.6

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/CONF.92/40, E/1979/13 et Add.1, E/1979/15 et Corr.1)

1. M. van BOVEN (Directeur de la Division des droits de l'homme), abordant l'examen du point 2 de l'ordre du jour, dit que, dans ses résolutions 33/99 et 33/100 du 16 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de procéder à l'évaluation des activités de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les rapports du Secrétaire général dont le Conseil est saisi devraient l'aider à s'acquitter de cette tâche. Un rapport (E/1979/13 et Add.1) contient des renseignements sur les mesures prises par divers organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations non gouvernementales. L'autre rapport (E/1979/15 et Corr.1) traite des activités proposées pour la seconde moitié de la Décennie. L'Assemblée

ayant prié le Conseil de prendre une décision quant à ce rapport, M. van Boven souhaite en préciser le contenu.

2. La Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale s'est tenue à Genève du 14 au 25 août 1978, mais ce n'était que l'une des activités envisagées dans le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale tel qu'il est décrit dans l'annexe à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1973. Au nombre des autres activités proposées aux paragraphes 12 à 18 du Programme figurent l'adoption de mesures au niveau national pour assurer la pleine égalité de tous les peuples et de tous les individus, sans distinction d'aucune sorte fondée sur la race, ainsi qu'une grande variété d'activités aux niveaux régional et international. Aux termes des alinéas a et b du paragraphe 18 du Programme, le Conseil était chargé de coordonner les programmes et d'évaluer les activités entreprises à l'occasion de la Décennie ainsi que de présenter un rapport annuel à l'Assemblée.

3. Comme le Conseil en est conscient, seul un nombre limité des activités prévues ont été exécutées pendant la première moitié de la Décennie du fait du manque de ressources. Les résolutions 33/99 et 33/100 de l'Assemblée générale doivent être comprises compte tenu de ces conditions.

4. Les activités suggérées par le Secrétaire général pour chaque année de la seconde moitié de la Décennie sont décrites au paragraphe 27 du document E/1979/15 et Corr.1. Elles sont entièrement fondées sur le Programme pour la Décennie, les recommandations de la Conférence mondiale et, s'agissant des séminaires, sur l'alinéa *b* du paragraphe 6 de la résolution 33/100 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne le programme d'activités pour 1979, M. van Boven annonce que le séminaire régional sur les procédures de recours dont disposent les victimes de la discrimination raciale et sur les activités à entreprendre, organisé par la Commission économique pour l'Europe, aura lieu à Genève du 9 au 20 juillet. La table ronde, avec la participation de professeurs d'universités et de directeurs d'institutions s'occupant des relations entre les races, consacrée à l'enseignement relatif aux problèmes de discrimination raciale doit se tenir en novembre. L'étude des activités éducatives et des activités des moyens d'information et de communication est déjà en cours.

5. Egalement à propos du paragraphe 27 du document E/1979/15 et Corr.1, le Directeur de la Division des droits de l'homme indique, selon ce que suggère le Secrétaire général, que certaines activités, essentiellement des rapports, doivent être confiées à des organes des Nations Unies bien précis, notamment la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe et la Commission de la condition de la femme. Si le Conseil approuve ces suggestions, des demandes spéciales pourraient être adressées aux organes intéressés.

6. Les incidences financières des programmes d'activités contenus dans le document E/1979/15 et Corr.1 seront publiées prochainement en tant qu'additif audit document.

7. L'ordre du jour annuel proposé pour le Conseil économique et social en ce qui concerne la seconde moitié de la Décennie figure aux paragraphes 29 à 37 du document E/1979/15 et Corr.1. La question intitulée « Application du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale » qui est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée demeure inchangée. Toutefois, au cours des débats de la Troisième Commission, lors de la trente-troisième session, il a été suggéré que divers aspects du Programme pour la Décennie pourraient et devraient être examinés séparément. Le Secrétaire général a entrepris de déterminer ceux qui devraient faire l'objet de discussions détaillées et, au paragraphe 30 du document E/1979/15 et Corr.1, il suggère les quatre catégories de questions suivantes : coordination et coopération interinstitutions, création d'un fonds international, mesures à prendre dans les domaines économique, social, culturel, civil et politique et organisation de la deuxième Conférence mondiale. Les raisons de ce choix sont exposées aux paragraphes 29 à 35 du document E/1979/15 et Corr.1 et la question

de la création d'un fonds international est abordée aux paragraphes 38 à 44.

8. M. van Boven rappelle qu'au paragraphe 7 de sa résolution 33/99 l'Assemblée générale a invité le Conseil à envisager de créer un groupe de travail pour l'aider à évaluer les activités entreprises à l'occasion de la Décennie.

9. Il rappelle également que la Commission des droits de l'homme a adopté la résolution 8 (XXXV) qui contient des recommandations concernant les activités à entreprendre pendant la seconde moitié de la Décennie; sur la recommandation de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, la Commission a prié le Conseil d'autoriser le Président de la Sous-Commission à nommer un groupe de travail composé de cinq membres qui se réunira trois jours avant sa prochaine session en vue de faire des propositions précises quant à un programme de travail susceptible de permettre la réalisation des buts et objectifs de la Décennie.

10. Compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale et des recommandations de la Commission des droits de l'homme, les travaux que le Conseil est appelé à réaliser revêtent une importance considérable. Il reste beaucoup à faire pendant la seconde moitié de la Décennie. M. van Boven est convaincu toutefois que, comme par le passé, le Conseil mènera à bien les tâches qui lui sont confiées.

11. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) dit que, pendant les cinq premières années de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, des progrès importants ont été réalisés dans le combat mené pour donner aux peuples leurs droits légitimes. Un climat plus favorable s'est instauré en vue de l'élimination définitive du racisme du fait de la lutte déterminée menée par les peuples opprimés d'Afrique australe sous la direction de leurs organisations de libération nationale. Le racisme et en particulier sa manifestation la plus odieuse, la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud, sont condamnés par l'opinion publique mondiale plus énergiquement que jamais. Le front qui existe dans le monde entier pour lutter contre le racisme, la haine entre les peuples et l'*apartheid* ne cesse de se renforcer, et un nombre toujours croissant d'Etats participent à l'action internationale. Les forces politiques qui prennent part à la lutte sont de plus en plus diverses, et l'isolement international des régimes racistes et minoritaires de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud s'accroît sans cesse.

12. La Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, dont la préparation a été assurée en grande partie par le Conseil économique et social, a exposé les racines socio-économiques de la théorie et de la pratique racistes et défini les principaux domaines de la lutte future. L'opinion publique mondiale, notamment les peuples qui sont victimes du racisme, espère à juste titre que, conformément aux documents adoptés à la Conférence mondiale, des propositions concrètes seront présentées à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session de manière à garantir l'application de l'ensemble du Programme pour la Décennie. Dans ses résolutions 33/99 et 33/100, l'Assemblée a confié au Conseil un mandat précis à ce

sujet. Le Conseil devrait être guidé par le principe selon lequel la lutte en vue de l'élimination de toutes les manifestations du racisme ou de la discrimination raciale est un élément important du combat des peuples en vue de renforcer la paix et d'intensifier la détente.

13. Chaque jour les actes d'agression commis par les racistes à l'encontre des Etats africains souverains et l'asservissement brutal de millions d'Africains en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe prouvent que, tant que la discrimination raciale et l'oppression ne seront pas totalement éliminées, la paix ne régnera pas sur le continent africain, la sécurité internationale sera en danger et l'épanouissement d'une coopération internationale équitable sera compromis.

14. Il est donc d'autant plus urgent de satisfaire les exigences des peuples pacifiques qui réclament l'isolement effectif des racistes au moyen de sanctions totales et obligatoires imposées par le Conseil de sécurité. M. Zachmann rappelle, en particulier, que le Programme d'action prévoit de telles mesures dans les domaines de la coopération militaire et nucléaire, du commerce, des investissements et des prêts. La nécessité urgente d'adopter une telle mesure, notamment dans le domaine nucléaire, a été mise en relief lors de la Conférence organisée récemment par l'Anti-Apartheid Movement du Royaume-Uni. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de prendre des mesures énergiques pour lutter contre les aspirations nucléaires du régime d'*apartheid*.

15. L'action menée par toutes les forces opposées au colonialisme et au racisme pendant l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid* a appuyé et réaffirmé efficacement l'appel lancé pour que le régime d'*apartheid* soit isolé sur le plan international et elle a prouvé que les peuples d'Afrique australe et toutes les victimes du racisme et de la discrimination raciale pouvaient compter sur la solidarité active de ces forces. Les activités entreprises pendant l'Année ont appelé l'attention en particulier sur la nécessité d'éliminer rapidement et complètement le racisme sous toutes ses formes de manière à renforcer la paix dans le monde.

16. Le meurtre perfide du patriote sud-africain Solomon Mahlangu a suscité une vague de protestations dans le monde entier. Les régimes de Pretoria et de Salisbury sont manifestement encouragés à poursuivre leur politique d'agression raciste, terroriste et dangereuse pour la paix par l'absence de mesures efficaces. C'est là la seule explication de l'escalade des raids aériens qu'ils mènent de concert contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie. Ils osent commettre de tels actes d'agression parce qu'ils sont assurés de l'appui du capital monopolistique international. Les 1 400 monopoles impérialistes qui opèrent directement en Afrique australe contribuent de mille et une manières à renforcer les régimes racistes économiquement et militairement. Selon un rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, organe des Nations Unies, de 1972 à la fin de 1978, 382 banques de pays occidentaux ont accordé des prêts se chiffrant à 5,5 milliards de dollars à l'Afrique du Sud. Ces prêts et investissements ont considérablement aidé les racistes dont le commerce est florissant et croît d'année en année.

17. Cette situation procède des intérêts militaires, stratégiques et économiques de certains cercles qui souhai-

tent ardemment maintenir le contrôle qu'ils exercent sur les richesses naturelles de l'Afrique australe et renforcer cette dernière pour en faire un bastion contre la volonté des peuples africains de se libérer. C'est pour les mêmes raisons que l'on s'efforce actuellement d'orienter l'évolution de la situation en Namibie et au Zimbabwe d'une manière qui convienne à ces milieux.

18. Des concessions toujours plus grandes sont arrachées aux représentants authentiques des peuples d'Afrique australe, la South West Africa People's Organization (SWAPO) en Namibie et le Front patriotique au Zimbabwe. La patience des peuples opprimés, toutefois, a ses limites. Ils ont à maintes reprises exprimé leur volonté de libérer leur pays de l'oppression et de l'exploitation étrangères et de choisir eux-mêmes leur mode de développement. Dans cette entreprise, ils peuvent toujours compter sur la solidarité et l'appui des Etats socialistes, dont la politique est fondamentalement différente de celle d'Etats dont les représentants ne manquent pas une occasion de souligner qu'ils sont opposés au racisme et à l'*apartheid* mais refusent d'approuver le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

19. L'élimination définitive du racisme exige aussi que l'on s'oppose au développement croissant des activités fascistes et néo-nazies. L'Organisation des Nations Unies, qui est née de la lutte des peuples contre le fascisme, doit s'opposer à temps et résolument à la montée d'anciennes et de nouvelles forces nazies.

20. Les documents de la Conférence mondiale ont clairement indiqué les tâches à réaliser. Tous les Etats, organisations internationales et forces sociales peuvent et doivent contribuer à leur manière à la réalisation de ces tâches. Le racisme a été extirpé une fois pour toutes dans la République démocratique allemande, et le Gouvernement respecte rigoureusement les obligations imposées par les conventions internationales telles que la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, annexe]. L'appui à la lutte menée par les peuples pour éliminer les vestiges du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* fait partie intégrante de la politique étrangère de la République démocratique allemande. Le Gouvernement est disposé à continuer de participer activement à l'application globale des objectifs de la Décennie. La visite d'une délégation du Parti et de l'Etat à la Jamahiriya arabe libyenne, en Angola, en Zambie et au Mozambique et les négociations satisfaisantes qui ont été menées avec les principaux représentants de ces pays, ainsi que les entretiens qui ont eu lieu avec les présidents des mouvements de libération nationale d'Afrique australe, témoignent de la politique suivie dans ce domaine. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié et président du Conseil d'Etat, a réaffirmé dans tous les pays auxquels il a rendu visite la solidarité politique, diplomatique et matérielle résolue de son gouvernement avec la lutte armée par les peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud contre le racisme et l'*apartheid* et pour la liberté et l'autodétermination.

La séance est levée à 11 h 45.

7^e séance

Vendredi 20 avril 1979, à 11 h 10.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.7

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (suite) [E/1979/13 et Add.1, E/1979/15 et Corr.1]

1. M. FIGUEROA (Argentine) dit que la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue au milieu de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, a montré que les obstacles à l'élimination du racisme restent extrêmement nombreux. La situation à laquelle se heurte la communauté internationale dans sa lutte contre le racisme est source de préoccupation. Les derniers bastions du colonialisme arguent désespérément du concept de suprématie raciale pour maintenir leur domination. Les injustices commises en Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Namibie sont des exemples patents de politique raciste. La persistance du colonialisme raciste en Afrique australe et de ses attaques contre les pays voisins met constamment en danger la paix et la sécurité internationales. Mais l'*apartheid* n'est que la forme la plus aiguë des préjugés raciaux, qui inspirent également des pratiques dégradantes ailleurs dans le monde.
2. Les Etats doivent améliorer leurs moyens législatifs, administratifs et juridiques de lutte contre le racisme. Ce travail de longue haleine est plus facile pour les Etats qui sont parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹, grâce au précieux concours que leur prête le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Le fait même de ratifier la Convention témoigne de la volonté politique d'un Etat d'assumer des engagements spécifiques dans la lutte contre le racisme.
3. En approuvant, dans sa résolution 33/100 du 16 décembre 1978, le Programme d'action de la Conférence mondiale (voir A/CONF.92/40, chap. II), l'Assemblée générale a fait sien l'appel de la Conférence demandant au système des Nations Unies de considérer le racisme et l'*apartheid* comme des fléaux dont l'élimination totale est une question de la plus haute priorité pour la communauté internationale. Parmi les recommandations les plus importantes du Programme d'action approuvé par l'Assemblée et que le Conseil doit examiner lors de sa présente session figurent la création d'instituts de formation pour l'Afrique du Sud et le Zimbabwe et l'institution d'un programme radiodiffusé 24 heures sur 24 destiné à l'Afrique australe; ces deux propositions doivent figurer dans le programme d'activités pour 1980 et pour les années suivantes proposé par le Secrétariat (E/1979/15 et Corr.1, par. 27) afin de souligner l'importance des programmes éducatifs et des programmes d'information de masse, notamment pour l'Afrique australe. Une autre des mesures proposées qui

doit être mise en œuvre immédiatement est l'étude spéciale sur la situation des enfants vivant sous des régimes racistes en Afrique australe, qui doit être réalisée en 1979. Année internationale de l'enfant.

4. Il convient d'accorder une haute priorité aux séminaires régionaux, ainsi qu'à des études de faisabilité de programmes d'action régionaux de lutte contre le racisme et la discrimination raciale; or, les rapports présentés par le Secrétaire général (E/1979/13 et Add.1, E/1979/15 et Corr.1) ne contiennent aucune mention des travaux effectués par les commissions régionales dans ce domaine. Il ne faudrait pas reporter de plusieurs années, comme il l'a été suggéré, la tenue de séminaires régionaux. M. Figueroa note à cet égard que les deux activités qu'il est proposé d'entreprendre par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités au titre du programme pour 1979 (E/1979/15 et Corr.1, par. 27) nécessitent des textes portant autorisation de ces activités; il s'agit de l'étude du traitement discriminatoire réservé à des membres de groupes ethniques au moment de l'arrestation, pendant le procès et au cours de la détention et de l'étude du rôle joué par les groupes privés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Si, comme le pense la délégation argentine, il est vrai qu'il n'existe pas de textes portant autorisation de ces activités, il serait préférable d'utiliser les ressources existantes pour avancer la date des séminaires régionaux, jugés plus importants.

5. S'agissant de l'utilisation des ressources du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour les activités recommandées dans le Programme d'action, la délégation argentine estime que la priorité absolue que lui a accordée l'Assemblée générale ne justifie pas que l'on demande automatiquement des ressources additionnelles; il conviendrait plutôt que le Secrétariat adapte ses activités à cette priorité et mette au service de la lutte contre le racisme des fonds consacrés maintenant à des programmes dépassés, d'utilité marginale ou n'ayant pas fait l'objet d'autorisation.

6. La délégation argentine est favorable à la création d'un groupe de travail du Conseil à composition non limitée, dont les réunions seraient prévues de manière à permettre la participation de petites délégations, afin que le Conseil puisse s'acquitter effectivement des responsabilités qui lui incombent en matière de coordination des activités du système des Nations Unies au titre du Programme pour la Décennie. A cet égard, la délégation argentine accueille avec satisfaction les renseignements fournis par l'UNESCO, ainsi que les activités entreprises par l'OIT en 1979, et elle formule l'espoir que les commissions régionales et le programme d'information contribueront à la réalisation de ces dernières.

7. M. MARTYNENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la principale conclusion qui se

¹ Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965, annexe.

dégage d'une analyse des réalisations des cinq premières années de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale est que la lutte pour éliminer le racisme sous toutes ses manifestations ne cesse de s'étendre dans le monde entier et qu'un nombre toujours croissant de pays condamne ce vestige barbare du colonialisme. Comme il est indiqué dans le document E/1979/13 et Add.1, cette période a été marquée par une intensification des activités dans ce domaine de la part de l'Organisation des Nations Unies, de nombre de ses organes, ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales, y compris les organisations non gouvernementales. De nombreuses conférences sur la lutte contre le racisme ont été tenues au cours de cette période. La Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale organisée à Genève a été particulièrement importante. La délégation ukrainienne estime que, malgré les efforts déployés pour faire obstacle à ses travaux, la Conférence a rendu de précieux services en qualifiant sans équivoque le racisme de crime contre la conscience et la dignité de l'humanité, de violation grave des droits de l'homme et de menace à la paix et à la sécurité des peuples. Les documents de la Conférence ont apporté une contribution importante à la lutte contre le racisme et le colonialisme. La délégation ukrainienne appuie sans réserve la Déclaration et le Programme d'action (A/CONF.92/40, chap. II) approuvés par l'Assemblée générale dans la résolution 33/100 du 16 décembre 1978, dont la République socialiste soviétique d'Ukraine est l'un des coauteurs, et également dans la résolution 33/99 de même date.

8. Bien que les résultats de la lutte contre le racisme au cours des dernières années aient été remarquables, ce fléau n'a pas été entièrement éliminé. La forme de racisme la plus abominable est constituée par la politique et la pratique d'*apartheid* des régimes racistes d'Afrique australe. Sa caractéristique fondamentale, le transfert à la classe dirigeante d'Afrique du Sud et à de nombreux pays occidentaux des énormes bénéfices acquis par l'exploitation cruelle des travailleurs africains, n'a pas changé. Le rapport du Groupe spécial d'experts (E/CN.4/1311), préparé conformément à la résolution 6 (XXXIII) de la Commission des droits de l'homme et à la décision 1978/28 du Conseil économique et social, confirme l'existence de violations flagrantes et massives des droits de l'homme en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe.

9. La persistance des régimes racistes en Afrique australe, malgré l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, s'explique essentiellement par l'appui massif d'ordre politique, économique, militaire et autre fourni à Pretoria et à Salisbury par les impérialistes internationaux et leurs monopoles. En se livrant à ces activités, les pays occidentaux sont les principaux partenaires des régimes racistes dans le crime. Les efforts diplomatiques visant à parvenir à un « règlement juste » en Afrique du Sud et en Namibie sont de nouvelles preuves de leur connivence; visant en apparence à promouvoir l'indépendance des peuples, ils œuvrent en fait à la perpétuation du système colonialiste dans ces pays.

10. La République socialiste soviétique d'Ukraine participe activement à la lutte internationale contre le

racisme et la discrimination raciale en appuyant l'élaboration d'instruments internationaux sur ces questions et en les ratifiant. Elle a présenté des rapports, conformément aux dispositions de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*¹ et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹. Elle participe activement aux travaux du Comité spécial contre l'*apartheid*. Le peuple ukrainien coopère avec les organisations internationales qui préconisent l'élimination du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*. Les médias de la République socialiste soviétique d'Ukraine diffusent des informations régulières et complètes sur la juste lutte des peuples d'Afrique australe et les crimes des régimes racistes. Des étudiants représentant les mouvements de libération nationale d'Afrique australe poursuivent leurs études dans des domaines spécialisés dans les instituts d'enseignement supérieur de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

11. La délégation ukrainienne estime que la présente session du Conseil économique et social peut contribuer de manière importante à la lutte pour l'élimination rapide du racisme, de l'*apartheid* et de toutes les formes du colonialisme et elle est convaincue que ce dernier prendra des décisions pour l'application sans délai du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale³, comme il est demandé dans la résolution 33/99 de l'Assemblée générale. Elle appuie la suggestion formulée dans ladite résolution tendant à ce qu'un groupe de travail soit créé pour aider le Conseil dans sa tâche et elle estime que les travaux du groupe doivent être fondés sur le Programme pour la Décennie, la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale (A/CONF.92/40, chap. II), les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et le rapport du Secrétaire général figurant dans le document E/1979/15 et Corr.1. On pourrait tenir des consultations sur les activités proposées pour la période 1979-1983 et le calendrier annuel proposé pour le Conseil et l'Assemblée. M. Martynenko espère que le débat en cours sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et les résolutions qui ont été adoptées faciliteront la réalisation des buts et objectifs humanitaires de la Décennie.

12. M. HOLLAI (Hongrie) dit que le Gouvernement et le peuple hongrois attachent une grande importance à la liquidation d'urgence du racisme, de la discrimination raciale et du système colonial. Les débats sur ces questions au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment au Conseil, devraient aboutir à l'adoption de nouvelles mesures en vue de l'élimination définitive de l'oppression coloniale et raciale, de l'injustice sociale, de la faim et du malheur qui continuent d'accabler bon nombre de pays. L'exploitation de l'homme par l'homme et la discrimination raciale ont la même origine et remontent presque à la même période. L'oppression raciale, fondée sur le système colonial que les puissances impérialistes ont créé, a été institutionnalisée par des occupations et revendications illégales de

¹ Résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1973, annexe.

³ Résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1973, annexe.

territoires et au nom d'idéologies erronées. Seuls les peuples qui se sont libérés de l'impérialisme et de toutes les formes d'exploitation de l'homme ont été en mesure de se libérer de la discrimination raciale et de l'oppression pour jouir de la liberté et des droits de l'homme.

13. L'Organisation des Nations Unies, ayant proclamé la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, élargit maintenant son action pour endiguer les manifestations éhontées du racisme et de la discrimination raciale dans le monde entier. Malgré de remarquables progrès, beaucoup reste encore à faire. Bien que le processus de colonisation soit entré dans sa dernière étape et que les mouvements de libération nationale, avec l'appui des forces progressistes du monde entier, enregistrent des progrès, il reste encore des bastions du système colonial de l'oppression raciale en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud, ainsi que dans les territoires arabes occupés. Les régimes racistes minoritaires d'Afrique australe recourent aux méthodes de terrorisme les plus grossières afin de maintenir un pouvoir fondé sur l'oppression et l'exploitation brutales de la population noire. Il n'est pas exagéré de dire que, pour la majorité autochtone, l'Afrique du Sud aujourd'hui est un camp de concentration. Le peuple namibien vit sous l'occupation illégale et l'oppression cruelle du régime d'*apartheid*. Le régime minoritaire de Ian Smith a foulé aux pieds les droits de l'homme fondamentaux du peuple zimbabwéen. Ces régimes racistes, malgré leur politique corrompue et leurs violations flagrantes et massives des droits de l'homme, reçoivent un appui sans faille des puissances impérialistes. Cela est d'autant plus regrettable que ces puissances, tout en entretenant d'importantes relations avec les régimes racistes d'Afrique australe, en violant ouvertement les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ou en opposant leur veto aux projets de résolution les plus appropriés contre l'Afrique du Sud présentés au Conseil de sécurité, se posent souvent en champions des droits de l'homme. Rien d'étonnant à ce que les noms des collaborateurs de l'Afrique du Sud publiés par les instances de l'Organisation des Nations Unies soient les mêmes que ceux figurant sur la liste des pays qui ont boycotté les travaux de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; on voit à l'évidence qui sont les champions véritables et permanents des droits de l'homme.

14. Dès le départ, le Gouvernement hongrois a appuyé l'idée de la Décennie et il a participé activement à l'exécution du Programme pour la Décennie. Malheureusement, il n'y a pas eu de progrès notable sur les questions intéressant l'Afrique australe depuis la Conférence mondiale. La lutte des mouvements de libération d'Afrique australe et la coopération des forces progressistes du monde entier n'ont pas encore produit le résultat voulu; le règne raciste de la terreur continue à imposer à des millions de personnes une vie indigne d'un être humain, mettant gravement en jeu la responsabilité des monopoles multinationaux et des gouvernements qui, affichant le plus profond mépris pour les appels lancés par les instances internationales, continuent à coopérer avec les régimes racistes et à participer à l'exploitation brutale des peuples opprimés, avec les résultats que l'on sait.

15. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, le régime intensifie son oppression en montant de toutes pièces des procès de dirigeants autochtones. Il a assassiné Solomon Mahlangu et ses camarades, malgré les protestations du Conseil de sécurité. Les occupants racistes de la Namibie ont organisé de prétendues élections pour maintenir leur pouvoir par l'entremise d'un gouvernement fantoche. Le régime minoritaire illégal du Zimbabwe a organisé des élections analogues, en s'abritant derrière une parodie de démocratie pour perpétuer la domination de la minorité. Le Conseil de sécurité a exprimé à juste titre la grave préoccupation que lui causaient les décisions de certains Etats d'envoyer des missions d'observation des prétendues élections afin de leur conférer un semblant de légitimité et il a prié instamment ces Etats — en vain malheureusement — de s'abstenir de tels actes. On a enregistré récemment des actes d'agression non provoqués et des invasions armées contre des Etats voisins souverains visant à faire échec aux efforts en vue de parvenir à un règlement en Afrique australe, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre pleine et complète de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité et d'autres décisions de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale se doit de mettre un terme aux agissements de ces régimes. Le seul moyen d'y parvenir est d'appliquer intégralement toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies; la première mesure à prendre doit être de priver ces régimes de tout soutien étranger.

16. La Hongrie s'est toujours opposée au colonialisme et au racisme, en particulier à l'*apartheid*; elle prend une part active à la lutte en vue de leur liquidation, elle appuie les peuples africains et autres peuples qui luttent héroïquement pour la liberté, l'indépendance et les droits de l'homme et elle soutient le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement hongrois reconnaît le droit des peuples luttant pour l'indépendance et la libération de la domination coloniale et étrangère d'utiliser tous les moyens dont ils disposent, y compris la force armée, et il leur prête toute l'assistance morale, politique, économique et autre possible. La délégation hongroise appuiera toutes les mesures nécessaires, aux niveaux national et international, à l'application du Programme pour la Décennie et elle est prête à coopérer avec toutes les autres délégations à l'élaboration de résolutions susceptibles de contribuer à la réalisation intégrale et inconditionnelle des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence mondiale (A/CONF.92/40, chap. II).

17. M. JEŽIL (Observateur de la Tchécoslovaquie) dit que la République socialiste tchécoslovaque a toujours appuyé les efforts de l'Organisation des Nations Unies contre le racisme et la discrimination raciale, condamné les politiques des régimes racistes, respecté strictement les décisions de l'Organisation des Nations Unies visant à mettre ces politiques en échec, soutenu activement la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, mis en lumière le caractère néfaste de la coopération militaire, économique et politique prêtée par certains Etats aux régimes racistes, en soulignant qu'une telle coopération était une des causes

principales de la persistance du racisme, de la discrimination raciale, de l'*apartheid* et du colonialisme. La Tchécoslovaquie a été l'un des premiers Etats à devenir partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹.

18. Avec l'adoption de cette convention, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux² et de la Déclaration universelle des droits de l'homme³, la communauté internationale s'est dotée d'importants instruments de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Toutefois, on n'a enregistré à ce jour que des résultats partiels. C'est aux nations elles-mêmes qu'il incombe d'encourager et de renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans l'esprit de ces instruments et de la Charte des Nations Unies. Chaque Etat a le devoir d'appliquer des mesures visant à se doter de garanties juridiques et organisationnelles contre le racisme et la discrimination raciale. Tous ces principes sont reflétés dans la législation tchécoslovaque. La Constitution garantit l'égalité des citoyens, indépendamment de la race, de la couleur ou de l'origine nationale ou ethnique, et les mesures de protection contre le racisme et la discrimination raciale incorporées dans le système juridique tchécoslovaque vont au-delà de celles qui sont prévues dans les accords internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les autorités ne se sont pas contentées d'adopter et d'appliquer des mesures législatives; elles mènent une lutte constante contre le racisme et la discrimination raciale grâce à l'éducation des enfants et des jeunes. Les médias qui, au cours de l'Année internationale contre l'*apartheid*, ont attaché une très grande importance à la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, jouent également un rôle important. Les organisations sociales, telles que le Comité tchécoslovaque de solidarité avec les peuples d'Afrique et d'Asie, les syndicats, l'Union socialiste de la jeunesse et l'Union des femmes, sont très actifs dans ce domaine. La Tchécoslovaquie fournit aussi aux pays en développement et aux peuples qui luttent pour la libération de l'oppression raciale et coloniale une assistance et un soutien dans tous les domaines, notamment dans celui de l'octroi de bourses à des étudiants originaires de territoires non autonomes. Conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la Tchécoslovaquie a cessé toute relation avec les régimes racistes et coloniaux et applique toutes les sanctions demandées par le Conseil de sécurité.

19. La délégation tchécoslovaque appuie les conclusions de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui a apporté une contribution importante aux efforts internationaux visant à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'application de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la Conférence (A/CONF.92/40, chap. II) est essentielle pour l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*.

20. La Tchécoslovaquie apprécie également les travaux des organismes des Nations Unies qui se consacrent à la

lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tels que le Comité spécial contre l'*apartheid* et la Commission des droits de l'homme. Particulièrement important est le fait que la Commission, à sa trente-cinquième session, a axé son attention sur les violations massives et flagrantes des droits de l'homme en Afrique australe, dans les territoires arabes occupés et au Chili. Il faut également se féliciter de la décision de la Commission de nommer un groupe de travail de cinq membres pour élaborer un programme en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie, ainsi que des recommandations qu'elle a formulées au Conseil afin d'améliorer la coordination des activités liées à la Décennie dans le système des Nations Unies, d'examiner la question du soutien aux victimes du racisme et d'axer ses travaux sur les causes sociales fondamentales de la discrimination raciale.

21. Bien que le racisme et la discrimination raciale existent sous leur forme la plus brutale en Afrique australe, le problème n'est pas circonscrit à cette seule région. Les Palestiniens se voient dénier le droit inaliénable de vivre en tant que peuple indépendant et libre. Les droits fondamentaux de l'homme des populations arabes des territoires occupés par Israël sont quotidiennement foulés aux pieds. La Tchécoslovaquie appuie pleinement la juste demande des Etats arabes tendant à ce qu'Israël se retire des territoires occupés et elle soutient le droit du peuple palestinien à instaurer un Etat indépendant.

22. On trouve des manifestations de racisme et de discrimination raciale non seulement chez les régimes manifestement réactionnaires ou fascistes, mais également dans des Etats qui s'enorgueillissent de leurs traditions démocratiques. Dans ces Etats, la discrimination raciale ne se limite pas aux formes évidentes du racisme mais elle a des manifestations indirectes. Dans de nombreux pays, par exemple, existent des organisations qui fondent leurs activités sur les principes du racisme et de la discrimination raciale.

23. Ainsi, un grand nombre de questions urgentes et complexes dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale n'ont pas encore trouvé de solution. La délégation tchécoslovaque espère que la présente session du Conseil permettra aux vastes efforts déployés, tant au niveau national qu'au niveau international, pour éliminer le racisme et la discrimination raciale dans tous leurs vestiges de continuer à progresser et à s'intensifier.

24. M. SAMHAN (Emirats arabes unis) constate que la discrimination raciale, source de préoccupation pour la communauté internationale depuis 1946, continue malheureusement à être pratiquée. Bien que quelques progrès aient été enregistrés au cours des dernières années dans la lutte visant à éliminer ce fléau, beaucoup reste à faire, en particulier en Afrique du Sud, en Palestine occupée, au Zimbabwe et en Namibie. Des condamnations répétées des ces pratiques ne suffisent plus. Il faut d'urgence prendre des mesures effectives pour mettre un terme à la politique criminelle des régimes qui oppriment ces parties du monde. Il est possible, de l'avis de la délégation des Emirats arabes unis, de parvenir à jouir des libertés et des droits fondamentaux malgré la persistance de l'oppression, du racisme et de l'*apartheid*. Les odieuses conséquences de ces pratiques sont les souffrances indicibles des peuples africains placés

¹ Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

² Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1948.

sous le régime raciste de l'Afrique du Sud et celles des Palestiniens dans les territoires occupés.

25. La délégation des Emirats arabes unis appuie le rapport de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/CONF.92/40); elle estime que les recommandations de la Conférence constituent une base solide pour la lutte contre le racisme et l'*apartheid*. Toutefois, les mots ne sont pas suffisants; les recommandations doivent être mises en pratique par tous les gouvernements. La délégation des Emirats arabes unis préconise l'organisation de séminaires, de programmes d'enseignement, ainsi que l'utilisation des médias, afin de promouvoir une meilleure compréhension des causes fondamentales de la discrimination raciale, de son injustice et des moyens propres à faire progresser le respect des droits de l'homme de tous les peuples. Le racisme prend naissance dans le cœur et l'esprit des individus, il se nourrit de l'ignorance et des pratiques et croyances dépassées. C'est un fléau qui doit être vaincu tant chez les individus qu'au sein des sociétés.

26. La forme grossière et cruelle de racisme que l'on trouve en Afrique du Sud, en Namibie, en Israël et en Rhodésie du Sud n'est que l'un des aspects d'une question d'une extrême complexité. De nombreux Etats se drapent dans une respectabilité apparente et rendent hommage en paroles aux idéaux d'une société racialement intégrée, mais leur soutien est purement abstrait et ne correspond à aucune réalité concrète. La délégation des Emirats arabes unis lance un appel à tous les Etats, à tous les peuples et aux institutions spécialisées pour qu'ils accordent leur plein soutien à la réalisation des objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

27. La délégation des Emirats arabes unis appuiera le programme quinquennal d'activités proposé au paragraphe 27 du document E/1979/15 et Corr.1; elle estime néanmoins qu'il conviendrait que la Commission de la condition de la femme entreprenne à une date rapprochée, en 1979 ou en 1980, l'étude inscrite provisoirement au programme pour 1981. S'agissant de la création d'un fonds international, M. Samhan demande au Directeur de la Division des droits de l'homme s'il a reçu des contributions en sus de celles de l'Iraq et des Emirats arabes unis.

28. M. Samhan dit que son gouvernement s'engage à appuyer pleinement l'exécution du Programme pour la Décennie et réitère son soutien sans faille aux peuples opprimés d'Afrique du Sud, de Namibie, du Zimbabwe et de la Palestine, sous la conduite de leurs mouvements de libération.

29. M. CARTAS (Roumanie) dit que les voyages officiels entrepris par le Président roumain dans de nombreux pays africains et ses rencontres avec les représentants des mouvements de libération nationale sont des témoignages éclatants de la solidarité et du soutien du

peuple roumain à la lutte des peuples africains. La Roumanie a toujours condamné la politique d'*apartheid* et les pratiques racistes appliquées par les régimes minoritaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie.

30. Les mutations profondes survenues dans la vie internationale au cours des dernières années, l'intensification de la lutte des peuples pour la libération nationale et l'émancipation sociale et les victoires remportées par les peuples d'Afrique ont mis au premier rang l'impérieuse nécessité d'éliminer résolument les derniers vestiges du colonialisme et du racisme. En conséquence, la Roumanie, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, a déployé des efforts intenses en vue de favoriser l'adoption et l'application de mesures visant à mettre un terme à l'*apartheid* et à la discrimination raciale et elle continue à le faire. Elle a œuvré sans relâche afin que les mouvements de libération nationale soient reconnus sur le plan international.

31. La situation en Afrique s'est trouvée aggravée du fait de la réapparition de problèmes restés sans solution, problèmes territoriaux notamment, fruits de la longue histoire de domination coloniale et de la menace croissante que les régimes racistes font peser sur la paix et la sécurité. Une telle situation devrait inciter toutes les nations à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer aussitôt que possible, grâce à l'organisation d'entretiens directs entre les parties intéressées, les tensions et les confrontations militaires entre pays africains et de mettre un terme à la politique de discrimination raciale et d'*apartheid*.

32. La Roumanie a toujours strictement respecté et scrupuleusement appliqué les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandant l'adoption de mesures concrètes contre les régimes coloniaux et racistes d'Afrique australe. Elle a appuyé la convocation de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, au cours de laquelle elle a réaffirmé fermement le plein soutien politique, diplomatique et moral qu'elle apporte à la lutte contre le colonialisme et le racisme. De l'avis de sa délégation, les documents adoptés par la Conférence contiennent des propositions utiles susceptibles d'aboutir à l'élimination complète du racisme et de l'*apartheid*.

33. Fidèle à sa position de principe, la Roumanie continuera à coopérer par tous les moyens à sa disposition à l'exécution du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale³. Elle apportera, comme toujours, son soutien actif à la lutte des peuples de Rhodésie et de Namibie pour la pleine indépendance, à celle de la majorité de la population sud-africaine contre la politique d'*apartheid* et, d'une manière générale, à la lutte pour la libération nationale et la liquidation complète du colonialisme et de toutes les formes de domination.

La séance est levée à 12 h 15.

8^e séance

Mercredi 25 avril 1979, à 11 h 5.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.8

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (suite) [A/CONF.92/40, E/1979/13 et Add.1 et 2, E/1979/15 et Corr.1 et Add.1, E/1979/NGO/6]

1. M. MUTUKWA (Zambie) estime que l'on ne soulignera jamais assez l'importance de la question examinée tant pour les victimes de la discrimination que pour toutes les personnes originaires de l'Afrique australe. Le fait que l'Afrique australe peut être considérée comme l'une des régions du monde les plus gravement touchées par le racisme a été mis en lumière par le Secrétaire général dans d'innombrables rapports, par les organes de l'Organisation des Nations Unies et par de nombreuses conférences internationales, y compris la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les régimes racistes d'Afrique australe poursuivent leurs actes d'agression et de subversion gratuits contre la Zambie et les autres Etats de première ligne dans le but de déstabiliser les sociétés multi-ethniques et multiraciales qui se sont construites depuis l'indépendance. Malgré toutes les injustices de l'ère coloniale, la Zambie a vu naître une nouvelle philosophie nationale humaniste et progressiste qui adhère aux objectifs du non-racisme et préconise de traiter les êtres humains comme des égaux, quelle que soit la couleur de leur peau ou leur ascendance. C'est ainsi que la Zambie entend édifier la nation et contribuer à l'amélioration des relations humaines, comme son président l'a souligné à maintes reprises.

2. Les régimes de Pretoria et de Salisbury rejettent le principe de l'égalité entre les êtres humains. La persistance de régimes minoritaires fondés sur les dogmes racistes constitue un défi pour ceux qui cherchent à lutter contre le racisme et la discrimination raciale. De toutes les régions du monde, seule l'Afrique australe a des régimes représentant des sociétés fondées sur le racisme institutionnalisé. Les descendants des colons blancs qui se sont établis en Afrique du Sud, en Rhodésie et en Namibie ont fini par croire qu'il existe un lien de cause à effet entre les caractères physiques héréditaires et certains traits de personnalités, d'intelligence ou de culture et que certaines races sont naturellement supérieures à d'autres. L'impérialisme, le colonialisme, le paternalisme, l'exploitation et toutes les autres formes de domination semblables tirent leur origine de cette approche non scientifique de la vie.

3. L'*apartheid*, doctrine officielle et institutionnalisée de l'Afrique du Sud, est le stade ultime du racisme et de la discrimination raciale. C'est une forme moderne d'esclavage qui s'exerce en plein xx^e siècle. Hendrik Verwoerd, l'un des fondateurs de l'*apartheid*, décédé depuis, a déclaré au cours des années 60 que l'idée maîtresse de sa doctrine était de perpétuer la suprématie des

Blancs en Afrique du Sud. Sous le régime d'*apartheid*, les Noirs d'Afrique du Sud n'ont aucun droit politique, social ou économique toute leur vie durant, ce qui est manifestement contraire aux normes d'un comportement civilisé.

4. L'*apartheid* et ses ramifications ont été transplantés de l'Afrique du Sud vers le nord par les communautés blanches racistes qui gouvernent la Rhodésie du Sud et par celles qui occupent la Namibie. L'Afrique du Sud continue de fournir un soutien matériel et diplomatique aux dirigeants racistes du Zimbabwe et prolonge son occupation de la Namibie dans une tentative désespérée pour y maintenir la suprématie blanche. Cette politique est vouée à l'échec car l'*apartheid* et toutes les autres formes de racisme sont des doctrines scientifiquement fausses, moralement condamnables et socialement injustes qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

5. La Zambie s'élève contre le racisme et la discrimination raciale et toutes leurs conséquences pour les Africains. Elle continue d'apporter son soutien aux peuples opprimés qui luttent pour leur liberté. Elle se félicite de constater que de nombreux membres de la communauté internationale représentés au Conseil appuient cette juste cause et demande à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait d'appliquer intégralement les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Elle appuie la proposition visant à créer un fonds international en vue de fournir, à l'échelle mondiale, une assistance aux victimes de la discrimination raciale et à ceux qui souhaitent mettre en œuvre des mesures efficaces pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Ce programme, d'une importance capitale, viendrait s'ajouter aux fonds déjà existants, tels que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. De nombreux programmes de l'Organisation des Nations Unies nécessitent l'appui de tous les pays, en particulier de ceux qui sont favorisés par leurs ressources.

6. Le représentant de la Zambie prie instamment les pays qui appliquent des politiques et se livrent à des pratiques qui renforcent, ouvertement ou non, les régimes racistes de tenir compte des appels lancés par les pays africains et de ceux qui figurent dans d'innombrables résolutions de l'Organisation des Nations Unies leur demandant d'abandonner ces activités. Si les sociétés transnationales occidentales n'avaient pas fourni d'armes aux régimes racistes, de nombreuses vies de réfugiés innocents du Zimbabwe et de citoyens de la Zambie, du Mozambique, du Botswana et de l'Angola auraient été épargnées. Si les pays occidentaux appuyaient sincèrement la lutte pour les droits de l'homme, la liberté, la démocratie et les principes chrétiens d'égalité, ils devraient faire pression sur les régimes

minoritaires afin de mettre un terme aux souffrances en Afrique australe. La communauté internationale ne peut continuer de coexister avec le racisme institutionnalisé dans un monde où la doctrine de l'*apartheid* a été déclarée crime contre l'humanité. Le représentant de la Zambie espère que la fin de cette décennie verra l'agonie des régimes minoritaires racistes d'Afrique australe.

7. La délégation zambienne est persuadée que l'utilisation d'un langage raciste contribue au plus haut point à perpétuer des croyances erronées et mythiques sur les races, croyances qui se transmettent par l'intermédiaire de l'information, de la propagande, des moyens de communication culturels et de l'éducation. L'usage péjoratif de mots tels que « noir » pour qualifier ce qui est mauvais, comme dans le mot anglais « blackmail », illustre la manière dont le langage peut favoriser les préjugés. Autre exemple, l'utilisation du mot « tribu » dans un contexte s'appliquant exclusivement au tiers monde. Ce vocabulaire repose sur le principe qu'il existe une échelle des valeurs de la civilisation qui sert à classer les sociétés, lequel à son tour repose sur celui de supériorité et d'infériorité naturelles. Il serait donc opportun que l'Organisation des Nations Unies utilise les moyens de recherche dont elle dispose par l'intermédiaire de l'UNESCO pour étudier ces problèmes qui, s'ils persistent, continueront d'empoisonner les relations humaines aussi bien à l'intérieur des Etats que par-delà leurs frontières.

8. M. SHERIFIS (Chypre) souligne que le racisme et la discrimination raciale figurent au nombre des questions qui ont fait l'objet d'un examen particulièrement attentif de la part de l'Organisation des Nations Unies depuis 1946, mais que, néanmoins, l'odieuse doctrine de l'*apartheid* et la discrimination raciale résultant de l'oppression interne et des visées agressives étrangères continuent de sévir. De nombreuses résolutions, déclarations et conventions ont été adoptées mais n'ont jamais été intégralement appliquées, faute d'une pression suffisante. Cependant, mis à part les pays qui ont refusé d'appliquer intégralement les résolutions relatives à l'*apartheid* en raison de leurs intérêts économiques et les quelques pays qui ont utilisé leur puissance militaire pour imposer la ségrégation raciale en territoire étranger, la communauté internationale a engagé une campagne sans précédent pour éliminer l'*apartheid* et toutes les autres manifestations de discrimination raciale, dont deux des pires formes sont la ségrégation des êtres humains sur la base de critères raciaux et le colonialisme de souche.

9. Il est donc impératif et urgent que tous travaillent avec diligence à mettre en œuvre le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale¹ grâce à une action coordonnée dans le cadre du système des Nations Unies. La délégation chypriote se félicite des propositions et du programme contenus dans la documentation dont le Conseil est saisi. En ce qui concerne l'évaluation par le Conseil des activités entreprises au titre de la Décennie, elle estime que cette tâche ne devrait pas être confiée exclusivement au groupe des cinq qui sera nommé par le Président de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discrimi-

minatoires et de la protection des minorités. Le Conseil devrait plutôt créer à cette fin un groupe de travail à composition non limitée, qui pourrait peut-être également se charger des travaux préparatoires en vue de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui se tiendra en 1983.

10. La délégation chypriote réaffirme son appui et son dévouement à la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie et au Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie², à la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid*³ et à la Déclaration de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève (voir A/CONF.92/40, chap. II), et exprime sa solidarité avec les Etats de première ligne en Afrique australe. Elle s'élève résolument contre la ségrégation des groupes ethniques sur la base de critères raciaux et le simulacre d'indépendance octroyée aux communautés. Elle ne peut accepter la création de bantoustans en Afrique du Sud ni dans aucune autre partie du monde. C'est seulement en appliquant intégralement les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies qu'on résoudra les problèmes posés par le racisme, l'agression et l'occupation.

11. M. ERALP (Turquie) estime que le racisme et la discrimination raciale sont l'une des questions les plus importantes auxquelles l'Organisation des Nations Unies a dû faire face depuis sa création. Si l'on mesure les efforts accomplis au cours des cinq dernières années, on constate que l'Organisation des Nations Unies a beaucoup contribué à la mise en œuvre des objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et que la Conférence mondiale, qui s'est tenue à Genève en 1978, a donné aux peuples du monde entier une nouvelle occasion de se mobiliser pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Elle a également mis en évidence les nombreux obstacles qui s'opposent à l'élimination totale de ces fléaux d'ici à la fin de la Décennie et a exprimé sa profonde préoccupation face à la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud, laquelle constitue une grave menace qui débouchera inévitablement sur un conflit plus étendu, susceptible d'avoir de sérieuses répercussions pour la paix et la sécurité internationales. La Turquie a toujours appuyé sans réserve la lutte légitime des victimes du racisme et de la discrimination raciale là où ces fléaux continuent d'exister et condamne la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, l'oppression que le régime minoritaire illégal de la Rhodésie du Sud fait subir à la majorité du peuple du Zimbabwe et la présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie. La délégation turque a fréquemment souligné l'importance de mesures efficaces en vue de mettre un terme à ces pratiques. Le Gouvernement turc a invité une mission du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et une délégation de la SWAPO (Namibie) et de la ZAPU (Zimbabwe). Au cours de ces visites, la Turquie a réaffirmé son appui aux résolutions de

² A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1, annexe V. Pour le texte imprimé, voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*.

³ Voir A/CONF.91/9 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2 et rectificatif), sect. X.

¹ Résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1973, annexe.

l'Organisation des Nations Unies condamnant les régimes racistes d'Afrique australe.

12. Les droits et les libertés fondamentales ne pourront jamais être garantis tant que l'oppression, le racisme et l'*apartheid* persisteront dans cette partie du monde. La communauté internationale a souligné à maintes reprises que la paix ne pourrait régner en Afrique du Sud tant que le Gouvernement sud-africain persistait dans ses efforts pour perpétuer la discrimination raciale et imposer des solutions unilatérales visant à priver la majorité du peuple de son droit à la citoyenneté. L'expérience de ces trente dernières années montre clairement qu'une telle orientation ne peut aboutir qu'à la résistance, à la répression et à un accroissement de la violence. Seul un abandon total de la politique d'*apartheid* et la recherche d'une solution en consultation avec les dirigeants de la population, sur la base du principe de l'égalité entre les êtres humains, pourront permettre d'éviter une tragédie. Le Conseil devrait une fois encore lancer un appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il renonce à la dangereuse ligne de conduite qu'il a adoptée.

13. La délégation turque se préoccupe également beaucoup des mesures et des attitudes discriminatoires à l'égard des travailleurs migrants et de leurs familles. Lors de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, un certain nombre de délégations ont souligné qu'il était urgent de garantir les droits de ces personnes dans le monde entier. Dans le Programme d'action adopté par la Conférence (voir A/CONF.92/40, chap. II), les Etats qui accueillent des travailleurs migrants ont été invités à abolir toute pratique discriminatoire à leur encontre et à les traiter comme leurs propres ressortissants. M. Eralp espère que les Etats visés donneront aux recommandations de la Conférence, en particulier aux paragraphes 12, 13 et 14 du Programme d'action, l'attention qu'elles méritent et qu'ils prendront des mesures concrètes afin de les mettre en œuvre.

14. La communauté internationale, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont tous une responsabilité particulière dans l'élimination totale du racisme et de la discrimination raciale. Les moyens de communication et de diffusion jouent un rôle crucial dans l'information et la mobilisation de l'opinion publique, ce qui a été mis en relief par un certain nombre d'instruments internationaux, notamment les déclarations et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. La délégation turque rappelle, à ce propos, la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'*apartheid* et l'incitation à la guerre, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1978⁴.

15. Tandis que les moyens de communication et de diffusion en général jouent un rôle important dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*, une petite fraction de ces moyens semble

ignorer, dans certains pays, les responsabilités et les obligations qui lui incombent et tend à répandre des thèses racistes et des préjugés au sein du public. Tout en étant profondément convaincue que la liberté de l'information fait partie des droits fondamentaux de l'homme, la délégation turque est également d'accord avec la résolution 59 (I) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1946, rappelée dans la Déclaration de l'UNESCO susmentionnée, selon laquelle « la liberté de l'information exige nécessairement que ceux qui jouissent de ses privilèges aient la volonté et le pouvoir de ne pas en abuser. L'obligation morale de rechercher les faits sans préjuger et de répandre les informations sans intention malveillante constitue l'une des disciplines essentielles de la liberté de l'information. » Cela est particulièrement important dans le monde actuel où la communication a lieu instantanément et où le cinéma, la presse, la radio et la télévision exercent une influence considérable; les images déformées, les stéréotypes et les thèses racistes peuvent, comme on le constate, créer des réactions en chaîne et des cercles vicieux véhiculant la haine entre nations. Les pays ainsi représentés sous une vision déformée n'ont pas, la plupart du temps, les moyens de rétablir la vérité. Les Etats ont également des responsabilités et des devoirs en la matière, comme le souligne la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1978 en tant que résolution 33/73, dans laquelle, à la section I, au titre du principe 7, il est déclaré que « tous les Etats ont le devoir de prévenir toutes les manifestations et pratiques du colonialisme, ainsi que le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*, comme étant contraires au droit des peuples à l'autodétermination et aux autres droits de l'homme et libertés fondamentales ». M. Eralp rappelle, à ce propos, les articles 4 et 7 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale⁵, invitant les Etats parties à la Convention à adopter des mesures immédiates et efficaces en vue d'éliminer toute incitation à la discrimination raciale et tous actes racistes.

16. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (E/1979/15 et Corr.1 et Add.1), la délégation turque estime que le Conseil devrait accorder une attention particulière aux suggestions tendant à ce que soient entreprises des activités déterminées, en particulier des études, des séminaires et autres réunions, et que soit convoquée une deuxième conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui contribuerait de manière significative à la mise en œuvre du programme. Elle espère que les problèmes des travailleurs migrants et de leurs familles et les responsabilités et devoirs des médias dans le domaine de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale seront examinés en profondeur dans ces études et lors des séminaires et autres réunions. Elle recommande également que des études soient entreprises sur la situation des femmes et des enfants qui vivent dans les régimes racistes d'Afrique australe et sur les relations entre la lutte pour l'élimination du racisme et la lutte pour la décolonisation et l'autodétermination.

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingtième session*, vol. 1 : *Résolutions*, p. 105 à 108.

⁵ Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965, annexe.

17. M. OULD SID' AHMED VALL (Mauritanie) est d'avis que, au seuil de la seconde moitié de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, il est temps de voir si les efforts entrepris ont permis de réduire ce fléau. Certes, les régimes qui pratiquent l'*apartheid* et la discrimination raciale sont de plus en plus isolés et les victimes de la discrimination raciale, que ce soit en Afrique australe ou en Palestine, bénéficient d'un soutien grandissant et d'une solidarité presque générale. La Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a été un événement marquant de la Décennie qui a apporté une contribution constructive en adoptant une Déclaration et un Programme d'action énumérant en détail les actions à entreprendre aux niveaux national, régional et international. Les dispositions des résolutions 33/99 et 33/100 de l'Assemblée générale, particulièrement l'appel à une assistance politique et matérielle aux peuples d'Afrique australe et aux mouvements de libération, sont pertinentes et devraient être appliquées par tous les Etats. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un très grand rôle en adoptant des résolutions et en organisant des séminaires sur divers aspects de la discrimination raciale. D'importantes responsabilités incombent au Conseil économique et social, que l'Assemblée générale a notamment invité, dans sa résolution 33/99, à envisager, en vue d'évaluer les activités de la Décennie, de créer un groupe de travail pour l'aider dans cette tâche. Il faudrait donner une importance particulière à l'information. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 32/10, prié le Secrétaire général de faire tout ce qui est en son pouvoir pour donner la plus large publicité possible au Programme pour la Décennie et l'a, dans sa résolution 33/99, prié de prescrire au Département de l'information du Secrétariat de continuer à mettre tout en œuvre pour faire de la publicité et diffuser des renseignements en vue de mobiliser l'appui du public pour les buts et objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le représentant de la Mauritanie espère que cette tâche sera menée à bien.

18. Les autorités de Pretoria ont récemment montré leur mépris à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale en assassinant M. Mahlangu en dépit de l'appel pressant du Conseil de sécurité et des protestations de la communauté internationale. De même, les prétendues élections en Namibie et au Zimbabwe constituent une provocation à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique internationale et sont une ruse pour détourner l'attention. La solution du problème de l'Afrique australe passe nécessairement par la fin de la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* et l'exercice par les peuples intéressés de leur droit à l'autodétermination.

19. M. NISHIDA (Japon) déclare que son pays s'élève résolument contre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale et soutient fermement les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour les combattre. Elles constituent une violation flagrante de la dignité de l'homme et des droits fondamentaux et sont contraires à l'esprit et aux principes de la Charte des Nations Unies. Il faut donc les condamner et les éliminer. Le peuple japonais a toujours éprouvé la plus vive indignation à l'égard de la pratique de l'*apartheid* en Afrique australe. La politique d'*apartheid* du Gouver-

nement sud-africain est une manifestation de mépris à l'égard d'êtres humains d'une autre race et une négation de la dignité de l'homme et de la liberté.

20. En ce qui concerne l'élimination de l'*apartheid*, le Japon a toujours soutenu qu'il fallait trouver une solution pacifique à ce problème et que la communauté internationale devrait faire pression au maximum sur l'Afrique du Sud en vue de favoriser des changements au sein de la société sud-africaine. Le Japon a participé activement aux efforts entrepris par la communauté internationale en vue de faire pression sur l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud. Il n'entretient aucune relation diplomatique avec l'Afrique du Sud et, dans le domaine économique, le Gouvernement japonais a toujours eu pour politique de refuser toute coopération. Il a interdit aux ressortissants japonais, aux sociétés et autres entités juridiques japonaises d'investir directement en Afrique du Sud et a appliqué fidèlement les sanctions prévues par l'Organisation des Nations Unies contre la Rhodésie du Sud. Outre des mesures d'ordre général pour appliquer ces sanctions, le Gouvernement japonais a pris des mesures précises afin d'en renforcer l'application. C'est ainsi que, en août 1977, le Ministère du commerce international et de l'industrie a pris des mesures pour empêcher l'importation au Japon de chrome d'origine sud-rhodésienne. Les importateurs doivent prouver, en présentant des échantillons à l'analyse chimique, que le minerai de chrome en provenance ou expédié d'Afrique du Sud n'est pas en fait d'origine sud-rhodésienne. Le Japon a interdit à ses ressortissants et aux sociétés japonaises d'investir directement en Namibie tant que le territoire resterait sous le contrôle du régime actuel. Aucun ressortissant japonais ne participe à la gestion d'aucune société en Namibie et aucun citoyen ni aucune société japonaise n'y détient de concession minière.

21. La question du racisme et de la discrimination raciale en Afrique australe a été l'un des principaux sujets de discussion abordés au cours de la récente visite officielle au Japon du Président de la République du Sénégal. Dans un communiqué commun, publié à Tokyo le 18 avril 1979, les deux gouvernements ont réaffirmé qu'ils condamnaient, sous toutes ses formes, la politique de discrimination raciale qui sévit dans la région. Ils ont exprimé l'opinion que, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il fallait en finir avec l'odieux système de l'*apartheid* et avec l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, de manière que ce pays puisse accéder à l'indépendance en préservant son intégrité territoriale. Ils ont ensuite souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution qui permette au peuple du Zimbabwe d'accéder à l'indépendance sur la base du gouvernement par la majorité et d'un accord entre toutes les parties intéressées conformément à l'esprit des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

22. Le Japon aide les peuples opprimés d'Afrique australe et leurs mouvements de libération depuis de nombreuses années en apportant sa contribution annuelle au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, au Fonds des Nations Unies pour la Namibie, à l'Institut de Nations Unies pour la Namibie et au Fonds

d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'*apartheid*. Le Gouvernement japonais a récemment décidé de verser un montant de 340 000 dollars des Etats-Unis à ces fonds pour l'année 1979, ce qui représente une augmentation de plus de 50 p. 100 par rapport au montant pour l'année 1978.

23. La Conférence mondiale a joué un rôle capital dans la concertation des efforts internationaux en vue d'éliminer le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*. Le Japon a voté pour la Déclaration et le Programme d'action et espère que toutes les formes de racisme et de discrimination raciale seront bientôt éliminées grâce à des efforts résolus et à une coopération harmonieuse entre les pays.

24. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, à son avis, la politique d'*apartheid* pratiquée par les régimes racistes de Pretoria et de Salisbury est la forme de racisme la plus inhumaine. L'Organisation des Nations Unies a, à juste titre, qualifié l'*apartheid* de crime contre l'humanité et déclaré qu'il constituait un défi à l'opinion publique mondiale, en particulier dans la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*⁶. Dans d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a condamné l'escalade de la violence en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud contre les Etats voisins indépendants, l'intensification par le régime de Ian Smith de la répression contre le peuple de la Rhodésie du Sud, en particulier des combattants de la liberté du Front patriotique, et la poursuite des agressions perpétrées par l'Afrique du Sud contre l'Angola. Ces actes ont également suscité une profonde préoccupation au sein de la communauté internationale, qui les a condamnés.

25. Le régime raciste de Pretoria, qui enfreint grossièrement le droit du peuple namibien à l'autodétermination, continue d'occuper illégalement ce territoire. Les autorités sud-africaines et les racistes de Salisbury, comptant sur l'aide et le soutien des pays occidentaux et des monopoles impérialistes, continuent de violer ouvertement de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le prétendu « règlement » du problème namibien préconisé par certains pays occidentaux n'est qu'une dernière tentative visant à imposer une solution néo-colonialiste contraire aux intérêts de ce peuple. Il faut absolument concerter tous les efforts au niveau international afin de contraindre l'Afrique du Sud à mettre un terme immédiatement et sans conditions à son occupation illégale de la Namibie, conformément aux demandes formulées par l'Organisation des Nations Unies. Le pouvoir en Namibie devrait revenir au peuple, dont le seul représentant légitime est la SWAPO.

26. Il ne suffit pas de condamner verbalement, même avec force, les crimes des racistes sud-africains. Il faut que tous les gouvernements entreprennent résolument une action positive et décisive dans le but d'isoler et d'éliminer les régimes racistes. Le Programme pour la Décennie a précisément été conçu à cet effet.

27. L'Organisation des Nations Unies a demandé avec insistance qu'il soit mis fin à toute assistance aux régimes racistes. Le fait que certains Etats occidentaux et certains monopoles capitalistes s'entêtent dans leur refus de répondre à cet appel ne peut être considéré que comme une tentative visant à perpétuer les régimes racistes. Tous les Etats devraient se plier strictement à toutes les dispositions du Programme pour la Décennie, y compris celles qui demandent l'interruption de toutes relations avec les régimes racistes et qui exigent que ces régimes soient complètement isolés de la communauté internationale et boycottés en vue d'éliminer le racisme.

28. L'Assemblée générale a déclaré que le sionisme était une forme de racisme et de discrimination raciale en raison de l'agression et de la répression exercées par Israël contre les Arabes, de sa propagande chauvine et de ses liens étroits avec les régimes racistes de l'Afrique australe.

29. Ainsi que l'ont fait ressortir à maintes reprises les documents de l'Organisation des Nations Unies, la ténacité de la discrimination raciale est due à des facteurs sociaux. C'est pourquoi une action concrète et résolue en vue d'éliminer le racisme et la discrimination raciale s'impose, afin de réaffirmer, conformément à l'engagement pris dans la Charte des Nations Unies, la foi dans les droits fondamentaux de l'homme.

30. La délégation soviétique estime que la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale contiennent d'importantes directives qui permettront à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale tout entière d'entreprendre une action en vue de réaliser les objectifs de la Décennie. Elle appuie la Déclaration et le Programme d'action et est convaincue que le Conseil économique et social, en sa qualité de coordonnateur des activités entreprises au titre du Programme pour la Décennie, prendra des mesures efficaces pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence.

31. L'amitié fraternelle et l'union de toutes les nationalités et de tous les peuples de l'URSS sont la plus grande réalisation de la politique nationale léniniste et fournissent une base solide à l'édification d'un Etat socialiste fort. La Constitution de l'URSS et celles des diverses républiques de l'Union garantissent l'égalité de tous les citoyens, sans distinction de race ou de nationalité, et la législation soviétique prévoit des sanctions strictes en cas de violation de ces principes. En outre, la Constitution de l'URSS érige en principe de la politique étrangère de l'Union soviétique le soutien à la lutte des peuples pour leur libération nationale et le progrès social.

32. Une action concertée menée par toutes les forces anticolonialistes, y compris l'Organisation des Nations Unies, s'impose au stade final de la lutte pour l'élimination complète du racisme. La délégation soviétique est convaincue que tous les Etats et toutes les forces démocratiques doivent redoubler leurs efforts pour que la seconde moitié de la Décennie débouche sur l'élimination totale et définitive du racisme. La présente session du Conseil économique et social doit apporter une nouvelle contribution à la lutte pour l'élimination rapide du racisme, de l'*apartheid* et du colonialisme, contribution qui doit avoir pour résultat l'adoption de décisions à cet

⁶ Résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1973, annexe.

effet, conformément à la résolution 33/99 de l'Assemblée générale.

33. La délégation soviétique appuie la disposition de cette résolution qui prévoit l'établissement d'un groupe de travail aux fins d'aider le Conseil à évaluer ses activités dans le cadre de la Décennie. Elle est d'avis que les activités de ce groupe devraient avoir pour base le Programme pour la Décennie, les résolutions de la Conférence mondiale et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 31/77, 32/10, 33/98, 33/99 et 33/100 de l'Assemblée générale. Les activités de ce groupe ne doivent en aucun cas empiéter sur les fonctions du Conseil dans le domaine de la coordination et de l'évaluation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la Décennie. Elle estime que les activités pour la période 1978-1983 proposées dans le document E/1979/15 et Corr.1 pourraient fournir une base appropriée pour la discussion.

34. La délégation soviétique considère que le projet de résolution concernant la Décennie, soumis à l'approbation du Conseil, doit s'harmoniser avec les décisions antérieures relatives à cette question et les compléter et prévoir des mesures concrètes et efficaces en vue de la mise en œuvre rapide des objectifs de la Décennie.

35. M. MOHAMMED (Iraq) souligne que, en dépit d'un consensus international sur la nécessité urgente d'éliminer le racisme et toutes les formes de discrimination raciale et malgré les actions positives entreprises par l'Organisation des Nations Unies, notamment la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la convocation de la Conférence mondiale, les pratiques et les politiques racistes subsistent dans certaines parties du monde. Les régimes racistes minoritaires en Afrique du Sud et en Rhodésie multiplient les actes de barbarie contre les populations autochtones de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie, les privant de leurs droits élémentaires et frustrant leurs aspirations à la liberté et à l'autodétermination. Ces régimes n'ont pu poursuivre leur politique que grâce au soutien actif des impérialistes. Les rapports présentés par l'Organisation des Nations Unies donnent des détails sur la coopération et le soutien que les Etats-Unis et d'autres gouvernements occidentaux apportent à l'Afrique du Sud, dont plus de 5 milliards de dollars de prêts économiques et de crédits financiers. C'est avec des armes de pays occidentaux, notamment des Etats-Unis, et d'Israël que les forces militaires de Pretoria et de Salisbury sont mobilisées pour porter des coups aux combattants de la liberté autochtones et lancer des attaques contre des pays voisins, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

36. Les agissements des régimes racistes en Afrique du Sud et en Rhodésie sont semblables au comportement des Israéliens et à leur façon de traiter le peuple arabe en Palestine. La loi du retour, qui donne aux usurpateurs étrangers le droit d'occuper la terre de Palestine et de bannir les autochtones de leurs demeures, est une manifestation évidente de l'agressivité sioniste, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui ont à maintes reprises condamné cette politique et lancé un appel au régime sioniste pour qu'il cesse de pratiquer la torture et l'humiliation et qu'il permette au peuple

palestinien de retourner dans sa patrie et d'exercer intégralement ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination. Le racisme et la discrimination raciale ne peuvent être éliminés sans le soutien résolu de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est temps de faire cesser tout appui militaire et économique aux régimes racistes et d'instituer contre eux un boycottage véritable.

37. L'Iraq a toujours joué un rôle actif dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale sous les auspices du parti socialiste arabe Ba'ath. Il s'est engagé à apporter son appui inconditionnel aux peuples de la Namibie, du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud et de la Palestine dans leur lutte pour réaliser leurs objectifs nationaux. L'Iraq entretient des relations étroites avec les fronts patriotiques d'Afrique du Sud et de Rhodésie et les a assistés de diverses manières dans leur lutte pour conquérir leurs droits inaliénables.

38. La délégation iraquienne considère la Conférence mondiale comme la contribution la plus importante et la plus constructive à la réalisation des objectifs de la Décennie. L'Iraq est prêt à accroître sa contribution au fonds de contributions volontaires pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La délégation iraquienne est favorable à ce que les activités proposées se déroulent sur une base annuelle pendant la période 1979-1983, ainsi qu'il est prévu dans le document E/1979/15 et Corr.1, mais insiste pour que l'étude de la situation des femmes et des enfants qui vivent sous les régimes racistes d'Afrique australe, en Palestine et dans les autres territoires occupés soit entreprise avant la Conférence mondiale de 1983.

39. M. MALIK (Pakistan) estime que les informations figurant dans les rapports très utiles du Secrétaire général (E/1979/13 et Add.1 et E/1979/15 et Corr.1 et Add.1) et de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/CONF.92/40) permettent aux délégations de se faire une idée claire des mesures complémentaires qui devraient être prises pour mettre en œuvre les recommandations de la Conférence mondiale et les dispositions des résolutions 33/99 et 33/100 de l'Assemblée générale.

40. La délégation pakistanaise approuve le programme d'activités prévu pour l'année 1979, tel qu'il figure dans le document E/1979/15 et Corr.1 et souligne l'importance de la proposition tendant à demander à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'étudier le traitement discriminatoire de personnes appartenant à certains groupes ethniques en matière d'arrestation, de poursuites judiciaires et de détention. Cependant, M. Malik estime qu'il faudrait élargir la portée de cette étude afin de prendre pleinement en compte les recommandations figurant aux alinéas iii et iv du paragraphe 22 du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale.

41. M. Malik demande des renseignements complémentaires sur la façon dont les ressources prévues dans le document E/1979/15/Add.1 pourront être réunies. Il remarque que des fonds supplémentaires d'un montant de 671 500 dollars seront nécessaires pour mener les activités prévues et qu'il faudra plus de 2,9 millions de

dollars pour couvrir les dépenses des services de conférence pour la période 1980-1983.

42. La délégation pakistanaise approuve en principe l'ordre du jour annuel proposé par le Secrétaire général pour la seconde moitié de la Décennie mais estime qu'il faudrait y inclure un point sur les mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants.

43. L'établissement d'un fonds international sur la base de contributions volontaires, demandé à l'alinéa c du paragraphe 6 de la résolution 33/100 de l'Assemblée générale, permettrait d'aider de façon concrète les peuples et les mouvements de libération nationale dans leur lutte contre le racisme et l'*apartheid*. M. Malik espère recevoir des renseignements plus détaillés sur la manière dont la création du fonds volontaire progresse et également sur les fonds établis par l'Organisation de l'unité africaine dont il est fait mention au paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général (E/1979/15 et Corr.1). Le Conseil souhaitera peut-être examiner les questions soulevées par le Secrétaire général lors de la Conférence mondiale, ainsi qu'il ressort du paragraphe 44 dudit rapport.

44. Un aspect important du Programme d'action n'a pas reçu toute l'attention qu'il méritait, à savoir l'élimination du traitement discriminatoire des travailleurs migrants. Il faut entreprendre des efforts en vue de garantir leur intégration sociale, économique et culturelle dans les pays d'accueil.

45. M. Malik réitère l'appui sans réserve de l'Iraq à la Déclaration et au Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale et sa volonté claire et inébranlable de lutter activement contre le racisme et la discrimination raciale dans n'importe quelle région du monde. L'Iraq continuera d'apporter toute l'assistance morale et matérielle possible aux victimes du racisme et de la discrimination raciale jusqu'à ce que ces fléaux aient été entièrement extirpés. Sous la loi de l'islam, il n'y a pas de place pour la discrimination raciale en tant que phénomène social et le Pakistan, qui a été l'un des premiers Etats à avoir signé et ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, apporte sa propre contribution en vue d'abolir la discrimination raciale dans le monde entier. Le représentant du Pakistan réaffirme le soutien total de son pays au peuple d'Afrique australe dans sa juste lutte contre le gouvernement de la minorité raciste et l'odieuse politique d'*apartheid*.

46. Mme SIBAL (Inde) rappelle qu'il reste beaucoup à faire au cours de la seconde moitié de la Décennie, ainsi que l'a déclaré le Directeur de la Division des droits de l'homme (voir 6^e séance). Elle rappelle qu'une réunion extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés a récemment eu lieu à Maputo dans le seul but d'examiner la situation en Afrique australe et de réaffirmer l'appui inébranlable des pays non alignés aux peuples de cette région à un moment critique et décisif de leur lutte pour se libérer du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* et pour obte-

nir leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Les régimes racistes semblent faire peu de cas de l'opinion internationale, ainsi que le montre l'exécution récente de Solomon Mahlangu en Afrique du Sud, exécution condamnée par le Gouvernement indien. Quoi qu'il en soit, l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre résolument ses efforts en vue d'atteindre les buts et les objectifs de la Décennie.

47. Les rapports du Groupe spécial d'experts (E/CN.4/1311) et du Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (E/CN.4/Sub.2/383/Rev.1) relatifs aux droits de l'homme en Afrique australe, qui ont été examinés à la trente-cinquième session de la Commission des droits de l'homme, montrent que l'exploitation des ressources et de la main-d'œuvre locales est en définitive la seule raison des activités des sociétés multinationales en Afrique du Sud, et l'argument selon lequel une aide économique ou autre à l'Afrique australe élèverait le niveau de vie de la majorité noire a été réfuté. Il n'existe pas même un minimum de justice, de décence, de dignité ou de possibilité d'avenir dans le contexte actuel. Une étude récente sur les conditions de travail et la discrimination en Rhodésie du Sud, effectuée par le Bureau international du Travail, établit sans conteste que l'exploitation des travailleurs africains au Zimbabwe a contribué à élever les profits et à accélérer la formation de capital, ce qui a en retour attiré de nombreux investissements dans le territoire. Ces conclusions corroborent les rapports du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, selon lesquels, en Rhodésie du Sud, la totalité du secteur minier — secteur extrêmement rémunérateur — est contrôlée par un petit groupe de sociétés, pour la plupart multinationales.

48. Le Gouvernement indien est tout à fait favorable à une révision des sanctions contre la Rhodésie du Sud afin de les renforcer et de les étendre, conformément à l'Article 41 de la Charte, et à l'imposition de sanctions économiques globales contre l'Afrique du Sud.

49. La délégation indienne a noté avec intérêt les quatre questions dont le Secrétaire général a proposé qu'elles fassent l'objet de discussions séparées dans le cadre de la question générale de la Décennie. Le Conseil devrait se pencher très attentivement sur ces questions et les examiner activement en vue de prendre des décisions bien pesées. Le rapport du Secrétaire général (voir E/1979/15 et Corr.1) contient quelques suggestions extrêmement utiles à cet égard.

50. Il est temps que le Conseil crée un groupe de travail pour l'aider à évaluer et à coordonner les activités de la Décennie, en application du paragraphe 7 de la partie III de la résolution 33/99 de l'Assemblée générale. Le Conseil devrait également autoriser le Président de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à nommer un groupe de travail de cinq membres qui se réunirait trois jours avant la prochaine session de la Sous-Commission en vue de faire des propositions précises

quant à un programme de travail visant à réaliser les objectifs de la Décennie. Ces deux groupes seraient saisis du Programme d'action, très complet et d'une vaste portée, recommandé par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, ainsi que des nombreuses et utiles suggestions figurant dans le rapport du Secrétaire général (voir E/1979/15 et Corr.1) et dans le Programme pour la Décennie figurant en annexe à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale. La Sous-Commission pourrait avoir un grand rôle dans la préparation d'études sur des sujets tels que les situations qui conduisent au racisme, la propagation des préjugés raciaux par les médias et les problèmes de discrimination liés à l'immigration et aux travailleurs étrangers. La délégation indienne attend avec intérêt que ces propositions soient étudiées et compte participer aux travaux de tout groupe de travail à composition non limitée que le Conseil pourrait décider de créer en relation avec la Décennie.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite*) [E/1979/63]

51. Le PRÉSIDENT attire l'attention sur la décision prise par le Comité des ressources naturelles à sa 128^e séance, figurant dans le document E/1979/63. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil accepte d'examiner le projet de résolution intitulé « Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement » à la présente session et d'inscrire à l'ordre du jour, en vertu de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil, une question (point 19) intitulée « Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau », qui sera abordée en séance plénière la semaine suivante.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.

* Reprise des débats de la 3^e séance.

9^e séance

Mercredi 25 avril 1979, à 15 h 30.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.9

En l'absence du Président, M. Navarrete (Mexique), vice-président, prend la présidence.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (suite) [A/CONF.92/40, E/1979/13 et Add.1 et 2, E/1979/15 et Corr.1 et Add.1, E/1979/NGO/6]

1. M. FOLI (Ghana) constate que les mesures adoptées sur le plan international pendant les cinq premières années de la Décennie n'ont pas eu les effets escomptés sur les régimes d'Afrique australe qui pratiquent le racisme institutionnalisé, la discrimination raciale et l'*apartheid*; bien au contraire, ces régimes ont pu se renforcer grâce à l'aide, économique ou d'autre nature, qu'ils ont reçue de l'extérieur, et ils se sentent maintenant assez sûrs d'eux-mêmes, non seulement pour poursuivre leurs politiques criminelles sur leur propre territoire, mais aussi pour perpétrer des actes de violence et d'agression contre des Etats voisins. Et, jusqu'à présent, les efforts tentés par l'ONU se sont, dans une grande mesure, révélés inefficaces.

2. La situation est extrêmement inquiétante en Rhodésie du Sud; avant la victoire imminente des véritables forces de libération, Ian Smith et ses associés organiseront une parodie d'élections dans le territoire. En l'occurrence, le Gouvernement ghanéen s'inquiète de voir que certains milieux respectables ont l'intention de reconnaître le gouvernement issu de ces élections et de lever les sanctions dans la mesure où la charge de Premier Ministre reviendra à un Noir. Il est fermement convaincu que toute initiative prise dans ce sens consti-

tuera une trahison des aspirations légitimes de la population africaine.

3. La question de la Namibie n'est toujours pas réglée en dépit d'un premier espoir de solution, solution qui aurait déjà dû intervenir sur la base des propositions que le Conseil de sécurité a approuvées, si ce n'étaient les tergiversations du gouvernement de l'*apartheid*. Il faut espérer que, lors de sa prochaine session extraordinaire qui sera consacrée à la Namibie, l'Assemblée générale approuvera des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud et adoptera également « d'autres mesures » conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies de façon qu'il soit mis fin à l'impunité avec laquelle le régime qui gouverne l'Afrique du Sud continue d'opprimer la majorité africaine tout en se gaussant de l'opinion publique mondiale.

4. Se référant au rapport du Secrétaire général contenu dans le document E/1979/13 et Add.1, M. Foli félicite les divers organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales de leurs activités entreprises pour réaliser les objectifs du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale¹ et se déclare convaincu qu'ils intensifieront leurs efforts visant à apporter une aide matérielle et financière aux victimes du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*. M. Foli n'en regrette pas moins que certaines organisations n'aient pu faire état d'aucune activité dirigée contre le racisme et la discrimination raciale : c'est notamment le cas de l'Union internationale des télécommunications, qui n'a pas entrepris

¹ Résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1973, annexe.

de programme d'action expressément conçu en fonction de cet objectif, alors qu'elle pourrait jouer un rôle décisif dans la lutte ainsi menée et qu'elle aurait l'appui de ses membres pour toute décision visant à couper les télécommunications avec l'Afrique du Sud. Il en va de même pour l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui pourrait envisager, en matière de communications aériennes, des mesures efficaces de boycottage dirigées contre les régimes racistes d'Afrique australe. La délégation du Ghana souhaiterait également que l'on puisse disposer de renseignements plus complets sur les activités de l'Organisation internationale des journalistes, dans la mesure où le succès d'une campagne visant à extirper le racisme et la discrimination raciale dépend essentiellement de la capacité d'éliminer les causes profondes du mal grâce à un effort d'éducation continu et systématique de la part des moyens de communication.

5. Les propositions qui figurent dans le rapport que le Secrétaire général a préparé en application des dispositions des résolutions 33/99 et 33/100 de l'Assemblée générale méritent l'appui total de la délégation du Ghana, car elles constituent une base pratique et utile pour l'application du Programme pendant le reste de la Décennie.

6. Le représentant du Ghana se félicite de ce que la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ait décidé de constituer un groupe de travail composé de cinq membres, chargé de l'étude de diverses questions liées à la Décennie. Les travaux de ce groupe viendront compléter heureusement l'action du Groupe de travail dont le Conseil économique et social a recommandé la création pour qu'il l'aide à mener à bien le Programme pour la Décennie. Quelle que soit sa composition, le Groupe de travail devra entreprendre, dès que possible, des consultations visant à mettre au point les mesures les plus judicieuses et efficaces devant permettre de réaliser les objectifs de la Décennie.

7. M. VALDERRAMA (Philippines) rappelle que, depuis la création de l'ONU, son pays a toujours été parmi les premiers à condamner la politique d'*apartheid* et à appuyer tous les efforts visant à combattre et à éliminer le racisme, la discrimination raciale, le colonialisme et la domination étrangère. C'est dans cet esprit que les Philippines ont joué un rôle actif au sein du Comité spécial contre l'*apartheid*, dont elles furent un des membres fondateurs. Elles ont aussi participé activement aux travaux de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est tenue à Genève en août 1978, et elles ont voté en faveur de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par cette conférence (A/CONF.92/40, chap. II). Enfin, elles ont également participé aux conférences d'Oslo, de Dakar, de Maputo et de Lagos.

8. Les Philippines estiment que les Nations Unies doivent intensifier leurs efforts visant à mettre fin au racisme, à la discrimination raciale, à l'*apartheid*, au colonialisme et à la domination étrangère et que seule la réalisation des objectifs du Programme pour la Décennie permettra d'obtenir des résultats concrets grâce à une action internationale concertée, action qui doit être au cœur des débats lors de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination

raciale. M. Valderrama appuie la proposition visant à ce que le Conseil économique et social constitue un Comité préparatoire de la Conférence, ainsi que la proposition demandant que, pendant la seconde moitié de la Décennie, on intensifie les efforts ayant pour but de donner une impulsion nouvelle au Programme pour la Décennie à l'aide de la publicité et en diffusant des renseignements sur les activités entreprises dans le cadre du Programme.

9. Les Philippines trouvent un motif de satisfaction dans la création d'un Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information; il faut espérer que, en coopération avec l'Organisation internationale des journalistes, ce comité pourra adopter des mesures visant à favoriser une véritable liberté d'information concernant la lutte légitime que mènent les pays et les peuples coloniaux pour obtenir l'autodétermination et l'indépendance et préserver la dignité humaine.

10. La question de la création d'un fonds international exige évidemment un examen approfondi qui devrait permettre de mettre au point des directives concernant son fonctionnement.

11. La délégation des Philippines constate avec satisfaction que de nouveaux Etats ont ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale² et prie instamment les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à cette convention, ainsi qu'à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*³. En ce qui les concerne, les Philippines ont été l'un des premiers Etats à ratifier ces conventions et, de plus, en signe de solidarité avec les populations noires de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie, elles n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec les régimes racistes de ces pays. Le Président des Philippines a récemment signé un décret présidentiel qui prévoit l'application de peines en cas de violation des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En outre, le Président et le Gouvernement des Philippines ont, du 1^{er} au 4 mars 1979, accueilli une délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui s'était rendue en mission de visite dans les pays d'Asie du Sud-Est et, à l'issue de cette visite, un communiqué commun a été publié dans lequel les Philippines réaffirmaient leur résolution de soutenir les droits légitimes de la population de la Namibie à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance et leur volonté de reconnaître le Conseil des Nations Unies pour la Namibie comme seule autorité habilitée à administrer ledit territoire international.

12. La délégation des Philippines assure de sa reconnaissance les organisations nationales non gouvernementales pour leurs efforts visant à assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant les politiques d'*apartheid* et pour l'assistance qu'elles ont apportée aux populations opprimées de l'Afrique du Sud. Pour ce qui est du rapport du Secr-

² Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965, annexe.

³ Résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1973, annexe.

taire général (E/1979/13 et Add.1 et 2), elle tient à féliciter les organes de l'ONU, les institutions spécialisées et les autres organisations intergouvernementales de leur précieuse contribution à la réalisation des objectifs de la Décennie, mais elle note avec regret, dans le rapport d'une institution spécialisée, que celle-ci n'a en cours aucun programme d'activités conçu spécialement pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. De l'avis de la délégation des Philippines, c'est l'ensemble de la communauté internationale qui doit participer à l'application du Programme pour la Décennie puisque, tant que n'auront pas disparu les problèmes inhérents au racisme, à la discrimination raciale, à l'*apartheid* et au colonialisme, on manquera d'une base solide pour édifier la coopération et la compréhension internationales, facteurs indispensables pour que puissent être garanties l'égalité, la dignité humaine et une paix juste et durable.

13. Mme SEMICHI (Algérie) souligne que, depuis le début de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la communauté internationale doit faire face à la situation particulièrement grave qui prévaut en Afrique australe où sévissent des régimes rétrogrades comme celui de l'Afrique du Sud. Le régime d'*apartheid* perpétue, en effet, une forme d'oppression et de domination fondée sur une idéologie criminelle qui est universellement condamnée. Les pratiques auxquelles se livre ce régime, qui vont de la ségrégation raciale à la politique de développement séparé et au démembrement territorial du pays par la création de bantoustans, constituent un crime contre l'humanité, selon la définition qu'en donne la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*.

14. Cette oppression a été transposée en Namibie, où la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies est directement en cause. A cet égard, Mme Semichi tient à réaffirmer l'engagement du Gouvernement algérien en faveur de la défense globale des intérêts du peuple namibien et son soutien à la lutte armée que mène la SWAPO, seul représentant légitime de ce peuple.

15. La situation au Zimbabwe n'est guère plus réconfortante. Le régime illégal, minoritaire et raciste de la Rhodésie du Sud perpétue l'oppression interne du peuple du Zimbabwe avec l'arrogance que lui permet la complicité de certains pays occidentaux qui refusent encore de recourir à des sanctions hautement justifiables. La collusion entre les régimes racistes d'Afrique australe et le régime sioniste a été souvent soulignée par les organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies, qui ont également dénoncé la situation dans laquelle se trouve le peuple palestinien, lésé dans ses droits fondamentaux et dépossédé de ses terres et de ses biens.

16. Face à cette situation, il est indispensable que la communauté internationale prenne conscience de la responsabilité collective qui est la sienne et reconnaisse la nécessité de redoubler d'efforts au cours des quelques années qui nous séparent de la fin de la Décennie.

17. M. RAHAMTALLA (Soudan) pense que la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est réunie à Genève au mois d'août de l'année précédente, est l'un des événements les plus importants de la Décennie, même si certains Etats

Membres n'ont pas voulu s'associer à la décision prise par la majorité d'adopter des mesures efficaces pour assurer l'application universelle des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur le racisme et la discrimination raciale, l'*apartheid*, la décolonisation et l'autodétermination.

18. En approuvant, dans la résolution 33/99, la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Genève, l'Assemblée générale a réaffirmé la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale à l'égard des victimes de la discrimination raciale et des peuples soumis à la domination coloniale ou étrangère.

19. En ce qui le concerne, le Soudan a toujours apporté sa contribution à la lutte contre le racisme, et c'est par fidélité à ce principe qu'il a dernièrement participé à une réunion en hommage à la mémoire de Solomon Mahlangu, martyr sud-africain, mort victime du régime raciste de Pretoria. A cette occasion, le représentant permanent du Soudan souligne qu'il convient de se demander si le régime de Pretoria a le droit d'être membre de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, dans la mesure où il a pour politique de se moquer des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ne voir que des défis dans les exhortations et les appels de celle-ci. Dans ces circonstances, il est évident que l'Afrique du Sud est décidée à empêcher tout progrès vers l'indépendance complète de la Namibie.

20. M. LAI Yali (Chine) constate que, ces dernières années, la lutte armée et la marche en avant des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie contre les régimes réactionnaires racistes et pour obtenir la libération nationale ont pris une ampleur et une impulsion nouvelles.

21. Il reste que, comme toutes les forces réactionnaires, les autorités racistes d'Afrique australe ont recours de plus en plus souvent à des tactiques contre-révolutionnaires dans leur combat sans espoir pour éviter la chute imminente. Le régime raciste de Smith renforce son potentiel militaire et se livre à d'incessants raids armés contre les Etats africains voisins. De plus, il a manigancé un prétendu accord sur une solution interne dans le dessein d'abuser l'opinion publique mondiale.

22. Récemment, les autorités racistes de la Rhodésie ont insisté pour organiser un semblant d'élections, véritable comédie, au moment même où elles intensifiaient les raids armés contre les Etats africains indépendants voisins. La délégation chinoise condamne vigoureusement de telles agressions criminelles.

23. Le régime sud-africain de Vorster et de Botha a, depuis longtemps, occupé illégalement la Namibie, lancé sans relâche des raids armés contre l'Angola et la Zambie; il augmente actuellement le nombre de ses troupes stationnées en Namibie et intensifie les actions visant à massacrer le peuple namibien. Récemment encore, les autorités sud-africaines ont exécuté le militant nationaliste Solomon Mahlangu, au mépris complet de l'opposition proclamée de l'opinion publique mondiale.

24. Par ailleurs, une superpuissance poursuit son infiltration et son expansion dans le continent africain, semant la discorde parmi les organisations de libération

nationale et encourageant les conflits entre elles, dans l'espoir de pouvoir pêcher en eau trouble, de prendre la place des anciennes puissances coloniales racistes et de s'assurer ainsi l'hégémonie mondiale.

25. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire de Chine soutiennent fermement la lutte des peuples d'Afrique australe et des Etats africains de première ligne contre la provocation armée et l'agression des autorités racistes.

26. M. DOLGOUTCHITS (République socialiste soviétique de Biélorussie) souligne que les efforts visant à éliminer ces véritables fléaux que sont le racisme et la discrimination raciale sont un élément fondamental de la lutte contre les vestiges du colonialisme, contre toutes les formes de domination étrangère, pour la détente et pour la paix et la sécurité internationales. A cet égard, il convient de prendre note avec satisfaction des succès qu'ont remportés pendant la première moitié de la Décennie les mouvements de libération nationale et les pays qui ont emprunté la voie du développement national indépendant. Les pays socialistes, qui ont toujours soutenu les efforts visant à éliminer le racisme et qui ont ratifié les instruments internationaux élaborés à cet effet, estiment qu'il est important que tous les Etats respectent et appliquent les décisions de l'Organisation des Nations Unies en la matière.

27. Ainsi qu'il a été souligné à l'occasion du XXIV^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, il existe actuellement des conditions favorables pour l'élimination des régimes inhumains d'Afrique australe qui s'opposent à la réalisation des objectifs de la Décennie, mais pour cela il est nécessaire que cesse l'appui dont ces régimes bénéficient de la part des pays occidentaux et des entreprises transnationales. Etant donné que le racisme est l'une des manifestations du système capitaliste, il n'est pas surprenant que certains pays capitalistes n'aient pas pris part à cet événement important que fut la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, ni que l'impérialisme se prépare à lever les sanctions économiques décidées par l'ONU, en prenant comme prétexte la honteuse parodie d'élections que le régime de Salisbury a mise en scène.

28. Le représentant de la Biélorussie condamne les tentatives d'imposer aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie des solutions visant à perpétuer la situation actuelle, au même titre que l'attaque en traître que la Rhodésie a commise contre le siège de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et fait part de son indignation devant l'utilisation d'organisations internationales pour financer le régime sud-africain. Il importe que tous les Etats appliquent aux régimes racistes d'Afrique australe les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte et dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il ne faut surtout pas perdre de vue le grave danger que représenterait l'Afrique du Sud si elle parvenait à devenir une puissance nucléaire.

29. Il faut également se rappeler que, dans bien d'autres pays, on trouve diverses formes de racisme et de discrimination raciale dont souffrent plus particulièrement les travailleurs migrants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il est inadmissible que certains pays se retranchent derrière la législation en vigueur sur leur territoire pour ne pas prendre de mesures concrètes con-

tre la discrimination raciale et violent ainsi les dispositions de l'article 9 de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale⁴.

30. La politique menée par Israël dans les territoires occupés, en violation des dispositions de la résolution 2 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme et des autres décisions relatives au droit à l'autodétermination et aux autres droits fondamentaux du peuple palestinien, est une autre source de préoccupations pour toutes les forces progressistes. L'accord séparé entre l'Egypte et Israël, qui a été conclu avec la participation directe des Etats-Unis d'Amérique, ne saurait conduire à la solution véritable du conflit du Moyen-Orient, c'est-à-dire au retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967 et à la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

31. A l'occasion du soixantième anniversaire de la création de la République socialiste soviétique de Biélorussie, il convient de souligner le niveau élevé de progrès et de bien-être qui a été atteint dans ce pays et rappeler le fait que sa Constitution garantit l'égalité absolue de tous les citoyens, sans distinction de race.

32. Le représentant de la Biélorussie appuie la proposition de créer un groupe de travail chargé d'aider le Conseil économique et social à évaluer les progrès réalisés pendant la Décennie et il réaffirme la volonté de son pays de participer activement à tous les efforts visant à assurer la réalisation des objectifs de celle-ci.

33. M. MAYCOCK (Barbade) réaffirme l'engagement du Gouvernement et du peuple barbadiens dans la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale. Il est difficile de croire que, pendant les dernières années du siècle, au moment où la majorité des pays se sont libérés du joug colonial, le racisme puisse s'être enraciné en Afrique australe où la population africaine voit piétiner tous ses droits, travaille dans des conditions subhumaines et pour des salaires toujours inférieurs à ceux que reçoivent les Blancs qui effectuent les mêmes tâches, ne peut vivre librement dans les villes et les zones urbaines construites sur les terres de ses ancêtres, doit toujours être munie de laissez-passer et de cartes d'identité et se voit condamnée à une espérance de vie inférieure à celle des habitants de pays moins riches et moins favorisés par les investissements étrangers. Le régime d'*apartheid* n'hésite même pas à assassiner ceux qui lèvent la voix pour protester, comme ce fut le cas pour le Barbadien Milton King en 1948 et, plus récemment, pour les patriotes Steven Biko et Solomon Mahlangu.

34. Les souffrances de la population africaine ne sont pas moindres en Rhodésie du Sud, où la comédie récente dans laquelle certains milieux de la presse mondiale ont voulu voir des « élections » a confirmé la mainmise de la minorité raciste blanche sur la plus grande partie des terres et des richesses du pays, ainsi que sur son orientation politique. On peut dire de même de la Namibie, où la situation n'a changé en rien.

35. Mais le racisme primaire qui sévit en Afrique australe ne doit pas faire oublier le racisme institutionnel dans d'autres pays qui apportent, par les moyens les plus

⁴ Résolution 1904 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1963.

divers, leur soutien économique et militaire aux régimes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Dans ces pays de racisme institutionnel, qui, au sein de l'ONU, donnent de la voix contre l'*apartheid*, les prétendues minorités raciales souffrent de mille formes de discrimination.

36. Le représentant de la Barbade est prêt à appuyer les propositions que le Secrétaire général a présentées dans le document E/1979/15 et Corr.1 et note avec satisfaction les efforts que divers Etats Membres ont réalisés pour éliminer toutes les manifestations de racisme au moyen de mesures législatives. Mais il ne faut pas oublier que le racisme est un cancer social et que, si la législation peut en faire disparaître les formes les plus insolantes, elle est sans effet sur les formes institutionnelles du mal. Il faut compléter les mesures législatives par la mise en place de systèmes d'éducation fondés sur le principe de l'égalité de tous les hommes et de toutes les femmes, sans distinction de race. C'est seulement ainsi que l'on pourra éliminer le racisme de toutes les manifestations de la vie sociale.

37. Mme CALDERON (Observateur de Cuba) rappelle que, dans le Programme du Moncada, qui a été annoncé en 1953 par les Cubains qui dirigeaient le mouvement révolutionnaire, figurait la condamnation du racisme et de la discrimination raciale et que, à partir du 1^{er} janvier 1959, la discrimination sous toutes ses formes a disparu de la pratique politique du pays et des relations entre citoyens. La Constitution de la République de Cuba, qui est un Etat socialiste, interdit toute discrimination pour des raisons de race, de couleur, de sexe et d'origine nationale et proclame que, dès leur plus jeune âge, tous les citoyens doivent apprendre à respecter le principe de l'égalité des êtres humains. A la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, Cuba a demandé, par la voix de son Ministre des affaires étrangères, que les participants condamnent l'agression que les régimes racistes de Pretoria et de Salisbury mènent contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des peuples de l'Angola, de la Namibie, du Mozambique, de la Zambie et du Botswana, et prodiguent leur appui au peuple palestinien et aux populations arabes dont les terres ont été occupées par Israël. De même, Cuba a insisté sur la nécessité d'aider ceux qui luttent pour que soient reconnus les droits des Noirs, des Chicanos, des Portoricains face à la discrimination aux Etats-Unis d'Amérique, ceux qui s'opposent à l'exploitation et à la discrimination dont souffre la grande majorité des Indiens en Amérique du Sud et ceux qui tentent de sauver de l'extermination les Indiens d'Amazonie. Ces demandes, la représentante de Cuba les réitère devant le Conseil économique et social.

38. Cuba attache la plus grande importance au Programme d'action adopté par la Conférence mondiale (voir A/CONF.92/40, chap. II) et au Programme d'activités pour la seconde moitié de la Décennie qui est présenté dans le rapport du Secrétaire général (E/1979/15 et Corr.1). Elle approuve entièrement la Déclaration de la Conférence mondiale (voir A/CONF.92/40, chap. II), où il est demandé aux organismes des Nations Unies d'envisager la possibilité de proclamer que le racisme et l'*apartheid* sont une question d'une extrême priorité pour la communauté internationale, et elle estime que les organes compétents pour évaluer les activités entreprises dans le cadre de la Décennie

sont le Conseil économique et social et la Troisième Commission de l'Assemblée générale, lesquels doivent s'acquitter de cette tâche en lui accordant la même priorité qu'aux activités de la Décennie proprement dites. Parmi les mesures concrètes que la communauté internationale doit prendre, Cuba attribue une importance toute particulière à celles qui sont mentionnées dans la section B du Programme d'action adopté par la Conférence, notamment les mesures résumées dans les paragraphes 15, 16 et 17.

39. Malgré les dénonciations dont cet acte a fait l'objet de la part de l'ONU, des autres organisations internationales et de la communauté internationale, une opération vient d'être réalisée au Zimbabwe, abusivement qualifiée d'élections, qui vise à mettre en place un régime néo-colonial avec la complicité d'un groupe de traîtres aux intérêts légitimes de leur peuple. Sachant qu'une solution est inconcevable au Zimbabwe sans la participation du Front patriotique, unique représentant du peuple, le Conseil économique et social doit refuser énergiquement d'accepter cette farce électorale et condamner en même temps toute tentative d'empêcher la Namibie d'accéder à l'indépendance véritable, pour laquelle se bat inlassablement la SWAPO, unique représentant du peuple namibien. Cette condamnation doit également englober l'aide que les Etats-Unis d'Amérique, d'autres puissances occidentales et le régime sioniste d'Israël apportent aux régimes illégaux qu'ont mis en place les minorités racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie.

40. Face à l'*apartheid*, au sionisme et à toutes les formes de racisme et de colonialisme, qui multiplient les iniquités dont souffrent les femmes et les enfants des populations autochtones opprimées, il faut que l'Année internationale de l'enfant et la Décennie des Nations Unies pour la femme servent de cadre à un essor nouveau de l'action de la communauté internationale dans ses efforts pour mener à bien le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

41. M. HUSSEN (Somalie) estime que la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale marque une étape décisive dans la lutte des Nations Unies pour l'élimination de ces pratiques pernicieuses parce que, pour la première fois, les Etats Membres sont convenus d'un programme d'action concrète qui, à condition qu'il soit appliqué judicieusement, fera beaucoup pour éliminer les injustices graves, les inégalités dangereuses et la menace constante pour la paix que ces pratiques représentent. Mais le racisme et la discrimination raciale n'en subsistent pas moins; ils représentent un danger pour la paix et la compréhension internationales et minent tous les efforts qui visent à instituer des sociétés au sein desquelles les valeurs humanitaires et les droits de l'homme offriraient à tous les peuples la seule base possible pour la construction d'un monde pacifique.

42. Face aux conséquences tragiques de la floraison d'idéologies racistes comme le nazisme et le fascisme, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont reconnu la nécessité de mesures d'urgence contre le racisme et la discrimination raciale, et les dispositions de la Charte des Nations Unies reflètent bien cette préoccupation d'ordre général et font un devoir à chacun d'agir

pour que ces idéologies ne réapparaissent jamais. Malheureusement, ni les leçons du passé ni les obligations définies par la Charte et par les nombreux instruments internationaux mis en œuvre pour donner une expression concrète à ces dispositions n'ont permis d'éliminer le mal, qui continue à sévir dans maintes régions du monde et qui apparaît sous sa forme la plus brutale dans les pays d'Afrique australe, où plus de 25 millions de personnes sont des étrangers dans leur propre patrie, sans pouvoir s'opposer aux lois qui les privent de leur citoyenneté.

43. Le Gouvernement somali est convaincu que la ratification par tous les Etats de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le strict respect de ses dispositions provoqueraient un changement spectaculaire dans les rapports humains dans le monde entier, permettant ainsi de réaliser les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Pour sa part, la Somalie a signé et ratifié la Convention et veille à l'application de ses dispositions, tant dans la lettre que dans l'esprit, qu'il s'agisse de politique intérieure ou des relations avec l'étranger.

44. Quant aux propositions dont le Conseil est saisi, la Somalie approuve sans réserve la création d'un fonds international pour la lutte contre le racisme et la diffusion par radio, 24 heures sur 24, de programmes destinés à l'Afrique australe. Elle voudrait en outre suggérer que les gouvernements eux-mêmes participent plus activement à la diffusion de renseignements sur les maux de la discrimination raciale et sur la nécessité impérieuse de les combattre sous toutes leurs formes et en tous lieux. Il faut toucher l'esprit et le cœur de tous et, pour ce faire, il serait très utile que les organisations, tant gouvernementales que non gouvernementales, élaborent des programmes d'action et en coordonnent l'exécution. A cet égard, le représentant de la Somalie tient à rendre hommage aux efforts de l'UNESCO et lance un appel à tous les organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour qu'elles contribuent à la lutte contre la discrimination raciale, car seuls des efforts concertés et un engagement ferme à l'échelle mondiale permettront de mener à bien l'entreprise collective qui vise à libérer le monde du fléau de l'*apartheid*, du racisme et de la discrimination raciale.

45. M. LAHLOU (Maroc) se joint à ceux qui se sont élevés contre l'acte inqualifiable commis par le Gouvernement d'Afrique du Sud en assassinant le combattant africain Solomon Mahlangu et réitère l'appui ferme et constant du Gouvernement du Maroc aux peuples de l'Azanie et de la Namibie dans la lutte qu'ils mènent pour la gloire des principes de l'Organisation des Nations Unies. Par conviction et par tradition, le Maroc consacre tous les moyens à sa portée à la lutte contre le racisme et à l'aide aux peuples que représentent les mouvements de libération, sans ménager ses sacrifices et ses efforts, parce que, profondément imprégné de la foi islamique, il doit se conformer aux exigences de celle-ci et combattre le racisme sous toutes ses formes. Même pendant les siècles les plus obscurs de l'intolérance, le Maroc a été le pays où les persécutés, de quelque religion ou de quelque race qu'ils fussent, ont trouvé refuge et hospitalité, et c'est pourquoi il se réjouit de ce que la communauté internationale se joint à la communauté

musulmane pour venir à bout de cette forme abominable de discrimination qu'est le racisme, qu'il soit pratiqué en Namibie, en Azanie, au Zimbabwe ou en Israël.

46. L'Organisation des Nations Unies s'est révélée un moyen efficace pour catalyser les efforts de tous les peuples, et les décisions prises par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social devraient être en principe suffisantes si elles étaient appliquées sincèrement par tous les pays. La plus importante est la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci proclame la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et recommande l'organisation d'une Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Cette conférence a eu des résultats importants puisqu'elle a abouti à l'adoption de mesures concrètes en vue d'assurer l'élimination complète du racisme et de la discrimination raciale, conformément aux objectifs assignés à la Décennie.

47. Dans son rapport (voir E/1979/15 et Corr.1), le Secrétaire général a ordonné les activités prévues selon un plan fonctionnel et pragmatique, bien que M. Lahlou estime qu'il devrait être possible de regrouper diverses activités qui revêtent un caractère de première urgence, tout particulièrement celles qui concernent la situation des femmes et des enfants qui vivent sous les régimes racistes d'Afrique australe, et surtout sous le régime d'*apartheid*.

48. Ce qui inquiète particulièrement le représentant du Maroc, ce sont les révélations contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/33/22 et Corr.1) sur la collaboration sans cesse plus étroite entre le Gouvernement israélien et le régime d'Afrique du Sud, notamment dans les domaines militaire, nucléaire, politique et économique. Cette collaboration infâme est inspirée par les visées diaboliques de ces deux régimes et constitue un défi à l'Organisation des Nations Unies et à l'humanité.

49. Pour conclure, M. Lahlou tient à souligner que les autorités racistes de Pretoria ont failli induire en erreur une partie de l'opinion publique internationale quand elles ont déclaré qu'elles étaient disposées à accepter un prétendu règlement pacifique qui permettrait au peuple namibien d'accéder à l'indépendance. Mais on s'est vite rendu compte qu'il s'agissait d'une simple manœuvre éphémère et démagogique. De même, ce qui se passe en Rhodésie est une farce qui ne trompe personne. En Israël, enfin, les autorités prennent des mesures barbares pour obliger les Arabes à quitter leurs terres, et ceux qui ferment les yeux sur ces pratiques sauvages ne doivent pas se considérer comme étant neutres, car celui qui assiste à un acte infâme doit chercher à y remédier, par l'acte s'il le peut, sinon par la parole et par la solidarité.

50. M. CAHANA (Observateur d'Israël), exerçant son droit de réponse, souligne que les représentants de certains pays ont à nouveau profité de la tribune que leur offre le Conseil pour lancer une campagne d'hostilité et de calomnies contre Israël et contre le peuple israélien. Cela est particulièrement cynique et grotesque, d'autant plus que le prétexte choisi est la lutte contre le racisme. Toute cette campagne contre Israël part d'accusations fausses et d'allusions perfides qu'il est lamentable de retrouver dans divers documents publiés

à l'occasion de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Ce fait suscite l'indignation des personnes responsables et crée la division au sein de l'Organisation des Nations Unies.

51. Ce n'est d'ailleurs pas pure coïncidence si les pays qui ressassent encore et encore les mots d'ordre anti-israéliens ne se sont pas particulièrement distingués en ce qui concerne le respect des droits des minorités ethniques et culturelles qui dépendent d'eux, ni quant à leur souci des droits et des libertés de leurs citoyens. Les faits sont connus de tous, malgré les stéréotypes constamment répétés dans les instances de l'ONU, et Israël ne peut que regretter sincèrement le fait que la Décennie, qui pouvait représenter une contribution importante à l'amélioration des rapports entre les hommes du monde entier, soit exploitée de manière à servir des intérêts politiques diamétralement opposés à la vérité des faits et aux objectifs et principes de la Charte. L'observateur israélien demande aux représentants des pays responsables de ne pas se laisser prendre à ces manœuvres et de se prononcer contre de telles initiatives destructrices.

52. M. AL-JABIRI (Iraq), exerçant son droit de réponse, fait observer que le représentant sioniste a parlé de ceux qui faussent la vérité au sujet de l'amitié et de la solidarité profondes qui existent entre les régimes de Tel-Aviv et de Pretoria. Les résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU suffisent à prouver la réalité de ces liens. L'aide économique que le régime sioniste fournit au régime raciste montre aisément où prennent racine les intérêts mutuels qui les unissent. La Déclaration de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, dans son paragraphe 18, condamne ces relations, et la résolution 2 (XXXV), adoptée par la Commission des droits de l'homme, montre clairement que la communauté internationale a rénové les actes dont le peuple palestinien est victime, et que le problème de la Palestine ne saurait être résolu sur le plan bilatéral dans la mesure où une solution juste et durable doit nécessairement être fondée sur la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, de son droit de retourner dans sa patrie et de jouir pleinement de l'autodétermination, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale.

53. M. van BOVEN (Directeur de la Division des droits de l'homme) déclare que, si une grande partie des activités prévues pour la première moitié de la Décennie n'ont pu être réalisées, c'est faute de moyens. Il reste que la Conférence qui s'est tenue l'année précédente à Genève a donné un essor nouveau à la Décennie et est venue compléter le programme originellement adopté en 1973.

54. Divers membres du Conseil ont justement souligné la nécessité de prendre certaines mesures, notamment en matière d'information et d'éducation, pour combattre les préjugés, le racisme et la discrimination raciale dans leurs racines mêmes. Comme le Conseil se trouve actuellement à un stade important de la planification des acti-

vités pour le reste de la Décennie, il ne suffit pas de prévoir la convocation d'une conférence mais aussi la mise en œuvre de diverses autres mesures concrètes au sujet desquelles le rapport du Secrétaire général (voir E/1979/15 et Corr.1) avance des suggestions et des opinions. Il est indispensable que les services du Secrétariat qui sont responsables de la Décennie, en particulier la Division des droits de l'homme, puissent préparer efficacement l'exécution du programme d'activités; mais comme la Décennie ne relève pas de la seule responsabilité du Secrétariat de l'ONU mais de celle de tous les organismes de l'ONU et des organisations non gouvernementales, il faut que toutes ces institutions procèdent à une planification et à une coordination de leurs activités. C'est pour cette raison que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devraient décider aussi rapidement que possible des actions qu'ils entendent entreprendre, afin qu'il soit possible de planifier, de préparer et de coordonner celles-ci le plus judicieusement possible.

55. Quant aux incidences financières de ce programme, M. van Boven souligne que l'Assemblée générale et le Conseil accordent la priorité aux activités entreprises dans le cadre de la Décennie, mais que celles-ci ne pourront être menées à bien que si l'on dispose des ressources suffisantes. Les ressources actuellement disponibles ne permettront pas de réaliser toutes ces activités. De ce fait, et conformément aux observations contenues dans le paragraphe 28 du document E/1979/15 et Corr.1, le Secrétaire général devra, si le Conseil et l'Assemblée générale approuvent le programme d'activités, demander des crédits supplémentaires à l'Assemblée générale, qui sera appelée à les approuver à sa trente-quatrième session.

56. En ce qui concerne la question posée par le représentant de l'Argentine (7^e séance, par. 4) quant au fondement législatif des études de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités dont il est fait état dans le programme d'action pour 1979, qui figure au paragraphe 27 du document E/1979/15 (une étude du traitement discriminatoire réservé à des membres de groupes ethniques au moment de l'arrestation, pendant le procès et au cours de la détention et une autre étude du rôle joué par les groupes privés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale), M. van Boven se réfère au rapport de la Sous-Commission sur sa trentième session (E/CN.4/1261), en particulier au paragraphe 75, où sont reproduites les recommandations présentées par un groupe de travail de la Sous-Commission, recommandations que la Commission des droits de l'homme a accueillies avec satisfaction et a faites siennes dans sa résolution 8 (XXXIV). D'ailleurs, l'étude du rôle des groupes privés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale se trouve également mentionnée dans le Programme pour la Décennie qui figure en annexe à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, résolution qui est précisément à l'origine de la Décennie.

La séance est levée à 17 h 40.

10^e séance

Lundi 30 avril 1979, à 11 h 5.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.10

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance multilatérale d'urgence (E/1979/29, E/1979/L.27)

1. M. BERKOL (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), après avoir rappelé au Conseil les termes de la résolution 33/21 de l'Assemblée générale, souligne que, pour mesurer à quel point le problème en discussion est d'un abord difficile, il suffit de se rappeler qu'avec la présente session cela fait six années consécutives que le Secrétaire général présente un rapport sur la situation en ce qui concerne l'assistance à l'Ethiopie. Les quelques occasions d'optimisme prudent dont il a parfois été fait état dans les rapports ont été suivies de nouvelles déconvenues dues soit au conflit en cours et aux déplacements de la population qu'il entraîne, soit à de mauvaises récoltes provoqués par le retour de la sécheresse ou par des pluies trop violentes et des inondations. Les mesures prises ont parfois paru n'être que de simples palliatifs à court terme. Pendant les trois dernières années, on n'a cessé d'attirer l'attention sur le fait que les difficultés auxquelles l'Ethiopie fait face ne pourront probablement pas être résolues avant qu'un effort planifié et concerté soit entrepris pour attaquer le mal à la racine. C'est une action humanitaire qui doit répondre à un besoin humanitaire. On ne peut pas laisser les gens souffrir quand ils n'ont aucun moyen d'agir sur les causes de la situation dans laquelle ils se trouvent. Il est douteux que le programme de développement puisse être poursuivi tant que l'on n'aura pas répondu aux besoins d'ordre humanitaire.

2. Sur la recommandation de la mission des pays donateurs organisée en juin 1978, dont les résultats ont été exposés par le Secrétaire général dans son dernier rapport officiel sur l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse (A/33/195), le Directeur général de la FAO a lancé à deux reprises un appel à la communauté internationale, et M. Berkol lui-même a demandé des secours non alimentaires. Les objectifs fixés étaient de 200 000 tonnes de céréales et 17 000 tonnes de produits alimentaires d'appoint et, à la fin de décembre 1978, 78 000 tonnes de céréales d'urgence étaient parvenues en Ethiopie. A la fin du mois de mars 1979, une quantité supplémentaire de 201 655 tonnes au total avait été livrée ou avait fait l'objet d'engagements; sur ce total, 10 000 tonnes venaient d'Australie, 6 000 tonnes des Pays-Bas, 14 600 tonnes du Royaume-Uni, 42 350 tonnes des Etats-Unis, 9 705 tonnes de la Communauté économique européenne, 40 000 tonnes du Programme alimentaire mondial et 10 000 tonnes des mennonites. Le volume des produits alimentaires d'appoint reçus ou annoncés en mars 1979 s'élevait au total à 17 476 tonnes, soit 4 000 tonnes provenant de Belgique par l'intermédiaire du FISE, 2 523 tonnes des

Etats-Unis, 4 800 tonnes métriques de la Communauté économique européenne, 3 500 tonnes du FISE et 2 653 tonnes du Secours catholique et d'autres institutions privées.

3. La réaction de la communauté internationale face à la demande d'appui logistique et technique dans les ports et pour les transports par voie terrestre a été très encourageante. Les contributions annoncées en espèces ou en nature portent sur 163 camions et 124 remorques, dont la plupart sont déjà arrivés en Ethiopie. Le Gouvernement a fourni un emplacement approprié pour l'installation d'ateliers, de bureaux administratifs et d'un parc de véhicules et a versé l'équivalent de 250 000 dollars pour couvrir les dépenses initiales de fonctionnement. Le projet est financé à partir d'un fonds d'affectation spéciale géré par le Gouvernement et soutenu par le PNUD et l'OIT : le PNUD finance les services de quatre experts et de deux volontaires chargés de la réparation et de l'entretien des véhicules et de la formation du personnel.

4. Le Gouvernement des Pays-Bas se charge d'installer du matériel pour le déchargement et la manutention des céréales dans le port d'Assab, pour un coût de quelque 2 millions de dollars; cet équipement devrait permettre de réduire le temps de rotation des navires dans le port.

5. Au printemps de 1978, le HCR a mis en œuvre son programme d'aide humanitaire aux victimes du conflit de l'Ogaden. Depuis, des projets portant sur un montant total de 4,4 millions de dollars des Etats-Unis ont été entrepris dans le but d'apporter une assistance dans les domaines de l'alimentation, de la réinstallation et de la reconstruction aux personnes déplacées dans les provinces du Hararghe, du Bale et du Sidamo. La distribution de l'aide a été supervisée sur place par la Commission pour le secours et la reconstruction, commission gouvernementale. Le programme, dont l'exécution se poursuit dans les limites d'une allocation de 5 075 000 dollars des Etats-Unis, a été élaboré à l'origine sur la base d'une population à secourir évaluée à 30 000 familles, soit 150 000 personnes approximativement. Mais le nombre des personnes déplacées en raison du conflit de l'Ogaden s'est trouvé être beaucoup plus élevé puisque, selon des sources gouvernementales, l'effectif de celles qui ont besoin d'assistance dans les 200 zones de réinstallation situées dans les hautes terres de la seule province du Bale a atteint 550 000 personnes.

6. Le bureau régional de liaison du HCR à Addis-Abeba a recommandé la mise en œuvre de projets supplémentaires pour un montant total de 2 millions de dollars des Etats-Unis, afin de porter assistance à 20 000 nouvelles familles arrivées récemment des zones de combats.

7. L'Agency for International Development des Etats-Unis a annoncé une contribution portant sur 29 600 tonnes de blé et 3 730 tonnes de maïs-soja-lait destinée aux

projets de reconstruction des régions du Bale et du Sidamo. Des crédits équivalant à 12 750 tonnes de blé seront également réunis pour la fourniture de produits alimentaires indispensables.

8. Les nouveaux projets d'assistance ont essentiellement pour but de répondre aux besoins supplémentaires liés à l'installation de services communs, notamment l'approvisionnement en eau et les dispensaires, et à l'aide immédiate en matière de réinstallation, y compris la distribution de couvertures, de vêtements, de matériel de ménage et de semences.

9. On ne dispose encore d'aucune évaluation détaillée portant sur la récolte de 1978, et il est peu probable qu'on obtienne jamais des chiffres exacts pour certaines régions. En 1978, le volume des pluies a généralement été inférieur à la normale, mais le déficit n'a atteint un degré critique que dans quelques régions où les récoltes ont souffert. Dans l'ensemble, ces récoltes, bien que meilleures que celles de l'année précédente, sont sensiblement inférieures à celles de 1976, en raison d'une pluviométrie généralement plus faible et d'une pénurie d'engrais et de semences. Les conditions ont également été favorables à la diffusion de l'ergot, des criquets pèlerins et d'autres parasites. Dans les régions dévastées par la guerre, les agriculteurs n'ont pas seulement manqué de semences et d'engrais, mais aussi d'animaux de trait et d'outillage.

10. Le nord-est de l'Ethiopie et la région de l'Ogaden dans le sud éthiopien ont été infestés de criquets pèlerins. Les vols qui se sont concentrés dans les hautes terres ont été difficiles à combattre en raison de la nature du terrain et du mauvais temps. La Desert Locust Control Organization for Eastern Africa (Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain) a lancé un avertissement selon lequel l'invasion, la plus grave des 16 dernières années, pourrait fort bien devenir catastrophique. Les équipes de la Commission ont réussi à maîtriser le fléau en octobre 1978, mais le Comité compétent de la FAO a souligné que la campagne de lutte devrait être poursuivie pendant toute la période 1979-1980.

11. On ne connaîtra la situation réelle sur le plan alimentaire que lorsque le Ministère de l'agriculture aura fait connaître les résultats de son enquête sur les récoltes, en mai 1979. Mais, d'après les estimations actuelles, il faudra importer de 250 000 à 300 000 tonnes de céréales en 1979, dont 55 p. 100 seront destinés à des usages commerciaux et 45 p. 100 réservés à l'assistance alimentaire. On ne dispose d'aucun renseignement concernant diverses régions, notamment l'Erythrée et certaines parties de la province du Tigre. En Erythrée, où il semble que les événements en cours ont perturbé la principale campagne de récoltes, les besoins en produits alimentaires seront énormes pendant les 18 mois à venir.

12. Le Gouvernement éthiopien a repris la mise en œuvre des programmes d'établissement dans la région proche de l'Ouabi Chebeli, dans l'Ogaden, où 30 000 colons s'étaient réinstallés avant la guerre; il envisage également l'établissement dans d'autres parties du pays de 250 000 personnes originaires du Wollo occidental. Ainsi, 22 000 chefs de famille ont déjà été transportés sur place afin qu'ils puissent préparer les lieux avant d'être rejoints par leurs proches. Le Programme alimentaire mondial propose, de son côté, que l'on regroupe

les divers projets de conservation des sols et de reboisement en un projet unique de revalorisation des forêts, des pâturages et des champs. Enfin, plusieurs autres projets de réinstallation des victimes des catastrophes sont en cours de réalisation en Ethiopie.

13. L'action des pouvoirs publics, avec l'assistance de la communauté internationale, a permis d'éviter le retour, en 1978, des événements tragiques qui avaient accompagné la sécheresse de 1973/1974. Mais la situation reste instable et l'assistance internationale doit se poursuivre.

14. M. OLCESE (Adjoint de l'Administrateur assistant du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD) souligne que les conditions créées par la sécheresse, qui ont été constatées d'abord en 1971 en Ethiopie, ont continué depuis à influencer sur la vie quotidienne du peuple éthiopien. Pendant les premières années de la crise, des précipitations insuffisantes ont entraîné de mauvaises récoltes et, avec la raréfaction des réserves de céréales dans les zones rurales, la famine s'est installée dès 1972. Les régions les plus touchées ont été les provinces du Wollo et du Tigre, dans le nord-est du pays, dont la population était estimée en 1971 à 4,2 millions de personnes au total.

15. La situation a dès lors tellement empiré que le Gouvernement éthiopien a dû lancer une campagne d'aide alimentaire d'urgence en 1973. Bien que 126 000 tonnes de céréales aient alors été distribuées à titre de secours à quelque 1,2 million de personnes, dont 80 p. 100 dans les provinces du Wollo et du Tigre, on estimait, à la fin de 1974, que 100 000 à 150 000 personnes étaient mortes de faim ou de malnutrition. Exception faite de 6 500 tonnes de céréales que le Gouvernement avait achetées dans les régions excédentaires d'Ethiopie, tous les produits alimentaires distribués provenaient de donations de la communauté internationale.

16. On s'est rendu compte dès le début que les effets de la sécheresse avaient été aggravés par la dégradation écologique intervenue dans les hautes terres, due à l'accroissement des populations humaines et animales et aux mauvaises méthodes de culture. La situation catastrophique qui en est résultée en 1975 dans les plaines de l'Ogaden où paissent les troupeaux nomades n'a donc rien eu de surprenant. Pendant plusieurs années où les conditions avaient été favorables, le cheptel avait progressivement augmenté dans les provinces du Hararghe, du Bale et du Sidamo jusqu'à dépasser la capacité à long terme des pâturages, provoquant une surcharge pastorale. Les pluies ayant été pratiquement inexistantes durant l'automne de 1974 et irrégulières au printemps de 1975, près de 80 p. 100 du bétail de cette région était mort de faim.

17. Un vaste projet d'irrigation dans la vallée du fleuve Ouabi Chebeli, dans la zone de Gode de la province du Hararghe, que le Gouvernement a entrepris en 1976, a permis alors d'espérer qu'il serait possible d'aider les populations nomades de la région, frappées par la sécheresse, à se fixer et à faire de la culture de rapport; ce projet a, selon les estimations, attiré environ 30 000 volontaires. Parallèlement, des organisations non gouvernementales ont réalisé un certain nombre de petits programmes d'irrigation dans le but d'aider les Rerebare (la population autochtone vivant le long du

fleuve) et, vers la fin de 1976, on a pu enregistrer une production excédentaire de céréales dans la vallée.

18. Cependant, les espoirs d'une augmentation de la production alimentaire et d'une amélioration des conditions de vie de la population éprouvée ont été vite déçus. Le conflit qui a sévi en 1977-1978 dans l'Ogaden a entraîné la destruction des établissements du Ouabi Chebeli et la dispersion de la population et a déjà compromis la production alimentaire dans d'autres parties de l'Ogaden. C'est ainsi que dans les plaines de Djidjiga, où la production de sorgho a toujours été très excédentaire, les cultivateurs, pour la plupart, n'ont pas pu reprendre leurs activités normales après la guerre.

19. En général, la communauté internationale a répondu positivement et généreusement aux demandes présentées par l'Ethiopie, tant en ce qui concerne l'aide alimentaire que les activités visant à atténuer les effets de la sécheresse et à réduire la pénurie de produits alimentaires résultant de celle-ci. L'aide provenant d'organisations bilatérales, multilatérales et bénévoles et d'autres donateurs n'a cessé d'affluer sous forme de produits alimentaires, de sommes en espèces, d'équipement et de services d'experts. Le Programme alimentaire mondial, le HCR, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le FISE et la FAO figurent parmi les organismes des Nations Unies qui ont apporté leur contribution.

20. Définissant le rôle joué par le PNUD dans la mobilisation et la fourniture de l'aide, M. Olcese précise qu'en décembre 1977 l'Administrateur a approuvé le projet ETH/77/025, qui est un projet d'une durée de trois ans, concernant l'appui logistique pour le transport de l'aide alimentaire, le coût total pour le PNUD étant de 702 000 dollars des Etats-Unis. Le projet, devenu opérationnel en 1978, a pour but d'améliorer, sur le plan national, la distribution des secours alimentaires et des autres approvisionnements non commerciaux aux zones sinistrées, de faciliter le transport des engrais et des récoltes destinées à l'exportation et de renforcer les principaux réseaux de transport public. Dans le cadre du projet, qui doit être exécuté par l'OIT, le Bureau du représentant résident du PNUD en Ethiopie a été chargé de coordonner les opérations de livraison, d'entreposage et de conservation des véhicules, des produits alimentaires, de l'équipement et des autres fournitures provenant de sources bilatérales, multilatérales et non gouvernementales. A la fin de 1978, les dons en espèces et en nature pour l'achat de véhicules et d'équipement d'urgence s'élevaient au total à 9,69 millions de dollars des Etats-Unis. Les véhicules comprenaient 93 camions Volvo FLO, 50 camions Mercedes de 12 tonnes, 124 remorques Farid et 20 camions Mercedes de 5 tonnes à quatre roues motrices.

21. Parmi les crédits approuvés en 1978 pour le financement des CIP du pays, il convient de citer le projet ETH/78/003 (Assistance en matière de planification de l'utilisation des sols), qui doit permettre d'aider le gouvernement à appliquer un programme de conservation et de mise en valeur effective des sols, de la végétation et des ressources en eau, le coût s'élevant à 2 millions de dollars; le projet ETH/78/004 (Institut de la recherche agricole), qui représente une nouvelle phase de l'assistance fournie en vue de la création et du développement d'un institut de recherche agricole actif et viable, chargé

de mettre au point et de faire connaître des techniques appropriées de culture et de production, pour un coût de 4,7 millions; et le projet ETH/78/012 (Développement de l'agriculture irriguée), dont le but est d'aider à tirer parti des possibilités qui existent sur le plan national d'une utilisation optimale des ressources en eau pour l'agriculture irriguée, le coût s'élevant à 1 million de dollars. Les trois projets sont conçus essentiellement pour créer les conditions indispensables à une augmentation de la production agricole et pour permettre une distribution plus rapide des réserves alimentaires disponibles, même en cas de crise.

22. Le gouvernement a également décidé de poursuivre la remise en état des établissements du Ouabi Chebeli qui ont été détruits pendant le conflit de l'Ogaden. Mais il était tout d'abord nécessaire de reconstruire le pont de Gode, qui était la seule possibilité d'accès à ces établissements. L'aide du PNUD a été requise pour la réalisation de ces travaux, et le projet ETH/79/002, dont le financement est assuré à partir du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, a été approuvé à cet effet en février 1979, le coût total s'élevant à 243 000 dollars des Etats-Unis. On prévoit que la reconstruction du pont sera achevée vers la fin du mois d'avril 1979, et on s'attend que le gouvernement fasse appel au PNUD pour une aide limitée en vue de la remise en état des établissements proprement dits.

23. Alors que le retour à des précipitations normales devrait s'accompagner d'une intensification des activités agricoles, une nouvelle menace pèse sur la production alimentaire du pays. Avec le Kenya, la Somalie et le Soudan, l'Ethiopie est située dans la partie occidentale d'une vaste zone, fréquemment dévastée par les criquets pèlerins, qui s'étend de l'Inde à la corne de l'Afrique en passant par la péninsule arabique. La Desert Locust Control Organization for Eastern Africa (Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain) a été mise en place pour faciliter la lutte contre les vols de criquets dans la région. Depuis plusieurs années, la menace de nouvelles invasions semblait avoir disparu, mais, en 1978, des vols de criquets pèlerins ont traversé tout le territoire éthiopien, détruisant sur leur passage cultures et végétation. Il est devenu nécessaire de fournir une assistance d'urgence à la Desert Locust Control Organization for Eastern Africa pour qu'elle puisse arrêter la progression des insectes. Ainsi, en juillet 1978, le PNUD a approuvé des crédits de 150 000 dollars des Etats-Unis pour aider à l'achat d'insecticides et d'équipement mobile.

24. L'invasion des criquets pèlerins continue de poser de graves problèmes puisque, sur les 15 vols signalés dans le pays, 11 seulement ont pu jusqu'à présent être anéantis, les autres étant parvenus à s'échapper pour s'attaquer aux cultures et à la végétation. On envisage actuellement des mesures de lutte encore plus efficaces. Le PNUD a apporté une contribution de 345 000 dollars au financement immédiat d'une campagne d'urgence d'une durée d'un an et il sera également chargé de gérer une allocation d'un million de dollars accordée par les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole dans ce même but. Ce plan doit être suivi d'une campagne de lutte à moyen terme d'une durée de deux ans, au titre de laquelle l'Administrateur envisage de demander au Conseil d'administration une allocation de 2 mil-

lions de dollars pour la période 1980-1981, à prélever sur la réserve.

25. Force est donc de constater que le PNUD fait tout son possible pour apporter une assistance pratique à court et à long terme aux régions d'Ethiopie frappées par la sécheresse, et ce dans les limites des ressources disponibles. M. Olcese rappelle que, de décembre 1977 à février 1979, une aide d'un montant total de 9 140 000 dollars des Etats-Unis a été approuvée au titre des six projets qu'il vient de mentionner. Le PNUD connaît fort bien l'ampleur des problèmes qui restent à résoudre si l'on veut pouvoir répondre aux besoins alimentaires à court et à long terme; il est probable que de nouvelles demandes d'aide lui parviendront ne serait-ce qu'en ce qui concerne la reconstruction des établissements du Ouabi Chebeli.

26. M. ADUGNA (Observateur de l'Ethiopie) dit que le problème dont le Conseil est appelé à s'occuper n'est pas nouveau mais qu'il a gagné en ampleur et en intensité. Malgré les efforts considérables réalisés par le Gouvernement éthiopien et la communauté internationale, il n'a pas encore été possible de remédier aux effets catastrophiques de la sécheresse. La situation est en passe de devenir inquiétante dans diverses régions du pays. D'après une enquête récemment effectuée dans le cadre du système d'alerte avancée de l'Ethiopian Relief and Rehabilitation Commission (Commission éthiopienne de secours et de reconstruction), on a estimé à beaucoup plus de trois millions le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide alimentaire d'urgence pendant les 12 mois suivants. Près de deux millions et demi d'entre elles sont victimes de la sécheresse, tandis que plus d'un million sont victimes de l'agression lancée contre les régions sud et sud-est du pays.

27. En plus de la sécheresse qui a sévi dans le pays pendant près de sept ans, les vols de criquets pèlerins, fléau qui continue de menacer l'Afrique orientale et le Moyen-Orient, ont compromis les moyens d'existence d'une bonne partie de la population éthiopienne. Le gouvernement tient à souligner combien il est urgent que de nouvelles contributions soient apportées pour que des mesures efficaces de lutte puissent être appliquées. Le problème est encore aggravé par le manque de moyens de transport adéquats. La sécheresse dure depuis 1973, et c'est pourquoi M. Adugna a alerté l'Assemblée générale et le Conseil économique et social quant aux risques de famine en Ethiopie.

28. Comme l'Ethiopie ne dispose pas des moyens suffisants pour s'attaquer à des problèmes d'une telle ampleur, M. Adugna a demandé au Directeur général de la FAO d'envoyer sur place une mission de pays donateurs chargée d'évaluer la situation. D'après les conclusions de la mission, le pays avait besoin de quelque 200 000 tonnes de céréales et de 17 000 tonnes d'aliments à forte teneur en protéines, en plus des quantités dont il dispose déjà grâce à l'aide internationale et à la production intérieure. Il reste que, malgré les appels des autorités éthiopiennes et du Directeur général de la FAO, l'assistance accordée par la communauté internationale est restée très inférieure aux besoins.

29. Il est indispensable d'aller vite si l'on veut sauver des vies. La situation continue de s'aggraver, en dépit des efforts que le Conseil administratif militaire provi-

soire a déployés depuis qu'il a pris en main l'administration du pays. Le gouvernement sait parfaitement que les effets d'une catastrophe naturelle ne cessent pas avec la distribution d'une aide temporaire aux victimes et que c'est seulement par son développement économique qu'un pays peut devenir capable d'affronter les catastrophes qui peuvent le frapper. C'est pourquoi il a lancé récemment une campagne pour une révolution verte et mobilisé toutes les ressources humaines, financières et matérielles pour une attaque contre les causes profondes de la pauvreté afin de revitaliser l'économie nationale. Quand il s'est adressé à la nation en février 1979 au sujet de l'approbation du plan à court terme de développement prévu dans la Campagne nationale révolutionnaire pour le développement, le président Mengistu Haile Mariam a déclaré que le plus urgent était d'écarter des Ethiopiens le fléau de la faim et de modifier les conditions qui, depuis des siècles, maintenaient la population dans la pauvreté. Jusqu'à présent, les opérations de secours et de reconstruction ont polarisé l'attention sur les projets urgents visant à sauver des vies humaines, qui n'offrent pas de solution définitive à ce problème récurrent. C'est pourquoi la famine continue de sévir dans quatre régions du pays, où plus de 2 millions de personnes sont en danger de mort. Si le gouvernement a lancé la Campagne nationale révolutionnaire pour le développement, c'est essentiellement dans le but de mettre de plus en plus d'habitants à l'abri de la famine grâce à la régénération de l'environnement naturel, le développement des terres en friche et l'accroissement de la productivité des terres cultivées. Il envisage, en particulier, de réinstaller dans des zones fertiles du pays quelque 250 000 personnes venant des régions gravement éprouvées et exposées fréquemment à des catastrophes naturelles. Il a élaboré des projets précis et détaillés de remise en culture de diverses régions et appelé sur eux l'attention de plusieurs pays donateurs. Certains de ces projets ont déjà été mis en œuvre, et M. Adugna tient à remercier de son assistance le Bureau des opérations spéciales de secours de la FAO. Mais une aide demeure indispensable.

30. Pour conclure, M. Adugna exprime la profonde gratitude de son pays vis-à-vis des organismes des Nations Unies, des divers gouvernements et des organisations bénévoles pour l'aide inestimable qu'ils lui ont apportée pendant ces années d'épreuve.

31. M. CHABALA (Zambie) dit que les faits relatés par les orateurs qui l'ont précédé et les documents dont le Conseil est saisi prouvent à l'évidence que la situation créée par la sécheresse reste sérieuse en Ethiopie et est encore aggravée par d'autres facteurs, dont la pénurie croissante de produits alimentaires et les difficultés logistiques qui continuent de retarder la distribution, dans les régions frappées par la sécheresse, des céréales expédiées dans le cadre des opérations de secours. Malgré l'assistance que les Etats membres et la communauté internationale ont généreusement accordée au Gouvernement éthiopien, les perspectives d'une amélioration réelle restent, au mieux, limitées, à moins qu'une aide internationale encore plus importante n'intervienne rapidement.

32. La gravité de l'état d'urgence provoqué par la sécheresse et l'ampleur des efforts à accomplir pour y remédier seraient un fardeau insupportable pour bien

des nations, surtout des nations en développement n'ayant, comme l'Ethiopie, que des ressources limitées. L'Ethiopie n'a absolument aucun moyen d'agir sur les facteurs écologiques qui sont à l'origine de cette situation d'urgence. Seule une assistance internationale efficace et concertée pourrait en faire disparaître les causes profondes. Toute possibilité de développement à long terme et la survie même de l'Ethiopie dépendent de l'ampleur et de la rapidité des moyens employés pour remédier à la situation. Le Gouvernement éthiopien reste ferme dans sa détermination de pallier les effets de la sécheresse et, pour ce faire, il a lancé la campagne de la révolution verte, qui devrait entraîner des changements en profondeur dans l'économie du pays. La réussite des programmes et des mesures de grande envergure appliqués ou envisagés dépend d'un certain nombre d'impondérables, notamment du volume de l'aide internationale et de la rapidité avec laquelle elle atteindra les régions touchées. Par conséquent, la tâche à accomplir exige un acte de solidarité internationale d'une ampleur sans précédent.

33. La Zambie tient à exprimer sa reconnaissance à tous les Etats Membres et à toutes les organisations, qu'elles soient ou non rattachées à l'ONU, qui ont apporté une assistance au Gouvernement éthiopien et elle a le ferme espoir que tous ceux qui ont la possibilité de le faire répondront généreusement et dans les plus brefs délais aux demandes d'aide supplémentaire.

34. Pour conclure, M. Chabala présente, au nom des auteurs, auxquels se sont joints la Jamaïque et le Rwanda, le projet de résolution E/1979/L.27 concernant l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse. Il pense que ce projet se passe fort bien de toute explication mais il tient à attirer plus particulièrement l'attention sur le huitième alinéa du préambule et sur le paragraphe 3 du dispositif. Le paragraphe 4 du dispositif, dans lequel le Conseil décide de garder la question à l'examen, a été inséré parce que les problèmes que pose la situation d'urgence n'ont pas été résolus et que l'aide est encore insuffisante par rapport aux besoins. Dans la mesure où le projet de résolution ne saurait prêter à controverse, le représentant de la Zambie espère que le Conseil l'adoptera sans délai afin de souligner l'urgence de la question.

35. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie le projet de résolution. L'Union soviétique a toujours abordé dans un esprit de solidarité le problème de l'aide aux pays en développement victimes de catastrophes naturelles, et c'est généralement sur une base bilatérale que, dans de telles circonstances, elle accorde une assistance, afin que celle-ci soit la plus efficace possible. L'aide qu'elle fournit à l'Ethiopie est considérable, à la mesure des besoins de ce pays, qui sont énormes. En septembre 1978, l'Union soviétique a signé un accord d'assistance économique et technique avec l'Ethiopie, qui porte notamment sur le développement industriel, les transports, la formation et autres sujets. Elle a mis à la disposition de ce pays des crédits s'élevant à quelque 90 millions de roubles, assuré la formation de plus de 2 000 Ethiopiens, tant en URSS qu'en Ethiopie, et envoyé sur place plus de 200 spécialistes soviétiques; elle a également fourni une aide militaire et humanitaire. La Croix-Rouge soviétique a fourni des produits alimentaires et des médicaments, une équipe d'assis-

tance médicale a été envoyée dans les régions frappées par la sécheresse et l'URSS a construit un grand hôpital qui fonctionne avec du personnel soviétique. Enfin, les deux pays ont récemment signé un protocole à l'accord d'assistance économique et technique, qui prévoit la mise en œuvre d'importants projets, notamment dans le domaine agricole.

36. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (E/1979/29), M. Makeyev souligne que, si son pays a voté en faveur de la résolution 33/146 de l'Assemblée générale, c'est parce qu'il attache une grande importance au relèvement de ce pays, qui a été victime de l'agression impérialiste sioniste. Il estime toutefois que c'est avant tout à ceux qui ont commis cette agression que revient la responsabilité de réparer les dommages qu'ils ont causés au pays. La Croix-Rouge soviétique a fourni des secours aux réfugiés au Liban, notamment des médicaments et de la nourriture pour les enfants. Le représentant de l'URSS estime que le Secrétariat sera à même de s'acquitter des tâches prévues dans la résolution sans avoir besoin de nouvelles ressources budgétaires. Il ne voit cependant aucune objection à prendre note du rapport du Secrétaire général.

37. M. WEIBGEN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) expose quelle est la situation alimentaire générale en Ethiopie et fait état de la menace que les vols de criquets pèlerins font constamment peser sur ce pays et sur d'autres. En 1978, le Directeur général de la FAO a demandé à deux reprises qu'une aide alimentaire soit accordée à l'Ethiopie, et la réaction de la communauté internationale a jusqu'alors été satisfaisante; pour sa part, le Programme alimentaire mondial a fourni 50 000 tonnes de céréales. Mais d'autres contributions bénévoles sont indispensables dans la mesure où une forte proportion de l'aide alimentaire prévue pour 1979 n'a encore fait l'objet d'aucun engagement. Dans ces conditions, il est particulièrement important de constituer des réserves de sécurité alimentaire. Une mission de la FAO sur la sécurité alimentaire, envoyée récemment en Ethiopie, a recommandé d'établir des réserves d'environ 60 000 tonnes, pour lesquelles l'aide de la communauté internationale sera également nécessaire. Pour ce qui est du relèvement de l'agriculture, un premier pas a été fait dans la mise en œuvre des projets élaborés par le Gouvernement pour les provinces du Bale et du Sidamo, mais leur achèvement nécessitera de nouveaux crédits. La FAO a déjà contribué, par l'intermédiaire de son Bureau des opérations spéciales de secours, aux projets auxquels l'Organisation attache une importance toute particulière.

38. Le Directeur général de la FAO a récemment organisé une nouvelle réunion pour étudier les mesures qu'il faudrait prendre pour remédier à ce que l'on a appelé un redoutable fléau : le criquet pèlerin. En 1978, la lutte menée en Inde, au Pakistan, dans la péninsule arabique, au Soudan et en Somalie a été couronnée de succès, en raison surtout de la rapidité des réactions à l'appel lancé par le Directeur général de la FAO, les contributions ayant atteint au total 4,5 millions de dollars des Etats-Unis. En outre, des crédits d'un montant de plus de 1,5 million de dollars ont été immédiatement libérés pour le financement de mesures préventives, au titre du programme de coopération technique de la FAO et prélevés

sur le Fonds de roulement. Mais de vastes zones de reproduction ont encore été localisées dans les pays proches de la mer Rouge, en Ethiopie et, dans une mesure plus faible, dans la région irano-pakistanaise, et la récente réunion de la FAO a confirmé qu'il fallait s'attendre, dans cette région et dans les prochains mois, à des vols encore plus importants qu'en 1978, quand des cultures de céréales ont été ravagées en Ethiopie, en Somalie et au Soudan. M. Weibgen souligne qu'en réponse à l'appel du Directeur général, qui demandait que l'on intensifie la lutte contre les criquets pèlerins, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole a versé au PNUD une somme de 1 million de dollars pour une action immédiate, et la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas ont également versé des contributions importantes. Il demande instamment à tous ceux qui peuvent le faire de suivre cet exemple.

39. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) souligne que son pays, qui est un des auteurs du texte adopté en tant que résolution 33/21 de l'Assemblée générale, est évidemment favorable à l'application effective de celle-ci. Les mesures déjà prises ont permis d'améliorer la situation, mais les divers rapports montrent que l'aide doit être poursuivie. M. Zachmann tient à assurer le peuple éthiopien de l'intérêt et de la solidarité de la République démocratique allemande. L'Ethiopie socialiste mène un combat héroïque pour se libérer de l'héritage du passé et défendre les réalisations de la révolution. Il est incontestable que le processus de changement déjà engagé dans les domaines économique et social et la campagne visant à renforcer l'économie nationale devraient permettre au pays de se défendre de plus en plus efficacement contre les caprices de la nature.

40. La République démocratique allemande apporte, par solidarité et dans le cadre d'accords bilatéraux et directs, une aide importante au peuple éthiopien. Au cours des deux années précédentes, des marchandises essentielles d'une valeur de plus de 30 millions de marks ont été expédiées en Ethiopie, en plus de l'assistance fournie par des organisations sociales telles que la Fédération des syndicats libres allemands et la Croix-Rouge de la République démocratique. M. Zachmann précise à ce sujet que son pays a l'intention de poursuivre son assistance à l'Ethiopie socialiste, et c'est en partant de ce principe qu'il a décidé de figurer parmi les auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/1979/L.27).

41. M. STEPHANIDES (Chypre) déclare qu'il appuie sans réserve le projet de résolution car son pays est fidèle au noble principe de l'assistance collective aux régions frappées par des catastrophes, assistance dont Chypre a bénéficié jadis, elle aussi.

42. M. KHAN (Pakistan) appuie sans réserve le projet de résolution et demande que son pays soit ajouté à la liste des auteurs. D'après les faits rapportés au Conseil, il est évident que la situation qui existe en Ethiopie mérite que la communauté internationale ne relâche pas ses efforts et intensifie son aide à ce pays. Le Gouvernement pakistanais contribue, dans la limite de ses ressources, au fonds des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

43. Le PRÉSIDENT demande au Conseil s'il est disposé à adopter le projet de résolution (E/1979/L.27) immédiatement, comme le représentant de la Rhodésie l'a proposé.

44. M. DONNELLY (Royaume-Uni) dit que, avant de prendre une décision au sujet du projet de résolution qui vient d'être présenté, il voudrait que son gouvernement qui participe à l'aide dont l'Ethiopie bénéficie ait la possibilité de prendre connaissance des renseignements qui ont pour la première fois été portés à la connaissance du Conseil pendant la séance en cours.

45. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) approuve les observations du représentant du Royaume-Uni.

46. Le PRÉSIDENT rappelle que, en vertu du règlement intérieur, les projets de résolution doivent, à moins que le Conseil n'en décide autrement, être distribués 24 heures au moins avant d'être mis aux voix. Comme deux représentants ont demandé à pouvoir examiner plus avant le projet de résolution, il en conclut que le Conseil désire reporter à plus tard sa décision sur ce projet.

Il en est ainsi décidé.

47. Le PRÉSIDENT pense que, par la même occasion, le Conseil désire remettre à plus tard une décision définitive au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (E/1979/29). Le Conseil n'en a pas moins terminé l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Plan à moyen terme pour la période 1980-1983 (E/1979/AC.1/L.1)

48. Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil que le Comité de session *ad hoc* chargé d'examiner le point 15 de l'ordre du jour n'a tenu qu'une seule séance, ayant été informé que le texte français du plan à moyen terme ne serait pas disponible avant la fin de la session du Conseil. Mais le Conseil est saisi d'un projet de résolution concernant le plan à moyen terme (E/1979/AC.1/L.1) qui a été présenté par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Le Président suggère donc au Conseil de décider de la manière dont il entend aborder cette question.

49. Mme DERRÉ (France) déclare qu'il n'est pas possible à sa délégation d'approuver le plan à moyen terme que le Conseil doit examiner à sa session en cours. Le texte définitif du projet n'a pas encore été publié en français et, de ce fait, son gouvernement n'a pas encore pu adopter une position sur ce point. La délégation française ne s'opposera pas à ce qu'un échange de vues ait lieu sur la planification et les méthodes de planification en général, ce qui pourrait être utile au Comité du programme et de la coordination à sa prochaine session, mais elle ne pourra accepter l'examen de chapitres précis du plan que si elle dispose du texte français de celui-ci. Par conséquent, et bien que la délégation française n'ait aucune objection de principe au projet de résolution présenté par la Tunisie; elle ne peut participer à une discussion sur le chapitre 13, qui est celui auquel le projet

se réfère, tant que le texte n'en aura pas été publié en français.

50. M. LAHLOU (Maroc) précise que, si le plan à moyen terme n'a pas été modifié depuis la session précédente du Conseil, il est disposé à l'examiner sur la base du texte qui a été communiqué à sa délégation pendant cette session et transmis au Gouvernement marocain. De plus, il croit savoir que le Comité du programme et de la coordination ne présentera pas de nouveau rapport concernant le plan, puisque ce comité a décidé de ne pas reprendre la discussion de ce point.

51. Mme DERRÉ (France) dit que le plan a été modifié depuis la session précédente.

52. M. HOLLAI (Hongrie), parlant en qualité de président du Comité de session *ad hoc*, propose que le Comité tienne une ou deux séances pour formuler un avis au sujet du projet de résolution présenté par la Tunisie, qui traite en grande partie de questions de procédure.

53. Mme DERRÉ (France) demande quels chapitres du plan à moyen terme pourraient être distribués rapidement dans toutes les langues de travail, le français y compris. Le Comité du programme et de la coordination dispose d'un texte complet en français du projet initial. Si seules des modifications mineures ont été apportées au chapitre 13, il devrait être possible de publier rapidement le texte définitif, afin qu'il soit possible de débattre ce chapitre si le Conseil le désire particulièrement.

54. M. SEVAN (Secrétaire du Comité de session *ad hoc*) tient à préciser que le travail se poursuit sur le volume I du plan, qui ne contient pas le chapitre 13. Mais si la publication de ce chapitre était jugée urgente afin que le Comité de session *ad hoc* puisse se réunir, il le ferait savoir à l'Administration de façon que le texte en soit distribué.

55. Le PRÉSIDENT propose que le Comité de session *ad hoc* se réunisse dans les plus brefs délais possibles pour entendre une communication plus complète du Secrétariat sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite* *) [E/1979/30, E/1979/L.26]

56. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétariat (E/1979/L.26) lui transmettant la recommandation du Comité du programme et de la coordination, dans laquelle celui-ci propose de reprendre sa dix-neuvième session au mois de septembre afin d'examiner le budget-programme pour l'exercice bienal 1980-1981.

57. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) signale que les services financiers ne l'ont pas encore informé des incidences financières éventuelles de la proposition concernant une reprise de la dix-neuvième session du Comité.

58. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à préciser que la note du Secrétariat ne tient pas compte de la décision que le Conseil a prise à sa session d'organisation. Une reprise de la session du Comité du programme et de la coordination a été décidée parce que le Secrétariat n'avait pas préparé le budget-programme à temps pour la session de mai. Toutefois, il a également été décidé que la session de mai du Comité devrait s'achever une semaine plus tôt que prévu et, au plus tard, le 26 mai. Le Comité devrait s'en tenir à cet arrangement pour donner le bon exemple et, s'il en est ainsi, la reprise de la session en septembre ne devrait pas avoir d'incidences financières.

59. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) partage entièrement l'avis du représentant de l'Union soviétique. Tout le programme s'est trouvé désorganisé à la suite des événements qui ont marqué la fin de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Puisque les services de traduction ne sont pas parvenus à rattraper le retard pris dans les travaux, sa section est d'avis que la reprogrammation de la session du Comité ne devrait pas avoir d'incidences financières. Mais il n'a reçu aucune réponse positive sur ce point et c'est pourquoi il était tenu de faire la déclaration antérieure.

60. Le PRÉSIDENT propose de remettre à plus tard la suite de la discussion sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.

* Reprise des débats de la 8^e séance.

11^e séance

Vendredi 4 mai 1979, à 11 h 5.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.11

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance multilatérale d'urgence (*fin*) [E/1979/29, E/1979/L.27]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à poursuivre l'examen du projet de résolution E/1979/L.27.

2. M. HUSSEN (Somalie) dit que, étant originaire d'un pays qui est souvent victime de la sécheresse, il est bien placé pour comprendre les souffrances des autres pays qui doivent faire face à la même calamité. Grâce à un effort immense de la nation et à l'aide que la communauté internationale a su lui fournir à temps, la Somalie a pu pallier les conséquences de la sécheresse de 1973-1975 et s'engager dans le processus long et coûteux de relèvement et de reconstruction. Il est malheureux que les populations des régions de l'Éthiopie qui ont été frappées par le même fléau aient encore besoin de l'aide internationale pour suivre la même voie. La délégation somalie appuie sans réserve toute mesure humanitaire d'assistance que la communauté internationale pourra prendre en faveur des victimes de la sécheresse.

3. La Somalie ne peut toutefois s'abstenir de faire quelques remarques quant aux raisons pour lesquelles la situation n'a pu redevenir normale dans les régions qui ont souffert de la sécheresse. Pendant les quatre années précédentes, le régime éthiopien a mobilisé toutes les ressources humaines, financières et matérielles du pays pour pouvoir mener de véritables campagnes de terreur à l'intérieur du pays et livrer une cruelle guerre d'oppression à des populations désireuses d'obtenir le droit à l'autodétermination et à la liberté. Ce régime a ainsi enrôlé de force dans sa milice plus de 300 000 personnes, y compris des cultivateurs et des travailleurs qualifiés employés auparavant dans des industries productives. Il n'y a donc rien de surprenant que le pays manque de produits alimentaires et de biens essentiels, de camions civils pour transporter les approvisionnements indispensables vers les régions déshéritées et de ressources financières pour remettre sur pied l'économie des régions frappées par la sécheresse. L'allié impérialiste de l'Éthiopie et ses laquais ont fourni au régime pour quelque deux milliards de dollars des Etats-Unis d'armes, de chars, d'avions et d'autres instruments de mort dans le but d'ajouter encore aux malheurs des populations et de déstabiliser la situation dans l'ensemble de la région. Ces pays sont déterminés à favoriser des conflits armés dans la corne de l'Afrique de façon à s'assurer une tête de pont permanente dans cette région et y provoquer des événements qui leur permettront de faire aboutir leurs ambitions et desseins impérialistes. Ils ne cherchent nullement à sauver des vies et à promouvoir la paix et la compréhension. Toute leur propagande et tous leurs slogans ne pourront jamais rien contre les faits.

4. Se reportant au quatrième alinéa du préambule du projet de résolution E/1979/L.27, M. Hussen estime que le Conseil n'est pas en mesure de porter un jugement de valeur sur la mesure dans laquelle le régime a pu mener à bien sa politique de développement, surtout en ce qui concerne la production alimentaire. Les Etats Membres qui ont régulièrement suivi l'évolution de la situation en Éthiopie, notamment en captant les déclarations officielles diffusées par la radio d'Addis-Abeba, doivent savoir que les désordres et le chaos n'ont jamais cessé, et que la population agricole vit perpétuellement sous la menace d'une véritable chasse aux sorcières et de l'inquisition pour des raisons purement politiques et idéologiques, ce qui explique que la production alimentaire soit tombée à son niveau actuel. L'allégation du régime éthiopien selon laquelle celui-ci déploie d'« immenses efforts » n'est pas convaincante, étant donné que ce sont les objectifs et les actes de ce régime qui sont responsables de la situation. La délégation somalie est en désaccord avec les notions exprimées dans le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution et elle en demande officiellement la suppression.

5. M. ADUGNA (Observateur de l'Éthiopie) estime que le paragraphe doit être maintenu sous sa forme actuelle.

6. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) rappelle que, dans son intervention lors de la séance précédente, il avait assuré le peuple éthiopien de la compréhension et de la solidarité de son pays et de sa conviction que les changements intervenus en Éthiopie, dans les domaines économique et social, ainsi que les mesures prises pour renforcer l'économie nationale, permettraient certainement à ce pays d'affronter plus efficacement les caprices de la nature. C'est pourquoi M. Zachmann regrette la proposition somalie visant à supprimer le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution et s'y opposera.

7. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) regrette également que le représentant de la Somalie ait soulevé un point qui n'a pas le moindre rapport avec le sujet traité dans le projet de résolution en cours d'examen. Il serait inopportun et déplacé de refaire l'historique d'une situation dans laquelle une nation africaine qui s'est heurtée à des difficultés énormes et qui a besoin de ressources considérables pour y faire face cherche à se libérer de la domination étrangère et a entrepris un programme de réformes économiques et sociales conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international¹ et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats².

¹ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} mai 1974.

² Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1974.

8. M. Makeyev réaffirme la solidarité complète de l'Union soviétique avec le peuple éthiopien dans la lutte héroïque que celui-ci mène pour améliorer ses conditions de vie et réaliser les réformes économiques et sociales nécessaires pour que le pays puisse répondre à ses propres besoins et faire face aux interventions venues de l'extérieur. Ces efforts méritent l'appui complet de la communauté internationale, sous des formes bilatérales et multilatérales, et le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution doit donc être maintenu sous sa forme actuelle. Le représentant de l'URSS en appelle aux membres du Conseil pour qu'ils s'abstiennent de soulever des points qui n'ont aucun rapport avec le sujet en discussion.

9. M. HUSSEN (Somalie) tient à répéter que toute la propagande du monde ne pourra effacer la réalité de la situation en Ethiopie, situation dont l'URSS est en grande partie responsable. A un moment où toutes les ressources humaines, financières et matérielles disponibles auraient dû être utilisées pour remédier aux effets de la longue période de sécheresse, l'URSS et ses laquais ont injecté en Ethiopie deux milliards de dollars environ de matériel militaire, ce qui a fait que toutes les ressources de ce pays ont été détournées vers des utilisations militaires improductives, sans autre justification que celle dictée par la politique d'une superpuissance. La raison principale de la terrible misère qui règne maintenant en Ethiopie tient à ce que les richesses de ce pays ont servi à payer à l'Union soviétique les énormes quantités d'armes livrées par elle. Toute action de la communauté internationale visant à aider un pays en de telles circonstances risque de créer un précédent dangereux. Le Conseil doit se montrer prudent dans ce domaine.

10. Si l'intérêt que l'Union soviétique attache au bien-être du peuple éthiopien avait été sincère, elle en aurait apporté la preuve en prenant des mesures pratiques pour aider l'Ethiopie à sortir de ses difficultés, plutôt que de lui livrer des moyens de destruction. Le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution ne donne pas une image fidèle de la situation, et il convient de le supprimer.

11. M. ADUGNA (Observateur de l'Ethiopie) assure que le peuple éthiopien est prêt à tous les sacrifices pour préserver son unité et son intégrité territoriale. Ce n'est pas l'Ethiopie qui a choisi de se lancer dans la guerre dont souffre son économie, guerre qui lui a été imposée notamment par les actes agressifs de la clique qui gouverne à Mogadishu.

12. En décrivant les raisons des difficultés dans lesquelles se trouve l'Ethiopie, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le représentant du PNUD ont attiré l'attention sur les problèmes que posent la sécheresse et les parasites, et ils ont fait allusion à la réussite de l'opération de réinstallation de 30 000 Ethiopiens d'origine ethnique somalie dans la vallée de l'Ouabi Chebeli, opération qui a ensuite été perturbée par l'agression commise par les dirigeants expansionnistes de la Somalie.

13. Par respect pour le Conseil, M. Adugna s'abstiendra d'exercer son droit de réponse aux affirmations du représentant de la Somalie. Il se bornera à demander instamment que l'on maintienne le quatrième alinéa du

préambule du projet de résolution sous sa forme actuelle.

14. M. ALBORNOZ (Equateur) déclare qu'il appuiera le projet de résolution dans son ensemble. Des considérations de nature politique n'ont pas leur place dans des débats sur une situation d'urgence. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a justement expliqué qu'une aide était urgente pour permettre le relèvement des régions frappées par la sécheresse. L'Equateur, qui a connu des désastres dans le passé, a toujours reçu à temps une assistance des organismes des Nations Unies. Il faut que le Conseil fasse preuve du même esprit de solidarité avec les populations des régions de l'Ethiopie éprouvées par la sécheresse et adopte le projet de résolution, tel qu'il est libellé.

15. M. HUSSEN (Somalie) fait valoir que l'histoire de la corne de l'Afrique, et plus précisément de la partie de cette région que l'on appelle l'Ogaden, est bien connue. Les événements qui se sont produits récemment dans cette zone ont été le résultat de la politique d'oppression et de répression que l'Ethiopie colonialiste mène depuis longtemps contre un peuple dont le seul crime est de vouloir jouir de son droit fondamental à l'autodétermination et à la liberté. Cette politique d'oppression, l'Ethiopie l'a toujours conduite avec l'aide de forces étrangères. Il est devenu courant pour les régimes colonialistes fondés sur l'oppression de chercher un bouc émissaire chaque fois qu'ils sont dans l'incapacité de résoudre leurs problèmes. Les allégations du représentant de l'Ethiopie, que M. Hussen rejette catégoriquement, montrent que l'Ethiopie ne fait pas exception à la règle.

16. La délégation somalie tient à ce qu'il soit pris acte de sa satisfaction devant le travail remarquable que le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a réalisé en vue d'alléger les souffrances du peuple éthiopien. Elle a toute confiance dans les efforts que déploient toutes les institutions spécialisées compétentes des Nations Unies et les autres organisations pour aider les victimes de catastrophes dans le monde entier. Mais M. Hussen tient à répéter que, à son avis, le Conseil doit s'abstenir de porter un jugement sur les activités ou la politique d'un gouvernement quel qu'il soit, surtout d'un gouvernement qui est responsable de la situation difficile dans laquelle se trouve la population de son pays. C'est pourquoi il insiste sur sa proposition de supprimer le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution.

17. M. CHABALA (Zambie) constate que les auteurs du projet de résolution se trouvent dans une position délicate. Il est à regretter que la discussion ait été détournée de ce qui était leur intention première en présentant le projet de résolution. Mais les auteurs ont constaté avec satisfaction que les objections du représentant de la Somalie ne portent que sur une partie du libellé du quatrième alinéa du préambule, cet alinéa ayant été inséré pour tenir compte des remarques du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe concernant les importations importantes de céréales auxquelles il avait fallu procéder et les efforts du Gouvernement éthiopien pour lutter contre les effets de la sécheresse et permettre au pays de subve-

nir à ses besoins alimentaires. M. Chabala pense que le représentant de la Somalie retirerait peut-être ses objections si l'alinéa était modifié et libellé comme suit :

« *Notant avec satisfaction les efforts résolus que déploie le Gouvernement éthiopien dans le cadre de sa campagne de développement national pour lutter contre les effets de la sécheresse et pour permettre au pays de subvenir à ses besoins alimentaires* ».

M. Chabala ajoute que les auteurs du projet pensent que ce libellé ne peut être interprété comme impliquant un jugement de valeur.

18. M. HUSSEN (Somalie) précise qu'il ne veut pas donner au Conseil l'impression que c'est en raison de l'état des relations entre son pays et l'Ethiopie que sa délégation est opposée au libellé original de l'alinéa; elle rejette également les conséquences éventuelles de celui-ci. La Somalie est évidemment solidaire des victimes de la sécheresse, partout où elles se trouvent. Mais le représentant de la Somalie est convaincu que les possibilités d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance sont compromises par le fait que 300 000 personnes, dont des cultivateurs sans lesquels toute production agricole est impossible, sont encore sous les armes en Ethiopie et se trouvent, par conséquent, dans l'incapacité de participer au relèvement du pays en reprenant leurs activités. Même s'il ne dispose d'aucun élément qui lui permette de contester le rapport optimiste du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe ou les observations provenant d'autres sources au sein de l'Organisation des Nations Unies, M. Hussen pense que la politique éthiopienne est restée fondamentalement la même que pendant les quatre années précédentes et que rien n'indique l'imminence d'un changement, mises à part de vagues déclarations gouvernementales concernant la nécessité de surmonter les difficultés économiques.

19. La délégation somalie n'a pas d'objection à formuler au sujet de la version révisée de l'alinéa que vient de lire le représentant de la Zambie, mais elle conteste le choix de certains des mots employés. Pour faciliter la tâche du Conseil et pour montrer que sa compréhension ne va pas seulement aux Ethiopiens victimes de la sécheresse mais à tous ceux qui souffrent des conséquences de toutes les autres situations créées par l'homme dans ce pays, elle acceptera le nouveau libellé de l'alinéa, mais demande que les réserves qu'elle a exprimées soient dûment notées.

20. M. CHABALA (Zambie), parlant au nom des auteurs du projet de résolution, annonce une nouvelle révision du libellé de celui-ci; il s'agit d'insérer au septième alinéa du préambule, après les mots « des efforts continus que font », les mots « le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et », de façon qu'il soit tenu compte de la contribution du PNUD et de celle du FISE.

21. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il en conclura que le Conseil désire adopter le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement, étant entendu qu'il a été dûment pris note des réserves exprimées par le représentant de la Somalie.

Le projet de résolution E/1979/L.27, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1979/2).

22. M. ADUGNA (Observateur de l'Ethiopie) désire qu'il soit également pris note du fait que la position de la délégation éthiopienne face à l'attitude de la Somalie est bien connue; s'il en est ainsi, il s'abstiendra d'exercer son droit de réponse.

23. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil achève l'examen du point 13 de son ordre du jour en prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (E/1979/29).

Il en est ainsi décidé (décision 1979/15).

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau (E/1979/63, E/1979/L.29)

24. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à commencer l'examen du point 19 de l'ordre du jour et appelle l'attention sur le projet de résolution intitulé « Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement » dont le Comité des ressources naturelles a recommandé l'adoption (E/1979/63, annexe); les incidences financières de ce projet de résolution sont exposées dans le document E/1979/L.29.

25. M. HANSEN (Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes) rappelle que, à sa troisième session extraordinaire, le Comité des ressources naturelles a passé en revue les progrès réalisés dans l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'eau et a approuvé un ensemble de mesures visant à faciliter l'application du Plan d'action de Mar del Plata. Le Comité a demandé qu'il soit procédé à un examen préliminaire du projet de résolution (E/1979/63, annexe), qui est l'un des quatre projets de résolution recommandés au Conseil pour adoption, en raison du peu de temps séparant la session en cours du Conseil et la réunion intergouvernementale proposée pour le lancement de la Décennie. Si le Conseil peut agir dès maintenant, on disposera de beaucoup plus de temps pour la préparation de la réunion et cela permettra aussi à la prochaine Assemblée mondiale de la santé de tenir compte de la résolution.

26. Il convient de rappeler que, en traitant du problème de l'utilisation des eaux et de l'efficacité, la Conférence des Nations Unies sur l'eau a plus particulièrement centré son attention sur les utilisations domestiques et économiques, surtout sur l'approvisionnement en eau des collectivités et sur le rôle de l'eau dans l'agriculture. Dans le Plan d'action, les gouvernements sont invités à prendre l'engagement « de doter toute la population d'un approvisionnement en eau salubre en quantité suffisante et d'installations sanitaires de base d'ici à 1990, en accordant la priorité aux pauvres et aux démunis »³. Les activités doivent donc être axées sur la mise en œuvre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, 1981-1990.

³ Voir *Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12 et rectificatif), chap. I, résolution II, par. 1.

27. Dans le Plan d'action, la Conférence a défini comme suit les mesures essentielles qu'il convient de prendre en priorité; ainsi, il faudrait : a) promouvoir i) une meilleure prise de conscience du problème; ii) l'engagement des gouvernements de doter toute la population d'un approvisionnement en eau salubre en quantité suffisante et d'installations sanitaires de base avant 1990; iii) l'affectation à ce secteur d'une plus forte proportion des ressources; b) intensifier la formation de la main-d'œuvre à tous les niveaux de spécialisation; c) assurer un apport plus important de fonds nationaux, internationaux et bilatéraux octroyés à des conditions plus favorables et plus souples; d) encourager la participation des collectivités et intensifier les activités de formation et d'éducation en matière d'hygiène domestique et assurer la planification, la construction, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages.

28. La Conférence a également recommandé que les gouvernements réaffirment l'engagement qu'ils ont pris à Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains d'adopter des programmes assortis de normes qualitatives et quantitatives réalistes en vue d'assurer l'alimentation en eau des zones urbaines et rurales d'ici à 1990, si possible, et que les pays élaborent des plans et des programmes spécifiques qui devraient être passés en revue en 1980 au niveau international selon un mécanisme approprié qui serait fixé par le Conseil économique et social. En conséquence, le Comité des ressources naturelles a recommandé l'adoption du projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi, afin de préparer l'étude prévue pour 1980 et la proclamation officielle de la Décennie. Il convient de souligner que les gouvernements ont estimé qu'il serait très important de concevoir et de mettre au point les activités qui marqueront la Décennie comme faisant partie intégrante d'une approche globale rationnelle du développement rural dans le cadre du développement économique national.

29. En réponse à une question que la représentante de la France a posée lors d'une réunion officieuse du Conseil au sujet du contrôle et de la limitation de la documentation, M. Hansen précise que la documentation visée dans le projet de résolution doit servir de cadre à la proclamation et à la mise en œuvre de la Décennie et n'est pas essentiellement destinée à la réunion d'une journée qui est proposée. Le nombre de 500 pages qui est avancé a été surestimé intentionnellement; la quantité réelle de pages pourra être moindre. En outre, on s'efforcera de limiter les travaux de traduction en ce qui concerne les documents ne devant pas être examinés par des organismes intergouvernementaux.

30. La représentante de la France a également demandé s'il n'y aurait pas d'autres façons de proclamer la Décennie que de réserver un jour pour une réunion de haut niveau en dehors de l'Assemblée générale. Certes, il serait aussi significatif, voire plus significatif encore, que l'Assemblée proclame elle-même la Décennie à l'occasion d'une séance plénière spéciale qui ferait à l'avance l'objet de toute la publicité voulue. Par cette procédure, on éviterait aussi l'élection d'un bureau spécial et l'approbation d'un règlement intérieur, tout cela pour un seul jour de réunion. Si les gouvernements souhaitent déléguer des hauts fonctionnaires responsables

des questions d'approvisionnement en eau, ils peuvent toujours le faire dans le cadre de l'Assemblée générale.

31. Mme DERRÉ (France) fait observer que si la documentation envisagée, dans le coût est tellement élevé, concerne l'ensemble de la Décennie, l'état des incidences financières (E/1979/L.29) doit être modifié de façon que cela apparaisse clairement. Si le rapport complet est conçu pour servir de référence pendant toute la durée de la Décennie, Mme Derré espère que, comme tant d'autres documents de l'ONU, il ne sera pas après un certain temps considéré comme dépassé. La délégation française souhaite que l'on fasse du bon travail mais que l'on veille aussi aux dépenses. Il faudrait donc demander expressément au Secrétariat d'utiliser le plus souvent possible la documentation existante, notamment celle qui a été préparée pour d'autres conférences consacrées à des sujets proches, comme la Conférence des Nations Unies sur la désertification, et les monographies nationales préparées à l'intention de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement par les pays qui ont souffert de la sécheresse. Mme Derré espère que le Secrétariat ne fera pas appel à de nombreux consultants extérieurs mais tirera le meilleur parti possible de son propre personnel en redéployant au maximum les ressources dont il dispose. Pour les mêmes raisons d'économie, il serait plus judicieux de recommander que l'on réserve un jour de séance plénière de l'Assemblée générale au lancement de la Décennie et que l'on invite de hauts fonctionnaires des Etats Membres à participer à cette cérémonie.

32. L'intention de la délégation française n'est nullement de priver ceux qui travaillent sur le programme pour la Décennie de la documentation dont ils ont besoin mais de pouvoir disposer d'un rapport plus succinct et plus lisible qu'un document de 200 à 300 pages.

33. M. RIEMER (Etats-Unis d'Amérique) est d'avis qu'un rapport d'ensemble comme celui qu'a recommandé le Comité des ressources naturelles facilitera la réalisation des objectifs définis par la Conférence des Nations Unies sur l'eau quand elle a prié la communauté internationale d'adopter de nouvelles approches pour soutenir des engagements nationaux accrus, plus particulièrement dans le cas des pays les moins développés et les plus sérieusement touchés, et par conséquent d'étendre la coopération à la formulation et à la mise en œuvre de projets et programmes pour l'approvisionnement public en eau et l'assainissement. Ce rapport sera aussi très précieux quand il s'agira d'assurer la coordination des programmes que l'on a demandé à la communauté internationale de mettre en œuvre, ainsi que pour la coopération souhaitée entre les pays en développement eux-mêmes. Il pourra être utilisé pour guider les gouvernements quand ils mettront au point les programmes de mise en valeur dans le cadre de la Décennie et pour faciliter la coopération voulue dès le début par Habitat. Il est évident que le rapport devra avoir une portée autrement plus vaste que celle qu'exigera la seule journée de réunion envisagée pour la proclamation de la Décennie. Il devra énoncer les besoins, les objectifs et les stratégies dans le cadre de la Décennie et être un outil de planification pour les années qui suivront.

34. Dans le projet de résolution figurant en annexe au document E/1979/63, il est demandé instamment aux

gouvernements de présenter des rapports nationaux. Les rapports ainsi soumis par les pays en développement permettront d'identifier les besoins de ces pays, et ceux qui seront transmis par les pays donateurs indiqueront les mesures que ceux-ci entendent prendre pour appuyer la Décennie. Ces rapports nationaux originaux serviront de matière première pour l'élaboration du rapport détaillé, et il faudrait qu'ils soient d'une portée assez vaste pour couvrir toute la période de dix années, évitant ainsi le risque d'être rapidement dépassés. Parallèlement, il faudrait que, dans le rapport détaillé qu'il élaborera, le Secrétariat présente une analyse et une évaluation des divers rapports nationaux et ne se borne pas à les recopier. Ce rapport ne devrait pas avoir plus de 150 pages, ce qui permettrait de maintenir les coûts à un niveau raisonnable.

35. La délégation des Etats-Unis d'Amérique pense que l'état des incidences financières figurant dans le document E/1979/L.29 manque de réalisme; il a été préparé sur la base des coûts bruts et à partir de l'hypothèse que toutes les tâches seraient confiées à du personnel extérieur travaillant sous contrat. Cela ne sera pas nécessaire; la délégation américaine estime que le travail peut être accompli avec les ressources existantes. M. Riemer doute de la réalité du chiffre de 26 700 dollars prévu pour l'interprétation, dépense qui ne sera pas nécessaire si la réunion d'une journée se tient pendant la session de l'Assemblée générale. L'estimation calculée pour un document de 500 pages lui paraît excessive, et il se demande pourquoi on a prévu une allocation de 51 700 dollars pour les frais de voyage liés à l'élaboration de ce document. Enfin, il s'étonne qu'un état des incidences financières n'ait pas été présenté quand le projet de résolution a fait l'objet d'un premier examen au Comité des ressources naturelles. Les incidences financières exposées dans le document E/1979/L.29 manquent de réalisme et sont excessives, et M. Riemer demande que ce document soit retiré et remplacé par un état révisé calculé de façon plus juste et plus conforme à la teneur du projet de résolution.

36. M. DONNELLY (Royaume-Uni) demande si l'on a inclus, dans les coûts prévus pour la documentation, les dépenses afférentes à la reproduction des rapports nationaux. Il rappelle que, à Habitat, les monographies avaient été publiées par les gouvernements intéressés et distribuées aux participants. Il serait possible de réaliser des économies importantes en assurant la distribution de la documentation que les gouvernements présenteront et qui devra servir de base au document d'ensemble.

37. M. JÖDAHL (Suède) précise que la Suède figure parmi les auteurs du projet de résolution figurant en annexe au document E/1979/63 parce qu'elle est convaincue de l'extrême importance de la question de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Il espère donc que le Conseil adoptera le projet de résolution à l'unanimité. Il convient, cependant, qu'à l'occasion de la préparation de la Décennie il faudra que les ressources des Nations Unies soient utilisées le plus efficacement possible. Les suggestions présentées dans ce sens au cours de la séance méritent d'être étudiées plus avant, afin que les objectifs définis dans le projet de résolution puissent être atteints avec les seules ressources existantes. En particulier, la délégation suédoise

approuve les propositions qui ont été faites au sujet du rapport détaillé et de la forme que doit prendre la proclamation officielle de la Décennie. Le rapport doit servir aux gouvernements non seulement à l'occasion de la réunion inaugurale, mais aussi pour l'élaboration des mesures qu'ils prendront pour préparer la Décennie, et des programmes détaillés qu'ils mettront en œuvre durant celle-ci. Comme le libellé actuel du paragraphe 2 du dispositif risque de prêter à confusion à cet égard, M. Jödahl propose que l'on supprime les mots « pour la réunion mentionnée ci-dessus » et que l'on précise, dans un autre passage de la résolution, que le rapport détaillé doit être publié pour le lancement de la Décennie afin qu'il puisse servir aux gouvernements à préparer leurs interventions devant la réunion de haut niveau prévue.

38. Le représentant de la Suède espère que le Secrétariat prendra dûment note des observations qui ont été faites au sujet de la longueur du rapport détaillé, de la nécessité de faire en sorte qu'il reste valable pendant toute la Décennie et de la possibilité d'utiliser, pour la rédaction de ce rapport, les matériaux d'information existants.

39. M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que son pays attache une grande importance aux activités envisagées pendant la Décennie, et c'est pourquoi il s'est prononcé en faveur de l'adoption du projet de résolution lors de son examen par le Comité des ressources naturelles. Mais, pour sa délégation, il est entendu que ce seront les ressources existantes de l'ONU qui serviront à financer la réunion de haut niveau prévue, par exemple, en transférant des fonds alloués à des programmes dépassés ou inefficaces. Quand le projet de résolution a été adopté par le Comité, les délégations n'ont pas été informées qu'il aurait des incidences financières, ce qui explique qu'elles n'aient pas hésité à l'adopter. M. Smirnov approuve les diverses suggestions que les orateurs qui l'ont précédé ont faites dans le but d'éviter des dépenses supplémentaires. Il est clair que le projet de résolution doit être revu, de façon qu'il n'ait pas d'incidences financières et que l'on puisse utiliser les ressources actuelles de l'ONU.

40. M. LIPTAU (République fédérale d'Allemagne) se joint au représentant de la Suède pour souligner l'importance extrême que revêt la question de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et affirmer que le projet de résolution mérite l'appui sans réserve du Conseil. Mais il approuve les observations qui ont été faites, notamment par les représentants des Etats-Unis et de la France, concernant les incidences financières du projet. Il demande en conséquence que l'exposé figurant dans le document E/1979/L.29 soit révisé de façon que les coûts soient ramenés au minimum.

41. Mme DERRÉ (France) propose que le projet de résolution fasse état du travail précieux que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) accomplit dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, de façon que le Programme soit amené à participer directement aux activités pour la Décennie. Plusieurs institutions et organisations ont un rôle à jouer au cours de la Décennie, et la résolution devrait préciser clairement que leur participation est souhaitée.

42. M. SCHADE (République démocratique allemande) fait siennes les observations des orateurs qui l'ont précédé quant à l'importance de la Décennie. Il rappelle que, avant de décider de recommander l'adoption du projet de résolution (E/1979/63, annexe), le Comité des ressources naturelles a examiné une proposition selon laquelle la Décennie devait être proclamée à l'occasion d'une session extraordinaire du Comité. Cette proposition a été retirée, en raison de ses incidences financières, et c'est la nécessité de faire des économies qui a inspiré l'idée d'organiser une réunion pendant la session de l'Assemblée générale. Il faut que le Secrétariat tienne compte de ce fait et qu'il décide soit de présenter une estimation révisée du coût de la réunion, soit de couvrir entièrement les dépenses avec les ressources disponibles.

43. M. BASSIN (Finlande) relève que la question de la coordination interinstitutions soulevée par la représentante de la France est prise en compte de façon appropriée au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution. De plus, le dernier membre de phrase du paragraphe 5 du dispositif garantit une bonne coordination des activités, conformément à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

44. M. HANSEN (Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes), répondant aux diverses questions qui ont été posées, précise que le Secrétariat a l'intention de réduire à 60 pages le volume du rapport détaillé du Secrétaire général et des annexes audit rapport. Si l'on a mentionné dans le projet le chiffre de 500 pages de documentation, c'est pour tenir compte, en plus dudit rapport, des documents complémentaires qui sont généralement nécessaires en de tels cas. Comme les problèmes de l'eau se situent généralement au niveau local ou régional, on a demandé que soient établis des rapports de 40 pages au maximum chacun provenant de chacune des cinq régions. On a également demandé des rapports de 25 pages chacun au maximum à quelque 15 principaux pays donateurs au titre d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Comme l'a fait observer le représentant du Royaume-Uni, tous les rapports nationaux seront reproduits et distribués par l'intermédiaire de l'ONU, mais ne seront pas traduits.

45. Quant à la question de la coordination, M. Hansen approuve les observations du représentant de la Finlande. Il existe déjà des mécanismes capables d'assurer une coordination interinstitutions. Ainsi, l'Organisation mondiale de la santé a créé un Comité directeur interorganisations pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et, même si le PNUE n'est pas encore membre de ce comité, il lui sera possible, à l'avenir, de participer à ses travaux. M. Hansen confirme que le rapport détaillé présenté par le Secrétaire général servira de cadre aux activités qui seront entreprises pendant toute la Décennie. Enfin, quant aux questions soulevées en ce qui concerne les services de conférence dont la réunion de haut niveau pourrait avoir besoin, le mieux serait d'en saisir la Division du budget.

46. Le PRÉSIDENT propose, de façon à préciser clairement que la réunion de haut niveau envisagée devra disposer d'une documentation suffisante et que le rapport détaillé devra servir de document de base pendant

toute la Décennie, de modifier comme suit le libellé du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution :

« *Prie* le Secrétaire général d'élaborer, pour servir de cadre au lancement de la Décennie et avant la réunion mentionnée ci-dessus, un rapport détaillé... ».

47. Mme DERRÉ (France) propose qu'il soit clairement indiqué, au paragraphe 1 du dispositif, que la réunion de haut niveau envisagée sera une séance de l'Assemblée générale. Ainsi, dans la version française, les mots « prévue pour » pourraient être remplacés par les mots « consacrée à ».

48. M. JODAHN (Suède) appuie cette proposition.

49. Le PRÉSIDENT estime que, pour tenir compte de la proposition de la représentante de la France, le texte anglais du paragraphe 1 du dispositif pourrait être libellé comme suit :

« *Recommends* that, during its thirty-fifth session, the General Assembly should hold a one day high-level meeting to launch formally the International Drinking Water Supply and Sanitation Decade » (« *Recommande* que, au cours de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, une journée soit consacrée à une réunion de haut niveau afin de proclamer officiellement la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement »).

50. M. KEATING (Irlande) fait observer que les mots « de haut niveau » sont superflus, puisque l'Assemblée générale est elle-même une réunion de haut niveau.

51. Le PRÉSIDENT pense que l'on pourrait remplacer les mots « de haut niveau » par le mot « spéciale ». Il propose que, de toute façon, le Conseil ne prenne pas de décision définitive sur le projet de résolution avant que les incidences financières de celui-ci soient approuvées et que les délégations intéressées et la Division du budget se consultent afin de mettre au point une version révisée de l'état des incidences financières.

Il en est ainsi décidé.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*) [E/1979/L.26 et Add.1]

CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS (E/1979/L.26 ET ADD.1)

52. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le document E/1979/L.26 qui traite d'une proposition de reprise de la dix-neuvième session du Comité du programme et de la coordination, du 4 au 7 septembre, pour permettre au Comité d'examiner le budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Si le Conseil approuve cette proposition, la deuxième partie du rapport du Comité lui sera soumise à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1979. Le document E/1979/L.26/Rev.1 contient un état des incidences financières de cette proposition.

53. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition, mais il estime que tout crédit supplémentaire que la reprise de la session pourrait impliquer devrait provenir de fonds déjà alloués dans le budget ordinaire à des programmes dépassés ou faisant double

emploi. Les crédits nécessaires existent dans le budget, à condition que l'on prenne soin d'en supprimer les rubriques qui n'ont plus de raison d'être.

54. Mme DERRÉ (France) précise que, si sa délégation s'est jointe au consensus apparu au sein du Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne cette proposition, elle se trouve dans l'obligation de souligner que la reprise de la session ne doit pas avoir de nouvelles incidences financières. Des crédits largement suffisants sont inscrits au budget ordinaire et il faut que les gouvernements veillent, dans toute la mesure possible, à ce que les coûts afférents à la reprise de la session restent dans les limites de ce budget.

55. M. CHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, si l'on a recommandé une reprise de la session, c'est parce qu'il a été impossible au Secrétariat de préparer le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1980-1981 à temps pour la session de mai du Comité du programme et de la coordination (CPC). La délégation soviétique a eu alors quelques doutes quant à l'opportunité d'une reprise de la session, puisque cela impliquait que l'exa-

men du budget par le Comité serait scindé en deux; mais elle a finalement accepté cette solution à la condition que la session de mai serait amputée d'une semaine et que les ressources ainsi libérées seraient réservées pour la reprise de la session, de façon à éviter de nouvelles incidences financières. Il est du devoir du CPC de donner l'exemple aux autres organes de l'ONU en organisant son travail judicieusement et en faisant des économies. Ainsi, tout fonds supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour la reprise de la session doit être prélevé sur les crédits alloués dans le budget ordinaire aux programmes achevés ou dépassés.

56. Le PRÉSIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objections, il conclura que le Conseil décide de prévoir une reprise de la dix-neuvième session du Comité du programme et de la coordination du 4 au 7 septembre 1979 et qu'il prie la Division du budget de prendre note des observations faites pendant la séance en cours par diverses délégations en ce qui concerne les incidences financières de la reprise de la session.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/11, al. d).

La séance est levée à 13 h 15.

12^e séance

Lundi 7 mai 1979, à 15 h 35.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.12

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) [E/1979/L.30]

1. M. OSVALD (Suède) précise, en présentant le projet de résolution E/1979/L.30, qu'il s'agit de contrôler et de limiter le volume de la documentation dans trois domaines. Les propositions concernant le premier domaine — les documents demandés par les organes subsidiaires et par le Conseil lui-même — font l'objet des alinéas *a* à *e* du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution. En ce qui concerne le deuxième point dont il est question à l'alinéa *f* du paragraphe 2 du dispositif, on a déjà critiqué, avec raison, la procédure coûteuse de l'établissement des comptes rendus analytiques et il faudrait qu'en temps utile le Conseil décide de réduire le nombre des cas où ces comptes rendus seraient établis. Mais il n'est pas possible, pendant la session en cours, de prévoir quelles peuvent être les conséquences pratiques d'une telle décision, et c'est pourquoi il est proposé que la question soit examinée à nouveau au cours de la prochaine session ordinaire. Quant au troisième domaine, au sujet duquel des propositions sont formulées à l'alinéa *g* du paragraphe 2 et au paragraphe 5 du dispositif, M. Osvald pense qu'il est certainement possible de rationaliser et d'harmoniser les procédures suivies par le Conseil et ses organes subsidiaires pour l'établissement des rapports; M. Osvald croit comprendre que l'application des mesures propo-

sées se traduirait aussi par une réduction sensible des coûts.

2. On pourrait croire, à première vue, que la proposition figurant au paragraphe 4 du dispositif, concernant la présentation d'un nouveau rapport sur la question de la documentation, est en contradiction avec le reste du projet de résolution. Mais il est évident que l'on manque de renseignements sur l'origine exacte de l'augmentation de volume de la documentation et sur ce volume même, ainsi qu'en ce qui concerne la capacité du Secrétariat quant à la production de cette documentation. Il est indispensable que le Conseil ait des renseignements sur ces points s'il veut prendre d'autres décisions au sujet du contrôle et de la limitation de la documentation. La délégation suédoise espère que ce rapport, qui devrait être concis et prendre la forme d'une brève énumération, permettra de réaliser des économies à long terme pour un petit supplément de documentation.

3. Les propositions présentées dans le projet de résolution s'appuient sur les suggestions judicieuses contenues dans la note du Secrétariat (E/1979/21).

4. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) appuie fermement le projet de résolution, avec une légère réserve. Lors de discussions officieuses, plusieurs délégations ont exprimé l'avis que la publication de comptes rendus analytiques des séances de divers organes subsidiaires, en particulier des commissions régionales, continuait de présenter une utilité certaine. La délégation néo-

zélandaise a bien insisté sur le fait que les comptes rendus analytiques étaient pour elle des instruments de travail précieux. Si M. Francis admet que la question d'une réduction du nombre des comptes rendus analytiques mérite d'être étudiée — que cette réduction pourrait parfaitement être décidée, il lui est toutefois impossible d'accepter l'alinéa *f* du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, lequel semble préjuger la décision. Il propose donc de supprimer le membre de phrase « afin de réduire sensiblement le nombre des cas où ces comptes rendus analytiques sont établis ».

5. M. OSVALD (Suède) dit que les discussions qui ont déjà eu lieu sur ce point montrent clairement que le Conseil souhaite réduire le nombre des cas où des comptes rendus analytiques sont établis. Il est disposé, cependant, à accepter une légère modification du texte, par exemple la suppression du mot « sensiblement », mais il insiste pour que l'on ne touche pas à l'intention profonde qui est exprimée à l'alinéa *f* du paragraphe 2 du dispositif.

6. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) précise que sa délégation et les autorités néo-zélandaises, de même que de nombreuses organisations non gouvernementales, attachent énormément d'importance aux comptes rendus analytiques des séances de plusieurs organes de l'ONU. Par conséquent, il insiste sur la modification qu'il a proposée.

7. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) pense qu'il serait utile, pour faciliter la discussion sur cette question, de rappeler le paragraphe 2 de la section I de la résolution 33/56 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée invite tous les organes de l'ONU à revoir périodiquement, sur la base d'états d'incidences financières, leurs besoins en matière de comptes rendus de séance, à envisager la possibilité de demander moins de services à ce titre, à se passer, chaque fois que possible, de comptes rendus de séance et à rendre compte des résultats obtenus à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session. Il est donc évident qu'en demandant au Conseil et aux autres organes d'examiner cette question, l'Assemblée générale a estimé qu'il fallait, dans toute la mesure possible, limiter le nombre des comptes rendus de séance ou s'en passer complètement.

8. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) déclare que, compte tenu de l'explication donnée par le Sous-Secrétaire général, il est disposé à retirer son amendement à la condition que le mot « sensiblement » soit retiré de l'alinéa *f* du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution.

9. M. PONCET (France), appuyé par M. NAVARRETE (Mexique), remarque que, à une exception près, le projet de résolution prend généralement en compte les divers points soulevés à la session d'organisation du Conseil. Mais il faudrait également aborder la question des langues de travail, à laquelle il est fait référence dans la résolution 1979/1 du Conseil. Il propose donc l'insertion des mots « dans toutes les langues de travail » après les mots « la production de documents » au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution.

10. M. LAHLOU (Maroc) appuie la proposition du représentant de la France, mais il préférerait que

l'amendement soit libellé comme suit : « la capacité effective de publier simultanément des documents dans toutes les langues de travail ».

11. M. QUENTIN (Italie) comprend l'intention du représentant du Maroc mais il craint que le fait de demander la distribution de la documentation simultanément dans toutes les langues de travail ne se traduise par de nouveaux délais.

12. M. RUTLEDGE (Adjoint du Secrétaire général adjoint aux services de conférence et Rédacteur en chef) rappelle que, dans plusieurs résolutions antérieures, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont déjà souhaité que la documentation soit distribuée simultanément dans toutes les langues de travail. Le Secrétariat veillera à ce qu'il en soit bien ainsi, à condition que les services intéressés reçoivent les textes originaux en temps voulu. Les exceptions à cette règle n'interviendront que lorsque le secrétariat de l'organe compétent présentera des raisons valables pour que les textes soient publiés dans certaines langues avant de l'être dans les autres.

13. M. SAUNDERS (Jamaïque) souligne qu'il ne faut pas interpréter le paragraphe 4 comme signifiant que la distribution des documents doit être retardée jusqu'à ce que l'on dispose de la traduction dans toutes les langues de travail. Le point essentiel est de connaître la capacité des services techniques pour ce qui est de mettre la documentation voulue à la disposition de toutes les délégations.

14. Pendant les discussions officieuses, la délégation jamaïquaise avait demandé si, aux fins de la règle des 32 pages, les annexes à un rapport devraient être considérées comme faisant partie intégrante de celui-ci. Le Conseil pourrait examiner cette question lors de sa deuxième session ordinaire de 1979.

15. M. NAVARRETE (Mexique) approuve l'idée sous-jacente formulée à l'alinéa *c* du paragraphe 2 du dispositif; il souhaite cependant que le libellé en soit amélioré. La publication périodique de certains documents ne s'impose que lorsqu'il est important de disposer régulièrement de renseignements mis à jour, et cela dépend de la nature du sujet. Il propose donc de modifier comme suit la fin de l'alinéa *c* du paragraphe 2 du dispositif : « lorsque la nature de la question étudiée le justifie ».

16. M. MARSHALL (Royaume-Uni), tout en accueillant avec satisfaction l'initiative que la délégation suédoise a prise en présentant le projet de résolution, s'inquiète de ce que ce projet ne contienne pas moins de quatre demandes de documentation nouvelle, y-compris une publication périodique. A son avis, chacune de ces demandes est fondée; mais s'il adopte le projet de résolution, le Conseil devra bien préciser à l'intention du Secrétariat qu'il est parfaitement conscient des efforts qu'il demande à celui-ci et qu'il espère que le supplément de travail qui en résultera restera minime.

17. Quant à l'amendement présenté par le représentant du Mexique, M. Marshall fait observer que tout sujet, quel qu'il soit, est de nature à justifier une documentation périodique. Il propose donc un sous-amendement qui consisterait à remplacer les mots « le justifie » par une expression plus forte comme « l'exige ».

18. M. SAUNDERS (Jamaïque) met en doute le côté pratique de la procédure proposée à l'alinéa *a* du paragraphe 2 du dispositif. Il se pourrait parfaitement que la session d'organisation se trouve dans l'incapacité d'interrompre la publication d'un document, puisque c'est seulement lors de l'examen sur le fonds de la question à laquelle il se réfère que l'on peut décider, en toute connaissance de cause, qu'un document a perdu son utilité. On peut citer, à titre d'exemple, le rapport annuel du Secrétaire général sur la population, dont la publication a été demandée pour la première fois dix ans auparavant. M. Saunders estime que l'alinéa *b* du paragraphe 2 du dispositif, légèrement modifié peut-être, offrirait un moyen pratique pour atteindre l'objectif visé par les deux alinéas.

19. M. HUSSEN (Somalie) propose, devant le nombre d'observations auxquelles le projet de résolution a donné lieu, que l'on en poursuive l'examen à une séance ultérieure.

20. M. LAHLOU (Maroc) appuie cette proposition qui permettra des consultations visant à améliorer le libellé du projet. Pendant ces consultations, il ne faudra pas négliger l'alinéa *c* du paragraphe 2 du dispositif, dont le libellé est trop vague par comparaison avec la précision des autres alinéas; on ne sait pas très bien si c'est aux diverses délégations individuellement ou au Conseil dans ses décisions que l'on demande de limiter les nouvelles demandes.

21. M. OSVALD (Suède) ne s'oppose pas à ce que le texte fasse l'objet de consultations qu'il serait peut-être judicieux de demander à l'un des vice-présidents de conduire.

22. Le PRÉSIDENT propose que le projet de résolution fasse l'objet de consultations officieuses menées sous la présidence de M. Navarrete (Mexique).

Il en est ainsi décidé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (*suite**) [E/1979/L.28]

23. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des délégations sur le projet de résolution E/1979/L.28 et annonce que les pays ci-après doivent être ajoutés à la liste des auteurs : Hongrie, Maroc, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Somalie et Zambie.

24. Mme SEMICHI (Algérie), présentant, au nom des auteurs, le projet de résolution sur l'exécution du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, constate que, depuis le début de la Décennie, de nombreux efforts ont été entrepris conformément au paragraphe 18 du Programme pour la Décennie¹, d'abord pour éliminer les conséquences néfastes de toute action découlant d'une pratique raciste et discriminatoire, ensuite pour tracer le chemin qu'il reste à suivre scrupuleusement pour mettre fin à ces pra-

tiques. Il est évident que l'*apartheid* est encore la pratique discriminatoire la plus odieuse du fait qu'elle a été érigée en système institutionnel et qu'elle ne laisse aucun recours autre que la lutte armée aux populations sud-africaines auxquelles elle est appliquée. Mais, même sous ses formes les plus subtilement dissimulées, le racisme est un fléau dont l'élimination doit constituer pour la communauté internationale l'action prioritaire à conduire pendant le reste de la Décennie.

25. Le projet de résolution comprend deux parties comme c'est généralement le cas pour les textes de ce type. Dans la première partie, il est rappelé que le Conseil économique et social a été chargé d'assurer, en coopération avec le Secrétaire général, la coordination et l'évaluation des activités entreprises dans le cadre de la Décennie, et il est proposé, au paragraphe 2 du dispositif, de créer un groupe de travail qui aidera le Conseil dans sa tâche. Dans le paragraphe 3 du dispositif, les auteurs du projet de résolution se sont appuyés sur les travaux de la Commission des droits de l'homme pour conclure que toute action menée pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale doit, pour être efficace, être coordonnée entre les différents organes compétents de l'ONU.

26. Dans la seconde partie du texte (paragraphe 4 du dispositif), les auteurs proposent à l'Assemblée générale, pour adoption, un projet de résolution dont le dispositif met l'accent sur le fait que la communauté internationale ne peut prétendre adhérer au principe de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* que si elle mène des actions concrètes, telles que celles qui ont été définies dans le Programme pour la Décennie et dont l'importance a été soulignée dans les recommandations de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (voir A/CONF.92/40), elle-même définie, dans le huitième alinéa du préambule, comme un événement marquant pour la Décennie. Le paragraphe 3 du dispositif est conforme aux principes définis dans le Programme pour la Décennie et le paragraphe 5 du dispositif, dans lequel les auteurs invitent à nouveau les gouvernements à prendre des mesures à l'égard de ceux de leurs ressortissants qui continuent à coopérer avec l'Afrique australe, traduit la nécessité d'isoler les régimes minoritaires racistes si l'on veut parvenir à la solution véritable du problème. En ce qui concerne le paragraphe 8 du dispositif, Mme Semichi rappelle que le Secrétaire général a proposé dans son rapport (E/1979/15) un programme d'activités pour les cinq années à venir, y compris la convocation d'une deuxième Conférence mondiale en 1983. Toutefois, les auteurs du projet de résolution ont considéré que quelques amendements à ce programme pourraient être présentés à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session, et c'est pourquoi ils ont voulu que ce paragraphe renvoie à une annexe qui reproduise le programme dans ses détails. Ils ont voulu aussi insister sur le fait qu'une action internationale contre le racisme et la discrimination raciale ne saurait être séparée des efforts à réaliser sur le plan national et, par conséquent, dans le paragraphe 10 du dispositif, ils invitent le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à veiller à l'application des dispositions pertinentes de la Convention internationale sur l'élimina-

* Reprise des débats de la 9^e séance.

¹ Voir résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1973, annexe.

tion de toutes les formes de discrimination raciale². Les auteurs restent convaincus que ce n'est que par la conjugaison des efforts de la communauté internationale et par la mobilisation de tous les moyens humains et matériels que l'on pourra aboutir à la réalisation des objectifs de la Décennie. C'est dans cet esprit que le projet de résolution a été conçu, et les auteurs espèrent qu'il sera adopté par consensus.

27. Mme Semichi fait enfin remarquer que, dans le texte anglais du paragraphe 11 du dispositif, il convient de remplacer les mots « thirty-fourth session » par les mots « thirty-five session ».

28. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) précise que le Secrétariat devra être informé de la composition du groupe de travail qui sera créé en application du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution. Conformément à l'article 24 du règlement intérieur, quand le Conseil constitue un organe de session plénier, il s'agit d'un comité de session; tout organe de composition restreinte est appelé groupe de travail. Il faudrait donc que le projet de résolution soit remanié ou que le nombre des membres soit indiqué, de telle sorte que le Secrétariat puisse préparer un état des incidences financières.

29. M. O'DONOVAN (Irlande) estime que le paragraphe 3 du dispositif du projet met implicitement un peu trop l'accent sur la coordination, même s'il reconnaît qu'il rentre dans les attributions du Conseil de coordonner les activités. Etant donné que ce paragraphe paraît s'inspirer directement du projet de décision 3 dont la Commission des droits de l'homme recommande l'adoption dans son rapport (E/1979/36), le représentant de l'Irlande craint que le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution ne soit superflu.

30. M. MAKEKA (Lesotho) souligne que, dans le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'adopter, le terme « Afrique australe » peut être interprété comme

désignant plusieurs pays autres que l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud. Il est difficile à sa délégation d'approuver ce paragraphe tel qu'il est libellé.

31. Mme SEMICHI (Algérie) précise que, dans la terminologie couramment employée à l'Organisation des Nations Unies, cette expression ne désigne de toute évidence que l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud et la Namibie.

32. M. MAKEKA (Lesotho) propose de désigner nommément les trois pays afin que le texte soit plus clair.

33. M. NYAMEKYE (Ghana) convient avec la représentante de l'Algérie que l'acception habituelle de l'expression est suffisamment explicite mais il pense que, pour rassurer la délégation du Lesotho, il devrait être possible d'insérer le nom des trois pays entre parenthèses après les mots « Afrique australe ».

34. Mme SEMICHI (Algérie) pense que les coauteurs du projet acceptent cette suggestion.

35. M. HUSSEN (Somalie) dit que, même s'il comprend le souci du représentant du Lesotho, il n'en est pas moins obligé de reconnaître que l'expression « Afrique australe » est non seulement bien connue, mais qu'elle a été fréquemment employée dans les résolutions et les documents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU. Il demande donc instamment à la délégation du Lesotho d'accepter le texte tel qu'il est rédigé et suggère que l'on pourrait ajouter une note en bas de page libellée comme suit : « Cette expression désigne la Rhodésie, la Namibie et l'Afrique du Sud proprement dites. »

36. M. MAKEKA (Lesotho) déclare que, dans ce cas, il est prêt à appuyer le projet de résolution.

37. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil reporte la suite de la discussion du projet de résolution à une séance ultérieure, de façon que les membres puissent en connaître les incidences financières et soient à même de présenter des observations sur le reste du texte.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 55.

² Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965, annexe.

13^e séance

Mercredi 9 mai 1979, à 11 h 50.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.13

Trente-quatrième anniversaire de la victoire sur le fascisme

1. Le PRÉSIDENT explique que plusieurs délégations l'ont prié de rappeler au Conseil que de nombreux pays célèbrent l'anniversaire de la victoire sur le fascisme remportée à la fin de la seconde guerre mondiale. Il est bon que le Conseil n'oublie pas ce fait historique.

2. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que les peuples de l'Union soviéti-

que et des pays socialistes amis, ainsi que tous les hommes progressistes, célèbrent actuellement une date décisive de leur histoire. C'est en mai 1945 que le fascisme hitlérien, qui avait entraîné l'humanité dans la plus grande guerre de l'histoire et provoqué la perte de 50 millions de vies et la destruction de milliers et de milliers de villes et de villages, a enfin été annihilé. Dans cette juste guerre de libération, tous les peuples de l'Union soviétique se sont levés pour la défense de leur pays, ont remporté la victoire pour le socialisme et triomphé de la

doctrine de la suprématie raciale. Cette victoire a fait disparaître la menace qui pesait non seulement sur l'Union soviétique, mais aussi sur d'autres pays et d'autres peuples, et sur la civilisation, la démocratie et le progrès. Si l'on avait laissé Hitler réaliser ses plans pour la domination du monde et pour l'établissement d'un Reich qui aurait duré un millénaire, les peuples de l'Union soviétique et d'autres pays auraient vécu en esclavage, tandis que ceux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine auraient continué à vivre comme avant, dans des conditions d'esclavage sous la domination coloniale. La victoire a coûté de lourds sacrifices au peuple soviétique. Les agresseurs fascistes ont anéanti un tiers des richesses du pays, mais le pire a été la perte de 20 millions de citoyens soviétiques. Après la guerre, malgré de grosses difficultés et une certaine opposition, le peuple soviétique a su, sans assistance extérieure, reconstruire les villes détruites et mettre en œuvre les plans de croissance de l'économie nationale. Les troupes tchécoslovaques, polonaises, yougoslaves, albanaises, roumaines et hongroises ont combattu aux côtés des troupes soviétiques, et le peuple bulgare a, lui aussi, beaucoup contribué à la victoire, avec les peuples des pays alliés, notamment ceux des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. L'anniversaire de cette victoire devrait donc être célébré conjointement par tous ceux qui se sont battus pour la liberté.

3. Il faut que les leçons de la seconde guerre mondiale restent gravées dans la mémoire des peuples des Nations Unies dont la tâche principale, telle qu'elle est définie dans la Charte des Nations Unies, consiste à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ces leçons doivent être retenues et rappelées à l'occasion de la session en cours du Conseil et à la Cinquième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, laquelle aura pour tâche de préparer la restructuration des relations économiques internationales et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. On a bien souvent, à juste titre, souligné dans les documents de l'Organisation des Nations Unies que seules des conditions de paix et de sécurité durables permettront un véritable progrès économique et social. Grâce aux efforts persistants des pays socialistes et de plusieurs autres pays pacifiques, il a été possible de réaliser des progrès considérables vers l'atténuation des tensions internationales. Les pays socialistes n'ont cessé de prôner la détente sur les plans politique et militaire dans le monde par la réduction des armements, le désarmement et le renforcement des relations économiques, scientifiques et culturelles entre tous les pays sur une base équitable et mutuellement avantageuse et sans aucune discrimination ou ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Malheureusement, on s'efforce encore, dans certains milieux, de faire obstacle aux progrès dans ce domaine, d'accélérer la course aux armements, d'encourager les ingérences dans les affaires intérieures des autres Etats, de compromettre le succès de la lutte pour la liberté et la démocratie, de discréditer la coexistence pacifique et d'empêcher la restructuration des relations économiques internationales.

4. L'anniversaire de la grande victoire qui a marqué la fin de la seconde guerre mondiale doit être l'occasion pour tous de redoubler d'efforts en faveur de la paix, du

désarmement et du progrès économique et social dans l'ensemble du monde.

5. M. HOLLAI (Hongrie) dit que les autres pays d'Europe orientale qui sont membres du Conseil tiennent à s'associer à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Union soviétique. L'importance de la victoire remportée sur le fascisme, à laquelle l'Organisation des Nations Unies doit son existence, ne saurait échapper à personne. M. Hollai est persuadé qu'il parle au nom de tous les membres du Conseil en adressant ses meilleurs vœux à la République socialiste tchécoslovaque à l'occasion de l'anniversaire de la libération de la Tchécoslovaquie.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (*fin*) [E/1979/L.28]

6. Mme SEMICHI (Algérie) déclare que les auteurs du projet de résolution E/1979/L.28 se sont maintenant mis d'accord sur un nouveau libellé du paragraphe 2 du dispositif qui tient compte à la fois de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil et des résolutions 33/99 et 33/100 de l'Assemblée générale. Ce paragraphe a été modifié comme suit :

« Décide de créer un groupe de travail plénier qui se réunira à la première session ordinaire de 1980 du Conseil pour l'aider à évaluer les activités de la Décennie à la lumière des dispositions du projet de résolution sur ce sujet recommandé pour adoption par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session ».

Il est entendu que le groupe de travail devra aider, et non remplacer, le Conseil dans l'exécution de sa tâche et devra présenter un rapport sur ses travaux, qui sera soumis au Conseil pour adoption. Ses réunions seront organisées selon des modalités à mettre au point lors de la session d'organisation pour 1980 du Conseil, et, dans l'exécution de sa tâche, le groupe s'inspirera de l'annexe mentionnée au paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution qui est proposé à l'Assemblée générale pour adoption et dans laquelle sont définis les divers éléments d'un programme quinquennal précis.

7. Se référant aux observations faites à la séance précédente par le représentant de l'Irlande, Mme Semichi souligne que les auteurs du projet de résolution E/1979/L.28 espèrent que le paragraphe 3 du dispositif en sera adopté par consensus, dans la mesure où son contenu a déjà fait l'objet d'un consensus au Conseil. Elle ajoute qu'il est important que le texte du projet de résolution dans les autres langues suive fidèlement le libellé de la version française.

8. M. O'DONOVAN (Irlande) précise que, s'il a pris connaissance avec satisfaction des explications de la représentante de l'Algérie, il ne peut souscrire totalement au paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution recommandé à l'Assemblée générale pour adoption, puisque ce paragraphe renvoie à un programme qui n'existe pas encore. Il aurait été plus judicieux de faire adopter ces dispositions en proposant un amendement quand le projet de résolution sera examiné par l'Assemblée générale en séance plénière.

9. En outre, la délégation irlandaise regrette que les auteurs du projet de résolution n'aient pas été en mesure d'accepter la proposition qu'elle a faite à la séance précédente concernant le paragraphe 3 du dispositif.

10. M. NYAMEKYE (Ghana) fait remarquer que l'annexe dont il est question au paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution recommandé pour adoption à l'Assemblée générale s'inspirera directement du programme qui est esquissé dans le rapport du Secrétaire général (E/1979/15 et Corr.1), même si divers changements ou ajustements y sont peut-être apportés au cours de l'année qui vient. Il souligne aussi que l'organe dont le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/1979/L.28 prévoit la création sera un groupe de travail plénier.

11. M. RAHAMTALLA (Soudan) annonce que le Soudan demande à figurer parmi les auteurs du projet de résolution.

12. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) constate que les modifications apportées au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution font disparaître la plupart des incidences financières, dans la mesure où la constitution d'un groupe de travail plénier entre dans le cadre des activités normales du Conseil. Les incidences de cette décision au niveau du budget-programme, si l'on suppose que le groupe de travail se réunira pendant la première session ordinaire de 1980 du Conseil, s'élèveront à 1 530 dollars des Etats-Unis, soit les frais de subsistance et de voyage d'un fonctionnaire des services organiques de la Division des droits de l'homme. Si le groupe se réunit au moment où aucun comité de session n'est en séance, il ne sera pas nécessaire de prévoir de services de conférence supplémentaires.

13. Comme le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution reprend en substance la décision que le Conseil a déjà adoptée sur la recommandation de la Commission des droits de l'homme, les incidences financières de ce paragraphe seront de même largement couvertes.

14. M. SHERIFIS (Chypre) dit que Chypre votera en faveur du projet de résolution car son pays a, dès le début, appuyé l'idée d'une Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, dans laquelle il voit un élément clef dans le combat à mener contre le fléau qu'est la discrimination raciale, partout où elle est encore pratiquée. M. Sherifis réaffirme le soutien actif de son gouvernement à la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie et au Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie¹, à la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid*² et à la Déclaration et au Programme d'action de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (voir A/CONF.92/40, chap. II), mais il estime que, si une suite doit réellement leur être donnée, un mécanisme doit être mis en place et chargé d'assurer et de coordonner l'application du Programme pour la Décennie de la

lutte contre le racisme et la discrimination raciale³. C'est pourquoi, au cours de la discussion sur le point 2 de l'ordre du jour, la délégation chypriote s'est jointe à celles qui ont proposé qu'un groupe soit créé à cette fin par le Président de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et que le Conseil institue un mécanisme dont la tâche sera d'évaluer les activités de la Décennie.

15. Le représentant de Chypre ajoute qu'il trouve tout naturel que l'on débattenne des voies et des moyens propres à éliminer le racisme au moment même où l'on célèbre le trente-quatrième anniversaire de la victoire sur les idéologies qui s'inspiraient de la doctrine de la suprématie raciale.

16. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) annonce que les pays ci-après ont demandé à figurer parmi les auteurs du projet de résolution : Hongrie, Lesotho, Somalie, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine et Zambie.

Sur la demande du représentant de la Barbade, il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution E/1979/L.28, tel qu'il a été modifié oralement.

Votent pour : Algérie, Argentine, Barbade, Brésil, Chine, Chypre, Colombie, Emirats arabes unis, Empire centrafricain, Equateur, Espagne, Ghana, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamaïque, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pakistan, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République dominicaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Soudan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Zambie.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Finlande, France, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Japon.

Par 39 voix contre 9, avec une abstention, le projet de résolution E/1979/L.28, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté (résolution 1979/3).

17. M. XIFRA (Espagne) déclare que sa délégation, tout en ayant voté en faveur du projet de résolution conformément à la politique de son gouvernement, désire qu'il soit pris note des réserves de l'Espagne au sujet du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, telles qu'elles ont été exprimées à la Conférence mondiale de 1978.

18. M. NAVARRETE (Mexique) dit que sa délégation demande, elle aussi, qu'il soit pris note des réserves du Mexique au sujet du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale et, en particulier, du paragraphe 18, où sont exprimées des notions qui sont inacceptables pour son gouvernement. Si sa délégation a toutefois voté en faveur du projet de résolution, c'est pour exprimer son horreur face à l'affront que représente pour l'humanité la persistance du racisme et son désir de participer aux efforts visant à éliminer ce fléau.

¹ A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1, annexe V. Pour le texte imprimé, voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977.*

² A/CONF.91/9 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2 et rectificatif), sect. X.

³ Résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1973, annexe.

19. Mme OGATA (Japon) explique que, si sa délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution, c'est parce que, bien que le Gouvernement japonais ait toujours été opposé à toutes les formes de discrimination et d'*apartheid*, le texte du projet comporte certaines notions qui lui sont inacceptables.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Plan à moyen terme pour la période 1980-1983 (*fin**)

RAPPORT DU COMITÉ AD HOC (E/1979/67)

20. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de session *ad hoc* (E/1979/67), dont le paragraphe 9 contient un projet de résolution que le Comité recommande pour adoption. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil a décidé d'adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1979/4).

21. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle quelle a été dans le passé la position de l'Union soviétique en ce qui concerne le plan à moyen terme et constate que le Secrétariat est parvenu à corriger en partie les imperfections qui ont été soulignées lors des sessions précédentes. Si M. Makeyev ne s'est pas opposé à l'adoption du projet de résolution, il tient à exprimer l'espoir que, dans ses travaux futurs sur les plans à moyen terme, le Secrétariat tiendra compte des observations des diverses délégations.

22. M. PONCET (France) dit que sa délégation s'est jointe au consensus mais se voit obligée de protester devant le fait que, une fois encore, le texte n'a pas été distribué en français, alors qu'il l'a été dans toutes les autres langues. Il espère qu'il sera pris note de cette protestation, non seulement dans le compte rendu analytique, mais aussi dans le rapport.

23. M. LAHLOU (Maroc) a, lui aussi, des griefs à formuler au sujet de la documentation. Les délégations des pays en développement souffrent des retards qui interviennent dans la distribution car ils ne disposent pas d'un personnel suffisant pour étudier la documentation, en raison notamment du volume de celle-ci.

24. Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil et le Secrétariat prendront dûment note des déclarations faites par les représentants de l'Union soviétique, de la France et du Maroc.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux statistiques

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/58]

25. Le PRÉSIDENT propose que, dans son examen des rapports des comités de session, le Conseil se conforme à la pratique suivie jusque-là qui consiste à pren-

dre tout d'abord une décision sur toutes les recommandations dont il est saisi puis d'entendre les explications de vote relatives à une ou plusieurs des résolutions adoptées.

Il en est ainsi décidé.

26. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 10 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/58], qui contient les textes d'un projet de résolution et d'un projet de décision soumis au Conseil pour adoption, ainsi qu'une recommandation du Comité concernant les sessions de la Commission de statistique et du Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination.

Le projet de résolution I (résolution 1979/5), le projet de décision (décision 1979/16) et la recommandation (voir décision 1979/11, al. a) sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Stupéfiants

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [E/1979/53]

27. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 20 du rapport du Deuxième Comité (social) [E/1979/53], qui contient le texte des projets de résolution I à V et des projets de décision I à III.

Par 43 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 1979/6).

Par 44 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 1979/7).

Par 44 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 1979/8).

Par 43 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 1979/9).

Par 32 voix contre 5, avec 11 abstentions, le projet de résolution V est adopté (résolution 1979/10).

Les projets de décision I à III sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (décisions 1979/17, 1979/18 et 1979/19).

28. M. GAGLIARDI (Brésil) dit que sa délégation a voté en faveur de presque tous les projets de résolution concernant les stupéfiants, mais elle demande qu'il soit pris note du fait qu'à son avis le document E/1979/35 aurait donné une image plus fidèle du problème que pose la toxicomanie au Brésil s'il avait aussi fait état des bons résultats qu'ont permis d'obtenir les mesures prises pour lutter contre la demande, la production et le trafic illégaux, tant à l'échelon national, grâce à l'action de la police fédérale, qu'à l'échelon mondial, avec la coopération des pouvoirs publics des pays voisins.

29. Pour ce qui est du projet de décision I, par lequel le Conseil porte à l'attention de l'Assemblée le texte de la résolution 8 (XXVIII) de la Commission des stupéfiants, la délégation brésilienne partage les réserves que d'autres délégations ont exprimées au sujet de l'annexe à cette résolution. Par exemple, l'alinéa b du paragra-

* Reprise des débats de la 10^e séance.

phé 4 semble faire porter aux seuls pays en développement la responsabilité de la demande illicite. De plus, la délégation brésilienne n'admet pas ce que laisse entendre l'alinéa e du paragraphe 6, à savoir que l'aide multilatérale au développement devrait être attribuée en priorité aux programmes de destruction des cultures illicites. Enfin, il lui paraît que le paragraphe 10 n'est pas conforme aux dispositions de la résolution 32/206 de l'Assemblée générale, et le Brésil se voit donc contraint de réserver sa position sur ce point. M. Gagliardi demande qu'il soit tenu compte de sa déclaration quand les opinions qui ont été exprimées au Conseil en ce qui concerne les stupéfiants seront transmises à l'Assemblée générale.

30. Mme RESTREPO DE REYES (Colombie) souligne que, si sa délégation a voté en faveur du projet de résolution II qui concerne le Traité sud-américain sur les stupéfiants et les substances psychotropes, elle n'en continue pas moins à avoir des doutes au sujet du paragraphe 2 du dispositif, dans lequel les gouvernements des pays de la région sont priés instamment d'appuyer les initiatives prises par les Etats parties au Traité. Comme certains de ces Etats sont membres du Conseil, Mme Restrepo de Reyes ne voit pas comment une délégation peut prier instamment son propre gouvernement de prendre une décision quelconque.

La séance est levée à 13 heures.

14^e séance

Mercredi 9 mai 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.14

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)
[E/1979/54]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le rapport présenté par le Deuxième Comité (social) au sujet du point 8 de l'ordre du jour (E/1979/54) et appelle l'attention sur le paragraphe 14, dans lequel le Comité recommande au Conseil l'adoption d'un projet de résolution et de deux projets de décision.

Projet de résolution

2. Le PRÉSIDENT précise que le Deuxième Comité a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il en conclura que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter le projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/11).

Projets de décision I et II

3. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté les projets de décision I et II sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il en conclura que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter ces deux projets sans qu'ils soient mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (décisions 1979/20 et 1979/21).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)
[E/1979/56]

4. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le rapport présenté par le Deuxième Comité au sujet du point 6 de l'ordre du jour (E/1979/56) et appelle l'attention sur le paragraphe 9, dans lequel le Comité recommande l'adoption de deux projets de résolution.

Projet de résolution I

5. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté le projet de résolution I sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il en conclura que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter ce projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/12).

Projet de résolution II

6. Le PRÉSIDENT précise que le Deuxième Comité a adopté le projet de résolution II, à la suite d'un vote enregistré, par 41 voix contre zéro, avec 7 abstentions.

Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution II.

Votent pour : Algérie, Argentine, Barbade, Brésil, Chine, Chypre, Colombie, Empire centrafricain, Equateur, Espagne, Finlande, Ghana, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Italie, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République dominicaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Soudan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Etats-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Par 39 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 1979/13).

7. Mlle BEAGLE (Nouvelle-Zélande) précise que, si elle a voté en faveur du projet de résolution II, c'est pour manifester son appui aux objectifs du projet; elle n'en maintient pas moins ses réserves touchant le paragraphe 2 du dispositif et elle s'est abstenue lors du vote au Deuxième Comité parce que le paragraphe en question préjuge d'une décision que seule l'Assemblée générale peut prendre.

8. Mlle COYE (Jamaïque), Mlle LÓPEZ (Venezuela) et M. NARUMIYA (Japon) expliquent qu'ils auraient voté en faveur du projet de résolution II s'ils avaient été présents lors du vote.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au développement social (E/1979/55 et Add.1 et 2, E/1979/L.32)

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [E/1979/55 ET ADD.1 ET 2]

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le rapport présenté par le Deuxième Comité au sujet du point 7 de l'ordre du jour (E/1979/55 et Add.1 et 2) et appelle l'attention sur le paragraphe 32 du document E/1979/55 dans lequel le Comité recommande l'adoption de 14 projets de résolution et de deux projets de décision.

Projets de résolution I à XI

10. Le PRÉSIDENT précise que le Deuxième Comité a adopté les projets de résolution I à XI sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il en conclura que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter ce projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (résolutions 1979/14 à 1979/24).

11. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à confirmer la déclaration qu'il a faite devant le Deuxième Comité au moment de la discussion et de l'adoption de la résolution VII.

12. M. FAURIS (France), se référant au projet de résolution IX, souligne que sa délégation s'est jointe au consensus qui s'est manifesté au Deuxième Comité parce que la résolution concerne la procédure, mais qu'elle a exprimé des réserves sur ce projet. Etant donné la situation qui prévaut en France en matière de législation, la délégation ne veut pas préjuger des décisions que le Parlement pourra prendre ultérieurement.

Projet de résolution XII

13. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté le projet de résolution XII par 33 voix contre zéro, avec 11 abstentions. Il invite le Conseil à procéder à un vote.

Par 37 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution XII est adopté (résolution 1979/25).

Projets de résolution XIII et XIV

14. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté les projets de résolution XIII et XIV sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter ces projets sans qu'ils soient mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (résolutions 1979/26 et 1979/27).

15. M. FREYRE (Argentine) tient à renouveler les réserves qu'il a exprimées au Deuxième Comité au sujet du dernier alinéa du préambule du projet de résolution XIV.

Projets de décision I et II

16. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de supprimer les mots « sans débat, » à la deuxième ligne du paragraphe d'introduction du projet de décision I.

L'amendement est adopté.

Le projet de décision I, tel qu'il a été modifié oralement, et le projet de décision II sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (décisions 1979/22 et 1979/23).

17. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 16 de l'additif 1 au rapport présenté par le Deuxième Comité (E/1979/55/Add.1), dans lequel le Comité recommande l'adoption d'un projet de résolution et d'un projet de décision.

Projet de résolution XV

18. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter ce projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/28).

19. M. VALDERRAMA (Philippines), se référant à l'avant-dernière ligne du paragraphe 3 du dispositif du texte anglais du projet de résolution XV, dit qu'il aurait préféré que le mot « use » soit remplacé par le mot « consideration ».

20. M. FREYRE (Argentine) tient à renouveler les réserves qu'il a exprimées au Deuxième Comité au sujet du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution XV.

Projet de décision III

21. Le PRÉSIDENT rappelle que le Deuxième Comité a adopté le projet de décision sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'observations, il considérera que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter ce projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/24).

22. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 31 de l'additif 2 au rapport du Deuxième Comité (E/1979/55/Add.2), dans lequel le Comité recommande l'adoption d'un projet de résolution et de deux projets de décision.

Projet de résolution XVI

23. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté le projet de résolution XVI sans procéder à un

vote. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite, lui aussi, adopter le projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/29).

24. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) réitère la déclaration qu'il a faite au Deuxième Comité, selon laquelle le projet de résolution XVI est superflu et le Secrétaire général doit agir conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant le transfert à Vienne du Service de la prévention du crime et de la justice pénale.

Projet de décision IV

25. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté le projet de décision IV sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil, lui aussi, souhaite adopter le projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/25).

26. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à confirmer la déclaration qu'il a faite au Deuxième Comité au sujet du projet de décision IV. L'article 57 (ancien article 58) est contraire à la pratique en vigueur dans le cas des congrès organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il réitère l'opposition de sa délégation à cet article et il espère que celui-ci sera supprimé quand le Congrès révisera le projet de règlement intérieur.

27. M. O'DONOVAN (Irlande) rappelle, en ce qui concerne le projet de décision IV, que le paragraphe 2 de l'article 44 a été adopté par consensus, étant entendu, sur la base d'un avis formulé par le Service juridique, que ce paragraphe, dans son nouveau libellé, n'empêcherait pas le Congrès d'élire un rapporteur.

Projet de décision V

28. Le PRÉSIDENT dit que le Deuxième Comité a adopté le projet de décision V sans procéder à un vote. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil, lui aussi, souhaite adopter le projet sans qu'il soit mis aux voix.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/26).

29. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution figurant dans le document E/1979/L.32 concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.

30. M. DANONI (Italie) rappelle que la version du projet de résolution E/1979/L.32 qui a précédemment été examinée par le Deuxième Comité (E/1979/C.2/L.10) prévoyait de porter à 23 le nombre des membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. Mais la répartition des sièges sur laquelle les groupes régionaux s'étaient naguère mis d'accord en ce qui concerne les organes composés de 23 membres n'a pas cette fois-là été jugée acceptable par au moins un groupe régional. C'est pourquoi, après de nouvelles consultations, les auteurs du projet sont venus de proposer une composition de 27 membres, la répartition des sièges étant presque identique à celle qui a déjà été acceptée pour un autre organe subsidiaire du

Conseil ayant le même nombre de membres, à savoir la Commission de la population. La seule différence par rapport à cette dernière répartition tient au fait que les auteurs ont décidé de transférer au groupe asiatique un siège qui aurait dû aller au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Si cette proposition est acceptée, la composition du Comité correspondra exactement à celle du Conseil économique et social. Les auteurs estiment que la répartition proposée est très judicieuse et ils espèrent sincèrement qu'un consensus interviendra sur le projet de résolution. C'est dans ce but qu'ils ont accepté, sur la proposition d'un groupe régional, de supprimer du deuxième alinéa du préambule les mots « afin de parvenir à une répartition géographique plus équitable » et d'ajouter à la fin du même alinéa les mots « sans préjudice du principe de la répartition géographique équitable ».

31. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) déclare que, si la proposition qui figure dans le projet de résolution E/1979/L.32 de porter à 27 le nombre des membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance est adoptée, le coût estimatif de la présence de 12 membres supplémentaires à la session de 1980 du Comité, qui se tiendra à Vienne, sera d'environ 23 000 dollars pour les frais de voyage et 10 000 dollars pour les indemnités de subsistance pendant une période de 14 jours. Le coût total devrait donc être de 33 000 dollars.

32. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil est disposé à adopter le projet de résolution sans qu'il soit procédé à un vote.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/30).

33. Mme SEMICHI (Algérie) confirme que sa délégation s'associe à l'accord général qui s'est fait sur le projet de résolution. Elle craint toutefois que l'explication donnée par la délégation italienne en ce qui concerne la nouvelle répartition des sièges ne soit interprétée comme étant conforme au principe de la répartition géographique équitable et que l'adoption de cette nouvelle répartition ne soit considérée comme créant un précédent.

34. M. FREYRE (Argentine) approuve l'observation de la délégation algérienne.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau (fin*) [E/1979/63, E/1979/L.29/Rev.1]

35. Le PRÉSIDENT constate que le Conseil est saisi d'un projet de résolution intitulé « Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement », dont le Comité des ressources naturelles lui recommande l'adoption et qui figure en annexe au document E/1979/63.

36. Il rappelle que, à la suite de la discussion dont le projet de résolution a fait l'objet lors de la 11^e séance du Conseil, il a été convenu de libeller comme suit les paragraphes 1 et 2 du dispositif :

« 1. *Recommande* que, au cours de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, une journée soit consacrée à une réunion spéciale afin de pro-

* Reprise des débats de la 11^e séance.

clamer officiellement la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement;

« 2. *Prie* le Secrétaire général d'élaborer, pour servir de cadre au lancement de la Décennie et avant la réunion mentionnée ci-dessus, un rapport détaillé sur la base des informations fournies par les gouvernements et couvrant autant que possible les points suivants ».

37. M. LISTER (Secrétaire du Comité administratif de coordination) présente la note révisée du Secrétariat (E/1979/L.29/Rev.1) concernant les incidences du projet de résolution sur le budget-programme. Le volume estimatif de la documentation a été ramené à 370 pages; cette documentation comprendrait : premièrement, le rapport détaillé qui est demandé au paragraphe 2 du dispositif et qui devrait comporter 60 pages au moins si l'on tient compte des demandes formulées aux alinéas *a*, *b*, *c* et *d*. En outre, on peut s'attendre que 15 organisations au moins envoient des rapports en réponse à la demande qui est faite au paragraphe 4 du dispositif, soit quelque 150 pages supplémentaires; quant aux études régionales dont il est question au paragraphe 6, elles devraient représenter environ 160 pages au total, en supposant que chacune des cinq régions fasse l'objet d'un rapport de 32 pages en moyenne. En conséquence, le Secrétaire général estime que, vu les termes actuels du projet de résolution, une documentation de 370 pages est le minimum auquel on peut raisonnablement s'attendre.

38. M. SAMHAN (Emirats arabes unis) rappelle que, compte tenu des amendements au paragraphe 1 présentés oralement, tels que le Président en a donné lecture, il conviendrait de remplacer l'expression « high-level » (de haut niveau) par le mot « spécial » (spéciale).

39. Le PRÉSIDENT, après un échange de vues au sujet des versions française et espagnole des amendements oraux, auquel prennent part M. FAURIS (France), M. XIFRA (Espagne) et M. LAHLOU (Maroc), dit qu'à son avis le texte anglais dont il a donné lecture au Conseil répond aux divers arguments présentés. Il exprime la certitude que les textes définitifs en français et en espagnol tiendront compte au même titre des avis exprimés.

40. S'il n'y a pas d'objections, il conclura que le Conseil est disposé à adopter le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement, sans qu'il soit procédé à un vote.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/31).

41. M. LIPTAU (République fédérale d'Allemagne) confirme les réserves de sa délégation devant les incidences financières, telles qu'elles sont exposées dans le document E/1979/L.29/Rev.1, et précise que sa délégation reviendra sur la question lorsque les organes financiers et budgétaires compétents en seront saisis.

42. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que son pays est favorable à une large coopération internationale dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et qu'il participe activement aux efforts bilatéraux et multilatéraux déployés à cette fin dans l'intérêt de tous les pays. C'est parce qu'elle est consciente des besoins fondamentaux des pays en développement et de la nécessité de répondre à leurs justes demandes que sa

délégation ne s'est pas opposée au projet de résolution, bien qu'à son avis l'assistance dont les pays en développement ont besoin pour mettre en valeur leurs ressources en eau devrait leur être apportée dans le cadre général d'une évolution économique et sociale de nature à renforcer leur indépendance et à favoriser une amélioration générale de leur économie.

43. Mais la délégation soviétique n'approuve pas l'idée de puiser dans les ressources existantes pour financer la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, dont le lancement est proposé. A son avis, le financement devrait en être assuré grâce aux économies que l'on pourrait réaliser en mettant fin aux programmes dépassés. Il lui est donc impossible d'approuver les incidences financières.

44. M. FAURIS (France) dit que sa délégation n'a pas soulevé d'objections en ce qui concerne le projet de résolution mais qu'elle a des réserves quant aux incidences financières. Ses craintes n'ont pas été apaisées par les nouveaux chiffres présentés, et elle se réserve le droit de revenir sur cette question quand celle-ci sera examinée par les organes financiers et budgétaires compétents.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives à la population

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/59]

45. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolution I et II et les projets de décision I et II figurant dans le rapport que le Premier Comité (économique) a présenté au sujet des questions relatives à la population (E/1979/59).

Projet de résolution I

46. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution I sans procéder à un vote, comme l'a fait le Premier Comité.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/32).

Projet de résolution II

47. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution II sans procéder à un vote, comme l'a fait le Premier Comité.

Il en est ainsi décidé (résolution 1979/33).

48. M. PONCET (France) explique la position prise par sa délégation en se joignant au consensus qui s'est fait sur le projet de résolution I. Bien que sa délégation ne soit pas opposée à la possibilité envisagée au paragraphe 4 du dispositif de convoquer une conférence internationale pour faire le point de l'évolution démographique au cours des dix années suivant la Conférence mondiale de la population, elle tient néanmoins à souligner, comme elle l'a déjà fait devant la Commission de la population, qu'une conférence de ce type devrait être essentiellement de nature scientifique.

49. M. LAHLOU (Maroc) dit que sa délégation s'est jointe au consensus qui s'est fait au Premier Comité aussi bien sur les projets de résolution que sur les projets de décision. Il tient à féliciter la Commission de la population des progrès sensibles qu'elle a su réaliser dans ses travaux, en ce qui concerne notamment le cadre conceptuel de l'analyse, qui est nettement élargi, et les méthodes d'approche qui ont été très améliorées. M. Lahlou tient à souligner le caractère positif des travaux de la Commission, qui nous éclairent sur l'avenir des êtres humains.

50. Le représentant du Maroc pense que les tendances démographiques actuelles sont très complexes et doivent être abordées avec prudence. On ne peut analyser la progression quantitative de la population sans tenir compte de divers facteurs, notamment d'ordre social, moral ou religieux. Le plus souvent, ces phénomènes sont spécifiques de chaque type de société. Et si l'on note une certaine homogénéité démographique dans les pays développés, on observe, à l'inverse, une très forte hétérogénéité parmi les pays en développement.

51. Au Maroc, les efforts tendent à un équilibre entre l'accroissement démographique et le développement économique. Un des facteurs déterminants dans cet équilibre ne semble pas avoir été relevé dans les documents soumis au Premier Comité : il s'agit des mouvements de population à l'intérieur de l'espace national. La planification géographique des réalisations économiques implique une mobilité dans la dynamique d'évolution de la population. En ce sens, on note au Maroc une adaptation des mouvements de population à la répartition géographique des nouvelles réalisations économiques.

52. M. Lahlou espère que la Commission de la population se penchera plus sérieusement sur les moyens à la disposition des pays en développement et sur la nécessité de faciliter la diffusion des renseignements. Le réseau d'information décentralisé dont la création est proposée pourrait jouer un rôle précieux dans la mise en commun des moyens d'échange et de diffusion des renseignements démographiques. Pour conclure, le représentant du Maroc affirme que son pays fera tout en son pouvoir pour appliquer les dispositions des deux résolutions qui viennent d'être adoptées.

Projets de décision I et II

53. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite approuver les deux projets de décision.

Il en est ainsi décidé (décisions 1979/27 et 1979/28).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (suite*)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION (E/1979/64)

54. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 22 du document E/1979/64, dans lequel le Groupe

de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels formule des recommandations concernant ses méthodes de travail.

55. M. PASTINEN (Finlande) dit que sa délégation est heureuse des progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la quatrième partie du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹. On n'a cessé s'insister, dans les diverses instances de l'Organisation des Nations Unies, sur le fait que ce pacte était aussi important que le Pacte relatif aux droits civils et politiques² et qu'il fallait faire en sorte que les progrès parallèles soient réalisés dans l'application de ces deux instruments.

56. La délégation finlandaise a participé activement à l'élaboration des méthodes de travail qui sont maintenant soumises à l'approbation du Conseil. Plusieurs membres du Groupe de travail ont soulevé le problème du calendrier des réunions. En 1980, le Conseil et son Groupe de travail devront s'attaquer à ceux des rapports nationaux présentés par les Etats parties dans le cadre de la première étape qu'ils n'ont pu encore examiner, ainsi qu'à plusieurs rapports présentés par les Etats parties dans le cadre de la deuxième étape. Pour qu'un délai moins long s'écoule entre la présentation des rapports et leur examen, il faudrait que l'on dispose chaque année de plus de temps que les deux semaines prévues à cet effet pendant la session en cours. La délégation finlandaise espère qu'en 1980 le calendrier des conférences sera établi de façon que la session du Conseil puisse être suffisamment prolongée.

57. Les méthodes de travail recommandées par le Groupe de travail montrent que les membres de celui-ci entendent soumettre les mesures d'application du Pacte à un examen soigneux et approfondi. Il importe donc que chacun des rapports présentés par les Etats parties reçoive l'attention qu'il mérite et que les représentants de ces Etats soient présents pour donner des explications complémentaires ou répondre à des questions, selon le cas. Il faut aussi que l'on puisse procéder à un examen comparatif portant à la fois sur les progrès réalisés et sur les problèmes liés au processus ininterrompu d'application, en s'attachant plus particulièrement aux tendances générales que peuvent faire apparaître les rapports présentés à chaque étape. Un tel examen pourrait avoir lieu à l'occasion de l'échange de vues général qui est prévu au paragraphe 11 du texte dans lequel sont énoncées les méthodes de travail proposées. Cette discussion générale ne sera pas seulement utile; elle sera probablement indispensable aussi, en raison notamment de la responsabilité qui incombe au Conseil de promouvoir au niveau international l'application du Pacte, comme le prévoient les articles 19, 21, 22 et 23 de celui-ci. Il existe donc une interdépendance étroite entre les paragraphes 11 et 12 proposés par le Groupe de travail.

58. La délégation finlandaise tient à souligner qu'elle apprécie à sa juste valeur l'empressement avec lequel les institutions spécialisées ont accepté de collaborer avec le Conseil et avec les Etats parties en ce qui concerne

¹ Pour le texte du Pacte, voir rés. 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1966, annexe.

² *Idem.*

* Reprise des débats de la 5^e séance.

l'application du Pacte. Il ressort d'ailleurs clairement du Pacte lui-même qu'il était dans l'intention des rédacteurs que soit assurée en permanence une collaboration étroite et continue avec les institutions spécialisées dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives. La délégation finlandaise ne peut donc pas partager les réserves que certaines délégations ont exprimées à ce sujet et qui ont trouvé leur expression au paragraphe 16 du rapport du Groupe de travail (E/1979/64). Quelles que soient les critiques que l'on peut, à un moment précis, faire au sujet de certains points précis d'un rapport précis, il ne faut pas remettre en cause la nécessité d'assurer et de développer la collaboration avec les institutions spécialisées.

59. De même, la délégation finlandaise ne saurait s'associer aux réserves exprimées par certains au sujet des résumés analytiques que le Secrétaire général a préparés sur la demande du Conseil. Ni le Conseil ni le Groupe de travail n'ont encore examiné le premier des documents ainsi élaborés, et il est visiblement trop tôt pour formuler des conclusions quant à l'usage qu'il sera possible d'en faire.

60. La délégation finlandaise approuve les recommandations du Groupe de travail concernant ses méthodes de travail. Elle aurait préféré que certains paragraphes de la proposition soient libellés de façon différente, et d'autres délégations ont les mêmes sentiments. Il reste que le débat ne doit pas reprendre sur les méthodes de travail proprement dites. M. Pastinen espère que le Conseil pourra les adopter à l'unanimité, de sorte qu'en 1980 le Groupe de travail disposera d'une base solide pour entreprendre sans délai ses travaux sur l'essentiel.

61. Il faudrait que la prochaine session du Groupe de travail soit plus longue que la première. L'examen approfondi des rapports présentés par les Etats parties exige beaucoup de travaux préparatoires. Il importe donc qu'en 1980 on puisse se mettre d'accord très longtemps à l'avance sur la composition du Groupe de travail de session, de façon à laisser aux Etats Membres le temps de choisir les experts qu'ils enverront à cette session.

62. M. Pastinen tient à souligner encore une fois la responsabilité du Conseil économique et social, de l'Organisation des Nations Unies et de toute la communauté internationale en ce qui concerne l'application du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Certes, c'est aux Etats que, pour l'essentiel, la responsabilité incombe dans ce domaine, mais tout ce que les Etats font ou omettent de faire dans l'application du Pacte ne peut laisser la communauté internationale indifférente.

63. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation, qui a pris une part active aux travaux du Groupe de travail de session, appuie les recommandations de celui-ci et espère qu'elles seront adoptées à l'unanimité.

64. Les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme sont au centre du système des accords internationaux sur les droits de l'homme conclus sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et servent de base à la coopération internationale visant à assurer et à favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La délégation soviétique se réjouit de voir que

l'importance des Pactes a été largement reconnue dans le monde.

65. Contrairement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été proclamée « comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations », les Pactes imposent aux Etats parties des obligations précises en vertu du droit international. De plus ils vont beaucoup plus loin que la Déclaration universelle en introduisant parmi les normes du droit international des dispositions aussi fondamentales que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'interdiction de la propagande incitant à la haine raciale ou nationale. Tous les efforts possibles doivent être faits pour que des Etats de plus en plus nombreux deviennent parties aux deux Pactes afin que ceux-ci deviennent réellement universels. Le Gouvernement de l'Union soviétique a pris une part active à l'élaboration de ces deux pactes. Il a été parmi les premiers à les ratifier et il en a observé scrupuleusement les dispositions. Comme les droits de l'homme sont interdépendants et forment un tout indivisible, sa délégation était favorable à l'idée d'un pacte unique. Cette approche aurait été justifiée par le développement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme. Dans sa résolution 32/130 du 16 décembre 1977, l'Assemblée générale a tout particulièrement mis l'accent sur l'interdépendance et l'indivisibilité de tous les droits de l'homme et déclaré que le respect des droits économiques et sociaux est une des conditions préalables à la réalisation de tous les autres droits.

66. La délégation soviétique est convaincue que les activités du Groupe de travail contribueront largement à l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Pour ce qui est des différentes opinions qui ont été exprimées au sujet des méthodes de travail, M. Bykov constate que les avis des diverses délégations ont été consignés dans le rapport du Groupe de travail. Quant aux rapports des institutions spécialisées, il rappelle que, pendant la session du Groupe de travail, on a souligné que ces rapports devaient être absolument conformes aux dispositions du Pacte, en particulier à celles de l'article 18. Enfin, étant donné que le Groupe de travail a pour tâche d'aider le Conseil à étudier les rapports présentés par les Etats parties, que ces rapports sont publiés sous la forme de documents officiels de l'ONU et qu'aucune autre documentation ne saurait les remplacer, de nombreux membres du Groupe de travail pensent que les résumés analytiques sont inutiles. C'est pourquoi le Groupe de travail aura l'occasion de revenir sur ce point à la prochaine session.

67. M. XIFRA (Espagne) souligne que sa délégation a fait partie du Groupe de travail de session qui a approuvé à l'unanimité le rapport dont le Conseil est maintenant saisi et dans lequel des propositions quant aux méthodes de travail du Groupe de travail ont été énoncées. Consciente de l'importance que revêtent ces méthodes, la délégation espagnole a participé aux efforts qui ont abouti à leur adoption par consensus, compte tenu des réserves formulées par certaines délégations. M. Xifra espère donc que le Conseil adoptera les propositions du Groupe de travail.

68. La délégation espagnole attache une grande importance aux résumés analytiques préparés par le

Secrétariat en application de la décision 1978/9 du Conseil économique et social, en date du 3 mai 1978, et dont le premier a été présenté pendant la session en cours dans le document E/1979/14. Etant donné que les rapports que présentent les Etats parties sont longs et complexes, ces résumés ne peuvent que faciliter la tâche du Groupe de travail, et cela ne veut pas dire que les rapports des Etats membres ne sont pas les documents définitifs. De même, la délégation espagnole attache une importance certaine aux rapports que, en application des dispositions du Pacte, les institutions spécialisées présentent au Conseil.

69. En tout état de cause, on peut dire que le Groupe de travail a accompli beaucoup de choses pendant la session en cours, même s'il lui a été difficile d'aller jusqu'au bout de sa tâche en raison du peu de temps dont il a disposé.

70. L'Espagne a déjà transmis au Secrétaire général son rapport initial sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et elle entend poursuivre dans la voie de la coopération, au sein du Conseil comme avec les institutions spécialisées, pour tout ce qui concerne l'application de ce pacte. M. Xifra tient à souligner que, depuis que l'Espagne a présenté son rapport, le peuple espagnol a adopté une nouvelle constitution qui comporte de nombreuses dispositions détaillées relatives aux droits économiques, sociaux et culturels et définit les principes directeurs de la politique sociale et économique. La législation qui permettra d'appliquer les dispositions constitutionnelles sera prochainement adoptée.

71. Le représentant de l'Espagne émet à nouveau l'espoir qu'un accord général se fera au sein du Conseil pour adopter le rapport du Groupe de travail, y compris les méthodes de travail proposées.

72. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) rappelle que sa délégation a participé aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateur. Les méthodes de travail qui sont proposées au paragraphe 22 du rapport (E/1979/64) devraient permettre au Groupe de faire un travail considérable en 1980. Le Gouvernement de la République démocratique allemande appuie le projet de résolution dont le Groupe de travail recommande l'adoption.

73. M. VALDERRAMA (Philippines) dit que sa délégation a été membre du Groupe de travail et s'est associée au consensus qui a rendu possible l'adoption des méthodes de travail proposées. Mais il ressort clairement du rapport proprement dit, en particulier des paragraphes 14, 16 et 19, que des désaccords sont apparus entre les membres du Groupe de travail. Divers problèmes se sont fait jour, dont certains découlaient de la nature même du Groupe de travail, qui n'a pas été créé en application du Pacte mais par le Conseil. D'ailleurs, la composition du Groupe est inhabituelle puisque celui-ci comprend des Etats qui sont membres du Conseil sans être parties au Pacte. La question de savoir s'il fallait nommer un bureau complet a également soulevé des difficultés : d'habitude, les groupes de travail de session n'ont pas besoin de nommer un bureau complet; mais, dans ce cas particulier, il a été décidé, après une longue discussion, qu'en raison du rôle unique du Groupe de travail et de l'importance de la tâche à accomplir, il dis-

poserait d'un bureau complet. La délégation des Philippines a appuyé cette thèse.

74. Le Gouvernement philippin attache une grande importance au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et prend au sérieux les obligations et les responsabilités qui lui incombent en vertu de ce pacte. Il convient que les droits de l'homme forment un tout, mais il lui faut émettre certaines réserves quant à la manière dont le Groupe de travail a été constitué et le cadre défectueux dans lequel il fonctionne. La responsabilité n'en revient peut-être pas au Conseil, mais au Pacte lui-même. En effet, alors que la tâche de suivre l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été confiée à des groupes d'experts, celle de contrôler l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels revient à un groupe de travail de session, lequel n'est pas composé d'experts. Ce point, comme l'ensemble de la question du Groupe de travail, devra être examiné à nouveau pendant les sessions futures du Conseil.

75. M. MIRCEA (Roumanie) souligne que sa délégation attache la plus grande importance à l'application du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et qu'elle a participé de façon active à l'élaboration des documents qui sont maintenant soumis au Conseil économique et social. La mise au point des méthodes de travail est une réalisation importante qui devrait permettre au Groupe de travail d'accomplir la tâche que le Conseil lui a confiée. La délégation roumaine estime qu'il serait logique de considérer que les méthodes de travail proposées ont un caractère préliminaire et qu'elles devraient, par conséquent, faire l'objet d'un examen approfondi après que le Groupe de travail aura entrepris son travail sur le fond.

76. Au sujet de la participation des Etats parties au Pacte aux réunions pendant lesquelles sont discutés les rapports qu'ils ont présentés, la délégation roumaine a insisté sur le fait qu'il s'agit du droit fondamental de chaque Etat d'être représenté et que l'exercice de ce droit dépend entièrement de l'Etat intéressé. La délégation roumaine a constaté avec satisfaction que, même si les termes employés dans le texte de la recommandation ne sont pas les plus appropriés, tous les membres du Groupe ont souscrit à l'idée qu'il s'agit bien d'un droit.

77. Quant aux rapports des institutions spécialisées, la délégation roumaine a constaté avec perplexité qu'avant même la constitution du Groupe de travail et avant que ce Groupe ne se prononce sur la nature de la documentation que pourraient lui fournir ces institutions, l'Organisation internationale du Travail avait présenté le document E/1979/33 qui constitue, en fait, un rapport sur les rapports présentés par certains Etats. Ce document donne une version déformée des faits présentés dans plusieurs rapports nationaux, et il n'est pas conforme aux dispositions de l'article 18 du Pacte. La délégation roumaine se demande comment il est possible qu'un tel document puisse être élaboré et distribué en tant que document de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil peut demander aux institutions spécialisées d'apporter une contribution technique à ses travaux, mais ces organismes ne doivent pas agir de façon arbitraire et leurs rapports doivent respecter le cadre qui est

défini par le Pacte lui-même. Il s'agit là d'une question de principe très importante, qui mérite la plus grande attention.

78. Une autre question se pose à propos des rapports des institutions spécialisées : il s'agit de savoir si les documents de cette nature doivent ou non être examinés par le Groupe de travail. Strictement parlant, le Pacte ne prévoit pas l'étude de ces documents et M. Mircea est d'avis que le Groupe de travail devrait s'occuper de la tâche pour laquelle il a été constitué, à savoir l'examen des rapports présentés par les Etats parties. Mais cela ne veut évidemment pas dire que les institutions spécialisées ne doivent pas être appelées à coopérer dans les domaines de leur compétence.

79. La délégation roumaine a exprimé, elle aussi, des réserves au sujet des résumés analytiques préparés par le Secrétariat en application de la résolution 1978/9 du Conseil. Celui qui figure dans le document E/1979/14 présente les renseignements fournis par les Etats parties sous un jour inexact et sans objectivité. Tous les Etats devraient faire l'objet d'une attention égale dans les documents de l'Organisation des Nations Unies, sans aucun traitement préférentiel, et tous les documents de l'Organisation des Nations Unies devraient refléter une complète objectivité. Malheureusement, le document en question est loin de répondre à ce critère fondamental. A la lumière de ces observations, la délégation roumaine est en droit de se demander comment un résumé de ce

type peut faciliter la tâche du Groupe de travail qui est d'examiner les rapports présentés par les Etats parties. M. Mircea est d'avis que, pour éviter de telles situations, le Conseil devrait peut-être envisager de réexaminer sa décision 1978/10 du 3 mai 1978, puisque c'est maintenant le Groupe de travail qui est chargé d'examiner les rapports des Etats et de préparer à son tour de nouveaux documents à l'intention du Conseil. Cette démarche serait d'ailleurs conforme à la nécessité de faire des économies et de simplifier la documentation.

80. M. FAURIS (France) est d'avis que le contrôle de l'application du Pacte est un problème très important. La délégation française attache un grand prix à la définition du rôle du Groupe de travail et à l'élaboration des procédures et des principes directeurs à appliquer. Sans vouloir sous-estimer l'importance des résumés analytiques élaborés par le Secrétariat, elle estime que les documents qu'il convient d'examiner sont avant tout les rapports des Etats parties au Pacte. Mais le rôle du Conseil à l'égard des institutions spécialisées revêt aussi une très grande importance. Les rapports présentés par ces institutions peuvent être une contribution importante aux travaux du Conseil. Selon l'interprétation que lui donne la délégation française, le paragraphe 10 du texte sur les méthodes de travail du Groupe de travail signifie que le Groupe doit, à chacune des sessions, consacrer une partie de ses travaux à l'examen de ces rapports.

La séance est levée à 17 h 50.

15^e séance

Judi 10 mai 1979, à 11 h 10.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.15

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux droits de l'homme (E/1979/57, E/1979/L.35)

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [E/1979/57]

1. Le PRÉSIDENT dit que, pour des raisons techniques, le texte espagnol du rapport du Deuxième Comité (social) [E/1979/57] n'a pu encore être distribué. Il espère cependant que, en raison du volume de travail, le Conseil ira de l'avant et prendra les décisions qui lui sont proposées dans le rapport.

2. M. XIFRA (Espagne) regrette que le texte espagnol du rapport n'ait pas encore été distribué, d'autant plus que le Conseil est saisi, au titre du point 1 de l'ordre du jour, d'un projet de résolution (E/1979/L.34) dans lequel il est question de la distribution de la documentation simultanément dans toutes les langues de travail. Mais M. Xifra, pour accéder à la demande du Président — et parlant évidemment au nom de la seule délégation espagnole — déclare qu'il est prêt à examiner ce point de

l'ordre du jour, étant bien entendu que cela ne doit pas constituer un précédent.

3. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le rapport du Deuxième Comité (social) [E/1979/57] où figure le texte des projets de résolution I à VII et des projets de décision I à XV. Il propose que le Conseil se prononce sur ceux-ci.

Le projet de résolution I est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1979/34).

4. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que sa délégation figurait parmi celles qui ont demandé que le projet de résolution II soit mis aux voix au Deuxième Comité (social). Toutefois, il n'insistera pas pour que le Conseil procède à un vote sur le même texte.

Les projets de résolution II à VI sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (résolutions 1979/35 à 1979/39).

5. Le PRÉSIDENT annonce que le Maroc a demandé à figurer parmi les auteurs du projet de résolution VII.

Le projet de résolution VII est adopté par 37 voix contre une, avec 11 abstentions (résolution 1979/40).

Le projet de décision I est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1979/29).

Le projet de décision II est adopté par 40 voix contre zéro, avec 10 abstentions (décision 1979/30).

Le projet de décision III est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1979/31).

Le projet de décision IV est adopté par 39 voix contre 2, avec 6 abstentions (décision 1979/32).

Le projet de décision V est adopté par 37 voix contre 4, avec 9 abstentions (décision 1979/33).

Le projet de décision VI est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1979/34).

Le projet de décision VII est adopté par 26 voix contre 6, avec 17 abstentions (décision 1979/35).

6. M. EDIS (Royaume-Uni), présentant l'amendement proposé par sa délégation (E/1979/L.35) au projet de décision VIII, souligne qu'il s'agit de réparer un oubli à la suite duquel l'attention du Conseil n'a pas été appelée sur le paragraphe 3 de la résolution 16 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme. Tel qu'il est actuellement libellé, le projet de décision VIII ne traite que de la recommandation qui figure au paragraphe 2 de la résolution. Le projet de déclaration que la Commission a demandé au Conseil d'examiner a été préparé par la baronne Elles, rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Il s'agit d'un point important et, puisque ce projet traite de questions telles que la protection des non-ressortissants contre les mesures arbitraires d'expulsion et de déportation, il a rapport au traitement des travailleurs migrants, sujet qui prend de plus en plus de relief à une époque où le nombre des personnes qui travaillent dans un autre pays que le leur ne cesse d'augmenter. M. Edis tient à souligner que, dans l'amendement proposé, il n'est question que de soumettre le projet de déclaration à l'Assemblée générale pour que celle-ci l'étudie; il ne s'agit en aucun cas d'en recommander l'adoption au stade actuel.

7. Mme SIBAL (Inde) précise que sa délégation s'en tient à l'opinion qu'elle a déjà exprimée à la Commission des droits de l'homme. Le projet de déclaration traite d'un sujet réellement important, et c'est pour cette raison qu'il serait préférable d'en communiquer le texte aux Etats Membres pour que ceux-ci puissent l'étudier avant que le Conseil ou l'Assemblée ne soient appelés à l'examiner. La délégation indienne s'abstiendra donc pendant le vote sur le projet de décision.

8. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) regrette que l'amendement du Royaume-Uni ait été présenté aussi tardivement. Bien que, au paragraphe 3 de sa résolution 16 (XXXV), la Commission des droits de l'homme ait prié le Conseil d'examiner le texte du projet de déclaration, le Conseil ne l'a pas fait à sa session en cours. M. Bykov appelle l'attention sur le paragraphe 325 du rapport de la Commission (E/1979/36), dans lequel il est précisé que plusieurs orateurs ont reconnu l'importance du projet de déclaration mais que, en raison de la complexité des questions traitées, certaines délégations ont estimé qu'il serait préférable de renvoyer l'examen de ce texte à la trente-sixième session de la Commission. C'est précisément parce que le sujet doit être examiné plus avant par la Commission qu'il n'en a pas été fait mention dans le

projet de décision VIII. Comme l'a souligné le représentant de l'Inde, il s'agit d'un point important au sujet duquel il faut obtenir l'avis des Etats Membres.

9. Le représentant de l'Union soviétique propose, par conséquent, de remplacer le texte proposé dans l'amendement du Royaume-Uni (E/1979/L.35) par le texte suivant, qui serait inséré à la fin du projet de décision : « et prie également la Commission des droits de l'homme d'examiner le projet de déclaration sur la question (E/CN.4/1336) et de présenter ses recommandations au Conseil économique et social ». La délégation soviétique est également prête à soutenir toute proposition visant à ce que le projet de déclaration soit transmis aux gouvernements pour que ceux-ci puissent présenter leurs observations avant que la Commission n'en poursuive l'examen.

10. M. O'DONOVAN (Irlande) appuie l'amendement présenté par le Royaume-Uni. Comme cela ressort clairement du paragraphe 3 de la résolution 16 (XXXV), la Commission des droits de l'homme a voulu que le projet de déclaration soit présenté à l'Assemblée générale pour que celle-ci l'examine. Il est regrettable que ce paragraphe n'ait pas été pris en considération dans le chapitre I^{er} du rapport de la Commission. Tout en comprenant les vues exprimées par le représentant de l'Inde, la délégation irlandaise espère que l'amendement du Royaume-Uni sera adopté.

11. M. GAGLIARDI (Brésil) rappelle que, pendant la discussion à la Commission des droits de l'homme, sa délégation a exprimé l'avis que le sujet devait être étudié plus à fond. C'est pourquoi elle s'est abstenue de voter sur le texte adopté en tant que résolution 16 (XXXV) par la Commission et sur le projet de décision VIII au Deuxième Comité (social); elle s'abstiendra de même au Conseil si l'amendement du Royaume-Uni et l'ensemble du projet de décision VIII sont mis aux voix.

12. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) dit que, dans la mesure où la Commission des droits de l'homme a manqué du temps nécessaire pour examiner cette question de façon approfondie, sa délégation appuiera l'amendement soviétique.

13. M. FAURIS (France) dit que sa délégation appuiera l'amendement du Royaume-Uni, dont l'adoption n'empêchera pas que l'on demande au Secrétaire général de demander leur avis aux gouvernements. L'Assemblée générale, seule instance habilitée à présenter une telle demande, peut parfaitement, si elle le désire, renvoyer le texte du projet de déclaration à la Commission des droits de l'homme ou au Conseil pour un examen approfondi.

14. M. EDIS (Royaume-Uni) déclare que, désireuse de tenir compte des diverses observations qui ont été faites, sa délégation est disposée à modifier son amendement qui serait libellé comme suit :

« décide également de transmettre le projet de déclaration (E/CN.4/1336) sur la question aux Etats Membres pour qu'ils formulent des observations à ce sujet et à la Commission des droits de l'homme, lors de sa trente-sixième session, afin qu'elle examine de concert avec les observations qui auront été reçues et, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, fasse parvenir à l'Assemblée générale un texte que celle-ci examinera lors de sa trente-cinquième session ».

15. M. SHERIFIS (Chypre) dit que sa délégation, qui est coauteur du texte adopté par la Commission des droits de l'homme en tant que résolution 15 (XXXV) de la Commission, est en mesure d'appuyer l'amendement du Royaume-Uni, tel qu'il a été révisé.

16. Pour M. SAUNDERS (Jamaïque), puisque le Conseil devra examiner le rapport de la Commission des droits de l'homme sur ce sujet, il semble prématuré de mentionner la communication d'un texte à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa trente-cinquième session; il serait probablement plus judicieux de prier la Commission de présenter ses observations au Conseil à la première session ordinaire de 1980 de celui-ci.

17. M. NENEMAN (Pologne) a, lui aussi, des doutes quant à la dernière partie de l'amendement révisé présenté par le Royaume-Uni, dans la mesure où le Conseil ne peut pas être certain que le texte du projet de déclaration sera prêt à temps pour que l'Assemblée générale en soit saisie à sa trente-cinquième session. Il propose de supprimer la partie de l'amendement qui commence par les mots : « et, par l'intermédiaire ».

18. M. MARVILLE (Barbade) partage les avis exprimés par les représentants de la Jamaïque et de la Pologne. Il ne faut pas que le Conseil préjuge d'une décision qu'il pourra vouloir prendre par la suite, qu'il s'agisse de communiquer le projet de déclaration à l'Assemblée générale ou d'en prendre tout simplement note.

19. M. EDIS (Royaume-Uni) dit que les délégations ne doivent pas oublier que la résolution 16 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme, dans laquelle celle-ci priait le Conseil d'examiner le texte du projet de déclaration en vue de le présenter à l'Assemblée générale pour examen, a reçu l'appui d'une majorité écrasante des membres de la Commission. Si certaines délégations étudiaient attentivement le texte du projet de déclaration, leurs craintes seraient allégées. Toutefois, la délégation du Royaume-Uni est disposée à remplacer la dernière partie de son amendement révisé par les mots : « en vue de transmettre un rapport sur la question au Conseil lors de sa première session ordinaire de 1980 ».

L'amendement du Royaume-Uni, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté sans qu'il soit procédé à un vote.

20. M. GAGLIARDI (Brésil), expliquant la position de son pays sur l'ensemble du projet de décision VIII, précise que, même si sa délégation a accepté le libellé définitif de l'amendement du Royaume-Uni, elle maintient la réserve qu'elle a exprimée quand elle s'est abstenue lors du vote sur le projet de décision au Deuxième Comité (social).

Le projet de décision VIII, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1979/36).

Les projets de décision IX à XV sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (décisions 1979/37 à 1979/43).

21. M. TYSON (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole pour une explication de vote, déclare que le Gouvernement des Etats-Unis ne peut admettre l'étude qui est demandée à l'alinéa d de la deuxième partie du projet de décision V. Ce serait la première fois qu'une étude de ce genre serait réalisée dans l'histoire de l'Organisation

des Nations Unies, et les Etats-Unis estiment que toute décision visant à étudier la légitimité du gouvernement d'un Etat Membre de l'ONU, quel qu'il soit, créerait un précédent dangereux qui remettrait abusivement en cause les principes fondamentaux du droit international. Mais en s'opposant à cette étude, le Gouvernement des Etats-Unis se soucie uniquement des conséquences juridiques qu'elle aurait sur le plan international; sa position ne saurait en aucun cas être considérée comme incompatible avec une condamnation absolue du système de l'*apartheid*, sur lequel s'appuie le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

22. Le Gouvernement des Etats-Unis admet également avec difficulté la recommandation qui figure dans l'alinéa a de la première partie du projet de décision V. A son avis, les efforts visant à résoudre les problèmes des travailleurs migrants devraient être canalisés par l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui a élaboré les instruments appropriés, des conventions notamment, pour protéger les droits des travailleurs migrants. Il estime que les conventions de l'OIT qui sont en vigueur devraient suffire à résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine et qu'il est prématuré de demander l'adoption d'une nouvelle convention.

23. M. THAMAE (Lesotho) précise que, si sa délégation a voté contre le projet de décision VII, ce n'est pas parce qu'elle ignore la gravité des prétendues violations des droits de l'homme constatées en Guinée équatoriale, mais parce qu'elle est opposée, par principe, à tout renoncement aux procédures confidentielles définies dans la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil, procédures qui ont jusque-là toujours été respectées.

24. M. NAVARRETE (Mexique) dit que les raisons du vote de sa délégation sur le projet de décision VII ont déjà été exposées pendant la discussion au Deuxième Comité (social).

25. Mme RESTREPO DE REYES (Colombie) déclare que sa délégation se serait abstenue en ce qui concerne le projet de décision IV si elle avait été présente lors du vote. La décision ne tient aucun compte des changements qui sont intervenus au Chili pendant l'année précédente. Comme signe de l'amélioration de la situation, il convient de citer les élections qui ont récemment eu lieu dans les universités. Mais la délégation colombienne aurait eu une autre raison de s'abstenir : la manière sélective dont la résolution 11 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme est appliquée, puisque le cas d'autres pays où la situation est aussi mauvaise qu'au Chili, ou même pire, n'est pas traité de la même manière.

26. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant au projet de résolution II, dit que, comme sa délégation l'a déjà déclaré pendant la discussion dont a fait l'objet au Deuxième Comité (social) l'opportunité de réunir un groupe de travail avant la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, le sujet en question, tout comme la convention proposée en ce qui concerne les droits de l'enfant, pourrait fort bien être examiné par la Commission elle-même. La délégation soviétique a voté contre le projet de décision VII parce qu'elle trouve que cette décision s'écarte complètement des procédures définies dans la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil. Quant au projet

de décision VIII, tel qu'il a été modifié, la délégation soviétique maintient les réserves qu'elle a formulées au Deuxième Comité (social) au sujet de la publication de l'étude préparée par le Rapporteur spécial. Enfin, en ce qui concerne le projet de décision XII, la délégation soviétique a déjà exposé clairement sa position aussi bien devant la Commission des droits de l'homme qu'au Deuxième Comité (social).

27. M. OZADOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que sa délégation ne s'est pas opposée à l'adoption, sans qu'il soit mis aux voix, du projet de résolution IV, qui concerne l'*Annuaire des droits de l'homme*, étant entendu que les matériaux reproduits dans les rapports officiels des gouvernements et approuvés par les Etats intéressés. Ainsi qu'il est précisé dans l'annexe au projet de résolution, il faudrait que la deuxième partie de l'*Annuaire* s'inspire de la pratique suivie par les organes de contrôle créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui sont énumérés dans le préambule et dans le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite*) [E/1979/L.30, E/1979/L.34]

* Reprise des débats de la 12^e séance.

28. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de résolution relatif au contrôle et à la limitation de la documentation (E/1979/L.34) que propose le Vice-Président, M. Navarrete (Mexique), sur la base de consultations officieuses dont a fait l'objet le projet de résolution E/1979/L.30.

29. M. NAVARRETE (Mexique) précise que le nouveau texte est l'expression d'un consensus auquel ont abouti les délégations qui ont pris part aux consultations.

30. M. DONNELLY (Royaume-Uni) propose que, pour une simple question de présentation, le premier alinéa du préambule soit scindé en deux, le deuxième alinéa commençant par les mots : « *Conscient de la lourde charge...* ».

31. Le PRÉSIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le projet de résolution présenté par la Suède (E/1979/L.30) est retiré et que le Conseil est disposé à adopter le projet de résolution E/1979/L.34, avec la modification proposée oralement par le représentant du Royaume-Uni.

Le projet de résolution E/1979/L.34, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1979/41).

La séance est levée à 12 h 35.

16^e séance

Judi 10 mai 1979, à 15 h 40.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.16

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (E/1979/30 et Corr.1, E/1979/L.12 à L.19)

COMMISSION DE STATISTIQUE (E/1979/L.12)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de huit membres de la Commission de statistique, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

2. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que le Ghana et le Kenya sont les candidats choisis pour les deux sièges vacants revenant aux Etats d'Afrique. L'Inde et l'Iraq sont les candidats choisis pour les deux sièges vacants revenant aux Etats d'Asie. L'Equateur est le candidat choisi pour le siège vacant revenant aux Etats d'Amérique latine. Les Etats d'Europe occidentale et autres Etats ont choisi l'Autriche comme candidat au siège revenant à ce groupe. Les candidats choisis pour les deux sièges vacants revenant aux Etats socialistes d'Europe orientale sont la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

3. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection des candidats proposés par les groupes régionaux.

L'Autriche, l'Equateur, le Ghana, la Hongrie, l'Inde, l'Iraq, le Kenya et la Tchécoslovaquie sont élus membres de la Commission de statistique par acclamation.*

COMMISSION DE LA POPULATION (E/1979/L.12)

4. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de neuf membres de la Commission de la population, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

5. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que trois candidats ont été choisis pour les trois sièges vacants qui reviennent aux Etats d'Afrique : le Maroc, le Nigéria et la Sierra Leone. Deux sièges vacants reviennent aux Etats d'Asie, et il n'y a qu'un seul candidat choisi : l'Indonésie. Le candidat choisi pour le siège vacant revenant à l'Amérique latine est

* Voir décision 1979/44.

l'Equateur. Il y a deux sièges vacants qui reviennent au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et trois candidats : la Finlande, la France et la Grèce. Le candidat choisi pour le siège vacant qui revient à un Etat socialiste d'Europe orientale est la République socialiste soviétique d'Ukraine.

6. Le PRÉSIDENT fait observer que le nombre des candidats pour les Etats d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe orientale est égal à celui des sièges vacants et il propose que ces candidats soient élus sans qu'il soit procédé à un vote, étant entendu que l'élection d'un candidat pour l'autre siège vacant devant revenir aux Etats d'Asie se trouve renvoyée à une date ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

L'Equateur, l'Indonésie, le Maroc, le Nigéria, la République socialiste soviétique d'Ukraine et la Sierra Leone sont élus membres de la Commission de la population par acclamation.*

7. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de deux membres parmi les trois candidats proposés aux sièges vacants revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Nisaiif (Iraq) et M. Delgado (Mexique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	54
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	54
<i>Majorité requise :</i>	28
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Finlande.....	39
France	36
Grèce.....	28

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité requise, la Finlande et la France sont élues membres de la Commission de la population.*

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (E/1979/L.12)

8. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de douze membres de la Commission du développement social, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

9. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit qu'il y a deux sièges vacants qui reviennent aux Etats d'Afrique et deux candidats choisis : le Kenya et le Maroc. Pour les deux sièges vacants qui reviennent aux Etats d'Asie, les deux candidatures approuvées sont celles de l'Indonésie et de la Mongolie. Le Costa Rica et El Salvador sont les candidats choisis pour les deux sièges vacants revenant aux Etats d'Amérique latine. Il y a trois sièges vacants parmi ceux qui reviennent au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, et les candidatures choisies sont celles des Etats-Unis d'Amérique, de la France et des Pays-Bas. La République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont les candidats choisis pour les deux sièges vacants qui reviennent aux Etats socialistes d'Europe orientale.

10. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection des candidats proposés par les groupes régionaux.

Le Costa Rica, El Salvador, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Indonésie, le Kenya, le Maroc, la Mongolie, les Pays-Bas, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres de la Commission du développement social par acclamation.*

11. Le PRÉSIDENT constate qu'un siège est vacant parmi ceux qui reviennent aux Etats d'Afrique, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1982. Comme le Lesotho est le seul candidat à ce siège, le Président invite le Conseil à élire ce pays membre de la Commission du développement social par acclamation.

Le Lesotho est élu membre de la Commission du développement social par acclamation.*

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME (E/1979/L.12)

12. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de dix membres de la Commission de la condition de la femme, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

13. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit qu'il y a deux sièges vacants qui reviennent à des pays d'Afrique et que le Lesotho et le Nigéria sont les deux candidats choisis par le groupe des Etats d'Afrique. La Chine et le Pakistan sont les candidats choisis pour les deux sièges vacants revenant aux Etats d'Asie. Il y a trois sièges vacants qui reviennent aux Etats d'Amérique latine, les candidats choisis étant Cuba, le Guatemala et le Honduras. La France et la Norvège sont les candidats choisis pour les sièges vacants qui reviennent au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Quant à la République démocratique allemande, elle est le candidat choisi pour le siège vacant revenant aux Etats socialistes d'Europe orientale.

14. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire par acclamation les candidats proposés par les groupes régionaux.

La Chine, Cuba, la France, le Guatemala, le Honduras, le Lesotho, le Nigéria, la Norvège, le Pakistan et la République démocratique allemande sont élus membres de la Commission de la condition de la femme par acclamation.*

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME (E/1979/L.12)

15. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa 15^e séance le Conseil a adopté la résolution 1979/36, par laquelle, au paragraphe 4, il autorise un élargissement de la Commission des droits de l'homme dont le nombre des membres sera augmenté de onze; cette résolution comporte une note en bas de page indiquant que, sur les onze sièges supplémentaires, trois seront attribués aux Etats d'Afrique, trois aux Etats d'Asie, deux aux Etats d'Amérique latine, deux au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et un à un Etat socialiste d'Europe orientale. Comme onze autres sièges seront

vacants à la fin de 1979, il faut maintenant que le Conseil procède à l'élection de vingt-deux membres au total.

16. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que cinq des sièges revenant aux Etats d'Afrique sont vacants et que le groupe régional a approuvé les candidatures de l'Algérie, de l'Ethiopie, du Ghana et du Nigéria. Des candidatures ont été proposées pour six des sept sièges vacants qui reviennent aux Etats d'Asie, à savoir celles des pays suivants : Chypre, Inde, Jordanie, Mongolie, Pakistan et République arabe syrienne. L'Argentine, le Costa Rica, le Panama et le Pérou sont les candidats choisis pour les quatre sièges vacants revenant aux Etats d'Amérique latine. Quatre des sièges revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats sont vacants, et il y a cinq candidatures : celles du Danemark, de la Grèce, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie. La République socialiste soviétique de Biélorussie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont les candidats choisis pour les sièges vacants qui reviennent aux Etats socialistes d'Europe orientale.

17. M. FOLI (Ghana) fait savoir au Conseil que la Zambie a déclaré qu'elle était disposée à présenter sa candidature au cinquième siège vacant revenant aux Etats d'Afrique. En réponse à une question du représentant du Maroc, M. Lahlou, il explique que le siège en question est réservé à la sous-région australe de l'Afrique et que la Zambie a répondu à une demande de présentation de candidatures à ce siège vacant.

18. M. CHABALA (Zambie) confirme l'existence de cet arrangement.

19. M. SHASHANK (Inde) croit savoir que le groupe des Etats d'Asie est disposé à approuver la candidature du Japon au siège vacant encore disponible.

20. Mme OGOTA (Japon) précise que son pays n'a pas présenté sa candidature.

21. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire par acclamation les candidats choisis pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Etats socialistes d'Europe orientale. Il propose que le Conseil renvoie à une séance ultérieure l'élection du siège restant attribué aux Etats d'Asie.

Il en est ainsi décidé.

L'Algérie, l'Argentine, Chypre, le Costa Rica, l'Ethiopie, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, la Mongolie, le Nigéria, le Pakistan, le Panama, le Pérou, la République arabe syrienne, la République socialiste soviétique de Biélorussie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Zambie sont élus membres de la Commission des droits de l'homme par acclamation.*

22. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret quatre des cinq candidats aux sièges vacants revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Nisaif (Iraq) et M. Delgado (Mexique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité requise :	28

Nombre de voix obtenues :

Pays-Bas	46
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	41
Danemark	39
Grèce	37
Turquie	30

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité requise, le Danemark, la Grèce, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont élus membres de la Commission des droits de l'homme.*

Il est ensuite procédé au tirage au sort pour déterminer la durée du mandat des vingt et un Etats élus, et les résultats sont les suivants :

Mandat prenant fin le 31 décembre 1980 : Ghana et Jordanie;

Mandat prenant fin le 31 décembre 1981 : Argentine, Nigéria, Mongolie, Pakistan et Royaume-Uni.

23. Le PRÉSIDENT précise que le mandat du membre qui reste à élire prendra fin le 31 décembre 1980. Les autres membres auront un mandat de trois ans.

COMMISSION DES STUPÉFIANTS (E/1979/L.12)

24. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de quinze membres de la Commission des stupéfiants, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

25. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit qu'il n'existe pas de schéma précis de répartition des sièges à la Commission des stupéfiants. Mais deux Etats d'Afrique se retirent de la Commission, et le groupe des Etats d'Afrique a approuvé la candidature de Madagascar et du Malawi pour les remplacer aux sièges vacants. Trois Etats d'Asie quittent la Commission, et les candidats proposés pour les sièges ainsi vacants sont l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande. De même, deux Etats d'Amérique latine se retirent également, et les candidatures de l'Argentine et de la Colombie ont été appuyées. Six membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats se retirent, et les neuf candidats ci-après ont été proposés pour les remplacer : Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Norvège, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne. Enfin, deux Etats socialistes d'Europe orientale se retirent, et la Hongrie et la Yougoslavie ont été proposées comme candidats aux sièges vacants.

26. Le PRÉSIDENT constate que, dans le cas des Etats d'Asie, des Etats d'Afrique, des Etats d'Amérique latine et des Etats socialistes d'Europe orientale, le nombre des candidats choisis est égal à celui des sièges vacants. Il propose, par conséquent, que les candidats de ces groupes soient élus par acclamation.

L'Argentine, la Colombie, la Hongrie, l'Inde, Madagascar, le Malawi, le Pakistan, la Thaïlande et la Yougoslavie sont élus membres de la Commission des stupéfiants par acclamation.*

27. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à un vote concernant les six membres à élire parmi les neuf candidats restants.

Sur l'invitation du Président, M. Enoki (Japon) et M. Styche (Royaume-Uni) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité requise :	28

Nombre de voix obtenues :

Etats-Unis d'Amérique	43
France	37
Espagne	37
Italie	35
Allemagne, République fédérale d'	34
Norvège	34
Canada	29
Autriche	26
Pays-Bas	24
Finlande	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1

28. M. MARSHALL (Royaume-Uni) fait remarquer que son pays n'a pas présenté sa candidature.

Ayant obtenu la majorité requise, l'Allemagne, République fédérale d', l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et la Norvège sont élus membres de la Commission des stupéfiants.*

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (E/1979/L.17)

29. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de dix-neuf membres de la Commission des établissements humains, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

30. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que le nombre des sièges vacants revenant aux Etats d'Afrique est de cinq et qu'il y a cinq candidats proposés : l'Egypte, le Lesotho, le Nigéria, l'Ouganda et la Sierra Leone. Quatre sièges vacants reviennent aux Etats d'Asie, et il y a trois candidats proposés : l'Iraq, la Malaisie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Deux sièges sont prévus pour les Etats socialistes d'Europe orientale, et deux candidats sont proposés : la Hongrie et la République démocratique allemande. Trois des sièges revenant à des Etats d'Amérique latine sont vacants, et il y a trois candidats choisis : la Colombie, Cuba et le Pérou. Enfin, cinq sièges réservés au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats sont vacants, et il y a cinq candidats proposés : la Belgique, le Canada, la France, la Norvège et les Pays-Bas.

31. Le PRÉSIDENT constate que, dans le cas des Etats d'Afrique, des Etats socialistes d'Europe orientale, des Etats d'Amérique latine et du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, le nombre des candidats est égal, pour chaque groupe, à celui des sièges vacants. Il propose donc que les candidats de ces groupes soient élus par acclamation. Dans le cas des Etats d'Asie, il propose que le Conseil élise par acclamation les trois candidats choisis, étant entendu que le siège resté vacant sera pourvu par la suite.

La Belgique, le Canada, la Colombie, Cuba, l'Egypte, la France, la Hongrie, l'Iraq, le Lesotho, la

Malaisie, le Nigéria, la Norvège, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Pays-Bas, le Pérou, la République démocratique allemande et la Sierra Leone sont élus membres de la Commission des établissements humains par acclamation.*

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES (E/1979/L.14)

32. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de seize membres de la Commission des sociétés transnationales, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1980, et de deux membres du groupe des Etats d'Asie, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1980.

33. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit qu'il y a quatre candidats — le Kenya, l'Ouganda, la Somalie et le Zaïre — pour les quatre sièges vacants revenant aux Etats d'Afrique. Aucun candidat n'a été présenté pour les sièges vacants qui reviennent aux Etats d'Asie. Quatre candidats ont été choisis — le Brésil, Cuba, le Mexique et Panama — pour les quatre sièges vacants revenant aux Etats d'Amérique latine. Quatre candidats — les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède — ont été choisis pour les quatre sièges vacants revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Enfin, un candidat — l'Union des Républiques socialistes soviétiques — est présenté pour le siège vacant allant à un pays socialiste d'Europe orientale.

34. Le PRÉSIDENT constate que, dans le cas des Etats d'Afrique, des Etats d'Amérique latine, du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et des Etats socialistes d'Europe orientale, le nombre des candidats est égal à celui des sièges vacants et il propose au Conseil d'élire ces candidats par acclamation.

Le Brésil, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique, le Kenya, le Mexique, l'Ouganda, Panama, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Somalie, la Suède, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Zaïre sont élus membres de la Commission des sociétés transnationales par acclamation.*

35. Le PRÉSIDENT souligne qu'aucune candidature n'a été présentée pour les deux sièges vacants revenant aux membres du groupe des Etats d'Asie qui devraient être élus pour la période prenant fin le 31 décembre 1980. Il propose donc de reporter à une date ultérieure les élections à ces deux sièges, ainsi que l'élection de trois membres du groupe des Etats d'Asie, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

Il en est ainsi décidé.

COMITÉ DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE (E/1979/L.18)

36. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de cinq membres du Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire.

37. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que cinq candidats ont été proposés pour les cinq sièges vacants : le Lesotho, par le groupe des Etats d'Afri-

que; l'Argentine et le Mexique, par les Etats d'Amérique latine; l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

38. Le PRÉSIDENT, constatant que le nombre des candidats est égal au nombre des sièges vacants, propose au Conseil d'élire ces candidats par acclamation.

L'Argentine, l'Irlande, le Lesotho, le Mexique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont élus membres du Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire par acclamation.*

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
(E/1979/L.15)

39. Le PRÉSIDENT souligne que le Conseil, conformément à sa résolution 2008 (LX), doit proposer la candidature de sept membres que l'Assemblée générale sera appelée à élire lors de sa trente-quatrième session pour occuper les sièges qui, à la fin de l'année 1979, deviendront vacants au Comité du programme et de la coordination. Le mandat est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1980. Le Président rappelle au Conseil que, dans sa résolution 3392 (XXX) du 20 novembre 1975, l'Assemblée générale a encouragé les Etats Membres à se faire représenter au Comité à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.

40. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que deux sièges sont vacants parmi ceux qui reviennent aux Etats d'Afrique et qu'il y a deux candidats proposés : le Soudan et la République-Unie de Tanzanie. Il y a deux sièges vacants qui reviennent aux Etats d'Amérique latine et deux candidats choisis : l'Argentine et le Costa Rica. Il y a un siège vacant pour un Etat socialiste d'Europe orientale et un candidat : l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Enfin, il y a deux sièges vacants revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et deux candidats proposés : les Etats-Unis d'Amérique et la France.

41. Le PRÉSIDENT, constatant que le nombre des candidats est égal à celui des sièges vacants, pense que le Conseil choisira de proposer les candidatures de ces pays à l'Assemblée générale pour que celle-ci les élise au Comité du programme et de la coordination à sa trente-quatrième session.

L'Argentine, le Costa Rica, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont désignés pour être élus au Comité du programme et de la coordination par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (E/1979/L.16)

42. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de dix membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} août 1979. En application des dispositions de la résolution 1038 (XI) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1956, les membres doivent être élus en tenant compte « de la répartition géographique et de la participation des principaux pays donateurs et bénéficiaires ».

43. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) donne lecture de la liste des candidats à des sièges au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans : pour les trois sièges vacants revenant à un Etat d'Afrique : le Burundi, la Jamahiriya arabe libyenne et la Somalie; pour le siège vacant revenant à un Etat d'Asie : le Japon et la Thaïlande; pour le siège vacant allant à un Etat d'Amérique latine : le Mexique; pour les trois sièges vacants revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats : l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique et la France; pour les deux sièges revenant aux Etats socialistes d'Europe orientale : la Hongrie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

44. Le PRÉSIDENT fait observer que le nombre des candidats proposés par les Etats d'Afrique, les Etats d'Amérique latine, le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et les Etats d'Europe orientale est égal à celui des sièges vacants revenant à ces groupes, et il propose au Conseil d'élire ces candidats par acclamation.

L'Australie, le Burundi, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Hongrie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Mexique, la Somalie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance par acclamation.*

45. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection d'un membre en choisissant parmi les deux candidats proposés pour le siège vacant qui revient à un Etat d'Asie.

Sur l'invitation du Président, M. Nisaif (Iraq) et M. Delgado (Mexique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	54
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	54
<i>Majorité requise :</i>	28
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Japon	40
Thaïlande	14

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité requise, le Japon est élu membre du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(E/1979/L.13)

46. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de seize membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1980.

47. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) donne lecture de la liste des candidats à des sièges au Conseil d'administration, pour une période de trois ans : pour les cinq sièges vacants revenant à des Etats d'Afrique : le Gabon, le Libéria, le Malawi, l'Ouganda et le Rwanda; pour les trois sièges vacants qui revien-

ment à des Etats d'Asie et à la Yougoslavie : le Koweït, la Malaisie et Sri Lanka; pour le siège vacant allant à un Etat d'Amérique latine : le Brésil et la République dominicaine; pour les six sièges vacants revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats : la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, la Norvège et la Nouvelle-Zélande; pour le siège vacant allant à un Etat socialiste d'Europe orientale : la Roumanie.

48. Le PRÉSIDENT fait observer que le nombre des candidats proposés par le groupe des Etats d'Afrique, le groupe des Etats d'Asie, le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et le groupe des Etats d'Europe orientale est égal à celui des sièges vacants revenant à ces groupes et il propose au Conseil d'élire ces candidats par acclamation.

La Belgique, le Canada, le Danemark, la France, le Gabon, le Koweït, le Libéria, la Malaisie, le Malawi, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, la Roumanie, le Rwanda et Sri Lanka sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement par acclamation.*

49. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection d'un membre en choisissant parmi les deux candidats proposés pour le siège vacant qui revient à un Etat d'Amérique latine.

Sur l'invitation du Président, M. Nisaif (Iraq) et M. Enoki (Japon) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	54
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	53
<i>Majorité requise :</i>	27
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Brésil.....	32
République dominicaine.....	21

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité requise, le Brésil est élu membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement.*

La séance est levée à 18 h 20.

17^e séance

Vendredi 11 mai 1979, à 11 h 10.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.17

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (suite) [E/1978/40 et Add.1 à 7, E/1979/8 et Corr.1, E/1979/9, E/1979/17, E/1979/30 et Corr.1, E/1979/L.19, E/1979/L.20]

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (E/1979/L.19)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de dix-huit membres du Comité de la science et de la technique au service du développement, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1980 et d'un membre pour un siège vacant revenant à un Etat d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1982.

2. M. PFANZELTER (Autriche) pense que la Conférence sur la science et la technique au service du développement, qui doit se réunir en août 1979, ne manquera pas d'établir un calendrier et de passer en revue les activités entreprises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, et il propose que les élections au Comité n'aient lieu qu'après la Conférence, de préférence à la reprise de la seconde session ordinaire du Conseil.

3. M. SHASHANK (Inde) appuie la proposition du représentant de l'Autriche.

4. Le PRÉSIDENT dit que, si la proposition autrichienne ne soulève pas d'objections, les élections au Comité seront renvoyées jusque-là.

Il en est ainsi décidé.*

COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE (E/1978/40 ET ADD.1 À 7)

5. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection des vingt-sept membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. Dans sa résolution 1979/30, adoptée à sa 14^e séance, le Conseil a décidé que les vingt-sept sièges du Comité seraient répartis de la façon suivante : sept sièges pour les Etats d'Afrique, six sièges pour les Etats d'Asie, trois sièges pour les Etats d'Europe orientale, cinq sièges pour les Etats d'Amérique latine et six sièges pour le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. En vertu du paragraphe 4 de la résolution 32/60 de l'Assemblée générale, les membres du Comité sont élus pour un mandat de quatre ans, la moitié d'entre eux étant élus tous les deux ans.

6. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) donne lecture de la liste des candidats que les différents groupes ont approuvés : pour les sept sièges revenant aux Etats d'Afrique, il y a six candidats : M. Badu

* Voir décision 1979/44.

(Ghana), M. Khalifa (Égypte), M. Majid-Karah (Jamahiriya arabe libyenne), M. Asuni (Nigéria), M. Metzger (Sierra Leone) et M. Nefzaoui (Tunisie); pour les sièges attribués aux Etats d'Asie : M. Choosup (Thaïlande), M. Rajagopal (Inde), M. Salhadar (République arabe syrienne), M. Singh (Népal), M. Suzuki (Japon) et M. Yat-Hoong (Malaisie); pour les sièges alloués aux Etats d'Amérique latine : Mme Guerra de Villalaz (Panama), M. López-Rey y Arrojo (Bolivie), M. Montero (Costa Rica), M. Schweizer Speisky (Chili) et M. Sorhegui Mato (Cuba); et pour les sièges revenant aux Etats socialistes d'Europe orientale : M. Borodine (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. Cotić (Yougoslavie). Les pays d'Europe orientale sont également convenus de présenter la candidature d'un membre hongrois, qui sera désigné à une date ultérieure. Les Etats d'Europe occidentale et autres Etats n'ont pas présenté de liste de candidats approuvés, mais les candidatures ci-après ont été reçues : M. Brennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Christie (Norvège), M. Corves (Allemagne, République fédérale d'), M. Gainer (Etats-Unis d'Amérique), M. di Gennaro (Italie), M. Günal (Turquie), Mme Junger-Tas (Pays-Bas), M. Mahony (Australie), M. Olden (Irlande) et Mme Rozes (France).

7. Le PRÉSIDENT fait observer que le nombre des candidats pour les Etats d'Afrique, les Etats d'Asie, les Etats d'Amérique latine et les Etats socialistes d'Europe orientale est égal ou, dans le cas des Etats d'Afrique, inférieur — à celui des sièges vacants revenant à chacun de ces groupes et il propose que ces candidats soient déclarés élus.

Il en est ainsi décidé.*

8. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire six membres parmi les dix candidats aux sièges vacants revenant au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, Mlle García-Donoso (Equateur) et M. Nisaif (Iraq) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	54
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	54
<i>Majorité requise :</i>	28
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. di Gennaro (Italie)	41
M. Gainer (Etats-Unis d'Amérique)	39
Mme Rozes (France)	36
M. Mahony (Australie)	35
M. Olden (Irlande)	34
M. Brennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	32
M. Corves (Allemagne, République fédérale d')	26
Mme Junger-Tas (Pays-Bas)	21
M. Christie (Norvège)	20
M. Günal (Turquie)	20

Ayant obtenu la majorité requise, M. di Gennaro (Italie), M. Gainer (Etats-Unis d'Amérique), Mme Rozes (France), M. Mahony (Australie), M. Olden (Irlande) et M. Brennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) sont élus membres du

Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.*

9. Le PRÉSIDENT annonce que, puisque la moitié des membres du Conseil ont été élus à l'origine pour un mandat de quatre ans et l'autre moitié pour un mandat de deux ans, il va procéder à un tirage au sort. C'est-à-dire qu'il va tirer au sort, parmi les sept membres appartenant au groupe des Etats d'Afrique, les trois dont le mandat sera de quatre ans; parmi les six membres appartenant au groupe des Etats d'Asie, les trois dont le mandat sera de quatre ans; parmi les trois membres du groupe des Etats d'Europe orientale, celui dont le mandat sera de deux ans; parmi les cinq membres appartenant au groupe des Etats d'Amérique latine, les deux dont le mandat sera de deux ans et parmi les six membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, les trois dont le mandat sera de quatre ans.

Le Conseil décide, par tirage au sort, que le mandat des membres suivants : M. Khalifa (Égypte), M. Majid-Karah (Jamahiriya arabe libyenne), M. Nefzaoui (Tunisie), M. Rajagopal (Inde), M. Salhadar (République arabe syrienne), M. Suzuki (Japon), M. Borodine (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. Cotić (Yougoslavie), M. López-Rey y Arrojo (Bolivie), M. Montero (Costa Rica), M. Sorhegui Mato (Cuba), M. Mahony (Australie), M. Olden (Irlande) et Mme Rozes (France) aura une durée de quatre ans. Le mandat des autres membres aura une durée de deux ans. L'élection d'un membre des Etats d'Afrique pour un mandat de deux ans est reportée à une session ultérieure.*

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (E/1979/L.20)

10. Le PRÉSIDENT dit que plusieurs pays se sont montrés intéressés par une candidature éventuelle à l'élection des neuf membres supplémentaires, au maximum, que doit comporter le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, mais qu'aucun consensus ne s'est encore dégagé quant aux candidats à présenter. Bien que l'Assemblée générale, dans sa résolution 33/25, ait prié le Conseil économique et social d'élire les membres supplémentaires à sa première session ordinaire de 1979, le Président propose de reporter cette élection à la seconde session ordinaire du Conseil. Cela permettrait à celui-ci de consulter le Haut Commissaire pour les réfugiés, lequel a fait savoir qu'il aimerait pouvoir expliquer pourquoi il a demandé l'élection de neuf membres supplémentaires. S'il n'y a pas d'objections, il en conclura que le Conseil approuve cet ajournement.

Il en est ainsi décidé.*

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

11. Le PRÉSIDENT remarque qu'aucune candidature n'a été présentée aux deux sièges vacants au Comité des ressources naturelles qui reviennent aux Etats d'Asie, pour un mandat prenant fin le 31 décembre 1982. Par conséquent, il pense que le Conseil voudra remettre cette élection à une session ultérieure.

Il en est ainsi décidé.*

COMITÉ DE L'EXAMEN ET DE L'ÉVALUATION

12. Le PRÉSIDENT rappelle que, par sa décision 1979/2, le Conseil a annulé la cinquième session du Comité de l'examen et de l'évaluation, qui devait avoir lieu du 14 mai au 1^{er} juin 1979; il propose donc que le Conseil remette à une session ultérieure l'élection de membres du Comité.

Il en est ainsi décidé.*

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
(E/1979/L.17)

13. Le PRÉSIDENT rappelle qu'après les élections à la Commission des établissements humains, qui ont eu lieu à la 16^e séance du Conseil, un siège revenant au groupe des Etats d'Asie est resté vacant. La candidature de l'Indonésie a maintenant été avancée, et il propose que le Conseil déclare l'Indonésie élue à la Commission des établissements humains.

Il en est ainsi décidé.*

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS
(E/1979/8 ET CORR.1, E/1979/9, E/1979/17)

14. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire, parmi les candidats, six membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, pour un mandat de cinq ans à compter du 2 mars 1980. Les élections se feront en deux étapes. Le Conseil votera d'abord pour élire un des trois candidats proposés par l'Organisation mondiale de la santé et ensuite pour élire cinq membres parmi les candidats proposés par les gouvernements. Le Président fait remarquer que l'un des candidats proposés par l'Organisation mondiale de la santé figure aussi parmi ceux qui sont proposés par les gouvernements (voir E/1979/8 et Corr.1). Si ce candidat n'est pas élu lors du premier vote, il restera candidat à l'occasion du second.

15. Mme IVARS (Colombie) souligne que le candidat proposé par son gouvernement est M. Garcés-Giraldo. L'autre candidat, dont le nom figure sur la liste, a été retiré.

16. M. HEINEMANN (Pays-Bas) annonce que son gouvernement a retiré la candidature qu'il avait présentée.

17. M. OULD SID'AHMED VALL (Mauritanie) demande si le Conseil doit élire un candidat pour chaque région, conformément au principe de la répartition géographique équitable.

18. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) rappelle que, conformément au paragraphe 3 de l'article 9 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 y relatif, y portant amendement, le Conseil, tout en tenant dûment compte du principe de la répartition géographique, ne doit pas sous-estimer l'importance d'inclure parmi les membres de l'Organe, dans des proportions équitables, des personnes qui ont une bonne connaissance de la situation en ce qui concerne les stupéfiants dans les pays de production, de transformation et de consommation et qui ont des liens avec ces pays. L'Organe doit être composé de façon à former un tout.

19. M. XIFRA (Espagne) fait observer que le document E/1979/17, dans son paragraphe 19, donne les noms de dix experts sélectionnés par le Comité des candidatures. Par contre, les listes dactylographiées qui viennent d'être distribuées comportent quinze noms. Le représentant de l'Espagne demande quelle liste devra être utilisée pour le scrutin.

20. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que le Comité des candidatures a, en fait, retenu la candidature de dix experts (voir E/1979/17, par. 19) pour l'élection à l'Organe. Mais, dans le document E/1979/8 et Corr.1, d'autres noms ont été avancés par des gouvernements. Les membres du Conseil sont libres de voter pour tout candidat dont le nom figure sur l'une ou l'autre liste et ne sont en rien obligés de s'en tenir à la liste établie par le Comité des candidatures.

21. En réponse à une question de la représentante de la Colombie, elle ajoute que les membres sortants de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sont les représentants des pays suivants : Colombie, Egypte, Japon, Mexique, République fédérale d'Allemagne et Tunisie.

Sur l'invitation du Président, Mlle García-Donoso (Equateur) et M. Ekaney (République-Unie du Cameroun) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret sur les candidatures présentées par l'Organisation mondiale de la santé.

<i>Bulletins déposés :</i>	54
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	54
<i>Majorité requise :</i>	28
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Diop (Sénégal).....	19
M. Ebie (Nigéria).....	19
M. Attisso (Togo).....	16

22. Le PRÉSIDENT annonce que, comme aucun des candidats n'a obtenu la majorité requise, le Conseil doit procéder à un deuxième scrutin pour élire un des deux candidats qui a recueilli le plus grand nombre de voix au premier scrutin.

Il est procédé à un deuxième vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	54
<i>Bulletins nuls :</i>	2
<i>Bulletins valables :</i>	52
<i>Majorité requise :</i>	27

Nombre de voix obtenues :

M. Diop (Sénégal).....	30
M. Ebie (Nigéria).....	22

Ayant obtenu la majorité requise, M. Diop (Sénégal) est élu membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

23. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection à l'Organe international de contrôle des stupéfiants de cinq membres choisis parmi les candidats présentés par les gouvernements.

Sur l'invitation du Président, Mlle García-Donoso (Equateur) et M. Ekaney (République-Unie du Cameroun) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	54
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	54
<i>Majorité requise :</i>	28
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Bölcs (Hongrie).....	27
M. Olguin (Argentine).....	27
M. Garcés-Giraldo (Colombie).....	23
M. Ehrhardt (Allemagne, République fédérale d').....	21
M. Kchouk (Tunisie).....	20
M. Motohashi (Japon).....	20
M. Singh (Inde).....	20

Sir Frederick Mason (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).	15
M. Chapman (Canada).....	12
M. Farag (Egypte).....	11
M. Attisso (Togo).....	8
M. Bruun (Finlande).....	8
M. Mato Reborado (Espagne).....	8
M. Prawirosujanto (Indonésie).....	8
M. Logaras (Grèce).....	2

24. Le PRÉSIDENT, constatant qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité requise, dit que le Conseil procédera à un second vote à la 18^e séance.

La séance est levée à 13 h 30.

18^e séance

Vendredi 11 mai 1979, à 15 h 45.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.18

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (fin)

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS (fin) [E/1979/8 ET CORR.1, E/1979/9]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à poursuivre les élections de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Il annonce le retrait des candidatures de M. Prawirosujanto (Indonésie), de M. J. G. Ribero (Colombie) et de M. W. Samson (Pays-Bas).

Sur l'invitation du Président, Mlle García-Donoso (Equateur), M. Nisaif (Iraq) et M. Nelli Feroci (Italie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	51
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	51
<i>Majorité requise :</i>	26
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Garcés-Giraldo (Colombie).....	31
M. Bölcs (Hongrie).....	30
M. Olguin (Argentine).....	28
M. Kchouk (Tunisie).....	25
M. Singh (Inde).....	22
M. Motohashi (Japon).....	21
M. Ehrhardt (Allemagne, République fédérale d').....	20
Sir Frederick Mason (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).....	12
M. Bruun (Finlande).....	6
M. Chapman (Canada).....	5
M. Attisso (Togo).....	4
M. Farag (Egypte).....	4
M. Mato Reborado (Espagne).....	4
M. Logaras (Grèce).....	2

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité requise, M. Garcés-Giraldo (Colombie), M. Bölcs (Hongrie) et M. Olguin (Argentine) sont élus membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

2. Le PRÉSIDENT annonce que, comme deux postes restent à pourvoir, le Conseil doit procéder à un nouveau vote qui, conformément aux dispositions de l'article 70 du règlement intérieur, ne portera que sur les candidats non élus qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin précédent et qui ne doivent pas être en nombre supérieur au double de celui des postes restant à pourvoir.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	53
<i>Bulletins nuls :</i>	4
<i>Bulletins valables :</i>	49
<i>Majorité requise :</i>	25
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Singh (Inde).....	29
M. Kchouk (Tunisie).....	25
M. Motohashi (Japon).....	20
M. Ehrhardt (Allemagne, République fédérale d').....	18

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité requise, M. Singh (Inde) et M. Kchouk (Tunisie) sont élus membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

3. M. SPETSIOS (Grèce) pense qu'il y a eu malentendu, puisque M. Logaras n'était pas candidat aux élections à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

*Voir décision 1979/44.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Transport de marchandises dangereuses

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

[E/1979/60, E/1979/L.31]

4. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de résolution que le Premier Comité (économique) a présenté (E/1979/60, par. 7). Les incidences financières de ce projet figurent dans le document E/1979/L.31.

5. M. DONNELLY (Royaume-Uni) pense que le coût estimé de 190 000 dollars pour la publication sous forme de feuillets séparés des recommandations du Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses est incroyable et totalement hors de proportion avec les estimations originales. Sa délégation propose donc de modifier le projet de résolution afin d'aboutir à un chiffre plus raisonnable. Il propose d'ajouter, à l'alinéa b du paragraphe 3, après le mot « recommandations », les mots « de la façon la plus adéquate du point de vue coût-efficacité, de préférence sous une forme » et de supprimer les mots « de feuillets séparés, ». L'alinéa ainsi modifié serait libellé comme suit : « De publier ces recommandations de la façon la plus adéquate du point de vue coût-efficacité, de préférence sous une forme permettant de les consulter et de les modifier facilement; ».

6. M. SUEDE (République-Unie de Tanzanie) approuve la modification proposée par le représentant du Royaume-Uni. Il est indéniable que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission s'intéresseront de près à la question du rapport coût-efficacité, et il serait donc judicieux de laisser la possibilité de faire publier les recommandations sous une autre forme que celle de feuillets séparés.

7. M. SHASHANK (Inde) estime que, si l'on décide de supprimer les mots « de feuillets séparés », il n'est pas nécessaire d'ajouter la condition relative au rapport coût-efficacité parce qu'il est certain que la Cinquième Commission examinera ce point automatiquement.

8. M. DONNELLY (Royaume-Uni) dit qu'il serait utile de conserver la référence à la notion de coût-efficacité dans la mesure où l'un des problèmes auxquels s'est heurté le Premier Comité (économique) tient au fait qu'il n'a pas voulu suggérer une forme excessivement onéreuse de reproduction mais qu'il n'a pas eu à sa disposition tous les renseignements qui lui auraient permis de prendre une décision judicieuse. La reproduction sous forme de feuillets séparés a l'avantage d'être commode et de permettre une consultation facile et, toutes choses égales par ailleurs, serait préférable aux autres types de publication. Même si la référence au rapport coût-efficacité peut paraître superflue, elle peut avoir aussi pour avantage de mettre en lumière la préoccupation qui a été celle du Premier Comité (économique), comme celle du Conseil.

9. M. SHASHANK (Inde) précise qu'il n'était pas au courant des discussions qui se sont déroulées au Premier Comité (économique); mais, après les éclaircissements fournis par le représentant du Royaume-Uni, M. Singh

n'a plus d'objection à l'adoption de l'amendement proposé.

10. M. OSVALD (Suède) demande si le coût total de la publication sera imputé sur le budget ordinaire. Il a l'impression que le Secrétariat a déjà informé le Conseil que l'on devrait recourir à des fonds extra-budgétaires. De plus, le prix de vente actuel du recueil des recommandations est de 17 dollars. Si la nouvelle version doit être vendue au public, il faut tenir compte de cette source de revenu.

11. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que, dans l'état des incidences financières présenté dans le document E/1979/L.31, on a omis de faire une distinction entre les fonds imputés à l'origine sur le budget ordinaire au titre du financement des réunions et des publications au cours des années 1979, 1980 et 1981 et les fonds supplémentaires requis pour les activités des groupes. La délégation soviétique réitère l'opinion qu'elle a exprimée au Premier Comité (économique), selon laquelle toutes les activités devraient être financées dans les limites des crédits disponibles. Toutes les activités supplémentaires doivent être financées au moyen de fonds prélevés sur les crédits alloués aux programmes achevés, dépassés ou d'une utilité marginale, ceci en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

12. M. MULLER (Secrétaire du Conseil), répondant aux représentants de la Suède et de l'Union soviétique, dit que les coûts indiqués dans le document E/1979/L.31 ont été calculés à partir de l'hypothèse qu'ils seraient tous couverts au moyen de fonds de l'ONU. S'il n'est pas possible de trouver des fonds extra-budgétaires, les dépenses de publication seront donc prélevées sur les crédits de l'Organisation. Bien que l'on ne dispose pas actuellement de crédits extra-budgétaires, cela ne signifie pas que les services financiers de Genève ne seront pas à même d'en dégager pendant les mois à venir; si tel est le cas, des chiffres révisés seront soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En l'état actuel des choses, puisque les services financiers n'ont pas la certitude de pouvoir disposer de fonds extra-budgétaires, ils sont obligés de présenter des chiffres qui correspondent à des dépenses maximales. Ces chiffres ont été calculés sans qu'il soit tenu compte de la possibilité d'imputer une partie des dépenses sur le budget existant.

13. Le PRÉSIDENT annonce que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution (E/1979/60, par. 7), avec la modification proposée par le représentant du Royaume-Uni.

Le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté (résolution 1979/42).

14. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est satisfaite d'avoir pu participer au consensus. Elle n'en considère pas moins que les incidences financières présentées dans le document E/1979/L.31 en ce qui concerne la publication des recommandations sous forme de feuillets séparés dépassent les bornes de la crédibilité. Elle espère que les organes techniques et intergouvernementaux compétents examineront les chiffres de plus près. D'ici là, elle interprète le membre de

phrase « de la façon la plus adéquate du point de vue coût-efficacité », de l'alinéa *b* du paragraphe 3 du dispositif de la résolution qui vient d'être adoptée, comme signifiant que le montant des dépenses ne dépassera pas les sommes actuellement allouées et, il faut l'espérer, leur sera même inférieur.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies

15. M. NAVARRETE (Mexique), prenant la parole en sa qualité de Président des consultations officieuses qui ont porté sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, propose que cette question fasse l'objet d'un examen approfondi à la seconde session ordinaire du Conseil. Pendant la présente session, les consultations officieuses n'ont pas permis de faire des progrès substantiels, en raison des difficultés inhérentes à la question même et du fait qu'elles ont souvent eu lieu en même temps que d'autres réunions ou d'autres consultations officieuses.

16. M. MARSHALL (Royaume-Uni) pense que le Conseil devrait donner un ordre de priorité élevé à la question de la restructuration lors de sa seconde session ordinaire. Il existe, selon lui, un risque que l'expression « restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies » ne soit comprise dans son juste sens que par un petit nombre de personnes. Il s'agit essentiellement de faire en sorte que l'Organisation fonctionne plus efficacement. Le Conseil doit faire tout en son pouvoir pour alléger la tâche qui reviendra dans ce domaine à l'Assemblée générale à sa prochaine session. Il sera bon de ne pas perdre de vue ces considérations générales et pratiques quand le Conseil abordera l'examen de certaines des tâches officielles plus complexes dans le cadre du processus de restructuration.

17. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil décide de reprendre l'examen de la question de la restructuration pendant sa seconde session ordinaire de 1979.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (*fin***) [E/1979/64; E/1979/L.37]

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL (E/1979/64)

18. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) regrette que le Secrétariat ait publié le document E/1979/L.37 concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1979/64 trop tard pour qu'il soit possible d'en faire une analyse approfondie. Un simple coup d'œil aux estimations concernant les dépenses suscite des incertitudes et des doutes graves. On retire du document E/1979/L.37 l'impression que le Groupe de travail n'est pas un organe de session, mais un organe

dont les réunions ne sont pas liées à celles du Conseil et pour lequel des dépenses supplémentaires doivent être prévues. Le chiffre donné dans l'annexe I en ce qui concerne la documentation à établir avant la session est excessif, et M. Bykov est sceptique quant aux besoins du Secrétariat en personnel recruté sur le plan non local pour les services dactylographiques. D'après la pratique habituelle, les rapports des Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹ sont publiés par le Secrétariat, et les dépenses supplémentaires, notamment les frais de voyage, n'ont pas de raison d'être. En ce qui concerne la rubrique « Documentation à établir après la session », il lui semble que le seul document qui soit justifié est le rapport final que le Groupe de travail doit présenter au Conseil et que la présence de personnel recruté sur le plan non local ne soit pas nécessaire. Le Secrétariat doit avoir établi ses estimations avec trop de précipitation. Les services fournis au Groupe de travail devraient être financés sur les ressources déjà disponibles, et il faudrait renoncer aux dépenses superflues dont le représentant de l'Union soviétique vient de faire état.

19. M. MARSHALL (Royaume-Uni) partage certaines des réticences que le représentant de l'URSS a exprimées au sujet de l'état des incidences financières. Il tient toutefois à rappeler la décision 1978/10 que le Conseil a prise de revoir, à sa première session ordinaire de 1981, la manière dont le Groupe de travail doit s'acquitter de sa tâche. M. Marshall est toujours d'avis que la composition du Groupe n'est pas parfaite — mais c'est là un des points sur lesquels le Conseil devra revenir quand il réexaminera l'ensemble de la question.

20. Le représentant du Royaume-Uni a également deux autres préoccupations. Tout d'abord, si les méthodes de travail qui ont été mises au point et énoncées dans le document E/1979/64 lui paraissent satisfaisantes dans l'ensemble, elles doivent encore être mises à l'épreuve. A ce sujet, M. Marshall note avec satisfaction que le rôle des institutions spécialisées eu égard à l'application du Pacte n'a pas été minimisé. Ensuite, le Conseil s'est occupé des méthodes de travail du Groupe de travail, mais il n'a pas encore abordé la question de savoir ce qu'il conviendra de faire des résultats de ce travail. En vertu des dispositions du Pacte, c'est au Conseil que revient la responsabilité de contrôler l'application du Pacte, et le rôle du Groupe de travail est donc d'aider le Conseil, non de le remplacer. Par conséquent, c'est toujours le Conseil qui doit examiner lui-même les rapports que lui transmet le Groupe de travail. Si le Conseil est disposé à admettre un niveau de dépenses comme celui qui a été estimé dans le document E/1979/L.37, il lui faudra tenir compte du volume de travail auquel ces dépenses correspondent. En prenant note du rapport dont il est saisi, il faut que le Conseil reconnaisse que les choses n'en sont encore qu'à un stade très préliminaire.

21. M. GREEN (Nouvelle-Zélande) demande si les deux fonctionnaires des services organiques de la Division des droits de l'homme dont il est question à l'alinéa *a* du paragraphe 2 du document E/1979/L.37 viendraient s'ajouter à ceux qui sont normalement présents

¹ Pour le texte du Pacte, voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

** Reprise des débats de la 14^e séance.

pendant la session de printemps du Conseil — session durant laquelle les questions relatives aux droits de l'homme figurent en bonne place à l'ordre du jour — et qui ont, en fait, assisté aux réunions du Groupe de travail pendant la session en cours.

22. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) souligne, en réponse au représentant de l'Union soviétique, que même si les incidences financières paraissent parfois excessives de prime abord, elles sont en fait établies avec un soin scrupuleux. Le coût de tout travail supplémentaire dont le Conseil demande l'exécution doit toujours être calculé en partant de l'hypothèse qu'il ne pourra pas être absorbé. En réalité, toutefois, quand on en arrive au stade de la préparation du budget, une forte proportion de ce coût est pris en charge par les services existants. C'est ainsi que, si une semaine supplémentaire de réunions est programmée pendant une période où des interprètes et des traducteurs sont libres, le problème des frais supplémentaires ne se pose plus; mais pour établir le budget, il faut quand même partir de l'idée que des séances supplémentaires seront nécessaires et qu'il ne sera peut-être pas possible d'absorber toutes les dépenses y afférentes.

23. En réponse au représentant de la Nouvelle-Zélande, M. Muller précise que les deux fonctionnaires des services organiques devront être présents dans la mesure où le sujet de la discussion est beaucoup trop vaste pour pouvoir être traité par les seuls fonctionnaires qui assistent habituellement à la session de printemps.

24. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'autres observations, il conclura que le Conseil désire adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 22 du document E/1979/64 sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/43).

25. M. HERRERA VEGAS (Argentine), se référant au document E/1978/8/Add.9 mentionné dans l'annexe au document E/1979/64, tient à réaffirmer la position de son pays, qui reste celle qu'il a déjà exposée à plusieurs reprises. La délégation argentine maintient sa position en ce qui concerne la question des îles Malvinas et rappelle les résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII) et 31/49 de l'Assemblée générale qui reconnaissent l'existence d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et celui du Royaume-Uni au sujet de la souveraineté sur ces îles.

26. M. GAGLIARDI (Brésil) rappelle que son pays n'est pas partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Si le projet de résolution avait été mis aux voix, la délégation brésilienne n'aurait pas participé au scrutin.

27. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) remercie le représentant du Secrétariat de son explication, de laquelle il conclut qu'aucun effort ne sera épargné pour réduire au minimum les dépenses afférentes aux activités du Groupe de travail, en évitant les coûts supplémentaires comme ceux qui sont envisagés dans le document E/1979/L.37.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports (*fin****) [E/1979/L.33/Rev.1, E/1979/L.38]

28. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution que M. Navarrete (Mexique), vice-président du Conseil, a présenté à la suite des discussions officieuses qui se sont déroulées sous sa présidence. Le projet de résolution figure dans le document E/1979/L.33/Rev.1. Il appelle l'attention sur les incidences financières de ce projet de résolution qui sont énoncées dans le document E/1979/L.38.

29. M. NAVARRETE (Mexique), présentant officiellement le projet de résolution, demande à ce qu'il soit pris acte du fait que les délégations ayant participé aux consultations officieuses ont approuvé le projet de résolution aux conditions suivantes. Premièrement, rien ne devrait empêcher que le Président du groupe spécial de travail intergouvernemental soit choisi parmi les représentants de pays en développement. Deuxièmement, les dispositions de l'alinéa *f* du projet de résolution seraient interprétées comme s'appliquant à un représentant de chacun des pays membres du groupe spécial de travail intergouvernemental. Troisièmement, les dispositions du règlement intérieur du Conseil relatives aux organes subsidiaires de celui-ci seraient applicables au groupe. Enfin, à l'issue de la discussion sur le projet de résolution, une délégation a émis des réserves au sujet des incidences financières.

30. M. WANG (Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales) donne lecture de plusieurs corrections à apporter au document E/1979/L.38, qui contient l'état des incidences sur le budget-programme de la proposition figurant dans le document E/1979/L.33/Rev.1. Les chiffres indiqués ont été calculés en supposant que le groupe spécial de travail intergouvernemental tiendrait quatre sessions de deux semaines chacune et non, comme semble l'indiquer l'alinéa *e* du projet de résolution, deux sessions de deux semaines, l'une en 1979 et l'autre en 1980. M. Wang estime que les fonds extra-budgétaires doivent faire l'objet de calculs distincts par rapport aux crédits inscrits au budget ordinaire.

31. Il faudrait que le texte des paragraphes 2 et 3 du document E/1979/L.38 figure à la fin puisque ceux-ci se rapportent à des fonds extra-budgétaires. De ce fait, il faudrait changer la numérotation des paragraphes, le paragraphe 4 devenant le paragraphe 2, et y remplacer les mots « 50 200 dollars » par les mots « 25 100 dollars » et le mot « quatre » pour le mot « deux ». Le paragraphe 5 devrait être renuméroté paragraphe 3 et le paragraphe 6 renuméroté paragraphe 4. Le paragraphe 7 devrait être renuméroté paragraphe 5 et son libellé comporter les changements suivants : au début, les mots « deux sessions » seront remplacés par les mots « une session », le nombre « 176 000 » sera remplacé par « 88 000 », les nombres « 177 800 » et « 353 800 » seront remplacés, respectivement, par « 88 900 » et « 176 900 » et le mot « quatre » sera rem-

*** Reprise des débats de la 5^e séance.

placé par le mot « deux ». Le paragraphe 8 devrait être renuméroté paragraphe 6, avec les modifications suivantes : la rubrique « Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants » devrait être supprimée et les chiffres qui figurent dans la rubrique « Coût intégral des services de conférence » devraient être ramenés respectivement à « 100 500 dollars » pour 1979, « 101 500 dollars » pour 1980 et « 202 000 dollars » pour le total. Le paragraphe 2 devrait être renuméroté paragraphe 7 et le paragraphe 3 devrait être renuméroté paragraphe 8, avec la correction suivante : dans la dernière phrase, le montant de « 316 000 dollars » sera remplacé par « 158 000 dollars » et le mot « quatre » sera remplacé par le mot « deux ».

32. M. MARSHALL (Royaume-Uni) a pris note de la proposition du représentant du Secrétariat de placer le texte des paragraphes 2 et 3 du document E/1979/L.38 à la fin plutôt qu'au début. A son avis, toutefois, ce texte ne devrait figurer nulle part dans le document puisque les dépenses extra-budgétaires ne sont pas inscrites au budget-programme.

33. M. WANG (Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales) rappelle que c'est la pratique du Secrétariat de révéler toutes les incidences financières d'un projet, qu'il s'agisse de crédits venant du budget ordinaire ou de fonds extra-budgétaires.

34. Pour M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), il ressort clairement du projet de résolution que le groupe spécial de travail intergouvernemental devra tenir deux sessions et non quatre. Sa délégation appuie le projet de résolution et approuve en particulier la référence à des ressources extra-budgétaires. A son avis, les coûts devraient être couverts au moyen des ressources existantes et, de toute façon, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les crédits inscrits au budget ordinaire.

35. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'autres observations, il en conclura que le Conseil désire adopter le projet de résolution E/1979/L.33/Rev.1 sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/44).

36. M. KAABACHI (Observateur de la Tunisie), prenant la parole au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, remercie le Vice-Président pour la manière dont il a mené les consultations officieuses. L'esprit de coopération dont tous les participants ont fait preuve a permis d'aboutir à un consensus, et M. Kaabachi est persuadé qu'il sera possible d'instituer très rapidement le groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*fin*****) [E/1979/L.23, E/1979/L.39]

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR LES ASPECTS SOCIAUX DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES (E/1979/L.23, E/1979/L.39)

37. M. NAVARRETE (Mexique) présente le projet de résolution E/1979/L.39 concernant la création d'un groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies; ce projet est présenté en son nom, à la suite des consultations officieuses qui ont eu lieu sous sa présidence. M. Navarrete remercie les délégations qui ont participé aux consultations et se réjouit de l'esprit de coopération et de compréhension qui a rendu possible la mise au point du projet de résolution. Les consultations ont eu pour point de départ une note du Secrétariat (E/1979/L.23) et ont essentiellement porté sur un projet de résolution présenté officieusement par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de la Suède. De ces discussions approfondies est issu le projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi, et M. Navarrete espère que le consensus auquel les consultations officieuses ont abouti se retrouvera au sein du Conseil.

38. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) explique que, comme le projet de résolution E/1979/L.39 vient tout juste d'être publié, il n'a pas encore été possible de préparer un état de ses incidences financières. Il estime néanmoins que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du groupe de travail pour deux sessions de deux semaines chacune, en 1979 et 1980, devraient s'élever au total à 40 000 dollars, soit 20 000 dollars pour chaque session environ. Il ne lui est pas possible, pour le moment, de fournir des chiffres un tant soit peu définitifs pour le coût des services de conférence nécessaires.

39. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, pendant les consultations officieuses, les participants se sont entendus sur le fait que l'application du projet de résolution ne devrait pas entraîner de nouveaux prélèvements sur le budget ordinaire. C'est en raison de cet accord que la délégation soviétique s'est jointe au consensus.

40. M. MARSHALL (Royaume-Uni) rend hommage au Vice-Président et aux délégations qui ont beaucoup contribué à la mise au point du texte sur lequel l'accord s'est fait.

41. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) tient à donner au représentant de l'URSS l'assurance que les activités prévues dans le projet de résolution seront financées avec des fonds extra-budgétaires.

42. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'autres observations, il en conclura que le Conseil désire adopter le projet de résolution E/1979/L.39 sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/45).

43. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) félicite, au nom de sa délégation, le Vice-Président pour la manière dont il a conduit les consultations officieuses. Il remercie également de leur fructueuse contribution les délégations ayant participé à ces conversations, notamment les représentants du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il réaffirme que les Etats-Unis sont disposés à contribuer au financement des activités du groupe de travail et déclare qu'il se mettra en contact avec le Secrétariat à ce sujet.

**** Reprise des débats de la 15^e séance.

44. M. SHASHANK (Inde) remercie à son tour le Vice-Président d'avoir aidé à réaliser le consensus. La délégation indienne a participé aux consultations et elle a appuyé la résolution qui vient d'être adoptée. M. Shashank reconnaît qu'en examinant la bonne application des résolutions dont il est question au paragraphe 1 du dispositif le groupe de travail accomplira un travail très utile, mais il rappelle que ce sera au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement qu'il appartiendra de décider de l'utilisation qu'il voudra faire des résultats de ce travail.

45. M. van TOOREN (Pays-Bas) s'associe aux remerciements adressés au Vice-Président pour la manière dont il a mené les consultations. Il se réjouit de l'atmosphère féconde et positive qui a entouré ces négociations. Il conclut en rappelant qu'il a déjà annoncé que son gouvernement est disposé à contribuer aux ressources extra-budgétaires qui serviront à financer les activités du groupe de travail spécial.

46. M. KAABACHI (Observateur de la Tunisie), prenant la parole au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tient à remercier le Vice-Président de ses efforts. Il note que le Groupe des Soixante-Dix-Sept n'a pas pris part aux consultations en tant que tel, mais que diverses délégations qui sont également membres du Conseil ont participé, à titre individuel, aux consultations qui ont porté sur le projet de résolution.

DEMANDE RELATIVE AU POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

47. Le PRÉSIDENT informe le Conseil qu'il a reçu une demande de l'Observateur de la Guinée équatoriale, qui désire faire une déclaration au sujet du point 5 de l'ordre du jour (Questions relatives aux droits de l'homme) dont l'examen a pris fin à la 15^e séance. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil fait droit, en principe, à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1979 (E/1979/L.36, E/1979/CRP.3)

48. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) dit que le projet d'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1979 (E/1979/L.36) a été établi à partir du programme de travail biennal que le Conseil a approuvé dans sa décision 1979/1 et compte tenu des décisions prises par le Conseil lors de sa présente session et des changements qui en découlent. C'est ainsi que, dans le cadre du point 30 (Elections) le Conseil sera appelé à élire les membres du groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports dont il vient d'approuver la création pendant la séance en cours.

49. Dans le document de séance (E/1979/CRP.3) figure un projet d'organisation des travaux de la seconde session ordinaire. Ce projet tient compte des

dispositions déjà prises par le Conseil en ce qui concerne la répartition des points de l'ordre du jour. Ainsi, on a prévu, à titre provisoire, que le point 24 (Contrôle et limitation de la documentation) serait examiné par le Conseil en séance plénière, conformément à la procédure suivie au cours de la présente session.

50. M. Cordovez fait observer que, pendant la troisième semaine du calendrier indicatif, l'« Examen des propositions présentées au titre du point 2 de l'ordre du jour » devrait en fait se rapporter au point 3 (Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle), qui comprendra plusieurs questions de nature globale. L'examen par le Conseil du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 à la reprise de sa seconde session ordinaire signifie qu'il devra aborder ce point dès le début de la reprise afin que l'Assemblée générale puisse être saisie de ses conclusions. Il faudrait, par conséquent, que l'examen de ce point soit programmé peu après la session du Comité du programme et de la coordination.

51. Le PRÉSIDENT note que l'examen du point 16 (Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies) est prévu pour la quatrième semaine de réunions du Premier Comité (économique). Comme le Conseil doit s'en souvenir, il avait été décidé, l'année précédente, de renvoyer ce point au Premier Comité mais, au cours de la présente session, il a modifié ces dispositions. Comme l'a justement fait remarquer le Vice-Président, le Conseil n'a pas eu la possibilité, lors de la présente session, de mener des consultations sur ce sujet. En raison de cette situation, le Président pense que ce point de l'ordre du jour ne devrait pas être renvoyé au Premier Comité (économique) mais plutôt au Conseil en séance plénière, après l'adoption de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire.

52. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose que le Conseil aborde l'examen du point 9 (Sociétés transnationales) avant la quatrième semaine de la session, comme il est prévu dans le document de séance (E/1979/CRP.3), c'est-à-dire au cours de la deuxième ou troisième semaine, de façon à pouvoir procéder à une étude approfondie de la question.

53. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) estime qu'il sera possible d'avancer la date de l'examen du point 16 (Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies), lequel pourrait avoir lieu pendant la troisième semaine des séances plénières du Conseil. Quant à la suggestion du représentant de l'Union soviétique, on pourrait très aisément lui donner suite en intervertissant les points 9 et 10 de l'ordre du jour. Le rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement relatif à sa cinquième session, qui devrait normalement être pris en considération au moment de l'examen du point 10 (Science et technique au service du développement), devrait être prêt pour la quatrième semaine de la session.

54. Le PRÉSIDENT conclut de la discussion que le Conseil accepte les modifications apportées oralement au document de séance (E/1979/CRP.3). En ce qui con-

cerne le point 16 de l'ordre du jour, il pense, lui aussi, que la question pourrait être examinée au cours de la troisième semaine de séances plénières, à la condition que le Conseil puisse décider auparavant des modalités de cet examen et de l'organisation et du calendrier des consultations officielles qui auront lieu à ce sujet.

55. M. SAUNDERS (Jamaïque) se demande s'il ne serait pas possible, avant l'ouverture de la seconde session ordinaire, de mener des consultations officielles sur la manière dont on abordera le point 16, et ce, pour gagner du temps.

56. Le PRÉSIDENT pense qu'il est loisible aux membres du Conseil de profiter de la période entre les deux sessions pour mener des consultations entre eux. Il propose que ce point soit laissé à l'initiative du Vice-Président et des délégations intéressées. Il annonce qu'en l'absence d'objections, il conclura que le Conseil désire adopter l'ordre du jour provisoire de sa seconde session ordinaire de 1979, tel qu'il figure dans le document E/1979/L.36.

Il en est ainsi décidé.

57. Le PRÉSIDENT ajoute que, s'il n'y a pas d'autres observations, il conclura que le Conseil désire également approuver le projet d'organisation des travaux de la seconde session ordinaire de 1979, tel qu'il figure dans le document de séance (E/1979/CRP.3) ainsi qu'il a été modifié oralement, étant entendu qu'une décision définitive sera prise à l'ouverture de la session et que chacun des comités décidera lui-même de l'organisation de ses travaux.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de la session

58. Le PRÉSIDENT prononce la clôture de la première session ordinaire de 1979 du Conseil économique et social.

La séance est levée à 18 h 10.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979

**Comptes rendus analytiques des 19^e à 40^e séances plénières, tenues
au Palais des Nations, à Genève, du 4 juillet au 3 août 1979**

19^e séance

Mercredi 4 juillet 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays Bas).

E/1979/SR.19

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil économique et social.

Déclaration du Président du Conseil économique et social

2. Le PRÉSIDENT dit que ses observations porteront essentiellement sur le point 3 de l'ordre du jour (Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle) et sur la façon dont la question est présentée au Conseil. Rappelant, d'une part, que la session d'été du Conseil vient après un événement marquant — la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement — et en précède d'autres tout aussi importants, dont la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980, et, d'autre part, que le Conseil devrait revenir à son rôle traditionnel, c'est-à-dire tirer des conclusions du débat général sur les tendances et les politiques économiques mondiales et formuler des recommandations, il estime que la session s'ouvre dans des conditions qui permettent au Conseil de bien prendre acte de la gravité de la situation économique et sociale et de la nécessité d'adopter des politiques nouvelles propres à répondre à l'évolution rapide des structures internationales.

3. Le Conseil voudra donc peut-être réexaminer son rôle à l'ONU; à cet égard, une occasion unique lui est donnée de faire le point, de concert avec les représentants de tous les organismes qui participeront à ses déli-

bérations, sur le système, d'esquisser son action future et de mieux définir ses responsabilités, en s'appuyant sur la résolution de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (résolution 32/197). Il aura aussi l'occasion d'étudier les possibilités qui s'offrent de stimuler le débat en cours aux Nations Unies sur l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, en revoyant la situation, en formulant des suggestions, même provisoires, au sujet des politiques nouvelles ou différentes à adopter, bref en cherchant comment apporter sa contribution au monde nouveau qui se crée. Le point 3 de l'ordre du jour est donc présenté dans le cadre le plus large, de manière à permettre une franche discussion sur les problèmes économiques et sociaux actuels, dus en grande partie au fait que des changements de structure sont en cours et que le monde n'a pas encore trouvé les solutions voulues pour opérer ces changements harmonieusement.

4. Outre le rapport habituel sur la situation économique mondiale, le Conseil aura à examiner un ensemble de rapports et d'idées fondamentales concernant notamment l'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et les préparatifs d'une stratégie pour la troisième décennie, ainsi qu'un grand nombre de questions importantes qui ont trait à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, aux relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement, au rôle du secteur public dans le progrès économique des pays en développement, etc. Au surplus, il sera appelé à prendre dûment en considération les conséquences économiques et sociales du désarmement.

5. Enfin, le Conseil examinera aussi la question de la coordination dans le système des Nations Unies. Les mécanismes de coordination interinstitutions ont été restructurés de façon que le système réponde mieux aux besoins des organes intergouvernementaux principaux de l'Organisation des Nations Unies, dont le Conseil, et soit mieux à même de traiter des problèmes de développement et des autres questions qui sont au centre des préoccupations de l'ONU.

*Déclaration du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies*

6. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit qu'aujourd'hui, plus encore qu'à l'époque de la création du Conseil économique et social, il ne peut y avoir de paix véritable sans un développement de tous les pays qui crée les conditions du bien-être pour tous les peuples. En 34 ans, l'économie mondiale a bien changé. Elle a connu deux grandes phases.

7. Au cours de la première, qui a duré près de 25 ans, la croissance des économies industrialisées a été exceptionnellement rapide et soutenue, mais son effet d'entraînement n'a pas permis aux pays en développement de se donner les fondements d'une croissance autonome. Les mécanismes du commerce international ayant accentué le déséquilibre des relations internationales, le développement de l'économie mondiale était déjà inégal. La seconde phase, à partir de l'effondrement du système de Bretton Woods, s'est caractérisée surtout par l'inflation et le ralentissement et l'irrégularité de la croissance économique, qui ont mis en évidence la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine des peuples, une interdépendance véritable et la coopération entre Etats.

8. La persistance de la stagnation et de l'inflation en 1978 rend urgente l'instauration de ce nouvel ordre économique international. En effet, dans les pays à économie de marché, la reprise consécutive à la récession de 1973-1975 reste modérée, et la plupart des pays qui avaient réussi à préserver leur économie devraient connaître une croissance ralentie en 1979 à cause des déséquilibres des paiements extérieurs et de la recrudescence de l'inflation. De leur côté, les pays à économie planifiée, qui subissent de plus en plus la contrainte de l'équilibre de leur balance des paiements, se fixent des objectifs de production prudents. Dans les pays en développement, enfin, la tendance est aussi au ralentissement, le taux moyen de croissance du produit national brut ayant baissé en 1978 par rapport à la période 1971-1975. De fait, plusieurs des pays les moins avancés sont en état de quasi-stagnation. La situation des pays en développement s'explique en grande partie par l'état de l'économie internationale qui a entraîné une stagnation de leurs recettes d'exportation et des difficultés accrues de balance des paiements, dues à la dégradation des termes de l'échange, alors que le service de la dette commence à leur imposer de lourdes charges. Leur croissance risque encore de fléchir en 1979.

9. La situation économique mondiale est ainsi dominée par la persistance de facteurs de déséquilibre qui contribuent à créer un climat d'incertitude : inflation, insuffisance des mécanismes d'ajustement des balances

des paiements, faiblesse des politiques énergétiques, poussée protectionniste, médiocrité des investissements productifs dans les pays développés et exécution plus lente des plans des pays en développement.

10. Au prix d'efforts considérables, les gouvernements ont pu, au cours des dernières années, enrayer certaines conséquences de la crise; mais faute d'avoir agi sur les structures et les mécanismes de l'économie, ils n'ont pas réussi à maîtriser ses causes.

11. Les difficultés sont particulièrement manifestes dans les relations Nord-Sud, où les négociations n'ont guère progressé pendant l'année écoulée. Dans le domaine monétaire et financier, les moyens mis en œuvre par les institutions multilatérales pour faire face aux déficits de balance des paiements des pays en développement sont insuffisants, et le volume de l'aide publique au développement ne représente que la moitié de ce qui avait été fixé dans la Stratégie internationale du développement. Pour ce qui est des matières premières, un accord de principe est intervenu sur la création d'un fonds commun; c'est un progrès mais il reste beaucoup à faire.

12. Par ailleurs, la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a montré que bien des pays hésitent toujours à tirer les conséquences de l'interdépendance croissante des économies. En outre, les délibérations du Comité plénier et celles du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale n'ont donné que des résultats limités. Les difficultés des pays développés, qui sont réelles, ne facilitent certes pas la tâche des gouvernements de ces pays, mais il est indéniable que des mesures concertées en faveur des pays en développement, dans un certain nombre de domaines prioritaires, favoriseraient la reprise de l'économie mondiale, ces pays pouvant devenir le principal moteur de la croissance. Il faut donc rouvrir les négociations Nord-Sud sans attendre la reprise dans les pays développés, et on devrait pouvoir aller de l'avant sur certains points précis et prioritaires.

13. L'accélération du transfert de ressources vers les pays en développement (en augmentant le volume de l'aide publique au développement et en offrant des facilités de financement des déficits des balances des paiements plus favorables et à plus long terme) permettrait à ces pays de s'adapter aux fluctuations de l'économie mondiale sans trop compromettre leurs programmes de développement et de stabiliser et d'augmenter leurs importations et contribuerait ainsi à renforcer les industries d'exportation des pays développés et à réduire le chômage.

14. De même, dans le domaine du commerce, une atténuation du protectionnisme dans les pays développés permettrait aux pays en développement d'élargir leur potentiel d'exportation de produits industriels et ferait baisser les prix; elle faciliterait le renforcement de l'appareil industriel de ces pays et rendrait accessible l'objectif de Lima : 25 p. 100 de la capacité industrielle du monde, en l'an 2000, pour les pays en développement.

15. La situation alimentaire dans le monde reste inquiétante. Il n'y aura pas de progrès dans les pays en développement sans croissance de leur production agricole, sans constitution de réserves mondiales de sécurité

et sans renforcement du dispositif d'aide alimentaire. La communauté internationale doit se mobiliser pour apporter tout le concours financier et technique nécessaire à une croissance annuelle de la production agricole des pays en développement de 4 p. 100, objectif fixé à la Conférence alimentaire mondiale. La sécurité alimentaire doit aussi s'appuyer sur la constitution de réserves suffisantes, notamment de céréales. L'aboutissement prochain des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord mondial sur les céréales est souhaitable, et il est bon que le Conseil de la FAO ait adopté le plan en cinq points proposé par son directeur général. En outre, une aide alimentaire substantielle et plus flexible est nécessaire pour faire face au déficit alimentaire probable des pays en développement pendant les années 80. Tout cela montre l'importance de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui doit s'ouvrir prochainement à Rome.

16. Il faut étudier sérieusement, dans le cadre le mieux adapté, les conditions dans lesquelles la communauté internationale peut s'attaquer au problème de l'énergie et réagir à la perspective d'épuisement des gisements de pétrole. On sait maintenant que l'approvisionnement en pétrole et le coût du pétrole sont capitaux pour l'économie mondiale et des facteurs déterminants de la balance des paiements de tous les pays, que les exportateurs ne veulent pas une exploitation trop rapide de leurs réserves et qu'à terme la croissance de l'économie mondiale ne reposera plus sur l'énergie bon marché.

17. Une transition ordonnée vers des modes de consommation d'énergie moins tributaires du pétrole et des modes de croissance plus économes en énergie paraît imposer trois lignes d'action : premièrement, des mesures d'économie d'énergie très fermes, en particulier dans les pays développés; deuxièmement, d'importants investissements, à brève échéance, pour découvrir et exploiter avant la fin des années 80, surtout dans les pays en développement, de nouveaux gisements d'énergies classiques et pour exploiter les sources d'énergies nouvelles ou renouvelables qui seront nécessaires à la fin du siècle (la convocation d'une conférence sur les énergies nouvelles ou renouvelables est une première étape); troisièmement, des actions spécifiques en faveur des pays en développement importateurs pour qu'ils puissent faire face aux conséquences financières de l'ajustement progressif des coûts de l'énergie, et disposer des approvisionnements dont ils ont besoin pour poursuivre leur effort de développement et d'industrialisation. Sur ces problèmes essentiels, le Secrétaire général est en contact avec les gouvernements pour voir quelle contribution utile l'ONU peut apporter. Il regrette que sa proposition de créer un institut mondial de l'énergie, faite en 1977¹, n'ait pas été prise en considération et il souhaite qu'on l'étudie à nouveau.

18. La situation actuelle des négociations Nord-Sud ne paraît pas tenable et il est impossible de remettre les progrès à plus tard. Les négociations en cours à l'Organisation des Nations Unies, à New York, à Genève et ailleurs, doivent pouvoir s'appuyer mutuellement; mais le principal obstacle au succès des négociations n'est pas le

dispositif institutionnel. Il faut surtout que les gouvernements montrent leur volonté politique de parvenir à des compromis réalistes, notamment en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, les problèmes financiers et le protectionnisme.

19. Vu la nécessité d'accroître l'efficacité de la discussion et de la négociation aux Nations Unies, peut-être serait-il bon que le Conseil économique et social tienne au début de la session d'été une réunion de deux ou trois jours, au niveau ministériel, pour discuter de la situation de l'économie mondiale. Par ailleurs, des recommandations visant à améliorer les procédures de l'Assemblée générale et à rationaliser les travaux de la Deuxième Commission et de la Troisième Commission sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (A/34/320). Le Conseil pourrait les évoquer dans ses débats, et les gouvernements devraient les examiner sans tarder afin que ces nouvelles procédures puissent être adoptées dès le début de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

20. L'ONU paraît capable de remplir le rôle qui lui revient dans les rapports Nord-Sud. Mais il faut aussi que tous les Etats Membres et tous les groupes d'Etats prennent la mesure des dangers et des possibilités qui existent et abordent la négociation avec une volonté nouvelle et un sens de l'engagement qui soient à la hauteur des problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale.

La séance est suspendue à 16 h 5; elle est reprise à 16 h 15.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/1979/100)

21. Le PRÉSIDENT informe le Conseil que M. Navarrete (Mexique), nommé Sous-Secrétaire pour les questions économiques au Secrétariat aux affaires étrangères du Mexique, ne peut plus assumer ses fonctions de vice-président. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur, un nouveau vice-président doit être élu. Le président du Groupe latino-américain a fait savoir que ce groupe propose la candidature de M. Armendáriz Echegaray (Mexique).

M. Armendáriz Echegaray (Mexique) est élu vice-président par acclamation.

22. M. NAVARRETE (Mexique) dit qu'il a pu constater, pendant la brève période où il a représenté son pays au Conseil, l'importance des travaux de cet organe pour la coopération économique internationale dans le nouvel ordre économique international. Il se félicite de l'occasion qui lui a été donnée d'assurer la coordination de certaines consultations officieuses et remercie les membres du Conseil et le Secrétariat qui l'ont aidé dans sa tâche. M. Navarrete est convaincu que son successeur s'acquittera efficacement des tâches qui lui seront confiées.

L'ordre du jour provisoire (E/1979/100) est adopté.

23. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur les programmes de travail du Premier Comité (économique) et du Troisième Comité (programme et coordina-

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-troisième session, Séances plénières, 2061^e séance, par. 21 et suiv.*

tion) [E/1979/100, annexe]. Il exprime l'espoir que les comités, même s'ils modifient le calendrier établi, respecteront les délais prévus pour l'examen de chaque question afin que le Conseil puisse achever ses travaux à temps.

24. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) fait observer, au sujet du programme de travail du Premier Comité, que le projet de rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa cinquième session sera distribué seulement le 10 juillet et que la Commission devra donc se réunir à nouveau le 16 juillet pour l'approuver et le soumettre au Conseil.

Le Conseil décide que la Commission des sociétés transnationales reprendra sa cinquième session le 16 juillet 1979 à Genève.

25. Le PRÉSIDENT rappelle que le CPC a décidé de recommander au Conseil que les sections pertinentes de son rapport sur les sociétés transnationales soient examinées à l'occasion du débat consacré au point 9 de l'ordre du jour (Sociétés transnationales). Il rappelle par ailleurs que le Conseil a décidé, en 1978, que le débat général en plénière serait axé sur les grands problèmes d'intérêt général et qu'une date limite de présentation des propositions correspondantes serait fixée. Le Président propose que les propositions concernant le point 3 de l'ordre du jour (Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle) soient soumises le 27 juillet au plus tard et que la liste des orateurs souhaitant intervenir dans le débat général soit close le 5 juillet à 18 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.

20^e séance

Judi 5 juillet 1979, à 10 h 50.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.20

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle

1. M. MORSE (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que les difficultés économiques du moment — inflation, chômage, approvisionnement en énergie, ralentissement de la croissance — ne doivent pas reléguer au second plan les exigences pratiques du développement. D'ailleurs, l'application des mesures nécessaires au développement peut aider à atténuer ces difficultés, à atteindre les objectifs d'une nouvelle stratégie du développement et à mettre en place un ordre économique international plus équitable. Il s'agit donc, non seulement de s'entendre sur ces mesures, mais encore de passer des intentions aux actes.

2. Le PNUD cherche à améliorer la situation effective des pays en développement et à renforcer leur capacité d'autonomie, qui dépend de leur aptitude à gérer et à appliquer leurs propres programmes de développement. La coopération technique, qui peut aller de l'étude de préféabilité à l'étude technique détaillée, vise à remédier au manque de projets de développement bancables immédiatement, notamment dans les pays les moins avancés, puis à fournir l'assistance nécessaire à la mise en route des installations et à la formation des cadres locaux qui en auront la responsabilité ultérieurement.

3. La coopération technique entre pays en développement accroît l'efficacité des efforts propres de chaque pays et contribue à l'autonomie collective, tandis que la

coopération économique entre pays en développement renforce leur position dans les négociations collectives.

4. Afin d'aider les pays en développement à participer de manière effective, tant individuellement que collectivement, à la révision de la structure économique mondiale actuelle, les ressources de la coopération technique sont affectées au financement d'études portant sur les produits de base, les échanges et les questions financières, à la diffusion des résultats de ces études dans les pays en développement et à la formation du personnel dont ces pays auront besoin pour tirer parti des changements réalisés. Ainsi, le PNUD a aidé notamment à créer des associations de producteurs, des organismes de compensation et des centres de promotion des exportations, mais le champ des possibilités d'action reste immense.

5. Le PNUD entend faire face à ses responsabilités dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du développement. A sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration du PNUD a examiné les moyens d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Programme en tenant compte du processus général de restructuration des activités des Nations Unies en faveur du développement. En particulier, le PNUD et les organisations avec lesquelles il travaille cherchent activement à améliorer les procédures de coopération technique, les systèmes d'information, les dispositifs de collaboration sur le terrain et l'évaluation, ainsi que l'exploitation des résultats des activités entreprises.

6. Le PNUD attache une grande importance au succès de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, pour laquelle il a rédigé une étude que son conseil d'administration a

approuvée. La Conférence de Vienne offre à la communauté internationale l'occasion de s'accorder sur les moyens pratiques qui permettront aux pays en développement de tirer parti des progrès scientifiques et techniques réalisés aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, et le PNUD s'emploiera particulièrement à exploiter ces possibilités.

7. Mais le PNUD peut faire beaucoup plus, car il a une base financière saine, un dynamisme opérationnel indiscutable, et l'expansion de ses activités est rapide, comme l'a confirmé son conseil d'administration. Sa capacité de réponse aux besoins des pays en développement obéit à deux principes : d'une part, les pays en développement ont le droit souverain de déterminer, dans les limites des ressources indicatives qui leur sont affectées, les programmes qui doivent bénéficier en priorité de l'assistance du PNUD; d'autre part, le Conseil d'administration fixe tous les cinq ans les chiffres indicatifs de planification auxquels les gouvernements doivent adapter leurs demandes de coopération technique.

8. A sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration du PNUD a commencé à débattre du montant et de la répartition des ressources de coopération technique pour le troisième cycle de programmation (1982-1986). Il lui a été proposé comme base de discussion le maintien de l'augmentation annuelle de 14 p. 100 des contributions volontaires qui était l'objectif du cycle en cours. Cet objectif, qui a été atteint, permettrait, pour le troisième cycle, un doublement des ressources par rapport au deuxième. Cela dit, compte tenu de l'inflation mondiale et de la nécessité maintes fois rappelée par les gouvernements de parvenir à une accélération réelle du transfert de technologie, une croissance annuelle de 14 p. 100 aux prix courants correspond davantage à une stagnation qu'à un progrès. Bien que les ressources financières consacrées à la coopération technique soient considérablement moins élevées que celles qui sont affectées aux investissements et aux échanges, leur effet sur le développement est très important et trop fréquemment sous-estimé.

9. La coopération technique a été trop souvent considérée comme le parent pauvre du développement. En appelant à un accroissement des transferts de ressources, à un effort particulier en faveur des pays les moins avancés et à l'amélioration de la technologie dans les pays en développement, la communauté mondiale a manifesté déjà qu'elle souhaitait vivement voir se développer dans les années 80 les institutions ayant, comme le PNUD, un rôle catalyseur.

10. M. KEATING (Irlande), parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, déclare qu'au moment où la décennie en cours touche à sa fin, il convient d'évaluer la situation économique mondiale et l'état actuel de la coopération internationale en faveur du développement. Cette évaluation ne doit pas être statique : elle doit refléter l'évolution dynamique des événements et mettre en lumière les principales tendances, afin qu'il soit possible de jeter les bases de l'action future.

11. Pour les années 80, cette action, selon la Communauté économique européenne, doit avoir pour objectifs : une croissance globale, le développement accéléré des pays en développement, surtout des plus pauvres

d'entre eux, une meilleure intégration des pays en développement dans le système économique international, l'élimination de la pauvreté des masses, la lutte contre l'inflation et la réduction du chômage, le tout concourant à l'instauration d'un ordre économique international nouveau et meilleur. Il est peut-être difficile de progresser de façon harmonieuse vers l'ensemble de ces objectifs, mais ce n'est pas impossible malgré tout.

12. Au début de la décennie en cours, les pays développés étaient encore dans l'euphorie économique de l'après-guerre. Leur confiance dans l'avenir était plus ou moins partagée par de nombreux pays en développement dont un grand nombre venaient d'accéder à l'indépendance. D'ambitieux plans de développement national voyaient le jour, et il faut noter que, dans la mesure où la réalisation de ces plans dépendait des pays en développement eux-mêmes, elle a été tout à fait remarquable. Cette atmosphère de confiance existait également au niveau mondial : la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement le confirme amplement. Mais, par la suite, des changements radicaux se sont produits dans la situation économique mondiale, comme il ressort clairement de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978* (E/1979/62 et additifs), dont le Conseil est saisi. La stabilité des années précédentes a fait place à un climat de doute et d'incertitude, et la crise touche pratiquement tous les pays du monde. Il n'en reste pas moins que des progrès ont été accomplis, grâce auxquels la position et le rôle des pays en développement dans l'économie mondiale en général se sont considérablement renforcés. C'est une tendance que la Communauté économique européenne souhaite voir se poursuivre. Plusieurs des objectifs de la Stratégie internationale du développement ont été entièrement atteints ou presque dans certains cas, en particulier en ce qui concerne la croissance du produit national brut, du produit national brut par habitant, de la production d'articles manufacturés et du taux d'épargne intérieure des pays en développement. Ces pays ont également obtenu des résultats impressionnants dans les domaines du logement, de l'alphabétisation, de la santé, etc., mais la production agricole et la production alimentaire en particulier n'ont pas progressé au même rythme que la population. Les résultats laissent aussi à désirer pour ce qui est de la répartition des ressources, de l'emploi et surtout peut-être de la pauvreté absolue, domaine où les efforts de la communauté internationale ont pour l'instant totalement échoué et auquel il faut accorder la plus haute priorité.

13. Il peut être trompeur de mesurer le succès et les échecs de la Stratégie en se rapportant à des notions et des objectifs globaux. Même si la croissance du produit national brut s'est rapprochée de l'objectif global, il faut bien voir que cette croissance est très inégalement répartie entre les pays en développement eux-mêmes. La plupart de ceux qui ont des taux de croissance vraiment élevés sont des pays producteurs de pétrole et, dans les pays en développement les plus pauvres, la croissance a été extrêmement lente, de sorte que les écarts existant entre les pays en développement eux-mêmes se sont encore accentués.

14. Au niveau mondial, des progrès considérables ont été faits sur le plan de la coopération internationale. Les

pays en développement participent maintenant activement à la prise de décisions et leur voix se fait entendre de plus en plus dans toutes les instances internationales, pour le bien de la communauté internationale tout entière. La Communauté économique européenne se rend bien compte que les pays en développement jugent leur participation encore insuffisante; elle n'ignore pas non plus qu'ils ne sont pas satisfaits du fonctionnement de certaines institutions internationales. Ce n'est pas que ces institutions s'acquittent mal de leurs tâches ou soient anachroniques; simplement, au cours de ces dernières années, les changements ont été beaucoup plus rapides que prévu. La Communauté demeure persuadée que ces institutions peuvent encore contribuer très utilement à la recherche de solutions aux difficultés actuelles, mais il faut faire en sorte qu'elles continuent à évoluer de manière à suivre le rythme des événements. Le dialogue permanent engagé à l'Organisation des Nations Unies pour régler les problèmes des pays en développement doit se poursuivre, et les possibilités de consultation existantes doivent être améliorées et renforcées pour que les institutions économiques internationales puissent répondre mieux et plus rapidement à une situation qui change constamment.

15. La situation économique mondiale reste très préoccupante : la croissance est très lente, l'inflation atteint un niveau inacceptable, le taux de chômage est élevé et les taux de change continuent à fluctuer. On voit cependant apparaître les signes d'une amélioration et, dans la Communauté économique européenne en particulier, les taux de croissance ont augmenté en 1978 et au début de 1979, grâce en partie aux efforts que la Communauté a faits pour lutter contre l'inflation. La question de savoir si cette tendance pourra être maintenue demeure néanmoins sans réponse.

16. L'énergie, si importante pour les économies du monde entier, pose un problème très difficile aux pays développés comme aux pays en développement. Pour de nombreux pays, et surtout pour les pays en développement importateurs de pétrole, le coût de ces importations est à l'origine d'un déséquilibre croissant de leur balance des paiements. La communauté internationale devra trouver une solution appropriée au problème de l'énergie pour assurer à tous les pays une croissance stable et soutenue. La Communauté économique européenne, pour sa part, est prête à participer à la recherche de telles solutions. Le pétrole est une source d'énergie rare et qui diminue : il est donc urgent d'adopter des mesures pour l'économiser et, parallèlement, pour découvrir de nouvelles sources d'énergie, comme en sont convenus récemment le Conseil de l'Europe à Strasbourg et la réunion au sommet de Tokyo. La prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourrait aussi apporter une contribution importante à cet égard.

17. Dans le domaine monétaire, la Communauté économique européenne a pris une mesure importante en adoptant le système monétaire européen, qui relie entre elles, au moyen de taux de change stabilisés, les monnaies des Etats membres de ce qui constitue le groupement commercial le plus important du monde. Le système monétaire européen devrait contribuer largement à améliorer la balance des relations économiques

et monétaires au profit de tous les pays, développés et en développement.

18. A ce propos, M. Keating tient à souligner que la Communauté économique européenne est profondément attachée à la libération du commerce, principe qu'elle n'a cessé de mettre en pratique, même pendant la récession la plus grave depuis les années 30. Elle a résisté aux pressions protectionnistes et, même pendant la récente crise, les importations de la Communauté, en particulier celles provenant des pays en développement, ont continué à augmenter. La Communauté économique européenne est maintenant le principal importateur mondial et constitue en outre, pour les pays en développement non producteurs de pétrole, un marché qui va en se développant et en se diversifiant.

19. En dépit des menaces qui pèsent sur l'emploi dans ses pays membres, la Communauté, consciente de ses responsabilités envers les pays en développement, n'a pas cherché à bloquer ou à réduire le niveau absolu de ses importations; elle a préféré, en consultation avec les pays en développement intéressés, chercher à régulariser le rythme de certaines importations. La Communauté a donc choisi de négocier et de coopérer pour que le volume des importations en provenance des pays en développement soit maintenu et augmente dans de bonnes conditions.

20. S'agissant du SGP et des négociations commerciales multilatérales, l'attitude de la Communauté a toujours été de promouvoir les intérêts des pays en développement, en accroissant leur participation au commerce mondial. Le SGP, qui apporte des avantages considérables aux pays en développement en général, a été amélioré en 1979, particulièrement dans l'intérêt des pays en développement les moins avancés. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, la Communauté économique européenne a également cherché à assurer une plus grande participation des pays en développement au commerce mondial, en introduisant des éléments favorables à ces pays chaque fois que cela était faisable et approprié. Personne ne peut dire que le résultat de ces négociations soit entièrement satisfaisant, mais la Communauté a fait de très grandes concessions et invite maintenant instamment les pays en développement à participer pleinement aux résultats de ces négociations, en particulier aux codes sur les obstacles non tarifaires.

21. L'esprit positif dont veut faire preuve la Communauté économique européenne se retrouve dans la façon dont elle a abordé la coopération régionale. M. Keating pense en particulier à la Convention ACP-CEE de Lomé, exemple unique de coopération, qui associe la Communauté et 57 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cette convention, qui comporte de nombreux éléments innovateurs, tels que le système STABEX (stabilisation des recettes d'exportation), expire en 1980, mais les négociations en vue de la remplacer ont récemment abouti. Le nouvel instrument contient un certain nombre d'améliorations par rapport à l'ancien. C'est ainsi que la contribution de la Communauté dans le domaine de l'assistance financière passe de 3,5 milliards à 5,6 milliards d'unités de compte.

22. La bonne volonté de la Communauté économique européenne à l'égard des pays en développement ne s'est

pas manifestée seulement dans le domaine de la coopération régionale et dans la libéralisation progressive du commerce. A la CNUCED, par exemple, la Communauté a joué un rôle actif dans les négociations concernant la création du fonds commun. Ce fonds, bien entendu, n'est qu'un élément, encore qu'essentiel, du Programme intégré pour les produits de base, mais il faut espérer qu'il permettra de relancer les discussions sur les produits compris dans le Programme. Jusqu'à présent, ces discussions n'ont progressé que très lentement et ont été un peu décevantes pour les pays en développement. Mais les difficultés ne sont pas insurmontables car elles tiennent plus à la complexité très grande de cette question qu'à l'absence de volonté politique.

23. Le Programme intégré pour les produits de base était le point marquant de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. A la cinquième session au contraire, aucun résultat de cette importance n'a été obtenu. Cela ne signifie pas qu'il n'y en ait eu aucun car, au sujet de la coopération économique entre pays en développement, des pays les moins avancés, du protectionnisme et de l'adaptation des structures, des résolutions ont été adoptées par consensus. La Conférence a également montré que des progrès importants avaient été faits dans l'application de la résolution sur le problème de la dette, adoptée en mars 1978 par le Conseil du commerce et du développement. Pour leur part, les Etats membres de la Communauté économique européenne ont fait savoir à la Conférence que des mesures importantes pour l'allègement de la dette publique d'un certain nombre de pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, seraient prises dès que l'approbation de leurs parlements respectifs aurait été obtenue. En ce qui concerne les points sur lesquels il n'a pas été possible de parvenir à un accord à Manille, la Communauté économique européenne souhaite poursuivre la discussion au Conseil, afin d'arriver à un résultat positif.

24. L'évolution de l'économie mondiale au cours des dernières années présente quelques aspects fondamentaux. Premièrement, il s'est produit un changement notable depuis le début de la décennie, et l'on voit maintenant les pays en développement réclamer un rôle plus grand dans l'économie mondiale. Deuxièmement, la participation croissante des pays en développement à l'économie mondiale se produit à un moment où cette économie elle-même connaît de très grandes difficultés. Troisièmement, il y a une prise de conscience de l'interdépendance mutuelle. Bien entendu, il ne faut pas sous-estimer ce qui reste à faire : l'économie mondiale demeure dans une situation très précaire qui appelle la stabilité, la vigilance et la concertation.

25. Lorsque l'on considère la nouvelle stratégie internationale du développement, on voit mieux encore combien il est indispensable que l'économie mondiale sorte de la récession et retrouve un rythme de croissance plus rapide. Cette stratégie a pour objectif fondamental le développement des pays en développement et doit promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et équitable. Les pays en développement eux-mêmes sont, sans aucun doute, responsables au premier chef de leur développement, mais les pays développés ont aussi une responsabilité dans ce domaine. Un effort commun de la communauté interna-

tionale tout entière est donc manifestement nécessaire, effort qui sera d'autant plus efficace que tous les pays parviendront à un rythme d'expansion économique stable. Il ne s'agit pas de faire de la croissance globale une condition préalable pour promouvoir le développement accéléré des pays en développement, mais il est certain que de la situation économique de chaque pays dépend son aptitude à contribuer à la réalisation de cet objectif. La Communauté économique européenne estime que les difficultés actuelles ne doivent pas empêcher de poursuivre et même de renforcer les efforts en vue d'assurer le développement. Le succès de ces efforts, pourtant, est fonction de l'amélioration de la situation internationale dans le domaine politique aussi bien que dans le domaine économique.

26. Au moment de définir la nouvelle stratégie, il faudra savoir tirer les leçons des expériences passées et, en particulier, ne pas perdre de vue les graves limitations inhérentes à la fixation d'objectifs globaux. De même, il faut garder présent à l'esprit que l'objectif de tout développement est l'augmentation constante du bien-être de toute la population. Pour la Communauté économique européenne, cela signifie que le développement doit être le résultat des efforts de tous les peuples qui, par leur participation au processus de développement, établissent aussi leur droit à une part équitable des bénéfices qui en découleront. Dans ce contexte, la résolution 33/193 de l'Assemblée générale constitue la base essentielle des travaux futurs.

27. La Communauté économique européenne estime que les objectifs fixés pour la stratégie, de même que les mesures de politique générale à prendre pour les atteindre, doivent s'inspirer à la fois du réalisme et du souci de justice. La nouvelle stratégie internationale du développement peut contribuer pour beaucoup à promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international juste. C'est pourquoi la Communauté économique européenne estime qu'elle doit être au centre de tous les efforts, nationaux ou internationaux.

28. Pour conclure, M. Keating fait observer que, s'il a mis l'accent sur la coopération de la Communauté économique européenne avec les pays en développement, ce n'est pas par complaisance, mais pour illustrer la signification pratique de cette coopération, élément indispensable d'une croissance stable et soutenue de l'économie mondiale.

29. Le Conseil économique et social demeure le principal organisme du système des Nations Unies qui s'occupe de coopération économique internationale, et la présente session offre une occasion immédiate de faire de nouveaux efforts pour renforcer la coopération entre pays développés et pays en développement. Ces efforts auraient des répercussions favorables sur le dialogue Nord-Sud, sur les travaux préparatoires de la nouvelle stratégie internationale du développement, sur la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, ainsi que sur les autres négociations importantes qui doivent avoir lieu à l'Organisation des Nations Unies dans les mois et les années à venir.

30. Pour M. KUNDU (Inde), la situation économique internationale s'est encore dégradée par rapport à l'année précédente; en effet, en 1978, l'activité économi-

que a fléchi, le ralentissement de la croissance s'est accusé dans les pays en développement, en raison notamment de la détérioration des termes de l'échange, et les pays développés à économie de marché n'ont pas réussi à juguler l'inflation. Qui plus est, les perspectives pour l'année en cours sont peu encourageantes : les recettes d'exportation des pays en développement sont déjà en baisse, et le déficit en compte courant des pays en développement non producteurs de pétrole continue de s'accroître, surtout dans les pays à faible revenu. Par ailleurs, l'aide publique au développement fournie par les pays développés, au lieu de se rapprocher de l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB, a effectivement diminué en pourcentage au cours des dernières années, certains des principaux pays donateurs se trouvant parmi les plus éloignés de cet objectif. Tous ces facteurs ont contribué à l'augmentation rapide de la dette extérieure des pays en développement; les mesures d'allégement prises par certains pays créanciers n'ont profité qu'à quelques-uns et, à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les efforts faits pour étendre l'application de ces mesures à tous les pays en développement à faible revenu ont échoué.

31. Pour remédier à cette situation critique et aux inégalités et aux déséquilibres qui la caractérisent, il faut apporter aux relations économiques internationales des changements structurels fondamentaux, que seule peut permettre l'instauration rapide du nouvel ordre économique international. Il convient d'aborder les problèmes de manière globale, en admettant l'existence du concept de l'interdépendance. Il est de l'intérêt des pays développés de favoriser la croissance des pays en développement; ils devraient donc adopter, pour résoudre à long terme leurs propres problèmes, une politique économique intérieure et extérieure qui permette l'utilisation maximale de la capacité de production des pays en développement. Malheureusement, jusqu'à présent, les pays développés ne se sont pas montrés disposés à reconnaître ce principe d'interdépendance et ils se sont contentés de prendre des mesures à court terme souvent incompatibles avec les objectifs à long terme, mesures de portée limitée qui aboutissent parfois à des résultats qui s'annulent les uns les autres; les pays en développement ne jouent d'ailleurs qu'un rôle minimal dans le processus de prise de décision.

32. C'est dans ce contexte qu'il convient de replacer les résultats décevants des négociations commerciales multilatérales et de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. S'agissant des négociations commerciales multilatérales, l'Inde regrette que les pays développés n'aient pas donné suite aux engagements qu'ils avaient pris à Tokyo de libéraliser les échanges des pays en développement et d'octroyer à ceux-ci un traitement spécial et plus favorable sur une base de non-réciprocité, et elle déplore en particulier qu'il n'ait pas été possible d'élaborer un code relatif aux mesures de sauvegarde. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas répondu aux espoirs qu'elle avait suscités. Qu'il s'agisse de la question clef de l'organisation de consultations globales périodiques sur les changements de structure à apporter à l'économie mondiale, de l'aide publique au développement ou de la réforme du système monétaire internatio-

nal, aucun progrès n'a été accompli. Un accord partiel a été réalisé à propos du protectionnisme et des ajustements, mais il faut maintenant que les pays développés prennent des mesures positives pour supprimer le protectionnisme. Il faut également appliquer les décisions prises au sujet de la restructuration des marchés des produits de base, de la création du fonds commun et de l'amélioration de la commercialisation des produits des pays en développement.

33. L'Inde attache une grande importance à la prochaine Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, car il s'agit là, à son avis, d'un problème d'une importance capitale pour le développement; les pays devraient accorder la priorité la plus élevée à l'autonomie en matière de production alimentaire ainsi qu'à la création de petites industries, qui serait l'un des meilleurs moyens de remédier aux problèmes de chômage rural et urbain. L'Inde, qui est bien placée pour apprécier l'ampleur de ces problèmes, met l'accent, dans son plan quinquennal actuel, sur la création d'emplois et sur les mesures propres à favoriser le plein emploi dans les régions rurales, où vivent près de 80 p. 100 de sa population. Les progrès récents de son économie devraient faciliter l'action entreprise pour supprimer la pauvreté et le chômage chroniques qui sévissent depuis des siècles.

34. L'Inde considère que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui doit se tenir au mois d'août 1979, présente également une grande importance, en raison du rôle déterminant que la science et la technique jouent dans le développement et dans l'amélioration générale des conditions de vie de tous. Les travaux préparatoires n'ont pas été très encourageants, les pays développés ne se montrant guère disposés à apporter la contribution qui serait nécessaire pour faciliter le développement des pays en développement. Il faut pourtant que la Conférence aboutisse à des résultats concrets car la communauté internationale ne peut pas se permettre un nouvel échec.

35. L'Inde aura le privilège d'accueillir une autre grande réunion : la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; elle espère que, d'ici là, l'ONUDI sera devenue une institution spécialisée. Elle espère également que cette conférence prendra des décisions concrètes en vue d'atteindre les objectifs fixés à Lima pour la part des pays en développement dans la production et le commerce mondiaux des articles manufacturés.

36. L'un des instruments les plus efficaces dont disposent les pays en développement pour assurer leur propre développement, restructurer l'ordre économique international existant et accéder à une autonomie collective devenue indispensable, est le renforcement de leur coopération économique et technique. L'Inde a pris diverses initiatives à cet égard. Elle a décidé d'affecter 10 p. 100 du chiffre indicatif de planification que lui a attribué le PNUD pour la période 1978-1981 aux activités de coopération technique entre pays en développement; elle a participé et compte participer à plusieurs importantes réunions sur cette question; enfin elle a proposé de nouvelles négociations commerciales entre pays en développement en vue de réduire les obstacles tarifaires sur une base mutuellement avantageuse.

37. Le Conseil est saisi d'un document important, le rapport du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (E/1979/78). L'Inde, qui a été déçue par l'échec des négociations relatives à un nouvel accord sur le blé et à l'établissement d'un système mondial de sécurité alimentaire, se félicite des mesures suggérées par le Directeur général de la FAO pour pallier la situation en attendant la conclusion d'un nouvel accord. Elle attache d'autre part une grande importance aux objectifs fixés pour l'aide aux pays en développement dans le secteur agricole, en vue de leur permettre d'accroître leur production dans ce domaine.

38. Les dernières hausses du prix de l'énergie vont avoir des répercussions considérables sur l'économie mondiale et, en particulier, sur les plans de développement des pays en développement. L'Inde, rappelant que l'OPEP s'est déclarée prête à étudier dans une optique globale les problèmes d'énergie et les autres problèmes qui intéressent les pays en développement et qu'à la réunion de Colombo les pays non alignés ont préconisé l'organisation de négociations globales sous les auspices des Nations Unies, espère que des mesures concrètes seront prises pour minimiser les incidences négatives de la hausse des prix du pétrole.

39. Le Conseil sera également appelé à examiner le rapport d'activité sur les préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, dont le Conseil a, le premier, préconisé la réunion. L'Inde déplore que ces préparatifs ne progressent que très lentement. Rappelant les recommandations formulées par les pays non alignés à cet égard, elle souligne que la recherche et le développement concernant les sources d'énergie nouvelles, où qu'ils soient entrepris, doivent appartenir à la collectivité et être appliqués dans l'intérêt de l'humanité. La délégation indienne espère que le Conseil formulera des recommandations concrètes pour approbation par l'Assemblée générale, afin que des mesures précises soient prises pour accélérer la préparation de cette conférence.

40. On ne peut parler des problèmes de développement sans évoquer la course aux armements, qui absorbe d'immenses ressources matérielles, technologiques et humaines qui pourraient être consacrées au développement. Désarmement et développement sont étroitement liés, comme l'ONU l'a maintes fois souligné. L'Inde espère que le groupe d'experts chargé par le Secrétaire général d'étudier ce problème urgent pourra présenter rapidement des recommandations détaillées.

41. La délégation indienne est profondément déçue de l'absence totale de progrès dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Elle réitère qu'il est indispensable d'aborder la coopération internationale sous l'angle d'une stratégie, seul moyen de prendre des engagements fermes et de mesurer leur réalisation. Il faudra que les négociations entreprises au sein du Comité préparatoire progressent rapidement pour que l'Assemblée générale soit en mesure d'adopter cette stratégie à la session extraordinaire prévue pour 1980. Cette session extraordinaire, qui examinera également la question du nouvel ordre économique international, fournira une occasion de relancer le dialogue entre pays développés et pays en

développement qui, comme l'a justement fait observer le Secrétaire général, a atteint un point intenable. Il faut éviter que ce dialogue perde toute efficacité et toute crédibilité. Il ne faut pas décevoir les espoirs des peuples du monde. Les objectifs à atteindre sont bien connus, la question qui se pose est celle de savoir si les responsables ont le courage de leurs opinions et la volonté politique collective de trouver des solutions. Des échecs répétés risqueraient d'avoir des conséquences imprévisibles car la population des pays en développement ne peut pas rester indéfiniment passive. Le fossé ne cesse de se creuser entre pays riches et pays pauvres, ce qui risque de nuire à l'instauration du nouvel ordre économique international. Le décalage croissant qui existe entre les promesses et les réalisations a provoqué une véritable crise de confiance : il est indispensable de renverser ces tendances pour édifier le monde meilleur défini par la Charte des Nations Unies.

42. M. SRIVASTAVA (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) dit que, depuis l'année précédente, neuf nouveaux pays ont adhéré à l'OMCI, qui compte maintenant 112 membres et un membre associé, dont plus de 75 p. 100 sont des pays en développement. L'Assemblée de l'OMCI sera saisie en novembre prochain d'une proposition de porter de 24 à 32 le nombre des membres du Conseil, proposition qui vient compléter le processus de réorganisation institutionnelle entamé en 1974 pour permettre à l'OMCI de mieux s'acquitter de ses responsabilités et de son mandat.

43. Sur le plan des méthodes de travail, le Conseil de l'OMCI a entrepris, à sa quarante-deuxième session, un examen complet du programme de l'organisation et proposé un réajustement général prévoyant notamment une forte réduction du nombre de réunions et de conférences ainsi que du nombre de documents publiés et distribués. Cette décision, sans nuire à l'efficacité du travail de l'Organisation, devrait lui permettre de réaliser des économies considérables de temps et d'argent.

44. En ce qui concerne le travail de l'Organisation proprement dit, celle-ci a encouragé au cours de l'année écoulée l'adoption de deux instruments importants, une convention internationale sur la formation des gens de mer et la délivrance des brevets et une convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes. D'autre part, la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites et l'Accord d'exploitation de cette organisation doivent entrer en vigueur dans le courant du mois. Ces nouveaux instruments constitueront des éléments essentiels de la réglementation intergouvernementale de la navigation et des activités maritimes. Cependant, c'est sur la mise en œuvre efficace des normes et règlements déjà adoptés que l'OMCI a décidé de faire porter l'accent désormais afin de promouvoir la sécurité de la navigation et de lutter contre la pollution des mers par les navires. Pour atteindre ce double objectif, l'OMCI attache une grande importance à la coopération technique avec les pays en développement et, en particulier, à l'octroi d'une assistance technique à ces pays pour élaborer et exécuter leur propre programme maritime. Le Programme de coopération technique de l'OMCI vise à donner aux pays en développement les moyens d'incorporer les normes et les règlements inter-

nationaux dans leurs programmes nationaux et, d'autre part, à faire en sorte qu'ils disposent de l'infrastructure nécessaire en matière de main-d'œuvre qualifiée et d'organisation pour progresser régulièrement. Ces objectifs sont étroitement liés dans la mesure où tout progrès est impossible sans un respect scrupuleux des normes et des règlements internationaux qui, à son tour, ne peut être assuré sans une infrastructure bien organisée et fiable. Grâce à l'appui du PNUD et de plusieurs gouvernements et organismes donateurs, l'OMCI a pu mettre en place un programme complet et coordonné qui fait appel à des conseillers régionaux en contact permanent avec les gouvernements, à des experts consultants envoyés aux gouvernements sur leur demande pour les conseiller sur des projets spécifiques et à des conseillers interrégionaux basés au siège qui peuvent fournir aux gouvernements ou à des groupes de gouvernements, les conseils et l'assistance spécialisée dont ils ont besoin. Tous ces experts et conseillers restent en contact étroit avec les responsables régionaux du siège et avec les divisions techniques du secrétariat. Il en résulte un flux continu d'informations entre les centres régionaux et le siège qui permet d'accorder une assistance en temps utile et dans le domaine approprié. A l'heure actuelle, vingt experts techniques sont mis gracieusement à la disposition des pays en développement pour les aider à se doter d'une marine marchande efficace, et le Secrétaire général de l'OMCI engage tous les pays à faire appel à leurs services, qui couvrent tous les domaines de la navigation. Les pays en développement sont souvent handicapés parce qu'il leur manque le personnel maritime qualifié qui leur permettrait d'acquérir et d'exploiter efficacement une flotte d'un tonnage approprié mais aussi d'équiper les ports, les chantiers navals, etc. C'est la raison pour laquelle l'OMCI a inscrit au premier rang de ses priorités l'implantation de moyens de formation modernes dans les pays en développement. Elle a déjà participé à la création d'instituts maritimes dans plusieurs pays et a accordé une assistance technique aux instituts régionaux créés par des groupements de pays (pays arabes, pays francophones

d'Afrique occidentale et centrale et pays anglophones d'Afrique orientale, par exemple). L'OMCI continuera d'appuyer ces activités régionales grâce à l'aide du PNUD et de plusieurs pays maritimes développés (Norvège, Suède, République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas et Belgique). Le Secrétaire général de l'OMCI tient à signaler également le séminaire sur la sécurité et la prévention de la pollution, organisé par le Japon, et le séminaire sur la formation maritime organisé par l'URSS.

45. L'OMCI, soucieuse de jouer son rôle au sein des organismes des Nations Unies, continue de participer au mécanisme de coordination du système des Nations Unies et s'efforce de coordonner ses activités avec celles des autres organisations tant pour renforcer l'efficacité de son programme que pour en faire profiter les gouvernements au maximum. L'OMCI continue de coopérer avec le PNUE, la CNUCED et l'OIT et elle a conclu de nouveaux arrangements avec l'ONUDI, le HCR et les commissions régionales. Elle participe activement aux travaux du CAC et au mécanisme de coordination établi sous ses auspices et ceux du Conseil économique et social. Dans son domaine spécialisé, l'OMCI tient en effet à participer à l'effort global de l'ONU pour améliorer la situation économique et sociale de tous les pays et elle s'engage dans ce but à poursuivre deux objectifs précis : promouvoir une coopération mondiale dans le domaine maritime et octroyer toute l'assistance technique nécessaire aux pays en développement pour les aider à se doter de la flotte marchande qui leur convient.

46. Le PRÉSIDENT, répondant aux questions posées par les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la République arabe syrienne, indique que le Secrétariat publiera prochainement un document exposant l'état de la distribution des documents et que, d'autre part, la clôture de la liste des orateurs pour le débat général est différée jusqu'à ce que certaines délégations soient en mesure d'indiquer la date à laquelle elles souhaitent prendre la parole.

La séance est levée à 12 h 30.

21^e séance

Judi 5 juillet 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.21

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*)

1. M. DAVIES (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) dit qu'en réponse à la demande formulée par le Conseil dans sa résolution 1978/45 il présente maintenant son rapport sur le Programme climatologique mondial (E/1979/84). Outre

des climatologues, des économistes, des agronomes, des spécialistes des ressources en eau, des urbanistes, des médecins et des environmentalistes ont assisté à la Conférence mondiale sur le climat organisée par l'OMM au début de l'année. Les conclusions de la Conférence sont incorporées dans une Déclaration qui figure dans l'appendice A du rapport. Cette déclaration constitue un bilan faisant autorité de l'état actuel des connaissances en ce qui concerne le climat et les questions connexes; l'accent est mis en particulier sur les préoccupations que suscite actuellement la possibilité de variations

climatiques provoquées par les activités de l'homme, notamment l'accroissement de la teneur en dioxyde de carbone de l'atmosphère, qui peut aboutir à une élévation de température de l'atmosphère, et les effets de certains polluants (en particulier les chlorofluorométhane) sur l'ozone de la stratosphère. Cette déclaration, ainsi que les autres conclusions de la Conférence, ont été présentées au récent Congrès météorologique mondial et prises en considération lors de la préparation du Programme climatologique mondial.

2. Les quatre programmes qui forment le Programme climatologique mondial tiennent compte du souhait exprimé par le Conseil qu'une assistance prompt et efficace soit fournie aux planificateurs et aux responsables nationaux. Le Programme des applications climatologiques et le Programme concernant l'étude des incidences du climat sont en relation directe avec cet objectif, alors que le Programme de recherches sur les changements climatiques et la variabilité du climat et le Programme des données climatologiques ont un rapport un peu moins direct avec lui. Le Conseil a demandé instamment que tous les organismes et les programmes appropriés au sein du système des Nations Unies collaborent aussi étroitement que possible avec l'OMM à l'élaboration et à l'exécution du Programme, et le Congrès de l'OMM, dans sa résolution établissant le Programme [résolution 29 (Cg-VIII)], a demandé de façon précise la collaboration d'organismes tels que la FAO, le FIDA, l'UNESCO, le PNUE et l'OMS, et aussi d'organismes non gouvernementaux tels que l'Institut international pour l'application de l'analyse de systèmes et le Conseil international des unions scientifiques.

3. L'OMM prendra la direction dans l'orientation et la coordination du Programme, mais il serait nécessaire que d'autres organismes internationaux jouent pleinement leur rôle, et il faudra aussi un grand effort, au niveau des pays, dans l'organisation des procédures d'observation, des programmes sur le terrain, des systèmes de surveillance et des études concernant la recherche. Il est encourageant de noter que des discussions ont déjà été engagées avec certains organismes des Nations Unies en vue de mettre en train des projets et activités spécifiques.

4. Depuis quelques années, l'OMM, conjointement avec le Conseil international des unions scientifiques, participe au Programme de recherche sur l'atmosphère globale. Au titre de ce programme se déroule actuellement une expérience météorologique à l'échelon mondial qui fait intervenir cinq satellites météorologiques géostationnaires, plusieurs satellites sur orbite polaire, quelque 50 navires de recherche scientifique et quelque 300 stations automatiques sur bouée flottante, auxquels s'ajoutent des observations effectuées par des aéronefs et des ballons à haute altitude. Cette expérience constitue un exemple sans précédent de coopération scientifique internationale, et les données ainsi recueillies seront une contribution précieuse à l'élément recherche du Programme climatologique mondial.

5. En raison du rapport que présentent de si nombreux points du Programme climatologique mondial avec les questions dont est saisi le Conseil, notamment dans des domaines tels que l'alimentation, l'eau, l'énergie, la

santé et l'environnement, l'OMM se féliciterait de l'appui continu du Conseil.

6. M. SAOUMA (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) rappelle que la semaine suivante la FAO accueillera la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Entre autres questions complexes la Conférence devra examiner les problèmes suivants : comment réaliser des réformes en matière de développement agraire et rural d'une façon qui soit politiquement et socialement acceptable sans diminuer l'efficacité de la production ni entraver la croissance, comment arrêter l'exode rural et comment adapter les structures migratoires aux possibilités socio-économiques changeantes dans les zones rurales et urbaines. La Conférence devra également étudier les questions suivantes : comment faire bénéficier le développement rural des progrès accomplis par la science et la technologie, comment établir un juste équilibre entre les ressources offertes par l'environnement et la population, comment assurer que les facteurs de production et les services modernes nécessaires à l'amélioration de la production agricole soient fournis et répartis dans les meilleures conditions, comment introduire des technologies à forte intensité de main-d'œuvre dans les zones rurales pour atténuer les effets du chômage et de la non-possession de terres, comment concilier l'exigence d'une productivité élevée avec la nécessité de développer l'emploi, quels systèmes de surveillance concevoir pour faire en sorte que les projets visant à aider les populations pauvres des zones rurales atteignent bien leur objectif, comment faire accepter par les petits exploitants agricoles et les paysans sans terres les programmes destinés à améliorer leur sort et, enfin, comment obtenir la participation active des ruraux au processus du développement.

7. La Conférence devrait adopter une déclaration de principes et un programme d'action. M. Saouma propose que le rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural soit transmis à l'Assemblée générale en même temps que le rapport de la Conférence de la FAO, qui se réunira du 10 au 29 novembre 1979. Entre-temps, les conclusions de la Conférence mondiale pourraient être communiquées officieusement au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, ainsi qu'au Conseil mondial de l'alimentation, qui doit siéger en septembre.

8. M. Saouma est convaincu que la Conférence mondiale pourra aider puissamment l'action de tous les organismes des Nations Unies et qu'elle facilitera notamment l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Il ne propose pas la création d'un nouveau mécanisme chargé d'aider à mettre en œuvre le programme d'action. Ce n'est pas seulement pour éviter des dépenses superflues, mais aussi parce que le mandat de la FAO et celui d'autres institutions des Nations Unies englobent tous les aspects de la réforme agraire et du développement rural.

9. La FAO consacre tous ses efforts au travail entrepris pour formuler une nouvelle stratégie internationale du développement. En fait, la grande étude qu'elle a entreprise sous le titre, « Agriculture : horizon 2000 », a été conçue dès le départ comme une contribution à la

stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Un premier résumé des conclusions de cette étude a été présenté au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement lors de la session qu'il a tenue récemment; la version intégrale sera examinée par la Conférence de la FAO en novembre.

10. L'agriculture doit être au cœur de la nouvelle stratégie : en effet, non seulement elle nourrit l'humanité, mais encore elle crée l'essentiel de l'emploi et de l'activité économique dans les zones rurales; c'est d'elle aussi que de nombreux pays tirent une large part de leurs recettes d'exportation. Elle n'est pas la rivale de l'industrialisation, mais plutôt son complément, dans un rapport d'interdépendance. L'expérience prouve que, faute d'accorder toute l'attention voulue aux problèmes de l'agriculture, tout l'effort de développement d'un pays peut se trouver compromis.

11. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a consacré presque exclusivement aux questions d'alimentation et d'agriculture la session qu'il a tenue récemment. M. Saouma se félicite tout particulièrement du soutien apporté par le Comité en ce qui concerne la sécurité alimentaire mondiale. Un sujet d'intérêt général traité par le Comité plénier est le développement des pêches dans les zones économiques exclusives. Les récentes modifications apportées au régime des mers font que la grande majorité des ressources halieutiques mondiales se trouve désormais sous la juridiction des Etats côtiers, ce qui aura probablement des effets importants sur les opérations de pêche. La FAO lance un grand programme pour aider les pays en développement à exploiter les ressources halieutiques dont ils sont désormais les maîtres. Le nouveau régime des pêches marque un progrès limité, mais important, dans la voie d'un nouvel ordre économique international; la coopération que la FAO poursuit avec l'ONU sur divers aspects de ce problème est donc tout à fait justifiée. M. Saouma est reconnaissant au PNUD et au Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales pour l'appui reçu dans ce domaine.

12. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire mondiale, la situation est moins satisfaisante. Jusqu'en février 1979, il était permis d'espérer que bon nombre des idées générales contenues dans l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale mis au point par la FAO recevraient une application pratique grâce à la conclusion d'un nouvel accord international sur les céréales qui contiendrait des dispositions contraignantes prescrivant la constitution de stocks en période d'abondance et leur déblocage en période de pénurie, ce qui, conjugué avec l'octroi d'une assistance spéciale aux pays en développement et l'élaboration d'une nouvelle convention relative à l'aide alimentaire, aurait permis de stabiliser les marchés internationaux d'un groupe de produits d'importance vitale. Mais ces espoirs ont été annihilés par l'arrêt des travaux de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. La reprise des négociations n'étant pas probable dans un proche avenir, M. Saouma a proposé, à titre intérimaire, un plan d'action en cinq points sur la sécurité alimentaire mondiale qui a été bien accueilli par le Comité plénier de l'Assemblée générale, approuvé par le

Comité de la sécurité alimentaire de la FAO et adopté par le Conseil de la FAO. Il sera soumis à la Conférence de la FAO en novembre. Les cinq points sont les suivants : adoption de politiques de stockage des céréales vivrières par tous les gouvernements ayant souscrit à l'engagement international; établissement de critères applicables à la gestion et au déblocage des stocks nationaux détenus en conformité de l'engagement; mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence; arrangements spéciaux en matière d'assistance à la sécurité alimentaire en faveur des pays en développement et encouragement à l'autonomie collective des pays en développement dans le secteur de la sécurité alimentaire.

13. La nécessité d'une action dans ce domaine a récemment été mise en lumière par la persistance des nouvelles alarmantes concernant les perspectives pour les céréales en 1979; la FAO prévoit que la production de blé et de céréales secondaires diminuera de 6 p. 100 par rapport à 1978. Il y a certes dans le monde des stocks importants pour combler le fossé entre la production et la consommation prévues pour 1979, mais ils sont pour l'essentiel concentrés en Amérique du Nord, et les moyens de transport limités dont on dispose risquent de restreindre la mesure dans laquelle ils pourront pénétrer sur le marché mondial au cours de la prochaine campagne. La récente flambée des prix est la conséquence de ce problème logistique plutôt que d'une pénurie mondiale proprement dite, telle que celle de 1973-1974. Les pays donateurs doivent non seulement maintenir le volume de leur aide alimentaire, mais même l'accroître, du moins en faveur des pays en développement les plus gravement touchés. Les exportateurs qui bénéficieront de la hausse des prix sur le marché international ont le devoir de consentir un effort particulier; en outre, en évaluant les difficultés des pays en développement qui sont importateurs, il faudra tenir compte des effets probables de la hausse des prix sur leur balance des paiements. M. Saouma va suivre la situation de très près et, si elle menace de s'aggraver, il sera prêt à organiser les consultations prévues dans son plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale. De plus, il a invité le Directeur général du FMI à étudier la possibilité de fournir un soutien supplémentaire à la balance des paiements des pays en développement confrontés à ce type de problème.

14. Pour ce qui est des cas précis de pénurie, M. Saouma dit que le système mondial d'information et d'alerte rapide mis en place par la FAO fait apparaître que vingt-huit pays en développement au moins sont en difficulté ou risquent de l'être bientôt. Une période particulièrement difficile attend l'Afrique australe où les problèmes politiques viennent aggraver les effets de la sécheresse; on pourrait parfois trouver des vivres à l'extérieur, mais on manque de moyens de transport pour les faire parvenir. Pour ce qui est du Kampuchea démocratique, en raison de la situation politique, on ne dispose d'aucun renseignement officiel à ce jour, mais d'après des renseignements officieux, ce serait de tous les pays du monde celui où la famine est aujourd'hui une réalité. Déjà, en 1978, les cultures de riz avaient souffert des inondations; par la suite, les combats ont non seulement perturbé les opérations de récolte, mais

détruit des stocks considérables. Il est peu probable que la population ait de quoi se nourrir jusqu'à la soudure en fin d'année. Il est, de fait, très douteux que l'on plante actuellement assez de riz pour obtenir dans quelques mois une récolte de quelque importance. M. Saouma lance encore une fois un appel aux gouvernements leur demandant d'oublier toute considération politique pour mettre en route une opération strictement humanitaire en faveur du Kampuchea démocratique et des personnes déplacées en Asie du Sud-Est, y compris ceux que l'on appelle les « boat people » du Viet Nam. Il ne peut pas y avoir de développement sans survie et, aujourd'hui, c'est la survie de centaines de milliers de personnes qui est en jeu.

15. Pour M. MARSHALL (Royaume-Uni), il est bon que le Conseil se penche attentivement sur le bilan des problèmes économiques actuels qui a été fait au cours des grandes conférences tenues récemment : la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les réunions ministérielles de l'AIEA et de l'OCDE, les réunions du Conseil européen et des ministres de l'énergie des pays membres de l'OPEP et la réunion au sommet de puissances industrielles à Tokyo.

16. On commence aujourd'hui à prendre conscience de la réalité du problème de l'énergie. L'importance du rôle que les Nations Unies doivent jouer pour y faire face est illustrée par la résolution 1978/61 du Conseil de tenir une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La délégation du Royaume-Uni est disposée à examiner favorablement toutes les propositions visant à parvenir à un consensus sur les méthodes à utiliser pour faire face au problème de l'énergie, y compris notamment les propositions formulées par le Président du Mexique. Le Royaume-Uni est un grand producteur d'énergie (charbon, gaz naturel et énergie nucléaire) ainsi qu'un important exportateur de pétrole, mais sa situation privilégiée a accru et non pas réduit ses préoccupations au sujet de la situation énergétique mondiale. Il n'est de l'intérêt de personne que cette situation soit une source d'inquiétude pour l'avenir de l'économie mondiale. Le Gouvernement du Royaume-Uni, qui reconnaît lui aussi la nécessité urgente d'économiser les ressources énergétiques actuelles et d'en développer de nouvelles, a fixé des objectifs en vue de limiter ses importations de pétrole en 1985, ce qui lui permettra de contrôler l'évolution dans ces deux domaines. Le communiqué de Tokyo marque bien l'intention des participants à la réunion au sommet de mettre particulièrement l'accent sur la nécessité d'aider les pays en développement à exploiter leur potentiel énergétique et exprime un soutien sans réserve au programme d'exploitation des hydrocarbures de la Banque mondiale et à son effort de coordination de l'aide apportée aux pays en développement pour qu'ils accroissent leur utilisation des sources d'énergie renouvelables.

17. Le développement économique ne peut se dissocier du développement social; l'expérience a montré l'importance des questions sociales dans les choix politiques, et les préparatifs actuels en vue d'une nouvelle stratégie internationale du développement doivent inévitablement mettre l'accent sur la nécessité de définir les objectifs du développement dans une perspective tant sociale

qu'économique. La Commission du développement social, comme elle a été invitée à le faire par l'Assemblée générale, a directement donné au Comité préparatoire son avis sur le contenu de cette stratégie¹. Le document dans lequel sont exposées les vues de la Commission est extrêmement utile en raison de son approche pratique, réaliste, solidement fondée sur l'expérience et de l'intérêt porté à la question par ses auteurs. Ces derniers soulignent aussi que la recherche d'objectifs sociaux et celle d'objectifs économiques ne sont pas nécessairement antagonistes; le tout est de trouver un juste équilibre entre les deux. La croissance économique est certes un élément essentiel du fait que les ressources ne peuvent être réparties entre les différents objectifs que si elles existent, mais elle ne suffit pas. M. Marshall regrette que le Conseil n'examine plus comme auparavant les problèmes économiques et sociaux simultanément, à sa session d'été. Cette séparation est artificielle et tend à accentuer la division du travail qui existe entre les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Il y aurait toutefois une possibilité d'éviter un cloisonnement excessif en faisant en sorte que les points de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale qui portent respectivement sur la situation sociale dans le monde et l'application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social soient traités de manière à tenir compte de leur interdépendance avec les questions économiques. Le Conseil pourrait montrer la voie en procédant de la sorte.

18. M. Marshall se félicite que le Secrétaire général ait pu formuler ses propositions sur l'amélioration du fonctionnement de l'Assemblée générale à temps pour qu'elles soient examinées à la présente session du Conseil et a suivi avec beaucoup d'intérêt les conversations officieuses qui les ont précédées. Les problèmes techniques liés à la préparation et à l'organisation des réunions pourraient à première vue sembler ne pas mériter le temps qu'on leur consacre. Cependant, l'efficacité n'est pas une fin en soi, on doit la rechercher dans un souci de rentabilité. Le rôle qu'ont joué les consultations pour l'étude de problèmes communs et surtout pour éviter que ne soient prises dans un pays des mesures qui pourraient nuire à d'autres n'a pas été suffisamment reconnu. Dans les années 70, contrairement à ce qui s'est passé dans les années 30, le réseau de consultations internationales a remarquablement bien fonctionné et il sera plus nécessaire-encore qu'il en soit ainsi dans les années 80. Quelle que soit la qualité des participants, l'issue d'une réunion dépend de la façon dont elle est organisée. Le plus important est notamment de choisir de bons présidents, de leur fournir l'appui nécessaire, d'éviter les calendriers surchargés et de faire les préparatifs appropriés dans les délégations et au sein du Secrétariat. Il ne faut pas partir de l'hypothèse que les délégations soutiendront forcément des points de vue opposés. Il n'est pas nécessaire de multiplier les réunions mais il vaut mieux les organiser et mettre davantage l'accent sur le travail à effectuer.

19. Il n'y a pas actuellement d'événement plus important sur le plan humanitaire ou politique que la situation tragique des « boat people » vietnamiens. L'importance

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 4 (E/1979/24), chap. II, déc. XIII.*

mondiale de ce problème a conduit le Premier Ministre du Royaume-Uni à demander la convocation d'une conférence internationale sur cette question. La délégation du Royaume-Uni se félicite donc de la réunion convoquée par le Secrétaire général les 20 et 21 juillet 1979 afin d'examiner l'aspect humanitaire du problème. Cependant, il ne suffit pas d'apporter les secours indispensables. La communauté internationale doit de toute urgence trouver les moyens d'étudier les causes de la détresse et de la peur qui contraignent ces personnes à fuir leur pays. Le Viet Nam a la responsabilité expresse de conduire ses affaires de manière à ne pas condamner une partie de sa population à endurer les souffrances auxquelles le monde assiste actuellement. La communauté mondiale doit rappeler au Viet Nam cette responsabilité.

20. Se plaçant dans la perspective des années 80 puisqu'il s'agit de la dernière session ordinaire du Conseil pour la décennie en cours, M. Marshall ne se déclare pas pessimiste au sujet des moyens dont on dispose pour traiter les problèmes qui se posent au système des Nations Unies, et il ne peut, à son avis, y avoir de doute quant à la valeur des participants à ses réunions. Il pense toutefois que les ressources intellectuelles et organisationnelles ne sont pas utilisées aussi efficacement que possible. Il serait vain d'espérer que tous les problèmes pourront être résolus par des réflexions communes au cours de réunions bien organisées, mais il y a tout lieu de croire que nous sommes sur la bonne voie vers la solution des problèmes.

21. M. LA ROCCA (Italie) accueille favorablement la décision de convoquer une conférence des Nations Unies sur le problème des réfugiés du Viet Nam qui préoccupe considérablement l'opinion publique italienne. Les autorités italiennes sont disposées à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de soulager les souffrances de ceux qui luttent pour leur survie.

22. Les difficultés créées par la tendance à la récession, les faibles taux de croissance, le chômage, le sous-emploi et la forte inflation ont confirmé l'interdépendance considérable des économies nationales et des différents problèmes. Les mesures provisoires ne sont pas de nature à accélérer le développement des pays du tiers monde; on ne peut retarder davantage la mise en place d'une politique globale d'ajustements structurels. Le Gouvernement italien s'engage aussi, pour sa part, à construire progressivement un nouvel ordre économique international plus équitable. Si l'on ne peut ignorer les difficultés actuelles, on ne doit pas renoncer à l'engagement de poursuivre une politique de coopération avec les pays en développement, notamment en mettant en place des réformes structurelles et une nouvelle division du travail et de la production.

23. Il s'agit de définir un ensemble complet et équilibré de mesures de politique générale afin de lutter contre l'inflation sans créer les conditions d'une récession. Les niveaux de chômage inacceptables atteints dans la plupart des pays industrialisés créent un malaise social, entravent les réajustements structurels des systèmes de production et obligent les gouvernements à prendre des mesures protectionnistes. Les faibles taux de croissance empêchent les pays industrialisés de développer de façon substantielle leurs importations et les pays en développement d'augmenter leurs recettes d'exportation; ils n'ont

pas été assez élevés pour permettre d'accroître de façon significative les ressources dont les pays industrialisés peuvent disposer pour des transferts dans les pays en développement.

24. Le problème de l'énergie risque de menacer gravement l'économie mondiale si les producteurs et les consommateurs de pétrole n'adoptent pas des politiques concertées. Il est urgent de rétablir l'équilibre sur les marchés mondiaux du pétrole et d'encourager les pays consommateurs à consentir des efforts d'économie si l'on ne veut pas que l'augmentation des coûts des importations de pétrole entraîne une aggravation de l'inflation, un ralentissement de la croissance et un accroissement du chômage. Les résultats de la réunion qui s'est tenue récemment à Tokyo sont extrêmement encourageants car ils ont montré que les sept pays participants ont l'intention d'aborder le problème de façon constructive et responsable. Il y a lieu d'espérer que toutes les autres parties concernées imiteront cette attitude.

25. Dans le secteur monétaire, la persistance des déficits considérables des transactions courantes, surtout dans les pays en développement, résulte de la détérioration des termes de l'échange de certains de ces pays, de la stagnation des économies de certains pays industrialisés et de l'accroissement de la dette des pays en développement. De plus, des fluctuations monétaires inattendues ont eu tendance à déstabiliser le système international des prix, et il est donc devenu difficile de faire les prévisions nécessaires à la bonne marche des opérations économiques internationales.

26. Des progrès ont été réalisés dans le domaine des échanges internationaux; plusieurs accords importants ont été conclus qui ont permis d'abaisser les droits de douane et de réduire les barrières non tarifaires. Il faut espérer que la communauté internationale s'appuiera sur ces résultats pour aller plus loin et s'efforcer de faire des relations commerciales un meilleur instrument de croissance et de développement économiques.

27. L'Italie, en raison de l'intégration très poussée de sa structure de production à l'économie mondiale, est très dépendante à l'égard de l'environnement économique international. D'un côté, la situation de la monnaie s'est nettement améliorée ces derniers mois, la production industrielle totale s'est accrue et la situation de la balance des paiements est satisfaisante; mais, d'un autre côté, le niveau du chômage reste élevé, le taux annuel d'inflation pourrait bien croître et l'augmentation des prix du pétrole jointe aux restrictions actuelles des approvisionnements exerce un effet défavorable sur l'économie. Cependant, ces difficultés ne seront certainement pas utilisées par le Gouvernement italien comme un prétexte pour éviter de s'engager dans la réforme des relations économiques internationales; au contraire, elles devront être considérées comme une raison supplémentaire de s'efforcer de résoudre les problèmes économiques internationaux et de promouvoir le développement des pays en développement. L'objectif fondamental commun est d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes dans le monde. La santé, la nutrition, l'éducation, les établissements humains, l'environnement, les pays les moins avancés et les couches les plus défavorisées de la population mondiale devront recevoir une attention plus soutenue de la part de la communauté internationale.

28. L'Italie exécute actuellement des programmes de coopération avec plusieurs pays dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des services. Des experts italiens travaillant dans les pays en développement fournissent une assistance technique, et des cours de formation, dans plusieurs domaines, sont organisés en Italie pour le personnel de ces pays. Un département de la coopération au développement a récemment été créé au sein du Ministère des affaires étrangères, en vertu d'une nouvelle loi qui prévoit aussi d'accroître le volume et d'améliorer la qualité de la coopération de l'Italie avec les pays en développement. En application de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, la décision a été prise récemment d'annuler la dette de dix pays les moins avancés, jusqu'à concurrence d'environ 23 millions de dollars des Etats-Unis.

29. Dans le domaine monétaire, la décision du Gouvernement italien d'adhérer au système monétaire européen doit être considérée comme participant d'un désir plus général de contribuer à une plus large stabilisation des taux de change et à une plus grande amélioration du système monétaire mondial. Comme les problèmes monétaires sont inextricablement liés aux problèmes de développement, une analyse approfondie des lacunes du système actuel et de la nécessité de réforme qui en découle doit faire partie intégrante du dialogue permanent entre pays industrialisés et pays en développement. Le Gouvernement italien a pris note avec satisfaction du résultat positif de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base; M. La Rocca souligne la nécessité de conclure d'urgence les accords de produits qui doivent accompagner la création du fonds.

30. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas abouti à des résultats spectaculaires, mais des progrès appréciables ont été réalisés dans des domaines spécifiques parmi lesquels on peut mentionner la situation des pays les moins avancés, la coopération économique entre pays en développement et le protectionnisme. Le fructueux dialogue qui s'est ouvert à Manille doit être poursuivi, notamment dans l'optique des préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement. C'est là une entreprise délicate; il faudra en particulier concilier les limites du système économique mondial et le rôle de stimulant de la stratégie pour accélérer l'évolution des pays en développement. Une vision commune des principaux objectifs de la stratégie est une condition essentielle de sa préparation, et la délégation italienne estime que les éléments d'un accord fondamental sont déjà réunis à cet égard. M. La Rocca est sûr que, lorsque les discussions reprendront dans un climat de confiance mutuelle, les divergences de vues qui ont été à l'origine des résultats modestes obtenus à la dernière session préparatoire ne retarderont plus la formulation de la stratégie. Il faudra adopter une approche réaliste pour élaborer une série de directives concernant les mesures qui devront être prises par les pays développés et les pays en développement et laisser à la stratégie une certaine souplesse pour qu'elle puisse être adaptée à l'évolution de la situation économique internationale.

31. Le dialogue devra porter sur tous les éléments de la coopération économique internationale. Jusqu'ici,

l'énergie n'a pas fait l'objet de discussions au niveau mondial, mais le défi de l'énergie appelle une réponse commune à laquelle les pays producteurs et les pays consommateurs, qu'ils soient développés ou en développement, devront être associés. Il faudra faire tous les efforts possibles pour maintenir un niveau approprié de développement et de croissance économiques grâce à des approvisionnements adéquats en ressources énergétiques; il faudra très probablement revoir les schémas de production et de consommation pour les adapter à la rareté des ressources. En conséquence, il sera nécessaire de chercher des sources d'énergie de rechange, de prendre des mesures d'économie et d'améliorer et accroître la recherche-développement en matière d'énergie. Il faudra s'atteler à ces tâches non seulement au niveau national mais aussi dans le cadre de la coopération internationale, en tenant compte des intérêts et des besoins de tous les pays, dans le plein respect des droits souverains de chaque Etat. L'ONU est l'instance qui convient le mieux à cet objectif, et le Gouvernement italien, qui a déjà approuvé la proposition du Secrétaire général visant à créer un institut de l'énergie dans le cadre du système des Nations Unies, souhaite participer à des consultations constructives en vue de donner une suite appropriée à cette proposition. Dans cette optique, la prochaine conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables revêt un intérêt particulier.

32. Comme beaucoup d'autres, la délégation italienne est préoccupée de l'avenir du Conseil économique et social. La résolution 32/197 de l'Assemblée générale aurait dû permettre un renforcement des fonctions du Conseil, mais celui-ci n'a pas encore pu déployer pleinement son activité de principal organe de coordination du système des Nations Unies dans le domaine économique et social. Il y a lieu d'espérer que des mesures concrètes de réforme seront adoptées en définitive pour permettre au Conseil d'organiser ses travaux de façon plus rationnelle et plus constructive.

33. En terminant, M. La Rocca désire assurer le Conseil de l'attachement de son gouvernement à la cause de la coopération internationale pour le développement. La paix, la stabilité, le progrès social et la croissance économique dépendront, dans une large mesure, de l'instauration d'une telle coopération, fondée sur l'égalité et la reconnaissance de la contribution que chaque pays peut apporter à l'effort commun.

34. M. BI JILONG (Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement) dit qu'il est sérieusement envisagé de procéder à la réorganisation interne du Département de la coopération technique pour le développement, compte tenu des besoins de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, tels qu'ils sont exposés, notamment, dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. Il espère que ce processus sera achevé dans un proche avenir.

35. L'évolution récente, aux niveaux national et international, met en lumière l'importance du concept d'équité, tant au sein des nations qu'entre les nations elles-mêmes. Les pays en développement sont naturellement fortement désireux de parvenir à une autosuffisance individuelle et collective, mais, jusqu'à un certain point, la réussite dépendra de la situation économique

internationale. La nouvelle stratégie internationale du développement devra donc prévoir des mesures, aux niveaux national et international, visant à accroître réellement le flux de ressources destinées aux pays en développement, à renforcer la souveraineté nationale sur les ressources naturelles et à assurer aux pays en développement une plus grande participation à la prise de décisions concernant les questions internationales. A un autre niveau, il faudra que le développement national des pays du tiers monde, à la fois en termes globaux et sectoriels, tienne une place de premier plan dans la stratégie.

36. La coopération technique, qui touche à tous les aspects du développement national et de la collaboration internationale, est un moyen important de renforcer l'autosuffisance individuelle et collective des pays en développement et d'accroître leur capacité de développement. Toutefois, la réalisation du plein potentiel de la coopération technique dépend d'un certain nombre de facteurs. En premier lieu, les besoins des pays en développement en matière de coopération technique dépassent de loin les ressources bilatérales et multilatérales disponibles. Un objectif principal de la nouvelle stratégie devrait donc être d'assurer un accroissement substantiel de ces ressources, et la communauté internationale doit renouveler son engagement en qui concerne la coopération technique en tant qu'élément majeur du programme d'action pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. En second lieu, il faut que la planification et la programmation des activités de coopération technique soient révisées afin de permettre leur intégration à la planification du développement à l'échelon national et à la programmation par pays. La majeure partie des ressources devrait être affectée aux projets par pays, mais il faudrait aussi augmenter celles qui sont destinées aux programmes multinationaux et aux programmes mondiaux. La rareté des ressources est l'une des raisons pour lesquelles la coopération technique entre pays en développement n'est pas devenue une activité majeure comme l'avait recommandé la Conférence des Nations Unies de 1978 sur cette question, et les possibilités d'une telle coopération demeureront limitées; à moins que la communauté internationale ne fournisse des ressources substantiellement accrues.

37. Dans le passé, les activités de coopération technique ont parfois été entravées par le manque de ressources. De plus grands efforts sont nécessaires pour diffuser l'information sur les mesures internationales aux pays en développement, pour formuler des programmes d'action appropriés en vue de donner effet à ces mesures, pour les intégrer dans le processus national de prise de décisions et aider les pays en développement à effectuer les changements institutionnels qui leur permettront de tirer le meilleur parti de la coopération technique offerte par les Nations Unies. La communauté internationale devrait aussi mettre au point des formes plus acceptables de coopération technique, y compris la coopération technique entre pays en développement et une plus grande collaboration entre le Siège et les commissions régionales. En outre, comme la plupart des problèmes de développement économique et social prennent rapidement des dimensions mondiales, il est nécessaire d'élaborer des stratégies à ce niveau afin de pou-

voir résoudre ces problèmes à l'échelon national. Enfin, les pays en développement souhaitent que le simple transfert de techniques soit remplacé par une coopération visant à élaborer une technologie particulièrement adaptée à leurs besoins. Toutes ces activités nécessiteront non seulement des ressources supplémentaires au niveau mondial, mais encore une certaine souplesse dans leur emploi qui permettra l'expérimentation, afin que la nouvelle stratégie internationale du développement ait une meilleure chance de réussite que celles qui l'ont précédée.

38. En tant qu'agent d'exécution du Secrétariat en matière de coopération technique, le Département de la coopération technique pour le développement est responsable de la planification du développement, de l'administration et des finances publiques, des ressources naturelles et de l'énergie, qui toutes revêtent de l'importance pour l'établissement du nouvel ordre économique international et la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement. Dans une récente déclaration au Comité préparatoire, M. Bi Jilong a indiqué certains points qui, outre ceux qu'il vient de mentionner, devraient être examinés. Il a dit notamment que les organismes des Nations Unies devraient prendre de nouvelles mesures pour aider les pays en développement à explorer et à exploiter leurs ressources naturelles, que des mesures urgentes sont nécessaires pour mettre au point d'autres sources d'énergie, que la communauté internationale devrait accorder une attention particulière à l'application de la science et de la technologie au développement et que l'ONU devrait aider les pays en développement, sur leur demande, à élaborer et à mettre en œuvre d'autres modèles de développement.

39. Le Département de M. Bi Jilong a convoqué un certain nombre de réunions sur des questions importantes, notamment le développement et la gestion des ressources en eau, les options technologiques et le développement national, les ressources naturelles et l'administration et les finances publiques. Il présentera des recommandations fondées sur les résultats de ces réunions à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie du développement et aux sessions futures du Conseil.

40. Le Conseil est saisi du rapport le plus récent du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique et social des pays en développement (E/1979/66). L'importance du secteur public est maintenant universellement reconnue, et il est peut-être temps d'envisager de réduire la fréquence de ces examens qui pourraient n'avoir lieu qu'une fois tous les deux ou trois ans et de faire porter tous les efforts sur les questions critiques concernant le rôle de ce secteur identifiées dans le rapport.

41. M. Bi Jilong dit qu'il parlera des activités de son département dans d'autres domaines au titre des points appropriés de l'ordre du jour.

42. M. HELOU (Association internationale des parlementaires de langue française) dit qu'il ressort clairement des rapports sur les diverses régions et sur l'économie mondiale dans son ensemble qu'on ne peut, dans l'immédiat, espérer voir le rythme de l'activité écono-

mique mondiale s'accélérer, et que les taux de croissance, notamment dans les pays en développement non exportateurs de pétrole, continueront d'être peu satisfaisants. Derrière ce tableau, on voit se profiler la faim et les misères qui frapperont inévitablement les plus pauvres et les plus faibles, mais qui finiront pas avoir de terribles répercussions sur les plus riches et les plus forts, et ce malgré tous les efforts déployés par les gouvernements et les institutions internationales pour remédier à cette situation.

43. Les membres de l'Association estiment que leur rôle est de rappeler sans relâche que la stratégie internationale du développement ne peut aboutir que si elle se poursuit, tant sur le plan moral que sur le plan technique : autrement dit, elle ne peut être efficace que si elle est une œuvre de solidarité et de générosité. Les valeurs culturelles sont indissociables des besoins physiques essentiels, et la solution des problèmes économiques ne saurait être une simple question de calcul mathématique puisqu'elle suppose un sentiment d'interdépendance et un désir de coopération, tant à l'échelon national qu'international. En vérité, l'économie est également politique, une politique de détente et de paix; elle est par-dessus tout justice puisque la paix elle-même est œuvre de justice. Seule une politique ainsi conçue peut substituer la compréhension aux affrontements et permettre de consacrer au développement une part croissante des ressources affectées aux armements. Il y a trois ans, le Secrétaire général de l'ONU, recevant les membres de l'Association à New York, les avait exhortés à rester en contact avec l'ONU une fois rentrés dans leur pays, afin de l'aider à construire un monde pacifique et heureux. Les membres de l'Association, répartis sur les cinq continents, appartiennent à la fois à des pays développés et à des pays en développement et ils ont déjà répondu à cet appel en apportant leur concours à toutes les formes de coopération internationale.

44. Depuis quelques années, on assiste à l'effritement du système de Bretton Woods sous le choc de l'inflation accompagnée d'un va-et-vient de capitaux et de vio-

lentes fluctuations des termes de l'échange. Ce n'est pas tant un ordre établi qui a été ébranlé, mais un désordre établi, désordre fait d'irrégularités et d'injustices et qui se traduit, pour les deux tiers de l'humanité, par la difficulté, ou même parfois par l'impossibilité de vivre. Les mesures déjà prises en divers points du globe par des organisations à tous les niveaux doivent certes être poursuivies; mais l'action à entreprendre doit être à la fois plus courageuse, plus complexe et plus cohérente : ce doit être une action créatrice permettant d'instaurer un nouvel ordre.

45. L'aspect le plus directement en rapport avec l'esprit de l'Association est la formation des hommes. Depuis l'époque des premiers économistes, il est reconnu que le rendement de l'investissement dans les ressources humaines est particulièrement élevé. Mais le but visé ne doit pas être seulement de former des travailleurs techniquement qualifiés, il s'agit aussi de faire en sorte que les membres du corps social soient capables de transformer en une réalité la vision de leurs dirigeants, de comprendre ce qui se cache derrière les formules et les chiffres, ce qu'est le développement et ce qu'il n'est pas, et enfin de distinguer la véritable aide au développement des divers types d'exploitation. Dans le même temps, la formation doit ébranler un ensemble de mythes et de préjugés dépassés. Pour la première fois, la collectivité internationale constate dans le concret que le salut de chacun de ses membres dépend réellement du salut de tous, et que l'interdépendance est synonyme de l'égoïsme éclairé et de l'altruisme. Les membres de l'Association souhaitent aller encore plus loin et demandent pourquoi, alors que les progrès scientifiques ont été si rapides pendant les dernières décennies, on a avancé si lentement dans la voie de la connaissance mutuelle et du respect de chacun dans la collectivité internationale. Car c'est bien cela qui compte quand il s'agit de faire face aux problèmes économiques et sociaux, et c'est tous ensemble que les membres de la collectivité internationale doivent préparer les nouveaux lendemains.

La séance est levée à 17 h 40.

22^e séance

Vendredi 6 juillet 1979, à 11 heures.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.22

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. RUZEK (Observateur de la Tchécoslovaquie) considère que l'amélioration de la situation politique en Europe depuis la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est favorable au développement général de la coopération internationale, lequel devrait permettre de surmonter les obstacles au développement de

l'économie mondiale : inflation, ralentissement de la croissance économique, tendance au protectionnisme et détérioration de la situation économique et monétaire dans bien des pays. L'écart entre les niveaux de développement atteints par les divers pays ne fait pourtant que s'accroître et accroît l'état de dépendance et d'endettement des pays en développement vis-à-vis des pays développés. Comme l'ont montré les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les négociations sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base et les négociations commercia-

les multilatérales dans le cadre du GATT, les problèmes posés par le développement de ces pays n'ont pas encore été résolus de façon satisfaisante parce qu'on s'efforce de le faire dans le cadre des structures existantes, qui avantagent les pays développés à économie de marché.

2. Les pays socialistes ne sont pour rien dans la survie de ce système; au contraire, l'effet stabilisateur de leur politique économique favorise une modification de la structure des relations économiques internationales. A ce propos, ils ne peuvent accepter que la notion d'interdépendance soit interprétée comme une dépendance mutuelle et symétrique entre pays développés et pays en développement. L'interdépendance suscitée par le système capitaliste est, au contraire, asymétrique et caractérisée par de nombreuses formes de dépendance des pays en développement à l'égard des centres industriels du monde capitaliste.

3. Pour instaurer un nouvel ordre économique international, il faudrait s'inspirer davantage des conclusions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, afin de faire participer équitablement les pays en développement à un nouveau système économique international démocratique et universel. En effet, la libéralisation des échanges internationaux et des autres liens économiques ne saurait à elle seule introduire dans le système actuel les principes démocratiques fondamentaux inséparables des droits nationaux de tous les pays qui sont énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

4. Au moment de définir la nouvelle stratégie internationale du développement, il faudra tenir compte du désir des masses populaires des pays en développement de participer à la planification, à l'industrialisation, au développement agricole et aux réformes sociales et économiques. Il conviendra de mettre l'accent sur l'importance d'un secteur étatisé fort, sur une planification unifiée, sur le maintien de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, sur la formation de personnel national et sur le contrôle des investissements étrangers. La nouvelle stratégie doit être globale, et il doit y avoir corrélation entre les conditions extérieures et intérieures du développement. En effet, l'industrialisation des pays en développement, qui devrait jouer un rôle essentiel dans la nouvelle stratégie, est tributaire de facteurs externes comme le commerce extérieur, l'octroi d'une aide financière, le transfert des techniques et la coopération économique mutuelle.

5. Rappelant les résolutions 33/193 de l'Assemblée générale et 1979/25 du Conseil économique et social, l'observateur de la Tchécoslovaquie souligne qu'il est indispensable de supprimer toutes les formes d'exploitation coloniale et néo-coloniale des pays en développement par les sociétés transnationales. La création d'un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base devrait faire partie intégrante de la nouvelle stratégie. M. Ruzek déplore toutefois que la résolution 33/193 ne tienne pas suffisamment compte des résultats de la session extraordinaire sur le désarmement, ni des études consacrées aux rapports existant entre le désarmement et le développement économique. Il conviendrait aussi de mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Lima et de tenir compte des pers-

pectives économiques jusqu'à la fin du siècle pour élaborer la stratégie des années 80.

6. Il faudrait, d'autre part, cesser de considérer que les pays capitalistes développés et les pays socialistes font partie d'un même groupe; les pays socialistes ne sont en aucune façon responsables des conséquences de l'exploitation coloniale ou néo-coloniale des pays en développement, et ils ont dû faire de très gros efforts pour empêcher l'inflation, le désordre monétaire et commercial et les autres maux engendrés par le système capitaliste de pénétrer leur économie nationale.

7. La Tchécoslovaquie appuie la proposition soviétique, adoptée à la trente-quatrième session de la CEE, tendant à organiser une réunion européenne de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'environnement. La coopération dans ce domaine comme dans celui de l'énergie et des transports en Europe a besoin d'un nouvel élan.

8. La Tchécoslovaquie continue d'appuyer les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et attend beaucoup de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra en 1980. Elle continuera de participer activement à la recherche d'une solution aux problèmes économiques internationaux et au développement de la coopération économique avec tous les pays, quel que soit leur système social, en particulier avec les pays en développement.

9. M. de LAROSIÈRE (Directeur général du Fonds monétaire international) note que la persistance des pressions inflationnistes demeure l'aspect le plus inquiétant de la situation économique des pays industrialisés. Il faut y ajouter une atonie de la croissance économique avec un taux moyen de croissance du PNB réel plus faible que pendant les années 60. Cela tient en partie aux changements à long terme des taux de croissance de certains pays mais une capacité inutilisée considérable existe depuis 1975 : on compte 18 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE. Le fait que les taux d'inflation restent élevés malgré de faibles taux de croissance reste extrêmement préoccupant.

10. Les prix du pétrole sont l'un des facteurs à l'origine de l'intensification des pressions inflationnistes. La forte hausse enregistrée depuis le début de 1979 va ajouter près de 65 milliards de dollars au coût global net des importations de pétrole des pays industrialisés et près de 1,5 p. 100 au niveau des prix dans ces pays. Les perspectives d'approvisionnement en énergie demeurent préoccupantes; et le volume des approvisionnements de pétrole restera probablement insuffisant en 1979 et 1980 du fait de la réduction de la production de pétrole en Iran.

11. Toujours dans les pays industrialisés, la divergence des taux d'inflation et des politiques de gestion de la demande a créé des déséquilibres dans la structure de la balance des paiements et provoqué de fortes fluctuations des taux de change. On constate toutefois des progrès dans le processus d'ajustement et une meilleure convergence des politiques économiques. Il faut mentionner à ce propos les mesures restrictives adoptées pour limiter le volume des exportations japonaises vers les Etats-Unis et vers d'autres pays industrialisés, bien que cela constitue à terme une solution difficile à justifier.

12. Dans les pays en développement non producteurs de pétrole, la progression en volume des exportations s'est ralentie et, entre 1972 et 1978, les termes de l'échange se sont dégradés d'environ 10 p. 100. Cette tendance devrait persister en 1979, en grande partie du fait du renchérissement du pétrole. Certes, les pays en développement sont parvenus à maintenir à 5 p. 100 environ, ces dernières années, le taux moyen de leur croissance économique, mais le taux d'inflation atteint le chiffre considérable de 25 p. 100 par an. Cela s'explique non seulement par le renchérissement des importations d'énergie et de produits manufacturés, mais aussi par des programmes budgétaires trop ambitieux, des investissements insuffisamment productifs, une hausse excessive du taux d'expansion monétaire, le maintien de taux de change surévalués et l'intensification des mesures protectionnistes. Quant à la dette extérieure des pays en développement, non seulement elle s'est très fortement accrue, mais une fraction croissante de cette dette prend la forme inappropriée de crédits à court et moyen terme octroyés par les banques commerciales des pays industrialisés. Bien entendu, la situation varie d'un pays à l'autre, mais trop de pays sont déjà dans une situation précaire du fait de leur endettement extérieur. Selon les estimations, le déficit courant des pays en développement non producteurs de pétrole pourrait dépasser 50 milliards de dollars en 1980. La répartition inégale de ce déficit entre les pays du groupe et les emprunts massifs qui en sont le corollaire rendent la situation actuelle difficilement tenable.

13. Particulièrement préoccupante est la situation des 39 pays membres du Fonds appartenant au groupe des pays en développement non producteurs de pétrole à faible revenu. Ces trois dernières années, le taux moyen de croissance annuelle de leur PNB a atteint à peine 1,5 p. 100 de plus que le taux de leur croissance démographique. Leur position extérieure devient de plus en plus critique alors que l'aide publique bilatérale et internationale dont ils dépendent est de moins en moins généreuse. En valeur réelle, les entrées nettes de capitaux et d'aide dont ces pays ont bénéficié ne sont pas plus élevées en 1979 qu'elles ne l'étaient en 1973.

14. En revanche, les pays en développement dont l'industrialisation vient de s'amorcer, en particulier les pays d'Asie qui font partie de ce groupe, ont réussi à accroître le volume de leurs exportations de produits manufacturés, à maintenir leur croissance économique à un niveau élevé et à s'assurer une position extérieure forte, grâce aux résultats remarquables de la lutte qu'ils ont menée contre l'inflation interne. Malheureusement, la montée du protectionnisme dans les pays industrialisés menace maintenant ce succès.

15. Face à cette situation, il convient de définir les éléments d'une stratégie constructive. Dans la lutte contre l'inflation, il faut adopter une politique destinée à réduire les taux de croissance des agrégats monétaires. Les pays où sévissent de fortes hausses de prix doivent mener leur action avec fermeté et sans équivoque. Mais la rigueur monétaire peut avoir des incidences défavorables sur le chômage; pour les atténuer, on pourra adopter diverses dispositions en matière de revenus, ainsi que des mesures propres à renforcer la concurrence sur les marchés des produits et de la main-d'œuvre. Une détérioration prolongée des termes de l'échange d'un pays

ne peut qu'aboutir à une baisse de son revenu réel; les dirigeants doivent avoir le courage politique de s'abstenir de toute mesure créant l'illusion contraire. Il faut certes encourager l'investissement, mais cela exige le rétablissement de conditions économiques stables et notamment de marges bénéficiaires suffisantes dans les entreprises. Du fait de l'interdépendance économique, les résultats obtenus dans la lutte contre l'inflation par les grandes nations industrialisées, et en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, auront un rôle décisif.

16. Dans le domaine énergétique, une stratégie nouvelle et plus audacieuse s'impose maintenant. Les pays importateurs doivent adopter des politiques de prix réalistes, favoriser l'économie d'énergie et encourager la mise en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement par des mesures d'incitation et en rationalisant les restrictions d'ordre écologique. Cet ajustement est crucial aux Etats-Unis, qui consomment environ un tiers de l'énergie et du pétrole produits dans le monde.

17. Même si ces mesures permettent de rétablir les bases d'une expansion saine des pays industrialisés, leur taux de croissance économique restera sans doute faible pendant plusieurs années, ce qui, joint au coût élevé du pétrole, aura pour effet d'accentuer les problèmes que suscite l'ajustement pour les pays en développement non producteurs de pétrole.

18. Pour résoudre ces problèmes, il faut libérer le commerce mondial des mesures protectionnistes imposées ces dernières années par de nombreux pays industrialisés. Ces mesures sont nuisibles non seulement au développement mais, à terme, au monde industrialisé lui-même, car les avantages qu'en tirent les groupes d'intérêts particuliers qui sont le plus souvent à l'origine de leur adoption sont très inférieurs à ce qu'elles coûtent à l'ensemble de la communauté. De plus, elles diffèrent des modifications structurelles qui s'imposent, intensifient les pressions inflationnistes et entravent le processus d'ajustement international.

19. Il faut aussi accroître l'aide financière assortie de conditions favorables, en particulier si l'on veut tirer les pays en développement les plus pauvres du cercle vicieux que constituent le sous-développement et la stagnation. A cet égard, l'aide publique des pays développés n'a pas dépassé 0,32 p. 100 du PNB en 1978, alors que l'objectif pourtant modeste recommandé par l'ONU il y a dix ans était de 0,7 p. 100. Malgré les apports déjà substantiels des pays exportateurs de pétrole, on peut espérer que ces pays pourront accroître encore le volume de leur aide publique au développement.

20. Le FMI a pour fonctions, entre autres, d'aider à définir les politiques propres à favoriser le développement de l'économie mondiale, d'exercer une ferme surveillance sur la politique de ses pays membres en matière de change et de leur apporter une aide en matière de financement des paiements extérieurs. Sur ce dernier point, la capacité du Fonds a été accrue récemment par l'entrée en vigueur du mécanisme de financement supplémentaire et par le relèvement de 50 p. 100 des quotes-parts décidé en octobre dernier par le Conseil des gouverneurs. Le mécanisme de financement compensatoire, par exemple, a fourni aux pays en développement, depuis trois ans et demi, un total de plus de 2 milliards de dollars de prêts.

21. Une grande partie du financement octroyé par le Fonds est accordée à la condition que le pays bénéficiaire adopte les mesures correctives qui s'imposent. Cela ne signifie pas que le Fonds ignore les difficultés auxquelles se heurtent les pays membres qui doivent procéder à un ajustement important. C'est pourquoi il doit prévoir des périodes d'ajustement variables selon les cas et tenir compte des objectifs politiques et sociaux intérieurs de chaque pays membre ainsi que de ses priorités économiques. Le Fonds doit être à la fois ferme et souple. L'ensemble des problèmes relatifs aux mouvements de capitaux à destination des pays en développement ainsi que divers aspects de la politique en matière de prêts sont en cours d'examen au Conseil d'administration du Fonds, en collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la réunion du Comité du développement qui doit se tenir à Belgrade en septembre 1979.

22. Pour conclure, le Directeur général du FMI fait observer que, si les réalités de la situation actuelle ne sont pas souriantes, de plus en plus nombreux sont les pays qui en sont maintenant venus à admettre qu'elles existent et à concevoir une stratégie possible. L'avenir n'est donc peut-être pas aussi sombre qu'il le paraît.

23. M. FARNON (Nouvelle-Zélande) fait observer que peu de pays ont été à l'abri des difficultés économiques de l'année 1978 et qu'aucun ne peut se réjouir des perspectives dégagées pour 1979 dans l'Etude sur l'économie mondiale.

24. Le fardeau du processus d'ajustement a pesé de manière disproportionnée sur la Nouvelle-Zélande comme sur de nombreux pays en développement. C'est ainsi que le déficit cumulé des petits pays de l'OCDE a atteint 80 milliards de dollars pour les années 1974 à 1979, sur un total de 100 milliards pour l'ensemble de l'OCDE, tandis que pendant la même période, le déficit cumulé des pays en développement non producteurs de pétrole atteignait 113 milliards de dollars.

25. Si l'interdépendance des économies des pays développés et des pays en développement est généralement reconnue, l'unité de vues qu'elles implique sur les mesures à prendre ne s'est pas réalisée. Contrairement à ce que l'on espérait, les rencontres des dirigeants des grands pays industrialisés qui ont eu lieu ces trois dernières années n'ont pas conduit à la reprise de la croissance et à la restauration de la confiance dans l'économie mondiale. Toutefois, les résultats de la réunion au sommet de Tokyo paraissent témoigner d'une volonté réelle de s'attaquer aux problèmes économiques les plus urgents.

26. L'action des organes de négociation de l'Organisation des Nations Unies a également manqué d'efficacité. En particulier, les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont assez décevants. Certes, il y a eu quelques résultats positifs sur certains points : aide aux pays les moins avancés, protectionnisme, adaptation des structures, problèmes spéciaux des pays insulaires. A cet égard, la Nouvelle-Zélande se félicite en particulier de la recommandation tendant à inscrire Tonga sur la liste des pays les moins avancés. Toutefois, ces résolutions n'ont pas touché le fond des grands problèmes économiques internationaux actuels.

27. Après cinq ans de travail intensif, les négociations commerciales multilatérales (Tokyo Round) ont pris fin. La Nouvelle-Zélande avait espéré que la réunion au sommet de Tokyo permettrait de créer un cadre plus ferme permettant d'assurer la croissance de ses exportations agricoles traditionnelles. Malheureusement, l'un des principaux objectifs — libéraliser davantage le commerce des produits agricoles — n'a pas été atteint. Bien que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'applique à l'ensemble du commerce, la réunion de Tokyo a en fait établi deux séries différentes de règles commerciales. La première s'applique aux produits industriels et favorise la libéralisation des échanges. La deuxième, applicable aux produits agricoles, c'est-à-dire à l'essentiel des exportations néo-zélandaises, autorise les subventions, les restrictions quantitatives et les contrôles divers. Il y a eu quelques résultats positifs, mais la perpétuation de cette inégalité fondamentale dans le système commercial international influe inévitablement sur le jugement que la Nouvelle-Zélande porte sur les négociations commerciales multilatérales.

28. L'année dernière, le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale paraissait encore, malgré certains désaccords, à même de faire une contribution positive aux négociations Nord-Sud. A présent, malgré une réunion positive sur les problèmes alimentaires et agricoles, rares sont ceux qui semblent accepter que ce comité joue un rôle important dans le débat international sur le développement des pays en développement, conformément au vœu de l'Assemblée générale. La Nouvelle-Zélande continue à penser que le Comité plénier peut jouer ce rôle.

29. Les résultats d'autres négociations plus spécialisées ont également été modestes, à part la décision de créer un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, mais là encore on sait parfaitement qu'il reste beaucoup à faire pour traduire cet accord de principe en réalité opérationnelle.

30. S'agissant des négociations auxquelles le Conseil économique et social s'est intéressé de très près depuis que la Nouvelle-Zélande fait partie du Conseil, on a pu également constater récemment une évolution positive, en ce qui concerne par exemple le code de conduite des sociétés transnationales et les accords internationaux sur les paiements illicites et sur les pratiques commerciales restrictives. Toutefois, sur ces questions comme sur d'autres, les négociations ont été difficiles et lentes.

31. C'est le cas également de la nouvelle stratégie internationale du développement qui doit faire l'objet de discussions franches et ouvertes : la confrontation de points de vue différents est absolument indispensable pour parvenir à un accord.

32. De l'avis de la délégation néo-zélandaise, la nouvelle stratégie doit refléter les préoccupations et les aspirations de l'ensemble de la communauté mondiale, conformément à la résolution 33/193 de l'Assemblée générale. Un grand nombre d'éléments de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devront être repris dans la nouvelle stratégie, mais il faut que celle-ci réponde mieux aux besoins des Etats Membres. La Nouvelle-Zélande juge particulièrement important que les objectifs et les orientations soient réexaminés et modifiés périodiquement pour tenir compte des change-

ments qui surviennent dans la situation économique mondiale ou dans les tendances sectorielles régionales ou sous-régionales et pour tirer parti des dernières connaissances en matière de fonctionnement des processus de développement. La mise au point et l'intégration de mécanismes efficaces de surveillance et de contrôle constitueront une tâche très importante. Depuis qu'elle siège au Conseil, la Nouvelle-Zélande demande qu'une priorité plus élevée soit accordée aux aspects sociaux du développement. Elle considère que la distinction faite par le Conseil et l'Assemblée générale entre les questions sociales et économiques tend à dissimuler les rapports très étroits existant entre les éléments économiques et sociaux du processus de développement. Il faut que la nouvelle stratégie soit véritablement intégrée, car son but, en dernière analyse, est d'assurer le développement de la totalité du potentiel humain.

33. En ce qui concerne l'équilibre sectoriel de la stratégie, la Nouvelle-Zélande a toujours pensé qu'une priorité élevée devait être accordée à l'amélioration de la productivité agricole, en tant que moyen de stimuler la croissance d'autres secteurs et d'améliorer le bien-être général des sociétés. Dans le passé, le fait d'avoir négligé le secteur agricole a empêché la progression économique et sociale de nombreux pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, qui sont ceux qui ont le moins bénéficié de l'actuelle Stratégie internationale du développement. Le Directeur général adjoint de la FAO a souligné, au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, qu'il était difficile de fixer des objectifs de croissance réalistes pour l'agriculture et que les liens entre le secteur agricole et les autres étaient complexes et subtils. Toutes ces questions demandent à être encore examinées avec soin et, ce qui est certain, c'est que ces pays ont absolument besoin de développer rapidement leur agriculture pour assurer leur sécurité alimentaire, produire des matières premières pour leurs industries, fournir du travail à leur population, améliorer la répartition du revenu, mettre un frein à l'urbanisation accélérée et augmenter leurs exportations — autrement dit pour dynamiser leurs économies.

34. La question de l'énergie — on s'en aperçoit chaque jour davantage — doit faire l'objet d'une attention particulière, surtout en ce qui concerne les besoins à long terme des pays en développement non producteurs de pétrole. Il faut assurer des ressources stables d'énergie pour permettre aux efforts de développement d'aboutir. Pour l'avenir, il faudra se tourner davantage vers les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La communauté internationale s'en est montrée consciente lorsqu'elle a décidé de réunir en 1981 une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il faut espérer que le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie saura profiter des résultats des travaux préparatoires de cette conférence et il pourrait, comme l'a fait le Secrétaire exécutif de la CEAO pour sa région, examiner les priorités et les besoins des pays en fonction de la classification de leur économie du point de vue de l'énergie.

35. Dès le début des discussions sur la nouvelle stratégie, la Nouvelle-Zélande a dit qu'elle attachait la plus grande importance au rôle des commissions régionales dans l'élaboration de cette stratégie. En effet, les priori-

tés et les besoins varient énormément d'une région à l'autre, tout comme au niveau national. La région de la CESAP, dont fait partie la Nouvelle-Zélande, comporte les pays les plus divers sur les plans géographique, démographique, économique et social. Les résolutions de la Commission sur la nouvelle stratégie ont donc dû faire coïncider les intérêts de tous ces pays très divers dans un cadre cohérent.

36. Après trois années au Conseil, la Nouvelle-Zélande a vraiment l'impression que l'influence de cet organe sur les travaux du Comité préparatoire et des autres organismes de négociation mentionnés est très faible. Le Conseil semble ne pas avoir la capacité ou la volonté d'orienter plus nettement les activités dont il est responsable en vertu de la Charte. Trop de réunions, trop de documentation font que des problèmes complexes sont examinés à la hâte, si bien que les négociations se soldent par des échecs auxquels on tente de remédier en prévoyant de nouvelles réunions et en demandant d'autres documents, etc. Cette pression est ressentie dans tout le système des Nations Unies et a des effets de plus en plus néfastes sur sa productivité.

37. La résolution 32/197 de l'Assemblée générale fournit les moyens d'améliorer cette situation. L'an dernier, le Conseil a fait des efforts, mais finalement sans succès, pour appliquer les parties de cette résolution qui le concernent. Cette année, il se doit de faire mieux. La délégation néo-zélandaise serait plus optimiste s'il y avait eu des consultations entre les sessions du Conseil. Cela dit, elle est décidée à participer à l'effort nécessaire pour rendre le Conseil plus efficace.

38. Le baron von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) remarque que la dépendance mutuelle entre les pays a maintenant acquis des dimensions mondiales et qu'elle détermine en particulier les relations entre pays industrialisés et pays en développement. La description de la situation économique mondiale faite par le représentant de l'Irlande au nom de la Communauté économique européenne (20^e séance) correspond au point de vue de la République fédérale d'Allemagne, et le baron von Wechmar dit qu'il se contentera de souligner quelques points qui lui semblent particulièrement importants.

39. Un bon nombre de problèmes confrontant les pays en développement sont également graves pour les pays industrialisés : c'est le cas de l'inflation, des fluctuations monétaires, du prix du pétrole et de la détérioration croissante de la balance des paiements de beaucoup de pays. Tous ces problèmes sont difficiles à résoudre mais il ne faut pas cependant être trop pessimiste. Le développement économique dépend d'un grand nombre de décisions prises quotidiennement par de très nombreux organisations et gouvernements dans le monde entier. C'est pourquoi les consultations et la concertation sont particulièrement importants.

40. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait apparaître la nature complexe de ces problèmes et en particulier les besoins et les intérêts différents des pays, même à l'intérieur de groupes de pays donnés. Sans être spectaculaires, ses résultats sont positifs, en particulier en ce qui concerne le transfert de ressources et la lutte contre le protectionnisme, mais aussi dans des domaines difficiles où il n'a pas été possible de parvenir à des accords

mais où le dialogue a été plus réaliste et objectif que dans beaucoup d'autres conférences antérieures.

41. L'élaboration d'une stratégie du développement pour les années 80 est une tâche primordiale. Son principal objectif doit être de lutter contre la pauvreté absolue, en particulier dans les pays les moins avancés. Il faut mettre l'accent sur la création de systèmes agricoles efficaces et à forte intensité de travail dans ces pays. La croissance agricole pourrait alors s'accompagner d'un effort de développement d'autres secteurs, tels que le secteur industriel. La délégation de la République fédérale d'Allemagne considère que c'est là le meilleur moyen de résoudre les problèmes du tiers monde, et elle ne ménagera aucun effort pour parvenir à un consensus sur une stratégie de ce type.

42. A sa présente session, le Conseil traitera d'un grand nombre de questions économiques et sociales et s'efforcera d'aboutir à des résultats, mais il ne faut pas perdre de vue que des progrès considérables ont déjà été faits et qu'il est normal qu'un dialogue ne conduise pas toujours à un accord sur tous les points.

43. A Manille, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a réaffirmé son intention d'accroître continuellement son aide publique au développement. Il continuera à s'efforcer d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100. Une grande partie de cette aide ira aux pays les moins avancés, et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a déjà discuté de l'annulation de la dette de ces pays ou même conclu des accords à cet effet avec 15 d'entre eux. Le montant considéré s'élève à 1 550 millions de dollars des Etats-Unis. De plus, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a décidé qu'à partir de 1978 son aide aux pays les moins avancés prendrait exclusivement la forme de dons.

44. Dans ce contexte, toutefois, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne tient à souligner, une fois encore, qu'à part l'aide publique il considère l'investissement privé comme l'un des stimulants les plus puissants d'une politique de développement efficace.

45. Le représentant de l'Irlande a fait un exposé très détaillé sur la question du commerce et du protectionnisme (*ibid.*). Le baron von Wechmar approuve ses déclarations et réaffirme que son gouvernement est décidé à lutter contre le protectionnisme et les obstacles au commerce mondial.

46. Plusieurs conférences et négociations importantes vont avoir lieu dans un proche avenir. Les négociations sur la création d'un fonds commun seront poursuivies et une conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement aura lieu à Vienne. La République fédérale d'Allemagne attache une grande importance à ces négociations et à cette conférence et tient à réaffirmer qu'elle s'engage à faire une contribution appropriée au deuxième guichet du fonds commun.

47. A l'avenir, elle appuiera encore davantage les efforts d'autonomie des pays en développement pour que des résultats concrets puissent être obtenus. L'aide extérieure ne peut être que secondaire. Chaque pays doit lui-même assumer l'essentiel de son développement économique et social.

48. Une fois encore, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne tient à souligner qu'il souhaite collaborer activement et constructivement avec ses partenaires de la Communauté économique européenne pour résoudre les problèmes existants. Il attend beaucoup aussi de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue par la résolution 32/174, qui offrira une occasion supplémentaire d'étudier de façon approfondie, en 1980, les problèmes économiques mondiaux.

49. En terminant, le baron von Wechmar note que la restructuration du Conseil économique et social a bien commencé mais qu'elle n'est toujours pas terminée. Il espère que des progrès pourront être accomplis pendant la session en cours en ce qui concerne la rationalisation de l'infrastructure du Conseil économique et social et les sessions consacrées à des sujets particuliers. Le Conseil économique et social est un organe très important de l'Organisation des Nations Unies; son efficacité et son rôle doivent être renforcés à tout prix. A propos de la rationalisation des travaux, le baron von Wechmar attire l'attention du Conseil sur l'excellent rapport du Secrétaire général sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (A/34/320). Il espère que le Conseil sera en mesure d'appuyer fermement les propositions qui y figurent et que les délégations feront également en sorte qu'elles soient acceptées par le Bureau et par l'Assemblée générale en séance plénière, à sa trente-quatrième session.

50. M. ROSSI (France) estime que, compte tenu de la situation actuelle, l'examen général de la politique économique et sociale internationale auquel le Conseil se livre traditionnellement revêt cette année une importance essentielle, rappelle l'importance que le Gouvernement français attache au Conseil économique et social et au renforcement du rôle qui lui a été conféré par la Charte des Nations Unies et souligne que l'objet essentiel de la présente session est de rechercher les moyens de promouvoir un développement économique et social juste et équitable, qui profite non pas à un petit nombre de nations favorisées mais à l'ensemble de la communauté internationale.

51. Trois questions fondamentales se posent au Conseil. Quelle est la situation économique du monde en cette fin de décennie ? Quelles sont les réalisations et les perspectives du dialogue Nord-Sud ? Ne faut-il pas, pour réaliser un avenir meilleur pour tous, réunir un certain nombre de conditions préalables ? Pour y répondre le Conseil pourra utilement s'inspirer du rapport du Secrétaire général sur la situation économique mondiale, des rapports des commissions régionales et du Comité de la planification du développement, ainsi que de l'exposé liminaire du Secrétaire général, notamment des suggestions concrètes qu'il contient dans le domaine de l'énergie.

52. La situation économique mondiale actuelle est loin d'être rassurante; elle s'est même aggravée par rapport à l'année précédente. Face à l'interdépendance croissante des économies qui devient une réalité difficilement contestable, nombre d'incertitudes demeurent. La reprise économique apparaît lente. Les fortes augmentations de prix qui se sont manifestées sur le marché de l'énergie, notamment ces tout derniers jours, remettent en cause l'amélioration relative que l'on constatait à la fin de

l'année dernière dans la plupart des pays développés. La grande majorité des pays en développement ne sont pas parvenus à augmenter sensiblement leur production au regard de leurs besoins. Ils ont subi en outre, par le biais des importations de biens manufacturés indispensables, le contrecoup des augmentations de prix enregistrées dans les pays industrialisés. D'autre part, l'inflation demeure préoccupante. Certains pays ont plus ou moins réussi à la stabiliser mais d'autres, jusqu'ici épargnés, commencent à en éprouver les effets.

53. La situation de l'emploi ne semble pas non plus devoir s'améliorer dans l'immédiat. Le chômage, chronique dans la plupart des pays du tiers monde où l'absence d'emplois productifs entrave le développement, est devenu aussi une préoccupation majeure pour de nombreux pays industrialisés. Il faut ajouter à ce problème celui des populations qui quittent sous des pressions diverses leur terre natale et cherchent refuge ailleurs dans des conditions qui exigent un effort de solidarité que la France estime prioritaire.

54. Dans le domaine monétaire, la situation paraît un peu plus saine qu'il y a un an. La création du système monétaire européen a traduit la volonté d'un certain nombre de pays industrialisés de donner à l'évolution du marché des changes une plus grande régularité. Il s'agit là d'un élément positif, mais ce n'est qu'un premier pas qui ne prendra toute sa valeur que s'il est suivi par d'autres initiatives analogues de la part de pays ayant des responsabilités monétaires importantes.

55. Dans le domaine des échanges commerciaux, on constate qu'à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un large consensus s'est dégagé en faveur de la lutte contre le protectionnisme. C'est là un signe encourageant dont il faut se féliciter, même s'il doit encore trouver une confirmation dans les faits.

56. Le dialogue Nord-Sud, auquel la France attache tant de prix, a subi le contrecoup de cette situation caractérisée par les incertitudes, qui a incité les uns à une prudence et les autres à une impatience également compréhensibles. Il serait toutefois injuste de dire que le dialogue est au point mort ou que la concertation a fait son temps car, même si certains ont été déçus par l'évolution récente, il faut tenir compte des éléments positifs enregistrés depuis un an dans différentes enceintes. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a pu déjà en deux occasions se pencher sur des problèmes de fond et se mettre d'accord sur les transferts de ressources réelles et sur les problèmes alimentaires et agricoles. S'agissant du Programme intégré pour les produits de base, un important accord est intervenu en mars dernier sur les objectifs et la structure financière du fonds commun. Le bilan est moins positif en ce qui concerne les différents accords de produits en négociation, mais la conclusion d'un accord sur le caoutchouc est désormais probable. Après avoir longtemps marqué le pas, les négociations commerciales multilatérales ont débouché sur des résultats importants. Il s'agit évidemment d'un compromis entre les intérêts divergents qui ne peut entièrement satisfaire tout le monde, mais cet accord, en réaffirmant une volonté commune de poursuivre l'ouverture des marchés malgré les pressions protectionnistes ambiantes et en prévoyant un traitement spécial et différencié en

faveur des pays en développement, apporte une contribution bénéfique à la communauté internationale. Les résultats atteints par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session n'ont sans doute pas répondu entièrement à l'attente des participants, mais on ne saurait prétendre pour autant que la réunion de Manille n'a rien produit. Même s'ils sont limités, les résultats existent et doivent inciter à poursuivre le dialogue. Ces différents résultats, auxquels on peut ajouter les progrès réalisés en vue de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée, sont significatifs et doivent être pris en considération lors de toute évaluation d'ensemble.

57. Pour sa part, la France n'a pas ménagé ses efforts pour faire progresser un dialogue qu'elle veut voir se poursuivre. Le Gouvernement français s'efforce de se rapprocher davantage de l'objectif international de 0,7 p. 100 du PNB pour son aide publique au développement. Il a l'intention de proposer au Parlement les mesures nécessaires pour annuler la totalité des dettes contractées au titre de l'aide publique au développement par 11 pays parmi les moins avancés. Parallèlement, la France a poursuivi son effort de redéploiement industriel, malgré les réels sacrifices que cette reconversion impose aux entreprises et aux travailleurs; en effet, le Gouvernement non seulement a conscience de la nécessité d'intégrer dans sa politique économique la nouvelle dimension que constitue l'industrialisation des pays en développement, mais il a aussi la ferme conviction que cette industrialisation contribuera à long terme à assurer une croissance plus soutenue et mieux répartie. Enfin, la France a l'intention de participer activement à la mise en place du fonds commun et est prête à contribuer de façon significative au deuxième guichet.

58. Evoquant les perspectives d'avenir, M. Rossi déclare que, pour le Gouvernement français, il ne fait guère de doute que le dialogue ne se poursuivra de manière vraiment fructueuse que s'il se déroule dans un environnement économique favorable, c'est-à-dire si les conditions du progrès se trouvent réunies.

59. La première de ces conditions est le retour aux équilibres fondamentaux indispensables pour orienter durablement l'économie mondiale vers une croissance régulière et bénéfique pour la communauté internationale. Cela suppose qu'il soit mis fin aux incertitudes actuelles et que l'on s'efforce de limiter l'inflation et le chômage, de remettre de l'ordre dans les monnaies et d'atténuer les pressions protectionnistes. Au préalable, il faudra que tous admettent la nécessité d'une approche positive de la notion d'interdépendance qui reconnaisse non seulement les intérêts communs mais aussi les contraintes subies par les partenaires. Il ne faut pas croire que les pays développés sont capables de supporter n'importe quel choc économique ou qu'un tel choc peut demeurer sans incidence sur les économies des pays en développement. Si l'on considère que la charge financière supplémentaire résultant pour les pays industrialisés de l'augmentation du prix du pétrole pendant le premier semestre de 1979 est du même ordre de grandeur que l'aide publique au développement consentie par ces pays pendant la même période, on peut se demander si une telle ponction sur les ressources des pays développés pourra rester durablement sans effet sur l'aide au développement. En revanche, si elle est acceptée et organisée

au lieu d'être subie, l'interdépendance peut être le fondement d'un véritable ordre économique nouveau. De l'avis du Gouvernement français, un facteur essentiel de progrès sera, à l'avenir, la promotion de projets mutuellement bénéfiques. On pourrait, par exemple, rechercher la stabilisation des cours des matières premières à des prix qui soient à la fois rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs. De même, une discussion des problèmes de l'énergie dans un cadre international, comme l'a proposé récemment le Président du Mexique, paraît indispensable. Il est en effet impossible d'éviter perpétuellement le dialogue sur l'énergie. La France est prête à y participer sur des bases réalistes et sans acrimonie. Les pays développés ont une part de responsabilité dans ce problème et la France, qui s'est engagée résolument dans une politique d'économie de l'énergie, se félicite des décisions prises à Tokyo, par lesquelles les pays industriels les plus importants se sont engagés dans la même voie. Elle est convaincue que seule une action concertée entre pays producteurs et consommateurs permettra d'assurer un ajustement de l'offre et de la demande d'énergie sur une base sûre et équitable, ainsi qu'une gestion rationnelle des ressources existantes.

60. Autre condition du progrès, l'amélioration quantitative et qualitative des transferts de ressources au profit des pays en développement. En effet, l'écart entre ces derniers et les pays développés reste un problème préoccupant. Toutefois, le soutien apporté par les pays développés sous la forme d'aide publique doit être réorienté au profit des pays les moins avancés. De même, les autres pays du tiers monde, qui devront bien entendu continuer à bénéficier de la solidarité internationale, devraient accorder la priorité aux actions en faveur des catégories les plus pauvres de leurs populations. Une contrepartie devrait d'ailleurs exister, et l'acceptation par les pays développés de mesures spéciales en faveur des pays les plus démunis devrait s'accompagner de l'acceptation progressive, par les pays les plus riches du tiers-monde, de nouvelles responsabilités.

61. Il faudrait enfin que les demandes des pays en développement, si légitimes soient-elles, s'adaptent davantage aux possibilités réelles de croissance équilibrée de l'économie mondiale, notamment dans les domaines de l'industrialisation et du développement des

recettes d'exportation de ces pays. Les possibilités de croissance équilibrée des pays industriels sont limitées et, en franchissant ces limites, on risquerait de favoriser l'accélération de l'inflation et l'instabilité monétaire et de compromettre le développement des pays en développement eux-mêmes.

62. Ces principes devraient orienter la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80, qui devrait se fonder sur une approche réaliste. Il est regrettable que les deux dernières sessions du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'aient pas permis d'aboutir à un accord sur les principales orientations de cette stratégie.

63. Il apparaît d'ailleurs essentiel que, dans toutes les instances, prévaille un souci d'efficacité accrue. La délégation française, qui a étudié avec attention le rapport du Secrétaire général sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (A/34/320), partage pleinement le souci exprimé dans ce document et estime qu'il est extrêmement important que la réflexion commune conduite depuis plusieurs mois sur ce sujet débouche rapidement sur des dispositions concrètes.

64. Désireux de conclure sur une note optimiste, le représentant de la France déclare que, bien que la situation actuelle apparaisse à maints égards préoccupante, il croit que personne, au sein du Conseil économique et social, n'a renoncé à l'espoir de dégager une pensée convergente sur les grands problèmes économiques et sociaux qui se posent dans le monde et à définir, si possible, quelques actions prioritaires témoignant d'une volonté politique concrète et d'une confiance mutuelle entre les partenaires de la coopération pour le développement. La France tient à réaffirmer sa conviction que seule la voie de la concertation est de nature à apporter une solution aux problèmes qui se posent, qu'il s'agisse de l'énergie ou des autres aspects du développement. Elle n'épargnera aucun effort pour rechercher avec tous ses partenaires une discussion fructueuse sur ces problèmes et, en tenant compte de l'expérience des négociations passées, pour explorer des méthodes nouvelles et plus efficaces de concertation.

La séance est levée à 12 h 45.

23^e séance

Vendredi 6 juillet 1979, à 15 h 30.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.23

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. Le docteur MAHLER (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) est heureux de l'occasion

qui lui est donnée d'examiner avec le Conseil certains faits importants qui se sont produits au cours des dernières années dans le domaine de la santé après la proclamation, par l'Assemblée mondiale de la santé, d'un principal objectif social de l'OMS, à savoir « l'instauration de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 », grâce à cet élément clef que constituent les soins de santé primaires.

Le docteur Mahler demandera au Conseil son appui pour aider à atteindre cet objectif et s'engage, au nom de l'OMS, à ce que le secteur de la santé contribue au maximum au développement économique et social dans l'effort entrepris pour instaurer le nouvel ordre économique international en tant que partie intégrante de la nouvelle stratégie internationale du développement.

2. L'Assemblée mondiale de la santé a, à maintes reprises, affirmé que la santé était un droit de l'homme fondamental, mais il est vrai aussi qu'elle peut être un des principaux moteurs du développement social et économique. Si, antérieurement, le secteur de la santé a été surtout considéré comme un consommateur de ressources par ailleurs limitées, l'on comprend maintenant plus clairement qu'elle est un facteur essentiel du développement socio-économique car, sans elle, il ne peut y avoir de main-d'œuvre productive. Ce n'est que si les individus jouissent d'un niveau satisfaisant de santé qu'ils peuvent acquérir des compétences, accroître leur capacité de travail et, ainsi, améliorer leurs conditions de vie. La santé est vitale pour créer l'énergie nécessaire pour favoriser le changement et le développement et, par là, accroître la production et sortir du piège de la pauvreté.

3. En septembre 1978, une Conférence internationale sur les soins de santé primaires a été organisée conjointement par l'OMS et le FISE à Alma Ata (URSS). Cette conférence a adopté une déclaration dans laquelle il est dit que le développement économique et social revêt une importance fondamentale pour assurer à tous la santé et combler le fossé qui sépare, sur le plan sanitaire, les pays en développement des pays développés. Elle a également insisté sur le fait que la promotion et la protection de la santé des peuples sont la condition *sine qua non* d'un progrès économique et social soutenu en même temps qu'elles contribuent à une meilleure qualité de la vie et à la paix mondiale. La Déclaration a montré que le développement de la santé était un élément essentiel du développement économique et social et se rattachait ainsi directement aux principales préoccupations du Conseil.

4. Les soins de santé primaires, programmes prioritaire de l'OMS, ont été définis comme des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et une technologie pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables, rendus universellement accessibles aux individus et aux familles dans la communauté par leur pleine participation et à un coût que la communauté puisse assumer. Ils font partie intégrante à la fois du système de santé national et du développement économique et social d'ensemble de la communauté. De façon plus précise, les soins de santé primaires comprennent l'éducation sanitaire, de bonnes conditions nutritionnelles, l'approvisionnement en eau potable et des mesures d'assainissement de base, la protection maternelle et infantile, la planification familiale, l'immunisation contre les principales maladies infectieuses et le traitement des maladies courantes, notamment la fourniture de médicaments essentiels. A condition que la volonté politique nécessaire ne fasse pas défaut, le prix de revient d'un programme de soins de santé primaires est de 2 à 5 dollars par habitant, ce qui représente entre 0,5 et 2 p. 100 du PNB annuel par habitant des pays considérés.

Cela ne constitue pas des dépenses excessives pour la santé, même pour les pays les plus pauvres.

5. Dans la Déclaration, il est également demandé aux gouvernements d'élaborer au plan national des politiques, des stratégies et des plans d'action visant à introduire et à maintenir les soins de santé primaires dans un système national de santé complet et de les coordonner avec l'action d'autres secteurs. Le Directeur général de l'OMS est heureux de signaler qu'à l'Assemblée mondiale de la santé de 1979 les représentants ont été unanimes à reconnaître que ces politiques et stratégies devraient être formulées par les Etats membres eux-mêmes, au niveau des pays, et que les stratégies régionales et mondiales devraient reposer sur celles établies au niveau national. C'est de cette façon seulement que l'on pourra disposer d'une base valable pour mettre au point des stratégies régionales, qui aboutiront à la présentation d'une stratégie mondiale à l'Assemblée mondiale de la santé de 1981. Ce n'est que si des politiques couvrant tous les secteurs sont mises au point au niveau des pays qu'il sera possible d'atteindre l'objectif vers lequel tendent tous les organismes des Nations Unies, à savoir un développement social et économique intégré auquel tous les secteurs apportent leur contribution en s'épaulant les uns les autres, sans se faire concurrence — avec le gaspillage que cela suppose — pour s'assurer une part des ressources limitées dont on dispose. Le docteur Mahler fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que toutes les institutions et organisations, à l'intérieur du système des Nations Unies comme à l'extérieur, travaillent en harmonie pour aider les pays intéressés dans leurs efforts pour atteindre cet objectif. Il est heureux d'être en mesure de signaler que les pays donateurs ont, à cet égard, donné une réponse extrêmement positive.

6. L'Assemblée mondiale de la santé a prié le docteur Mahler d'établir un rapport sur les stratégies mises au point pour parvenir à l'instauration de la santé pour tous d'ici à l'an 2000, rapport destiné au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. D'ici à mai 1980, les pays et les comités régionaux devraient avoir recueilli suffisamment de données pour que la trente-troisième Assemblée mondiale de la santé puisse entreprendre un examen des préparatifs faits en vue de la stratégie globale. Le Comité préparatoire et, par son intermédiaire, le Conseil et l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session seront tenus au courant des progrès faits dans ce domaine. De cette façon, il pourra être pleinement tenu compte des stratégies élaborées par les Etats membres de l'OMS en matière de santé lors de la préparation et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie internationale du développement.

7. Le docteur Mahler lance un appel au Conseil pour qu'il accorde son appui aux efforts déployés pour atteindre l'objectif de l'instauration de la « santé pour tous d'ici à l'an 2000 ». Le secteur de la santé doit être en mesure de jouer le même rôle que les autres secteurs dans la lutte commune pour parvenir à établir une société plus juste et plus équitable dépassant les frontières nationales. Une véritable approche intersectorielle doit exister non seulement entre les institutions spécialisées mais aussi au niveau national. Les autorités natio-

nales devraient faire de leur mieux pour créer le climat nécessaire pour que s'établisse un véritable dialogue entre les responsables politiques et ceux qui représentent les intérêts des différents secteurs, afin que les pays puissent avancer dans la voie du développement qu'ils ont eux-mêmes choisie. Le docteur Mahler est certain que le Conseil jouera un rôle constructif en favorisant un tel dialogue intersectoriel, dialogue décisif pour assurer le succès de la nouvelle stratégie internationale du développement. Aussi lance-t-il au Conseil un appel pour qu'il encourage les gouvernements à faire tous les efforts possibles pour mettre au point et appliquer des stratégies nationales en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. Ce faisant, le Conseil aidera la communauté mondiale à réussir à mettre en œuvre la nouvelle stratégie internationale du développement et à instaurer un nouvel ordre économique international.

8. M. COREA (Secrétaire général de la CNUCED) dit qu'il est difficile d'évaluer les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, car l'opinion qu'on peut en avoir dépend des critères utilisés; de fait, on ne peut pas encore porter de jugement définitif sur la quatrième session. Lors de cette dernière, la Conférence a tenté de donner une expression concrète, sous forme d'accords spécifiques, aux objectifs généraux du nouvel ordre économique international. Elle a donc engagé des négociations sur une grande échelle, en mettant surtout l'accent sur les problèmes posés de longue date par les échanges de produits de base dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, ainsi que des négociations sur des produits individuels et la création d'un fonds commun. Elle a également entamé des négociations sur un code de conduite pour le transfert de technologie, sur les pratiques commerciales restrictives et sur le nouvel élan à donner à la coopération économique entre pays en développement afin de promouvoir l'autonomie collective. Si ces négociations s'avèrent dans l'ensemble fructueuses, les résultats de la quatrième session pourront être considérés comme positifs; la cinquième session de la Conférence a eu lieu alors que nombre d'entre elles étaient encore en cours et que les négociations commerciales multilatérales étaient à peine achevées. Il était difficile, dans ces conditions, de sélectionner une question particulière comme thème principal de la Conférence, et il a paru préférable d'inviter la communauté internationale à examiner une vaste gamme de questions à propos desquelles il s'agissait moins d'obtenir des décisions de fond précises que de faire approuver le principe de négociations supplémentaires destinées à compléter celles qui ont été menées à la suite de la quatrième session. L'accent a donc été mis sur des questions qui n'avaient pas retenu spécialement l'attention à cette session, telles que certains aspects du commerce des produits de base non inclus dans les négociations, la montée du protectionnisme, la réforme monétaire et financière, les problèmes relatifs à la coopération économique entre pays en développement, la transformation technologique des pays en développement, les transports maritimes, les problèmes des pays en développement les moins avancés et du commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents — autant de questions pour lesquelles les procédures doivent être améliorées. Le thème des changements de structure est sous-jacent à toutes ces

questions et constituait un point distinct de l'ordre du jour.

9. A sa cinquième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a pu prendre, dans trois domaines fondamentaux, des décisions qui permettront à la communauté internationale d'amorcer des consultations importantes qui compléteront les négociations qui ont suivi la quatrième session. Tout d'abord, elle a adopté par consensus une résolution d'ensemble sur les produits de base par laquelle elle appuie la création d'un cadre international de coopération pour la commercialisation, la distribution et la transformation des produits de base. Ces deux premiers éléments amèneront à considérer le rôle que jouent les sociétés transnationales dans les échanges de produits de base, tandis que le troisième soulèvera la question de l'accès aux marchés et du protectionnisme. Ces nouveaux éléments touchent donc à des problèmes fondamentaux pour la restructuration des relations économiques internationales.

10. Ensuite, elle a adopté par consensus une résolution sur le protectionnisme et les aménagements de structure offrant ainsi la possibilité d'élargir le processus de négociation puisqu'elle a été autorisée à formuler des recommandations sur les problèmes généraux du protectionnisme et des aménagements de structure. Le rapprochement de ces deux problèmes met également en évidence le lien étroit qui existe entre eux.

11. Le troisième domaine fondamental est celui des questions monétaires et du financement. En plus des résolutions adoptées par consensus sur le transfert des ressources réelles aux pays en développement — qui reflètent la pensée actuelle sur cette question — il en est une qui a été adoptée à l'issue d'un vote sur la réforme monétaire internationale par laquelle il est demandé que la CNUCED crée un groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner les questions fondamentales des rapports entre l'évolution future du système monétaire international et celle du commerce et du développement. Cela permettra à la CNUCED de contribuer utilement aux débats dans l'instance appropriée sur des aspects spécifiques du problème.

12. La Conférence a pris un certain nombre de décisions utiles dans d'autres domaines également. Elle a adopté des résolutions sur le transfert inverse de technologie et la transformation technologique des pays en développement qui ont vu dans les capacités technologiques un complément au transfert des techniques. Elle a approuvé une reprise de la session de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie, au cours de laquelle on examinera la question fondamentale de savoir si ce code doit constituer un ensemble de directives ou avoir un caractère juridique. Grâce à une importante décision par consensus sur la coopération économique entre pays en développement qui a autorisé la CNUCED à convoquer des réunions d'experts gouvernementaux de pays en développement et d'autres réunions demandées dans les recommandations de la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est tenue à Arusha en février 1979, une difficulté à laquelle on se heurtait jusqu'ici a été résolue. Un nouvel effort doit être entrepris pour résoudre les

problèmes des pays en développement les moins avancés qui sont au cœur du problème de la pauvreté dans le monde; la résolution pertinente adoptée par consensus comporte une recommandation tendant à réunir une Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui serait chargée de mettre définitivement au point un nouveau programme substantiel d'action pour les années 80. Des résolutions analogues ont été adoptées pour les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement. Il y a eu plusieurs résolutions sur les transports maritimes, mais l'événement le plus important a été l'entrée en vigueur d'une convention sur le code de conduite des conférences maritimes, qui a été ratifiée par 56 pays représentant 75 p. 100 du tonnage mondial. La CNUCED peut à présent s'acquitter des activités voulues pour donner suite à cette décision. Une autre résolution avait pour thème le rôle de la CNUCED et le renforcement de ses ressources et de sa structure interne pour lui permettre de contribuer davantage aux négociations sur les relations économiques internationales

13. Dans un certain nombre de domaines, la Conférence n'a pu prendre aucune décision. Elle a renvoyé deux projets de résolution sur les relations commerciales entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents au Conseil du commerce et du développement et, bien qu'il se soit dégagé un certain consensus sur les principales caractéristiques des opérations futures intéressant les problèmes de la dette, l'accord ne s'est pas fait sur le dispositif institutionnel de surveillance, et la question a été renvoyée devant le mécanisme pertinent de la CNUCED. La Conférence a également renvoyé la question des négociations commerciales multilatérales au Conseil du commerce et du développement pour qu'il procède à une évaluation d'ensemble sur la base d'un rapport du Secrétaire général de la CNUCED. La plus grande déception est venue de l'absence d'accord sur la question plus large des changements de structure; cet échec est à coup sûr responsable, pour une bonne part, du sentiment général d'insatisfaction concernant les résultats de la Conférence, étant donné qu'il s'agit là d'une question importante qui a suscité l'intérêt du public. La Conférence est presque parvenue à un consensus sur le dispositif d'un projet de résolution, mais l'absence d'accord sur le préambule s'est révélé être un obstacle insurmontable. Ce texte a été renvoyé au Conseil du commerce et du développement, et il faut espérer que l'on parviendra à des résultats positifs. L'une des principales raisons pour lesquelles les débats sur les changements de structure n'ont pas abouti a été l'incapacité de la Conférence à traiter du problème de l'énergie — ce qui en soi n'est pas surprenant puisqu'il n'y avait pas eu de préparatifs minutieux en vue d'examiner cette question en tant que point de l'ordre du jour. Or, il s'agit là d'un domaine complexe dans lequel toutes les parties ont des intérêts légitimes et qui exige une coopération aussi bien entre pays en développement qu'entre ceux-ci et les pays développés.

14. En conclusion, le bilan de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne doit pas être établi isolément mais dans le cadre du processus en cours. Le fait que le problème des changements de structure ait été débattu par une conférence internationale aura des répercussions certaines sur le dialogue international futur, et cette

question ainsi que d'autres qui ont été examinées par la Conférence influenceront sans aucun doute sur l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement. On dit souvent que la crise économique mondiale actuelle doit inévitablement avoir pour effet de limiter l'intérêt porté aux problèmes du développement. Il serait cependant plus juste de voir dans la croissance des pays en développement un moyen de favoriser la reprise de l'économie mondiale et de reconnaître que les changements fondamentaux de structure sont dans l'intérêt à long terme de tous.

15. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques), rappelant le bilan que font les pays socialistes de la situation actuelle de l'économie mondiale et des relations économiques internationales, dit que la crise grave et prolongée de l'économie dite « de marché » qui a pesé très lourdement plus particulièrement sur les pays en développement, a interrompu l'application des décisions fondamentales des Nations Unies relatives à la restructuration des relations économiques internationales. L'inquiétude légitime qui en a découlé s'est aggravée du fait que la crise des années 70, dont l'épicentre s'est une fois encore situé dans les Etats capitalistes industrialisés, a été particulièrement destructrice pour l'économie mondiale, s'est accompagnée d'une augmentation sans précédent de l'inflation, accentuée par l'augmentation des dépenses non productives engagées dans la course aux armements et s'est caractérisée par un ralentissement du commerce international, des fluctuations importantes dans la demande de produits de base, un déficit chronique accru de la balance commerciale et de la balance des paiements, une intensification de la lutte pour les marchés et les matières premières et par une nouvelle vague de protectionnisme et de pratiques commerciales restrictives. Une fois encore la preuve est donnée de l'inefficacité des méthodes monopolistes d'Etat pour ce qui est de la régulation de l'économie et du fait que l'alternance conjoncturelle de forte expansion et de récession est une caractéristique inhérente à la production capitaliste.

16. Les effets de la crise ont été encore plus graves pour les pays en développement, notamment pour les moins avancés d'entre eux, que pour les travailleurs des pays occidentaux développés. La situation est restée la même : redistribution de la production brute par le biais des échanges internationaux, exportation des profits tirés des investissements, paiement de la technologie transférée et appropriation de la plus-value de la production par l'exploitation néo-colonialiste de la main-d'œuvre au détriment des pays en développement et dans l'intérêt de la partie industrialisée du monde capitaliste. Cette situation se traduit par des pertes économiques pour les pays en développement qui ont été estimées à 50 milliards de dollars par an.

17. Dans la situation actuelle caractérisée par l'inefficacité de la répartition des forces productives dans l'économie capitaliste mondiale, le fait que les pays en développement restent spécialisés dans l'exportation de matières premières tend à les maintenir dans leur rôle de principaux importateurs de produits alimentaires et d'articles manufacturés et les rend de plus en plus tributaires des centres industriels occidentaux. L'inégalité se trouve donc accentuée dans le cadre de l'« interdépendance » qui a été si ardemment préconisée ces dernières

années dans les instances internationales. Le mécanisme d'octroi de l'« aide » est également utilisé par le capitalisme monopoliste pour exploiter la situation désastreuse des pays en développement et les dominer davantage. La baisse importante de leurs recettes d'exportation et l'accroissement simultané du volume des importations se sont traduits par une augmentation spectaculaire de leur dette extérieure et par des réductions opérées dans leurs programmes nationaux de développement. Ainsi, si les crédits avancés par les Etats capitalistes développés enrichissent l'élite nantie des pays en développement, ils finissent par affaiblir l'économie nationale de ces pays et par créer une situation dans laquelle la majorité de la population continue à ne pas pouvoir satisfaire ses besoins les plus urgents.

18. Dans le processus d'assujettissement du développement économique des anciennes colonies aux intérêts des pays capitalistes occidentaux, qui consiste notamment à les contraindre à appliquer une politique de militarisation et à créer un climat favorable à l'investissement, un rôle décisif incombe aux sociétés transnationales qui exercent une influence déstabilisatrice et perturbatrice sur l'économie mondiale. Ces sociétés appliquent sur une grande échelle la méthode monopoliste de la fixation des prix et des pratiques commerciales restrictives; leur puissance financière et technologique est utilisée à l'encontre des intérêts nationaux des pays en développement, ce qui menace la souveraineté de ces derniers, et l'effet de leurs investissements est systématiquement annulé par la sortie des profits réalisés; la fixation monopoliste des prix et la spéculation monétaire entretiennent l'inflation, avec toutes les conséquences que cela comporte.

19. L'aggravation consécutive de la situation sociale qui se manifeste par le fait que dans bon nombre de pays le chômage croît, l'écart se creuse entre les classes sociales et les dépenses afférentes à certains services essentiels comme la santé, l'éducation et le logement augmentent, est de plus en plus visible, mais les statistiques ne donnent qu'une pâle idée du coût humain de ces anomalies inhérentes au capitalisme.

20. Des facteurs comme la propriété socialiste des moyens de production, la planification centralisée de l'économie, le monopole d'Etat du commerce extérieur et l'utilisation d'une monnaie commune ont permis aux Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle de réaliser un développement économique régulier pendant que le secteur capitaliste de l'économie mondiale subissait des bouleversements importants. A sa récente session, le CAEM, qui célébrait son trentième anniversaire, a noté les résultats positifs enregistrés dans le cadre du Programme général pour l'extension et l'amélioration de la coopération et pour le progrès de l'intégration économique socialiste, qui a permis d'égaliser progressivement le niveau de développement économique de ses pays membres et d'améliorer encore le mode monopoliste de la division internationale du travail sur la base de la stricte application des principes de l'internationalisme authentique, du respect de la souveraineté et de l'indépendance, de l'intérêt national, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la politique de l'égalité des droits, de l'avantage réciproque et de l'assistance fraternelle mutuelle; l'application de ces principes a débouché sur le développement accru de la communauté socialiste mondiale décrite par le Président

soviétique comme «la force la plus dynamique, stable et progressiste du monde». Pendant cette session, on a aussi enregistré la réussite de l'exécution des programmes sociaux des partis communistes et ouvriers des pays membres et montré que le mode de vie socialiste a délivré à tout jamais les travailleurs de l'exploitation et de l'incertitude au sujet de l'avenir et a assuré le plein emploi, l'augmentation régulière des revenus réels et l'accroissement des dépenses publiques consacrées à la gratuité de l'éducation, de la santé et des loisirs organisés à l'intention des travailleurs. Tous les progrès réalisés par le socialisme dans les pays frères sont assortis de solides garanties constitutionnelles.

21. Les participants à la session ont aussi réaffirmé la volonté des pays membres d'encourager la coopération multilatérale et bilatérale avec tous les autres Etats dans des conditions d'égalité et d'avantages réciproques; la détermination du Conseil et de ses membres à conclure un accord avec la Communauté économique européenne et ses membres sur la base de l'égalité des droits; la volonté de continuer à mettre en œuvre une politique de paix afin de renforcer la coopération économique internationale, de mettre un terme à la course aux armements et d'encourager le désarmement, en premier lieu le désarmement nucléaire.

22. Les réalisations économiques et sociales de l'Union soviétique et l'augmentation de son revenu national ainsi que l'élévation consécutive du niveau de vie des travailleurs représentent une contribution importante aux progrès réalisés par la communauté socialiste. Elles se sont traduites par un renforcement des liens économiques entre l'Union soviétique et d'autres Etats, y compris des pays en développement, qui a été favorisé par l'amélioration de la situation politique en Europe. La récente rencontre entre M. Brejnev et M. Giscard d'Estaing a permis de définir les modalités d'un renforcement à long terme des relations réciproquement avantageuses entre l'URSS et la France et a contribué de façon significative à la normalisation des relations internationales en général. Les pays socialistes estiment que la coopération économique entre les Etats est un domaine dans lequel peut s'exercer une concurrence pacifique entre les systèmes socialiste et capitaliste qui se caractérisent par deux types extrêmement différents de relations économiques avec les pays en développement, comme cela est apparu de façon saisissante dans les conditions économiques chaotiques des années 70.

23. Il est vrai, néanmoins, qu'au fur et à mesure qu'ils participent davantage aux échanges mondiaux et à la division internationale du travail, les pays socialistes — notamment ceux qui tirent une grande partie de leur produit national du commerce extérieur — sont eux aussi affectés par les perturbations de l'économie mondiale capitaliste, surtout par les mesures protectionnistes, parfois extrêmement discriminatoires, prises par les monopoles imperialistes. C'est pourquoi ils continuent à soutenir sans réserve une restructuration radicale de l'ensemble des relations économiques internationales, l'élimination de toutes les manifestations d'inégalité et de discrimination, une décolonisation définitive, la suppression des activités arbitraires des monopoles, notamment des sociétés transnationales, la réduction du protectionnisme et la reconnaissance d'un statut d'égalité pour le système socialiste de propriété dans l'économie mondiale. Les

pays socialistes partent du principe fondamental que ces objectifs ne pourront être atteints que dans un monde en paix et que la détente et le développement sont organiquement liés. En conséquence, ils continuent à souligner l'importance de questions comme l'arrêt de la course aux armements, le passage à un désarmement réel et l'établissement d'une confiance véritable dans les relations entre Etats, et ils sont intimement convaincus que l'extension de la détente à tous les continents est une condition essentielle de la coopération entre les pays en développement eux-mêmes, qui doit être un élément important (une composante) du nouvel ordre économique international.

24. Dans ce contexte, la rencontre de Vienne entre M. Brejnev et M. Carter a été une étape importante pour l'amélioration du climat politique international dans son ensemble; elle a ouvert de nouvelles perspectives pour l'arrêt de la constitution des stocks de missiles nucléaires, elle a prévu leur limitation effective en quantité et en qualité et frayé la voie à l'arrêt total de la fabrication d'armes nucléaires et à la liquidation de leurs stocks. Les deux parties ont affirmé leur soutien à la réalisation de nouveaux progrès et à la consolidation et à la mise au point de changements positifs en Europe en ajoutant la détente militaire à la détente politique. Les résultats de la réunion de Vienne ont été salués avec satisfaction par le Bureau politique du Comité central du parti communiste soviétique, par le Praesidium du Soviet suprême et par le Conseil soviétique des ministres, qui ont réaffirmé que « l'Union soviétique considère comme étant de son devoir de poursuivre une lutte constante et acharnée contre la course aux armements qui vise à réduire et à arrêter la fabrication d'armes de tout type, à relâcher la tension internationale et à instaurer une paix durable dans le monde ». L'accord de Vienne a également été bien accueilli dans le monde, ce qui est naturel étant donné l'importance que revêtent pour tous les pays et tous les peuples l'élimination du danger d'une guerre nucléaire mondiale et l'arrêt du gaspillage de ressources humaines et matérielles dont l'ampleur a été mise en relief de façon saisissante dans le récent rapport du Secrétaire général sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires.

25. Il faut bien voir, aujourd'hui, quelles sont les véritables causes des perturbations de la situation socio-économique actuelle et quel est le bon moyen de les éliminer, cinq ans après qu'à sa sixième session extraordinaire l'Assemblée générale a fait de la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique l'un des objectifs prioritaires de l'ONU, alors qu'on commence à découvrir les résultats assez décevants de cette période quinquennale et que certains milieux essaient de reléguer dans l'oubli les dispositions anti-impérialistes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Une vision réaliste de la situation est particulièrement nécessaire alors que l'on va aborder prochainement la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et adopter la stratégie internationale du développement pour les années 80. La stratégie ne pourra être efficace que si elle confirme et renforce l'élément politique contenu dans des décisions antérieure-

res des Nations Unies et vise d'abord et surtout à éliminer le colonialisme, le néo-colonialisme, l'agression et l'occupation étrangères, le racisme et l'*apartheid* et toutes les formes de domination et d'exploitation étrangères qui constituent les principaux obstacles à l'indépendance économique des pays en développement. Elle doit aussi amener les pays en développement à mobiliser leurs propres ressources — en s'appuyant sur l'expérience des pays engagés dans le processus d'industrialisation — à démocratiser le système agraire, à adopter la planification d'Etat et à réaliser une répartition équitable des revenus.

26. La diversité et la complexité des problèmes économiques et sociaux, qui sont d'ampleur mondiale, imposent une responsabilité particulière au Conseil économique et social et celui-ci ne pourra s'en acquitter que s'il accroît son efficacité en utilisant pleinement les possibilités qui lui sont offertes par la Charte. Dans ce but, le Conseil devra veiller à ce qu'il y ait une sélection critique rigoureuse des sujets prioritaires d'intérêt mondial, et tous ses Etats membres devront prendre une part constructive à ses activités, en évitant la dispersion de sa compétence qu'entraîne la prolifération sans frein de nouveaux organes socio-économiques. L'expérience a montré que cette prolifération ne se traduit pas par la mise en place d'un mécanisme plus efficace que celui du Conseil. L'argument selon lequel le Conseil n'est pas suffisamment représentatif parce que le nombre de ses membres est relativement limité est sans fondement; en effet, son règlement intérieur permet à tous les Etats Membres de l'ONU de participer à ses activités s'ils le désirent.

27. Au cours de la présente session, le Conseil travaillera dans des conditions qui ne seront certes pas faciles, mais il aura de larges possibilités de rechercher et d'adopter des décisions spécifiques, et la délégation soviétique est prête à apporter sa pleine contribution à cette tâche. Il est cependant évident que le succès de la session ne pourra être assuré que si la recherche d'une même coopération empreinte de réalisme inspire l'action de toutes les délégations et si l'on s'abstient d'introduire dans le débat des considérations de caractère purement spéculatif qui sont de nature à détourner l'attention du Conseil de ses principales tâches. C'est le cas notamment de la déclaration (21^e séance) totalement infondée, et proche de la provocation, du représentant du Royaume-Uni concernant la République socialiste du Viet Nam, à propos du problème des réfugiés, problème qui résulte des guerres d'agression ininterrompues auxquelles le Viet Nam a dû faire face. Est-il élégant, dans ces conditions, de déchaîner l'opinion publique mondiale contre un peuple qui a déjà, quoi qu'il en soit, subi des pertes sans nombre? Le caractère politiquement tendancieux de telles déclarations est d'autant plus évident qu'un débat doit avoir lieu prochainement à Genève sur l'aspect humain de ce problème et que le représentant du Royaume-Uni aura alors l'occasion de montrer le souci d'humanisme de son pays, si c'est bien là ce qui l'inspire à l'heure actuelle. Il faut espérer cependant que dans l'ensemble de la présente session, le réalisme prévaudra dans le ton des débats, comme l'exige l'importance des tâches auxquelles le Conseil est confronté.

28. M. AL-HAFEDH (Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques) dit que son organisation s'est toujours intéressée de très près au développement économique et au progrès social, notamment en ce qui concerne les pays du tiers monde. Les peuples de ces pays attachent une grande importance aux délibérations du Conseil.

29. Les activités des sociétés transnationales sont l'un des principaux obstacles au développement. En avril 1979, l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques a tenu à l'UNESCO une conférence internationale sur le rôle des sociétés transnationales et les stratégies de développement économique. Des économistes et des scientifiques représentant des comités de solidarités, des syndicats et des organes politiques des pays en développement et des pays développés assistaient à cette conférence. Deux questions essentielles ont été abordées : d'une part les stratégies du néo-colonialisme, illustrées par les pratiques des sociétés transnationales et, d'autre part, les moyens à adopter pour assurer un développement authentique des populations des pays en

développement. La domination des sociétés transnationales aggrave les problèmes économiques des pays en développement, et seule son élimination permettra d'établir un système de relations économiques internationales fondées sur les principes de l'égalité des droits et des avantages réciproques. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à la coopération et à la solidarité de tous les pays concernés. L'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques est convaincue que l'autonomie collective jouera un rôle décisif dans la lutte contre les stratégies et les intrigues du néo-colonialisme et de son principal instrument, les sociétés transnationales.

30. L'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques œuvre depuis plus de 20 ans à la libération, non seulement politique mais aussi économique, des peuples d'Afrique et d'Asie. Elle est prête à coopérer avec toutes les organisations qui s'efforcent de travailler à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

La séance est levée à 17 h 15.

24^e séance

Lundi 9 juillet 1979, à 10 h 50.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.24

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution générale et sectorielle (*suite*)

1. M. JAIN (Directeur général adjoint, Bureau international du Travail) dit que la Conférence internationale du Travail, à sa soixante-cinquième session, qui s'est tenue en juin 1979, a adopté le programme et le budget de l'OIT pour la période biennale 1980-1981. Bien que, en valeur réelle, ce budget ait légèrement diminué par rapport à celui de 1978-1979, il marque la fin, pour l'OIT, d'une situation de crise et de dépendance à l'égard des contributions volontaires. Il y aura sans doute des problèmes à l'avenir, mais le fait que l'Organisation a surmonté une période très difficile est la preuve de sa bonne santé et de sa vitalité.

2. La Conférence a porté une attention particulière au secteur des transports : en effet, deux nouvelles séries de normes internationales du travail visant à améliorer les conditions de travail des 56 millions de dockers et de routiers dans le monde ont été adoptées. Ces deux instruments visent non seulement le bien-être des travailleurs en question, mais aussi la sécurité en général et l'augmentation de l'efficacité. Le commerce international devrait s'en trouver facilité. En adoptant ces normes, la Conférence a également préparé le terrain pour l'unification des pratiques de certification dans le domaine des transports routiers et du travail portuaire.

3. L'examen de la suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi a permis de revoir les questions impor-

tantes de la politique de l'emploi et de la conception du développement fondée sur la notion des besoins essentiels. Dans de nombreuses régions du monde, la situation de l'emploi s'est fortement dégradée au cours des trois dernières années et le sort des pauvres, dans les régions tant rurales qu'urbaines, s'est aggravé. D'après des estimations très approximatives, plus de 600 millions de personnes sont sous-alimentées; en 1977, on comptait dans le monde en développement 330 millions de personnes au chômage ou sous-employées. Le nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail augmente à une vitesse phénoménale et la pression qui s'exerce sur les biens de consommation et les services disponibles croît de jour en jour.

4. La situation n'est toutefois pas irrémédiable. Dans sa résolution concernant la suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi, la Conférence internationale du Travail a réaffirmé sa conviction-qu'il était urgent de mettre en œuvre la Déclaration de principes et le Programme d'action de 1976. Elle a répété que les caractéristiques fondamentales du développement devaient être une croissance accélérée et équilibrée, le plein emploi, la satisfaction des besoins essentiels et une structure plus juste de répartition des revenus. Les conceptions axées sur l'emploi et les besoins essentiels ne devraient pas se substituer aux stratégies de croissance, mais être intégrées au développement économique et social.

5. Satisfaire les besoins essentiels n'est pas faire la charité. Il s'agit essentiellement de créer des emplois, lien indispensable entre la croissance et la satisfaction des

besoins. En effet, l'emploi est productif; il fournit un revenu au travailleur et lui donne un sentiment de respect de soi. La résolution a aussi mis l'accent sur l'importance d'une participation des individus aux décisions les intéressant et d'une collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

6. L'augmentation de la production et des possibilités d'emploi suppose à la fois le développement agricole et l'industrialisation. L'industrialisation est nécessaire pour produire en quantités suffisantes les biens de première nécessité, les facteurs de production pour l'agriculture et l'infrastructure, les biens intermédiaires et les marchandises pour l'exportation. Comme le souligne la résolution adoptée par la Conférence, cette conception exige un équilibre dans le développement de l'industrie et de l'agriculture, de la grande et de la petite industrie et des technologies à forte intensité de capital et de main-d'œuvre, ainsi que dans les relations réciproques créées entre ces différents secteurs, de façon à ce qu'un effet d'entraînement s'exerce dans les secteurs retardataires. Ce sont là des domaines dans lesquels une coopération étroite est préconisée avec d'autres organisations, notamment l'ONUDI et la CNUCED.

7. La Conférence internationale du Travail a reconnu l'importance critique des facteurs tant internationaux que nationaux. Dans la résolution, il est demandé aux pays industrialisés de poursuivre activement une politique de la main-d'œuvre et de l'emploi tendant à faciliter l'adaptation aux changements structurels, de manière à favoriser la croissance et l'augmentation de l'emploi dans tous les pays; les pays industrialisés devraient renforcer leur effort de recherche-développement dans les domaines intéressant les pays en développement et promouvoir les transferts de technologie vers ces pays. Quant aux pays en développement, ils sont instamment invités à mettre en valeur leurs ressources humaines et à promouvoir de meilleures conditions de travail et des relations professionnelles saines. L'importance du développement rural est mise en relief et les Etats sont instamment priés d'entreprendre des réformes socio-économiques. La résolution adoptée contient aussi plusieurs recommandations à l'adresse des gouvernements, concernant les mesures qu'ils pourraient prendre dans les domaines du commerce international, des transferts de ressources et de technologie et de la restructuration des institutions monétaires afin d'accélérer l'instauration du nouvel ordre économique international.

8. La Conférence a exprimé l'avis que la nature tripartite de l'OIT lui donnait une possibilité unique de contribuer à l'élément social de la nouvelle stratégie internationale du développement. On répondrait aux vœux de la Conférence en indiquant clairement dans le préambule de la nouvelle stratégie que l'objectif final du développement est la dignité humaine, le bien-être, la pleine participation et une distribution équitable, au sens qui est donné à ces notions dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale. Le préambule pourrait aussi comprendre un bref énoncé de la nature du processus de développement, qui mette l'accent sur la croissance économique et l'équité sociale. Etant donné qu'il est difficile de fixer des objectifs dans le domaine social, notamment au niveau mondial, la stratégie devrait peut-être poser des principes directeurs de

caractère général, pour aider les pays à formuler leur propre politique.

9. A l'échelon national, les politiques adoptées doivent bien entendu refléter la situation du pays considéré. Cela dit, les mesures à inclure dans la stratégie internationale pourraient notamment viser les aspects suivants : l'expansion de l'emploi productif, aussi bien dans les secteurs ruraux et urbains traditionnels que dans le secteur moderne; la participation de l'ensemble de la population au processus de développement économique; le développement, la planification et la gestion des ressources humaines, y compris les femmes et les jeunes; et les choix technologiques appropriés. Elles devraient aussi prévoir, dans les pays développés, une politique de la main-d'œuvre et une aide aux aménagements de structure en vue de faciliter l'évolution structurelle qu'exigent le progrès technique et la nouvelle division internationale du travail associée au nouvel ordre économique international, sans préjudice des améliorations à apporter en ce qui concerne la qualité du travail et l'enrichissement des tâches.

10. En outre, diverses mesures et des programmes d'action seront nécessaires au niveau international pour appuyer les actions nationales. Ils devraient avoir pour but de permettre aux pays en développement d'accroître leur production et leurs exportations, d'accéder à toute la gamme des options technologiques, de régulariser les sorties de main-d'œuvre qualifiée au moyen d'accords bilatéraux et multilatéraux et de favoriser l'avènement de l'autonomie collective grâce à la coopération économique et technique entre les pays en développement dans les secteurs tels que l'environnement professionnel, le choix de technologies appropriées, la formation professionnelle et le développement rural.

11. Bien qu'essentiel, le développement économique ne peut résoudre à lui seul tous les problèmes. En effet, il y a dans la société des groupes défavorisés dont les problèmes ne seront pas résolus par la création d'emploi, tels les travailleurs âgés, les personnes handicapées et les enfants qui travaillent. Le problème des travailleurs âgés qui, dans le monde, sont au nombre de 500 millions, a été examiné par la Conférence; elle reviendra sur cette question en 1980 afin d'adopter un instrument officiel. Le problème des handicapés fait l'objet d'une résolution visant surtout leur retour à la vie active. Pour ce qui est du travail des enfants, la Conférence s'est déclarée vivement préoccupée de constater que cette pratique est encore courante dans de nombreuses régions du monde et que les enfants sont exploités et travaillent souvent dans des conditions nuisant à leur santé. En cette Année internationale de l'enfant, le Conseil devrait redoubler d'efforts pour protéger ceux qui sont non seulement les plus faibles parmi les faibles mais qui représentent aussi l'avenir du monde.

12. M. AL-QASIMI (Emirats arabes unis) note que la situation économique mondiale s'est encore détériorée pendant l'année en cours. Le grave déséquilibre entre les pays développés et les pays en développement persiste. A sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale avait demandé l'instauration d'un nouvel ordre économique international et avait adopté à cette fin un vaste programme d'action. Il n'est pas difficile de déterminer les moyens à mettre en œuvre : ce qu'il faut, c'est

que les pays industrialisés renoncent à certains de leurs privilèges. Une responsabilité particulière incombe en effet à ces pays, en raison de leur dépendance à l'égard des matières premières du tiers monde et des bénéfices qu'ils réalisent aux dépens de celui-ci. Or, cinq ans après la sixième session extraordinaire, il ne peut être fait état de progrès satisfaisants sur aucun des dix points énumérés dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

13. La valeur réelle de l'aide publique au développement accordée par les pays industrialisés est restée à un niveau lamentablement bas pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Celle des pays membres de l'OCDE est tombée à 0,42 p. 100 du PNB au milieu des années 60, à 0,34 p. 100 en 1970 et à 0,31 p. 100 en 1977, alors que l'objectif fixé par l'ONU était de 0,7 p. 100 du PNB. Par contre, entre 1973 et 1977, les pays membres de l'OPEP ont accordé à plus de 60 pays en développement, dont tous les pays les moins avancés, une aide à des conditions de faveur allant de 1,88 à 4,01 p. 100 de leur PNB. L'aide des Emirats arabes unis a été comprise entre 9,78 et 13,59 p. 100.

14. Les Emirats arabes unis sont tributaires de l'exportation d'un seul produit et ont donc donné une haute priorité à la diversification et à l'industrialisation. Ces objectifs, qui sont les mêmes pour de nombreux pays en développement, sont mis en échec par la politique protectionniste des pays industrialisés et les restrictions qu'ils apportent au transfert de technologie.

15. Le problème du protectionnisme n'a pas trouvé de solution à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en raison de l'attitude négative des pays développés à l'égard d'une modification de l'ordre existant des relations économiques internationales. On a aussi assisté, sous des formes nouvelles, aux sempiternelles et vaines tentatives de division du Groupe des Soixante-Dix-Sept. A la récente réunion du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, les discussions sur les grands principes de cette nouvelle stratégie sont arrivées à une impasse. Comme le Secrétaire général de l'ONU l'a fait remarquer, les obstacles ne résident pas dans le mécanisme institutionnel, mais dans l'absence de volonté politique de la part des gouvernements. La même impasse se retrouve dans le dialogue Nord-Sud, dans les délibérations du Comité plénier et dans presque tous les travaux préparatoires relatifs aux différents produits visés par le Programme intégré pour les produits de base. Devant tous ces échecs, il est encore plus difficile au Conseil de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de l'Article 55 de la Charte des Nations Unies.

16. Enfin, il est un élément fondamental sans lequel l'instauration du nouvel ordre économique international ne pourra se faire : la stabilité politique internationale. Cette stabilité n'existe pas au Moyen-Orient à cause des agressions répétées des sionistes, de l'occupation continue d'une partie des terres arabes et de l'expulsion des Arabes de Palestine, de la République arabe syrienne et du Liban. Cette agression et cette occupation ayant été renforcées par des pactes bilatéraux de soumission comme l'Accord de Camp David, la région ne jouira pas de la stabilité nécessaire pour pouvoir

travailler à la paix et accroître la production dans l'intérêt des populations de la région et du monde.

17. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) dit que la politique économique et sociale est indissociable de la question de la paix et de l'évolution générale des relations internationales. Malgré des contre-attaques virulentes de la part des adversaires de la détente, les efforts concertés de toutes les forces pacifiques ont diminué le risque d'une nouvelle guerre mondiale. La République démocratique allemande a salué le deuxième traité récemment signé entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la limitation des armes offensives stratégiques. L'Europe est désormais entrée dans sa quatrième décennie de paix, ce qui n'est pas dû au hasard; la communauté des Etats socialistes occupe une position particulièrement forte en Europe et s'en est servie pour défendre la paix. La République démocratique allemande se félicite également des succès remarquables remportés par les peuples dans leur lutte pour la libération nationale, l'indépendance économique et le progrès social.

18. Au cours des derniers mois, toutefois, des activités dangereuses ont été menées par ceux qui ont entrepris de fomenter des tensions internationales. Le plus grand péril réside dans la course aux armements, que certaines parties ont intensifiée pour satisfaire leur désir avide de profit et de puissance. La course aux armements constitue une lourde charge pour tous les peuples, épuise toutes les sources de richesse, gaspille les ressources humaines et ralentit le progrès technique et social.

19. Il faut mettre fin à une dilapidation aussi démesurée des ressources. Les moyens pour y parvenir ont été énoncés dans la Déclaration de Moscou adoptée en novembre 1978 par les représentants des Etats socialistes, y compris la République démocratique allemande. Le Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, réuni à Budapest en 1979, a formulé de nouvelles propositions concrètes, acceptables pour tous, qui ont été accueillies favorablement par l'opinion internationale, même si les représentants de nombreux Etats n'ont pas encore fait connaître leur réponse.

20. Certaines forces ont aussi continué à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats, provoquant ou encourageant des conflits ou produisant des règlements hypocrites et unilatéraux. Malgré les progrès continus accomplis dans la voie de la détente, tous ces facteurs ont des conséquences défavorables dans le domaine des relations internationales, qui se répercutent à leur tour sur les domaines économique et social.

21. La division internationale du travail actuelle ainsi que les relations économiques mondiales qui reposent sur elle ne concordent pas avec la réalité d'aujourd'hui. Certes, le système colonial s'est effondré mais le système impérialiste s'est maintenu, fondé sur la discrimination, les obstacles au commerce, l'inégalité, les avantages unilatéraux et l'exploitation par les sociétés internationales. La délégation de la République démocratique allemande tient donc à souligner que les décisions prises par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire sur les réformes fondamentales de l'économie mondiale n'ont rien perdu de leur valeur. La même observation s'applique à la Charte des droits et devoirs

économiques des États. La République démocratique allemande, pays socialiste, a donné effet à ces décisions dans ses propres relations économiques extérieures, lesquelles sont fondées sur les principes de l'égalité et de la justice, de la non-discrimination et de l'avantage mutuel. Toutefois, pour poursuivre la démocratisation des relations économiques internationales, il faut la coopération de tous, et peu de progrès ont été acquis à cet égard. Les pays en développement continuent à ne pas exercer leur souveraineté sur leurs propres ressources naturelles et autres ressources et à subir l'iniquité de la division internationale capitaliste du travail : cette situation devrait être condamnée par la communauté internationale dans son ensemble. L'influence des sociétés transnationales sur les plans économique, financier et technologique est devenue l'une des principales causes des difficultés graves des pays en développement.

22. C'est le système économique capitaliste, en vérité, qui a soumis les relations économiques internationales aux plus graves tensions pendant toute la décennie. Les crises économiques conjoncturelles de l'économie capitaliste, auxquelles se sont associées différentes crises structurelles à long terme, ont conduit au sous-emploi de la capacité productive, à un chômage massif, à une inflation chronique, à un ralentissement de la croissance et à l'instabilité du système monétaire, autant de facteurs responsables de tensions dans les relations entre les États. La situation des travailleurs des pays capitalistes s'est dégradée et la crise s'est répercutée dans les pays en développement. Les entreprises capitalistes ont de plus en plus recours au protectionnisme et à la discrimination commerciale. L'exode des compétences enrichit les monopoles aux dépens des pays en développement. Les forces réactionnaires œuvrent, secrètement ou ouvertement, contre le progrès économique et social des pays en développement. Or, il a été impossible jusqu'à présent de procéder à la restructuration nécessaire des relations économiques internationales sur une base démocratique du fait que certains États capitalistes ont refusé leur soutien aux réformes structurelles indispensables.

23. A la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et développement, la République démocratique allemande, tout comme d'autres pays socialistes, a aidé à formuler des décisions mutuellement acceptables, portant notamment sur le rôle des sociétés transnationales dans le commerce, les mesures à prendre pour atténuer les effets défavorables des capitaux privés étrangers dans les pays en développement, la suppression des mesures protectionnistes et la coopération avec les pays en développement les moins avancés. Il faut étudier de toute urgence des mesures tendant à limiter le transfert de profits des pays en développement vers les pays industriels capitalistes et à enrayer l'exode des compétences. Il est indispensable d'adopter sans tarder un code de conduite visant à éliminer les pratiques néo-colonialistes des sociétés transnationales. Des efforts vigoureux sont nécessaires pour abolir toutes les formes de sujétion, d'exploitation, de discrimination et d'inégalité, afin de permettre aux pays en développement de surmonter leur dépendance économique et de donner pleinement effet au

principe de la coexistence pacifique entre États à systèmes sociaux différents.

24. Les résultats obtenus au terme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas répondu à l'attente des pays en développement. Dans une certaine mesure, cette déception est due à des carences du programme de la Décennie, qui ne fait pas état, par exemple, d'objectifs primordiaux tels que des réformes socio-économiques radicales, la mise en place de secteurs publics et coopératifs, la planification économique nationale et des mesures législatives efficaces pour réglementer les capitaux privés étrangers. L'expérience a montré que les pays en développement ne peuvent pas réaliser leur indépendance au moyen des structures commerciales et productives existantes et des mécanismes de l'économie de marché capitaliste.

25. La troisième décennie des Nations Unies pour le développement n'atteindra son but que si la stratégie envisagée s'inspire des décisions prises par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires et de la Charte des droits et devoirs économiques des États. La République démocratique allemande appuie les conceptions exprimées dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale et dans les recommandations adoptées par la récente réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés.

26. Les États socialistes ont fait connaître leurs vues sur la nouvelle stratégie. Celle-ci devrait essentiellement viser à accélérer la réorganisation des relations économiques internationales sur une base démocratique, à abolir toutes les formes d'exploitation, de discrimination et d'inégalité, à supprimer les conséquences du colonialisme, du néo-colonialisme, de la discrimination raciale, de l'occupation et de l'agression, et à garantir la pleine souveraineté des États sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques, notamment le contrôle des activités des sociétés transnationales et des investisseurs étrangers. L'adoption par les pays en développement de politiques nationales efficaces favorisant le développement de l'industrie et de l'agriculture, le rôle du secteur public, la formation de personnel national ainsi que d'autres transformations économiques et sociales déterminera dans une grande mesure le succès de la nouvelle stratégie et devrait donc être considérée comme prioritaire.

27. Le CAEM, qui vient de tenir sa trente-troisième session à Moscou, a joué un rôle de premier plan dans la mise en place de relations économiques internationales nouvelles, fondées sur la pleine égalité des droits, les avantages mutuels, l'aide dictée par la solidarité et la participation volontaire. Grâce à l'œuvre du CAEM, une région jusque-là attardée à bien des égards est devenue une zone de croissance économique dynamique qui jouit également de la stabilité et de la sécurité sociale. La capacité économique des pays membres du CAEM double pratiquement à peu près tous les 15 ans et offre des perspectives réelles pour une nouvelle expansion de la coopération économique entre États à systèmes sociaux différents. Le CAEM offre une solution aux problèmes auxquels se heurtent la plupart des pays en développement, et c'est la raison pour laquelle un nombre toujours plus grand d'États, quel que soit leur système social, souhaitent collaborer avec cette organisation.

28. La République démocratique allemande, qui fêtera sous peu son trentième anniversaire, doit ses progrès économiques à ses liens indissolubles avec le CAEM, qui lui ont aussi permis de soustraire son économie aux répercussions les plus préjudiciables de la crise capitaliste. Son développement régulier lui permettra de poursuivre son action de coopération internationale en matière économique et sociale.

29. M. Neugebauer se doit d'ajouter que, la semaine précédente, il a été jugé nécessaire, pour des raisons politiques évidentes, de mettre exagérément en relief le débat sur la prétendue question des réfugiés en Asie du Sud-Est. La délégation soviétique a fait les observations qui s'imposaient à cet égard (23^e séance). La délégation de la République démocratique allemande souscrit absolument à ce point de vue.

30. M. ERALP (Turquie) dit qu'une nouvelle forme d'évolution conjoncturelle est apparue au cours de la décennie. Dans le monde industrialisé, chaque période d'inflation est suivie d'un renchérissement du pétrole qui coïncide avec les mesures prises pour lutter contre l'inflation, ce qui a pour effet de ralentir encore l'activité économique. Dans la période qui suit, la reprise est laborieuse et soumise elle aussi à des pressions inflationnistes dues aux carences structurelles des économies industrielles ou à des tentatives d'abaisser le coût relatif du pétrole par le biais de l'inflation. Les Etats producteurs de pétrole sont alors poussés à compenser l'évolution défavorable de leurs termes de l'échange en majorant encore les prix du pétrole. Dans cette évolution cyclique, les pays industrialisés et les pays producteurs de pétrole enregistrent à tour de rôle un excédent de la balance des paiements. En revanche, les pays en développement non producteurs de pétrole accusent un déficit permanent de la balance des paiements, une croissance réduite, un revenu en baisse et une dette grandissante. Cette évolution va se perpétuer dans la prochaine décennie si la communauté internationale ne fait pas face au problème.

31. Les problèmes économiques des pays industrialisés ne proviennent pas de la situation mondiale de l'énergie, mais de causes structurelles internes et de l'inflation combinée à une faible croissance. Certaines de ces causes pourraient être éliminées par une politique budgétaire et monétaire mieux conçue, par des taux de change réalistes et par une concurrence accrue dans la production et l'emploi. D'autres causes en revanche, telles que les limites écologiques, démographiques, institutionnelles et culturelles de la croissance, paraissent découler de processus historiques irréversibles. Les autres facteurs qui affectent les économies de marché modernes sont l'insuffisance persistante de la demande, le volume stagnant ou décroissant des ressources consacrées à la recherche et au développement et la diminution des possibilités d'expansion commerciale dans les pays industrialisés. On pourrait s'attaquer à certaines des limitations d'ordre structurel, mais d'autres risquent de se révéler rebelles à toute action. Certes, on a raison de considérer la stabilité externe comme importante, mais la croissance économique doit être autonome, et non subordonnée à la création artificielle d'un environnement approprié.

32. Seul le nouvel ordre économique international peut offrir les conditions permettant de faire face aux

crises économiques internationales et d'assurer une croissance saine et stable dans le monde. Il a pour but de créer de nouvelles relations en vue d'assurer un transfert continu de ressources des pays industrialisés aux pays en développement, dans les domaines de l'aide, du commerce, des ressources financières, des termes de l'échange, de l'allègement de la dette, de la technologie, des invisibles, etc. Mais l'objectif du nouvel ordre économique international n'est pas simplement de donner une plus grande prospérité aux pays développés, qui la redistribueraient aux pauvres sous forme d'aumône. Les économies des pays développés sont de plus en plus tributaires d'une accélération de la croissance dans les pays en développement.

33. Le nouvel ordre économique international ne vise pas non plus à détruire l'ordre établi, car actuellement il n'y a pas d'ordre à proprement parler, mais simplement des arrangements temporaires mis en place par les grandes puissances industrielles, tels que taux de change flottants, engagements de libération des échanges et négociations économiques en petits comités en dehors des organisations mondiales, notamment dans le domaine du commerce. L'ancien ordre monétaire est en train de se désagréger et de nouvelles institutions se créent. Si on ne laisse pas les pays en développement participer pleinement à ce processus à long ou à court terme, la gestion de l'économie mondiale sera la négation d'une interdépendance véritable et ne parviendra pas à remédier à l'exportation par les pays puissants de leurs problèmes économiques internes vers les pays faibles.

34. Un changement radical est nécessaire mais, pour le faire accepter, la volonté politique est indispensable. Les Etats industrialisés doivent accoutumer leur population à une croissance économique plus modeste, à une consommation moindre, à des prix plus élevés, à la rationalisation économique et à de nouveaux transferts de ressources aux pays en développement. De même, il faut faire comprendre aux peuples des pays en développement qu'ils ne peuvent pas prétendre aux schémas de consommation des nations industrialisées, que le développement économique doit être axé sur les besoins réels des masses et que ces dernières doivent participer pleinement au processus de développement et tirer profit de ses avantages.

35. Les travaux du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'ont guère avancé, à cause des divergences de vues sur le nouvel ordre économique international et sur l'évaluation des résultats de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Toutefois, il est encourageant de noter que la Communauté économique européenne a reconnu sans équivoque la responsabilité qui incombe à la communauté internationale en ce qui concerne les grands objectifs de la stratégie internationale du développement. En toute lucidité, il faut bien reconnaître que les problèmes économiques de la présente Décennie se perpétueront dans la prochaine. Certes, la récession dans les pays développés ne sera probablement pas aussi grave qu'en 1974-1975, car, dans leur ensemble, ceux-ci parviennent désormais avec un certain succès à combattre l'inflation. Toutefois, la croissance économique annuelle des pays industrialisés pourrait être inférieure à 3 p. 100 pendant la récession et, dans la période sui-

vante, elle sera peut-être très en deçà du taux de reprise habituel.

36. Malgré cette conjoncture défavorable, les pays en développement auraient tort de se fixer un objectif de croissance inférieur à leur potentiel, à cause de simples contraintes externes dont la persistance est due, de toute façon, à une conception erronée de l'interdépendance économique. Sans un taux de croissance élevé, la plupart des pays en développement s'effondreraient sous le poids des pressions sociales. La lenteur de l'expansion dans les nations industrialisées ainsi que la cherté du pétrole causeraient des problèmes d'ajustement aux pays en développement non producteurs de pétrole, même s'ils prenaient des mesures pour redresser leur économie. Pour résoudre le problème, il est indispensable de libéraliser le commerce mondial et de stimuler vigoureusement l'aide au développement.

37. Il n'y a pas d'argument valable qui justifie les nouvelles barrières, opposées ces dernières années au commerce par de nombreux pays industrialisés, de façon avouée ou déguisée. L'argument avancé par certains d'entre eux, à savoir qu'il leur faut juguler l'inflation, combattre le chômage et prévenir une nouvelle détérioration de la balance des paiements, ne tient pas compte du fait qu'ils sont tributaires des pays en développement, non seulement pour les ressources naturelles, mais aussi pour l'écoulement de leur production. Toutes les nations industrialisées occidentales, notamment celles qui ont un excédent structurel, ont la possibilité de jouer dans la coopération économique un rôle mondial analogue à celui qui a été assumé dans les affaires économiques et politiques par une grande puissance au lendemain de la seconde guerre mondiale.

38. En ce qui concerne le progrès social des pays en développement, les représentants des pays industrialisés soulignent souvent combien il importe d'éliminer la pauvreté et la malnutrition. Cette attitude est dictée par l'expérience nationale de ces pays, qui ont mis longtemps pour atteindre leur niveau actuel de développement, ce qui leur a permis de remédier progressivement à leurs maux sociaux. Les problèmes qui se posent aux pays en développement sont incomparablement plus grands et dus surtout à la domination d'un groupe de pays sur la scène internationale. La solution de ces problèmes exige une politique intérieure équilibrée alliée à une politique internationale visant à combler le fossé entre nations riches et nations pauvres. Cela ne veut pas dire que les pays en développement ne doivent pas donner la priorité aux questions sociales. Mais les ressources émanant des pays donateurs sont trop maigres pour qu'ils puissent se permettre une politique irréalisable telle que l'orientation de toute l'économie vers le développement rural ou la satisfaction des besoins essentiels.

39. En ce qui concerne la situation internationale de l'énergie, les pays devront s'adapter au coût élevé de l'énergie par rapport à celui d'autres facteurs de production. Tout en agissant dans ce sens sur le plan intérieur, le Gouvernement turc a identifié trois domaines importants qui se prêtent à une coopération internationale.

40. Premièrement, il serait nécessaire de considérer la relation entre les économies de pétrole et la croissance économique. Une politique d'économies déficiente risquerait fort de faire monter les prix et de ralentir la

croissance. En revanche, une politique d'économie vigoureuse contribuerait à freiner la hausse des prix réels du pétrole et à améliorer les conditions de la croissance. Si la consommation de pétrole se maintient au niveau actuel, l'effort d'industrialisation des pays en développement se trouvera en face de graves goulets d'étranglement dans les années 90. Le Gouvernement turc appuie donc fortement les vues du Directeur général du FMI sur la question (22^e séance) et il espère que les décisions prises à la réunion au sommet de Tokyo porteront leurs fruits.

41. Deuxièmement, il est difficile de comprendre les partisans d'activités à forte intensité de main-d'œuvre et économes en énergie pour les pays en développement, puisque les techniques correspondantes ne sont pas encore au point. Le Gouvernement turc attache néanmoins une grande importance au transfert des techniques dans ce domaine prioritaire.

42. Enfin, le renchérissement du pétrole cause d'immenses problèmes aux pays en développement. Le mécanisme de recyclage du système bancaire international ne répond pas aux besoins de ces pays. En outre, la tendance est maintenant dans ce système à restreindre le crédit, à décourager la concentration des prêts et à éviter les risques. Dans ces conditions, les pays non exportateurs de pétrole auront besoin d'urgence de crédits à moyen terme pour compenser le déficit de leur balance des paiements et pour appliquer des mesures de réaménagement des structures. Il faut espérer que les pays en développement seront à même d'élaborer entre eux un arrangement viable qui leur permette, entre autres choses, d'améliorer leur pouvoir de négociation.

43. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) dit que l'évolution de l'économie mondiale préoccupe gravement les Etats-Unis. Son pays se trouve confronté à de nouveaux problèmes de gestion de sa propre économie et adopte de nouvelles mesures pour les résoudre. Un pas important franchi à la réunion au sommet de Tokyo a été l'accord conclu avec d'autres pays industriels pour limiter les importations de pétrole. Malgré de fortes pressions protectionnistes à cette période de croissance léthargique, les Etats-Unis ont maintenu leur engagement de libéraliser le commerce, et les dépenses publiques ont été réduites, ce qui freine les programmes nationaux et internationaux. Cependant, tous les autres pays, qu'ils soient développés ou en développement, à économie planifiée ou à économie de marché, se trouvent eux aussi confrontés à de graves problèmes; l'inflation, le chômage et la faiblesse de la croissance sont quelques-unes des questions qui appellent l'attention.

44. Les problèmes auxquels ont à faire face les pays en développement importateurs de pétrole sont particulièrement graves. La gestion de leur économie et la planification de leur développement ont été fortement compliquées par les événements survenus sur les marchés pétroliers; un pétrole plus cher associé à une croissance plus lente de leurs marchés d'exportation et à des importations plus onéreuses pourraient accroître le déficit de leur balance des paiements courants au-delà de 40 milliards de dollars en 1979. En outre, ils sont confrontés, sur le plan national, à une grave inflation et à une croissance plus lente. Pas moins de 28 pays en développement ont à faire face à des pénuries alimentaires, actuelles ou potentielles, et un milliard de personnes man-

quent déjà de nourriture et autres biens de première nécessité. Il est donc compréhensible que les représentants des pays en développement cherchent à obtenir que des changements fondamentaux soient introduits dans l'ordre économique international et invitent le monde industriel à s'engager davantage. Néanmoins, les pays en développement doivent comprendre que les problèmes économiques du monde industriel sont réels et limiteront sa capacité de répondre favorablement.

45. Au cours des récentes années, la communauté internationale a pris des mesures qui ont bénéficié aux pays en développement comme aux pays développés, mais ces mesures n'ont pas résolu tous les problèmes et des défis nouveaux et différents ont récemment surgi. L'état de trouble dans lequel se trouve l'économie mondiale fait qu'il est encore plus important pour tous les pays de travailler ensemble à la recherche de solutions mutuellement bénéfiques, et les Etats-Unis sont de plus en plus conscients que le bien-être de leur peuple dépend largement de la prospérité de tous les pays développés et en développement; la promesse faite par les Etats-Unis devant le Conseil, l'année précédente, qu'ils coopèraient pleinement à la recherche de la prospérité mondiale, reste valable. La détermination nécessaire pour résoudre la crise ne pourra être forgée que par le dialogue, la négociation, et finalement le consensus.

46. Il faudra explorer de nouvelles idées, examiner les anciennes qui n'ont pas répondu à l'attente et se servir plus efficacement de tous les mécanismes existants en vue de la coopération, l'un des éléments les plus précieux étant pour cela l'ONU.

47. L'ONU a pris une part importante au dialogue Nord-Sud, en faveur duquel l'engagement du Gouvernement des Etats-Unis demeure total. En dehors des questions de fond, il est nécessaire d'examiner la question essentielle de savoir dans quel organe des Nations Unies il sera possible de poursuivre ce dialogue dans les meilleures conditions. Le calendrier de l'ONU est déjà surchargé de réunions importantes sur des questions économiques et sociales, et les représentants ont à peine le temps de consulter leur gouvernement ou leurs collègues diplomates entre les réunions. Il convient d'examiner attentivement ce problème lors de l'établissement du calendrier des réunions. En outre, très peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies en application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. Il n'a pas été possible de programmer des sessions consacrées à des questions spécifiques nécessitant d'être examinées en priorité, de dissoudre l'un quelconque des organes d'experts ou des organes consultatifs du Conseil ou d'alléger ses comités permanents. Durant toute l'année 1978, le Conseil n'a fait que repousser à des réunions ultérieures la question de sa restructuration et, bien que l'Assemblée générale l'ait invité à intensifier ses efforts dans ce domaine, aucun progrès n'a été réalisé à la session de printemps. Le Gouvernement des Etats-Unis continue d'appuyer les objectifs de la résolution 32/197. Une approche entièrement nouvelle pourrait être nécessaire pour atteindre ces objectifs, et la délégation des Etats-Unis est disposée à travailler activement à cette fin, sans idées préconçues.

48. La délégation des Etats-Unis aimerait voir la Deuxième Commission travailler plus efficacement que

dans le passé. C'est à peine si l'on a eu le temps d'engager des négociations sur un certain nombre de résolutions présentées à la session précédente, ce qui fait que certaines délégations n'ont pas été en mesure d'accepter des textes au sujet desquels il aurait peut-être été possible de parvenir à un consensus. Il faut se féliciter des recommandations du Secrétaire général concernant les améliorations qui pourraient être apportées aux procédures de travail de l'Assemblée générale, et il faut espérer que le Conseil leur accordera toute son attention.

49. S'agissant de la coopération économique et technique plus étroite qui se fait jour parmi les pays en développement, M. Young déclare que la méthode consistant à compter sur ses propres forces fait partie intégrante du système économique mondial et permet aux pays en développement de renforcer leur capacité de négocier avec les pays développés, de réduire leur dépendance à leur égard et de nouer entre eux des liens commerciaux et autres liens économiques; elle constitue donc un élément essentiel d'une stratégie globale du développement comprenant la restructuration des relations économiques internationales. Les Etats-Unis maintiennent l'appui à la coopération technique entre pays en développement qu'ils ont exprimé à la Conférence de Buenos Aires de 1978 et sont disposés à soutenir les programmes de coopération économique entre pays en développement qui pourraient contribuer au développement dans le contexte d'une économie mondiale intégrée, à la fois dans le cadre de relations bilatérales et par le truchement des organisations internationales. Les Etats-Unis se félicitent du programme de travail relatif à la coopération économique entre pays en développement adopté en mai 1979 à Manille et participeront aux préparatifs de la session extraordinaire de la Commission de la coopération économique entre pays en développement de la CNUCED, qui se tiendra en 1980. Tout en se félicitant des efforts accomplis parmi les pays en développement en vue de parvenir à l'auto-suffisance, les Etats-Unis reconnaissent néanmoins que ces derniers continueront à avoir besoin de l'assistance des pays développés.

50. Le Gouvernement des Etats-Unis attache une grande importance à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui fournira l'occasion de s'attaquer aux grands problèmes auxquels le monde est confronté, en particulier, à l'avantage des pays en développement. Toutefois, cette conférence ne résoudra pas tous les problèmes d'énergie, et le Gouvernement des Etats-Unis demeure ouvert aux suggestions concernant la meilleure façon de compléter les travaux de la Conférence et de traiter des autres questions d'énergie.

51. S'agissant des problèmes sociaux, on peut trouver quelque encouragement dans le fait qu'on a enregistré au cours des années récentes une nette sensibilisation aux questions de développement social; il serait désastreux que, par suite des difficultés économiques actuelles, la conscience collective mondiale s'émousse et que sa volonté d'aider les faibles et les pauvres vienne à chanceler.

52. Un problème humanitaire immédiat qui requiert l'attention est la situation des réfugiés en Asie du Sud-Est. Les Etats-Unis sont heureux que le Secrétaire général de l'ONU ait convoqué une réunion, qui aura lieu

dans le courant du mois, pour examiner les problèmes urgents posés par cette situation. Ils espèrent que cette réunion contribuera à élargir le soutien international en faveur de mesures visant à rendre moins tragique la situation qui existe en Asie du Sud-Est et à permettre au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'étendre son action. Les Etats-Unis ont déjà indiqué qu'ils doubleraient le nombre des réfugiés indochinois qu'ils admettent chaque mois, qui passera de 7 000 à 14 000. La délégation des Etats-Unis adjure tous les pays participant à la réunion, ainsi que les autres pays, de contribuer substantiellement à l'effort mondial visant à soulager le sort de ces réfugiés.

53. Le monde entre dans une période extrêmement difficile qui nécessite l'acceptation d'un nouveau mode d'approche des problèmes. L'ONU et particulièrement le Conseil doivent jouer un rôle clef dans la solution de ces problèmes. Il convient de canaliser les forces de changement de telle façon que ce changement soit bénéfique pour tous les intéressés. Cette conviction est à la base de la décision du Gouvernement des Etats-Unis de rechercher un nouvel ordre économique international qui soit fondé sur l'équité pour tous.

54. M. TERENZIO (Union interparlementaire) dit que les deux premières décennies des Nations Unies pour le développement ont prouvé qu'il serait possible d'obtenir de meilleurs résultats si l'action des gouvernements et des experts recevait un appui plus résolu de la part des différents secteurs de l'Etat et en particulier des parlements. L'importance du rôle joué par les parlements dans la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies et l'élaboration des politiques nationales a été reconnue par le Comité administratif de coordination à sa session d'avril et dans la section V de son rapport annuel (E/1979/34).

55. L'application de ce principe aux stratégies du développement semble évidente. Dans les pays industrialisés, les gouvernements ont besoin d'une meilleure compréhension et d'une meilleure adhésion des parlementaires à l'égard des mesures à prendre et surtout de celles qui appellent des sacrifices. Certains parlements ont déjà pris des mesures positives à cet égard, particulièrement en Scandinavie et en Italie. Dans les pays en développement, les parlementaires pourraient apporter une contribution utile à une élaboration réaliste et à une application efficace des plans nationaux de développement économique et social.

56. L'un des objectifs essentiels de l'Union interparlementaire est d'encourager les Etats à collaborer à l'œuvre de paix et de coopération entre les peuples, notamment en accordant leur appui aux objectifs des Nations Unies. Le développement d'ensemble de tous les pays et l'établissement de relations économiques équitables constituent l'un des problèmes les plus importants, et peut-être le plus urgent de notre époque.

57. L'Union interparlementaire a organisé un colloque à Bucarest en 1975, suivi la même année d'une résolution de la Conférence interparlementaire afin d'appuyer les recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale relatives à un nouvel ordre économique international. Depuis, elle a étudié les principaux aspects du problème, notamment le commerce et les produits de base, les questions monétaires, le transfert de technologie, les problèmes de balance des paiements et la coopération entre les pays en développement.

58. M. Terenzio pense comme le Secrétaire général de l'ONU que, si la politique qui sera adoptée en vue de la préparation de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale tient compte de l'importance du rôle des parlements, le moment sera venu pour l'Union interparlementaire de faire un nouvel effort. Il a bon espoir que, lors de la prochaine conférence, qui aura lieu à Caracas en septembre 1979, les membres de l'Union interparlementaire décideront de faire de la troisième décennie du développement un point essentiel de leur ordre du jour pour 1980, ce qui permettrait d'examiner le problème avant et après la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement.

59. Entre-temps, les parlementaires du monde entier ont été invités à se réunir à Colombo pour une conférence internationale des parlementaires sur la population et le développement, convoquée sous les auspices conjoints de l'Union interparlementaire et du FNUAP, et l'on prévoit que, plus tard dans l'année, les nombreux parlementaires faisant partie des délégations à l'Assemblée générale se réuniront au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York pour examiner ensemble la contribution de leurs parlements respectifs à la préparation et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie internationale du développement. Toute suggestion permettant à l'Union interparlementaire d'appuyer plus efficacement cette action recevra toute l'attention qu'elle mérite.

La séance est levée à 12 h 40.

25^e séance

Lundi 9 juillet 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.25

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. XIFRA (Espagne) dit que la délégation espagnole attend avec intérêt le débat sur le point 7 de l'ordre du jour relatif à la coopération régionale. La demande d'adhésion de l'Espagne à la CEPAL a été favorablement accueillie par cette dernière, qui a recom-

mandé que le Conseil économique et social l'approuve et donne l'autorisation d'apporter au mandat de la Commission les modifications nécessaires. En présentant cette demande, le Gouvernement espagnol a voulu mettre l'accent sur la double position de l'Espagne — comme pays européen et pays latino-américain — et a été animé par un esprit de coopération. Le fait que l'Espagne devienne membre à part entière de la CEPAL avec laquelle elle entretient depuis longtemps des liens étroits, concrétisera au niveau régional ce qui est déjà une réalité au niveau bilatéral, et renforcera la tendance de plus en plus marquée vers une coopération plus étroite entre les commissions économiques régionales de l'ONU. De fait, le Gouvernement espagnol a pris, en collaboration avec les commissions régionales pour l'Europe et pour l'Amérique latine, les dispositions nécessaires en vue d'organiser une réunion qui se tiendra à Madrid en novembre 1979 pour étudier les relations économiques entre les deux régions.

2. La délégation espagnole se félicite des excellents résultats obtenus par la CEE à sa trente-quatrième session, et elle estime que la décision de convoquer une réunion de haut niveau sur la protection de l'environnement et celle intéressant la coopération dans le domaine de l'énergie constituent d'importants pas vers une coopération plus étroite entre les pays de la région, en particulier ceux qui sont dotés de systèmes économiques et sociaux différents. Le Gouvernement espagnol est satisfait de la façon dont la Commission s'acquitte des tâches qui lui sont assignées en vertu de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et il espère qu'au cours de la prochaine phase de la Conférence, qui aura lieu à Madrid, des progrès décisifs seront réalisés sur la voie de la détente et d'une véritable coopération entre tous les pays d'Europe.

3. L'examen de la politique économique et sociale internationale par le Conseil sera certainement influencé par des événements récents tels que les négociations commerciales multilatérales qui ont eu lieu à Genève, la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la hausse des prix du pétrole et les réunions du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. Certes, il est encore trop tôt pour évaluer concrètement les résultats des négociations commerciales multilatérales, mais il est clair qu'elles ont été bénéfiques aux pays en développement dans bien des domaines; en effet, les résultats obtenus sont probablement les meilleurs que l'on pouvait escompter à un moment de récession économique et de montée du protectionnisme. Il faut espérer qu'ils stimuleront le commerce international au cours des prochaines années, accéléreront l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial et créeront un système commercial multilatéral plus équitable. Il est par ailleurs tout aussi clair que certains pays industrialisés n'ont pas manifesté la volonté politique nécessaire. Les pays en développement n'ont pas tort lorsqu'ils disent que l'accès à part entière aux négociations leur a été refusé et qu'ils ont été obligés dans bien des cas d'accepter des textes à la préparation desquels ils n'avaient pas participé. Le Gouvernement espagnol, qui a signé le procès-verbal de l'Acte final tout en formulant certaines réserves, est parfaitement conscient de la difficulté de mener des négociations qui

portent sur les trois quarts du commerce mondial, concernent des pays à systèmes économiques différents et visent non seulement à réduire les tarifs douaniers mais aussi à supprimer les barrières non tarifaires.

4. S'agissant des produits de base, la délégation espagnole se félicite de l'accord de principe relatif à la création d'un fonds commun, bien qu'elle pense que les efforts devront être poursuivis pour parvenir à une organisation équitable des marchés mondiaux.

5. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas abouti à des résultats remarquables. Elle n'est pas parvenue à un accord sur un code de conduite pour le transfert de technologie, ni sur l'évaluation de la situation commerciale et économique dans le monde et les transformations de structure de l'économie internationale. Il faut espérer que cette question sera étudiée plus en détail par le Conseil du commerce et du développement afin d'obtenir des résultats plus positifs. En revanche, certains progrès ont été réalisés dans des domaines tels que le programme d'action en faveur des pays en développement les moins avancés, la coopération économique entre pays en développement, les mesures en faveur des pays insulaires en développement, le commerce international des produits alimentaires et le code de conduite des conférences maritimes.

6. De toute évidence, le cadre institutionnel créé après la seconde guerre mondiale pour organiser les relations économiques internationales n'est ni adapté aux objectifs du nouvel ordre économique international ni de nature à assurer le fonctionnement efficace de l'économie. Il semble actuellement que l'inflation et la croissance économique irrégulière soient les éléments dominants, ce qui a des effets particulièrement néfastes sur les pays en développement les moins avancés et sur les autres pays en développement dont la balance des paiements est déficitaire. Le système économique international actuel empêche les pays en développement de participer réellement à l'adoption des décisions concernant la gestion de l'économie mondiale. Le dialogue Nord-Sud devrait être axé sur la réforme des structures plutôt que sur leur réaménagement à court terme. L'ampleur du problème de la pauvreté dans le monde, l'insuffisance de l'aide publique au développement, les tendances protectionnistes, la faiblesse des taux de croissance dans nombre de pays en développement, les difficultés croissantes que rencontrent les pays qui ne disposent pas de ressources énergétiques, les fluctuations excessives des cours des produits de base et des recettes d'exportation, ainsi que la répartition inégale des bénéfices de la croissance économique entre tous les pays, sont des facteurs d'incertitude et d'instabilité, et rien n'indique que le fléchissement enregistré dans l'économie mondiale en 1978 ne se poursuivra pas.

7. Parmi les sources non renouvelables d'énergie, le pétrole et le gaz naturel seront très probablement les premiers à être épuisés, et il est compréhensible que les pays exportateurs de pétrole ne souhaitent pas tarir leurs réserves trop rapidement. Le passage d'une économie dominée par le pétrole et le gaz à un autre type d'économie dans lequel ces produits seraient utilisés, non pas pour produire de l'énergie mais seulement dans les cas où il n'existerait pas de produit de remplacement serait bénéfique à l'ensemble de la communauté mondiale. Ce

passage devrait intervenir dans des délais aussi brefs que possible, mais dans l'intervalle il est certain que l'approvisionnement énergétique à un prix raisonnable est un facteur important de croissance économique tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement. Le Gouvernement espagnol est d'avis que des prix rémunérateurs doivent être versés aux pays producteurs, et il est conscient du fait que la dégradation systématique des termes de l'échange fait subir un préjudice permanent à leurs recettes d'exportation; il reconnaît en outre que des efforts accrus d'économies et plus de discipline s'imposent de la part des pays consommateurs. Néanmoins, des hausses fréquentes du prix du pétrole, en particulier lorsqu'elles s'accompagnent de spéculations sur les marchés, ont de graves répercussions sur les économies nationales, notamment dans les pays en développement. Par conséquent, la délégation espagnole appuie sans réserve la proposition du Secrétaire général relative à la création d'un institut mondial de l'énergie.

8. Il est décevant de noter qu'à sa dernière réunion le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'a abouti à aucun résultat positif, et il faut espérer que ses prochaines réunions seront plus fructueuses. La nouvelle stratégie et le nouvel ordre économique international, qui poursuivent un même objectif, exigent une réforme des structures des relations internationales, en particulier dans les domaines économique et technique, dans le respect absolu du principe de la souveraineté nationale. Etant donné que le document qui sera finalement établi aura une teneur hautement politique, il faudra mobiliser l'opinion publique dans chaque pays et mettre l'accent sur le concept de l'interdépendance, en tenant présentes à l'esprit les conséquences que pourrait avoir le désarmement général et complet sur le développement.

9. La délégation espagnole note avec satisfaction que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a enfin pu commencer ses travaux en dépit des difficultés auxquelles il s'est heurté en 1978. Il faut espérer que la session que le Comité tiendra en septembre 1979 contribuera à préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra en 1980.

10. M. M'BOW (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que l'importance de la coordination et de la coopération entre les divers organismes des Nations Unies ne saurait être trop soulignée. L'UNESCO n'a cessé d'insister sur la nécessité de renforcer la cohésion de l'action de l'ensemble des institutions du système, compte tenu du rôle essentiel qui revient au Conseil économique et social en matière de coordination au niveau intergouvernemental. En fait, le Conseil économique et social est le lieu privilégié pour élaborer la politique de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et évaluer les mesures prises par le système en vue d'objectifs communs. Si l'Assemblée générale joue un rôle central en matière d'élaboration de stratégies, de politiques et de priorités générales pour l'ensemble du système, ce sont les organes délibérants des institutions spécialisées qui décident des programmes et des budgets pour les actions sectorielles, en conformité avec les compétences qui leur sont recon-

nues. La complexité de plus en plus grande des différents domaines d'activité en question appelle une coordination croissante au niveau de la programmation comme à celui de l'exécution des programmes. Les résolutions sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptées par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires rendent plus impérieuse que jamais cette coordination.

11. Le caractère injuste de nombreux aspects des rapports internationaux actuels n'est pas seulement imputable à l'instabilité monétaire ou à l'inégalité des termes de l'échange; il a aussi sa source dans la différence entre les capacités productives des nations et dans la faculté qu'ont certaines de faire valoir leurs intérêts nationaux sans égard aux conséquences qui peuvent en résulter pour d'autres. Il importe de chercher, à la fois par les voies politiques qu'offre l'ONU elle-même et par les voies techniques qu'offrent les institutions spécialisées, les moyens d'opérer les redressements nécessaires.

12. Tout d'abord la faim, l'analphabétisme, les maladies endémiques peuvent et doivent être vaincus. Pour ce faire et pour assurer le progrès général, tous les peuples doivent être à même de maîtriser la science et la technique modernes afin d'améliorer la productivité du travail et de mettre pleinement en valeur toutes leurs ressources. Il est par ailleurs essentiel que soient réduits les déséquilibres actuels et que soient données à chaque société des chances accrues de frayer sa propre voie selon ses aspirations. L'instauration d'un nouvel ordre mondial passe donc nécessairement par l'épanouissement des virtualités créatrices de chaque peuple.

13. Le système des Nations Unies ne pourra répondre à cette attente qu'en harmonisant ses politiques, en accroissant ses ressources et en améliorant ses pratiques. Il importe en premier lieu de tirer parti du caractère polycentrique du système. Le système est composé d'un certain nombre d'organisations ayant chacune sa vocation particulière, ses organes de délibération et d'exécution indépendants et, si la coordination pose parfois des problèmes, les avantages de ce système paraissent dépasser de beaucoup ses inconvénients. En effet, son efficacité repose tout d'abord sur la connaissance approfondie qu'a chaque institution spécialisée de son domaine de compétence. Lorsqu'elles mettent en œuvre leurs programmes, les institutions spécialisées font une large place à l'expérience acquise par les différentes institutions nationales ou intergouvernementales ainsi que dans l'action opérationnelle, et cet acquis de connaissances est constamment mis à jour pour servir de façon permanente la communauté des nations. En outre, les institutions spécialisées sont des lieux privilégiés de rencontre entre les responsables politiques, les spécialistes et ceux qui sont chargés d'exécuter les décisions prises.

14. Enfin, les organes législatifs et directeurs des institutions spécialisées réunissent périodiquement les autorités nationales au niveau le plus élevé, dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, pour définir leurs programmes et voter leurs budgets, permettant ainsi l'action coordonnée des gouvernements dans tous les domaines où s'exercent leurs activités. Toutefois, cette cohérence de l'action est impossible sans une unité des vues qu'expriment les délégations des Etats membres dans les diverses instances du système des Nations Unies. Il n'est pas rare que des délégations d'un même

pays exposent des vues opposées sur des questions voisines dans des institutions différentes. La tâche du Conseil serait certainement facilitée si les Etats membres prenaient des mesures pour harmoniser les points de vue de leurs diverses délégations.

15. Nul ne peut nier l'importance de l'apport des institutions spécialisées à la discussion des problèmes essentiels de notre temps. M. M'Bow se demande pourquoi l'Assemblée générale et le Conseil ne font pas plus systématiquement appel aux institutions spécialisées quand ils traitent de questions qui relèvent de leur domaine de compétence. Les accords de coopération qui lient les institutions spécialisées à l'ONU permettent à l'Assemblée générale de saisir l'organisation intéressée de toute question qu'elle juge appropriée. De même, lorsque l'Assemblée générale décide la convocation d'une conférence thématique, l'organisation de celle-ci pourrait être confiée à l'institution spécialisée compétente plutôt qu'à un secrétariat créé particulièrement à cet effet. L'organisation désignée pourrait coopérer avec les autres organisations du système, de même qu'avec les Etats membres et les milieux professionnels intéressés; la conférence disposerait d'un secrétariat expérimenté, les dépenses d'administration seraient moindres et la mise en œuvre de ses conclusions pourrait être mieux assurée sans que se pose la question de la création de nouveaux mécanismes institutionnels. Les mêmes considérations s'appliquent aux sessions thématiques que le Conseil pourrait décider d'organiser; M. M'Bow est convaincu qu'il n'y aurait aucune difficulté à obtenir le concours d'organisations intéressées à la préparation de sessions de ce genre.

16. M. M'Bow souligne l'importance et l'intérêt que présente la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement; il espère que, pour la mise en œuvre des conclusions auxquelles elle parviendra, il sera fait appel à toutes les ressources qu'offre le système, sans qu'il soit besoin de créer de nouveaux mécanismes. Le Conseil — élargi au besoin de façon *ad hoc* — pourrait être le lieu privilégié d'évaluation périodique des mesures que la Conférence pourrait adopter et de coordination des activités entreprises par les institutions du système pour donner suite à ces mesures. Au niveau des secrétariats des institutions elles-mêmes, des arrangements pourraient permettre, sans trop de frais, d'assurer la coordination nécessaire et de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du CAC, tous les éléments utiles à ses débats.

17. L'UNESCO attache une grande importance à la Conférence, non seulement en raison de ses responsabilités constitutionnelles, mais aussi parce qu'elle a une longue pratique de la coopération scientifique et technique internationale et parce que l'épanouissement de la science et de la technique est indissociable de celui de l'éducation, de la culture et de la communication. C'est par le processus éducatif que se réalisent les conditions nécessaires au développement de l'esprit scientifique : éveil de la curiosité et aptitude à la critique, acquisition du savoir, maîtrise de la méthode. C'est dans ce cadre que se forment les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens dont le travail est à la source de tout progrès scientifique. L'activité déployée dans ces domaines ne peut porter des fruits que si elle s'enracine dans la culture et dans les traditions de chaque peuple; cela suppose en

outre une maîtrise de la communication sociale permettant la participation de toutes les nations à la détermination des objectifs de l'activité scientifique.

18. L'UNESCO, grâce à l'intégration de ses diverses activités dans les domaines de la science, de l'éducation et de la culture, entend apporter sa pleine contribution à l'effort du système des Nations Unies dans le domaine du développement en général et dans celui des sciences et des techniques en particulier.

19. M. IVERSEN (Observateur du Danemark) dit que l'instauration dans le monde d'un ordre plus juste, basé sur la solidarité et l'interdépendance, restera pendant bien des années encore le problème principal de la coopération internationale. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les négociations commerciales multilatérales, qui ont été les événements marquants du dialogue Nord-Sud pendant ces dernières années, avaient fait naître des espoirs qui ont été déçus et les pays en développement, en particulier, ont exprimé leur insatisfaction devant l'issue de l'une et des autres. Certes, les négociations ont permis d'obtenir quelques résultats importants, notamment dans la lutte contre le protectionnisme, mais un grand nombre des problèmes des pays en développement sont restés sans solution, notamment ceux de l'accès aux marchés et du transfert accru de ressources. Il est maintenant clair que les pays les moins avancés auront besoin d'un volume important d'aide publique à long terme pour que soient inversées les tendances négatives de leur développement. Malgré les engagements pris d'augmenter l'aide publique au développement, le pourcentage de cette aide par rapport au PNB est malheureusement resté très bas en 1978 pour les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, en tant que groupe, et de nombreux pays doivent agir sans attendre pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100, que le Danemark a dépassé en 1978, malgré les difficultés économiques actuelles.

20. Il faut espérer que pendant l'automne 1979 le Comité préparatoire avancera notablement dans la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement conçue comme base de dialogue pour la prochaine décennie. Une stratégie réaliste exige l'engagement et la compétence du système des Nations Unies tout entier et le Comité préparatoire devra tenir le plus grand compte des précieuses contributions apportées à sa deuxième session par les institutions spécialisées et autres organes des Nations Unies.

21. Malgré les perspectives de plus en plus sombres de l'économie mondiale, le dialogue Nord-Sud doit se poursuivre et s'élargir. La situation appelle de la part des gouvernements une coopération intensifiée dont les récentes déclarations de Paris, Strasbourg et Tokyo sont des signes encourageants. Comme les problèmes ont une envergure mondiale, le système des Nations Unies doit servir de point de convergence, et des mécanismes de négociation et de coordination existant dans ses secteurs économique et social doivent être renforcés et utilisés plus efficacement. Au cours de la présente session, le Conseil examinera ce qu'il convient de faire pour améliorer ses méthodes de travail de façon à pouvoir s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en tant qu'organe central du système des Nations Unies chargé

d'étudier les questions économiques et sociales internationales. Il faut qu'il en soit ainsi si l'on veut que le système réponde efficacement au défi de la nouvelle décennie du développement.

22. M. GODOY ARCAYA (Organisation des Etats américains) dit qu'en 1978 la lente reprise de l'économie mondiale a également fait sentir ses effets dans les Etats Membres de l'OEA; ceux-ci ont enregistré un taux de croissance global d'environ 4 p. 100, contre un taux moyen de 6 p. 100 pendant la période 1970-1977. La cause interne la plus marquante de ce résultat médiocre a été la chute du taux d'accroissement de la production agricole, celle des céréales notamment, qui est passé de 5 p.100 en 1977 à moins de 2 p. 100 en 1978 à cause du mauvais temps et des catastrophes naturelles. Il n'y a pas eu de modification du revenu régional par habitant en 1978; en effet, le taux de croissance économique global a à peine dépassé le taux d'accroissement de la population; dans six pays, le revenu par habitant a fléchi.

23. Pour 1979, on estime que le taux d'accroissement réel du PIB pourrait augmenter de 5 p. 100 grâce surtout à la reprise dans le secteur agricole. En revanche, on escompte un certain marasme dans le secteur industriel, non seulement du fait que les coûts s'élèvent, celui du pétrole notamment, mais aussi parce que les programmes de lutte contre l'inflation ont provoqué une baisse de la demande intérieure. En outre, une croissance économique lente des pays industrialisés entraînera une stagnation des exportations régionales et le risque de nouvelles mesures protectionnistes, ce qui déprimera l'activité économique de la région.

24. Etant donné cette situation, la question des principaux facteurs qui influencent le climat économique en Amérique latine et dans la région des Caraïbes sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil interaméricain économique et social de l'OEA, qui doit tenir sa quatorzième réunion ministérielle ordinaire au Guatemala en août 1979. Pour réaliser leurs objectifs de développement, les pays intéressés devront atteindre pendant la prochaine décennie des niveaux de croissance économique autonome plus élevés. Il faudra pour cela que s'accélère le rythme de la formation de capital qui devra s'appuyer sur un fort apport de capital étranger s'ajoutant à une épargne intérieure accrue. Cela suppose une augmentation très sensible des exportations, augmentation nécessaire aussi pour faire face au service de la dette extérieure. Donc, pour ce qui est de la coopération internationale, les pays de la région se préoccupent principalement de la coopération commerciale et, en particulier, du libre accès aux marchés étrangers. En effet, plus leurs exportations s'accroîtront, moins il leur faudra faire appel aux crédits extérieurs pour compléter la formation intérieure de capital et importer les facteurs de production nécessaires à la diversification des structures économiques nationales.

25. Dans la mesure où il s'avérera nécessaire d'utiliser des crédits extérieurs, les pays de la région espèrent y avoir accès à des conditions les moins onéreuses possible. Ils estiment que, pour appliquer la politique d'accroissement de l'aide publique en faveur des pays décrits comme les plus pauvres, il conviendrait de faire appel à des fonds supplémentaires fournis dans ce but par les pays industrialisés et non d'octroyer à la région

une part moindre des maigres ressources disponibles au niveau mondial pour l'aide publique au développement. Il ne faudrait pas que l'importance récemment accordée aux besoins fondamentaux comme critères décisifs pour l'octroi de l'aide publique ait pour effet de couper les pays de la région des sources qui leur offraient traditionnellement ce type d'assistance ou de faire obstacle au financement de projets ayant un effet multiplicateur élevé dont ces pays ont besoin pour se développer économiquement et socialement. En outre, à l'exception de quelques pays européens, les pays industrialisés n'ont pas rempli leurs engagements concernant l'augmentation de leur aide publique au développement. Le renforcement de la Banque interaméricaine de développement et d'autres banques qui opèrent au niveau sous-régional bénéficiera manifestement aux pays en développement de la région. Les pays de la région ont aussi besoin de pouvoir accéder plus facilement aux marchés internationaux de capitaux à long terme, surtout pour le placement des obligations, ce qui leur éviterait de recourir à des prêts bancaires onéreux, moyen qu'ils ont utilisé de plus en plus pendant la décennie actuelle; le service de la dette en serait ainsi allégé. L'accroissement de l'investissement privé à des conditions acceptables par le pays hôte et intéressantes pour l'investisseur serait un moyen à la fois de compléter la formation de capital et de promouvoir le transfert de technologie.

26. Le mécanisme interaméricain de coopération devrait viser à permettre aux pays de la région d'atteindre les objectifs définis par les pays en développement à l'échelle mondiale : participation accrue au commerce mondial, prix stables et rémunérateurs pour les exportations, transfert accru de ressources réelles pour aider à l'industrialisation, accès aux technologies appropriées et règles de conduite pour l'investissement étranger destinées à éviter les effets néfastes qu'ont eus dans le passé les opérations de nombreuses sociétés transnationales.

27. L'accès au marché des Etats-Unis d'Amérique revêt une importance primordiale au niveau régional. Le renforcement des mesures protectionnistes pendant la décennie a nui à une vaste gamme de produits aussi bien primaires que transformés dans tous les pays en développement de la région. Le protectionnisme accru des Etats-Unis a été le principal obstacle à leur commerce extérieur et il ne saurait y avoir de système de coopération interaméricaine tant qu'il ne sera pas éliminé. En outre, il faudrait prendre des mesures pour améliorer l'accès préférentiel des pays en développement au marché des Etats-Unis; l'Equateur et le Venezuela, notamment, ne devraient plus être injustement exclus du SGP des Etats-Unis.

28. Certaines actions engagées sur le plan régional permettraient aussi de contribuer à la réalisation de l'objectif mondial de prix stables et justes pour les exportations : c'est ainsi que l'on pourrait agir, par exemple, sur la façon dont les Etats-Unis utilisent leurs réserves stratégiques de certains minéraux produits dans la région pour faire baisser leurs prix et tenter de résoudre le problème du coût croissant de certains services régionaux tels que les transports maritimes et aériens.

29. La coopération entre pays en développement a pris de plus en plus d'importance, bien qu'elle ne puisse, à elle seule, résoudre les problèmes causés par le ralentissement de la coopération Nord-Sud dans les années 70.

Les pays de la région attendent beaucoup de l'instauration du nouvel ordre économique international pour résoudre les principaux problèmes qui sont à l'origine du sous-développement.

30. Sur le sujet de l'énergie, le Conseil interaméricain économique et social examinera les répercussions des prix du pétrole sur les économies des Etats membres importateurs en développement, et les mesures prises par les Etats membres de l'OPEP en faveur de ces pays. Il sera saisi d'un programme interaméricain de développement de l'énergie — programme de coopération technique horizontale concernant à la fois la consommation et la fourniture d'énergie, tenant compte des différences qui existent entre l'Amérique latine, la région des Caraïbes et les Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Le programme d'action comprendra des mesures visant à augmenter la production de formes d'énergie de rechange, une étude des ressources régionales disponibles, une analyse de la politique des institutions financières internationales en ce qui concerne le financement de l'énergie, la formation de cadres et de personnel technique et des mesures de rationalisation de la consommation d'énergie.

31. Il n'a pas été possible pendant les années 70 de mettre au point une politique de coopération interaméricaine dans le domaine du développement. Les pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes ont vu se restreindre peu à peu l'accès à leurs marchés d'exportation et ont été progressivement coupés de leurs sources de financement traditionnelles. Il faut donc convoquer de toute urgence une réunion spéciale pour étudier tous les aspects de la coopération interaméricaine pour le développement et définir l'orientation à donner aux activités de l'OEA pendant la prochaine décennie.

32. M. MARTÍNEZ (Argentine) dit que la dégradation persistante de la situation économique mondiale et les difficultés qui en découlent pour les gouvernements donnent aujourd'hui une importance considérable à l'examen de la politique économique et sociale internationale. Il est regrettable que les organisations internationales, qui ont été créées pour apporter une solution aux grands problèmes mondiaux, non seulement n'y parviennent pas mais encore aggravent ces problèmes. La prolifération des organisations et des réunions est devenue un processus autodestructeur, allant à l'encontre des intérêts des pays en développement qui, faute de ressources, voient leur participation limitée. Sur le plan de la documentation, la situation est déplorable : les documents ne parviennent souvent que deux ou trois jours avant les réunions aux délégations qui, de ce fait, n'ont pas le temps de les examiner à fond. Dans ces conditions, aucune décision valable ne peut être prise. Les organisations internationales ont peu à peu sombré dans la routine : les mêmes questions, auxquelles ne s'intéressent qu'un petit nombre de délégations, sont inscrites à l'ordre du jour d'année en année, et peu de mesures efficaces sont prises. Il importe au plus haut point de mettre un terme à ce processus de dégradation car les perspectives inquiétantes de l'économie mondiale soulignent plus que jamais la nécessité, pour la communauté internationale, de pouvoir user utilement d'un mécanisme de coopération dont les organismes des Nations Unies et le Conseil économique et social lui-même sont les principaux éléments.

33. Les renseignements contenus dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978* (E/1979/62 et additifs) ne peuvent que susciter des préoccupations dans le monde entier. Pendant deux années consécutives, la croissance de la production mondiale s'est ralentie et, cette année, le taux de croissance sera vraisemblablement de 2,5 p. 100 — ce qui peut être considéré comme une récession. De plus, il y a des raisons de penser que la récession actuelle n'est pas de même nature que les récessions cycliques des dix dernières années et pourrait annoncer une crise dont les conséquences seraient certainement graves pour tous les pays.

34. Dans le secteur de l'énergie, c'est aussi la crise. L'évolution des prix et de l'offre, à laquelle s'ajoute la dislocation partielle d'un système monétaire international fondé sur des paramètres ayant perdu toute valeur, semblent laisser présager la fin d'un système économique qui a jusqu'ici permis aux pays développés de connaître une croissance illimitée grâce à un abondant approvisionnement en énergie à bon marché. La tendance se modifie donc radicalement, et les solutions du passé ne pourront plus être appliquées à l'avenir. Les problèmes de l'économie mondiale cessent d'être d'ordre technique et relèvent désormais de la politique et de l'éthique. De plus, l'interdépendance entre pays en développement et pays développés fait que la crise de l'énergie n'est plus un problème limité aux pays producteurs et consommateurs et intéresse la communauté internationale tout entière. C'est donc à l'échelon mondial que les solutions devront être cherchées.

35. La stratégie internationale du développement pour les années 80 ne doit pas reposer sur les hypothèses passées; elle doit être le fruit d'un examen attentif, sur le plan multilatéral, de toutes les solutions possibles aux problèmes que connaît l'économie mondiale. La nouvelle stratégie devrait se fonder sur deux objectifs fondamentaux et connexes, à savoir la croissance économique des pays en développement et la mise en place d'un système économique mondial plus équitable visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

36. La situation mondiale actuelle appelle une réévaluation de la nature et des objectifs de la croissance économique. La croissance économique des pays industrialisés ne peut pas servir de modèle pour tous les pays, puisqu'elle repose sur une offre de ressources naturelles essentielles d'un volume et à des conditions qui ne sont plus possibles. M. Martínez ne saurait accepter une situation dans laquelle les pays qui en sont au stade post-industriel de leur développement poursuivent leur croissance économique, souvent en gaspillant les ressources, alors que les pays moins avancés voient s'éloigner indéfiniment la perspective de satisfaire leurs aspirations au développement économique et social.

37. La croissance économique restera l'objectif prioritaire des pays en développement, en dépit des conséquences néfastes que peut avoir la crise actuelle sur les objectifs fixés par la communauté internationale. Le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement ainsi que la prochaine Conférence de l'ONUDI devraient étudier les effets éventuels de la crise de l'énergie sur les efforts visant à atteindre l'objectif de production fixé à Lima pour les pays en

développement — 2,5 p. 100 de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000.

38. Autre tendance inquiétante relevée dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, le protectionnisme s'intensifie par le biais de restrictions à l'importation qui varient selon le coût unitaire à la production. Dans la mesure où un coût unitaire bas est souvent la principale arme des pays en développement sur le plan de la concurrence, cette tendance est grosse de dangers. Les études faites récemment par le BIT ont montré que les importations de produits en provenance des pays en développement n'ont eu aucune répercussion défavorable sur le niveau de l'emploi dans les pays développés et, au contraire, ont eu des effets bénéfiques sur l'économie mondiale. Le Directeur général du GATT a lancé un appel aux pays développés pour qu'ils autorisent un notable accroissement des importations en provenance des pays en développement, sous peine de porter préjudice à leur propre économie.

39. A la présente session, le Conseil examinera le rapport du Comité des ressources naturelles (E/1979/39) sur les travaux de sa troisième session extraordinaire, tenue cette année pour examiner les plans et programmes nationaux et régionaux et décider des moyens d'exécuter le Plan d'action de Mar del Plata en vue de la mise en valeur et de la gestion intégrée des ressources en eau. M. Martínez espère que les quatre projets de résolution contenus dans le rapport seront adoptés à l'unanimité.

40. Les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doivent être analysés eu égard à cette situation économique générale. Certes, il est décourageant de constater qu'il n'a pas été possible d'apporter des solutions efficaces aux problèmes dont la Conférence était saisie, mais des progrès ont été faits sur un certain nombre de questions, en particulier le protectionnisme et les ajustements de structure, le Programme intégré pour les produits de base, le commerce des produits alimentaires, les négociations sur le tungstène, le futur accord sur le blé, la convocation d'une conférence sur les pratiques commerciales restrictives et le transfert de ressources aux pays en développement. On a également progressé en ce qui concerne les questions relatives au transfert de technologie, notamment la reprise de la Conférence sur un code de conduite international pour le transfert de technologie, les plans de la CNUCED pour la révision du régime de la propriété industrielle, le renforcement des capacités technologiques des pays en développement et le transfert inverse de technologie. Les travaux concernant le code de conduite des conférences maritimes, le programme d'action en faveur des pays en développement les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, la coopération économique entre pays en développement et les problèmes institutionnels ont avancé, eux aussi.

41. Sur d'autres points, les divergences de vues sont restées entières malgré les efforts de conciliation faits par les pays en développement. Il a donc fallu mettre aux voix les résolutions sur des questions aussi importantes que les répercussions de la situation monétaire sur le commerce et le développement, le financement de l'achat de navires dans les pays en développement et la participation des pays en développement aux transports

maritimes. Ces résolutions ont été adoptées à une large majorité.

42. Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à une décision sur d'autres questions capitales, comme l'interdépendance, l'évaluation des négociations commerciales multilatérales, l'expansion des exportations d'articles manufacturés et le SGP, les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, ainsi que les problèmes liés à la dette et à la coopération financière internationale. La délégation argentine a tout fait pour aider à créer un climat d'harmonie en vue de l'adoption de décisions par consensus chaque fois que cela était possible.

43. La réunion au sommet des pays industrialisés, qui a eu lieu en juin 1979 à Tokyo, ne semble pas avoir contribué en quoi que ce soit aux relations Nord-Sud. Aucune décision n'a été prise quant à la manière de faire face aux problèmes économiques qui touchent la communauté internationale tout entière et aucune réponse n'a été apportée aux questions posées par les pays en développement. Aucune approche positive ne s'est dégagée au regard de problèmes urgents comme le protectionnisme, lequel ira s'aggravant si des mesures correctives sont adoptées en l'absence d'une conception globale des relations économiques internationales.

44. Les négociations commerciales multilatérales (Tokyo Round) se sont terminées sans résultats satisfaisants. Leur issue a tout particulièrement déçu les pays en développement. En signant l'Acte final, l'Argentine a été contrainte de réserver sa position sur un certain nombre d'éléments des accords, notamment la valeur en douane, les subventions et les droits compensateurs et les marchés publics. Elle s'est néanmoins ralliée à quelques autres dispositions comme celles qui concernent les obstacles techniques au commerce, les accords sur la viande et les produits laitiers, les procédures en matière de licences d'importation. Elle a aussi conclu des accords en matière de tarifs douaniers avec certains participants et espère pouvoir en conclure d'autres prochainement. L'Argentine entend continuer à jouer un rôle actif dans les négociations sur un système multilatéral de sauvegarde et la création d'un cadre international approprié concernant l'agriculture.

45. Compte tenu de la situation économique mondiale en général, l'Argentine est un pays relativement privilégié. Ses ressources énergétiques couvrent presque totalement ses besoins et ses très importantes exportations de produits alimentaires lui assurent une grande partie des ressources dont elle a besoin pour son développement tout en lui permettant de contribuer à résoudre le problème de la pénurie alimentaire mondiale. Néanmoins, la relance économique pourrait être entravée si la récession et l'inflation internationales actuelles devaient aboutir à une intensification du protectionnisme ou à des restrictions de la consommation dans les pays développés car l'Argentine aurait alors des difficultés à élargir ses débouchés et à maintenir le niveau de ses échanges.

46. La communauté internationale doit axer ses efforts, par l'intermédiaire du Conseil et d'autres organismes des Nations Unies, sur les questions liées à l'instauration du nouvel ordre économique international. Une des premières questions à aborder est celle du trans-

fert de ressources réelles aux pays en développement. Dans ce domaine, les transferts de ressources privées n'ont pas comblé l'écart croissant qui existe entre les objectifs et les réalités. Une plus grande souplesse doit être introduite dans la coopération financière internationale. Une autre question importante est celle du transfert de technologie. Les pays en développement doivent avoir plus largement accès aux connaissances techniques et ne sauraient accepter une discrimination arbitraire.

47. Pour ce qui est des sociétés transnationales, les études faites ont mis en relief la nécessité de réglementer leurs activités et d'empêcher les pratiques de corruption, notamment ce qu'il est convenu d'appeler les «pratiques commerciales restrictives». Les progrès réalisés dans ce domaine sont suffisants pour permettre l'organisation d'une conférence de négociations sous les auspices de la CNUCED vers la fin de l'année.

48. La Conférence de Buenos Aires, tenue en août 1978, a défini les bases de la coopération technique entre pays en développement et cerné les moyens de la développer. La récente session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a élaboré un programme détaillé de coopération économique, qui fait suite et vient s'ajouter aux décisions de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement, tenue en 1976 à Mexico. Le moment est venu pour tous les pays et toutes les organisations internationales de donner un nouvel élan à ces deux séries de dispositions — les pays en développement en aidant à leur donner effet, les organisations internationales et les pays développés en fournissant l'appui nécessaire.

49. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui se tiendra sous peu devrait être l'occasion, non seulement de discuter des problèmes institutionnels, mais aussi de définir le rôle de la science et de la technique dans la solution des problèmes auxquels se heurte le monde contemporain, notamment celui de savoir si les progrès techniques continueront à permettre d'accroître la productivité de l'économie mondiale ou s'ils ne tombent pas maintenant sous le coup de la loi des rendements décroissants.

50. M. Martinez souhaite instamment que les années à venir soient marquées par un effort commun, entrepris dans un climat de compréhension et de coopération mutuelle, en vue d'identifier les objectifs et les mesures qui favoriseraient la croissance des pays en développement.

51. M. AL-ATTIYAH (Observateur du Qatar) dit qu'en dépit des multiples études et analyses économiques effectuées par l'ONU et d'autres organismes, on a récemment enregistré une baisse incontestable des taux de croissance des pays en développement due à une diminution de leurs recettes d'exportation, elle-même imputable à une dégradation des termes de l'échange, à l'inflation importée, à la stagnation de la demande dans les pays développés à économie de marché, aux fluctuations du taux de change des monnaies de réserve et à l'érosion des avoirs financiers. Les pays en développement se sont ainsi heurtés à des obstacles artificiels les empêchant d'accroître l'épargne nationale, d'augmenter leur capacité d'importation et de stimuler la formation de capital. La recrudescence du protectionnisme et des pratiques commerciales restrictives ainsi que la con-

vence persistante des pays développés à économie de marché en ce qui concerne les conditions financières des transferts, qui éclatent au grand jour dans les pratiques abusives des sociétés transnationales, ont paralysé les tentatives des pays en développement pour diversifier leurs sources de revenu et ont fait naître des incertitudes quant au résultat de leurs inlassables efforts pour se doter d'une bonne capacité industrielle, apte à satisfaire les besoins locaux de développement. En conséquence, l'immense majorité des pays en développement ne sont pas en mesure de saisir les occasions offertes, à l'inverse des pays industrialisés, et leur rôle dans la coopération économique internationale reste essentiellement celui de fournisseurs de matières premières; en l'absence d'un schéma permettant de renforcer les marchés de produits de base et de fournir des ressources financières à des conditions avantageuses, ils ont connu des difficultés croissantes pour répondre aux exigences de plans de développement, même au niveau le plus bas.

52. Si les pays industrialisés n'ont pas réussi à atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, c'est parce qu'ils n'ont pas joué le rôle que leur attribuait la Stratégie; les liens qui existent actuellement entre les questions de politique générale et les objectifs à long terme du développement n'ont pas été clairement établis; il n'a pas été instauré de système économique international dont l'équilibre dynamique permette de concilier les objectifs nationaux et de mettre tous les pays à même d'utiliser pleinement leur capacité productive et leur potentiel de croissance; les institutions issues de Bretton Woods et le GATT n'ont pas acquis un caractère universel; l'économie mondiale est orientée vers la satisfaction des besoins des pays les plus développés et les plus puissants et répond mal aux exigences particulières des pays en développement en matière de commerce et de financement.

53. Il importe de quantifier autant que possible les objectifs de la stratégie internationale du développement afin de faciliter l'évaluation ultérieure, et tous les gouvernements, de même que toutes les organisations internationales concernées, doivent concrétiser cette stratégie sous forme de plans et de mesures opérationnels. Dans la tâche importante qu'est la mobilisation de l'opinion publique des pays développés, l'UNESCO, en collaboration avec d'autres organisations, pourrait jouer un rôle essentiel en favorisant l'application, dans les établissements d'enseignement de ces pays, de programmes d'étude faisant une place de premier plan aux valeurs internationales et mettant l'accent sur l'interdépendance collective de la communauté mondiale.

54. Passant à la question de l'énergie, M. Al-Attiyah dit que la récente hausse des prix du pétrole décidée par les ministres de l'OPEP est conforme à la lettre et à l'esprit des déclarations de l'Assemblée générale concernant la souveraineté permanente des nations sur leurs ressources naturelles. On peut donc s'étonner de la virulence de la campagne déclenchée contre la décision de l'OPEP, dont l'objet était pourtant d'aider les pays développés à faire face à la situation créée sur le marché du pétrole par l'intense spéculation qui a fait monter les prix du pétrole à 40 ou 50 dollars des Etats-Unis le baril dans les transactions au comptant. Le Gouvernement du Qatar a décidé de s'en tenir au prix officiel minimum de

l'OPEP, soit 18 dollars des Etats-Unis, et la différence considérable entre les prix officiels et les prix sur le marché libre impliquera une économie nette pour les pays consommateurs. L'annonce de la décision de l'OPEP donnera aussi à la communauté internationale l'occasion de faire cesser l'exploitation que constitue la fixation de prix exorbitants sur le marché libre. Il faut bien voir que le problème auquel se heurte le monde réside essentiellement, non pas dans l'augmentation du prix du pétrole, mais bien dans la baisse de 30 p. 100 du dollar, l'augmentation de 12 p. 100 du taux de l'inflation exportée par les pays développés vers les pays producteurs de pétrole et le coût supplémentaire qui en résulte pour ces derniers lorsqu'il s'agit d'acquérir les technologies des pays développés. Si l'on tient compte de ces facteurs, le prix réel du pétrole n'est que de 10,4 dollars le baril et, pour les pays à monnaie forte, l'augmentation est en réalité nulle ou minime.

55. La situation créée par les événements survenus en Iran a été exploitée par les sociétés pétrolières multinationales qui ont cherché à maximiser leurs bénéfices sans souci des conséquences tant pour les pays consommateurs que pour les pays exportateurs. L'ampleur de ces bénéfices a été qualifiée d'« absolument renversante » par le *Time*, qui a parlé d'augmentations de bénéfices de l'ordre de plusieurs centaines pour cent. On voit mal pourquoi les pays développés n'ont pas manifesté leur mécontentement devant cette extraordinaire avidité des sociétés.

56. Quant à l'affirmation selon laquelle l'inflation serait due à l'augmentation des prix du pétrole, M. Al-Attayah souligne que les tendances inflationnistes existaient avant la création de l'OPEP et que le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont réussi à maîtriser l'inflation bien qu'ils soient de grands consommateurs de pétrole. En outre, l'inflation a persisté entre 1976 et 1978, alors que l'OPEP avait gelé les prix du pétrole. En augmentant le rythme de la production pétrolière aux dépens de leurs futures générations, les pays de l'OPEP iraient à l'encontre de leurs intérêts. Des pressions morales sont cependant exercées sur eux pour qu'ils produisent plus de pétrole qu'il ne leur en faut pour répondre à leurs besoins de développement, afin de satisfaire la voracité des pays industrialisés qui cherchent à stocker le pétrole à des prix très bas, drainant ainsi les ressources des pays producteurs. Les réserves pétrolières seront complètement épuisées dans 30 ans si la consommation des pays développés se maintient au niveau actuel; M. Al-Attayah se félicite donc de l'accord de Tokyo et espère que ses dispositions seront bientôt appliquées.

57. Les ressources financières de l'OPEP sont réinjectées dans les pays industriels par le biais des achats de

technologie — qu'entourent des pratiques abusives —, des coentreprises et des investissements sur leurs marchés. Il faut aussi tenir compte du volume des ressources financières octroyées à des conditions de faveur aux pays en développement. Les capitaux des pays de l'OPEP sont le produit d'économies non industrielles, et l'excédent actuel pourrait bientôt faire place à un déficit. En outre, ces excédents cycliques ne compensent pas les années d'amertume, de privation et d'oppression que ces pays ont connues sous le joug de la colonisation politique et économique, et ils ne pèsent guère face à l'industrie lourde, à la technologie de pointe, au potentiel de recherche et à l'intense activité industrielle des pays plus développés.

58. L'aide accordée par l'OPEP aux autres pays en développement, dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement, a dépassé l'objectif d'aide publique au développement de 0,7 p. 100 fixé par l'ONU pour les pays développés. En 1977, l'aide de l'Arabie saoudite a représenté 4,77 p. 100 de son PNB, celle des Emirats arabes unis 9,79 p. 100, celle du Koweït 10,19 p. 100 et le Qatar est fier d'annoncer que son aide au développement atteignait 19,6 p. 100 du PNB en 1976 et 19,5 p. 100 en 1977. Etant donné l'écart considérable entre le montant de l'aide publique au développement fournie par l'OPEP et le chiffre correspondant pour les pays industrialisés, on reste confondu lorsque ces derniers se lamentent devant les difficultés que cause aux pays en développement l'augmentation des prix du pétrole. Tel a été le ton adopté à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Certains pays développés ont dramatisé la situation, imputant à ces hausses leurs problèmes économiques, sociaux, écologiques, commerciaux, pédagogiques, médicaux et alimentaires. Il est regrettable qu'ils n'aient pas brossé un tableau complet de la situation, passant sous silence la décision prise par les ministres de l'OPEP d'accroître les ressources versées au fonds spécial de l'OPEP pour freiner la dégradation de la situation des pays en développement en matière de balance des paiements.

59. Les pays de l'OPEP sont pleinement conscients de l'ampleur du problème de l'énergie. Ils accueillent avec satisfaction les faits qui leur ont été communiqués par le Secrétaire général de l'ONU et se félicitent de l'initiative qu'il a prise de consulter leurs gouvernements au sujet de sa proposition. La délégation du Qatar espère que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui doit se tenir prochainement fournira l'occasion d'un fructueux échange de vues sur cette question extrêmement importante.

La séance est levée à 17 h 20.

26^e séance

Mardi 10 juillet 1979, à 10 h 55.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.26

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. VERCELES (Philippines) dit que, d'après *l'Etude sur l'économie mondiale, 1978*, le rythme de l'activité économique mondiale s'est ralenti en 1978. Il paraît certain qu'à la fin des années 70 le taux de croissance annuel moyen des pays en développement n'atteindra pas l'objectif minimal de 6 p. 100 fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'industrie manufacturière s'est relativement bien comportée, mais il y a eu un déclin dans les autres secteurs d'activité. La valeur des exportations des pays en développement a fortement baissé et leur balance extérieure se détériore gravement. Les perspectives économiques pour 1979 ne laissent pas entrevoir d'amélioration et celles de la décennie à venir sont bien sombres.

2. Le Conseil économique et social a un rôle crucial à jouer pour résoudre les problèmes auxquels se heurte l'économie mondiale. Le Conseil peut s'appuyer sur les réalisations des réunions mondiales passées et apporter une contribution positive à celles qui se tiendront dans l'avenir.

3. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a ouvert de nouvelles perspectives au Conseil concernant la façon d'aborder les questions du développement dans les années 80. La Conférence a fait œuvre de pionnier dans les domaines suivants : transformation, commercialisation et distribution des produits de base; protectionnisme et aménagements de structure; questions monétaires et financières, notamment le transfert des ressources réelles, et la réforme du système monétaire international; transformation technologique des pays en développement; aide financière et technique aux pays en développement dans le domaine des transports maritimes et de leur participation au transport des cargaisons en vrac. Elle a aussi donné un nouvel élan aux efforts tendant à promouvoir la coopération économique entre les pays en développement. Il n'y a certes pas eu d'accord sur les modifications de structure, l'interdépendance et le besoin de réforme fondamentale de certains aspects des relations économiques internationales, mais des décisions sur ces questions difficiles prendront du temps et si l'on veut bien considérer la cinquième session de la Conférence comme faisant partie d'un processus à long terme visant à restructurer les relations économiques internationales, elle n'aura pas été, tout compte fait, si décevante.

4. Le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science

et la technique au service du développement viennent juste de terminer leurs réunions. Bien que les discussions au sein du premier n'aient pas abouti, la délégation philippine estime que le processus de négociation et de consultation doit se poursuivre. Quant à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, il importe qu'elle adopte un programme d'action qui servirait de principe directeur pour l'élaboration des politiques nationales. La délégation philippine attache aussi une importance considérable à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui se tient actuellement à Rome et attend avec intérêt de prendre connaissance de ses conclusions.

5. Le résultat de toutes ces réunions se trouvera reflété dans la nouvelle stratégie internationale du développement qui sera conçue pour remédier aux déséquilibres et aux iniquités de la structure actuelle de l'économie mondiale. Les pays développés et les pays en développement doivent œuvrer ensemble pour résoudre les problèmes relatifs à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, problèmes qui peuvent se résumer ainsi : comment accroître le commerce des pays en développement et écarter les effets négatifs du protectionnisme; comment introduire les réformes nécessaires pour parvenir à plus d'équilibre dans le fonctionnement des institutions monétaires; comment faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement; comment accroître les courants de ressources à destination des pays en développement; comment augmenter la production agricole et industrielle; comment affecter une partie de l'argent consacré à la course aux armements au développement; enfin, comment promouvoir le progrès social et améliorer la qualité de la vie.

6. La crise de l'énergie en 1973 a forcé les Philippines à opérer certains ajustements dans son économie. Depuis lors, l'augmentation continue du prix du pétrole importé et l'incertitude concernant l'approvisionnement futur menacent constamment leurs plans de développement. Un tiers de leurs recettes en devises sont consacrées aux importations de pétrole qui représentent régulièrement plus de 70 p. 100 du déficit commercial du pays. Leur facture pétrolière estimative pour 1979 atteindra 1,44 milliard de dollars auquel, par suite de la hausse des prix du pétrole, il faudra ajouter 300 millions de dollars. De plus, la récente décision d'augmenter à nouveau les prix du pétrole obligera les Philippines à revoir leurs plans de développement et à réduire leur taux de croissance. La délégation philippine espère donc que des discussions auront lieu afin de stabiliser les coûts de l'énergie et de réduire au minimum les effets négatifs de la hausse des prix du pétrole sur l'économie des pays en développement importateurs de pétrole. Il faudrait aussi examiner d'un oeil critique les bénéfices considérables réalisés par les grandes compagnies pétrolières à la suite des augmentations des prix.

7. Les Philippines sont favorables à la création, dans les meilleurs délais, d'un institut international de la recherche énergétique au sein du système des Nations Unies. A la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, elles ont fait remarquer que, d'après leur propre expérience, les résultats donnés par l'Institut international de recherche sur le riz, promoteur de la révolution verte en Asie, permettent de croire qu'un institut de l'énergie serait une entreprise utile. M. Verceles précise que l'accent devrait être mis sur la recherche.

8. La délégation philippine a pris note du rapport d'activité concernant la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui doit se tenir en 1981; elle se félicite de la nomination de M. Mohamed Habib Gherab comme Secrétaire général de la Conférence. Le Gouvernement philippin a adopté une politique nationale de promotion des sources traditionnelles et non traditionnelles d'énergie, ainsi que des sources d'énergie nouvelles.

9. Bien que les Philippines soient récemment parvenues à l'autosuffisance pour ce qui est des céréales, elles continuent à accorder la priorité la plus élevée à la production alimentaire. D'après l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, bien que les récoltes aient été relativement bonnes en 1978, la situation alimentaire reste critique pour de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, et plus de 20 pays en développement font face à des pénuries alimentaires anormales. Les prévisions de la production céréalière pour 1979 montrent une baisse de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ce changement de la situation alimentaire appelle tant des mesures à court terme qu'une approche concertée à long terme. M. Verceles regrette qu'il se soit avéré impossible de conclure un nouvel accord international sur le blé qui aurait grandement contribué à la mise en place d'un système de sécurité alimentaire mondiale; il espère que, conformément à la résolution 126 (V) de la CNUCED, il sera possible de reprendre les négociations et d'en arriver à un accord satisfaisant. La délégation des Philippines approuve le plan en cinq points présenté par le Directeur général de la FAO en tant que mesure intérimaire concernant la sécurité alimentaire mondiale. En 1974, la Conférence alimentaire mondiale avait demandé l'éradication de la famine et de la malnutrition dans un délai de 10 ans, mais la production alimentaire des pays en développement n'a toujours pas atteint l'objectif fixé. Bien que rien ne remplace les efforts nationaux en matière de production alimentaire, l'ampleur du problème exige que l'ensemble de la collectivité internationale y accorde son attention, et les pays développés ont un rôle important à jouer. M. Verceles espère que ceux-ci se montreront plus coopératifs et que le chiffre de 8 300 millions de dollars à consacrer à l'aide extérieure sera atteint.

10. L'alimentation et l'énergie resteront les problèmes les plus critiques posés à la collectivité internationale non seulement pour la décennie à venir, mais aussi pour le reste du siècle. Les organismes des Nations Unies doivent s'occuper de ces problèmes à temps. On dit souvent que le Conseil ne s'est pas pleinement acquitté de ses responsabilités, mais il est temps encore de regagner le terrain perdu. La délégation philippine espère que la période de transition des années 80 permettra au Conseil

de retrouver la voie à suivre pour pouvoir accomplir la tâche qui est la sienne aux termes de la Charte des Nations Unies.

11. M. ENE (Roumanie) constate que le système économique mondial est perturbé par les crises qui secouent les pays développés à économie de marché et qui ont des répercussions sur tous les pays. Le climat d'incertitude qui règne actuellement est aggravé par les mesures protectionnistes dans le commerce international et par la crise de l'énergie. Les efforts internationaux en vue de remédier à cette situation n'ont pas produit les résultats escomptés. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a marqué, à son tour, un nouveau moment de crise en raison de la complexité des problèmes, mais surtout de l'absence de volonté politique de la part de certains pays industrialisés de négocier sur une base équitable afin de parvenir à des résultats généralement acceptables.

12. Les pays en développement sont les principales victimes de l'état de choses actuel. Les efforts qu'ils déploient en vue de leur développement économique et social sont gravement compromis par les bouleversements de l'économie mondiale. L'écart entre pays développés et pays en développement est un facteur permanent d'instabilité, qui favorise les tensions et l'hostilité dans la vie internationale.

13. L'élimination du sous-développement est donc absolument essentielle. La nécessité urgente d'un nouvel ordre économique international se trouve soulignée par l'incapacité chronique du système actuel de relations internationales de promouvoir un développement constant et régulier des économies nationales. Un système conçu pour servir les intérêts d'un groupe restreint d'Etats ne peut plus répondre aux exigences de la grande majorité des pays, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays industrialisés.

14. Une action internationale à long terme visant à redresser la situation ne peut pas se limiter à des changements superficiels. Le thème dominant de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été la nécessité de modifications de structure dans les relations économiques internationales : changements en matière de production, de consommation et de commerce, en vue d'assurer un taux de croissance plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés; participation accrue des pays en développement au contrôle international de l'utilisation de leurs propres ressources et au processus international de prise de décisions; réforme des règles et des principes qui régissent le commerce international, le transfert de technologie et de ressources financières; établissement de nouvelles relations dans une économie mondiale restructurée en vue du développement de la coopération économique entre les pays en développement et du commerce et de la coopération économique entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents.

15. Quant à la façon de parvenir à ces résultats, le point essentiel est qu'en raison de l'interdépendance croissante des différentes économies aucun problème ne saurait être résolu sans tenir compte de ses conséquences sur d'autres plans. On ne pourra jamais trouver de solutions dans des groupes restreints où chacun est à la

recherche d'avantages pour lui-même, mais seulement avec la participation de tous les pays du monde. Une action commune au bénéfice des pays en développement donnerait un nouvel élan à l'économie mondiale et profiterait aux industries exportatrices des pays développés. Ensemble, les pays en développement pourraient devenir l'élément moteur de la croissance économique mondiale.

16. L'ONU a la force et les moyens d'harmoniser les intérêts de toutes les nations et de mobiliser la volonté politique de tous les Etats dans un effort commun visant à trouver une solution à la situation actuelle. Les pays industrialisés ne peuvent plus résoudre leurs propres problèmes sans la participation des pays en développement. M. Ene fait sienne la remarque récente du Secrétaire général de la CNUCED quant aux effets politiques de la cinquième session de la Conférence et exprime l'espoir que les négociations au sein de la CNUCED pourront reprendre en vue de parvenir à un accord dans les domaines qui n'ont pas trouvé de solution à Manille.

17. La prolifération des mesures protectionnistes dans les pays développés à économie de marché préoccupe fortement les pays en développement. Les organisations internationales devraient être plus actives dans ce domaine et fournir des tribunes où il serait débattu des intérêts de tous les pays dans des conditions de pleine égalité. M. Ene appelle l'attention sur la proposition formulée par le Bureau de coordination des pays non alignés lors de sa récente réunion tenue à Colombo en vue d'une série de négociations entre pays en développement et pays développés, qui commenceraient au début de 1980 et porteraient sur les problèmes commerciaux spécifiques des pays en développement, notamment l'octroi d'un traitement préférentiel et une participation plus favorable au commerce international.

18. La nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80 devrait prévoir un ensemble cohérent de mesures visant à des changements de structure dans le système des relations économiques et des mécanismes de coopération entre Etats. Elle devrait aussi contenir des engagements fermes de la part de tous les Etats de contribuer à éliminer les décalages économiques aussitôt que possible. La nouvelle stratégie devrait souligner le rôle décisif des efforts nationaux visant à mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles au profit du développement. L'expérience de nombreux pays, y compris la Roumanie, montre la nécessité de consacrer jusqu'à un tiers du revenu national aux investissements productifs. La coopération économique entre pays en développement est essentielle à l'édification d'une base économique et technique solide. Les pays développés doivent appuyer ces efforts par une assistance financière et technique accrue, l'octroi d'un traitement préférentiel en matière d'échanges, le libre accès aux conquêtes de la science et de la technique et une division internationale du travail plus équitable et rationnelle. Il faudrait accorder toute l'attention voulue à la vaste source potentielle de financement du développement que recèle le budget militaire mondial. Il faudrait aussi faire une place spéciale aux mesures urgentes en faveur des pays en développement les moins avancés, insulaires et sans littoral.

19. En ce qui concerne le commerce international, la nouvelle stratégie devrait exiger des pays développés

qu'ils reconsidèrent leur politique protectionniste et assurer aux pays en développement une proportion accrue des exportations mondiales d'articles manufacturés, qui devrait atteindre 30 p. 100 en l'an 2000. A cette fin, les pays développés devraient faciliter la restructuration économique qui s'impose pour assurer le libre accès de leurs marchés aux exportations en provenance des pays en développement.

20. La délégation roumaine attache une importance particulière à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au nouvel ordre économique international qui se tiendra en 1980. Cette session doit être soigneusement préparée par un organe des Nations Unies ouvert à la participation de tous les Etats, et, à cette fin, il importe que les négociations sur la stratégie à adopter pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement s'achèvent avec succès. Les documents adoptés par la session devraient être contraignants et exposer les principes, les orientations et les moyens concrets permettant d'éliminer le sous-développement et d'établir une base pour des négociations globales sur tous les problèmes liés à l'instauration d'un nouvel ordre économique.

21. La prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement devrait se traduire par des programmes et des activités visant à faciliter le transfert de technologie, la formation de personnel national dans les pays en développement, le renforcement de leurs capacités de recherche scientifique et de développement technique et le renforcement institutionnel du système des Nations Unies dans ce domaine essentiel pour le progrès économique et social. La troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en 1980 sera appelée à évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et à prendre de nouvelles mesures tendant à l'accroissement de la production industrielle dans les pays en développement, de façon que leur part de la production industrielle mondiale atteigne 25 p. 100 à la fin du siècle. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural sera un bon point de départ pour l'élaboration de programmes à long terme jusqu'à l'an 2000 visant à développer l'agriculture des pays en développement.

22. En tant que pays socialiste et pays en développement, la Roumanie contribuera activement à toutes ces réunions et activités préparatoires. Tout en étant consciente de l'existence de points de vue différents sur ces problèmes, elle estime que ces difficultés pourraient être résolues si les pays développés et les pays en développement acceptaient de travailler ensemble afin de trouver des solutions généralement acceptables aux problèmes communs.

23. M. NISIBORI (Japon) dit que l'économie mondiale doit faire face à des difficultés qui sont parmi les plus graves qu'elle ait connues depuis la seconde guerre mondiale. L'instabilité persistante des principales monnaies, l'inflation galopante, le chômage, les crises pétrolières, les pénuries alimentaires, etc., sont des obstacles permanents à une croissance régulière. La reprise qui a suivi la récession de 1973-1975 a été lente dans les pays développés à économie de marché, en butte à l'inflation

et au chômage. La forte hausse du prix de l'énergie est venue accentuer l'inflation. Cette mauvaise conjoncture a créé un climat général d'incertitude.

24. De 1971 à 1978, la croissance des pays en développement a été plus forte que celle des pays développés à économie de marché, mais la plupart d'entre eux subissent les répercussions du marasme et de l'inflation des pays développés. Les exportations des pays en développement non producteurs de pétrole en ont été affectées et, en conséquence, leurs termes de l'échange se sont dégradés. La récente contraction de l'approvisionnement pétrolier et le renchérissement du prix du pétrole pourraient causer de nouvelles difficultés graves à l'économie des pays non exportateurs, notamment des pays en développement.

25. Aucun de ces problèmes mondiaux n'est facile à résoudre, mais il est encourageant de noter que l'on admet de plus en plus la nécessité d'y faire face par la coopération internationale. Dans le monde d'aujourd'hui, tous les pays sont interdépendants. L'économie de chaque pays a son rôle à jouer et chacun a ses propres obligations pour contribuer à l'expansion et à la stabilité de l'économie mondiale. C'est pour cette raison que les pays développés se sont entendus sur la nécessité d'une action concertée en vue d'atteindre un rythme de croissance soutenu sans inflation. Pour sa part, le Japon a assuré sa propre croissance en stimulant la demande intérieure par une politique fiscale et monétaire appropriée depuis deux ans.

26. A la réunion au sommet de Tokyo, en juin 1979, les participants se sont mis d'accord sur une stratégie commune de lutte contre le protectionnisme, l'inflation et le renchérissement du pétrole, qui nuisent à la fois aux pays développés et aux pays en développement, particulièrement aux pays en développement non producteurs de pétrole. Les participants sont convenus de diminuer la consommation de pétrole et d'accélérer l'exploitation d'autres sources énergétiques. Ils sont convenus aussi de créer un groupe technique international de l'énergie chargé d'examiner les possibilités de développer l'utilisation du charbon et de l'énergie nucléaire et le développement des techniques d'exploitation des énergies nouvelles. M. Nisibori espère que l'accord conclu à la réunion de Tokyo répondra aussi à l'attente des pays producteurs de pétrole et débouchera sur l'établissement de liens de coopération avec eux.

27. Les participants à la réunion au sommet de Tokyo ont mis particulièrement l'accent sur l'aide à apporter aux pays en développement pour leur permettre d'exploiter leur potentiel énergétique. Ils ont appuyé vigoureusement le programme d'exploitation des hydrocarbures de la Banque mondiale et décidé d'intensifier leur coopération technique en vue d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans les pays en développement. A cet égard, le Japon se félicite de l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

28. Des relations Nord-Sud constructives sont indispensables à la santé de l'économie mondiale. Le Japon, pays qui s'est modernisé en quelques générations, comprend pleinement le désir d'instaurer dans le monde un ordre économique nouveau et équitable. C'est pour cette raison même que le Gouvernement japonais a réaf-

firmé récemment son intention délibérée de continuer à améliorer et à rationaliser la structure de son industrie, politique qui devrait encourager l'industrialisation et les exportations des pays en développement. Le Japon a fait un gros effort, dans les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, pour abaisser ses barrières commerciales, notamment les droits de douane sur les produits dont l'exportation présente un grand intérêt pour les pays en développement, par exemple les produits tropicaux. Son aide publique au développement, qui dépassait 1,4 milliard de dollars en 1977, doit doubler d'ici à 1980; en 1978, elle a enregistré une progression de 55,5 p. 100. Le Gouvernement japonais accorde une attention spéciale aux besoins des pays en développement à faible revenu; en 1978, 64 p. 100 de son aide bilatérale sont allés à des pays dont le PNB par habitant est inférieur à 400 dollars.

29. Le climat international pour le développement économique et social des pays en développement s'est amélioré, et l'on a enregistré un certain nombre de résultats positifs dans le dialogue Nord-Sud, par exemple l'issue des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, la création du fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base et les décisions en matière de transfert de ressources au sein du Comité plénier. En outre, on attend les résultats fructueux de la prochaine conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Si les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement ont été modestes dans l'ensemble, la Conférence a permis de progresser dans plusieurs domaines. Premièrement, un large accord s'est réalisé sur la nécessité d'éviter le protectionnisme et de promouvoir des aménagements de structure dans les pays développés dans l'intérêt du commerce d'articles manufacturés en provenance des pays en développement. Deuxièmement, on est parvenu à un consensus sur un certain nombre de résolutions concernant les pays les moins avancés, la coopération économique entre pays en développement, les capacités techniques de ces pays, les produits primaires, etc.

30. Le dialogue Nord-Sud est un processus de longue haleine que les pays développés comme les pays en développement doivent aborder avec un esprit de coopération. Par ailleurs, ce dialogue ne réussira que si les pays en développement eux-mêmes sont résolus à orienter tous leurs efforts vers leur propre développement économique et social. Ces pays sont en train de prendre de plus en plus d'importance dans les relations d'interdépendance de l'économie mondiale, ainsi qu'en témoigne l'accroissement de leur participation aux exportations dans le monde; M. Nisibori espère que le rôle de ces pays dans ces relations augmentera encore à mesure que leur économie se développera. Dans le même temps, ces pays assument de nouvelles responsabilités proportionnelles à l'accroissement de leur potentiel économique. Les problèmes de l'économie mondiale doivent donc être résolus par la concertation de tous les membres de la communauté internationale et non par leur affrontement.

31. Evoquant la question d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80, M. Nisibori dit que l'objectif visé est l'amélioration des

conditions de vie des pays en développement, amélioration dont la responsabilité incombe au premier chef à ces pays. Toutefois, la nouvelle stratégie doit concerner aussi bien les pays développés que les pays en développement, car si elle n'était avantageuse que pour un seul groupe ou si elle méconnaissait les principes fondamentaux de l'économie, elle deviendrait vite inapplicable. L'amélioration de la productivité, des revenus et des niveaux de vie à l'échelle mondiale serait dans l'intérêt de tous les pays.

32. Au lieu de fixer simplement un objectif de croissance quantitative, la nouvelle stratégie doit viser à résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent actuellement, tant sur le plan intérieur que sur le plan international, aux pays en développement. L'écart de revenu entre ces pays et les pays développés continue à se creuser, et il ne faut pas négliger la disparité grandissante dans le niveau de développement des divers pays en développement. Une grande partie de la population du monde ne dispose encore que du minimum vital, malgré la croissance économique remarquable de certains pays en développement. La stratégie du développement doit prendre en compte les relations entre les pays développés et les pays en développement à revenu moyen, entre les pays développés et les pays les moins avancés, et aussi entre les pays en développement à revenu moyen et les pays les moins avancés.

33. Afin d'extirper la pauvreté absolue, il appartient aux pays en développement eux-mêmes d'équilibrer leur croissance démographique et leur croissance économique; dans les années 70, la croissance démographique a été de 2,4 p. 100 pour l'ensemble de ces pays. Bien entendu, ils auront besoin du concours des pays développés pour augmenter la production et les possibilités d'échanges commerciaux afin de compenser l'augmentation de leur population. En outre, les revenus sont souvent mal répartis dans certains pays en développement et le dénuement absolu y coexiste avec de grandes fortunes. Il importe donc au plus haut point d'améliorer la répartition du revenu dans ces pays.

34. Le Gouvernement japonais entend insister sur la coopération pour la mise en valeur des ressources humaines dans sa politique d'aide et il espère que cet aspect du problème du développement recevra toute l'attention voulue dans une nouvelle stratégie.

35. Dans une déclaration spéciale, les participants à la réunion au sommet de Tokyo ont souligné que le sort des réfugiés d'Indochine était un des problèmes politiques et sociaux les plus graves du moment, et non un simple problème humanitaire. Le Japon contribue au programme de secours du HCR et a récemment porté sa quote-part à 25 p. 100 des ressources du programme. Il a maintenant décidé, pour faire suite à la déclaration spéciale de la réunion au sommet, de doubler ce montant, portant ainsi sa quote-part de cette année à 50 p. 100 des ressources du programme. En outre, il a décidé d'assumer la moitié des frais de construction du centre d'accueil des réfugiés de l'ANASE en Indonésie. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se dégrade encore et le Japon, de concert avec d'autres pays intéressés, entend lancer un vigoureux appel pour que l'on s'efforce de limiter l'exode des réfugiés.

36. En ce qui concerne la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, M. Nisibori déplore que les négociations au sein du Conseil n'aient pas donné de résultats appréciables. La délégation japonaise espère qu'au moins à la présente session on pourra enregistrer des progrès en vue de la restructuration du Conseil lui-même. En effet, il importe de plus en plus de coordonner les activités des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Depuis quelques années on a tendance à organiser des réunions de caractère analogue sans trop se soucier d'assurer une coordination entre elles. Il y a chevauchement d'activités entre des organes comme le Comité plénier, le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, la CNUCED, les commissions régionales, etc. Parfois, les mêmes représentants assistent à des réunions différentes pour y faire à peu près les mêmes déclarations. En fait, le système des Nations Unies est déjà surchargé de réunions, et toutes les délégations, des pays développés ou des pays en développement, manquent de temps pour s'y préparer. M. Nisibori estime donc, comme le représentant du Royaume-Uni, que le Conseil doit se pencher sur la question en vue de réactiver son propre rôle.

37. M. KHAN (Pakistan) dit qu'en dépit de la coopération internationale pour le développement l'économie mondiale est caractérisée par de plus grandes inégalités qu'il y a dix ans. Il est presque certain que les deux tiers sous-développés de l'humanité continueront à connaître la pauvreté et le désespoir parce que les mesures nécessaires n'auront pas été prises pour remédier à cette situation. Bien que, au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le taux de croissance moyen du PNB ait été de 6 p. 100, que l'épargne intérieure ait atteint un niveau élevé et que l'objectif de croissance de 8 p. 100 de la production manufacturière ait été réalisé, de graves échecs ont été enregistrés en ce qui concerne l'agriculture, l'emploi et la lutte contre la pauvreté des masses. Certains soutiennent donc que la nouvelle stratégie devra être orientée vers le développement agricole, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté des masses grâce à des programmes sociaux. Le Pakistan admet ces objectifs en soi mais le raisonnement lui-même lui paraît contestable. La quasi-réalisation de l'objectif global de croissance n'est due qu'aux résultats d'un petit nombre de pays en développement qui ont réussi à modifier radicalement la structure de leurs relations avec les pays développés. Sans un tel changement, un pays ne peut guère progresser à un rythme rapide. Les pays en développement qui ont réussi à atteindre l'objectif fixé pour la production industrielle et à connaître des niveaux élevés d'épargne intérieure doivent ces résultats non pas à la coopération internationale mais à leurs propres efforts face à des conditions extérieures défavorables, comme l'imposition de barrières protectionnistes à l'encontre de leurs articles manufacturés.

38. C'est dans les secteurs clefs du transfert de ressources, du commerce et de la réforme monétaire que l'échec de la Stratégie internationale du développement pour la décennie actuelle a été le plus grave. A quelques honorables exceptions près, les pays développés n'ont pas atteint l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé pour l'aide publique au développement pour la première par-

tie de la décennie et les principaux donateurs en particulier ont pris du retard. L'aide publique au développement est tombée en fait de 0,34 p. 100 en 1970 à 0,31 p. 100 en 1978; pendant cette période, le revenu par habitant dans les pays riches a encore augmenté de 2 000 dollars, tandis que celui des pays en développement plus pauvres a stagné. La part des pays en développement dans les échanges internationaux a diminué, et ils ne représentent toujours que 7 p. 100 de la production manufacturière mondiale.

39. En 1978, le taux de croissance moyen de ces pays a été très inférieur à l'objectif défini par la Stratégie internationale du développement, leurs termes de l'échange se sont détériorés et le déficit de leurs transactions courantes s'est nettement accentué. Le prix des importations essentielles comme les engrais et les biens d'équipement ainsi que celui de l'énergie ont continué à croître fortement, et les prix alimentaires mondiaux ont atteint un niveau record en 1978 et continuent à monter. En 1979, le taux de croissance des pays en développement pourrait encore régresser, les termes de l'échange pourraient se dégrader encore et les déficits extérieurs s'amplifier. La récession dans les pays industrialisés et la persistance de l'inflation laissent présager une crise économique internationale semblable à celle de 1973-1975, dont les répercussions ont déjà retardé la croissance des pays en développement.

40. Les pays en développement les plus pauvres ont encore été les plus touchés. Le taux de croissance de leur PNB a été inférieur à la moyenne, leurs recettes d'exportation ont stagné et leurs déficits extérieurs se sont accrus. De ce fait, ils ont à faire face à la stagnation persistante et même à la détérioration de leur économie à la suite de crises économiques répétées sur lesquelles ils ne peuvent rien.

41. Les incertitudes économiques dans les pays riches ne doivent pas masquer la pauvreté réelle de l'écrasante majorité de l'humanité. Les incertitudes, la persistance de l'inflation et le ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés ne sont que des symptômes d'un problème beaucoup plus profond frappant l'économie mondiale. Il s'agit d'une crise des institutions et des mentalités qui exige une action concertée de la communauté internationale. Le prétendu « dialogue permanent » instauré entre pays développés et pays en développement depuis l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne peut à lui seul résoudre ce problème; les négociations Nord-Sud ont en réalité débouché sur une impasse. Les politiques des pays développés n'ont guère été influencées par des décisions comme celles qui ont été adoptées à la sixième et à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la Conférence mondiale de l'alimentation et lors de récentes réunions du Comité plénier et d'autres organes. Le nouvel ordre économique international ne pourra être instauré sans la volonté politique qui a fait défaut dans des instances comme la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Pakistan attache une grande importance aux nombreuses réunions qui doivent se tenir en 1979 et 1980, comme la Conférence mondiale sur la

réforme agraire et le développement rural, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1980. Mais si l'on veut que le dialogue ne devienne pas un substitut de l'action, il faut prendre des mesures immédiates pour rétablir la confiance en son efficacité.

42. Les pays en développement les plus pauvres ont besoin d'une augmentation immédiate et massive des ressources qui leur sont octroyées à des conditions très favorables. A titre de première mesure, les pays donateurs devraient appliquer la résolution 165 (S-IX) adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa neuvième session extraordinaire, en 1978, qui prévoit l'ajustement rétroactif de la dette publique de tous les pays en développement les plus pauvres. Il est paradoxal de constater que le Pakistan, qui a participé activement à la négociation de l'accord de compromis relatif à la dette, a été exclu du bénéfice de cet accord par la plupart des principaux donateurs, alors qu'il connaît des difficultés financières et économiques qui justifient tout à fait cette aide. En deuxième lieu, l'aide publique au développement de ces pays devrait être doublée avant le début de la prochaine décennie des Nations Unies pour le développement et ne devrait plus être liée. Les pays industrialisés tireraient aussi profit d'un accroissement de la demande des pays en développement, résultant d'une augmentation de leur capacité d'importation, ce qui améliorerait l'équilibre global et la force de l'économie mondiale. Il est faux de croire que les programmes d'aide du type de ceux mis en place depuis la seconde guerre mondiale conduiront à un équilibre de l'économie mondiale en quelques années. Il sera encore nécessaire pendant longtemps de transférer un montant appréciable de ressources d'une partie du monde à l'autre.

43. Quoi qu'il en soit, des transferts supplémentaires de ressources ne seront qu'une solution à court terme s'ils ne s'accompagnent pas de mesures visant à libéraliser les échanges en faveur des pays en développement, en vue d'accroître leurs recettes sur les marchés mondiaux. Bien que favorables en paroles à la liberté des échanges, les nations développées pratiquent toujours le protectionnisme et la discrimination, qu'elles cachent parfois sous des termes comme « restrictions volontaires » et « liberté des échanges organisée ». Les exportations d'articles manufacturés des pays en développement sont encore largement exclues des négociations des principales nations commerçantes. La participation des pays en développement aux résultats des négociations sera sujette à caution s'il n'existe pas de véritable code de mesures de sauvegarde.

44. L'abandon des politiques protectionnistes actuelles serait de bon augure pour la prochaine décennie. La meilleure méthode consisterait à accepter une proposition faite par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement visant à poursuivre les négociations commerciales pour résoudre les principaux problèmes des pays en développement ou à conclure un accord de principe pour procéder à une série de négociations commerciales entre pays développés et pays en développement, ou tout début de la prochaine décennie,

en vue de démanteler, dans un délai déterminé, tous les obstacles quantitatifs et les autres barrières non tarifaires imposés aux exportations des pays en développement.

45. Il faudrait s'attaquer à la réforme du système monétaire international actuel, dans lequel les liquidités internationales reflètent les politiques des pouvoirs publics plutôt que les besoins du commerce et du développement, et les pays les plus vulnérables ne sont pas en mesure d'empêcher la baisse du pouvoir d'achat de leurs réserves lorsque la valeur de la principale monnaie de réserve s'effrite. Ce système doit être progressivement remplacé par un système de réserves géré à l'échelon international. Les règles de financement du FMI devraient être appliquées avec souplesse, pour répondre aux problèmes et aux besoins des pays en développement les plus pauvres. Il conviendrait d'allouer aux pays en développement une part plus importante des DTS et envisager sérieusement d'établir un lien entre l'aide au tiers monde et l'émission de DTS. Les pays en développement devraient participer sans restriction aux décisions monétaires internationales; le FMI devrait reconnaître que les systèmes de paiements des pays membres sont influencés aussi bien par des facteurs externes que par les politiques intérieures des pays et il ne devrait pas imposer des conditions qui pourraient perturber la croissance des pays en développement.

46. Il conviendrait d'adopter sans délai des mesures permettant d'instaurer un système international de sécurité alimentaire, fondé sur le plan recommandé par le Directeur général de la FAO, si l'on veut éviter une crise alimentaire internationale dans un avenir proche. Cinq ans se sont écoulés depuis que la Conférence mondiale de l'alimentation s'est prononcée en faveur d'arrangements globaux concernant l'alimentation et l'agriculture, et peu de choses ont été faites pour les concrétiser; il est heureux que les récoltes aient été bonnes pendant cette période. L'échec de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été prorogé, tenue en 1979, a été un échec dont il faut espérer qu'il n'empêchera pas une mise en œuvre rapide du plan de la FAO. La délégation pakistanaise soutient la proposition visant à fixer pour l'aide agricole un objectif de 8,3 milliards de dollars (aux prix de 1975) en vue d'obtenir une croissance annuelle de 4 p. 100 de la production agricole des pays en développement.

47. A propos de l'énergie, M. Khan dit que toute décision permettant d'éviter une véritable crise de l'énergie devra d'abord être prise par les pays développés, faute de quoi ce sont les pays en développement qui seront inévitablement touchés. Il convient de féliciter les pays membres de l'OPEP de leur volonté d'examiner les questions relatives à l'énergie conjointement avec d'autres sujets de préoccupation des pays en développement, dans le contexte de leur approche intégrée du problème. L'aide au développement qu'ils accordent aux pays en développement représente déjà un pourcentage plus élevé de leur produit national brut que l'aide des pays développés.

48. Les dépenses d'armement sont un autre élément que les pays industrialisés sont seuls à pouvoir contrôler. S'il est irréaliste d'espérer une diminution soudaine

de ces dépenses, il n'est pas déraisonnable d'espérer l'établissement d'un lien approprié entre la réduction des armements et l'aide au développement.

49. Ces mesures ne sont pas seulement indispensables à la relance économique des pays en développement mais elles sont aussi nécessaires à la croissance soutenue de l'économie mondiale et des échanges internationaux dans un avenir prévisible. Les dix prochaines années et les années suivantes exigeront en fait de l'ensemble de la communauté internationale un engagement d'accélérer l'évolution des pays en développement et de les intégrer dans l'économie mondiale, dans le contexte du nouvel ordre économique international. Toute tentative de détourner la stratégie de cet objectif central ou de modifier l'équilibre des engagements déjà pris irait à l'encontre des buts recherchés.

50. La satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme est un élément essentiel des politiques nationales de développement. Cependant, lorsqu'une telle stratégie est préconisée sous la forme de priorités déterminées à l'échelon international et impliquant la redistribution de ressources limitées, les pays en développement doutent de la sincérité de l'engagement pris d'éliminer la pauvreté des masses et de réaliser des objectifs sociaux d'ordre quantitatif. Ces pays ont déjà pu constater les modestes résultats qu'a eus la proposition faite par le Président de la Banque mondiale à Manille, trois ans plus tôt, d'une lutte concertée contre la pauvreté des masses.

51. Les pays en développement ne pourront connaître des progrès plus rapides que si la nouvelle stratégie de développement est centrée sur un certain nombre de points essentiels. Il faudra tout d'abord fixer une série d'objectifs quantitatifs pour les macrovariables clefs dans les principaux secteurs économiques, en prévoyant un objectif de croissance du PNB bien supérieur à celui qui avait été fixé pour la deuxième Décennie du développement, afin de réduire l'écart des revenus entre les pays développés et les pays en développement, et en fixant comme objectif minimal le doublement du revenu par habitant des pays en développement les plus pauvres d'ici à la fin du siècle. Deuxièmement, le taux de croissance de la production industrielle devrait être fixé à un niveau correspondant à l'objectif de Lima ainsi qu'à la croissance globale du PNB. Troisièmement, il faudrait prévoir un taux de croissance minimum de 4 p. 100 pour l'alimentation et l'agriculture. Quatrièmement, les incidences de ces objectifs sur les importations et les exportations, sur le montant de l'épargne et des investissements des pays et sur les besoins de ressources extérieures ainsi que sur les secteurs des services et de l'infrastructure, devraient être intégrées plus explicitement dans la prochaine stratégie. Cinquièmement, la stratégie devrait englober un ensemble cohérent de mesures politiques nationales et internationales que les gouvernements membres s'engageraient fermement à appliquer. Sixièmement, le processus de changements et d'aménagements structurels dans les domaines du commerce, du transfert de ressources, des questions monétaires et financières et de la technologie devrait faire partie intégrante de la stratégie. Septièmement, il faudrait envisager d'utiliser des indicateurs appropriés pour suivre les progrès réalisés dans le secteur social et humain. Enfin, il serait nécessaire de prévoir pour la prochaine stratégie

un mécanisme d'évaluation bien plus efficace que celui de l'actuelle Stratégie.

52. Si ces objectifs peuvent à première vue sembler trop ambitieux, il faut avoir conscience du fait que le prix du changement ne sera pas plus élevé que le coût de l'adhésion à des systèmes dépassés.

53. Mme KALMYK (Fédération démocratique internationale des femmes) dit que les femmes font preuve de détermination pour œuvrer en faveur de la paix, de la justice sociale et du bien-être et que, représentant plus de la moitié des ressources humaines dans le monde, elles apportent une contribution considérable au développement économique de leurs pays.

54. La situation des femmes varie suivant les régions et les pays. Dans les pays socialistes, leur pleine participation est garantie à tous les niveaux. Dans de nombreux pays qui se sont récemment engagés dans la voie du développement indépendant, de vastes programmes de développement économique ont été adoptés, qui vont de pair avec des mesures sociales en faveur de la pleine intégration de toute la population, et en particulier des femmes, dans le processus de développement économique.

55. La Fédération démocratique internationale des femmes a tout mis en œuvre pour mobiliser l'opinion publique en faveur de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et de sa stratégie internationale du développement. Les programmes entrepris dans le cadre des décennies du développement ont encouragé les femmes à lutter pour atteindre les objectifs fixés, qui ne sauraient être dissociés de l'amélioration de la condition de la femme. La Fédération a participé de façon particulièrement active à la mise en œuvre du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme et du Programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme, dans lesquels l'accent est mis à juste titre sur la relation étroite qui existe entre la solution des problèmes des femmes, l'égalité, le développement et la paix. Pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, elle a organisé de nombreuses activités aux niveaux national, régional et international; les résultats de ces activités ont montré clairement que les progrès qui ont été faits dans de nombreux pays dans les domaines économique et social ont été lents et inégaux, ce qui a eu des répercussions directes sur la condition de la femme. De même, d'autres obstacles empêchent la majorité de la population mondiale de mettre fin à l'injustice sociale, à l'agression, à la domination étrangère, à la maladie, à la famine et à l'analphabétisme dont les femmes sont les premières victimes.

56. La Fédération se félicite des efforts déployés par le Conseil pour examiner les conséquences économiques et sociales du désarmement, ce qui doit être le point de départ de tout programme de développement. Elle a l'intention de tout mettre en œuvre pour promouvoir la paix et le désarmement, compte tenu notamment de la prochaine conférence mondiale sur le désarmement.

57. La Fédération s'est également félicitée de l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les mesures à prendre doivent être parfaitement conformes aux objectifs énoncés dans le Programme de la Décennie des Nations

Unies pour la femme et dans le Plan d'action mondial susmentionné. La Fédération a présenté à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées une série de propositions visant à encourager la participation des femmes et de leurs organisations à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. De nombreux problèmes se posent qui appellent une solution urgente. On ne peut passer sous silence l'influence néfaste des sociétés transnationales sur le développement économique et social des pays en développement, sur la situation de la population de certains pays ayant une économie hautement développée, sur le désarmement et sur la lutte pour l'indépendance. La Fédération constate avec satisfaction que les organismes des Nations Unies examinent actuellement ce problème, mais les documents établis à ce sujet restent souvent vagues et ne prévoient pas de mesures adéquates permettant de contrôler les activités des sociétés transnationales. De plus, il faut appeler l'attention sur l'injustice économique et sociale qui règne dans des pays autres que les pays en développement, dans lesquels l'inflation et le chômage contribuent à la dégradation de la situation de la femme et de ses conditions de vie et de travail. L'élimination de la discrimination raciale, de l'*apartheid*, de l'occupation et de la domination étrangères doit être le point de départ de tout programme de développement.

58. La Fédération est très heureuse de constater que la résolution 33/193 de l'Assemblée générale met l'accent sur la nécessité de mobiliser toutes les ressources nationales des pays en développement, et notamment sur la nécessité de mobiliser les femmes et les jeunes et de les intégrer dans le processus de développement. Elle prend note avec une satisfaction particulière du paragraphe 3 de cette résolution. Elle espère que des plans d'action seront élaborés au niveau régional, en particulier au cours des conférences sur les problèmes des femmes organisées par les commissions régionales des Nations Unies pour préparer la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui se tiendra à Copenhague en 1980.

59. Des changements économiques et sociaux radicaux au plan national, des réformes dans le domaine de l'agriculture et un développement industriel indépendant sont susceptibles de faciliter la solution des graves problèmes auxquels font face les femmes de nombreux pays. La Fédération réaffirme sa conviction qu'un instrument international relatif aux droits des femmes, ayant force obligatoire pour tous les pays signataires, contribuerait à la promotion des droits des femmes et à leur pleine intégration dans le développement économique de leurs pays. Elle constate toutefois avec regret que le projet de convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes n'a pas encore été adopté et elle espère que des mesures appropriées seront prises à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

60. La Fédération n'épargnera aucun effort pour faciliter l'application des résolutions des Nations Unies relatives à la paix et au désarmement, à la lutte contre le racisme, la discrimination et l'*apartheid*, à l'indépendance nationale et au progrès économique et social de l'humanité.

La séance est levée à 13 h 15.

27^e séance

Mardi 10 juillet 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.27

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. SENE (Sénégal) dit que la situation actuelle de l'économie mondiale, caractérisée par l'inflation et le ralentissement de la croissance, est un véritable défi à la communauté internationale. Conséquence de l'effondrement d'un système économique ne répondant plus aux besoins fondamentaux, cette crise, qui affecte plus particulièrement les pays en développement, exige un réaménagement profond des relations économiques entre pays riches et pays pauvres, en fonction des données nouvelles du monde contemporain et compte tenu du droit naturel des peuples à recouvrer leurs richesses et à en disposer librement. La persistance d'un déséquilibre scandaleux dans les relations entre pays en développement et pays développés montre la vanité des multiples promesses qui ont été faites ces dernières années pour restructurer l'ordre économique sur des bases plus équitables et harmonieuses.

2. Le diagnostic habituellement établi de cette situation est consternant. Les pays en développement, qui représentent plus de 70 p. 100 de la population mondiale, subsistent avec seulement 30 p. 100 du revenu mondial. Ce déséquilibre, qui constitue une menace pour la paix internationale, ferait connaître à l'ensemble du monde, pendant de nombreuses années, un affaiblissement constant de son taux de croissance économique s'il n'était pas réajusté dans des délais raisonnables. La persistance de la stagnation et de l'inflation en 1978 fait qu'il est indispensable de procéder à titre prioritaire au réajustement de ce déséquilibre et à l'instauration rapide d'un nouvel ordre économique international, fondé sur les principes énoncés dans les textes fondamentaux adoptés par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires, ainsi que dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

3. Il est généralement admis que la situation mondiale n'a cessé de se dégrader pendant toute l'année 1978, avec des conséquences particulièrement graves pour les pays en développement, le taux moyen de croissance de leur produit national n'ayant été que de 4 p. 100 pendant cette période contre 6 p. 100 pour la période 1971-1975. Le manque de vigueur de la croissance économique, lié à une stagnation des recettes d'exportation et à l'insuffisance persistante des entrées de capitaux à long terme, a contraint ces pays à opérer des ajustements difficiles devant les sombres perspectives de leur commerce avec les pays développés. Certains projets de développement vitaux ont été remis en cause, retardant ainsi la croissance économique de ces pays qui continuent de subir les effets néfastes de la détérioration des termes de l'échange. L'évolution négative des échanges internatio-

naux en 1978, en accentuant la faiblesse de l'économie mondiale, s'est aussi traduite par une dégradation de la balance des paiements des pays en développement, ce qui risque de réduire très sensiblement encore en 1979 leur taux de croissance économique.

4. Les recettes d'exportation ont été encore affectées par les mesures protectionnistes prises par les pays développés depuis quelques années, mesures qui constituent la préoccupation essentielle de nombreux pays en développement. La question se pose de savoir si, en essayant de se protéger de la nouvelle concurrence venue du tiers monde, les pays développés ne risquent pas de voir disparaître à long terme la libéralisation des échanges qui est à la base de leur croissance rapide. Le fait qu'il a été impossible d'inclure dans les négociations commerciales multilatérales qui se sont conclues récemment un code relatif au système multilatéral de sauvegarde peut être considéré comme une autre menace pour les pays en développement. Dans l'immédiat, il importe que soient trouvées des solutions à cette tendance au protectionisme qui, si elle persistait, serait préjudiciable à l'évolution des échanges internationaux.

5. Les questions relatives à l'interdépendance de secteurs comme l'économie, la monnaie, les finances et le commerce, eu égard au développement, méritent aussi de retenir l'attention en cette période particulièrement dramatique pour l'économie mondiale. Les ressources financières mises à la disposition des pays en développement en 1978 ont été insuffisantes comparées au déficit cumulé de leur balance des paiements. Le volume de l'aide publique au développement a stagné et n'a représenté que la moitié de l'objectif de 0,7 p. 100 fixé par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Quant à la dette extérieure du tiers monde, elle a connu de 1970 à 1977 une croissance rapide, passant de 74 milliards de dollars à 244 milliards de dollars. Le problème des matières premières, et notamment de leurs prix, constitue aussi pour beaucoup de pays en développement un sujet de préoccupation constante. L'accord de principe intervenu sur la création d'un fonds commun représente à cet égard un pas en avant sur la voie d'une véritable organisation des marchés mondiaux.

6. Les résultats obtenus dans d'autres secteurs du développement à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont très limités par comparaison. Les pays développés se sont montrés peu disposés à en tirer les conséquences de l'interdépendance des aspects économiques, commerciaux et monétaires du développement et de la coopération internationale. Alors que les quatre sessions précédentes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avaient soulevé de grands espoirs parmi les pays en développement, les résultats de la cinquième session n'ont été ni suffisants ni propor-

tionnés à leurs besoins essentiels. Néanmoins, la cinquième session de la Conférence peut être considérée comme une étape importante sur le chemin difficile menant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine des peuples et l'interdépendance de leurs intérêts. Il ne resterait cependant guère de place pour l'optimisme si les pays développés ne faisaient pas preuve d'une plus grande compréhension face aux revendications du tiers monde et si n'était battue en brèche l'opinion erronée que l'état actuel des choses, favorable aux pays industrialisés, pourrait se perpétuer.

7. Il ne fait aucun doute que l'aide en faveur des pays en développement entraînerait une relance de l'économie mondiale et l'essor des industries d'exportation des pays développés. C'est pourquoi le Gouvernement sénégalais continue de demander instamment l'adoption de mesures concrètes en faveur du développement du tiers monde, notamment une accélération et un accroissement substantiels des transferts de ressources de manière régulière et prévisible, la diminution du protectionnisme des pays développés grâce par exemple à des politiques actives en matière d'ajustement industriel permettant ainsi de renforcer l'appareil industriel des pays en développement et d'atteindre l'objectif de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui est de situer dans les pays en développement 25 p. 100 de la capacité industrielle du monde d'ici à l'an 2000

8. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui vient de s'ouvrir mérite d'être saluée comme un grand événement. Néanmoins, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour faire en sorte que la nouvelle stratégie internationale du développement soit conçue de manière à promouvoir le développement global des pays en développement, qui sont les premières victimes des déséquilibres et des insuffisances du système économique international actuel. La stratégie devra également englober les aspects sociaux et culturels du développement : en effet, la domination culturelle est inséparable de l'exploitation économique, et il faut en tenir compte dans toute tentative faite pour changer les relations entre les pays développés et les pays en développement.

9. Etant donné que les pays en développement connaissent tous actuellement, à des degrés divers, des difficultés liées aux problèmes des matières premières, de l'énergie, de l'industrialisation, du financement et du protectionnisme, il est indispensable que le dialogue Nord-Sud reprenne. Pour transformer le monde et libérer l'homme, tous les pays doivent s'efforcer de faire du nouvel ordre économique international une réalité. A cet égard, il est essentiel que les pays développés s'engagent résolument sur la voie de la concertation en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement. Il est à espérer que des mesures concrètes qui donneront une nouvelle dimension au dialogue Nord-Sud seront adoptées à l'occasion des prochaines réunions qui se tiendront dans le cadre de cette concertation, à savoir la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, les réunions au sein du mécanisme permanent de la CNUCED, au-delà de la session extraordinaire de 1980 de l'Assemblée générale consacrée aux questions écono-

miques et la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

10. Le problème majeur de ce dernier quart du XX^e siècle sera moins sans doute le nouvel ordre économique que le nouvel ordre culturel mondial à établir pour promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance, la liberté et la paix entre les hommes et les nations. En cet âge spatial, le grand défi qui se pose à l'homme, c'est la préservation de l'héritage millénaire de civilisation et de culture. Le dialogue Nord-Sud exige plus qu'une analyse approfondie de la situation économique mondiale : il implique un nouvel engagement et une mentalité renouvelée de part et d'autre pour aborder les grandes négociations en vue d'aboutir à des compromis dynamiques, réalistes et humanisés.

11. M. ARMENDÁRIZ ECHEGARAY (Mexique) se félicite que le Président du Conseil ait fait appel au sens des responsabilités de chacun devant la gravité de la situation socio-économique mondiale et ait mis l'accent sur le rôle clef que le Conseil peut jouer à cet égard. La délégation mexicaine souscrit également à l'évaluation de la situation faite par le Secrétaire général et pense, elle aussi, qu'il est nécessaire de manifester une nouvelle détermination et un véritable esprit de compromis pour faire face à ce défi. C'est à juste titre que le Directeur général du FMI (22^e séance) s'est inquiété du comportement inflationniste des pays industrialisés, de leur politique de croissance lente et du fait qu'ils ont de plus en plus recours au protectionnisme, ainsi que des sérieux problèmes de balance des paiements, de la stagnation réelle de l'aide publique au développement et des modifications dans les termes de l'échange au désavantage des pays en développement. Ces facteurs ont engendré une certaine léthargie de l'économie mondiale et sont à l'origine des résultats décevants des pays en développement, dont la dette de plus en plus importante indique clairement qu'il faut, de façon urgente, instaurer le nouvel ordre économique international.

12. Les résultats de la politique économique internationale analysés dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978* (E/1979/62 et additifs) sont peu satisfaisants, en particulier à la lumière des objectifs fixés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les taux de croissance modestes du PNB dans les principaux pays industrialisés et l'intention évidente de les abaisser encore davantage constituent la menace la plus sérieuse pesant sur la réalisation des objectifs de croissance économique des pays en développement qui leur permettraient de trouver des emplois pour leur main-d'œuvre abondante et d'éviter que la situation sociale n'empire. Le ralentissement de la croissance économique dans les pays développés, qui s'accompagne d'un protectionnisme de plus en plus marqué, a entraîné une diminution des exportations en provenance des pays en développement, tandis que l'affaiblissement des marchés des produits de base, reflétant une baisse de la demande, a réduit les recettes réelles en devises des pays en développement et accru l'écart qui les sépare des pays développés. C'est à juste titre que, dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, on fait observer que l'inflation persistante et croissante, due principalement aux politiques des pays industrialisés, a tendance à élever le coût du

financement international, à réduire l'aide publique au développement et à exacerber les problèmes de balance des paiements et d'endettement des pays en développement. Il est indispensable que les pays développés se rendent compte du fait qu'un taux accru de croissance dans les pays en développement stimulerait leur demande d'importations et provoquerait une expansion de l'économie mondiale.

13. Dans leur analyse de l'évolution régionale, les auteurs de l'Etude font état des réalisations insuffisantes des pays en développement, de la baisse de leurs recettes d'exportation, de la stagnation de leurs échanges avec les pays développés et de l'insuffisance des entrées de capitaux à long terme. En Amérique latine, on signale un retour aux taux de croissance bas et peu satisfaisants enregistrés vers 1975, époque à laquelle se faisaient sentir les effets de la récession économique mondiale la plus sérieuse de l'après-guerre. Cette situation a engendré l'incertitude et une baisse des taux de formation de capital, d'où des effets préjudiciables sur le processus de l'expansion économique. Dans une situation de ce genre, nul ne peut rester neutre; la coopération internationale seule est en mesure de corriger les déséquilibres qui menacent sérieusement la stabilité mondiale. Il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que la demande d'emplois soit satisfaite, en particulier dans les pays en développement, et trouver les ressources nécessaires pour répondre aux besoins essentiels de leur population.

14. Les auteurs de l'Etude appellent également l'attention sur les deux goulets d'étranglement qui affectent les secteurs fondamentaux de l'énergie et de l'alimentation. Ils montrent que les pays importateurs de pétrole n'ont pas réussi à rationaliser leur consommation et à développer des sources de remplacement pour réduire leur dépendance à l'égard de ressources non renouvelables telles que les hydrocarbures. Ils notent également que les pays exportateurs de pétrole ne sont pas parvenus à relever le défi que posent le développement intégré de leur économie et leur intégration complète dans l'économie mondiale. Les pays en développement ne sont pas arrivés à surmonter les obstacles que constituent le manque d'accès aux marchés des pays industrialisés et les difficultés à obtenir la technologie indispensable à leur développement et à faire en sorte que les ressources financières disponibles soient utilisées pour leur permettre d'établir un modèle rationnel de développement économique et social.

15. Dans la déclaration importante qu'il a prononcée à la séance d'ouverture de la session, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait que l'ONU trouve les moyens de s'attaquer de façon efficace au problème vital de l'énergie. Le Gouvernement mexicain estime que non seulement des négociations internationales doivent porter sur toutes les sources d'énergie mais que les problèmes énergétiques doivent être rattachés à d'autres aspects importants des relations économiques internationales. Tous les pays, producteurs ou consommateurs, doivent accepter d'être solidairement responsables de l'établissement des bases nécessaires pour instaurer un véritable dialogue international sur la production, la consommation, la commercialisation et le transport de l'énergie et sur ses principales ramifications dans les domaines financier et technique. Ce dialogue doit s'établir dans le contexte de l'instauration du nouvel ordre économique

international afin de garantir qu'aucun facteur pertinent ne sera négligé. Le Président du Mexique a souligné la nécessité d'un débat international en la matière basé sur la pleine reconnaissance du principe de la souveraineté permanente et inaliénable des Etats sur leurs ressources naturelles, ce qui, toutefois, suppose l'acceptation d'une responsabilité commune en ce qui concerne la rationalisation de l'exploitation, de la distribution et de la consommation de toutes les ressources énergétiques. La communauté internationale ne doit pas se contenter de trouver des solutions à court terme mais doit chercher des solutions à long terme afin d'éviter le retour de crises de plus en plus graves.

16. Des efforts devraient être faits pour transférer des ressources financières et techniques aux pays en développement importateurs d'énergie de façon à leur permettre de se lancer dans des projets conçus pour accroître et diversifier leurs propres sources d'énergie. Le volume des ressources ainsi transférées devrait être lié à la consommation plutôt qu'à la production, car la consommation d'énergie est le meilleur indicateur, non seulement de la capacité économique mais aussi de la dépletion des ressources naturelles mondiales. Le Gouvernement mexicain pense qu'il ne sera pas réellement possible de s'attaquer avec succès aux problèmes immédiats tant que l'on ne pourra pas établir une politique énergétique mondiale à long terme dans le cadre de laquelle les pays consommateurs, les pays producteurs et les pays exportateurs assumeront collectivement la responsabilité des mesures à prendre.

17. La mise en application de la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, relative à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, ne doit pas être perdue de vue lors de l'examen de la stratégie pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. La nouvelle stratégie doit être mise au point en tenant compte d'un certain nombre de décisions fondamentales, telles que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, relative au développement et à la coopération économique internationale, et la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. Il faudrait, en particulier, préciser plus clairement les moyens d'assurer l'application de ces décisions afin d'atteindre des objectifs favorables aux pays en développement.

18. La délégation mexicaine s'inquiète plus particulièrement de la lenteur des progrès réalisés dans les négociations internationales concernant la nouvelle stratégie. On n'est pas encore parvenu à un accord sur les questions les plus importantes à l'ordre du jour de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les travaux relatifs au code international de conduite pour le transfert de technologie et à celui concernant les sociétés transnationales n'avancent guère. Il faut reconnaître la nécessité de prendre des mesures efficaces pour intensifier le transfert des techniques et favoriser le développement scientifique et technique des pays en développement et il importe également de veiller à ce que les négociations commerciales multilatérales ne permettent pas l'adop-

tion de nouvelles mesures protectionnistes. Le Secrétaire général devrait établir un rapport qui permettrait à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, de procéder à une étude systématique et globale des mesures prises pour mettre en œuvre la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, en tenant compte de l'évaluation des progrès réalisés sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international que doit effectuer l'Assemblée générale à sa session extraordinaire en 1980.

19. La délégation mexicaine souscrit pleinement à l'idée selon laquelle, conformément à la résolution 3345 (XXIX) de l'Assemblée générale, l'ONU doit jouer un rôle central dans l'avancement, au niveau mondial, des connaissances actuelles concernant les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. L'Organisation devrait, en particulier, aider les pays en développement à planifier leur développement économique et social en tenant compte de tous les renseignements pertinents concernant ces relations réciproques. En outre, il faudrait s'attaquer à cette tâche ambitieuse que représente l'établissement de règles pour empêcher le gaspillage, l'utilisation excessive ou la sous-exploitation des ressources mondiales, compte tenu des besoins des populations définis par les divers pays conformément à leurs priorités nationales.

20. La position des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est clairement exposée dans le document adopté par la CEPAL à sa dix-huitième session, en avril 1979, dans lequel sont analysées les tendances récentes et les perspectives du développement dans la région à la lumière des objectifs de la Stratégie internationale du développement et du nouvel ordre économique international. On y insiste en particulier sur le fait que ce n'est pas en portant les efforts sur certains secteurs seulement du système économique et social que l'on parviendra à un développement complet mais bien en réalisant des progrès concomitants dans tous les secteurs. Comme il est dit dans le dernier paragraphe de l'introduction, les pays d'Amérique latine reconnaissent le besoin de coopération internationale pour compléter les efforts nationaux et leur permettre ainsi d'atteindre aussi rapidement que possible les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement. Il leur faudrait, à cette fin, bénéficier d'un transfert massif de ressources en termes réels et obtenir un traitement équitable dans les relations économiques et commerciales des pays développés.

21. M. TERNSTRÖM (Suède) dit que la situation économique actuelle est sombre et ne laisse pas entrevoir de grandes perspectives d'amélioration. Non seulement on assiste à un ralentissement de l'activité économique mondiale, mais dans de nombreux pays cette activité est véritablement en déclin. Les problèmes à court terme sont particulièrement difficiles à traiter en raison de difficultés structurelles sous-jacentes à long terme. Comme l'indique l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, il faut que les politiques à court terme soient combinées avec les besoins à moyen terme pour assurer des ajustements progressifs tendant à la mise en place d'une structure internationale de production plus efficace et plus productive.

22. La situation actuelle est rendue plus complexe par ce qui semble être une véritable stagnation du dialogue

Nord-Sud et de l'évolution vers un ordre économique international juste et équitable. Il faut espérer que le Comité plénier, qui, bien qu'il ait été créé en 1977, n'a pu que récemment parvenir à des conclusions sur les problèmes dont il est saisi, jouera désormais le rôle qui lui a été imparti, à savoir relancer le dialogue Nord-Sud. Si la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a permis d'obtenir quelques résultats limités, aucun progrès décisif n'a été réalisé. Le fait que plusieurs questions aient été renvoyées devant des organes permanents de la CNUCED montre que le dialogue Nord-Sud manque d'élan, et il y a lieu de craindre que cet immobilisme ne se transforme en léthargie, du fait notamment que les risques inhérents à l'inaction ne semblent pas être bien évalués. Aucun progrès n'a été réalisé à la dernière session du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, ce qui alourdira la tâche des sessions ultérieures.

23. Dans un monde assailli de problèmes et d'incertitudes économiques et menacé de protectionnisme, il devient encore plus indispensable de mettre l'accent sur les perspectives à long terme. La nécessité d'examiner plus à fond les moyens de favoriser un transfert massif de ressources vers les pays en développement a été soulignée récemment à plusieurs reprises. Comme on ne peut contester les avantages pour le monde entier d'une évolution accélérée du monde en développement, toute stratégie internationale du développement doit comporter l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale de favoriser ce développement.

24. Devant le danger de récession, il faut manifestement sauvegarder le libre-échange. Le Conseil de l'OCDE réuni au niveau ministériel a récemment renouvelé la Déclaration commerciale qui s'applique notamment aux échanges entre les pays membres de l'OCDE et les pays en développement. Dans une publication récente, le secrétariat de l'OCDE a conclu que la mise en place d'obstacles aux importations en provenance de pays en développement déboucherait à long terme sur une aggravation de l'inflation, sur des politiques plus restrictives et donc sur un accroissement du chômage. En d'autres termes, il ne faut jamais sous-estimer les avantages réciproques d'un accroissement des échanges entre pays en développement et pays industrialisés mais, pour en tirer profit, toutes les parties intéressées devront multiplier leurs efforts, notamment les pays industriels avancés.

25. Les transferts importants de ressources aux pays en développement exigeront des engagements à long terme en vue d'accroître régulièrement les flux. Si l'on veut renforcer la stabilité et consolider les bases de la planification, il faut étudier les moyens d'assurer un flux de ressources financières pour le développement qui soit prévisible, continu et sûr et tenir compte, dans le cadre de l'examen de la nouvelle stratégie internationale du développement, de la possibilité de prendre à l'avenir des dispositions pour que les flux de ressources s'effectuent automatiquement sous contrôle international. Entre-temps, il est indispensable de rechercher des moyens plus immédiats d'accroître le transfert de ressources. L'évolution vers l'objectif de 0,7 p. 100 a malheureusement été très lente, et l'aide officielle au déve-

loppement a en fait diminué ces dernières années par rapport au PNB. Parallèlement, il est encourageant de noter que des ressources accrues ont été mises à la disposition des banques régionales et des fonds de développement. On pourrait mentionner, en particulier, l'ouverture de la Banque africaine de développement à des membres non régionaux. Ces faits positifs ne peuvent toutefois pas cacher qu'il faut redoubler d'effort pour faire en sorte que les ressources disponibles produisent les effets souhaités.

26. Il ne faut jamais oublier que le développement est aussi bien social qu'économique. Lorsqu'on définit des objectifs à long terme, il importe de tenir compte d'un certain nombre d'autres aspects, comme la nécessité de maintenir, de renouveler et d'améliorer la capacité de produire des ressources renouvelables essentielles et de protéger les ressources non renouvelables contre l'épuisement tout en veillant à ce que les avantages que procure leur utilisation soient partagés par tous. La consommation disproportionnée de matières premières importantes par les pays développés n'est, à long terme, dans l'intérêt d'aucun pays, encore moins des pays en développement. De plus, l'exploitation intensive des ressources naturelles a considérablement contribué à la dégradation actuelle de l'environnement dont les pays développés sont les premiers responsables.

27. L'importance, pour le développement économique et social, d'un approvisionnement énergétique suffisant est évidente; en fait, c'est à propos de l'énergie que l'interdépendance économique de tous les pays du monde apparaît sans doute le plus clairement. Nul ne peut nier que le monde entier se heurte à de graves problèmes énergétiques à long terme consécutifs à une dépendance excessive à l'égard d'une source d'énergie non renouvelable, à une demande croissante d'énergie malgré un effort d'économie et à la lenteur du développement d'autres sources d'énergie. Le Gouvernement suédois espère que la prise de conscience de ces problèmes se traduira par l'adoption de politiques énergétiques plus rigoureuses, notamment dans les pays industrialisés, afin de réduire la dépendance à l'égard du pétrole, par le renforcement de la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne notamment les problèmes énergétiques mondiaux à long terme, et par des efforts accrus de la part des pays industrialisés pour contribuer à résoudre les problèmes énergétiques des pays en développement. A cet égard, M. Ternström souligne qu'il est important de procéder au plus tôt et efficacement aux travaux préparatoires pour la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

28. Il faut rendre hommage au Secrétaire général pour l'étude des relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement (E/1979/75), qui montre clairement comment l'abondance dans les pays riches a abouti à un gaspillage des ressources et au bouleversement de l'environnement. Des problèmes analogues se posent dans les pays en développement mais pour des raisons entièrement différentes qui tiennent aux difficultés qu'ils rencontrent pour assurer une planification et une exploitation rationnelles des ressources dans une situation d'extrême pauvreté. Il faut continuer d'analyser ces relations réci-

proques dans le système des Nations Unies en procédant à des études comparatives aux niveaux national et régional, compte tenu des travaux effectués dans ce domaine en dehors du système des Nations Unies, et il conviendrait de soumettre régulièrement tous les deux ans au Conseil des rapports sur cette question. Il faudrait adopter à la présente session une décision comportant des directives pour les travaux futurs dans ce domaine. De même, il est nécessaire de tirer des connaissances dont on dispose des conclusions pratiques quant aux politiques à suivre; pour contribuer à cette tâche, le Gouvernement suédois organise un colloque des Nations Unies sur les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement, qui se tiendra à Stockholm en août 1979.

29. S'agissant du renforcement de l'efficacité du Conseil économique et social, le représentant de la Suède dit que le rapport qui doit être présenté à l'Assemblée générale (A/34/320) mérite un examen attentif. Il est regrettable de constater que, si le rôle central du Conseil est souvent reconnu, les membres n'ont pu se mettre d'accord sur certaines des propositions formulées en vue d'améliorer son fonctionnement, tant en ce qui concerne les affaires courantes que les questions ayant de vastes implications comme les relations entre le Conseil et ses organes subsidiaires. La prise de conscience accrue de la nécessité d'une coopération internationale à long terme devrait renforcer la volonté des membres de mettre au moins en pratique les propositions qui ont fait l'objet d'un accord de principe.

30. Il devrait être clair pour tous qu'aucune région du monde n'est parfaitement autonome et qu'aucun problème national à court terme ne peut être résolu sans tenir compte des conséquences internationales à long terme; mais cette évidence n'est malheureusement pas toujours reconnue. Il faut donc poser la question de savoir si la communauté internationale est enfin disposée à admettre que la mise en place d'une stratégie du développement et de changements dans les structures internes et les relations économiques internationales est une tâche utile, importante et vraisemblablement vitale pour tous, qui requiert la priorité absolue et les ressources nécessaires. Cela devrait être la tâche principale de l'ONU dans les prochains mois en ce qui concerne la coopération économique internationale. Il convient de mobiliser l'opinion publique pour qu'elle appuie les changements nécessaires et fasse preuve de solidarité avec les plus démunis. Un monde dans lequel la majorité de la population a accès à une partie seulement des ressources réelles est non seulement inacceptable moralement et idéologiquement mais constitue un risque constant de conflit, une menace pour la paix et donc pour sa survie.

31. M. YI Suzhi (Chine) dit que les nombreux points à l'ordre du jour du Conseil sont tous liés à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, vers lequel ont été orientés ces dernières années les efforts déployés, non sans succès, par les pays en développement pour promouvoir leur croissance économique et améliorer leurs niveaux de vie et d'éducation. En particulier, le principe de l'autonomie collective est de plus en plus appliqué: plus de 20 groupes régionaux et sous-régionaux de coopération économique ainsi qu'un même nombre d'associations régionales de production

fonctionnent déjà. Le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations, adopté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept en février 1979, contient des propositions constructives pour résoudre les problèmes internationaux dans de nombreux domaines; en outre, à diverses réunions internationales, les pays en développement se sont unis pour souligner la nécessité de la réforme de la structure économique actuelle. En même temps, quelques pays développés ont adopté une attitude plus réaliste et ont répondu aux besoins des pays en développement en accroissant leurs relations commerciales avec eux, en diminuant ou en annulant les dettes des pays les moins avancés et en s'engageant à augmenter leur aide officielle. Toutes ces mesures sont les bienvenues bien qu'elles soient loin de correspondre à l'ampleur des besoins des pays en développement.

32. Par ailleurs, les contradictions inhérentes à la structure économique internationale sont devenues plus évidentes sous les effets de la crise économique. Quelques pays développés, particulièrement les superpuissances, font tout ce qu'elles peuvent pour déplacer vers d'autres pays les effets de cette crise. Un mur impressionnant de protectionnisme a été érigé et les termes de l'échange se sont détériorés. Cette situation gêne fortement la croissance économique des pays en développement et l'économie mondiale stagne. La transformation des anciens rapports économiques internationaux est donc devenue de plus en plus urgente, mais les négociations, y compris celles qui ont eu lieu à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, n'ont pas permis d'atteindre les résultats espérés, et nombre de luttes ardues doivent encore être menées pour instaurer le nouvel ordre. La délégation chinoise est toutefois certaine que, tant que les pays en développement resteront unis, tant qu'ils s'opposeront fermement au monopole des superpuissances et à leur contrôle de l'économie internationale et tant qu'ils seront assez vigilants pour déceler derrière les ruses d'un soutien fictif une opposition bien réelle, ils continueront d'avancer dans la grande voie historique de l'instauration du nouvel ordre économique international. Il faut espérer que les pays du deuxième monde sauront reconnaître cette tendance historique et apporteront leur appui aux propositions raisonnables du tiers monde.

33. La résolution 33/193 de l'Assemblée générale a posé les fondements de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, partie intégrante de l'effort visant à instaurer le nouvel ordre économique international. La nouvelle stratégie devrait englober la Déclaration et le Programme d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire de façon que le progrès des pays en développement puisse être accéléré par les efforts combinés de l'ensemble de la collectivité internationale. Toutefois, aucun progrès réel n'a été enregistré lors des deux sessions du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, bien que le Groupe des Soixante-Dix-Sept ait présenté plusieurs recommandations fondées sur la résolution 33/193 adoptée à l'unanimité et que quelques pays développés aient aussi fait quelques propositions positives. L'unité des pays en

développement est, certes, la garantie fondamentale pour la réussite de l'élaboration d'une nouvelle stratégie, mais un dialogue constructif avec les pays développés est également nécessaire et ne peut avoir lieu que si ces derniers font vraiment la preuve de leur volonté politique d'instaurer ce nouvel ordre économique international. Les inévitables divergences de vues qui naissent au cours des négociations peuvent être surmontées si les deux parties font des efforts, mais la collectivité internationale doit être sur ses gardes : en effet, d'aucuns, pour des raisons inavouées, ont affirmé que le développement est lié au désarmement et ont fait des observations précieuses visant à diminuer la portée de la résolution 33/193. La délégation chinoise est prête à se joindre à d'autres délégations pour faire des efforts concertés en vue de formuler une nouvelle stratégie qui permettrait l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

34. La délégation chinoise a toujours appuyé la création du Comité plénier qu'elle considère comme étant une mesure pratique permettant à tous les pays de participer au processus de prise de décision sur un pied d'égalité. De nombreux pays en développement ont fait de grands efforts pour utiliser le Comité à des fins de négociation sérieuse. Toutefois, il n'a pas fait de réels progrès sur les questions de fond parce que les superpuissances ont à maintes reprises tenté d'en restreindre le rôle et ont même inventé des prétextes pour le priver de ses principales attributions. C'est là une autre preuve confirmant que l'instauration d'un nouvel ordre économique international sera longue et ardue. La délégation chinoise fera tout ce qui est en son pouvoir, avec d'autres délégations, pour permettre au Comité plénier de remplir son rôle et pour faciliter l'application fidèle des résolutions adoptées lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

35. La tâche principale de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement doit être d'arrêter des mesures pratiques visant à aider les pays en développement à améliorer leurs capacités techniques. Pour ce faire, il importe de modifier certaines pratiques erronées et dépassées, au niveau international, notamment le monopole ou la restriction des échanges scientifiques et techniques. Il faut espérer que les pays développés feront preuve de coopération à ce propos de façon que la Conférence aboutisse à des résultats positifs.

36. Il est indéniable que la question des réfugiés indochinois est devenue un problème urgent et d'une importance majeure pour les pays de l'Asie du Sud-Est et pour bien d'autres pays. Le Gouvernement et le peuple chinois comprennent et partagent les souffrances des réfugiés. La Chine a reçu près de 200 000 réfugiés en provenance du Viet Nam. Le Gouvernement chinois a appuyé la convocation d'une réunion internationale sur la question de la réinstallation des réfugiés, mais, en même temps, il estime qu'il est nécessaire de supprimer la cause du problème en arrêtant l'expulsion forcée des réfugiés par les autorités vietnamiennes. Elles sont les seules responsables du problème des réfugiés qui est dû à leur politique d'expansion, d'agression et de discrimination ethnique et qui impose un lourd fardeau aux pays voisins.

37. En Chine, le peuple, composé de diverses nationalités, sous la direction du Comité central du Parti communiste chinois et de son président Hua Guofeng, applique des politiques nationales appropriées et a atteint la stabilité et l'unité dans l'ensemble du pays. A l'heure actuelle, la principale tâche est d'en arriver, d'ici à la fin du siècle, à moderniser tous les secteurs avec des normes de productivité modernes. Des mesures rigoureuses sont prises pour procéder au réaménagement nécessaire de l'économie nationale afin de permettre au pays de se développer régulièrement de façon mieux planifiée. Tout en acceptant la politique d'indépendance et d'autosuffisance, la Chine entend profiter de l'expérience précieuse acquise par les pays étrangers, importer des techniques de pointe étrangères, développer la coopération scientifique et technique avec d'autres pays et adopter les pratiques internationales habituelles en matière de commerce extérieur. La Chine se félicite du récent renforcement de la coopération avec les institutions spécialisées pertinentes. Ces deux dernières années, elle a fait de grands progrès dans la reconstruction de son économie et son développement, mais des tâches difficiles restent à accomplir. Le peuple chinois est résolu à ne pas quitter la voie socialiste, à agir de concert avec tous les peuples dans la recherche de la paix et à faire des efforts encore plus grands pour moderniser son pays de façon qu'il puisse contribuer davantage aux progrès de l'humanité.

38. M. FOLI (Ghana) dit que les pays en développement sont les premières victimes de l'actuelle stagnation de l'économie mondiale qui limite l'essor de leurs échanges et leur accès aux ressources financières pour le développement. La situation empirera à moins que des mesures ne soient prises d'urgence; mais les négociations internationales qui se sont tenues récemment se sont révélées décevantes, comme en témoignent les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il importe que la communauté internationale tente sérieusement d'instaurer le nouvel ordre économique international et opère les modifications structurelles que le monde tout entier tient pour inévitables.

39. Il est un autre motif de découragement : c'est l'absence de progrès réels sur la voie de la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement, qui devrait viser à accélérer le développement des pays en développement dans le cadre de la promotion d'une coopération économique internationale authentique. Le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'a pas été en mesure de présenter à la session en cours du Conseil l'avant-projet de la stratégie. Il est à espérer qu'il veillera à ce que ce retard n'empêche pas l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire de 1980, d'adopter la nouvelle stratégie.

40. La science et la technique sont deux instruments vitaux de l'instauration du nouvel ordre économique international. L'aide aux pays en développement dans ces domaines devrait viser à renforcer leur capacité et leur institutions et à faciliter le transfert de technologie. Les sociétés transnationales devraient jouer là un rôle d'appui. M. Foli exprime l'espoir que la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement trouvera le moyen de

réduire la dépendance excessive des pays en développement vis-à-vis de leurs partenaires développés dans ces domaines et adoptera un plan d'action réaliste susceptible d'être mis en œuvre rapidement par tous les secteurs de la communauté internationale.

41. Il est paradoxal que la crise alimentaire mondiale ait particulièrement touché les populations des pays par tradition agricoles et, partant, capables de subvenir à leurs besoins alimentaires. L'agriculture devient rapidement la chasse gardée des pays industriels et les pays traditionnellement agricoles semblent avoir besoin d'une aide massive en matière de techniques de pointe et de ressources financières extérieures. La création du FIDA en vertu de la résolution 3503 (XXX) de l'Assemblée générale a été un pas dans la bonne direction, mais il faut quelque chose de plus puissant encore. Le Comité plénier est parvenu récemment à une entente sur les principes généraux, mais aucune mesure n'a été prise pour éliminer à leur racine les problèmes alimentaires. La délégation ghanéenne se félicite donc de l'initiative du Directeur général de la FAO de soumettre un plan en cinq points sur la sécurité alimentaire mondiale, domaine où les recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 ont eu peu d'effets. L'Afrique est de toutes les régions celle qui est le moins autonome sur le plan alimentaire. M. Foli espère que la communauté internationale fera tout pour assurer le succès du plan régional d'alimentation de la FAO pour l'Afrique. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural devrait mettre l'accent sur certains aspects du problème et apporter dans ce domaine sa contribution à la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement.

42. Une autre difficulté contrainte le monde : la crise de l'énergie. Dans une tentative faite pour la résoudre, le Secrétaire général de l'ONU a réitéré sa proposition tendant à créer un institut de l'énergie et, de son côté, la Banque mondiale recherche une solution. Une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables doit se tenir en 1981. Dans la mesure où la crise de l'énergie touche tous les pays, elle offre l'occasion de voir se manifester une interdépendance économique authentique entre les nations. Il conviendrait d'abandonner les politiques d'affrontement ou de représailles, en faveur de la recherche commune, à la fois par les pays développés et les pays en développement, de solutions acceptables à l'échelon mondial.

43. Le Conseil a un rôle crucial à jouer dans la recherche de solutions durables aux problèmes économiques auxquels se heurte la communauté mondiale. Le Ghana fera de son mieux pour contribuer au succès des travaux du Conseil pendant tout le temps qu'il siègera au sein de cet organe.

44. M. MUNRO (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) dit que les préparatifs de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement sont l'occasion de procéder à un réexamen très nécessaire des concepts fondamentaux qui sous-tendent le développement. Il est en particulier urgent de revoir les relations entre le développement et la conservation.

45. Le développement peut être défini comme étant l'affectation des ressources humaines, financières, biologiques et non biologiques à la satisfaction des besoins de l'homme et à l'amélioration de la qualité de la vie. La conservation peut être définie comme étant l'application des connaissances écologiques à la gestion de la biosphère — air, sol, eau et organismes — de manière à en tirer le maximum de profit pour les générations présentes, tout en préservant son potentiel pour répondre aux besoins et aux aspirations des générations futures. Le développement est un processus essentiel mais il doit aussi pouvoir être soutenu; seule la conservation permettra d'y parvenir.

46. Pour combler le fossé qui existe entre le développement et la conservation quant à leurs aspects théoriques et pratiques, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a coopéré avec le PNUE et le Fonds mondial pour la nature à l'élaboration d'une stratégie mondiale de la conservation, qui sera lancée au début de l'année 1980. Elle estime que dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale du développement il faudrait accorder plus d'attention à la conservation des ressources biologiques qu'on ne l'a fait lors des deux premières décennies des Nations Unies pour le développement. La destruction et la dégradation de l'atmosphère augmentent; d'ici à la fin du siècle, les forêts tropicales humides disparaîtront si l'on continue à les exploiter au rythme actuel, et le monde aura probablement perdu un tiers des terres arables si la désertification se poursuit à la cadence actuelle. L'espoir d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés en matière de conservation diminue : la population mondiale ne se stabilisera que dans le courant du siècle prochain et, à moins qu'il n'y ait de profonds changements dans l'ordre économique international, dans les rythmes de consommation des ressources et les modalités du développement, la biosphère sera soumise à l'effet combiné des activités destructrices d'une majorité pauvre luttant pour sa survie et d'une minorité riche s'efforçant de maintenir le *statu quo*.

47. La stratégie mondiale de la conservation définit ainsi les objectifs de la conservation : premièrement, préserver les processus écologiques essentiels ou les systèmes permettant à la vie d'exister, qui sont indispensables à toutes les sociétés, quel que soit leur stade de développement; deuxièmement, préserver la diversité génétique et maintenir ainsi les options pour le développement pour toutes les sociétés qui soient fondées sur les ressources biologiques; troisièmement, faire en sorte que l'utilisation des écosystèmes et des espèces formant les ressources naturelles soit telle qu'elle puisse être soutenue. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources croit que l'importance de la conservation eu égard à la réalisation des objectifs du développement a été largement méconnue. L'année 1980 verra la publication de la stratégie mondiale de la conservation et la mise au point définitive du texte de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ces deux stratégies devraient se renforcer mutuellement et viser à garantir l'harmonisation des objectifs du développement et de la conservation au niveau mondial.

48. M. SUSSEX (Confédération internationale des syndicats libres) dit que l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978* (E/1979/62 et additifs) présente une analyse intéressante de la situation mondiale actuelle et des perspectives concernant le proche avenir. Bien qu'elle ait été, dans une certaine mesure, dépassée par l'actualité, nombre de ses prescriptions en matière de politique générale demeurent valables. M. Sussex est heureux de constater que les Nations Unies continuent d'orienter leurs recommandations dans le sens de la croissance et de la réalisation du plein emploi, conformément au mandat énoncé à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies.

49. L'Etude montre que, dans les pays développés à économie de marché, la croissance globale du PIB a été à peine supérieure à 3,5 p. 100 en 1978, pour la deuxième année consécutive. Ce taux est beaucoup trop faible, en particulier si on le compare avec le taux de croissance de 4,5 p. 100 indiqué par l'Organisation de coopération et de développement économiques comme un minimum nécessaire pour réduire sensiblement le niveau du chômage. L'Etude a confirmé qu'en raison principalement de la mollesse de la reprise économique le chômage a continué de progresser durant la période 1975-1978 et qu'il est demeuré à des niveaux très élevés en 1978, touchant environ 17 millions de personnes dans les seuls pays membres de l'OCDE. La CISL considère cette situation comme très préoccupante, du fait en particulier que les revenus réels ont subi des pressions accrues. En 1978, les pays industrialisés d'Europe occidentale ont connu un ralentissement continu de la croissance des rémunérations et des salaires nominaux et une intensification de la forte pression exercée sur les revenus réels. Dans un pays, en 1978, les rémunérations réelles dans le secteur manufacturier ont diminué en termes absolus. Dans au moins deux pays, le niveau des prix a dépassé le rapport gains/productivité, créant ainsi une inflation stimulée par les profits, tandis que dans un certain nombre d'autres pays la productivité a stagné en raison de la lenteur de la reprise de la production et des investissements fixes.

50. Il est maintenant généralement admis que l'on va entrer dans une période de croissance accélérée de la productivité, qui résultera en particulier de la rationalisation du secteur des services. Cette évolution, qui a été rendue possible par l'introduction de micro-processeurs et d'une informatique améliorés, soulève de nombreux problèmes en ce qui concerne l'emploi, la satisfaction dans le travail, le déroulement des carrières et les possibilités de promotion, ainsi que le risque de déqualification, tous problèmes dont l'ONU devra tenir compte dans ses études futures.

51. L'évolution récente, en particulier les augmentations du prix du pétrole, font paraître encore plus maussades les perspectives pour 1979. Les estimations concernant le taux de croissance des pays membres de l'OCDE auraient été révisées en baisse, passant de 3 p. 100 à 2,5 p. 100, et il est à craindre que les grands pays industriels ne s'engagent dans la même voie, avec le risque de récession que cela comporte. Eu égard à ces perspectives, la CISL considère que les auteurs de l'Etude ont raison de conclure qu'il n'est pas possible de faire face efficacement aux incidences inflationnistes de la poussée des coûts liée au renchérissement du prix du

pétrole en freinant la demande globale ou en recommandant que soient prises des mesures appropriées pour compenser les effets déflationnistes. M. Sussex espère que les pays industrialisés prendront des mesures concertées afin de partager le fardeau de la détérioration globale des balances commerciales à laquelle il faut s'attendre.

52. Les auteurs de l'Etude recommandent l'introduction de politiques des revenus comme moyen d'améliorer le rapport entre l'inflation et la croissance dans les pays industrialisés à économie de marché. On ne saurait nier que dans certains pays les salaires ont parfois constitué un facteur d'inflation, mais ce facteur n'a pas été le seul. Les politiques des prix et des revenus doivent être fondées sur un consensus entre les gouvernements et les partenaires sociaux; elles ne sauraient obtenir la confiance des travailleurs si leur seul objectif est d'assurer le fonctionnement sans à-coups de l'actuel système économique. Il convient que toutes les sources de revenus, et pas seulement les salaires, soient contrôlées, et les politiques fiscales devraient s'orienter vers une répartition plus équitable des revenus et de la richesse. Il est peu probable que les politiques des prix et des revenus bénéficient du soutien nécessaire si elles ne sont pas perçues comme faisant partie d'une stratégie globale visant à réaliser le plein emploi dans une période de temps déterminée. M. Sussex est préoccupé par la répugnance que montrent les gouvernements à recourir aux dépenses publiques comme moyen d'aider à la reprise. Il y a une tendance à rendre les dépenses publiques en général, et les travailleurs du secteur public en particulier, responsables des échecs des grandes entreprises capitalistes. La CISL est fermement convaincue que les dépenses de protection sociale et des services publics augmentent l'égalité des chances, améliorent la qualité de la vie et aident à créer des emplois. Les auteurs de l'Etude auraient été bien inspirés d'examiner la pratique de pays tels que la Norvège et l'Autriche dans le domaine de la politique économique et de la politique des revenus.

53. Au cours de sa présente session, le Conseil examinera la situation des pays en développement en vue d'élaborer une nouvelle stratégie internationale du développement. Au stade actuel, il importe de concentrer les efforts sur les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles au libre-échange, plutôt que de se lancer dans un débat idéologique. Les mesures d'ajustement ne sauraient se limiter au domaine social et au domaine du marché du travail, mais doivent aussi viser à la création d'emplois de rechange, point qui a été malheureusement négligé dans les recommandations du Comité de la planification du développement. D'autre part, la résolution concernant la suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi, adoptée par la récente Conférence internationale du Travail, a souligné que la création d'emplois de rechange nécessitait que des mesures sociales et des mesures concernant le marché de l'emploi soient intégrées dans des programmes de restructuration économique ayant pour objet d'assurer un niveau élevé de l'emploi. Ceux qui préconisent un plus grand libéralisme des échanges internationaux devraient se rendre compte qu'un tel libéralisme exigerait davantage de planification et une participation plus forte du secteur public au niveau national. La CISL ne fait pas d'objection à ce que soit inclus dans la nouvelle stratégie inter-

nationale du développement un engagement à la reconversion ni à ce que l'exécution de cet engagement fasse l'objet d'un contrôle, mais il doit être bien compris que, en dehors de l'ONUDI, l'OIT devrait être l'organisme central de tout mécanisme de contrôle, puisque ce n'est que par l'intermédiaire de cette organisation qu'employeurs et travailleurs de l'industrie pourraient y participer.

54. On considère souvent l'insistance de la CISL sur le respect de normes de travail satisfaisantes comme une forme de protectionnisme caché, mais le fait est qu'un système assurant le respect des normes concernant la durée du travail, l'âge minimum d'admission à l'emploi, la santé et la sécurité, la liberté d'association, etc., renforcera le libre-échange en favorisant la réalisation de son objectif ultime, à savoir l'élévation du niveau de vie par une répartition appropriée des gains tirés du commerce. Les clauses sociales n'ont pas pour but d'entraver l'émancipation industrielle des pays en développement; les syndicats ont fait campagne pour de telles mesures dès les débuts de l'OIT. La CISL espère que les Etats prendront bientôt des dispositions pour établir un système qui permette d'agir promptement et qui garantisse le respect des procédures appropriées en s'appuyant sur l'assistance plutôt que sur des sanctions.

55. Dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale concernant les préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, il est fait mention des résultats des grandes réunions et conférences des Nations Unies sur le développement économique et social mondial. La CISL demande instamment que les organes préparatoires accordent une attention particulière aux décisions de la Conférence mondiale de l'emploi de 1976, qui a été particulièrement importante du fait que les syndicats et les organisations patronales, ainsi que les gouvernements, ont joué un rôle actif dans ses délibérations et aussi parce qu'elle a adopté un large ensemble de mesures de politique générale qui ont obtenu l'appui de toutes les parties. En outre, elle a traité de bon nombre de questions, telles que l'emploi, les besoins essentiels, la croissance, l'ajustement et les migrations, qui sont sous-jacentes au développement. A sa récente session, la Conférence internationale du Travail a réévalué et approuvé de nouveau la Déclaration de principes et le Programme d'action de la Conférence mondiale de l'emploi, et, ce faisant, elle a clarifié un certain nombre de questions controversées. M. Sussex espère que les initiatives de la CISL seront reconnues comme l'un des fondements de la nouvelle stratégie internationale du développement et qu'elles compléteront les travaux du Comité de la planification du développement, qui n'a pas défini avec toute la clarté voulue les réformes institutionnelles nécessaires au niveau national. A cet égard, M. Sussex rappelle les remarques formulées par la CISL l'année précédente au sujet de l'importance que revêt la création des conditions appropriées à l'établissement et au renforcement d'organisations indépendantes pour la défense des intérêts des couches pauvres des populations urbaines et rurales. De l'avis de M. Sussex, les objectifs proposés par le Comité présentent des lacunes; il faudrait prévoir aussi des objectifs pour les taux de croissance souhaités de la pro-

duction alimentaire, pas seulement pour la production agricole, ainsi que pour la croissance démographique. Surtout, la stratégie ne devrait pas négliger la tâche importante de fixation d'objectifs en matière de création d'emplois. Les Etats devraient être encouragés à

fixer non seulement un objectif global de croissance du PNB, mais aussi un objectif concernant le revenu de la moitié la plus pauvre de la population.

La séance est levée à 17 h 30.

28^e séance

Mercredi 11 juillet 1979, à 10 h 55.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.28

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*)

1. M. GRICHTCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit qu'un certain nombre de changements positifs sont venus modifier le climat politique mondial ces dernières années. Les principes de la coexistence pacifique entre pays dotés de systèmes sociaux et politiques différents ont été consolidés et le processus de la détente est plus largement accepté sur la scène internationale à la suite de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenue à Helsinki en 1975. La signature du deuxième Traité sur la limitation des armes stratégiques offensives (SALT II) et des documents connexes marque une étape importante dans les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, ainsi que dans le climat politique international en général. L'application intégrale du Traité offrira de nouvelles possibilités de mettre fin à l'accumulation des armes nucléaires et, à long terme, de les détruire. La détente internationale et le désarmement réel sont les conditions essentielles du règlement de tous les problèmes cruciaux. Les initiatives prises par les pays socialistes en matière de désarmement, notamment les propositions soviétiques sur les moyens de mettre un terme à la course aux armements, contribueront à améliorer le climat politique et à écarter le danger d'une guerre mondiale. Elles permettront aussi de libérer d'immenses ressources financières que l'on pourra utiliser pour lutter contre la pauvreté en augmentant l'aide aux pays en développement.

2. Les pays socialistes ont présenté leur évaluation de la situation commerciale et économique dans le monde (TD/249) à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Manille. Les économies capitalistes se heurtent actuellement à une des crises les plus aiguës de ces 50 dernières années; cette crise se caractérise par un niveau de chômage sans précédent et un taux d'inflation élevé et est, en dernière analyse, la conséquence de la course aux armements. Elle a entraîné un renouveau du protectionnisme à l'échelle internationale et a sérieusement perturbé le mécanisme du commerce capitaliste international. Les économies des pays en développe-

ment ont gravement pâti du fléchissement de leurs exportations et du renchérissement de leurs importations, des fluctuations des prix des produits de base, de l'augmentation des sorties de capitaux représentant les bénéfices des sociétés transnationales et d'un constant exode des compétences vers l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Les pays développés capitalistes ont aiguisé leur opposition commune aux revendications légitimes des pays en développement dans presque tous les aspects de la coopération commerciale et économique. De ce fait, les pays en développement ont vu leurs chances d'utiliser les liens économiques extérieurs pour atteindre les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et parvenir finalement à un nouvel ordre économique international sérieusement compromises. Les puissances impérialistes et leurs monopoles, notamment les sociétés transnationales, s'efforcent de faire obstacle à la reconstruction des relations économiques internationales et s'emploient plutôt à renforcer la dépendance des pays en développement dans le cadre de la division capitaliste du travail, comme cela a été prouvé à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

3. Le moment est venu pour le Conseil d'apporter une contribution plus grande à l'élimination des obstacles qui freinent la coopération économique internationale. La stratégie internationale du développement pour les années 80 devrait renfermer les dispositions progressistes de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Il faudrait examiner de très près les méthodes propres à atteindre les objectifs fixés, notamment les mesures à prendre sur le plan intérieur, parmi lesquelles on peut citer les réformes sociales et économiques, l'adoption d'une législation budgétaire et fiscale favorable aux masses laborieuses, la création et le développement d'industries nationales clefs, le renforcement des secteurs public et coopératif de l'économie, la planification de la gestion, l'adoption d'une législation efficace visant à réglementer les activités du capital étranger et à empêcher les sorties de capitaux privés étrangers sous forme de dividendes et de bénéfices, la formation d'un personnel hautement qualifié et l'arrêt de l'exode des compétences. Pour ce qui est des facteurs extérieurs, il conviendrait de prendre des mesures visant à établir des flux commerciaux réguliers sur la base de l'égalité

des droits et des avantages réciproques, à assurer l'industrialisation des pays en développement et à modifier le système monétaire international.

4. Telle est la principale orientation de la politique et des pays socialistes et telle est la base de leurs relations avec les pays en développement. Les pays socialistes ne recherchent pas des avantages unilatéraux pour eux-mêmes, la domination politique ou le contrôle des ressources naturelles des pays en développement. Ils sont au contraire mus par le désir de coopérer sur la base de l'égalité totale des droits et des avantages mutuels, conformément à la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

5. La croissance dynamique de l'économie des pays socialistes témoigne de la supériorité de leur système social et politique et de l'efficacité de leur coopération. Les pays socialistes produisent un tiers de la production industrielle mondiale. L'URSS a atteint les objectifs fixés dans le dixième plan quinquennal de développement économique et social. Par l'intermédiaire du CAEM, ses efforts sont déployés en vue de trouver les modalités totalement nouvelles de coopération économique multilatérale qui feront de la communauté socialiste la force économique la plus stable et la plus progressiste du monde. L'œuvre ainsi accomplie, fondée sur l'égalité des droits, la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'assistance mutuelle et les avantages réciproques et les principes de la coexistence pacifique, représente une véritable démocratisation des relations économiques internationales pour la première fois dans l'histoire. Ce type de structure sociale devrait servir de base au nouvel ordre économique international.

6. La RSS d'Ukraine coopère largement avec les pays en développement, auxquels elle apporte son aide pour la construction d'installations industrielles et le développement de l'agriculture. Elle fournit des produits industriels à 99 pays. Plus de 30 000 spécialistes des pays en développement ont déjà été formés en RSS d'Ukraine, et 15 000 autres y sont actuellement formés. Des séminaires ont été organisés sous les auspices de l'ONU, notamment dans le domaine de la science et de la technique, et de nombreux autres sont envisagés pour 1980 et 1981. L'intensification de la coopération avec les pays en développement dépend non seulement des pays socialistes eux-mêmes, mais aussi des pays en développement. Il importe que ces derniers accordent aux pays socialistes des conditions qui ne soient pas moins favorables que celles qu'ils accordent aux pays développés. Le commerce des pays socialistes avec les pays en développement et l'assistance qu'ils leur fournissent se trouvent gravement limités par les obstacles que dressent les pays impérialistes sur la voie du développement des échanges Est-Ouest, comme cela a été clairement mis en lumière à Manille.

7. La RSS d'Ukraine est prête à coopérer avec tous les pays intéressés à la reconstruction des relations économiques internationales sur la base de l'égalité et de la démocratie.

8. M. PASTINEN (Finlande), parlant du piétinement des négociations Nord-Sud, dit que l'on pourrait avancer que, si les gouvernements ont décidé de poursuivre le

dialogue, c'est qu'ils se sont trouvé des intérêts communs. C'est lorsque les débats passent du domaine de la politique à celui de l'économie que surgissent de graves difficultés. On sait de moins en moins bien quelle direction prend l'économie mondiale et ce qu'il convient de faire. Les théories économiques traditionnelles ont échoué parce que le cadre dans lequel elles ont été élaborées a été soumis, dans la pratique, à de grandes tensions. Cependant, on reconnaît que l'instauration du nouvel ordre économique international et la réalisation des objectifs sociaux et économiques des pays en développement exigent de profonds changements de structure qui auront des répercussions sur les institutions internationales et les politiques économiques et sociales des pays. Si l'on aborde ainsi le problème à l'échelon mondial, il faudra s'attaquer en même temps à un certain nombre d'obstacles économiques liés entre eux.

9. Le premier vient de ce que les bienfaits de la croissance économique mondiale n'ont pas été répartis de façon à entraîner un développement équilibré et équitable des pays en développement. En second lieu, l'inflation internationale s'est avérée difficile, sinon impossible, à juguler et, par conséquent, de nombreux pays ont dû avoir recours à des politiques restrictives qui ont été préjudiciables à la croissance économique et ont ainsi retardé les changements de structure nécessaires. Troisièmement, les efforts pour éliminer les déséquilibres structurels externes ont échoué, et le fardeau croissant de la dette extérieure des pays en développement s'est encore alourdi. Quatrièmement, la difficulté qu'éprouve la communauté internationale à faire face aux nouveaux problèmes posés par l'énergie a accru l'instabilité de l'économie mondiale, et, s'ajoutant aux incertitudes sur les marchés monétaires internationaux, a fait descendre l'investissement à un niveau exceptionnellement bas et a ralenti le processus d'adaptation. Le caractère imprévisible de la situation énergétique aggrave singulièrement les difficultés des pays en développement.

10. Tous ces obstacles sont liés à des processus à long terme qu'il est difficile de prévoir et de maîtriser et qui ne peuvent pas ne pas avoir de répercussions sur les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement. Au paragraphe 1 de la section I de sa résolution 33/193, l'Assemblée générale a donné des directives pour la formulation de cette stratégie. Mais lorsqu'il s'est agi d'établir un programme d'action à partir de ces directives, il est apparu qu'on ne pouvait traduire correctement les buts de la stratégie en les regroupant en un ou deux objectifs globaux. A partir du moment où la nécessité d'une approche multidimensionnelle a été reconnue, le débat s'est trouvé enrichi d'un certain nombre de questions qui, dans l'optique des années 70, ne relevaient pas d'une action internationale; il faudra cependant réexaminer au moins certaines des idées directrices de l'action entreprise pendant les années 70. Par exemple, s'il est vital pour la nouvelle stratégie internationale du développement de reformuler le cadre institutionnel international des relations économiques et sociales entre Etats, elle devra également prévoir des mesures à l'échelon national, là où se fait, en définitive, l'adaptation des structures. La nouvelle stratégie ne pourra agir efficacement sur les modifications et ajustements structurels de l'économie mondiale s'il

n'est pas tenu compte de tout ce qui, à l'échelle nationale et internationale, est impliqué dans ces changements — notamment l'environnement, la gestion des ressources et l'énergie, qui interviennent de façon déterminante dans la croissance économique et la démographie, la pauvreté et les besoins particuliers des pays les moins avancés — qui sont des éléments essentiels du développement. M. Pastinen pense que l'un des échecs les plus flagrants de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a été son incapacité à englober les pays les plus pauvres. Si l'on veut que les stratégies mondiales cernent la réalité de plus près, il faut aller plus loin dans le détail : les chiffres globaux cachent parfois davantage de choses qu'ils n'en révèlent.

11. En ce qui concerne l'énergie, le Gouvernement finlandais appuie sans réserve la convocation de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Pour sa part, M. Pastinen a été heureux d'apprendre que le Secrétaire général était en contact avec les gouvernements pour voir quelles initiatives nouvelles pourraient prendre les Nations Unies afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la communauté internationale.

12. L'attention du Conseil a aussi été attirée sur l'importance des relations entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. M. Pastinen réaffirme la position constamment défendue par son pays quant à la nécessité de tenir compte de ces facteurs dans toute planification économique. Les pays nordiques ont récemment fait conjointement des propositions sur l'environnement au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, et continueront de souligner l'importance de ces problèmes dans la suite des travaux de ce comité.

13. Le Gouvernement finlandais a toujours pensé que le transfert de technologie aux pays en développement était primordial pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Il est bien regrettable qu'on ne soit pas encore parvenu à dégager un consensus sur les directives de politique générale que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement devra adopter. Il est également regrettable que les préparatifs n'aient pas suffisamment progressé pour permettre au Conseil de se prononcer au cours de sa présente session sur les questions de fond dans le domaine de la science et de la technique.

14. Pour ce qui est du rôle du Conseil dans le dialogue Nord-Sud, il semble opportun de rappeler au Conseil les responsabilités qui lui incombent, en vertu de la Charte des Nations Unies, en tant que l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. Nombre de négociations et de débats sur la coopération internationale en matière économique et sociale qui, en vertu de la charte, relevaient de la responsabilité du Conseil, ont été confiés à des conférences spéciales des Nations Unies ou à des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ou du Conseil. Si, dans les circonstances actuelles, cela peut être nécessaire, il ne faut cependant pas que les responsabilités du Conseil s'en trouvent diminuées. La délégation finlandaise se félicite tout particulièrement que le Président ait proposé que le Conseil revienne à la pratique qu'il avait coutume de suivre et tire des conclu-

sions de son débat général. M. Pastinen croit comprendre que le Président a l'intention d'engager des consultations avec les chefs des délégations à l'issue du débat général, et il espère qu'à cette occasion ceux-ci prépareront le terrain pour permettre au Conseil d'en tirer des conclusions. La délégation finlandaise soutiendra sans réserve les efforts du Président pour que le Conseil remplisse pleinement son mandat.

15. M. HOLLAI (Hongrie) dit qu'une analyse objective de la situation économique actuelle aidera à établir des bases solides pour prendre à l'avenir des mesures dans le cadre de la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique. Il ressort des documents dont le Conseil est saisi à sa session qu'en 1978 les résultats économiques n'ont pas été bons. Les problèmes économiques sérieux résultant de la crise du milieu des années 70 dans les pays capitalistes développés ont persisté. Une capacité de production sous-utilisée, des investissements insuffisants, un chômage massif et l'inflation ont continué à être les traits saillants de la vie économique. Malgré une période relativement prospère jusqu'au début des années 70, il a été impossible de jeter les fondations d'un nouveau type de relations économiques internationales. Toute tentative en vue de donner à nouveau vie au système économique antérieur échouerait. Cependant, même dans les circonstances actuelles, les pays socialistes ont été en mesure d'établir les conditions nécessaires à un développement économique indépendant. L'expérience montre donc qu'une stratégie progressiste est facteur de progrès, même lorsque les structures économiques internationales ne sont pas favorables. Aujourd'hui, tous les pays devraient s'orienter vers l'établissement d'une structure saine pour le développement économique.

16. La stagnation de l'activité économique dans la plupart des pays capitalistes développés et la politique choisie par certains d'entre eux pour lutter contre la crise ont continué à avoir des effets négatifs sur les autres secteurs de l'économie mondiale, en particulier sur les pays en développement. Pour de nombreux pays, elles ont provoqué une nouvelle détérioration de leur balance du commerce extérieur. Les pays socialistes ont eux aussi été touchés, en particulier ceux, comme la Hongrie, pour qui les échanges avec l'étranger représentent une part importante de l'activité économique.

17. Cependant, l'intégration économique socialiste dans le cadre du CAEM permet de contrebalancer les effets les plus nocifs de la crise prolongée que traversent les pays capitalistes développés.

18. Alors que les importations de la Hongrie en provenance des pays non socialistes, développés comme en développement, augmentent constamment, certains pays à économie de marché ont introduit des mesures protectionnistes et discriminatoires contre les exportations hongroises. Ces politiques empêchent la restructuration des relations économiques internationales et sont contraires aux règles généralement acceptées du commerce international. Elles causent des dommages économiques sérieux aux partenaires commerciaux à l'encontre desquels elles sont appliquées et sont également préjudiciables à l'économie mondiale dans son ensemble. La Hongrie cherche à accroître la part des pays en déve-

loppement dans son commerce et à diversifier la structure de ses importations afin d'acheter davantage de produits manufacturés en provenance de ces pays. Des mesures ont été adoptées pour aider à organiser, dans les pays en développement, la production de produits destinés à être importés en Hongrie; une telle division du travail ne pourra être élargie si les exportations hongroises nécessaires pour couvrir le coût accru des importations sont entravées par les pays développés à économie de marché.

19. A la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la délégation hongroise a réaffirmé que la restructuration des relations économiques internationales n'est possible que dans la paix. Le deuxième Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives est d'une grande importance pour consolider la détente et l'étendre au domaine militaire. La politique de détente a également constitué le thème central des réunions récentes du Comité des ministres des affaires étrangères des pays signataires du Traité de Varsovie. La paix et la sécurité internationales jouent, avec le désarmement, un rôle important dans le processus du développement et cette relation devrait être reflétée dans la nouvelle stratégie internationale du développement. La stratégie devrait également prévoir des mesures pour la restructuration des relations économiques internationales sur une base démocratique et équitable. Ces mesures permettraient de faire disparaître l'inégalité dont souffrent les pays en développement sur le marché mondial et de mettre fin à leur exploitation néo-colonialiste par les pays impérialistes et les sociétés transnationales.

20. La nouvelle stratégie devrait reposer sur les principes énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats; elle devrait aussi contenir des mesures pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels et autres résolutions pertinentes du système des Nations Unies.

21. Certaines délégations ont avancé l'idée d'une interdépendance mondiale. Cette expression a besoin d'être précisée; les relations entre les pays capitalistes développés et les pays en développement peuvent tout au plus être considérées comme des exemples d'interdépendance asymétrique. Si les pays développés à économie de marché peuvent, du fait de leur puissance économique, influencer le climat économique international, la plupart des pays en développement, du fait de la situation qu'ils occupent dans la division internationale actuelle du travail, sont exposés aux fluctuations du marché mondial. Le but de la restructuration des relations économiques internationales est d'accroître la participation des pays en développement à l'économie mondiale, de consolider leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et de leur permettre de parvenir à l'indépendance économique. C'est pourquoi la délégation hongroise ne peut accepter l'idée d'interdépendance en tant qu'élément fondamental de la nouvelle stratégie internationale du développement.

22. En même temps, la Hongrie est pleinement consciente de l'existence de relations réciproques dans le domaine de l'activité économique extérieure. Il est diffi-

cile de progresser vers la restructuration des relations économiques internationales si l'économie mondiale est sans cesse soumise à l'action de forces imprévues et défavorables. De telles turbulences rendent également le développement économique systématique plus difficile au niveau national. Un développement à long terme et régulier des relations économiques entre les pays socialistes et les pays en développement nécessite aussi une certaine stabilité dans leurs efforts communs. Les activités entreprises dans le cadre du CAEM sont un élément important de stabilité au niveau tant national qu'international.

23. De nombreux représentants ont fait allusion au problème du développement social. M. Hollai pense, lui aussi, que les questions de développement économique et social sont étroitement liées et appuie le point de vue selon lequel il faut adopter une approche unifiée pour l'analyse et la planification du développement. Mais les questions de développement social ne devraient pas être ramenées à quelques problèmes seulement; de même, la délégation hongroise ne peut accepter que des problèmes humanitaires soient utilisés à des fins politiques égoïstes.

24. Durant la session en cours, on a beaucoup parlé des problèmes du financement du développement. Dans chaque pays, le développement économique et social dépend de la possibilité de mobiliser les ressources intérieures et d'exercer la souveraineté sur les ressources naturelles, ainsi que du mode de distribution et d'utilisation du revenu national obtenu. A l'heure actuelle, les pays en développement doivent également compter sur l'aide extérieure, mais seulement à titre de complément des ressources intérieures. La Hongrie accorde, dans les limites de ses modestes possibilités, une aide aux pays en développement. Cette contribution repose sur le principe de l'aide volontaire.

25. Le Conseil n'est que l'une des instances où l'on s'occupe des préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel contribueront notablement à ce processus.

26. Lors de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Hongrie a accordé une attention particulière aux questions concernant le protectionnisme, les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT et le commerce des produits de base. Les mesures internationales contre les tendances protectionnistes ne peuvent être pleinement efficaces si leurs buts sont limités de façon à ne bénéficier qu'à un groupe de pays. Les résultats des négociations commerciales multilatérales du GATT n'ont pas répondu aux espérances, malgré leurs objectifs positifs, et aucun progrès n'a été enregistré dans les efforts en vue d'assurer un accès équitable aux marchés agricoles de la Communauté économique européenne. La délégation hongroise partage un grand nombre des points de vue de la délégation néo-zélandaise (22^e séance) sur les négociations commerciales multilatérales.

27. La Hongrie recherche une stabilisation globale du marché des produits de base et, en conséquence, appuie les activités menées dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. Elle s'inquiète cependant de ce que la question des facteurs stabilisateurs a été éclipsée par des questions autres que celles de la stabilisation du marché. En ce qui concerne la participation de la Hongrie au fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, une décision sera prise lorsque tous les détails auront été mis au point par la CNUCED. Les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement confirment à nouveau que les problèmes du commerce international concernent l'ensemble du monde et ne peuvent être considérés du point de vue des intérêts d'un ou de deux groupes de pays seulement.

28. M. THOMPSON (Observateur de l'Australie) déclare appuyer les propositions du Secrétaire général sur la réorganisation des procédures de l'Assemblée générale. Par ailleurs, il a fait siennes les opinions de ceux qui ont évoqué les problèmes créés par le calendrier trop chargé des réunions.

29. L'Australie s'est engagée à œuvrer en faveur de l'instauration d'un ordre économique mondial plus efficace et équitable. A la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, elle a présenté un projet de résolution, où il était souligné que le maintien d'un taux de croissance économique soutenu et en particulier l'accélération du développement économique des pays en développement passaient nécessairement par le règlement des problèmes de l'inflation, du protectionnisme et des aménagements de structure. Elle a aussi souligné à cette occasion que les pays développés pouvaient contribuer sensiblement à l'accélération de la croissance économique des pays en développement s'ils adoptaient des politiques tendant à combattre l'inflation, car cette dernière non seulement a des répercussions sur la croissance, mais encore est une des causes principales du protectionnisme. L'Australie croit fermement que le succès du système économique actuel dépend du maintien de conditions propres à accélérer la croissance des échanges et qu'il importe de s'opposer, par une action internationale concertée, à tout ce qui peut menacer ces conditions. En fin de compte, la cinquième session de la Conférence n'a pu aboutir à un accord sur aucune résolution concernant l'évolution de l'économie mondiale. De l'avis de l'Australie, les questions débattues à la cinquième session sont à ce point pressantes qu'elles doivent être examinées aussi dans d'autres instances.

30. L'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement n'a progressé que très lentement. Nombre des grands problèmes dont elle doit traiter appellent l'adoption de mesures internationales et nationales. Il ne faudrait pas sous-estimer l'importance des décisions nationales, comme on l'a fait lors de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La stratégie devrait mettre l'accent sur la nécessité de combattre l'inflation et le protectionnisme à l'échelon tant national qu'international.

31. Elle devrait aussi tenir compte dans toute la mesure possible des préoccupations régionales. Il est regrettable, à cet égard, que la résolution 199 (XXXV)

qui vient d'être adoptée par la CESAP (voir E/1979/48, chap. IV) n'ait pas fait plus pour dégager certains intérêts régionaux particuliers dans le cadre des préparatifs de la nouvelle stratégie.

32. La nouvelle stratégie devrait faire ressortir l'interdépendance croissante de l'économie mondiale depuis dix ans, non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi entre pays en développement eux-mêmes, comme en témoignent notamment l'intensification des liens entre les pays membres de l'OPEP et les autres pays en développement et les récents programmes de coopération économique et technique entre pays en développement. La nouvelle stratégie est l'occasion d'aller au-delà des problèmes particuliers aux pays en développement pour envisager des mesures de politique générale qui accéléreraient la croissance économique de tous les pays. L'interdépendance signifie aussi que les pays en développement tirent un avantage des mesures conçues pour accélérer la croissance des pays développés. L'accroissement de la demande de produits d'importation dans les pays développés pourra se traduire par un accroissement des recettes d'exportation des pays en développement par suite de l'amélioration de la situation économique des pays développés.

33. Tous les pays devraient continuer à œuvrer en faveur d'une modification constructive et viable du système économique international en fonction de l'évolution de la situation. M. Thompson n'admet pas qu'une restructuration majeure de l'économie mondiale doive être l'objectif premier de la nouvelle stratégie du développement, alors que le système en vigueur pourrait indubitablement supporter nombre des modifications que recherchent depuis ces dernières années les pays en développement. Le succès économique relatif que connaissent les pays nouvellement industrialisés depuis dix ans est la preuve qu'un développement économique sensible est possible dans le cadre du système économique actuel. Le problème consiste, semble-t-il, à appliquer ou à adapter les enseignements tirés du développement de ces pays aux pays en développement qui, tout en disposant de ressources analogues, n'ont pas jusqu'ici obtenu les mêmes résultats.

34. Abordant le problème de l'énergie, M. Thompson rappelle une déclaration du Premier Ministre australien dans laquelle celui-ci a appelé l'attention sur les répercussions de la situation énergétique actuelle sur l'économie mondiale. L'Australie est préoccupée par les tensions nouvelles que fait naître cette situation dans les relations entre pays développés et pays en développement. Le Premier Ministre a annoncé une série d'actions visant à intensifier toutes les économies de pétrole, y compris des mesures pour rapprocher le prix du pétrole produit dans le pays des prix mondiaux et à mettre en relief l'importance des sources d'énergie de remplacement — dont l'Australie est en puissance l'un des principaux fournisseurs — et des nouvelles techniques en matière d'énergie. Ces questions intéressent tout particulièrement les pays en développement qui connaissent des problèmes d'énergie. Quant à la coopération entre pays développés et pays en développement dans le domaine de la recherche et de la conservation en matière d'énergie, l'Australie a participé activement aux travaux du Groupe consultatif régional du Commonwealth sur l'énergie, de la CESAP, de la Conférence Asie-

Pacifique sur l'énergie et à ceux d'autres organes, et elle encourage la coopération bilatérale dans sa région. L'ONU pourrait jouer un rôle utile pour ce qui est de certains aspects des questions énergétiques. L'Australie a appuyé les activités techniques réalisées sous les auspices du Comité des ressources naturelles et elle espère que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de 1981, sera en mesure d'apporter une contribution appréciable dans ce domaine.

35. L'Australie félicite vivement le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des efforts inlassables que lui-même et ses collaborateurs déploient. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le nombre des réfugiés ayant besoin d'aide, notamment en Afrique et en Asie, a considérablement augmenté. L'Australie se préoccupe tout particulièrement du problème des réfugiés indochinois, qui a atteint des proportions critiques, et salue l'initiative du Secrétaire général de convoquer une réunion spéciale pour examiner ce problème. Il est cependant nécessaire de se pencher aussi sur la cause du problème : la responsabilité en incombe au premier chef au Gouvernement vietnamien, dont la politique d'expulsion des citoyens indésirables est en contradiction flagrante avec les obligations internationales qu'il a contractées et évoque les jours les plus sombres de l'histoire de l'humanité.

36. M. PHAN VAN PHI (Communauté économique européenne) dit que, dans la Communauté, certains progrès ont été accomplis dans la voie du rétablissement des équilibres interne et externe, tels que le ralentissement des taux d'inflation et le maintien de la situation favorable de la balance des paiements. Mais l'activité économique a continué de témoigner d'une certaine langueur et la faiblesse des investissements et de la demande, liée à un accroissement de la population active, a entraîné une augmentation du taux de chômage. A la suite des décisions du Conseil européen de Brême, en juillet 1978, la reprise économique s'est développée à un rythme légèrement plus rapide qu'on ne s'y attendait à l'automne. Toutefois, il est urgent de faire face à la grave situation structurelle créée par le développement d'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande de pétrole, la précarité de l'approvisionnement énergétique mondial, tant dans l'immédiat qu'à long terme, et aux conséquences défavorables de cette situation sur la croissance économique de la Communauté et du monde dans son ensemble.

37. A Brême, il a été décidé de créer un système monétaire européen afin d'établir une zone de stabilité monétaire en Europe. Ce système, entré en vigueur le 13 mars 1979, a pour objectif d'accentuer la convergence des politiques économique et financière des Etats membres au moyen de mécanismes de taux de change et de facilités de crédits. Il ne constitue pas une union monétaire, bien qu'il représente un pas important dans la direction d'une telle union. Il est envisagé d'en faire un système définitif dans deux ans au plus tard et de réunir en un seul fonds les mécanismes de crédit existants. La Communauté est fermement résolue à faire du Système monétaire européen un moyen permanent en vue de réaliser une meilleure stabilité à l'intérieur comme à l'extérieur.

38. La Communauté est consciente qu'en cette période de crise la croissance soutenue des échanges est plus indispensable que jamais pour favoriser le redressement de l'économie mondiale, et elle contribuera à la lutte contre certaines tendances protectionnistes qui se développent comme suite à la persistance de la récession. La Communauté demeure la plus grande entité importatrice du monde : de 1972 à 1977, elle a été le principal importateur de l'ensemble des produits des pays en développement non exportateurs de pétrole. Pour ce qui est des produits manufacturés de la même provenance, elle occupe la deuxième place, après les Etats-Unis d'Amérique, mais le taux de croissance des importations européennes est bien plus élevé depuis 1974. La Communauté est aussi le principal exportateur vers ces pays tant pour l'ensemble des exportations que pour les produits manufacturés.

39. En mai 1974, les gouvernements membres de l'OCDE ont fait une déclaration commerciale selon laquelle ils étaient déterminés à ne pas recourir à de nouvelles restrictions aux échanges en raison de la crise économique internationale. A la session de juin du Conseil de l'OCDE, la Communauté économique européenne a souscrit au cinquième renouvellement de cette déclaration, convaincue que la menace du protectionnisme est dangereuse pour elle comme pour les autres pays industrialisés et pour le tiers monde. Ce souci de la Communauté de maintenir un système commercial « ouvert » avec ses principaux partenaires commerciaux ainsi qu'avec le tiers monde a permis à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de parvenir, à sa cinquième session, à un consensus sur les questions liées au protectionnisme et à l'ajustement et d'éviter l'affrontement dans le domaine commercial; la Conférence a prévu que des discussions globales auraient lieu au sein des structures existantes, au sujet du processus d'ajustement, et qu'elles comporteraient un examen des tendances générales de la production, des importations et des exportations.

40. Les efforts de la communauté internationale en vue d'une libéralisation plus grande du commerce international se sont concrétisés par la conclusion des négociations commerciales multilatérales (Tokyo Round); près de 100 pays y ont participé et elles ont permis d'aboutir à un accord qui doit encore, bien entendu, être ratifié. Il s'agit là de la négociation commerciale la plus ambitieuse de l'après-guerre; elle a dû être conclue à des conditions bien plus difficiles que prévues, et il a fallu des concessions considérables de la part de tous les Etats membres. L'accord prévoit une réduction des tarifs de plus ou moins un tiers, en vertu d'une formule de réduction qui a permis d'abaisser davantage les droits les plus élevés par rapport aux droits les plus bas et qui a conduit ainsi à une répartition plus juste de la charge qu'elle implique. Un aspect tout aussi important, sinon plus, de cet accord est la mise en place de différentes procédures afin d'aboutir à une meilleure « transparence » des réglementations, en vue d'en éliminer les conditions discriminatoires préjudiciables au commerce.

41. La véritable signification de l'accord ne pourra être évaluée qu'à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces diverses dispositions. La Communauté est consciente que le résultat des négociations

demeure en deçà des espoirs des pays en développement. Néanmoins, une diminution d'un tiers du tarif des pays développés, l'acceptation généralisée de la notion de « préjudice grave » et la mise en œuvre de codes qui élimineraient une série de mesures de protections paratari-faires faciliteront considérablement les exportations des pays en développement.

42. A la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a exprimé une appréciation négative sur les résultats des négociations multilatérales et sur le rôle que les pays en développement y ont joué. La Conférence a décidé de charger le Conseil du commerce et du développement d'évaluer ces négociations sur la base d'un rapport du Secrétaire général de la CNUCED et de toute autre documentation pertinente. Mais une analyse plus approfondie des résultats du Tokyo Round convaincra certainement l'ensemble de la collectivité internationale de son importance, non seulement sur le plan d'une libéralisation du commerce, mais aussi pour les ajustements structurels et notamment une plus grande participation du tiers monde, en particulier dans le domaine des produits manufacturés. Certaines négociations avec les pays en développement doivent encore être complétées; il faut notamment s'efforcer d'en arriver à un code de mesures de sauvegarde qui soit acceptable tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

43. Les négociations de la convention appelée à prendre la suite de la Convention ACP-CEE de Lomé, qui expire le 28 février 1980, viennent juste de se terminer. Elle repose sur quatre axes fondamentaux : la sécurité des relations de coopération fondée sur un régime de droit résultant d'un contrat librement négocié; l'établissement entre deux groupes régionaux d'un contrat unique excluant toute discrimination fondée sur les régimes économiques et politiques ou les modèles de développement des partenaires; une approche globale définissant et conjuguant tous les instruments de coopération, permettant ainsi d'apporter une réponse équilibrée à des besoins différenciés et cela en fonction des priorités définies par les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP); une coopération fondée sur un dialogue permanent qu'assure une structure institutionnelle reprise pour l'ensemble de la Convention ACP-CEE de Lomé.

44. Le texte de la nouvelle convention, et notamment les dispositions sur les échanges commerciaux, le système STABEX (stabilisation des recettes d'exportation) et la coopération financière et technique, comporte des améliorations sensibles par rapport à la Convention ACP-CEE de Lomé. Les pays ACP continueront à jouir d'un libre accès aux marchés de la Communauté et profiteront également de procédures plus souples concernant les règles d'origine, et il est prévu une extension de la liste des produits couverts par le STABEX. L'innovation majeure est une dotation spéciale de 280 millions d'unités de compte européennes qui permettra aux pays ACP producteurs de minerais de maintenir leur potentiel de production; à cela s'ajoutent les dispositions visant à aider ces pays à développer leurs ressources minières et énergétiques, notamment une assistance technique et financière pour la prospection et l'exploitation, un concours sous la forme de capitaux de risque

pour les préinvestissements et l'intervention de la Banque européenne d'investissement.

45. La totalité des fonds disponibles pour la coopération financière et technique s'élève à 5,6 milliards d'unités de compte européennes, en plus des 3,5 milliards prévus dans la convention actuelle. A ce total s'ajoutent les montants correspondant aux actions réalisées en dehors de la Convention en matière d'aide alimentaire et le cofinancement avec les organisations non gouvernementales.

46. La Communauté et les pays ACP ont continué à collaborer dans la mise en œuvre de la Convention ACP-CEE de Lomé, démontrant ainsi la possibilité, sur un plan régional, d'établir entre pays industrialisés et pays en développement des rapports fondés sur un contrat librement négocié. L'ouverture du marché communautaire aux pays ACP est quasi totale et sans réciprocité. Des mesures telles qu'un prix garanti pour le sucre, le système de stabilisation des recettes d'exportation, la mise au point en vue de leur financement de plusieurs projets de petites et moyennes entreprises, ainsi que la coopération financière et technique dans tous les secteurs, sont des moyens importants d'aide à la croissance des pays en développement. En 1978, 1 802 millions d'unités de compte européennes ont été engagés, c'est-à-dire plus de la moitié des ressources disponibles au titre de la Convention ACP-CEE de Lomé. Comme l'année précédente, le développement de la production représente près de la moitié du total des engagements.

47. En 1978, des accords de coopération ont été conclus avec les pays méditerranéens, ouvrant ainsi la voie à une collaboration globale plus poussée dans la Communauté afin de contribuer au développement de ces pays.

48. L'aide financière et technique fournie par la Communauté aux pays en développement non associés s'est élevée à 70 millions d'unités de compte européennes en 1978 contre 45 millions en 1977 et 20 millions en 1976. L'Inde est le plus grand bénéficiaire, ayant absorbé presque le quart de ce montant. La plupart des projets concernent le développement rural afin d'aider les couches les plus nécessiteuses de la population.

49. La coopération en vue du développement au niveau mondial se concrétise principalement dans le schéma des préférences tarifaires généralisées. Le schéma que la Communauté a adopté pour 1979 concilie la prise en considération des besoins des pays en développement en matière d'accès aux marchés des pays industrialisés et la responsabilité de la Communauté à l'égard de ses propres industries. Pour les produits industriels manufacturés et semi-manufacturés, le montant a été augmenté de 12,6 p. 100 par rapport à 1978. Pour les produits textiles, le schéma actuel a été reconduit pour six mois avec une augmentation de quantité de 5 p. 100, en attendant un nouvel arrangement fondé sur le résultat des négociations menées avec les principaux fournisseurs de la Communauté dans le cadre de l'Arrangement multifibres renouvelé.

50. Dans le domaine de l'aide alimentaire, les programmes de la Communauté pour 1978 se sont élevés à 221 millions d'unités de compte européennes contre 171 millions en 1977.

51. La Communauté a continué de participer activement aux travaux des différents organes de l'Organisa-

tion des Nations Unies qui s'occupent de coopération économique internationale et, en particulier, à ceux de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Sans doute, les résultats obtenus à la Conférence ne répondent pas aux souhaits émis par les pays en développement, mais il faut reconnaître que la coopération en vue du développement doit être appréciée dans une perspective à long terme, étant donné que les problèmes ne peuvent être résolus qu'au moyen d'un long processus d'adaptation des structures économiques. La Communauté économique européenne attache une importance particulière aux préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement et estime que, même si les résultats des deux premières sessions du Comité préparatoire ont été décevants, l'interdépendance croissante entre les économies nationales rend plus nécessaire que jamais la défi-

niton, par la collectivité internationale, d'une série d'options politiques devant permettre un progrès accéléré des pays en développement.

52. Les Etats membres de la Communauté ont récemment décidé de ratifier la Convention des Nations Unies sur le code de conduite des conférences maritimes, décision qui a été suivie par des déclarations d'intention similaires de la part de nombreux autres pays.

53. La Communauté est pleinement consciente de la gravité des problèmes économiques et sociaux auxquels le monde, et en particulier les pays en développement, doivent faire face à l'heure actuelle. Elle est prête à coopérer à des mesures visant à instaurer un ordre économique et social plus équitable.

La séance est levée à 12 h 55.

29^e séance

Mercredi 11 juillet 1979, à 15 h 30.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.29

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. MESTIRI (Observateur de la Tunisie) déclare que, chaque année, l'examen par le Conseil économique et social de la question de la politique économique et sociale internationale donne lieu à des évaluations sensiblement différentes de la part des pays en développement et de la part des pays développés. Les pays en développement, qui souffrent constamment des déséquilibres et de l'iniquité du système économique international, ont naturellement tendance à ne voir que les aspects négatifs de la situation et à considérer comme insuffisantes les quelques mesures qui sont prises au niveau international. Par contre, les pays développés ont tendance à gonfler au-delà de toute proportion l'importance de ces mesures fragmentaires et à minimiser les problèmes fondamentaux des relations Nord-Sud. A la session en cours, cette différence d'appréciation est aussi évidente que jamais.

2. Toutefois, on s'accorde maintenant à reconnaître, semble-t-il, que la crise économique présente est grave et qu'elle revêt des proportions globales. Il y a des années que les pays en développement s'efforcent d'appeler l'attention de la communauté internationale sur ce phénomène dont leur économie et la vie quotidienne de leurs peuples se ressentent depuis longtemps. La situation économique mondiale se caractérise par le ralentissement général de la croissance, l'aggravation des tendances inflationnistes et du chômage, sans parler de la pénurie de pétrole dont souffrent un certain nombre de pays. Etant donné la gravité de la situation, on ne saurait continuer à analyser superficiellement les problè-

mes, à essayer de les imputer aux fluctuations des prix, ou à se contenter de décisions limitées et fragmentaires. On ne saurait non plus, face aux revendications légitimes du tiers monde, se borner à prodiguer de bons conseils et, après de longues et laborieuses négociations, à prendre des engagements plus ou moins symboliques tout en continuant à se refuser aux décisions fondamentales dont les pays en développement ont besoin et que la situation internationale exige. Il est incroyable que des Etats puissent feindre d'ignorer les causes véritables de la crise et continuer à se refuser aux modifications de structure qui s'imposent depuis déjà de nombreuses années.

3. Ce n'est pas faire preuve d'un pessimisme exagéré que de dire que le dialogue Nord-Sud est bel et bien au point mort. Les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont toujours cru aux vertus du dialogue et se sont efforcés de saisir chaque occasion, si minime soit-elle, d'accomplir des progrès. M. Mestiri espère que l'on reconnaîtra la persévérance et la patience que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a toujours témoignées à l'égard de ses partenaires, dont le désir avoué d'avancer sur la voie du nouvel ordre économique international n'a pas toujours été convaincant.

4. Il est vrai que depuis 1974, année de l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) concernant l'instauration du nouvel ordre économique international, certaines mesures ont été prises, aux niveaux national et international, pour venir en aide aux pays en développement et que des décisions ont même été prises par le FMI et d'autres organismes internationaux pour apporter certaines améliorations aux mécanismes internationaux existants. Toutefois, aucune de ces mesures ne répond pleinement aux aspirations légitimes des pays en développement en ce qui con-

cerne l'instauration du nouvel ordre économique international, pas plus qu'elles ne satisfont aux besoins réels à long terme de l'économie mondiale en général. Confrontés aux problèmes aigus de l'inflation, du chômage, de la chute de la croissance et de l'épuisement rapide de certaines ressources naturelles, en particulier les ressources énergétiques, auxquels s'ajoute la situation de plus en plus alarmante des pays en développement, certains pays se contentent de se rabattre sur des « consultations » dans un cadre restreint, pour trouver des solutions à court terme et continuent à agir comme si la situation économique actuelle était essentiellement saine. Pourtant, il devient évident que ces pays ne maîtrisent plus les déséquilibres fondamentaux dont souffre leur économie; ils continuent, d'une manière effrénée, à consommer la plus grande partie des ressources non renouvelables de la planète, tout en ne faisant rien pour aider les pays en développement à contribuer réellement à leur propre croissance. D'autres pays reconnaissent les problèmes particuliers des pays en développement et partagent leurs aspirations à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, mais ils hésitent à s'attaquer résolument aux problèmes économiques mondiaux et ne sont pas disposés à prendre des engagements fermes au niveau international en vue d'apporter une aide effective aux pays en développement.

5. Les réunions tenues récemment ont confirmé toutes ces contradictions. Tant au Comité plénier qu'au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, la plupart des pays développés, arguant de la situation économique « incertaine » et des difficultés qu'ils rencontrent, ont refusé d'accepter des engagements concrets en faveur des pays en développement, courant ainsi le risque d'aggraver leurs propres problèmes en prolongeant ceux du tiers monde. Le Comité plénier n'a réussi à apporter aucune contribution pour faire progresser le dialogue Nord-Sud sur les points les plus cruciaux, et le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'est même pas parvenu à élaborer un projet de stratégie pour les années 80. Les objectifs sur lesquels la communauté internationale paraissait d'accord il y a quelques mois seulement sont maintenant contestés. Les pays développés sont revenus sur la notion d'engagements globaux de la communauté internationale, remettant en cause l'idée même d'une stratégie commune du développement. L'hésitation de la plupart des pays intéressés à donner une réponse claire sur ces questions ne fait qu'accroître les doutes qu'éprouvent les pays en développement et que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa cinquième session, n'a rien fait pour dissiper. Les quelques résolutions adoptées par consensus à cette session ne compensent pas le fait que les pays développés ont refusé d'accorder leur appui à la plupart des propositions visant à la restructuration des relations économiques internationales. Au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, la plupart des pays développés se sont même refusés à examiner les principales propositions présen-

tées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. La Conférence elle-même montrera si ce refus présage une décision définitive de la part de ces pays de n'accepter aucun engagement financier additionnel.

6. On semble considérer que le dialogue Nord-Sud ne pourra pas être poursuivi tant que les pays développés n'auront pas surmonté leurs difficultés économiques, en particulier en ce qui concerne la stabilisation des approvisionnements et des prix des matières premières, comme si cela devait apporter la solution miracle aux problèmes de structure fondamentaux de l'économie mondiale. L'idée d'un débat international sur le problème de l'énergie, auquel ne participeraient que certains pays « intéressés », a été suggérée par un porte-parole de la Communauté économique européenne. A sa récente réunion, l'OPEP a catégoriquement rejeté cette suggestion, faisant remarquer qu'il ne saurait y avoir de dialogue valable sur le problème de l'énergie qui n'incluerait pas les autres problèmes auxquels se trouve confrontée la communauté internationale, et plus particulièrement les pays en développement. Si donc la crise de l'énergie favorise la reprise d'un véritable dialogue Nord-Sud, elle n'aura pas été vaine. Un dialogue véritablement global ne peut se concevoir en dehors du cadre des Nations Unies et sans la participation de tous les Etats désireux d'y contribuer.

7. Le Conseil économique et social a un rôle à jouer dans la coordination des activités économiques et sociales du système des Nations Unies et dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes mondiaux, et ce rôle doit être maintenu. Toutefois, il s'agit d'un organe dont la composition est limitée et qui ne devrait pas essayer de se substituer à ceux qui ont une composition universelle. Néanmoins, M. Mestiri est certain que le Conseil peut et doit contribuer à apporter à ces problèmes des solutions qui tiennent compte des intérêts de tous, en particulier des pays en développement.

8. M. VELKOV (Conseil d'assistance économique mutuelle) dit que, depuis 30 années qu'il existe, le CAEM travaille conformément aux principes et normes socialistes inscrits dans sa charte en matière de relations internationales. Il est l'expression d'un nouveau type de coopération à l'intérieur d'un vaste groupe de pays, coopération fondée sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intérêt national des Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, la pleine égalité de droits, l'avantage mutuel et l'assistance fraternelle mutuelle. Pionniers de l'organisation d'une coopération multilatérale, ses pays membres ont accumulé, surtout dans le domaine de la planification et de la coordination des plans économiques nationaux, une somme d'expérience unique, à laquelle se prêtait le schéma de leur économie socialiste planifiée. C'est ainsi qu'ils ont pu instaurer une division internationale du travail de type socialiste et aboutir à une intégration économique socialiste fondée sur l'application intelligente des lois économiques objectives. Le Programme général pour l'extension et l'amélioration de la coopération et pour le progrès de l'intégration économique socialiste entre les pays membres du CAEM, adopté en 1971, a été particulièrement important pour le développement planifié de leurs économies et a été mis en œuvre avec succès.

9. Pendant les 30 dernières années, les pays membres du CAEM ont largement accru leur potentiel économique tout en évitant les crises caractéristiques de l'économie capitaliste contemporaine. Leur avance remarquable s'est caractérisée par des taux élevés de croissance, un progrès scientifique et technique rapide, une élévation régulière des niveaux de vie et de culture et la réduction progressive des différences entre leurs niveaux de développement économique. Entre 1950 et 1978, leur revenu national a été multiplié par 7,6 en moyenne, par 10 pour la Bulgarie, par 4,7 pour la Hongrie, par 5,7 pour la Mongolie, par 7,9 pour la Pologne, par 5,9 pour la République démocratique allemande, par 13 pour la Roumanie, par 4,7 pour la Tchécoslovaquie et par 8,1 pour l'Union soviétique. Le volume de la production industrielle des pays du CAEM a été multiplié par 12 entre 1951 et 1978, et il est passé de 18 à 33 p. 100 de la production industrielle mondiale. Le développement le plus rapide a été celui des secteurs essentiels à l'élévation du niveau technique de l'ensemble de l'économie, qui représentent actuellement entre 35 et 51 p. 100 de l'activité industrielle globale. La transformation de certains pays membres, naguère retardés et principalement agricoles, est illustrée par le fait que, comparée à ce qu'elle était en 1950, la production totale de l'industrie des constructions mécaniques et du travail des métaux était en 1978 101 fois plus grande en Bulgarie et en Roumanie, et 69 fois en Pologne. La Mongolie qui, encore récemment, était un pays économiquement retardé a réussi à développer son économie avec l'aide des autres pays du CAEM; le développement de l'industrie moderne avance rapidement à Cuba, et un programme intensif de reconstruction et de développement est mis en œuvre au Viet Nam. Dans tous les pays membres du CAEM, la base matérielle et technique d'une agriculture socialiste puissante est renforcée, et le volume de la production est 2,5 fois plus élevé qu'il y a 30 ans.

10. Le volume du commerce entre les pays membres était en 1977 près de 20 fois plus élevé qu'en 1950 et il a atteint 100 milliards de roubles en 1978; le commerce avec les autres pays socialistes s'accroît aussi rapidement. Dans les pays membres du CAEM, le revenu par habitant a été multiplié par 5,5 depuis 1950, et le taux d'accroissement du revenu national dépasse celui de l'accroissement démographique; le niveau de prospérité matérielle continue donc à s'élever. Non seulement le droit au travail et au plein emploi est garanti, mais les salaires et les revenus des coopératives se sont élevés ainsi que les moyens financiers dégagés pour le bien-être social, les services médicaux, l'éducation, les loisirs des travailleurs et la sécurité sociale. La construction de logements et la mise en place d'édifices collectifs se poursuit à grande échelle; rien qu'entre 1956 et 1978, plus de 67 millions d'appartements ont été aménagés, ce qui a permis à environ deux tiers de la population des pays du CAEM de s'installer dans des logements neufs et bien construits et d'améliorer leur niveau de vie.

11. Le CAEM continue à chercher à étendre ses relations économiques, scientifiques et culturelles à tous les pays du monde, quel que soit leur système social, sur la base des principes de l'égalité, de l'avantage mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun. La Yougoslavie participe aux travaux des organes du CAEM depuis 1964, et la coopération entretenue

depuis 1973 avec la Finlande est un excellent exemple de relations mutuellement avantageuses entre le CAEM et un pays dont le système socio-économique est différent.

12. Ces réalisations ont suscité dans de nombreux pays, notamment les pays en développement, le désir de coopérer avec le CAEM. Des accords ont été signés avec l'Iraq et le Mexique en 1975, et la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique populaire lao, l'Angola et l'Ethiopie participent, en tant qu'observateurs, aux travaux du CAEM. Le nombre de pays qui assistent à ses sessions en tant qu'observateurs ne cesse de croître et, à la dernière session, l'Afghanistan, le Yémen démocratique et le Mozambique s'y sont joints pour la première fois. Les pays membres du CAEM appuient sans réserve l'aspiration des pays en développement à l'indépendance politique et économique et souscrivent pleinement aux principes de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Non seulement le volume de leur commerce avec les pays en développement a augmenté et s'est diversifié pendant ces 30 dernières années, mais ils fournissent actuellement une aide économique et technique à 78 pays. Grâce à leur assistance, près de 4 000 grands projets ont été exécutés ou sont en cours dans des pays en développement, surtout dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture, de la science et de la culture, et 2 750 d'entre eux sont déjà opérationnels. Toutes les installations appartiennent aux pays en développement eux-mêmes. Les pays du CAEM ont aussi fourni d'importants crédits à long terme à des conditions de faveur. Plus de 700 000 travailleurs spécialisés des pays en développement ont été formés grâce à l'assistance du CAEM et plus de 40 000 étudiants, diplômés et stagiaires suivent les cours d'établissements d'enseignement supérieur de ses pays membres, dont 2 300 étudiants reçoivent une aide du Programme de bourses du CAEM, qui fonctionne depuis l'année scolaire 1974-1975.

13. Le CAEM développe aussi ses relations économiques avec les pays capitalistes industrialisés, et la coopération industrielle ainsi que les échanges scientifiques et techniques s'intensifient et prennent un caractère permanent. Il maintient des relations nombreuses avec les organisations internationales économiques, scientifiques et techniques, surtout au sein du système des Nations Unies, et les tient informées de son expérience, contribuant ainsi à la mise en œuvre de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki en 1975.

14. Des représentants de la Communauté économique européenne et de l'ONUDI, spécialement invités, ont assisté à la session du CAEM qui vient de se terminer. Présidée par le Président du Conseil des ministres soviétiques, la session a reçu les vœux de succès de M. Brejnev et des chefs des partis communistes et des partis des travailleurs des pays membres. Les participants ont adopté une Déclaration du trentième anniversaire dans laquelle ils passent en revue les réalisations du CAEM et expriment l'espoir que de nouveaux progrès seront accomplis. Ils ont approuvé des programmes de coopération à long terme dans les domaines de l'industrie de la consommation, des transports et de l'équipement et ont examiné les progrès réalisés dans l'élaboration de cinq programmes à long terme de coopération et de

coordination des plans économiques nationaux pour la période 1981-1985. Les pays membres ont réaffirmé leur intention de développer leur coopération multilatérale et bilatérale avec tous les pays du monde : les pays socialistes, les pays en développement et les autres. Les participants ont confirmé la volonté du CAEM et de ses pays membres d'aboutir à un accord avec la Communauté économique européenne et ses pays membres sur la base d'un principe de réelle égalité dans l'intérêt de la coopération paneuropéenne. Ils ont accordé une grande importance à la politique de paix des pays du CAEM et à leurs efforts pour développer la coopération économique internationale et pour favoriser le désarmement, d'abord dans le domaine nucléaire. Les participants ont aussi salué le deuxième Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives comme étant une contribution capitale à la paix et à la détente.

15. Le CAEM continuera à coopérer activement avec le Conseil économique et social, qui lui fournit l'occasion d'informer les autres pays de son expérience collective et de contribuer ainsi à la solution des problèmes dans le domaine économique et social.

16. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) constate que le monde a connu 20 ans d'une prospérité sans précédent. Cependant, on ne peut le nier, ce sont surtout les pays industrialisés qui ont tiré profit de cette prospérité tandis que la situation de nombreux pays en développement s'est notablement détériorée. On reproche souvent à ces derniers d'être trop impatients et de ne pas cacher leur déception devant la lenteur du dialogue Nord-Sud. Il ne faut cependant pas oublier que ces pays sont en butte à des difficultés particulières. Alors que les pays développés, déjà parvenus à un certain niveau de prospérité économique, peuvent se permettre le luxe d'une croissance zéro, la stagnation signifie souvent, pour les pays en développement, une régression, des dettes et la ruine.

17. La notion d'interdépendance entre les Etats est maintenant largement acceptée, mais le besoin de s'adapter à cette réalité n'a pas été reconnu dans la même mesure. Le monde industrialisé semble craindre le changement comme étant un facteur perturbateur alors qu'en fait il ne ferait que rendre la situation actuelle plus tolérable. Le nouvel ordre économique international signifie, non pas la destruction du système en place mais l'adaptation aux réalités actuelles de structures qui existent depuis des décennies.

18. Pendant les années 60, la communauté internationale a pris conscience à la fois des problèmes du développement économique et du mouvement vers la décolonisation. C'est ainsi que les pays en développement ont, après la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1964, formé le Groupe des Soixante-Dix-Sept pour présenter un front uni. Le Brésil est associé au Groupe des Soixante-Dix-Sept depuis le début et ne cesse depuis d'œuvrer pour un aménagement de l'ordre économique international qui permette d'instaurer une ère de coopération effective en faveur du développement. Bien qu'il y ait peu matière à se réjouir des résultats obtenus jusqu'à présent, la force réelle du Groupe des Soixante-Dix-Sept réside dans sa cohésion.

19. Le Brésil repousse fermement la notion d'« application graduée » en tant que partie du mécanisme de la coopération économique internationale et s'oppose également à l'introduction de la notion de sélectivité dans les processus de négociation actuellement en cours.

20. Ce qui sépare le monde développé du monde en développement ce sont non seulement les inégalités économiques et sociales mais aussi les inégalités politiques, une lacune du pouvoir de prise de décision qui permet au monde développé d'adopter des décisions que le monde en développement ne peut que subir. Lorsque les pays en développement font observer que l'on ne pourra pas obtenir de résultat sans une « volonté politique », ce qu'ils entendent par là c'est que le monde en développement devrait être en mesure de participer à la prise des décisions au lieu d'en supporter seulement les conséquences; que les pays du monde développé ne devraient pas, à l'intérieur de leurs frontières, être protégés par leur propre législation tandis qu'à l'extérieur ils se réfugient derrière le droit régissant toutes les nations; enfin, que des théories ne doivent pas être élaborées dans un monde pour être testées sur le terrain d'essai de l'autre.

21. Les pays en développement savent fort bien qu'ils doivent surtout compter sur leurs propres ressources et sur leurs propres efforts pour leur développement économique et social. Cependant, depuis des décennies, ils sont pris dans un cercle vicieux. Différents organes internationaux leur ont conseillé d'adopter le processus d'industrialisation pour mieux se protéger contre les fluctuations cycliques qui caractérisent une économie reposant sur l'exportation de matières premières, et les pays développés les ont eux-mêmes encouragés à s'industrialiser. Or, dès que le processus d'industrialisation commence à porter ses fruits sous forme d'exportations, il est demandé aux pays en développement d'accepter des limitations volontaires afin d'éviter la dislocation du marché. Les pays mêmes qui ont encouragé le monde en développement à s'industrialiser se protègent maintenant lorsque celui-ci cherche le moyen de continuer à financer son développement économique et social en augmentant et en diversifiant ses exportations.

22. Toute la communauté internationale semble reconnaître que de nouveaux mécanismes de coopération doivent être créés si l'on veut parvenir à instaurer un nouvel ordre économique international. Dans la réalité toutefois, six ans de durs efforts au cours des négociations commerciales multilatérales organisées dans le cadre du GATT ne se sont soldés que par des échecs. Depuis le lancement de ces négociations en 1973 le monde est plongé dans une crise économique grave, et il était peu vraisemblable que l'on répondrait aux aspirations légitimes des pays en développement. Il est maintenant clair que les grandes nations commerciales s'attachent en premier à résoudre leurs propres problèmes et excluent trop fréquemment les pays en développement des phases cruciales du processus de prise de décisions. L'échec des négociations pourrait avoir de graves conséquences sur l'avenir du commerce mondial. Il semble peu probable que l'accord global qui doit encore être définitivement approuvé suffira à garantir aux pays en développement une part croissante des échanges mondiaux.

23. On doit, sur le plan politique, reconnaître la situation et s'engager à poursuivre les efforts au sein du GATT et dans d'autres instances pour résoudre d'urgence les problèmes des pays en développement et pour faire participer ceux-ci plus largement au commerce mondial. En particulier, puisque les efforts visant à une réforme réelle du GATT lui-même qui ont été faits pendant les négociations commerciales multilatérales ont échoué, il serait nécessaire d'introduire des changements importants dans les méthodes de travail du GATT si l'on veut que cet organisme réponde à l'avenir aux besoins des pays en développement.

24. La délégation brésilienne est également déçue par les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a confirmé les divergences de vues profondes qui existent entre les pays développés et les pays en développement, non seulement quant au remède à administrer à l'économie mondiale, mais même quant à la cause de ses maux. Il est en particulier inquiétant de constater que, du fait de l'attitude inflexible de nombreux pays développés, il n'a pas été possible de trouver des solutions pragmatiques pour résoudre ces divergences conceptuelles. Le Brésil, ainsi que les autres membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, reste fermement attaché aux objectifs que constituent la restructuration fondamentale de l'économie mondiale et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il faut espérer que le signal d'alarme donné par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session encouragera les gouvernements à faire de plus grands efforts dans un futur immédiat pour remédier aux imperfections et aux injustices de l'ancien ordre économique international. A cette fin au moins le dialogue Nord-Sud reste ouvert. Dans une étude récente du Secrétaire général de l'OCDE intitulée « L'incidence des nouveaux pays industriels sur la production et les échanges des produits manufacturés », on trouve de nombreuses affirmations qui montrent que les conclusions auxquelles est parvenue une organisation qui travaille pour le secteur le plus avancé du monde développé recouvrent un grand nombre de celles auxquelles sont parvenus les pays en développement et qu'ils ont annoncées dans des instances internationales. Cela étant, on ne voit pas pourquoi elles ne devraient pas être mises en application.

25. L'asymétrie qui existe dans les relations Nord-Sud est encore plus frappante dans le domaine de la science et de la technique que dans celui du commerce et de la finance. C'est parce que à peu près toutes les recherches sont effectuées dans les pays développés, dont les institutions détiennent presque tous les brevets enregistrés dans le monde, que le Gouvernement brésilien attache une aussi grande importance au transfert de technologie en faveur du développement, domaine dans lequel les pratiques restrictives abondent malheureusement. Il faudrait que soit librement élaborée une technologie adaptée aux réalités concrètes des pays bénéficiaires et pouvant être combinée avec des éléments d'une technologie étrangère plus complexe. Une telle « combinaison » est indispensable pour stimuler le développement économique et social grâce à l'influence dynamique de la technique sur l'ensemble du processus du développement. Si l'on avait vraiment voulu éliminer les pratiques

restrictives qui gênent le transfert de technologie et la mise au point de techniques endogènes dans les pays en développement, on aurait déjà établi un code de conduite pour le transfert de technologie et mis en place un mécanisme de financement permettant un développement scientifique et technique authentique. Au cours des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, les aspirations du monde en développement ont de nouveau été exposées en détail. Comme le sous-développement est étroitement lié à des problèmes structurels nécessitant l'adoption de solutions nationales et internationales, le programme d'action qu'approuvera la Conférence doit nécessairement comprendre des mesures et recommandations générales et spécifiques, nationales et internationales, en vue de renforcer la créativité des pays en développement et de promouvoir leur développement scientifique et technique autonome. C'est pourquoi le Gouvernement brésilien place beaucoup d'espoir dans la Conférence et espère que les résultats de ses travaux porteront tout particulièrement sur le développement.

26. Les activités du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite à l'intention des sociétés transnationales sont parvenues à la fin de ce qu'on pourrait appeler une phase conceptuelle, et tout indique que le long processus préparatoire est maintenant parvenu au point où il serait possible de commencer à négocier des formules concrètes. Il ne fait aucun doute que de nombreuses délégations savent au moins ce qu'elles ne veulent pas voir figurer dans le code, et il faudra déployer beaucoup d'efforts, d'imagination et de souplesse pour veiller à ce que les négociations permettent d'atteindre les objectifs recherchés sans porter atteinte aux principes découlant de la souveraineté des Etats. Il faut espérer que le code qui résultera des travaux du Groupe pourra être adopté l'an prochain.

27. Quant aux préparatifs d'une nouvelle stratégie internationale du développement, le représentant du Brésil fait observer que la résolution 33/193 de l'Assemblée générale contient des directives claires pour la mise au point et la réalisation d'objectifs précis orientés vers l'action et visant à provoquer les changements structurels qu'exige l'instauration effective du nouvel ordre économique international. En plus des négociations à mener à cet égard, il faudra préparer sérieusement et en bon ordre la session extraordinaire de 1980, au cours de laquelle l'Assemblée générale sera appelée à élaborer une nouvelle stratégie qui, il faut l'espérer, sera davantage couronnée de succès que les deux précédentes. Ce ne sera pas tâche facile car la somme des objectifs maximaux que préconisent les divers gouvernements ne sera certainement pas réalisable. Il semble toutefois que l'on s'accorde en général à reconnaître que l'économie internationale a besoin d'une restructuration efficace qui devrait trancher dans le vif et ne pas se limiter à de simples rajustements de forme. Malheureusement, nombreux sont ceux qui considèrent encore que l'interdépendance est une figure de rhétorique et non la réalité flagrante à laquelle nul ne peut échapper.

28. M. HILL (Jamaïque) dit que la crise profonde, persistante et de plus en plus grave que traverse l'économie mondiale est autant une crise de confiance qu'une crise de gestion. Bien que les principaux pays industrialisés

sés reconnaissent maintenant, apparemment avec étonnement, qu'il ne peut y avoir de prospérité pour les riches lorsque la majorité reste pauvre, ils ne semblent quand même pas décidés à s'engager à mettre en œuvre des politiques qui contribueraient de façon notable à la restructuration fondamentale de l'économie mondiale et, partant, à l'établissement de relations plus équitables et plus justes. Seuls des changements structurels de cet ordre permettront de corriger les déséquilibres qui freinent la croissance et retardent le développement. Les problèmes connexes sont si complexes et si profondément enracinés que les administrations nationales ne peuvent plus faire de prévisions. Les grands pays industrialisés ont acquis une certaine capacité limitée d'adaptation aux bouleversements actuels, mais cette adaptation, qui est à court terme et conjoncturelle, n'offre pas de véritable solution. Pour les pays en développement, qui ont moins de marge de manœuvre, l'adaptation est encore plus pénible et plus lourde. Tous les pays sans exception doivent coopérer à l'élaboration de programmes d'action concrets s'ils veulent aborder les années 80 avec un sentiment de confiance renouvelé et un espoir de gérer l'économie mondiale au bénéfice de tous.

29. La délégation jamaïcaine partage sans réserve l'opinion selon laquelle les questions sociales et économiques forment un tout et les objectifs économiques ont des fins sociales. Il est difficile d'imaginer une économie mondiale équilibrée dans les années 80 et au-delà sans les nécessaires modifications structurelles et institutionnelles. La stratégie du développement pour les années 80 doit fixer un ensemble précis de buts et objectifs, et la communauté internationale devra identifier et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour atteindre ces objectifs.

30. Le Gouvernement jamaïcain estime que la priorité absolue devra être donnée au développement de la production alimentaire et agricole. Certes, les pays en développement ont fait progresser leur production alimentaire mais ils sont encore fortement tributaires de leurs importations. La communauté internationale doit donc soutenir les efforts faits par les gouvernements pour surmonter les obstacles qui s'opposent à l'accroissement de la production agricole en général et de la production alimentaire en particulier. La délégation jamaïcaine soutient sans réserve les activités de la FAO, du Conseil mondial de l'alimentation et du FIDA, et elle approuve notamment le Plan d'action en cinq points relatif à la sécurité alimentaire mondiale élaboré par le Conseil de la FAO. Elle regrette que les principaux exportateurs de blé ne se soient pas suffisamment engagés dans cet effort et qu'ils n'aient pas joué le rôle qui leur incombait dans la conclusion d'un accord international. On ne peut pas satisfaire à un besoin aussi fondamental par une action spectaculaire, pas toujours pleinement efficace, engagée au moment où une crise se produit. Si ses travaux aboutissent, la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural devrait jeter les bases des mesures à prendre pour résoudre les problèmes urgents qui se posent dans le secteur agricole.

31. L'accord conclu au sujet du projet d'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en tant qu'institution spécialisée représente un progrès modeste de la coopération écono-

mique internationale, mais non un succès majeur. L'objectif fixé à Lima, selon lequel 25 p. 100 de la capacité industrielle mondiale de production devraient être implantés dans les pays en développement, reste à atteindre. A cette fin, les pays industrialisés devront faire en sorte d'assurer l'accès à leurs marchés des produits obtenus grâce à l'utilisation novatrice par les pays en développement de la technologie acquise.

32. Les pays industrialisés doivent aussi s'engager à procéder à des adaptations structurelles de leurs économies nationales. Un pas modeste a été franchi à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour faciliter les consultations mondiales nécessaires à cette entreprise de coopération. Les pays en développement ne pourront pas continuer à porter l'essentiel du fardeau de la restructuration de l'économie mondiale comme ils l'ont fait au cours des années passées. Depuis le début des années 70, ils fournissent des marchés aux exportations des pays industrialisés, alors que les mesures protectionnistes frappant leurs propres exportations s'aggravent, que les termes de l'échange se détériorent à leur détriment, que leur dette extérieure s'accroît à un rythme spectaculaire, que l'inflation sévissant dans les pays industrialisés gonfle les prix de leurs importations et que la question de l'énergie affecte sérieusement leur économie.

33. A propos de cette dernière question, le Secrétaire général a soulevé un point très important lorsqu'il a affirmé que l'ère de l'énergie bon marché était révolue. A cet égard, il ne faut pas oublier que les pays industrialisés ont eu plus d'un siècle pour asseoir fermement leur industrialisation grâce à l'utilisation de matières premières à bon marché, y compris l'énergie, venant de marchés d'outre-mer captifs. Les pays en développement qui se trouvent au premier stade de l'industrialisation doivent maintenant faire face à des obstacles majeurs comme le protectionnisme, l'inflation et les restrictions d'accès à la technologie. La délégation jamaïcaine attache la plus grande importance à la question de l'énergie tout en reconnaissant que le Conseil n'est pas l'instance la plus appropriée pour procéder à une analyse détaillée des problèmes. En l'occurrence, M. Hill tient seulement à rappeler la position de son gouvernement, exposée par le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, selon laquelle les projections concernant l'offre mondiale de ressources énergétiques impliquent, notamment pour les pays en développement, des conséquences trop effrayantes pour être passées sous silence.

34. La convergence de ces questions critiques a fait naître une situation « nouvelle » qui menace de maintenir l'écart entre le petit nombre des riches et la multitude des pauvres. Ce n'est pas là une formule de paix internationale ni une situation que les pays en développement puissent accepter. La délégation jamaïcaine estime que la communauté internationale ne met pas assez d'empressement à prendre ses responsabilités et que certains secteurs prioritaires en particulier exigent une action. Premièrement, il faudra faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement

rural soit un succès. Deuxièmement, il faudra réaliser de plus grands progrès à la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en vue d'atteindre les objectifs de Lima. Troisièmement, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement devra déboucher sur des résultats tangibles et fournir aux pays en développement la capacité technologique leur permettant d'accroître leur productivité. Quatrièmement, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables doit donner aux pays en développement et à la communauté internationale le moyen de préserver la base de leurs programmes d'industrialisation; cependant, la Conférence ne se réunira pas avant 1981, et le problème de l'énergie ainsi que ses conséquences pour les pays en développement sont une source de préoccupation immédiate.

35. Dans leur évaluation préliminaire des résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays en développement les ont, à juste titre, jugé modestes. Certaines questions n'ont pas été traitées sérieusement. Les pays industrialisés, par exemple, ont manqué une bonne occasion de s'attaquer au problème de l'inflation. A propos de l'interdépendance, les pays industrialisés et les pays en développement n'ont pas pu s'entendre pour définir les fondements d'une action concertée en vue de résoudre la crise actuelle. Bien que les représentants des grands pays industrialisés qui assistent à la session en cours du Conseil reconnaissent sans difficulté l'interdépendance des pays et la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique plus équitable, suivant lequel les pays en développement joueraient un rôle plus important dans l'économie mondiale, ils n'ont pas été capables, à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de se persuader ou de se laisser persuader d'agir dans ce sens. Quelle qu'en soit la raison, on s'est aperçu qu'il y avait loin des paroles aux actes.

36. Face à ce qui semble être une tactique des pays industrialisés pour éviter les décisions difficiles, la délégation jamaïcaine estime qu'on ne peut pas s'attendre raisonnablement à des progrès notables du dialogue Nord-Sud. Elle continue néanmoins à espérer qu'il sera bientôt possible de rouvrir un dialogue utile, au lieu de poursuivre les tâtonnements actuels qui en tiennent lieu. Elle espère aussi voir le moment où les questions ne seront plus renvoyées d'une instance à une autre pour mieux éviter la prise de décision. S'il est vrai que le calendrier chargé des réunions suscite des difficultés, l'absence de progrès résulte bien davantage du refus des pays industrialisés d'engager de sérieuses négociations, comme l'a montré l'attitude qu'ils ont adoptée à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au sujet du transfert de ressources.

37. Il est urgent d'organiser les travaux du Conseil économique et social de façon qu'il puisse contribuer à la poursuite du dialogue et à l'instauration d'un climat permettant à la communauté internationale d'agir face aux grandes questions économiques et sociales. Notant à quel point la session actuelle est devenue une affaire de routine, la délégation jamaïcaine ne peut que répéter l'appel qu'elle a lancé en 1978 pour qu'une action soit

entreprise rapidement en vue de ranimer l'activité du Conseil.

38. En ce qui concerne l'Afrique australe, le Conseil ne peut pas se contenter de réaffirmer sa position alors que chaque année la situation dans cette région constitue une menace plus grande pour la paix et la sécurité internationales. Il est difficile de concevoir que des pays qui pourraient avoir une si grande influence pour provoquer des changements réels jugent impossible de réagir à ce qui constitue un affront permanent à la conscience de l'humanité. S'il y a jamais eu une situation économique et sociale qui appelle une solution d'urgence, c'est bien celle de l'Afrique australe.

39. Le point 5 de l'ordre du jour, qui porte sur l'assistance dans les cas d'urgence, revêt un intérêt particulier pour la Jamaïque, qui se relève à peine d'inondations désastreuses, la plus grande catastrophe naturelle que ce pays ait connue depuis des décennies. Le Gouvernement et le peuple jamaïcains désirent exprimer leurs remerciements pour l'aide fournie par de si nombreux gouvernements, dont beaucoup sont représentés au Conseil, et par les institutions internationales qui ont su répondre à son appel en temps opportun et de manière si efficace.

40. M. BIRIDO (Soudan) dit que les études économiques présentées au Conseil donnent une sombre image de l'économie internationale, qui traverse encore une crise grave. Il n'y a pas eu de progrès significatif sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre économique international; malgré les efforts faits par les pays en développement au cours des négociations commerciales multilatérales, on s'est peu préoccupé de prévoir des mesures spéciales à leur intention, et le protectionnisme continue de prévaloir. Il ressort clairement de l'échec général des négociations que les pays développés sont encore loin de reconnaître la nécessité d'une restructuration fondamentale des relations économiques internationales, malgré les conséquences néfastes de la crise pour les pays en développement, notamment pour les pays les moins avancés.

41. Les résultats décevants de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement l'ont à nouveau confirmé : certains pays développés ont même tenté de revenir sur des questions qui avaient fait l'objet d'un accord au cours des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Néanmoins, M. Birido se félicite des quelques résultats positifs de la session, notamment du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, et prie instamment la communauté internationale et tous les membres du système des Nations Unies d'intensifier leurs efforts pour le mettre en œuvre.

42. Autre modeste progrès de la coopération entre pays développés et pays en développement, l'accord, conclu en mars 1979, sur un projet d'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en tant qu'institution spécialisée. Il faut espérer que la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel prendra les décisions qui s'imposent pour atteindre avant la fin du siècle l'objectif qui consiste à porter à 25 p. 100 la part des pays en développement dans la production industrielle totale. Conscients des réalités de l'industrialisation, les pays en développement

ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération technique et économique entre eux, conformément aux diverses déclarations du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur ce sujet.

43. La délégation soudanaise pense, elle aussi, que le Conseil économique et social doit prêter attention à la troisième stratégie internationale du développement, qui devrait bénéficier de l'expérience tirée de la deuxième et être étroitement liée au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il est préoccupant de constater que l'aide publique au développement n'a pas même atteint la moitié des 0,7 p. 100 du PNB fixés comme objectif et que d'autres flux de ressources à long terme n'ont pas augmenté de façon appropriée en termes réels depuis quelques années. Aussi, la troisième stratégie internationale du développement doit-elle être assortie d'engagements spécifiques car il est indispensable d'accroître l'aide extérieure sur une base plus sûre, en conformité avec les notions d'interdépendance générale et d'autonomie collective des pays en développement. La nouvelle stratégie doit aussi donner la priorité aux besoins des pays les moins avancés, dont la situation économique est toujours aussi sombre. Le principal problème du développement économique est celui de la mobilisation de ressources pour la croissance que les peuples démunis du monde ne peuvent plus attendre indéfiniment. Le Conseil est particulièrement bien placé pour accélérer l'instauration du nouvel ordre économique international en usant de toute l'autorité que lui confère la Charte des Nations Unies pour élaborer des programmes appropriés de développement économique et social.

44. M. KHANE (Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), présentant le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa treizième session (A/34/16), dit que le Conseil a vu sa confiance en lui-même renforcée par le fait que, peu de temps avant qu'il ne se réunisse, la Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'ONUDI en institution spécialisée était parvenue à un accord sur un projet d'acte constitutif, marquant ainsi une étape importante dans la réalisation de l'un des objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. Le statut d'institution spécialisée devrait renforcer la souplesse et l'efficacité de l'ONUDI, et les ministres responsables de l'industrie dans les différents pays devraient pouvoir se réunir plus fréquemment pour examiner les problèmes industriels qui se posent à l'échelon international. M. Khane espère que la nouvelle institution spécialisée commencera à fonctionner au début de 1982 au plus tard.

45. Les membres du Conseil du développement industriel ont montré qu'ils étaient résolus à assurer le succès de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui doit se tenir à New Delhi en janvier 1980, en décidant de convoquer vers la fin de l'année en cours une session extraordinaire du Conseil, en sa qualité de Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence générale, pour qu'il effectue un dernier examen des préparatifs.

46. Le Conseil du développement industriel a reconnu que le système de consultations offert aux Etats membres un mécanisme précieux et unique pour poursuivre

des efforts conjoints en vue d'accélérer l'industrialisation des pays en développement, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima. Il a pris diverses décisions en vue d'améliorer ce système; en particulier, il a demandé au Directeur exécutif d'établir un projet de règlement concernant le fonctionnement du système et il a décidé qu'il conviendrait de financer la participation de représentants des pays les moins avancés à de futures consultations. Les incertitudes qui pourraient subsister en ce qui concerne le système de consultations proviennent du problème que pose le financement du budget. Le Conseil a également recommandé que la Banque d'informations industrielles et techniques, qui a fonctionné en tant que projet pilote, soit maintenue en tant qu'activité continue de l'ONUDI. La Banque devrait pouvoir fournir une aide considérable aux pays en développement dans le domaine de l'industrialisation.

47. Le Conseil du développement industriel a examiné en outre le programme des conseillers industriels principaux hors siège en se fondant sur le rapport établi par sir Robert Jackson en application de la résolution 1978/65 du Conseil économique et social. Il a fait sienne l'opinion exprimée dans le rapport, à savoir que le programme des conseillers industriels hors siège devait être renforcé, et il a demandé que ses vues soient portées à la connaissance de l'Administrateur du PNUD, notamment la recommandation selon laquelle le PNUD devrait financer un maximum de 50 postes de conseillers industriels hors siège d'ici à la fin de 1980. Toutefois, à sa dernière session, le Conseil d'administration du PNUD s'est borné à prier le Directeur exécutif de l'ONUDI et l'Administrateur du PNUD de faire en commun une étude par pays des besoins en matière de services de conseillers industriels principaux hors siège, comme sir Robert Jackson l'avait proposé dans son rapport, et il a renvoyé à sa vingt-septième session toute décision concernant l'accroissement éventuel du nombre des postes de conseillers industriels hors siège financés par le PNUD. M. Khane explique qu'il a fait un exposé assez détaillé de la question des conseillers industriels hors siège car il estime que son étude de la question des conseillers industriels principaux hors siège a déjà pris trop de temps au Conseil économique et social et dans d'autres instances et qu'il conviendrait de prendre une décision définitive à cet égard sans plus tarder.

48. Bien que la dernière en date des sessions du Conseil du développement industriel se soit tenue dans un climat de coopération, il existe de sérieux motifs de préoccupation. Après sa deuxième Conférence générale et en ne disposant pratiquement d'aucune ressource supplémentaire, l'ONUDI a instauré un certain nombre de programmes nouveaux qui se sont déjà révélés d'une grande utilité pour les pays en développement. Au cours des quatre dernières années, elle est également parvenue à augmenter de 52 p. 100 en termes réels l'assistance technique qu'elle fournit, en exécution des mandats qui lui ont été confiés par la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et par l'Assemblée générale. Toutefois, compte tenu des contraintes financières rigoureuses qui existent actuellement au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI, comme d'autres programmes du Secrétariat de l'ONU, a été priée de préparer un budget-

programme pour l'exercice biennal 1980-1981 sur la base d'une croissance zéro. Il s'ensuivra que, bien loin d'améliorer ses réalisations à la mesure de ses responsabilités élargies, l'ONUDI pourra au mieux les maintenir au niveau de 1978-1979 et que les objectifs définis dans son plan à moyen terme devront être réajustés et restreints. M. Khane espère que le Conseil économique et social veillera à ce que les activités opérationnelles de l'ONUDI ne soient pas menacées.

49. M. OLZVOY (Observateur de la Mongolie) dit que les progrès constants de la détente se sont concrétisés par le deuxième Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne, qui constitue un nouveau pas important vers la fin de la course aux armements, vers le désarmement et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Des conditions favorables sont donc réunies pour qu'on puisse résoudre les principaux problèmes qu'affronte l'humanité et développer une coopération réciproquement avantageuse entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

50. Comme le montre l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, ces dernières années ont été marquées par une aggravation de la crise que traversent les pays du monde capitaliste. On a constaté une tendance persistante à la baisse de la croissance économique, le niveau de chômage demeure élevé et l'inflation a augmenté dans des proportions jamais atteintes. Cette situation a eu pour effet d'accentuer les difficultés des pays en développement et de les empêcher d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie internationale du développement. Les résultats obtenus par les pays membres du CAEM au cours des trente dernières années sont tout à fait différents. Le taux de croissance du revenu national et de la production industrielle pendant la période 1951-1978 a été trois fois plus élevé que dans les pays capitalistes développés, et leur part du revenu national mondial est passée de 15 à 25 p. 100.

51. La délégation mongole a clairement défini sa position à l'égard de la prochaine stratégie internationale du développement devant le Comité préparatoire institué à cet effet. Cette stratégie doit s'appuyer sur les principes progressistes contenus dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et doit viser à supprimer des obstacles au développement aussi importants que la colonisation, le racisme, l'*apartheid* et l'occupation étrangère. Son efficacité dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle elle s'inspirera d'une vue réaliste de questions aussi importantes que la différence entre les systèmes socio-économiques actuels et la responsabilité des difficultés économiques des pays en développement. Chacun sait que les pays socialistes ne sont en rien responsables de la situation héritée du colonialisme ni des autres difficultés que connaissent les pays en développement.

52. L'instauration d'un climat pacifique est aussi une condition préalable indispensable au développement. Les réserves d'armes nucléaires des pays impérialistes ont un pouvoir de destruction 2 millions de fois supérieur à celui de la bombe atomique larguée à Hiroshima, et plus d'un million de dollars sont consacrés chaque jour à la fabrication de moyens de destruction massive alors que la misère et le retard économique sont

encore le lot de centaines de millions d'êtres humains. La responsabilité de cet état de choses incombe manifestement au capitalisme et à l'impérialisme qui sont engagés dans la voie de l'exploitation et de la course aux armements. La nouvelle stratégie doit donc avoir pour objectif de réaliser le désarmement et de libérer des ressources pour le développement. Toute opinion contraire semble discordante, comme cela est apparu clairement au cours du débat général.

53. Les efforts des pays en développement pour venir à bout de leur dépendance économique se heurtent à de nombreuses difficultés, la plus importante étant la tentative faite par les grandes puissances impérialistes pour les maintenir sous leur dépendance et perpétuer leur système d'exploitation par l'intermédiaire des monopoles transnationaux. La délégation mongole estime qu'il est indispensable de s'opposer à toute tentative visant à limiter le contenu anti-impérialiste des principales décisions de l'Assemblée générale concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il est essentiel de préserver l'unité de tous les partisans de la restructuration des relations économiques internationales actuelles sur la base de l'égalité, de la non-discrimination et de l'avantage mutuel.

54. Le Gouvernement mongol suit de très près les efforts consentis par les pays en développement pour rattraper leur retard économique hérité de leur passé colonial et se félicite des mesures progressistes qu'ils adoptent : mise en place d'une planification nationale, création d'un secteur public, contrôle des sociétés transnationales et création de programmes de formation. Des réformes de cette nature ont permis à la Mongolie de créer une société nouvelle, libérée de l'exploitation et de la pauvreté. Il y a une soixante d'années, la Mongolie était au nombre des pays les moins avancés et ne possédait pas la moindre entreprise industrielle. C'est aujourd'hui un Etat agricole et industriel qui se développe rapidement. La mobilisation de toutes les ressources intérieures par le biais de réformes socio-économiques radicales a été et demeure la principale composante de sa stratégie du développement, mais l'étroite coopération économique avec d'autres pays socialistes dans le cadre du CAEM joue aussi un rôle important.

55. Ces dernières années, le système des Nations Unies a accordé une attention accrue à l'étude du rôle du secteur public dans la promotion du développement économique, et son importance croissante est reconnue dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique et social des pays en développement » (E/1979/66) et dans la résolution 33/144 de l'Assemblée générale. La délégation mongole se félicite des observations de M. Bi Jilong au sujet du rapport et pense, comme lui, que les rapports ultérieurs devront être présentés tous les deux ou trois ans. Elle approuve aussi la partie du rapport relative à l'approfondissement de l'étude de certains aspects du secteur public.

56. La formation de personnel national qualifié par les pays en développement est un aspect important de leur stratégie nationale du développement pour les années 80. Aussi, dans sa résolution 33/135, l'Assemblée générale recommande-t-elle que les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies tiennent compte de

cet élément important du développement économique et social dans l'élaboration de la nouvelle stratégie. La délégation mongole espère que le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement trouvera une formulation satisfaisante à cet égard. M. Olzvoy se félicite qu'à la demande du Secrétaire général l'Administrateur du PNUD commence déjà à donner suite à cette résolution. Il constate qu'un premier rapport sur l'application de la résolution a été diffusé sous la cote DP/409 et qu'il y est indiqué que l'Administrateur propose de présenter l'étude dans sa totalité, accompagnée de recommandations, à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session. La délégation mongole est disposée à appuyer cette proposition. Il faut espérer que l'Administrateur, en collaboration avec d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU, mettra tout en œuvre pour que cette étude devienne un manuel utile sur la formation du personnel national. Elle sera certes plus efficace si elle tient compte de l'expérience non seulement des organismes des Nations Unies, mais aussi de pays à systèmes économiques et sociaux différents. Elle devrait aussi indiquer des moyens pratiques de mettre en œuvre les recommandations élaborées conformément à la résolution 33/135 de l'Assemblée générale. Il est important que chaque organisme des Nations Unies contribue à la préparation de l'étude. A cet égard, M. Olzvoy désire appeler l'attention des membres du Conseil sur le fait que, dans sa résolution sur les résultats de l'application des décisions de la Conférence mondiale de l'emploi, la Conférence internationale du Travail mentionne la nécessité d'atteindre les objectifs de la résolution 33/135 de l'Assemblée générale. Cette initiative mérite d'être appuyée sans réserve. La délégation mongole espère qu'à son tour le Conseil économique et social arrêtera de nouvelles mesures visant à favoriser la réalisation des objectifs de cette résolution.

57. Pour conclure, la délégation mongole est obligée de déclarer qu'elle trouve déplacées les tentatives faites par différentes délégations pour présenter sous un faux jour la prétendue question des réfugiés d'Indochine. La vérité a été clairement exposée dans les déclarations du Gouvernement vietnamien, et en particulier dans la déclaration faite par la délégation soviétique à la session en cours (23^e séance). La délégation mongole souscrit entièrement à ces affirmations.

58. M. TREHOLT (Observateur de la Norvège) dit que la situation actuellement critique du dialogue Nord-Sud peut difficilement être imputée au manque de conférences sur ces problèmes. Au contraire, le calendrier des réunions consacrées à ces questions est surchargé, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Quoi qu'il en soit, la session du Conseil offre une nouvelle occasion d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre l'objectif commun d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité.

59. Il est troublant de constater que, d'après l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, la modicité des recettes d'exportation a contribué de façon significative au ralentissement de la croissance dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés,

qui font face à de graves difficultés de balance des paiements consécutives à la hausse du prix du pétrole. Dans les pays industrialisés, le problème le plus préoccupant est celui de la probable persistance des pressions inflationnistes, alors que le taux de croissance moyen du PNB a nettement diminué et que le chômage augmente. La stagnation qui en résulte dans le dialogue Nord-Sud est regrettable, compte tenu de l'interdépendance croissante des pays riches et des pays pauvres, qui ont mieux compris pendant les années 70 qu'il est de leur intérêt à tous de corriger les déséquilibres qui existent entre eux.

60. Les principaux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session ont été la restructuration de l'économie internationale et l'amélioration de l'organisation de la communauté internationale; les espérances à cet égard n'ont pas été satisfaites, peut-être parce que ce sont des questions trop importantes et trop vastes pour pouvoir faire l'objet de négociations fructueuses. Leur étude devra se poursuivre au cours de futures négociations Nord-Sud. La cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été décrite comme un échec malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines importants, probablement parce que plusieurs questions fondamentales ont dû être renvoyées aux organes permanents de la CNUCED et parce que ne se dégage des travaux aucune question aussi importante que le Programme intégré pour les produits de base.

61. Il est encore plus regrettable de constater qu'aucun progrès n'a été réalisé à la dernière session du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. Les pays développés et les pays en développement sont responsables les uns et les autres d'empêcher que les négociations ne sombrent dans le désenchantement et la confrontation stérile comme le Secrétaire général les en a mis en garde. De nombreuses occasions se présenteront de relancer le dialogue au cours des diverses réunions qui doivent se tenir dans les mois prochains. On pourrait mentionner tout particulièrement la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables car la situation énergétique préoccupe tous les pays. Cette conférence devrait déboucher sur un effort général accru au profit notamment des pays en développement.

62. Pendant ses sessions de 1979, le Comité plénier a montré qu'il peut jouer un rôle utile en donnant des orientations positives aux organes de l'ONU, à condition de pouvoir bénéficier d'une participation à un niveau politique élevé. Le Gouvernement norvégien accorde beaucoup d'importance à ce comité.

63. Des orateurs précédents ont posé la question de savoir si l'ONU n'est pas actuellement surchargée de réunions, au point que même les grandes délégations n'ont pas le temps de procéder aux consultations nécessaires avec leurs gouvernements ni à des discussions préliminaires avec leurs collègues. Ce problème est naturellement plus aigu pour les délégations moins nombreuses, et M. Treholt s'associe aux orateurs qui ont déjà exprimé l'espoir que le Conseil voudra bien examiner cette question à la session en cours.

La séance est levée à 18 heures.

30^e séance

Judi 12 juillet 1979, à 10 h 50.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.30

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. Le PRÉSIDENT dit que les déclarations qui seront faites au nom des commissions régionales au titre du point 3 de l'ordre du jour serviront aussi d'exposés liminaires pour l'examen du point 7 de l'ordre du jour (Coopération régionale) qui doit avoir lieu sous peu au Premier Comité (économique).

2. M. AL-ATTAR (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie occidentale) dit que les économies de la région présentent toujours un haut degré de vulnérabilité aux facteurs extérieurs du fait de la prédominance du secteur pétrolier et de la grande dépendance à l'égard des importations, alimentaires en particulier. Au cours de la présente décennie, la plupart des pays de la région ont atteint des taux de croissance dans le domaine du PIB allant de 7 à 12 p. 100 — ce qui est supérieur au taux de 6,6 p. 100 réalisé pendant la décennie précédente, au taux de 6 p. 100 fixé pour la décennie actuelle et au taux moyen de croissance de 5,7 p. 100 atteint par les pays en développement en général. Mais ces taux de croissance ne peuvent pas être considérés comme exceptionnellement élevés étant donné, d'une part, les ressources potentielles considérables de la région, en dehors du pétrole qui est une ressource non renouvelable et, d'autre part, les pressions inflationnistes internes et externes qui ont conduit à une augmentation annuelle des prix variant entre 20 et 30 p. 100. Les inégalités de revenus à l'intérieur des pays de la région et entre ceux-ci demeurent très élevées. La contribution du secteur agricole à la production brute s'est détériorée, surtout depuis 1973, au point qu'elle ne représente plus que 12 p. 100 dans certains pays. Les pays de la région importent la moitié du blé, des animaux de boucherie et de l'huile végétale qu'ils consomment, 90 p. 100 du sucre et 75 p. 100 du riz. Le développement agricole a surtout fait appel à des méthodes à forte intensité de capital qui ont entraîné un exode rural et un accroissement des inégalités de revenus, avec les problèmes économiques et sociaux qui en résultent, y compris une gestion peu satisfaisante des ressources et la détérioration de l'environnement. La désertification et l'exploitation peu rationnelle des ressources en eau sont des problèmes croissants. On devrait insister sur un développement soutenu tout en maintenant un système écologique équilibré.

3. Le développement industriel s'est accéléré dans la région depuis 1970. Dans les économies pétrolières, on insiste sur les projets industriels de grande dimension — raffineries, usines d'engrais et pétrochimie —, tandis que dans les économies non pétrolières, les industries alimentaires et textiles continuent d'être les principales

activités. Cependant, l'impact de cette évolution ne se fera pas pleinement sentir avant quelque temps. Le secteur des services a pris de l'importance; dans les années 70, le commerce a représenté de 17 à 20 p. 100 du PIB dans ces pays, la part des autres services allant de 17 à 40 p. 100. Au cours de cette décennie, la part de l'investissement dans la production totale s'est échelonnée entre 23 et 41 p. 100 dans les deux groupes de pays. L'épargne a été généralement plus que suffisante pour financer les investissements dans les économies pétrolières, tandis qu'on a remédié aux déficits dans les économies non pétrolières par des apports de capitaux assez importants émanant notamment des économies pétrolières.

4. L'établissement progressif du contrôle national sur les ressources pétrolières nationales a représenté un pas en avant décisif vers la création d'un nouvel ordre économique international. Cependant, la région est confrontée à un grave problème, celui de trouver des modes de développement qui ne soient pas fondés sur l'exploitation de ressources non renouvelables. On devrait veiller à mettre au point une technologie autochtone, à choisir des technologies importées appropriées, à surmonter les obstacles au développement agricole, comme la pénurie d'eau, et aussi à éviter la création de sociétés de consommation orientées vers les importations et la répartition inéquitable des richesses.

5. Les pays de la région s'efforcent avec diligence d'adopter la démarche qui convient face à ces tâches; ils sont bien conscients de la nécessité de la coopération et de l'intégration régionales dans des domaines comme la production alimentaire, dans le cadre de la sécurité alimentaire régionale.

6. La région est devenue le principal fournisseur d'aide financière dans le monde. Par exemple, l'Arabie saoudite a déboursé sous forme d'aide depuis 1973 près de 5,2 p. 100 de son PIB et le Koweït 9,4 p. 100 durant la période 1970-1977. Ces deux pays et d'autres encore ont fourni une aide qui dépasse de loin le chiffre de 0,7 p. 100 du PNB recommandé par l'ONU en 1970, bien que les richesses de ces pays proviennent de ressources épuisables et non d'une base économique renouvelable, comme dans le cas des autres principaux donateurs.

7. La CEAO a joué un rôle bénéfique dans le soutien au développement et à la coopération au niveau régional, grâce à l'appui qu'elle a trouvé auprès des Etats membres, et elle a contribué à promouvoir la coopération avec les organisations nationales, régionales et internationales. Elle apprécie l'assistance fournie par le Gouvernement des Pays-Bas et le désir exprimé par les Gouvernements de la France et de la République fédérale d'Allemagne de contribuer à ses activités. La CEAO s'est occupée des problèmes de sécurité alimentaire, de mise en valeur et d'utilisation des ressources énergétiques, minières et hydrologiques, de transferts de

technologie, de la coordination des plans industriels et agricoles des Etats membres, des activités des sociétés transnationales dans la région et des études sur les problèmes et les perspectives de développement régional.

8. Les commissions régionales jouent un rôle croissant dans le développement socio-économique de leur région. Par sa résolution 33/202, l'Assemblée générale leur a assigné le rôle d'agents d'exécution des projets de coopération technique aux niveaux régional, sous-régional et interrégional. Toutefois, la réorganisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social, en application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, n'en est encore qu'à ses débuts, en particulier au niveau régional.

9. La Commission a approuvé le programme de travail et les priorités pour 1980-1981, présentés dans le rapport sur sa sixième session (E/1979/49/Add.1). Elle a également adopté des résolutions sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, sur la coopération entre pays en développement, sur la contribution de la région aux préparatifs de la stratégie du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement (*ibid.*, chap. IV), sur le transfert de la CEAO à son siège permanent de Bagdad et sur la suspension de l'appartenance de l'Egypte à la Commission (*ibid.*, chap. I). La CEAO continuera à s'employer à promouvoir le développement socio-économique de sa région, guidée par les priorités établies par les pays membres dans le contexte du nouvel ordre économique international.

10. M. ADEDEJI (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) déclare que la région de l'Afrique dans son ensemble fait encore face à la même crise en ce qui concerne le développement économique et social qu'en 1978. Pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis que la majorité des pays africains ont accédé à l'indépendance politique, leur économie n'a subi que peu de modifications structurelles : le revenu par habitant et la productivité sont toujours aussi faibles, la base de leur industrie et de leurs exportations aussi circonscrite, la prépondérance des entreprises étrangères dans les domaines financier, administratif et industriel aussi forte et la dépendance à l'égard des techniques et des capitaux étrangers aussi grande qu'au cours des périodes coloniale et néo-coloniale. Les stratégies du développement à la disposition des gouvernements africains sont encore établies en fonction des exigences d'une économie coloniale plutôt que des ressources naturelles et humaines des pays, de leur technologie et des caractéristiques de leur marché. Le résultat est que l'économie africaine n'a pas encore atteint des niveaux de croissance et de diversification suffisamment élevés.

11. En tout cas, ce dont l'Afrique a besoin, ce n'est pas simplement de croissance mais d'une restructuration totale de son économie afin de la faire passer de l'état de subordination à une situation d'autonomie. Le PIB à prix constants pour l'ensemble de l'Afrique n'a progressé, pendant les deux dernières décennies, qu'à un taux annuel moyen de 4,8 p. 100; en 1977 et 1978, il a été de 5,8 p. 100 et de 5 p. 100 respectivement. Il y a de grandes différences entre les 14 pays dont le PIB est inférieur à 100 dollars des Etats-Unis par habitant, mais le groupe dans son ensemble n'a enregistré aucune crois-

sance de la production en 1977. Dans les 24 pays ayant un PIB de 100 à 300 dollars par habitant, le taux d'expansion a été de 5,2 p. 100 en 1977. Au cours de cette période, les six pays qui ont un PIB de 300 à 400 dollars ou plus par habitant ont réalisé une croissance de 3 p. 100 seulement. Pour l'ensemble de l'Afrique, l'estimation préliminaire pour 1978 et les prévisions pour 1979 indiquent des taux de croissance un peu moins élevés que les 5 à 6 p. 100 enregistrés au cours des années précédentes.

12. Au cours des deux premières décennies des Nations Unies pour le développement, les résultats obtenus en matière d'agriculture et de production alimentaire ont été médiocres. Le faible taux de croissance enregistré pendant les années 60 pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche a été suivi par un taux encore plus faible dans les années 70. L'expansion de la production alimentaire est bien inférieure à l'accroissement de la population tandis que la progression des revenus réels provoque une augmentation de la demande de denrées alimentaires. Selon le Plan alimentaire régional pour l'Afrique, le taux d'autosuffisance en matière de production alimentaire est tombé de 98 p. 100 en 1962-1964 à 90 p. 100 en 1972-1974, ce qui a entraîné une diminution de la ration calorique dans toute l'Afrique excepté le nord, malgré l'accroissement des importations de produits alimentaires. Si cette tendance se prolongeait, des déficits apparaîtraient pour des produits actuellement excédentaires en Afrique et le continent enregistrerait un déficit net sérieux en ce qui concerne la plupart des produits alimentaires. C'est d'une percée dans la production alimentaire dont l'Afrique aura le plus grand besoin pendant la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Sans cette percée, l'Afrique continuera à être la moins développée des régions du tiers monde. Le fait de ne pouvoir fournir suffisamment de produits alimentaires à une population qui ne cesse de croître et de ne pouvoir produire les matières premières requises pour le développement industriel devient une entrave au développement général des économies africaines.

13. Dans le secteur manufacturier, les résultats obtenus par les pays en développement dans leur ensemble se sont améliorés depuis 1975, mais il y a toutefois des différences énormes d'un pays à l'autre. C'est ainsi que les principaux pays exportateurs de pétrole ont atteint un taux de croissance moyen de 13,6 p. 100 en 1976-1977, contre 5,7 p. 100 dans le cas des pays non exportateurs de pétrole. Ce sont les pays les moins avancés, et notamment ceux dont le PIB par habitant est inférieur à 100 dollars des Etats-Unis, qui accusent le plus grand retard en ce qui concerne la croissance du secteur manufacturier.

14. Au nombre des facteurs faisant obstacle à une transformation industrielle en Afrique figurent la surévaluation des taux de change, l'insuffisance des infrastructures, l'inaptitude à utiliser efficacement la capacité existante, l'exiguïté des marchés nationaux, le manque de personnel qualifié et la restriction des importations de matières premières et de pièces détachées due à la détérioration des balances des paiements. Partout, la capacité du secteur manufacturier est sous-utilisée, d'où un accroissement de la production faible eu égard aux capitaux investis. En outre, les effets conjugués de

l'inflation et de la récession se sont traduits par un effondrement de la valeur des exportations et une augmentation du coût des importations; le déficit de la balance commerciale des pays africains en développement a atteint 1 749 millions de dollars des Etats-Unis en 1977 et 1 milliard de dollars en 1978. Cette situation a contraint plusieurs pays à recourir à des prêts à court terme à des conditions sévères, ce qui a alourdi la charge de la dette, déjà pesante, des pays africains en développement.

15. Même dans les pays qui ont enregistré un taux d'accroissement du PIB satisfaisant, les couches les moins favorisées de la population n'ont pas bénéficié de façon appréciable des fruits de cet accroissement. C'est pourquoi il faut d'urgence s'attaquer au paupérisme, au chômage, à l'analphabétisme et à l'inégalité croissante de la répartition du revenu. On ne peut parvenir à ce résultat sans s'écarter des modes de développement traditionnels; la CEA étudie la façon d'amorcer au mieux un processus de développement autonome en Afrique assurant une mesure croissante d'autosuffisance. Elle a organisé avec l'OUA un colloque sur cette question en février 1979 et, le mois suivant, en collaboration avec le PNUE, un séminaire intergouvernemental sur les différents modes de développement et styles de vie possibles en Afrique.

16. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est d'un programme de développement fondé sur les six principes directeurs suivants : autosuffisance et développement autonome, démocratisation du processus de développement, désaliénation, création d'un environnement politique et social approprié, confiance recouvrée des peuples africains en eux-mêmes et volonté d'instituer entre les Etats africains une coopération effective. L'objectif final est l'épanouissement de la créativité de l'homme grâce à l'amélioration de sa vie matérielle et spirituelle; le développement doit être envisagé ainsi et non en termes d'abstractions économiques.

17. Les activités de la Commission au cours des douze derniers mois, telles qu'elles sont exposées dans son rapport annuel (E/1979/50), ont été menées à bien sans perdre de vue l'impérieuse nécessité de réaliser en Afrique une métamorphose socio-économique. La Conférence des ministres, à sa cinquième session, et la Commission, à sa quatorzième session, ont examiné une stratégie du développement pour l'Afrique pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. La Conférence des ministres a confirmé qu'elle adoptait le document établi par le Comité technique d'experts intitulé « Stratégie pour la région africaine dans le cadre de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement », ainsi que les rapports du Colloque OUA/CEA sur les perspectives du développement de l'Afrique à l'horizon 2000 et du Séminaire CEA/PNUE sur les différents modes de développement et styles de vie possibles en Afrique, en tant que documents de travail à présenter à la seizième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [voir la résolution 332 (XIV) de la Commission]. M. Adedeji donne lecture des cinq objectifs de la stratégie et des six priorités régionales pour la décennie adoptées par la Conférence des ministres de la CEA en vue de réaliser ces objectifs. La stratégie comporte un

plan d'action assorti d'un programme à exécuter en priorité dans chacun des secteurs de l'activité économique. La Conférence des ministres de la CEA a également recommandé aux Etats membres d'adopter le projet de Déclaration d'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine sur les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre en faveur de l'autonomie nationale et collective dans le développement socio-économique en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

18. Pour donner suite à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et à la résolution 1978/74 du Conseil économique et social, la Conférence des ministres a adopté la résolution 330 (XIV) sur la restructuration des mécanismes institutionnels intergouvernementaux pour le développement et la coopération en Afrique et a décidé d'un certain nombre de mesures à cette fin.

19. S'agissant de la coopération sous-régionale, la Conférence des ministres a décidé, par la résolution 335 (XIV), que les programmes de travail des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets devraient être intégrés dans le programme de travail d'ensemble de la Commission avec effet à partir de 1980-1981. Dans la même résolution, la Conférence des ministres a demandé que des ressources supplémentaires soient fournies, notamment dans le cadre du budget ordinaire de la Commission, en faveur des activités des centres. Elle a également recommandé de décentraliser les activités et de réaffecter des ressources de la Commission aux centres en question. M. Adedeji appelle également l'attention des membres du Conseil sur la résolution 350 (XIV) dans laquelle la Conférence des ministres a adopté les statuts révisés de l'Institut africain de développement économique et de planification tels qu'ils avaient été modifiés par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et entérinés par le Comité exécutif de la Commission. Le Conseil est maintenant invité à examiner ces statuts et à recommander à l'Assemblée générale de les approuver.

20. Tous les efforts possibles ont été faits au cours des 12 derniers mois pour assurer la mise en œuvre de la Décennie des transports et des communications en Afrique, sur laquelle M. Adedeji donnera des détails lors de l'examen du point 11 de l'ordre du jour. A cet égard, le Secrétaire exécutif de l'OUA appelle l'attention sur le document E/CN.14/726.

21. Le secrétariat a élaboré son plan à moyen terme pour la période 1980-1983 et son programme de travail biennal et ordre de priorités pour la période 1980-1981, en tenant compte de la stratégie régionale pour l'Afrique définie dans le document E/CN.14/ECO/90/Rev.3 et de la stratégie du développement envisagée pour l'Afrique dans le cadre de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Dans sa résolution 333 (XIV), la Conférence des ministres a pris note du plan à moyen terme pour la période 1980-1983 et a approuvé le programme de travail et ordre de priorités pour la période 1980-1981, tel qu'il avait été modifié par le Comité technique d'experts. Elle a également invité la Commission à intensifier ses activités d'agent d'exécution et d'organisme opérationnel en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies. Le programme de travail approuvé tient pleinement compte des questions spécifiques de développement des pays africains

les moins avancés, enclavés, insulaires et gravement touchés, de l'alimentation et de l'agriculture, du développement industriel, des transports et communications, du commerce intra-africain, de la mise en valeur des ressources naturelles et humaines, de la science et de la technologie, de la promotion de la coopération économique et de l'intégration des femmes au processus du développement.

22. La quatorzième session de la Commission a marqué le vingt et unième anniversaire de sa création. Au cours de cette session, toutes les occasions ont été saisies pour entreprendre une réévaluation de la performance des Etats africains indépendants au cours des deux dernières décennies et pour esquisser la voie à suivre dans les années futures. Il a été montré à l'évidence que parmi les nombreux problèmes auxquels l'Afrique devra faire face pendant les années 80 et 90, quatre étaient critiques : nécessité pour l'Afrique d'affirmer sa propre identité; nécessité de retrouver la confiance en soi; évaluation et mobilisation des énormes ressources de la région et modalités grâce auxquelles ces ressources pourraient être utilisées de manière à atteindre les objectifs et les modes de vie choisis par les gouvernements et les collectivités. L'Afrique ne doit pas se faire d'illusions en pensant que ces défis seront résolus par des étrangers. C'est une tâche qui incombe aux gouvernements et aux peuples d'Afrique. Mais M. Adedeji est fermement convaincu que la communauté internationale a pour responsabilité d'aider l'Afrique à répondre à ces défis et que, de la réponse qui sera donnée, dépendront en partie la prospérité future de l'Afrique et aussi la stabilité, la paix et la coopération internationales.

23. M. IGLESIAS (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine) fait observer que les discussions qui ont eu lieu à l'occasion de la dix-huitième session de la Commission, tenue récemment à La Paz, concernent dans une très grande mesure les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session du Conseil. La Commission a estimé que la crise économique mondiale était sans précédent. Certains pays d'Amérique latine sont persuadés que les problèmes de l'économie mondiale sont, non plus techniques, mais politiques et éthiques, touchant aux valeurs fondamentales de la communauté internationale tout entière. La crise sera très longue à surmonter, et l'on ne voit pas clairement de quelle manière elle pourra l'être, étant donné que les théories du passé n'ont plus cours et que l'on souhaite de plus en plus trouver des solutions nouvelles. De plus, il ressort des indicateurs économiques récents que la récession des pays développés est encore plus aiguë que prévu.

24. L'interdépendance, dont il a été aussi longuement débattu à La Paz, revêt désormais, pour la première fois dans l'histoire, une signification très claire pour les pays de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud. Les pays de l'hémisphère sud, ont, de par leur histoire, l'expérience de la dépendance et savent ce qu'elle signifie. Mais il est devenu évident que des problèmes comme ceux de l'énergie et des matières premières ne peuvent être résolus unilatéralement et doivent être abordés dans le cadre d'un programme global et sur la base de la coopération. Jusqu'ici, le développement était fondé sur le gaspillage d'une source d'énergie bon marché, mais ce temps est révolu. Les pays d'Amérique latine ont

demandé l'adoption d'une stratégie mondiale de l'énergie, seul moyen selon eux de résoudre le problème.

25. Quant au mécanisme international de négociation, les pays d'Amérique latine ont pris conscience d'une certaine lassitude, d'une certaine déperdition d'énergie découlant sans doute des déceptions que ne laissent de susciter les discussions internationales. Ils en ont donc conclu que le seul moyen de surmonter cette lassitude consiste à promouvoir une authentique volonté politique internationale. Autrement dit, les pays en développement doivent désormais participer à égalité aux activités internationales; la communauté internationale dans son ensemble doit voir plus loin et refuser de se laisser aller à résoudre les problèmes dans une région sans les avoir examinés à l'échelle mondiale. Autrement dit encore, il faudra s'engager sans réserve dans la voie de l'action concertée et de la coopération internationale.

26. Sur la scène internationale, l'immédiat a tendance à prendre le pas sur l'important. Cela est vrai, en particulier dans le domaine des finances, où le monde en développement dépend uniquement de l'approbation des marchés privés, sans que l'on tente de trouver une solution au niveau mondial. La crise dans ce domaine tient en fait plus à un manque de confiance qu'à une administration inefficace.

27. On s'est accordé à reconnaître, à La Paz, que le monde se heurte à un problème politique général et qu'il faut procéder à un réexamen fondamental du mécanisme de la coopération internationale. Il faudra trouver les moyens d'accélérer la croissance avant que les principaux centres industriels ne se dégradent davantage. Tout retard coûtera plus cher en fin de compte.

28. A l'instar de nombreux autres pays et régions, l'Amérique latine a été particulièrement dynamique au début des années 70 : mais, au milieu de la décennie, un brusque ralentissement est intervenu, qui s'explique par la situation économique internationale, et le taux de croissance est tombé à environ 6 p. 100. De nouveaux liens se sont forgés avec le reste du monde et les pays d'Amérique latine sont devenus exportateurs de produits manufacturés et importateurs de capitaux privés; ce faisant, ils ont connu une nouvelle forme de dépendance et ont été touchés par de nouveaux problèmes. Les pays d'Amérique latine se trouvent actuellement pris dans un cercle vicieux, obligés de choisir entre la croissance, l'inflation et l'endettement. La solution n'est pas aisée et demandera d'énormes sacrifices. Les problèmes sociaux eux aussi sont légion, et ils sont dus aussi à la situation internationale. Ce sont les pauvres qui pâtissent le plus des effets de l'inflation importée et des politiques qui ont dû être adoptées pour y faire face.

29. Pour ce qui est de l'avenir, l'Amérique latine, qui possède d'immenses ressources naturelles et humaines, peut connaître un taux de croissance élevé dans les années 80 et devenir un des moteurs de la relance internationale. Néanmoins, sa capacité de production dépend non seulement d'elle-même, mais aussi du reste du monde. La manière dont la communauté internationale réagira, les répercussions qu'aura cette réaction sur l'Amérique latine, la tendance des marchés internationaux, la question de savoir si les sources financières privées continueront d'apporter leur concours après la période de transition et le niveau que la dette extérieure

pourra atteindre sont autant de points d'interrogation. Ces incertitudes freineront sans doute la capacité de croissance de la région. Celle-ci a, pour les dix années à venir, d'énormes possibilités de développement, mais l'incertitude de la situation internationale laisse planer une menace sur la réalisation de ses objectifs économiques et sociaux fondamentaux.

30. Il y a trois voies possibles à suivre : laisser persister la situation actuelle sans orientation et sans issue précise en vue; précipiter les choses, au risque d'aggraver encore la situation; mettre au point un programme international complet de coopération, prévoyant notamment une véritable division internationale du travail dans laquelle les pays en développement auraient un rôle actif à jouer. Cette dernière solution est celle qui a recueilli la faveur des pays latino-américains lors de la réunion de La Paz.

31. Une nouvelle stratégie internationale du développement offrira au monde une nouvelle possibilité de coopération, de dialogue et de développement à l'échelon international. Une fois que la stratégie mondiale aura été approuvée, l'Amérique latine élaborera à partir de celle-ci sa propre stratégie régionale. Sur le plan interne, les pays d'Amérique latine devront apprendre à mieux apprécier l'énorme capacité de développement de leur région et à ne pas trop attendre de l'extérieur. Sur le plan régional, il leur faudra, au cours de la prochaine décennie, repenser les méthodes de coopération régionale en s'appuyant sur des critères nouveaux, souples, inspirés de l'expérience acquise et tournés vers les années 80 considérées comme une période offrant de nouvelles possibilités. Sur le plan international, il leur faudra continuer à lutter non seulement pour la réalisation des principaux objectifs d'un nouvel ordre économique international, mais aussi contre les dangers du protectionnisme international. Le protectionnisme s'est traduit en 1975 pour les pays d'Amérique latine par un manque à gagner d'environ 2,6 milliards de dollars s'agissant de leurs échanges avec les Etats-Unis d'Amérique, les pays membres de la Communauté économique européenne et le Japon. Il importe que le dynamisme des pays d'Amérique latine ne soit pas miné par les tendances protectionnistes qui réapparaissent dans le secteur industriel des pays développés. Il existe une contradiction foncière entre les appels incessants lancés aux pays en développement pour qu'ils développent leurs industries et leurs exportations et leur incapacité à parvenir à ces fins en raison de tendances internationales négatives. Ces tendances nuisent aussi aux pays développés, où des millions de personnes travaillent dans des industries d'exportation qui sont tributaires des marchés du monde en développement. Il ne fait donc aucun doute que la solution ultime réside non dans le développement de certaines économies, mais dans l'essor dynamique de toutes les sources de production. Une stratégie internationale du développement offrira à la CEPAL une nouvelle occasion de collaboration, pour franchir une nouvelle étape sur la voie du développement régional.

32. La Commission a adopté un certain nombre de résolutions importantes concernant des questions comme l'admission de l'Espagne à la CEPAL et la coopération avec la CEA et les pays membres de la CESAP, en particulier l'Inde. Il existe de grandes possibilités de

coopération entre les pays en développement, et les commissions régionales ont un rôle crucial à jouer à cet égard.

33. Les débats qui se sont déroulés à La Paz et à la session en cours du Conseil économique et social ont mis l'accent sur les profonds changements qui affectent le monde : tous ne sont pas négatifs, et nombre d'entre eux offrent à la communauté internationale de nouvelles possibilités de repenser les modèles économiques et de revoir son organisation sociale et économique, en vue de l'édification d'une nouvelle société. Au niveau international, un défi sans précédent doit être relevé : maintenir le principe de l'intérêt mutuel, qui est essentiel à l'établissement d'une nouvelle forme de coopération internationale. L'ONU doit elle aussi faire face à un défi sans précédent dans la mesure où il lui faut réexaminer son organisation, ses instances de négociation, son aptitude à réaliser ses objectifs et à faire en sorte que le succès des efforts déployés pour édifier une nouvelle société internationale ne soit pas compromis par la lassitude, des conceptions périmées ou des considérations dénuées de pertinence.

34. M. MARAMIS (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) dit que la croissance des pays en développement dans la région de la CESAP a varié considérablement pendant la décennie actuelle. Parmi les pays à économie de marché d'Asie orientale et d'Asie du Sud-Est, les pays en développement ont dans leur ensemble enregistré des taux de croissance de leur PIB plus élevés que pendant les années 60 et dépasseront vraisemblablement l'objectif de 6 p. 100 de croissance annuelle fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En revanche, la situation des pays les plus gravement touchés et des pays les moins avancés de la région, où vivent la plupart des pauvres du monde, est toujours très préoccupante : le niveau très bas de la croissance économique combiné avec une démographie galopante a entraîné un accroissement annuel moyen du revenu par habitant catastrophique. Non moins inquiétantes ont été, dans les années 70, la progression constante du chômage et du sous-emploi et la faiblesse croissante de la productivité, malgré les différentes stratégies de développement suivies. L'écart entre les revenus s'est encore creusé, et les programmes de redistribution des richesses n'ont eu qu'un succès limité.

35. Si la situation est due en partie à des politiques intérieures inadaptées et à des catastrophes naturelles, le développement a aussi été sérieusement freiné par la conjoncture économique internationale, notamment par la crise alimentaire au début des années 70, le recul très net sur les marchés des produits de base au milieu des années 70, la forte augmentation des prix du pétrole en 1973 et, en 1974, le mauvais fonctionnement du système monétaire international et les répercussions de plus en plus graves et imprévisibles du protectionnisme de pays industriels avancés.

36. Les pays en développement de la région réagissent maintenant d'une façon visiblement fort différente aux problèmes de développement. A l'échelle internationale, les pays en développement coopèrent de plus en plus étroitement pour pousser à des changements radicaux du système économique international, qui, avec ses

structures actuelles en matière de commerce, d'investissement et de transfert de ressources à des conditions de faveur, ne profite qu'à quelques membres de la communauté internationale et perpétue une répartition inégale des richesses et des revenus entre les pays. A l'échelon national, on sent percer dans les documents et déclarations officielles récentes sur les plans de développement la profonde inquiétude que causent l'aggravation de la pauvreté et du chômage et la capacité limitée des stratégies du développement existantes à résoudre ces problèmes. Il est maintenant clair que, s'agissant de la réévaluation des objectifs, des principes et des méthodes de développement, à l'échelle tant nationale qu'internationale, les politiques nationales devront porter non seulement sur les problèmes de croissance économique mais aussi, plus directement, sur les besoins des couches les plus pauvres de la société. En outre, on en est venu à prendre de plus en plus nettement conscience du fait que le niveau de la productivité des groupes à bas revenu ne s'élèvera que grâce à une action directe et non à la simple redistribution du revenu. Ce changement d'attitude et les politiques qui en résultent sont relativement récents, mais étant donné que la masse des pauvres se gonfle chaque année de plusieurs millions, des mesures sérieuses s'imposent de toute urgence, dès les années 80. La région de la CESAP abrite environ les deux tiers de la population mondiale vivant dans le dénuement absolu.

37. La Commission a montré à quel point elle se préoccupait de ces problèmes en adoptant, en 1978, sa résolution 180 (XXXIV) qui définit l'orientation générale des travaux du secrétariat relatifs à la contribution de la région à la nouvelle stratégie internationale du développement, et, cette année, sa résolution 199 (XXXV), dans laquelle elle prie instamment le secrétariat de faire porter tous ses efforts sur les aspects clefs des négociations relatives à la réalisation d'un nouvel ordre économique international. Cette résolution met aussi l'accent sur les besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des pays les plus gravement touchés. La Commission a décidé que la contribution de la région à la stratégie internationale de développement pour les années 80 aurait pour base ces deux résolutions et la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, et que les travaux du secrétariat devraient se fonder sur les grands principes d'un nouvel ordre économique international, tels qu'ils ont été définis dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa sixième session extraordinaire. Fort de ce mandat, le secrétariat a effectué un travail préparatoire considérable et a notamment établi un rapport sur la contribution de la région qu'un groupe d'experts de haut niveau réuni à Bangkok est en train d'examiner; ce rapport sera ensuite présenté à une réunion intergouvernementale vers la fin du mois d'août, puis au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement en septembre 1979.

38. La coopération économique et technique entre pays en développement a été un autre thème essentiel de discussion à la dernière session de la Commission. Il semble que l'on soit de plus en plus conscient de la complémentarité des intérêts des pays en développement de la région dont les ressources, l'expérience et le stade de

développement technique sont différents, et que l'on sache mieux apprécier les possibilités qu'offre une mise en commun progressive de leurs marchés. Surtout, on comprend mieux tous les avantages politiques et économiques de l'autonomie collective. L'importance que l'on accorde maintenant à la coopération économique et technique entre pays en développement a de profondes répercussions sur la stratégie internationale du développement et sur la politique intérieure des pays du tiers monde. Par exemple, ces pays devront concevoir leur système de production de manière qu'il réponde moins au type de demande émanant de petits groupes de privilégiés qu'aux besoins de tous leurs habitants. Ces politiques pourront conduire à une amélioration de l'emploi, à l'accroissement de la production et à l'harmonie intersectorielle. Cela ne signifie pas un glissement vers l'autarcie régionale ou sous-régionale. En accroissant la circulation de biens et de services entre ces pays et le pouvoir d'achat collectif de ces derniers, l'autonomie collective de l'ensemble des pays en développement profitera à toute la communauté internationale, et il est manifestement dans l'intérêt des pays industriels avancés de tout faire pour aider les pays en développement à y parvenir. La Commission reconnaît que la coopération horizontale est capitale si l'on veut aboutir à l'autonomie collective et à un nouvel ordre économique international, et elle réaffirme le rôle de centre régional qui lui revient pour promouvoir cette coopération, la suivre et l'appuyer.

39. Les pays de la CESAP sont convenus d'un certain nombre de priorités, méthodes et tâches qui devraient permettre l'application de la recommandation du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et de la résolution 1978/74 du Conseil dans le cadre des relations entre les pays de la région ainsi qu'entre ces pays et ceux des autres régions. En décembre 1978, à la suite de la Conférence de Buenos Aires, la Commission a convoqué un groupe de travail régional de hauts fonctionnaires s'occupant de la coopération technique entre pays en développement de l'Asie et du Pacifique pour établir le canevas des activités auxquelles la CESAP pourrait participer en vue de promouvoir et d'appuyer la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement. En ce qui concerne la coopération technique, une réunion conjointe CEPAL/Inde/CESAP s'est tenue à New Delhi en juin 1979.

40. La Commission, avec le concours des pays développés et des organismes des Nations Unies, a pris une décision de la plus haute importance sur la mise au point et le fonctionnement d'un système régional d'information pour la promotion de la coopération économique et de la coopération technique entre pays en développement. La Commission s'est vu confier la tâche primordiale de constituer, coordonner et faire fonctionner ce système qui doit constituer l'instrument régional du système d'orientation pour l'information lancé par le PNUD.

41. La Commission a aussi prié le secrétariat de prendre certaines mesures pour faciliter la coopération entre pays en développement, notamment la coopération interrégionale. Le secrétariat se prépare à agir vigoureusement pendant les trois années à venir pour s'acquitter

de ces tâches dont l'accomplissement aura pour effet d'accroître encore l'intérêt que la CESAP porte traditionnellement à la coopération régionale et sous-régionale dans différents secteurs et d'en faire un instrument encore plus efficace au service du développement.

42. Les moyens de la Commission devront évidemment être renforcés pour que celle-ci soit à la hauteur de ce que l'on attend d'elle, et l'adoption de la résolution 193 (XXXV) concernant l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies a été, elle aussi, un événement capital. Cette résolution et d'autres décisions de la Commission ont trait aux mesures visant à rationaliser le programme de réunions de la Commission et le fonctionnement des cinq instituts régionaux de formation et de recherche qui relèvent de la CESAP. La suite de mesures à prendre pour renforcer les commissions régionales, y compris la CESAP, d'une manière appropriée dépendra de l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, qui, à son tour, aura pour effet de leur déléguer de nouvelles responsabilités. Dans le domaine opérationnel, il a déjà été convenu que les projets régionaux et sous-régionaux financés par le PNUD et pour lesquels l'ONU sera désignée comme agent d'exécution seront maintenant entièrement décentralisés au niveau de la CESAP. A cet égard, M. Maramis attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social intitulé « Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales » (E/1979/76).

43. Le programme de travail et ordre de priorités pour la période 1980-1981 adopté par la Commission à sa trente-cinquième session a été mis au point après une série de consultations avec les gouvernements des Etats membres, qui ont eu lieu l'année dernière à divers niveaux — en particulier au sein des comités délibérants de la Commission et au Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission, créé il y a environ cinq ans pour que le secrétariat et les gouvernements des Etats membres puissent se consulter en permanence sur divers problèmes d'intérêt commun. En élaborant ce programme, on a veillé à ne jamais perdre de vue le fait que les ressources dont on dispose sont extrêmement limitées, mais si l'on veut qu'il puisse être exécuté jusqu'au bout, il faudra cependant que les membres, les membres associés et autres pays donateurs consentent des contributions volontaires importantes pour compléter le montant des crédits affectés à la CESAP dans le budget ordinaire de l'ONU. M. Maramis note avec plaisir que, pendant la trente-cinquième session de la Commission, un plus grand nombre de pays, en développement et développés, ont indiqué qu'ils verseraient des contributions supplémentaires aux programmes et aux projets connexes. Le fait que le total des contributions pour l'année 1979 atteindra presque le double des contributions de l'année 1978 montre que les pays en développement veulent coopérer entre eux et aussi coopérer plus étroitement avec les pays développés pour aider la CESAP dans la vaste tâche qui est la sienne. Mais il y a encore loin des ressources requises à celles qui sont disponibles.

44. Les stratégies de développement pour les années 1980 ont été le thème de la plupart des débats de la Com-

mission, et il s'en est dégagé d'utiles directives pour la contribution régionale. L'ordre économique international tel qu'il existe n'est même plus capable de répondre aux besoins de la décennie actuelle. Il n'y a plus de temps à perdre. Les besoins pressants de la grande majorité ne sauraient être méconnus plus longtemps. L'ordre ancien, qui avantageait quelques-uns au détriment du grand nombre, ne peut se maintenir encore qu'au risque de voir s'écrouler tout l'édifice.

45. M. STANOVNIK (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) dit que le taux de croissance économique s'est ralenti dans presque toutes les parties de la région. Les raisons de ce fléchissement diffèrent selon qu'il s'agit de pays d'Europe orientale ou occidentale. Dans les pays socialistes, davantage d'investissements sont affectés à des activités à long terme dans des domaines tels que l'énergie et les matériaux de base, les transports et l'agriculture, ainsi que l'amélioration des conditions de vie, spécialement l'habitat. Dans ces domaines, les investissements ont un rendement faible et arrivent lentement à maturité. Le transfert d'investissements des activités manufacturières à rendement rapide à des activités d'infrastructure entraîne nécessairement un ralentissement temporaire du taux de croissance. En fait, c'est un phénomène structurel.

46. L'évolution dans les pays occidentaux de la région est toute différente. Il y a également un ralentissement dans ces pays, mais il résulte d'une trop forte concentration dans les investissements à court terme. L'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, accompagnée d'une progression des coûts salariaux, ne peut qu'entraîner une inflation à moins qu'il n'y ait en même temps une croissance de la productivité. Or le problème central, pour les pays occidentaux, est celui de la productivité. Elle n'augmente pas ou augmente lentement parce qu'il n'y a pas assez d'investissements ou qu'ils ne sont pas appropriés. Il faudrait que les pays à économie de marché aient davantage une conception à long terme et qu'ils abandonnent les secteurs de faible productivité et qui ne sont pas compétitifs pour investir dans les secteurs de haute productivité et plus compétitifs. L'inflation crée un climat d'incertitude pour les investissements; or, sans investissements on ne peut pas changer les structures et sans modification structurelle, la productivité reste faible. C'est là un cercle vicieux qu'il faut briser. La seule solution au problème est donc de l'envisager à long terme et d'entreprendre une modification des structures.

47. Ainsi, les pays d'Europe orientale comme ceux d'Europe occidentale se heurtent à un problème structurel fondamental, bien que ce soit pour des raisons différentes. Ce problème n'intéresse pas uniquement la région de la CEE : il est en fait le problème crucial de l'économie mondiale. L'une des principales idées derrière le nouvel ordre économique international est la demande d'une modification des rapports de puissance économique, ce qui signifie une modification des structures économiques. C'est la raison pour laquelle le secrétariat de la CEE s'est attaché, au fil des ans, à analyser les tendances structurelles. C'est le rôle du secrétariat que de montrer l'avenir et celui de la recherche d'indiquer ce qui est possible demain, même si cela semble impossible ou utopique aujourd'hui. Les études

structurelles de la CEE ont permis de comprendre, ces dernières années, que ce n'est pas seulement un transfert entre les secteurs qui est nécessaire, mais qu'il faut modifier le schéma même de la croissance et du développement économiques dans le monde développé. Il y a un rapport très étroit entre la restructuration au niveau mondial et la restructuration des économies nationales. En outre, le problème ne se limite pas seulement à la restructuration de la production, mais concerne aussi la restructuration de la consommation, ce qui signifie changer le mode de vie. Ces dernières années, la Commission a étudié la possibilité de modifier les schémas de croissance et de mode de vie.

48. La CEE s'est aussi beaucoup plus occupée des questions de l'environnement. Il a été décidé d'organiser, en novembre 1979, une réunion de haut niveau sur la protection de l'environnement; ce sera la première de ce genre à être organisée à ce niveau par la CEE. Elle a été soigneusement préparée, et il y a eu un accord sur un projet de convention sur la pollution atmosphérique transfrontières à longue distance et sur un projet de déclaration sur les techniques peu polluantes ou sans déchets et la réutilisation et le recyclage des déchets.

49. La Commission a aussi étudié l'énergie sous l'angle de la modification du mode de vie. Certes, son mandat a toujours englobé l'énergie et des questions comme le charbon, l'énergie électrique et le gaz sont étudiées au sein de ses comités spécialisés, mais elle n'abordait pas, dans le passé, le problème énergétique dans son ensemble. C'est seulement au début de la présente décennie que les études du secrétariat de la CEE ont permis de cerner les problèmes dans ce domaine. En 1973, avant la crise du pétrole, le secrétariat avait publié un rapport sur les problèmes énergétiques dans la région de la CEE où il lançait un avertissement concernant l'éventualité de fortes modifications des prix. En 1976, le secrétariat a publié un autre rapport important sur les économies d'énergie et les mesures à prendre pour accroître l'économie et l'efficacité en matière d'énergie. A sa trente-quatrième session, la Commission a décidé de créer un nouvel organe de conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour l'énergie, chargé d'étudier les questions énergétiques et de mettre au point une coopération dans ce domaine. Cet organe définira des domaines où il sera procédé à des échanges de renseignements et de données d'expérience, entre les pays membres de la région, notamment en matière de ressources et de plans à long terme.

50. L'intérêt que la Commission montre pour un nouveau mode de vie se manifeste aussi par son souci de s'occuper de plus en plus activement des problèmes socio-économiques liés aux nouvelles tendances qui se font jour dans les pays de la région. Par exemple, le rôle des femmes dans le développement économique de la région s'est radicalement transformé. En Europe orientale, la participation des femmes à la vie économique est d'une ampleur telle qu'elle égale pratiquement celle des hommes; en Europe occidentale, l'activité économique des femmes a progressé d'un tiers ces 20 dernières années, atteignant maintenant 35 à 45 p. 100. De sérieux problèmes se posent à cet égard car l'expérience montre que les femmes ayant été les dernières à être embauchées sont les premières à être licenciées. Si le principe «a tra-

vail égal, salaire égal» est respecté dans presque tous les pays de la région, des emplois différents sont rémunérés de façon différente, et le problème qui se pose aux femmes n'est pas tant qu'elles ne reçoivent pas le même traitement pour le même travail, mais qu'elles n'obtiennent pas les mêmes emplois. Bien que le problème puisse être considéré comme un problème social, il est d'ordre structurel parce qu'il n'y a pas eu de continuité dans les modifications de structure qui ont eu lieu dans les années 50 et 60. Il y a, dans les économies des pays de la région, de grands secteurs où le progrès technique n'a pas encore atteint le stade où les tâches à accomplir n'exigent plus la force musculaire masculine. C'est à la technique d'introduire dans la société les modifications qui permettraient de donner un travail égal à tous. Le problème capital, vu sous l'angle strictement économique ou technique, ou du point de vue socio-économique, est celui de la restructuration de la production, de la consommation et de la distribution et de la possibilité d'adopter un nouveau mode de vie. Cela étant, la Commission a décidé d'organiser, en décembre, un séminaire sur les différents modes de développement et styles de vie.

51. Un autre domaine dont s'occupe en permanence la Commission est évidemment celui du commerce. Les commissions régionales s'intéressent principalement au commerce intrarégional et, dans le cas de la CEE, ce commerce se fait entre l'Est et l'Ouest. Il y a eu un ralentissement temporaire en 1977, mais on a enregistré de nouveaux progrès en 1978, les exportations occidentales vers les pays de l'Est augmentant de 17 p. 100 et les exportations des pays d'Europe orientale vers l'Occident progressant de 14 p. 100. Les taux étant différents, les déficits commerciaux ont augmenté d'environ 6 milliards de dollars en 1978 avec un accroissement correspondant de la dette des pays socialistes d'Europe orientale. M. Stanovnik n'est pas du tout préoccupé par cette situation; compte tenu que la dette extérieure des pays d'Europe occidentale s'élève à approximativement 250 milliards de dollars et que la dette publique des Etats-Unis est plus de 15 fois supérieure à la dette des pays socialistes, on n'a aucune raison de s'inquiéter, du moins en principe. Toutefois, il est bien certain que la dette publique d'un pays à économie de marché n'est pas comparable à celle d'un pays socialiste à économie planifiée, notamment si celui-ci effectue ses paiements dans des monnaies non convertibles. Néanmoins, le vrai problème est de développer encore les échanges, et le commerce Est-Ouest pourrait progresser encore s'il y avait d'autres aménagements de structure. Les exportations par habitant de l'Europe de l'Est en dehors de la région s'élèvent à 77 dollars seulement; en Amérique latine, où le PNB par habitant est bien inférieur, la valeur des exportations extra-régionales est de 110 dollars, alors que les exportations extra-régionales de l'Europe occidentale par habitant s'élèvent à approximativement 370 dollars. Ces chiffres montrent qu'il y a encore une très grande possibilité d'expansion du commerce intrarégional. Pour atteindre cet objectif, les courants commerciaux actuels doivent s'intensifier davantage et il faut abandonner les produits à forte intensité de main-d'œuvre et de matériaux pour adopter des échanges à forte intensité de technique, ce qui entraînera une plus grande division du travail et une spécialisation

dans la technique plutôt qu'une spécialisation dans la main-d'œuvre et les matériaux.

52. M. Stanovnik rappelle que le mandat de la CEE est de renforcer les relations économiques entre les pays de la région ainsi qu'avec le reste du monde. Ayant reçu pour mission de la Commission de contribuer aux préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement, il a participé aux travaux du Comité préparatoire. La Commission l'a également chargé de maintenir le contact avec les secrétaires exécutifs des autres commissions régionales en vue d'une coopération relative aux problèmes d'intérêt commun.

53. Les secrétaires exécutifs des trois commissions régionales riveraines de la Méditerranée ont eu des consultations avant la Réunion d'experts sur la Méditerranée, tenue à La Vallette (Malte), convoquée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. M. Stanovnik a présenté à cette réunion une série de propositions visant à une plus grande coopération dans cette région. Les trois commissions s'efforceront de réaliser la coopération la plus fructueuse possible entre tous les pays riverains de la Méditerranée.

54. L'interdépendance entre la région de la CEE et le reste du monde devient de plus en plus une réalité. Elle n'est pas due simplement au fait que l'énergie vient de ce reste du monde; les courants financiers jouent un rôle beaucoup plus important dans l'économie internationale qu'ils ne l'ont fait dans le passé. Et ces courants ne

naissent pas nécessairement dans le monde développé, mais peuvent tirer leur origine des pays excédentaires du monde en développement, être recyclés dans le système bancaire du monde développé et retourner dans le monde en développement. L'interdépendance des créanciers et des débiteurs est donc un nouveau facteur de la vie internationale.

55. Manifestement, le commerce est une composante importante de l'interdépendance. Les pays développés ne tirent que 10 p. 100 de la totalité de leurs importations de produits manufacturés des pays en développement; le solde provient des autres pays développés. Mais plus d'un tiers des exportations d'articles manufacturés des pays développés vont vers les pays en développement, ce qui crée un excédent annuel de 100 milliards de dollars et donne du travail à plus de 10 millions de personnes dans le monde développé. Un nouveau type d'interdépendance est apparu qui tend à devenir progressivement plus équilibré; c'est là un facteur important dans la nouvelle forme que prend l'économie internationale et dans l'instauration du nouvel ordre économique international. Les activités de la CEE sont axées avant tout sur les problèmes de la région, mais elle a l'intention de tenir compte de ces questions beaucoup plus vastes de portée mondiale qui touchent de plus en plus la région.

La séance est levée à 13 heures.

31^e séance

Judi 12 juillet 1979, à 15 h 20.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.31

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. LABRUNE (Fédération syndicale mondiale) constate que la documentation relative au point 3 de l'ordre du jour à l'examen confirme l'analyse donnée par son organisation de la nature durable de la crise que subissent les pays capitalistes, des répercussions de cette crise sur l'économie mondiale et de ses conséquences pour les travailleurs. Les politiques suivies par les monopoles et les gouvernements n'ont fait qu'aggraver les problèmes. Les causes sous-jacentes de la crise sont l'accumulation excessive de capital et la recherche de profits maximaux revenant à un nombre toujours plus restreint de bénéficiaires. Jamais, en temps de paix, la société industrielle n'a assisté à pareil gaspillage de ressources naturelles et humaines. Le chômage a atteint des niveaux record dans les pays capitalistes développés et dans les pays en développement, tandis que des millions de personnes vivent dans une pauvreté extrême, le sous-développement de nombreux pays se trouvant aggravé par la situation économique mondiale. Une croissance

économique visant à satisfaire les besoins sociaux et à réduire les inégalités sociales est essentielle pour surmonter les problèmes de ces pays.

2. Pour ces raisons, la FSM appuie l'instauration d'un nouvel ordre économique international et l'adoption d'une nouvelle stratégie du développement axée sur cet objectif. C'est dans cet esprit qu'elle a participé activement à la Conférence mondiale de l'emploi de 1976 et à la soixante-cinquième session de la Conférence internationale du Travail, tenue en juin 1979, durant laquelle les résultats de la Conférence de 1976 ont été évalués. La réalisation des conditions énoncées à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, notamment le libre exercice des droits syndicaux et la pleine participation des organisations de travailleurs à la formulation de la politique économique et sociale, est le préalable auquel est subordonnée l'instauration du nouvel ordre économique international. En outre, l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement et la satisfaction des besoins des masses laborieuses en général, dans tous les pays, sont essentielles pour créer les conditions de l'instauration de relations internationales stables.

3. La domination que les sociétés transnationales exercent sur les activités économiques nationales et interna-

tionales va à l'encontre du véritable développement économique de tous les pays et met les travailleurs des différents pays en concurrence les uns avec les autres, en particulier par l'intermédiaire du système du redéploiement, fondé uniquement sur la maximisation des profits. Une véritable amélioration des relations internationales ne peut se fonder que sur la diversité et la complémentarité de tous les pays et sur le développement de leur plein potentiel, qui exigent la reconnaissance du droit de tous les peuples à disposer librement de leurs ressources naturelles et d'être maîtres de leur développement dans tous les secteurs. Pour ces raisons, la FSM adhère pleinement aux objectifs énoncés dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale concernant les préparatifs d'une nouvelle stratégie internationale du développement. La FSM considère que le mouvement syndical international, qui représente les intérêts des masses laborieuses, a acquis suffisamment de maturité pour revendiquer le droit de participer activement à la formulation de cette stratégie. Elle a pleinement conscience des difficultés de la tâche, qui appellent une action concertée des peuples appartenant à tous les systèmes économiques et sociaux, les syndicats ayant un rôle essentiel à jouer. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa cinquième session, a mis en évidence le conflit d'intérêts qu'il faudra surmonter pour pouvoir opérer la restructuration de l'économie mondiale.

4. Le mouvement syndical souscrit pleinement à la convocation d'une conférence sur le désarmement, puisque le progrès économique et social n'est possible que dans des conditions de paix. La réduction des dépenses consacrées aux armements profitera au développement économique et social de tous les pays et permettra d'allouer des ressources additionnelles aux pays en développement. La détente politique devrait être complétée par une détente militaire. La FSM prépare actuellement une contribution à l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement.

5. M. van GORKOM (Pays-Bas) déclare que les problèmes économiques que connaissent les Pays-Bas n'ont pas modifié l'attachement du Gouvernement et du peuple néerlandais à la cause du développement international, y compris la nécessité de corriger le déséquilibre structurel entre le Nord et le Sud.

6. Il y a quatre éléments essentiels dans la situation actuelle. Le premier est la réalité du désarroi économique : les gouvernements semblent ne plus maîtriser la gestion de l'économie, ni sur le plan national ni sur le plan international. Les pays industrialisés se battent, sans beaucoup de succès, avec leurs problèmes économiques intérieurs, et ceux des pays en développement ne sont pas allégés par les politiques de repliement sur soi du monde développé.

7. Le problème qui dépasse de loin tous les autres est celui de l'énergie. Les pays industrialisés se sont, une fois de plus, mis d'accord à l'OCDE sur des mesures qui affecteront inévitablement les pays en développement, et les pays riches sont tentés d'avoir recours à une action à court terme au lieu de rechercher des solutions structurelles à long terme. Le danger le plus grave consisterait à reléguer à l'arrière-plan la solidarité internationale et le développement international et, cependant, le deuxième

élément prépondérant qu'il faut avoir constamment à l'esprit est le fait qu'en de nombreuses régions du tiers monde la pauvreté des masses ne diminue pas et contraste fortement avec la situation du monde industrialisé, même en période de récession. Le troisième élément est le nouveau dynamisme du groupe des pays en développement : en dehors des pays producteurs de pétrole, plusieurs pays en développement qui commencent à s'industrialiser ont amélioré leur position en matière de production et d'échanges industriels. Cette évolution soulève inévitablement des problèmes de stratégie pour le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans son ensemble et de politique commerciale pour les pays industrialisés. La solidarité politique des pays du Groupe et leur quête d'autonomie collective doivent être respectées par tous, et il ne faudrait pas que cette évolution encourageante soit accueillie par de nouvelles mesures protectionnistes. Le quatrième élément est le marasme apparent du dialogue Nord-Sud dans toutes les instances depuis que la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale s'est séparée sans aboutir.

8. Ces quatre éléments ont été responsables du manque relatif de succès de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, lors de laquelle, pour la première fois depuis la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les principes du nouvel ordre économique international et ses incidences ont été mis à l'épreuve de la réalité des négociations internationales. En fait, plusieurs résultats positifs ont été obtenus à cette session, mais il n'y a eu de progrès sur aucun des aspects structurels des relations Nord-Sud. Ces questions restent cependant à l'ordre du jour des instances internationales et ressurgiront dans toutes les grandes réunions internationales. En outre, la non-reprise du dialogue sur les questions d'ordre structurel pourrait avoir un effet néfaste sur le règlement des autres questions d'intérêt immédiat.

9. Il y a trois conditions préalables à la réussite de ce dialogue. Premièrement, il faut une longue phase préparatoire, qui devra se dérouler au sein du Comité plénier et se terminer avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980. Il y a lieu d'espérer que le rapport de la Commission Brandt constituera une contribution importante. La deuxième condition est un changement de style des négociations — au lieu de négocier sur des textes, dont la forme dissimule parfois habilement des divergences quant au fond, il faudra négocier sur des questions précises, en s'attachant à un petit nombre de sujets bien choisis. La troisième condition est la reconnaissance du fait que négocier consiste à la fois à donner et à recevoir.

10. On ne se rend pas suffisamment compte que l'instauration d'un nouvel ordre économique international entraînera inévitablement une longue période de changements, et l'écart grandissant entre ses principes et les réalités économiques de la vie quotidienne pose un problème politique de plus en plus difficile. La conception selon laquelle le nouvel ordre économique a pour objectif d'éliminer les inégalités structurelles entre le Nord et le Sud est encore loin d'être admise politiquement et, de ce fait, les négociations sur des questions concrètes, même d'intérêt mutuel, échouent fréquemment.

11. Cette analyse appelle deux conclusions. En premier lieu, il convient de reprendre les discussions politi-

ques sur les questions fondamentales que pose l'instauration d'un nouvel ordre économique international, en vue de parvenir à un véritable consensus à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980, tout comme les pays industrialisés ont fini par arriver à un consensus sur les questions fondamentales des relations industrielles. La discussion devrait reprendre d'abord au Comité plénier, et elle devrait aussi faire partie des préparatifs d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Il est regrettable que le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'ait pas été en mesure, à sa dernière session, de parvenir à un accord sur la portée de la nouvelle stratégie et, à cet égard, M. van Gorkom approuve la position adoptée par la Communauté économique européenne. Il espère que la présence de nombreux membres du Comité préparatoire à la session en cours du Conseil sera mise à profit pour éclaircir les malentendus mutuels afin que le Comité préparatoire puisse progresser à sa prochaine session.

12. La deuxième conclusion qui s'impose est que les négociations relatives à plusieurs questions capitales exigeant une attention immédiate ne peuvent attendre la conclusion d'un accord complet sur la mise en œuvre, au niveau mondial, du nouvel ordre économique international. Des progrès pourraient être réalisés concernant le problème de la pauvreté des masses et celui des pays les moins avancés, en faveur desquels la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a réussi, à sa cinquième session, à adopter un programme spécial. Le Gouvernement néerlandais approuve ce programme et est prêt à soumettre des propositions au Parlement en vue de sa mise en œuvre.

13. Plusieurs autres questions primordiales pourraient être abordées immédiatement dans les domaines des accords de produits, de la dette, du financement et de l'alimentation. Mais la question clef des années restantes de ce siècle, qui a de profondes résonances structurelles et sociales pour tous les pays, est sans conteste l'énergie. C'est aussi une question qui intéresse le monde entier et qui devra être résolue au niveau mondial. A la session en cours, le Conseil pourrait examiner dans quelle instance du système des Nations Unies les problèmes de l'énergie devraient être débattus et ce que le Secrétaire général pourrait être invité à faire encore à ce sujet. Une autre question qui mériterait d'être abordée est le fait qu'à l'exception de la Commission des sociétés transnationales les protagonistes des relations économiques internationales, c'est-à-dire les représentants des entreprises privées et publiques, sont pratiquement absents des négociations qui se déroulent dans les instances internationales. Le Secrétaire général pourrait s'efforcer de faire participer davantage les entreprises, par voie d'auditions, au moyen de groupes spéciaux d'experts ou par d'autres méthodes.

14. C'est parce que les pauvres et les défavorisés ont tant besoin d'aide que les Pays-Bas ont soutenu la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant le nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés et ont entrepris diverses activités à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant. Le sort des millions de réfugiés d'Afrique et d'Asie constitue un problème d'une dimension sans précédent, et il est nécessaire

d'agir à la fois au niveau national et au niveau international pour leur porter secours et faciliter leur réinstallation. Cette tâche doit être assumée par l'ensemble de la communauté internationale. Le Gouvernement néerlandais se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de consulter les gouvernements à propos du problème particulier des réfugiés de l'Asie du Sud-Est.

15. Eu égard à la situation économique actuelle, le Gouvernement néerlandais a décidé de maintenir son aide publique au développement au niveau actuel, équivalant à 0,85 p. 100 environ du PNB. La politique des Pays-Bas en matière de développement a un double objectif : premièrement, renforcer la position des pays en développement dans l'économie mondiale et promouvoir leur autonomie et, deuxièmement, coopérer avec eux pour lutter contre la pauvreté des masses et aider ceux qui continuent à vivre en marge du système économique mondial. Le Gouvernement néerlandais envisage d'adopter de nouvelles mesures dans le domaine de la coopération axée sur l'évolution structurelle et a l'intention d'améliorer la qualité, l'efficacité et la rapidité de son aide.

16. Ce serait une erreur de faire porter toute la responsabilité du marasme du dialogue Nord-Sud aux institutions du système des Nations Unies et de prétendre en conséquence que ces institutions sont de plus en plus inadaptées. Elles sont en fait un instrument essentiel pour traiter des problèmes mondiaux au niveau mondial et pour assurer une coopération internationale en vue de maîtriser les conflits politiques et économiques.

17. M. van Gorkom est fermement convaincu que le Conseil économique et social a un rôle central à jouer dans le système des Nations Unies, mais il se rend bien compte que son poids dans la prise de décisions et la coordination, s'agissant des problèmes économiques et sociaux internationaux, a diminué. Cela n'implique pas pour autant que le Conseil perde de plus en plus de son utilité. Il pourrait continuer à jouer un rôle important dans les questions internationales d'ordre économique, social, culturel, en matière d'éducation, de santé et d'autres questions apparentées, en tant que centre où seraient harmonisées les actions entreprises par les pays pour atteindre des objectifs communs. Il pourrait aussi jouer un rôle de premier plan dans les débats internationaux sur les changements structurels mondiaux. Ce rôle serait d'autant plus efficace qu'on ferait davantage appel aux connaissances et aux compétences des institutions spécialisées, y compris la Banque mondiale et le FMI. Les négociations relatives à la situation économique et sociale internationale ne pourraient que bénéficier de la pleine participation de ces institutions, auxquelles le CAC devrait donner davantage de directives pour les aider à cet égard.

18. Un certain nombre de tâches essentielles incombent encore au Conseil. Il doit non seulement coordonner les activités économiques et sociales de l'ensemble du système des Nations Unies mais aussi coordonner les programmes d'action adoptés par diverses conférences des Nations Unies et orienter la suite à donner à ces conférences. Le Conseil est dans une position unique pour suivre le progrès économique et social du monde et pour traiter des problèmes urgents qui se posent en la matière. Il pourrait, de fait, jouer le rôle d'un conseil de

sécurité économique et social, mobilisant et faisant agir les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il devrait aussi faire usage de ses pouvoirs pour contribuer à rationaliser les procédures et les méthodes de travail de l'Assemblée générale, conformément aux suggestions du Secrétaire général.

19. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général a une responsabilité unique, qui est celle de guider et stimuler les activités de l'ensemble du système des Nations Unies. Les Pays-Bas appuient la résolution 33/202 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et ils se félicitent de la nomination de M. Dadzie au poste de Directeur général au développement et à la coopération économique internationale au Secrétariat de l'ONU. M. van Gorkom prie instamment le Secrétaire général, ledit Directeur général et les chefs de secrétariat des institutions spécialisées de faire tout leur possible, en unissant leurs efforts, pour préserver et renforcer l'intégrité et la cohésion du système des Nations Unies afin de lui permettre de traiter des problèmes capitaux des hommes et des nations.

20. M. CARTER (Barbade) dit que l'état actuel de l'économie mondiale et son évolution au cours de l'année précédente font apparaître la nécessité absolue pour la communauté internationale de coopérer plus intensément que jamais si l'on veut amorcer un redressement après la récession des cinq dernières années. Pour la deuxième année consécutive, l'activité économique a fléchi dans le monde entier, et il risque d'en aller de même en 1979.

21. Un certain nombre de motifs ont été avancés pour expliquer le mauvais état de l'économie mondiale. On a dit que le ralentissement persistant de la croissance des pays en développement était dû surtout à l'insuffisance des recettes d'exportation, due elle-même en grande partie aux diverses mesures protectionnistes opposées par de nombreux pays développés aux exportations de ces pays. Certains courants financiers qui sont subordonnés à des décisions politiques, notamment l'aide publique au développement et les apports à long terme des institutions multilatérales, n'ont pas suivi le rythme d'expansion des autres courants, de sorte que certains pays ont éprouvé des difficultés à satisfaire leurs besoins financiers. Les pays à faible revenu, qui ont un accès limité ou n'ont pas d'accès du tout aux marchés de capitaux privés, ont dû opérer un profond réajustement et, dans les pays qui ont accès à ces marchés, la composition des flux s'est modifiée en faveur du crédit bancaire à court terme et à moyen terme. Les incertitudes qui pèsent sur la disponibilité de capitaux à l'avenir, alliées à une inflation internationale qui ne cesse de s'aggraver, ont compromis gravement l'effort de développement de bien des pays en développement. Pour leur part, les pays développés à économie de marché restent confrontés au problème de la reprise insuffisante des investissements productifs et au dilemme posé par l'existence simultanée d'une inflation galopante et d'une croissance léthargique.

22. Le marasme de l'économie mondiale impose à la communauté internationale le problème ardu des mesures positives et concertées à prendre pour y remédier.

Pour faire face au problème, tous les pays doivent être conscients de l'importance de l'interdépendance entre pays développés et pays industrialisés. On reconnaît souvent pour la forme le principe de l'interdépendance, mais il n'a pas encore eu d'effet réel sur la politique des gouvernements des pays développés.

23. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde, 1978*, la Banque mondiale signale que l'interdépendance est un processus évolutif dont on ne sait pas encore jusqu'où il pourrait aller dans la prochaine décennie. Elle note que le souci des perturbations à court terme dues aux changements survenant dans la structure des échanges l'emporte actuellement sur la reconnaissance de la contribution vitale du commerce à l'accroissement de la productivité à long terme; le souci de l'endettement croissant de certains pays en développement, sur celui de renforcer la capacité institutionnelle d'intervention financière en fonction des besoins à l'échelle mondiale; la crainte des conséquences du changement des rapports de force économique, sur la reconnaissance des avantages d'un progrès accéléré des pays en développement.

24. La reconnaissance de la nécessité de poursuivre le réaménagement de l'économie mondiale est un élément fondamental de la notion d'interdépendance mondiale. Seule cette reconnaissance, alliée à une volonté politique de tous les pays, permettrait de réaliser la coopération internationale qui rendrait possible les mesures de relance de l'économie mondiale dans l'intérêt de tous les pays.

25. Les problèmes qui se posent à la communauté internationale dans les domaines commercial, monétaire et financier et leurs répercussions sur l'économie internationale montrent la nécessité pressante d'une bonne coopération entre pays développés et pays en développement ou entre pays d'une même catégorie. La croissance du commerce reste entravée par le marasme persistant de la plupart des pays développés et par les mesures qu'ils ont prises pour y remédier, en particulier le protectionnisme systématique à l'égard des exportations des pays en développement. Or, pour nombre de ces derniers, l'expansion d'un petit nombre d'exportations est souvent le principal catalyseur de la croissance et constitue une grande source de revenus pour payer les importations d'articles manufacturés et de techniques dont ils ont un besoin vital. L'application de mesures protectionnistes, qui enlève aux pays en développement les moyens d'accroître leurs exportations, menace la réalisation de l'un des objectifs fondamentaux du processus de développement, à savoir l'industrialisation.

26. Pourtant, on a fait valoir à maintes reprises qu'à long terme le protectionnisme avait une influence néfaste sur l'économie des pays industrialisés eux-mêmes car il les empêchait de prendre des mesures exigeant des changements de structure fondamentaux. Le Secrétaire général de la CNUCED a signalé à la récente session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement que le grand problème des pays industrialisés était non pas de protéger leur industrie contre la concurrence des importations en provenance des pays en développement, mais de parer aux affrontements politiques, sociaux et économiques qui résulteront d'une évolution du profil des échanges et de l'industrialisation et que, les pays industrialisés comme

les pays en développement ayant tous intérêt au processus de changement et d'adaptation, ils avaient mutuellement avantage à favoriser des politiques propres à faciliter ce processus.

27. Il faut briser la tendance protectionniste qui se manifeste dans les pays développés, et la communauté internationale doit formuler et adopter un ensemble de principes pour traiter le mal. Faute d'un cadre international propre à guider la politique industrielle et commerciale, les conflits risquent de s'accroître, entraînant un gaspillage de ressources dans les pays développés comme dans les pays en développement. C'est en songeant à ce risque que la Barbade a appuyé le projet de résolution sur le protectionnisme et les aménagements de structure qui a été adopté à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [résolution 131 (V)]. Certes, cette résolution ne répond pas à l'attente d'un certain nombre de pays en développement, mais la Barbade estime que, bien appliquée, elle contribuerait beaucoup à favoriser une coopération internationale plus efficace aux fins du commerce et du développement.

28. Par ailleurs, il est nécessaire de réaménager d'urgence le cadre du système monétaire international. Des rapports récents de la CNUCED ont montré que les défauts du système se sont répercutés sur l'économie des pays développés et des pays en développement et qu'il est dans leur intérêt mutuel de travailler ensemble à la restructuration.

29. Parmi les aspects de la conjoncture qui pourraient avoir de graves conséquences pour l'avenir, on peut citer les suivants : tendance croissante à laisser le secteur privé se substituer au FMI pour la création de liquidités internationales; apparition de conditions propres à perturber les courants de capitaux à court terme; apport de capitaux des marchés financiers privés aux pays en développement, accompagné de délais de remboursement excessivement courts et de taux d'intérêt élevés. Les pays en développement qui doivent recourir à ce mode de financement sont contraints de payer des prix qu'ils ne peuvent guère se permettre et s'endettent gravement. Si l'on ne porte pas remède à la situation, ces tendances pourraient compromettre sérieusement les perspectives d'un redressement et d'une croissance soutenus, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

30. La délégation de la Barbade appuie l'appel à la reprise des négociations sur la réforme du système monétaire international. Bien que certains aspects d'un nouveau système aient été largement acceptés, la réforme véritable est encore loin et, en attendant, on a eu recours à des expédients.

31. La communauté internationale devrait prendre d'urgence des mesures pour aider les pays en développement à traiter leurs problèmes de balance des paiements. Les diverses crises qui ont frappé l'économie internationale ont prouvé l'insuffisance des mécanismes publics, et certains pays en développement ont dû se tourner vers les marchés de capitaux privés pour ne pas amputer leur programme d'expansion.

32. La résolution 128 (V) adoptée à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relative à la réforme moné-

taire internationale souligne la nécessité d'assouplir les conditions de l'aide, en tenant compte des objectifs sociaux et politiques intérieurs. Elle souligne aussi que, dans les programmes d'ajustement, le FMI doit s'efforcer de concilier les objectifs à court terme et les objectifs à long terme des pays et tenir compte des facteurs dont le contrôle échappe aux pays en développement. La résolution invite le FMI à étudier la nécessité d'établir un mécanisme à plus longue échéance disposant de ressources additionnelles appréciables et recommande que la procédure du financement compensatoire soit améliorée et libéralisée afin de mieux compenser les déficits de recettes d'exportation des pays en développement. Elle demande que soit créé à la CNUCED un groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner les questions fondamentales en matière de politique commerciale internationale. La délégation de la Barbade déplore vivement que cette résolution n'ait pas fait l'unanimité à la Conférence et que ce soit précisément les pays qui jugent le maintien du système actuel le plus propice à leurs intérêts qui ne l'ont pas soutenue. Elle espère que ces pays sont prêts à reconsidérer leur position.

33. Le moment est venu d'évaluer sérieusement les efforts déployés jusqu'à présent pour instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'interdépendance et la coopération entre tous les États. L'échec de ces efforts est dû surtout à ce que les gouvernements n'ont pas vraiment la volonté politique de s'engager à prendre les mesures nécessaires, et c'est cette attitude qui explique l'absence de résultats à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Une volonté politique est indispensable si l'on veut résoudre les problèmes pressants auxquels l'économie mondiale est en butte.

34. M. SUJKA (Pologne) fait observer que la session en cours du Conseil est une bonne occasion d'évaluer les succès et les échecs de la coopération économique internationale durant les années 70. Les mécanismes qui ont jusqu'à présent régi cette coopération subissent de modifications profondes dans un effort pour mettre en pratique les principes énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des États et dans le nouvel ordre économique international et pour sauvegarder les intérêts de tous les membres de la communauté internationale, en particulier ceux des pays en développement.

35. La Pologne a toujours soutenu que la coopération économique internationale ne peut être développée que dans des conditions de paix, de sécurité et de confiance réciproque. A moins que l'on ne parvienne à la détente politique et militaire, le progrès sur la voie d'importantes modifications de structure des relations économiques mondiales sera impossible. Le Gouvernement polonais s'est donc félicité de la signature du deuxième Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives, qu'il considère comme une importante contribution à la détente, et il espère que ce dialogue sera poursuivi dans l'intérêt d'une paix durable.

36. Le désarmement devrait libérer des ressources additionnelles qui pourraient être utilisées pour promouvoir le développement économique et social, en particulier celui des pays en développement. Il devrait donc constituer un élément essentiel de tout ordre économique international. Si la jeune génération pouvait grandir sans éprouver le fléau de la guerre, elle pourrait jouer tout son rôle dans la promotion de la coopération internationale et du développement.

37. Il faut considérer le processus du développement dans le contexte du progrès politique et social général. Les efforts visant à instaurer une plus grande égalité économique et sociale à l'intérieur de la société contribueront à renforcer la lutte qui est menée pour établir une plus grande équité entre les Etats. Cette lutte est décisive pour l'avenir de la jeune génération et, à cet égard, la Pologne invite tous les gouvernements à couronner l'Année internationale de l'enfant par l'adoption d'une convention relative aux droits de l'enfant.

38. Dans un monde de plus en plus interdépendant, la coopération internationale sur un plan global est devenue un impératif permanent. Il est apparu clairement durant cette décennie que la pleine participation des pays en développement et des pays socialistes à la division internationale du travail est essentielle pour l'amélioration de l'économie mondiale et la réalisation de la prospérité. La restructuration des relations économiques internationales devrait favoriser le développement de la coopération entre tous les pays, principalement par l'élimination du protectionnisme et de la discrimination dans le commerce et dans d'autres domaines.

39. La coopération économique et technique avec les autres pays a reçu une place de tout premier plan dans la stratégie du développement de la Pologne pour les années 70. La coopération au sein du CAEM revêt une importance particulière pour l'économie nationale de la Pologne. Durant les 30 années de son existence, le CAEM a posé les fondements stables d'une coopération économique, scientifique et technologique entre les pays socialistes et a connu un succès notable dans la réduction des différences de niveau de développement économique. Cela est attribuable principalement au caractère planifié des activités du CAEM, au respect par ce dernier du principe de l'entière souveraineté et égalité de tous ses membres et aux liens solides d'amitié et d'assistance mutuelle qui les unissent.

40. La Pologne s'est aussi intéressée au développement suivi de la coopération économique avec les pays à économie de marché, conformément aux dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe tenue à Helsinki. Il est donc regrettable que la récession économique prolongée du monde occidental et les mesures protectionnistes auxquelles il a recouru aient considérablement limité l'accès aux marchés occidentaux d'un certain nombre de produits polonais. Il en est résulté de l'incertitude et de l'instabilité et, comme dans le cas des pays en développement, des obstacles additionnels aux exportations et à la diversification plus poussée de la composition des exportations de la Pologne. Le programme général décennal de développement des relations avec les pays en développement récemment adopté, auquel s'ajoutent des programmes régionaux pour l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Amérique latine, reflète la politique de la Pologne, qui

consiste à chercher en permanence à parvenir à une véritable collaboration aux fins du développement, à renforcer le potentiel des pays en développement et à les aider à mieux utiliser leurs ressources. La Pologne s'efforce de stabiliser ses relations avec ces pays en recourant à des moyens tels que les accords de coopération à long terme. Elle accroît aussi son aide dans le domaine de la formation.

41. Le développement sans précédent des négociations économiques internationales et l'expansion marquée de l'activité de l'ONU dans le domaine économique reflètent la nécessité largement admise d'un changement. Toutefois, cette nécessité est diversement comprise et interprétée. En dehors de nombreuses activités sectorielles importantes, un dialogue général concernant la nouvelle stratégie internationale du développement a récemment été entrepris. Le fait demeure que les mécanismes existants des relations économiques internationales ne satisfont les intérêts ni des pays en développement, ni des Etats socialistes, et sont donc incompatibles avec les aspirations de la majorité des Etats Membres de l'ONU. Comme le Secrétaire général l'a fait observer, le temps est venu de négocier le changement et non une meilleure gestion du *statu quo*. Il sera impossible de réaliser une harmonisation effective des politiques économiques, même à l'intérieur d'un seul groupe d'Etats, tant que pratiquement rien n'aura été fait pour résoudre les problèmes de structure et les problèmes institutionnels fondamentaux des économies nationales et des relations économiques internationales. Il convient d'élaborer un nouveau cadre pour ces relations afin d'éliminer les pratiques des pays capitalistes, fondées sur leur suprématie économique et leurs intérêts de groupe, et d'introduire des principes progressistes et des mécanismes viables, conformément aux objectifs globaux du nouvel ordre économique international, aux principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et à la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social.

42. La nouvelle stratégie devrait donc prévoir la restructuration progressive des relations économiques internationales non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre l'Est et l'Ouest. M. Sujka partage pleinement l'opinion exprimée par la délégation soviétique (23^e séance) que la stratégie internationale du développement pourrait marquer une étape sur la voie de la démocratisation réelle des relations économiques entre Etats si elle a, d'abord et avant tout, pour objectif l'élimination des obstacles politiques majeurs à la véritable indépendance économique des pays en développement, tels que le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'*apartheid* et toutes les formes d'agression, de domination et d'exploitation étrangères.

43. Au niveau interne, les facteurs cruciaux du développement, comme l'expérience des pays socialistes l'a montré, sont la pleine mobilisation des ressources nationales, l'industrialisation et la réforme agraire, le renforcement du secteur public et du secteur des coopératives, l'introduction de méthodes efficaces de planification, une répartition équitable du revenu et une législation économique progressiste contrôlant strictement les opérations en capitaux étrangers et les activités des sociétés transnationales. La nouvelle stratégie doit aussi tenir compte de l'interdépendance économique toujours

croissante des Etats, considérée comme l'instauration de relations économiques équilibrées et non comme la consolidation de la dépendance d'un groupe à l'égard d'un autre. M. Sujka partage l'opinion du Comité de la planification du développement (E/1979/37, par. 22), à savoir que la stratégie internationale du développement devrait réparer les injustices, instaurer une économie mondiale plus stable à laquelle tous les pays puissent participer de façon plus complète sur la base d'une plus grande égalité, créer davantage de ressources en vue d'une action sur le plan interne et minimiser les incidences des contraintes extérieures. Les efforts accomplis par l'ONU pour promouvoir la coopération économique internationale pourraient tirer grand profit de l'étude des tendances à long terme du développement économique et social mondial qui a été faite à la suite de la proposition formulée par la Pologne en 1975 et qui a conduit à l'adoption de plusieurs résolutions par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social. Le Secrétariat devrait persister dans ses efforts pour appliquer les résolutions ayant trait à cette question.

44. La promotion de la coopération technique à l'échelle mondiale, particulièrement dans l'intérêt des pays en développement, devrait être le thème principal de la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Le rôle que peuvent jouer la science et la technique au service de la paix revêt une importance capitale.

45. Des problèmes aussi graves que les déficits d'énergie, la rareté des matières premières et la détérioration de l'environnement mettent en péril l'application des plans de développement et font de la coopération internationale une nécessité évidente. En ce qui concerne l'énergie, il est impératif de mettre en valeur toutes les sources d'énergie pouvant remplacer le pétrole et le gaz naturel, qui commencent à manquer. Il convient d'accorder toute l'attention voulue aux ressources abondantes de charbon et à leur utilisation dans de nouvelles technologies; la gazéification et la liquéfaction du charbon pourraient être étudiées, sur le plan international, au Centre de coordination qu'il est proposé de créer sous les auspices de la CEE. Durant la longue période de transition qui s'étendra entre le moment où les pénuries de pétrole et de gaz auront commencé à se faire sentir durement et celui où des sources nouvelles et renouvelables d'énergie auront été mises en valeur, il faudra que le charbon et l'énergie nucléaire répondent à la plus grande partie des besoins énergétiques. Entre-temps, il conviendra d'examiner sérieusement les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole de façon à éviter, autant que possible, les effets inflationnistes de cette augmentation sur l'économie mondiale et une détérioration des termes de l'échange et de la position de la balance des paiements des pays non exportateurs de pétrole. Il ressort clairement des propositions qui ont été formulées récemment que la nécessité d'aborder collectivement les problèmes d'énergie est de plus en plus nettement ressentie. Au niveau régional, le mécanisme des commissions régionales pourrait être utilisé avec profit. A l'initiative de l'Union soviétique, la CEE a convoqué une conférence générale européenne sur l'environnement, qui pourrait constituer un premier pas important vers une coopération planifiée entre tous les membres de

la Commission dans d'autres domaines clefs tels que l'énergie et les transports, où il semble qu'il n'y ait pas d'autre possibilité raisonnable que la mise en commun des efforts et des ressources. Par ces activités, la CEE continue de contribuer à l'application des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, et au succès de la prochaine session de cette conférence, qui se tiendra à Madrid.

46. Par suite des difficultés bien connues qu'éprouve l'économie mondiale et de l'apparition de questions qui ne sont pas traitées par les organismes existants, la nécessité d'un dialogue international constructif au sein du Conseil est devenue de plus en plus impérative. Les nouvelles exigences résultant d'une interdépendance économique croissante rendent beaucoup plus complexes les négociations entre Etats et imposent de nouvelles responsabilités au Conseil économique et social en tant que principal organe des Nations Unies pour l'élaboration de la politique et de la coopération dans les domaines économique et social. Toutefois, la délégation de la Pologne a observé que des tentatives ont été faites pour utiliser le Conseil comme tribune afin d'exploiter politiquement le problème d'une nature purement humanitaire qui concerne l'un des Etats Membres de l'ONU. Il est très regrettable que le Viet Nam, qui a si souvent été la victime de l'agression étrangère, doive maintenant faire l'objet d'accusations pour des actes qu'il n'a pas commis.

47. Tous les membres du Conseil économique et social devraient s'efforcer de promouvoir une sécurité et une stabilité économiques plus grandes, qui créeraient des conditions favorables à l'application d'une philosophie des avantages communs dans le cadre d'une coopération universelle. Ainsi conçue, la détente économique activement encouragée par le Conseil pourrait devenir le fondement solide d'une coexistence pacifique de toutes les nations, à mesure qu'elles prendront de plus en plus conscience qu'elles se partagent « une seule terre ».

48. M. NOOR (Indonésie) constate que l'économie mondiale, qui souffre de façon persistante de la récession, de déficits de la balance des paiements, de la faible progression des recettes d'exportation, d'inflation et de taux élevés de chômage, connaît un malaise général sans précédent depuis la guerre, aggravé par la réapparition du protectionnisme dans les grands pays développés. Ce sont là les symptômes d'un déséquilibre fondamental et de profonds dérèglements de structure. C'est à juste titre que le Secrétaire général a parlé de la nécessité impérative d'une restructuration fondamentale du système économique international conforme aux grands objectifs du nouvel ordre économique international, mais les dispositions fragmentaires prises jusqu'à présent sont sans aucune commune mesure avec l'ampleur du problème. Les politiques économiques à court terme suivies par les pays développés ne sont pas compatibles avec une transformation des structures à long terme et avec le développement accéléré des pays en développement. Ces derniers ont été durement touchés par les caprices du système économique mondial, dont la structure leur fait porter une part disproportionnée de la charge du réaménagement. Comme il est déclaré dans le rapport du Comité de la planification du développement (E/1979/37), leur croissance économique au cours de la

deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a été « capricieuse et irrégulière » (E/1979/37, par. 10) du fait surtout des « asymétries et distorsions importantes » (*ibid.*, par. 34) qui caractérisent actuellement le système économique international.

49. Dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, on constate un nouveau fléchissement notable des taux de croissance qui n'ont pas dépassé en moyenne 4 p. 100 dans les pays en développement — résultat qui ne permet pas à ces pays d'accélérer leur développement ni de réduire l'écart qui les sépare des pays développés. Il est dit dans l'*Etude* que l'on assistera à un nouveau ralentissement de la croissance des pays en développement si des mesures draconiennes ne sont pas prises pour améliorer leur capacité d'importer. Ce qu'il faut, ce sont des mesures visant à stabiliser les prix des produits de base, à améliorer les termes de l'échange et à assurer aux produits des pays en développement un meilleur accès aux marchés, à accroître considérablement l'aide publique au développement et les prêts conditionnels à long terme et à améliorer l'accès aux moyens de financement à long terme des balances des paiements. Actuellement, l'accroissement de la part des prêts conditionnels à long terme a été contrebalancé par une diminution de l'aide publique au développement, qui est encore bien inférieure à l'objectif fixé pour la Décennie. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus que l'adoption de mesures de vaste portée en vue d'accélérer le développement des pays en développement est une nécessité impérieuse pour résoudre les problèmes économiques mondiaux, cette constatation n'a pas été corroborée par les mesures que les pays développés ont prises. Face au relèvement des barrières protectionnistes, les pays en développement ont dû avoir de plus en plus recours aux emprunts à court et à moyen terme, ce qui a augmenté leurs dettes extérieures.

50. La série de négociations qui ont été menées ces derniers temps dans le cadre du système des Nations Unies afin de provoquer des changements de structure n'ont donné que des résultats limités. Les plus récentes de ces négociations, celles qui ont eu lieu à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, n'ont pas permis de résoudre les divergences de vues entre pays développés et pays en développement ni de parvenir à un accord sur les politiques à suivre et les mesures à adopter. On n'a abouti à aucun accord sur l'interdépendance, il n'y a pas eu de consensus pour situer les consultations globales proposées sur les questions touchant le commerce, le développement, les problèmes monétaires et financiers, dans les perspectives du nouvel ordre économique international; il n'y a pas eu d'accord sur les négociations commerciales multilatérales, le SGP ou sur les questions monétaires ou financières, si ce n'est en ce qui concerne le transfert de ressources, et toutes ces questions ont été renvoyées au mécanisme permanent de la CNUCED. Un certain nombre de résolutions n'ont été adoptées qu'après un vote, avec ou sans réserves. La session est cependant parvenue à un accord sur des questions aussi importantes que le protectionnisme et la transformation des structures, le Programme intégré pour les produits de base, la coopération économique entre pays en développement et la question des pays en développement les moins avancés. L'accord auquel on est parvenu sur les

éléments fondamentaux du fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base a, certes, donné un certain lustre aux résultats, par ailleurs peu encourageants, de la session, mais il reste beaucoup à faire à cet égard. Les statuts du fonds doivent encore être négociés et il est du devoir de tous de veiller à ce que le fonds commence à fonctionner le plus rapidement possible. M. Noor espère que les divergences de vues qui existent encore sur toutes les autres grandes questions pourront être résolues au Conseil du commerce et du développement et que les négociations qui doivent être entreprises dans le cadre du mécanisme permanent seront achevées dans les délais convenus.

51. C'est avec consternation que la délégation indonésienne a noté que le Comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement n'était pas parvenu à un consensus sur le projet de préambule, les buts et objectifs de la nouvelle stratégie. A la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés qui a eu lieu à Colombo en juin 1979, il a été réaffirmé qu'il faudrait, dans la stratégie, définir le rôle et les engagements de tous les pays, en les chiffrant et en les accompagnant d'un calendrier précis, et fixer pour les pays en développement un taux de croissance moyen en rapport avec la nécessité de réduire de moitié, d'ici à la fin du siècle, l'écart qui les sépare, en matière de revenu, des pays développés — ce qui justifierait de relever, pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'objectif de croissance général des pays en développement.

52. La délégation indonésienne s'inquiète du fait que les préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui doit bientôt se réunir, n'ont jusqu'à présent donné que des résultats limités. Si l'on veut combler le fossé qui existe actuellement en matière de développement, il est indispensable de renforcer la capacité scientifique et technique des pays en développement et de veiller à ce que le transfert de technologie se fasse sans heurts, ce qui nécessitera des dispositions institutionnelles et financières appropriées. M. Noor exprime l'espoir que la Conférence adoptera à cette fin un programme d'action décisif.

53. Il faut saisir l'occasion qu'offre la session en cours du Conseil pour redonner une impulsion au dialogue Nord-Sud et renouveler l'engagement de parvenir à un accord dans les négociations importantes qui doivent avoir lieu. M. Noor pense, à ce sujet, à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement à la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, aux préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, à la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980. Cette session extraordinaire devrait être l'occasion d'examiner la mise en œuvre du nouvel ordre économique international et de terminer les négociations sur l'adoption de la nouvelle stratégie.

54. Le problème des réfugiés en Asie du Sud-Est, auquel un certain nombre de délégations ont fait allu-

sion, est une affaire grave qui nécessite des efforts au niveau international. C'est pourquoi la délégation indonésienne approuve la convocation d'une conférence en la matière par le Secrétaire général et espère qu'elle contribuera à venir à bout du problème.

55. Se référant à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, M. Noor exprime l'espoir que la session du Conseil sera l'occasion de consultations sur la mise en œuvre du consensus auquel on était parvenu en application des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale sur le sujet. La délégation indonésienne est vivement préoccupée par le fait qu'aucun progrès notable n'a été fait pour mettre en œuvre les décisions pertinentes. Il s'inquiète, comme le Secrétaire général, de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale et se félicite des propositions et recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (A/34/320). A une époque où l'Assemblée générale est saisie de questions extrêmement importantes, de telles propositions et recommandations méritent d'être sérieusement examinées.

56. M. VRHUNEC (Observateur de la Yougoslavie) dit que l'économie mondiale est manifestement dans un état de crise. L'activité économique de tous les pays s'est encore ralentie en 1978, ce qui a eu des effets néfastes pour les pays en développement, notamment les pays non exportateurs de pétrole. Ce nouveau ralentissement de la croissance des pays en développement a sans aucun doute été causé, entre autres choses, par la baisse du prix des matières premières qu'ils exportent et par l'augmentation du prix des articles manufacturés qu'ils importent. Les termes de l'échange se sont détériorés, et le pouvoir d'achat dont ces pays ont besoin pour financer leur développement a diminué d'autant. Le PNB des pays en développement n'a augmenté que d'environ 4 p. 100 en 1978; la production agricole n'a pas suivi la croissance démographique; la dette s'est accrue et le transfert de ressources financières sous la forme d'aide publique au développement s'est ralenti. Manifestement, les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne seront pas atteints. Le fossé entre pays en développement et pays développés s'élargit et menace sérieusement l'économie mondiale.

57. Les perspectives ne semblent pas meilleures pour 1979 ou 1980. L'*Etude sur l'économie mondiale, 1978* prévoit une nouvelle baisse des taux de croissance, tant des pays développés que des pays en développement, une recrudescence de l'inflation, le recours à des mesures protectionnistes, un ralentissement continu des exportations des pays en développement, une nouvelle aggravation des termes de l'échange au détriment de ces pays et une forte progression de leur déficit en compte courant. En outre, la situation économique déjà défavorable des pays développés continuera peut-être à se détériorer, et il n'est pas prévu que les pays socialistes d'Europe orientale bénéficient d'une croissance économique sensible en 1979.

58. Comme l'ont fait remarquer les représentants de nombreux pays, notamment des pays qui appartiennent au mouvement des non-alignés, on ne peut remédier à la

situation actuelle par des palliatifs ou par les procédés classiques utilisés habituellement pour résoudre les difficultés de nature cyclique. La crise économique mondiale est due à l'inadéquation des relations économiques internationales actuelles qui ne sont pas à même de répondre aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins. Les impératifs du développement des pays du tiers monde ne peuvent pas être satisfaits dans le système économique actuel; celui-ci n'arrive d'ailleurs même pas à répondre aux besoins des pays auxquels il avait apporté une prospérité sans précédent ces 25 dernières années. La seule solution réside dans la restructuration de l'économie mondiale et dans le changement radical des relations économiques internationales par l'instauration du nouvel ordre économique international. On admet qu'il est nécessaire de renouveler les relations économiques internationales, mais les déclarations d'intention ne sont pas suivies de mesures concrètes.

59. Quelques pays gardent apparemment encore l'espoir que les difficultés actuelles ne sont que passagères et pourraient en fin de compte être surmontées dans le cadre de l'ancien système, sous réserve de quelques modifications mineures pour tenir compte des intérêts des pays en développement. De l'avis de la délégation yougoslave, il est illusoire de croire que les principes qui inspirent le système et les institutions d'aujourd'hui peuvent être préservés. En outre, l'opinion de certains groupements de pays développés selon laquelle eux seuls doivent s'attaquer à ces problèmes économiques aigus afin de trouver des solutions qui refléteraient uniquement leurs propres intérêts est insoutenable: en effet, ces problèmes ont un caractère mondial et ne peuvent être résolus qu'au sein du système des Nations Unies. La délégation yougoslave a certes toujours pensé que l'instauration du nouvel ordre économique international ne serait pas facile, mais elle avait espéré que difficultés et intérêts communs susciteraient l'élan nécessaire permettant de supprimer les obstacles et d'ouvrir de nouvelles voies. Toutefois, les négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent entre pays développés et pays en développement n'ont pas répondu à ces espoirs et le report perpétuel des solutions ne sert qu'à aggraver les problèmes et à les multiplier.

60. Lors des négociations commerciales multilatérales qui ont eu lieu au GATT, les intérêts des pays en développement ont été dans une large mesure méconnus, et les négociations n'ont apporté aucune solution satisfaisante aux problèmes fondamentaux de ces pays. Beaucoup reste à faire pour créer un système commercial international qui englobe tous les pays et permette de résoudre, pour l'avantage de tous, et en particulier des pays en développement, les questions en suspens. Les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ont pas été satisfaisants, que ce soit pour les pays en développement ou pour la communauté internationale dans son ensemble. Bien que la Conférence ait été l'occasion de faire des progrès par la voie d'accords, la volonté politique nécessaire était absente chez les pays développés. Le lent progrès des négociations est fort préoccupant et il est d'autant moins compréhensible que les pays en développement ont un potentiel considérable de dynamisme économique. A cet égard, la délégation yougoslave partage l'opinion du Secrétaire général selon

laquelle le tiers monde peut devenir la principale force de croissance de l'économie mondiale, venant ainsi compléter ses autres facteurs dynamiques. Il est certes généralement reconnu que des solutions ne peuvent être trouvées que dans le dialogue, la négociation et des accords, mais toutes les parties devraient adopter une attitude constructive et résolue à l'égard de ces négociations. La persistance de certaines attitudes négatives qui se sont fait sentir récemment lors des négociations risque d'entraîner une crise et, en fin de compte, des affrontements.

61. L'augmentation rapide de la consommation d'énergie, associée aux lents progrès de la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie, a fait du problème énergétique une question d'importance capitale, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, en particulier pour les pays en développement non exportateurs de pétrole. Comme la question de l'énergie dominera de plus en plus la scène internationale à l'avenir, il est indispensable que tous les organismes des Nations Unies s'occupent plus étroitement de la recherche de solutions aux problèmes qui en découlent. A ce propos, la délégation yougoslave attache une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui sera l'une des premières occasions d'examiner cette question dans son ensemble.

62. Elle espère que la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement apportera une contribution importante aux efforts visant à mettre les réalisations de la révolution scientifique et technique au service du développement et de l'humanité. La Conférence ne devra pas seulement promouvoir la coopération internationale dans ce domaine, elle devra aussi amener les pays développés et les pays en développement à prendre des mesures et des engagements spécifiques afin de favoriser la transformation technique du tiers monde. L'importance de la science et de la technique pour le développement en général est bien connue, mais les relations actuelles dans ce domaine ne peuvent plus être acceptées car elles sont caractérisées par des situations de monopole et des pratiques restrictives.

63. Pour ce qui est de l'industrialisation des pays en développement, il est essentiel que la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel adopte un programme de mesures devant être appliquées selon un calendrier déterminé afin de permettre la réalisation de l'objectif fixé à Lima.

64. La production alimentaire et agricole continue de poser un grave problème d'ensemble. Les objectifs fixés par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne seront pas atteints, et il est urgent de prendre de nouvelles mesures et d'augmenter les investissements dans l'agriculture. La délégation yougoslave espère que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural contribuera à augmenter la production alimentaire.

65. Le résultat des deux premières sessions du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement consacrées aux questions de fond n'est pas encourageant. Malgré les efforts faits à la fois par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et le Président du

Comité, il n'y a eu d'accord ni sur les buts et les objectifs ni sur les grandes lignes de la stratégie, et il n'est pas certain que des résultats plus concrets puissent être atteints à la prochaine session du Comité préparatoire. La délégation yougoslave déplore la position adoptée par les pays développés en la matière et estime qu'il faut s'opposer résolument à toute tentative visant à introduire des modifications qui diminueraient la portée du consensus réalisé à l'occasion de l'adoption de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale concernant les préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

66. La tâche la plus importante et la plus urgente que doit entreprendre la communauté internationale est de promouvoir une expansion plus rapide des pays en développement et de rétrécir le fossé qui sépare le monde développé du monde sous-développé. Par conséquent, la nouvelle stratégie doit viser non seulement l'accélération de la croissance économique, mais aussi l'utilisation que l'on doit faire des avantages de cette croissance. Les besoins en matière de nutrition, de santé, d'éducation et de logement ne peuvent être satisfaits que si l'on crée des conditions optimales pour le développement dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale. Il est indubitable que les pays en développement eux-mêmes sont les premiers responsables de leur propre développement, eu égard au principe de la souveraineté sur leurs ressources naturelles et au droit qui est le leur de choisir leur modèle de développement, mais la communauté internationale est certes tenue de les aider et d'appuyer leurs efforts. Les négociations sur la nouvelle stratégie sont donc une tâche prioritaire.

67. Toutes les délégations qui ont participé au débat général jusqu'à présent se sont déclarées préoccupées de la situation économique mondiale actuelle et de l'avenir incertain. La délégation yougoslave partage l'opinion du Président selon laquelle le Conseil devrait adopter des conclusions et des recommandations qui pourraient utilement s'inspirer des considérations suivantes : premièrement, la communauté internationale tout entière est consciente de l'état préoccupant et des perspectives incertaines de l'économie mondiale et admet qu'il est urgent de rechercher des solutions communes aux problèmes en suspens en se fondant sur les principes du nouvel ordre économique international; deuxièmement, tous les gouvernements devraient être priés de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour engager des négociations plus intensives qui permettraient aux réunions organisées à l'avenir sous les auspices des Nations Unies d'avoir des résultats plus efficaces; troisièmement, il faudrait informer l'opinion publique nationale et mondiale de façon objective sur l'état de l'économie mondiale, la gravité des problèmes actuels et l'inacceptabilité des différences de niveau de développement qui existent actuellement.

68. M. EL ABIDINE ALAOUÏ (Maroc) dit que la décennie qui vient de s'écouler a été marquée par le dépérissement du modèle de croissance mondiale issu de l'après-guerre et par l'apparition de nouvelles valeurs économiques qui remettent en question les valeurs traditionnelles. Toutefois, on voit encore se manifester les séquelles des vieilles théories coloniales dépassées. Une résistance est opposée aux nouvelles valeurs économi-

ques préconisées par les nations anciennement colonisées, d'où un conflit de valeurs qui dégénère au cours des négociations en rapport de force. Dans un monde civilisé, ce n'est certes pas le meilleur moyen d'aborder les négociations et la prise de décisions. Le développement mondial, qui nécessite un effort concerté de la part de toute la communauté internationale, doit être envisagé comme un problème commun nécessitant une solution commune.

69. La notion d'interdépendance, si elle est au centre du nouvel ordre économique international, souffre de l'absence d'une définition commune et tend à être interprétée différemment suivant les orateurs. Pour la délégation marocaine, l'interdépendance dans le cadre du nouvel ordre économique doit en premier lieu s'inspirer de valeurs comme la croyance en l'universalité de l'homme, en sa dignité et en la nécessité de son épanouissement. Elle doit cesser d'être un simple instrument d'analyse et doit servir de base à une action permettant de réaliser un nouvel équilibre entre les différents éléments du réseau des relations économiques internationales. Pour M. El Abidine Alaoui, l'échec de tant de réunions tient à ce que les esprits ont tendance à se concentrer sur les problèmes urgents et immédiats et à leur sacrifier les grandes questions fondamentales.

70. L'opinion publique des pays industrialisés n'est guère informée de la nécessité urgente de commencer à mettre en place le nouvel ordre. Il est primordial de tenir le public au courant de la situation mondiale et de l'évolution économique des différents pays. Il serait souhaitable aussi que les gouvernements des pays nantis demandent à leurs peuples d'adapter leur style de vie à la réalité. La coopération est essentiellement un dialogue de civilisation, qui revêt non seulement des aspects économiques mais aussi des aspects culturels trop souvent négligés.

71. La délégation marocaine est profondément préoccupée par la persistance d'une inflation galopante dans les pays industrialisés. L'évolution de la situation économique de ces pays et les tendances protectionnistes qui se manifestent constituent un obstacle supplémentaire pour les pays en développement qui dépendent en grande partie de leur commerce d'exportation pour s'alimenter en devises. Il est devenu impératif de recher

cher des solutions communes et adéquates aux problèmes commerciaux, monétaires et financiers dans un véritable esprit de solidarité internationale.

72. Les problèmes alimentaires mondiaux sont encore plus urgents. Toute nouvelle stratégie internationale du développement devra tenir compte du fait primordial que l'alimentation est une question de survie au jour le jour pour une immense partie de la population du globe. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural est une excellente occasion d'examiner les moyens de développer rapidement les ressources alimentaires mondiales et d'assurer leur plus juste répartition.

73. Le Gouvernement marocain est depuis toujours convaincu que la technologie est le résultat d'une longue évolution historique à laquelle tous les peuples du monde ont participé et que, de ce fait, elle ne doit pas être l'apanage d'un groupe de nations au détriment des autres. Actuellement, le coût de la technologie empêche la majorité des peuples d'accéder en toute indépendance à une technologie adaptée aux conditions locales.

74. Les réunions internationales servent une cause dont l'utilité est incontestable, mais le volume important de la documentation et le court intervalle qui sépare les conférences empêchent la grande majorité des pays de suivre les travaux de toutes les réunions importantes. En ce qui concerne le Conseil économique et social, la délégation marocaine a trois observations à formuler. Premièrement, le volume de la documentation est tel qu'aucune délégation ne peut espérer l'analyser et l'assimiler correctement. Deuxièmement, la décision de consacrer une session par an aux questions économiques et l'autre aux questions sociales n'est peut-être pas la meilleure solution. La délégation marocaine craint qu'une telle division du travail ne conduise à des contradictions et elle propose que les sujets débattus par le Conseil le soient dans leur intégralité. Troisièmement, elle estime que le Conseil est bien placé pour promouvoir la coordination de toutes les institutions du système des Nations Unies; elle formulera de nouvelles observations à ce sujet au cours de l'examen du point 16 de l'ordre du jour relatif à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

La séance est levée à 18 heures.

32^e séance

Vendredi 13 juillet 1979, à 10 h 55.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.32

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. TRUONG QUAN PHAN (Observateur du Viet Nam) déclare que les années 70 ont été la période de

crise la plus longue et la plus profonde que l'économie mondiale ait connue depuis un demi-siècle. L'effondrement du système monétaire international, l'inflation, les politiques restrictives et néo-protectionnistes, le chômage croissant, la crise alimentaire et la crise énergétique sont des manifestations inquiétantes de cette phase, qui a entraîné des perturbations économiques dont les répercussions sont particulièrement graves pour

les pays en développement, surtout pour les pays les moins avancés. Leurs difficultés se sont aggravées d'année en année : leur dette extérieure ne cesse de s'accroître; leur commerce extérieur se heurte aux limitations imposées par le protectionnisme et les pratiques commerciales restrictives des pays industrialisés à économie de marché; maintenus dans leur situation d'exportateurs de matières premières et d'importateurs de produits alimentaires et d'articles manufacturés, ils ont vu le déficit de leur balance des paiements atteindre une ampleur sans précédent en raison de la chute continue des prix des matières premières et du renchérissement des produits industriels. La pénétration croissante des sociétés transnationales, avec leur formidable puissance financière et technique et leurs pratiques obscures dans l'économie des pays en développement, fait peser une grave menace sur la souveraineté de ces Etats, qui viennent de se débarrasser du joug colonial, et constitue une source permanente de déstabilisation pour ces pays.

2. Etant donné l'ampleur, l'intensité et la multiplicité des phénomènes de crise des années 70, la délégation vietnamienne partage le point de vue exprimé par plusieurs pays non alignés, socialistes et autres, selon lequel il ne suffit pas d'apporter quelques améliorations aux institutions, aux règles et aux principes existant dans le domaine des relations économiques internationales, mais il faut procéder à une restructuration radicale de ces relations, comme le réclame depuis longtemps l'écrasante majorité des Etats Membres de l'ONU, et en particulier les pays non alignés, qui ont réaffirmé leur position avec force dans la Déclaration économique adoptée en 1976 par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo. Le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective, le récent communiqué adopté à la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Colombo en juin 1979, aussi bien que la plate-forme commune des pays socialistes, offrent des recommandations qui devraient contribuer à la solution des problèmes qui se posent. L'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable préconisé par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire est plus urgente et plus impérative que jamais. A la veille de l'adoption par l'ONU de la nouvelle stratégie internationale du développement, la délégation vietnamienne estime que cette stratégie doit réaffirmer les idées démocratiques et progressistes des stratégies précédentes; elle doit aussi tenir compte des raisons principales qui ont empêché la réalisation des objectifs minimaux de la stratégie actuelle et qui sont l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, l'*apartheid* ainsi que toutes les formes de domination et d'exploitation étrangères, en particulier les sociétés transnationales.

3. Après trente années de guerre presque continue, le peuple vietnamien n'aspire qu'à une chose, être maître chez lui et jouir de la paix enfin revenue pour bâtir un nouveau Viet Nam socialiste, indépendant et souverain. Grâce à ses propres forces et à l'aide précieuse des pays socialistes, de nombreux pays non alignés et de certains pays occidentaux, ainsi que des organisations internationales, le peuple vietnamien a obtenu des premiers résultats encourageants dans la reconstruction nationale, en dépit des terribles séquelles de la guerre d'agres-

sion néo-colonialiste passée, de la récente guerre d'agression des expansionnistes de Pékin et de calamités naturelles sans précédent. Il lui reste encore à surmonter d'innombrables difficultés de toute nature, parmi lesquelles la question des émigrés. A cet égard, le souci majeur du Gouvernement vietnamien est de faire aboutir la Conférence qui va se tenir à Genève à de bons résultats en vue d'apporter une solution concrète et réaliste au problème, d'alléger les difficultés que rencontrent les émigrés ainsi que la charge des pays de l'Asie du Sud-Est que les hébergent provisoirement. Le Viet Nam se félicite de la récente déclaration de M. Waldheim, Secrétaire général de l'ONU, qui a estimé qu'il serait préférable que la Conférence n'aborde que l'aspect humanitaire du problème des émigrés. Il est regrettable que les déclarations des représentants de la Chine (27^e séance), du Royaume-Uni (21^e séance) et de l'Australie (28^e séance), intempestives et tendancieuses, aillent à l'encontre des efforts du Secrétaire général et des aspirations de l'opinion mondiale. A la veille d'une conférence si importante et si délicate, de telles déclarations ne peuvent être qualifiées que de provocatrices et relevant d'une propagande antivietnamienne. La délégation vietnamienne n'a pas l'intention de répondre à ces allégations fallacieuses. Si les représentants des Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Australie, proches alliés des Etats-Unis d'Amérique pendant toute la guerre d'agression contre le Viet Nam, si le représentant des autorités du Pékin qui, bien que battues à plates coutures en février dernier, menacent encore de donner au Viet Nam une « seconde leçon », veulent connaître la cause de l'exode massif des Vietnamiens, ils en trouveront l'explication dans les réponses aux questions que pose l'histoire : de quel côté se sont mis les Gouvernements successifs du Royaume-Uni pendant les trente années de guerre colonialiste et néo-colonialiste contre le peuple vietnamien ? Qui, en 1945, a envoyé des troupes britanniques au Viet Nam pour participer au massacre du peuple vietnamien ? Qui a élaboré un plan d'évacuation de plus d'un million de personnes pendant l'agonie du régime de Saïgon, plan qui n'a pu être réalisé que partiellement en raison de la victoire trop rapide des forces révolutionnaires ? Qui a provoqué l'exode massif des résidents chinois pour pouvoir ensuite accuser le Viet Nam de « terroriser et de chasser » les Hoas, justifiant ainsi la suppression de toute aide économique, puis une guerre d'agression de grande envergure contre le Viet Nam ? Ce n'est pas aux anciens et actuels bourreaux du peuple vietnamien ni à leurs complices de donner au Viet Nam des leçons de morale ou d'humanitarisme. Quant aux amis du Viet Nam, qu'ils viennent voir sur place comme le peuple vietnamien tout entier se montre résolu à surmonter n'importe quelle difficulté et n'importe quelle privation pour édifier et défendre avec succès sa patrie socialiste et se donner progressivement une vie de bien-être et de bonheur.

4. M. AÏSSA (Algérie) tient à souligner combien les perspectives, qui ont été qualifiées d'incertaines, voire de sombres, par de très nombreuses délégations, paraissent peu prometteuses. Le ralentissement de la croissance, les déséquilibres de balances de paiements, la dépréciation des recettes d'exportation des pays en développement, la montée du chômage qui frappe 20 fois plus de personnes dans les pays du tiers monde que dans

les pays de l'OCDE, le renforcement du protectionnisme, les fluctuations des taux de change et l'accroissement du fardeau de la dette ont été amplement évoqués au cours des débats. On a également fait état de certaines performances qui permettraient aux pays de se rapprocher plus ou moins des objectifs fixés, mais ces performances ne doivent pas cacher la véritable nature des problèmes, et les améliorations n'ont été très souvent possibles qu'au prix d'ajustements difficiles. De quelque manière que l'on interprète l'évolution récente de l'économie mondiale, il ne faut pas perdre de vue que la situation demeure aléatoire et sujette à des fluctuations cycliques qui trouvent leur origine dans les fondements même du système actuel. Toutefois, il s'agit moins d'apprécier la conjoncture que d'examiner la mesure dans laquelle la communauté internationale a réussi ou non à amorcer une dynamique conduisant à la transformation nécessaire des structures des relations économiques internationales.

5. Les mesures qui ont été prises n'ont pu mettre le monde à l'abri des bouleversements. Les forces du marché continuent de déterminer l'évolution de la situation, et les pays développés tantôt défendent avec vigueur la concertation. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, dont l'objet était de remédier aux profonds déséquilibres qui existent dans pratiquement tous les secteurs des relations internationales au détriment des peuples en voie de développement, n'ont pu être mis en œuvre, non faute d'un esprit imaginatif mais à cause de l'absence de volonté politique. Quel que soit le secteur que l'on considère, on constate que les progrès ont été extrêmement lents pour ne pas dire inexistant. Cinq ans après la création de la Commission des sociétés transnationales, par exemple, les travaux du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite, à l'établissement duquel le Conseil économique et social avait attribué une priorité élevée, n'ont pas enregistré de progrès tangibles, ce qui n'est sans doute pas seulement dû à la complexité de la tâche. On peut certes se féliciter de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée, mais cette transformation n'est pas une fin en soi. Elle n'aura de sens que dans la mesure où une impulsion nouvelle sera donnée aux efforts d'industrialisation des pays en développement et si les pays développés opèrent une restructuration dans le sens d'une division internationale du travail plus juste et plus rationnelle. Or, la lenteur des négociations pour l'élaboration d'un code international de conduite pour le transfert de technologie autant que l'absence de générosité des pays industrialisés à l'égard du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel n'offrent pas de perspectives très optimistes. D'autre part, la mise en place et le développement de nouvelles capacités industrielles dans les pays en développement doivent non pas consister en un simple déplacement d'activités, mais s'inscrire dans le cadre d'une véritable restructuration du dispositif industriel. Ce redéploiement a pour corollaire nécessaire la suppression pratique et non pas théorique des mesures protectionnistes et autres obstacles qui entravent l'accès aux marchés des pays développés des produits manufacturés du tiers monde.

6. Parallèlement, le développement agricole des pays en développement constitue une haute priorité et la base

nécessaire à leur développement industriel. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tient actuellement à Rome, devrait favoriser l'instauration des conditions indispensables à un développement agricole harmonieux et à une véritable autosuffisance alimentaire dans une perspective à moyen et à long terme. En effet, il est de plus en plus évident que l'élimination de la pauvreté dans le monde et la satisfaction des besoins fondamentaux dépendent dans une large mesure de l'accroissement de la production agricole et alimentaire dans de larges zones du tiers monde.

7. Les immenses potentialités du tiers monde restent en sommeil parce que d'aucuns persistent à considérer que seule l'expansion des économies développées demeure le moteur du développement du reste du monde. Cette conception égocentrique est, d'une part, préjudiciable au renforcement de la coopération économique et technique entre les pays en développement et à la réalisation de leur autonomie collective et, d'autre part, erronée car il est incontestable qu'un développement accéléré des pays du tiers monde est de nature à promouvoir l'expansion des pays développés. Elle tend aussi à entretenir le mythe selon lequel une prétendue interdépendance est de nature à résoudre tous les problèmes. En fait, l'interdépendance a toujours existé mais elle n'a pu éviter au monde de traverser les crises économiques les plus graves ni empêcher les profonds déséquilibres structurels passés et présents de l'économie mondiale. L'interdépendance ne peut représenter une solution de rechange à la restructuration. On ne saurait d'ailleurs raisonnablement invoquer l'interdépendance quand on se refuse à un partage équitable des pouvoirs de décision dans des domaines essentiels, tels que le domaine monétaire et financier.

8. La délégation algérienne considère que le dialogue Nord-Sud est menacé car, malgré leur profession de foi, on peut douter de l'existence d'une volonté politique réelle de la part des pays développés en dépit des concessions faites par les pays en développement. Après l'échec de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, l'Assemblée générale a tenté de surmonter la crise qui en est résultée, mais les pays développés ont remis en cause les bases mêmes de la négociation au sein du Comité plénier, et les résultats limités atteints au cours d'une année d'efforts ne semblent pas être pris sérieusement en considération par les pays développés. L'accord intervenu au sein du Comité plénier au sujet du transfert des ressources réelles aux pays en développement n'a pas été suivi d'effets lors de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. D'autre part, l'échec des consultations sur la reprise des négociations concernant l'arrangement international destiné à remplacer l'Accord international sur le blé de 1971 prouve que l'appel du Comité n'a pas été entendu et qu'il n'a pas réussi à relancer les négociations menées auprès d'autres instances, rôle dans lequel les pays occidentaux voulaient pourtant le confiner.

9. On retrouve l'indifférence témoignée par certains pays à l'égard de résolutions adoptées par consensus avec la résolution 33/193 de l'Assemblée générale concernant les préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations

Unies pour le développement. En effet, les deux sessions du Comité préparatoire semblent prouver que les divergences conceptuelles entre pays développés et pays en développement sur certains aspects importants n'ont pas été surmontées, et il n'a même pas été possible de parvenir à un accord sur une ébauche de stratégie, des divergences subsistant au sujet de l'objectif fondamental de la stratégie, des moyens à mettre en œuvre, du degré d'adhésion des Etats aux buts et aux objectifs de la stratégie et de la manière d'aborder les aspects sociaux du développement.

10. Constatant que certains voient dans le réajustement du prix du pétrole la source de tous les maux dont souffre l'économie mondiale, la délégation algérienne note que le problème de l'énergie sert une fois de plus à justifier la persistance de la crise économique dans les pays occidentaux et leur immobilisme dans les négociations Nord-Sud. Les pays de l'OPEP ne font pourtant que tirer parti de leur principale et souvent unique ressource aux fins de leur développement. Il faut rappeler que, jusqu'au printemps 1979, les prix du pétrole étaient inférieurs à leur niveau de 1973 et que le gel de ces prix durant 18 mois en 1977 et 1978 s'est traduit par une perte de 30 milliards de dollars pour les pays de l'OPEP. Il n'est pas raisonnable d'attendre de ces pays qu'ils continuent indéfiniment à subventionner le développement des pays riches, alors que seuls des changements radicaux apportés au système actuel, en vue d'éliminer les liens de dépendance économique pour faire des pays en développement des partenaires égaux dans un cadre multilatéral équitable, permettront à tous les pays de promouvoir le bien-être de leurs peuples.

11. Il ne faut pas oublier en effet que les pays de l'OPEP sont des pays en développement décidés à mettre fin à un système de domination et d'exploitation, hérité d'une ère révolue, par une action solidaire de tous les pays du tiers monde. En quelques années, les pays de l'OPEP sont devenus une importante source d'aide au développement puisque leurs engagements par rapport à leur PNB global sont dix fois supérieurs à ceux de tous les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, et que cette aide va encore s'accroître à la suite de la réunion ministérielle extraordinaire, tenue à Genève en juin 1979. Il faut rappeler en effet que, sur les 13 pays membres de l'OPEP, seuls le Koweït, le Qatar et les Emirats arabes unis ont un revenu par habitant comparable à celui des grands pays industrialisés et que leur aide au développement représente plus de 10 p. 100 de leur PNB.

12. Certains n'ont pas hésité à qualifier les décisions de l'OPEP d'agression économique, alors que, contrairement à celles des sociétés transnationales, ces décisions sont prises au cours de réunions ministérielles suivies par l'ensemble de la presse internationale. On n'a pourtant jamais appliqué ce qualificatif aux prélèvements opérés par des entreprises occidentales sur l'économie des pays du tiers monde grâce à l'accroissement constant des prix des produits finis et des technologies qu'ils exportent. En Indonésie, par exemple, le prix des produits manufacturés importés a augmenté de trois fois et demie de 1973 à 1978.

13. Au sujet des plans d'intervention armée auxquels certains ont fait allusion, la délégation algérienne signale que, lors de sa Conférence au sommet tenue à

Alger en mars 1975, l'OPEP, rappelant l'article 2 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, a mis en garde les pays industrialisés contre tout recours à un affrontement ou à l'emploi de la force auquel ces pays réagiraient collectivement et solidairement.

14. L'Algérie, qui continue de militer en faveur d'une coopération authentique entre pays développés et pays en développement, se félicite de ce que plusieurs pays développés aient souligné, au cours du débat, la nécessité de poursuivre le dialogue en recherchant des méthodes nouvelles, moins dispersées et plus efficaces. M. Aïssa rappelle à ce sujet que le Bureau de coordination des pays non alignés a recommandé, à Colombo, d'entreprendre, au sein du système des Nations Unies, des négociations globales qui devront être orientées vers l'action, intégrées dans leur approche, simultanées dans leur évolution et universelles quant à la participation. Si ces conditions sont réunies, la délégation algérienne est prête à examiner l'ensemble des questions relatives aux relations économiques internationales, y compris celle de l'énergie. Il ne s'agit pas de définir des priorités nouvelles, mais d'aborder le problème de la restructuration des relations économiques internationales dans un contexte global, avec une volonté politique réelle, seule garantie de réussite. Cette proposition sera examinée lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui se tiendra à La Havane en septembre 1979.

15. Evoquant les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui ont condamné la persistance du colonialisme, du racisme, de l'*apartheid* et de l'occupation étrangère en Afrique, au Proche-Orient et ailleurs comme constituant une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales, la délégation algérienne réaffirme l'appui moral et matériel qu'elle n'a cessé d'apporter aux peuples des territoires intéressés pour accélérer leur accession à l'indépendance et à la souveraineté. Elle dénonce toute tentative, quelle qu'en soit l'origine, pour imposer une tutelle à ces peuples ou leur offrir un statut octroyé, et exprime sa profonde indignation devant les manœuvres qui sont faites, depuis Camp David, pour priver le peuple palestinien du libre exercice de ses droits.

16. M. PACHACHI (Iraq) dit que cette seconde session ordinaire du Conseil économique et social donne l'occasion d'examiner, pour la première fois au niveau international, les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'arrêter les lignes directrices de la nouvelle stratégie internationale du développement qui sera approuvée par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire en 1980.

17. Il était évident en effet, même avant le début de la pire récession que les pays industrialisés aient connue depuis la dernière guerre, que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement avait peu de chances d'être efficace. Par la suite, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale en 1974 [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] en vue d'apporter des modifications radicales au cadre institutionnel des relations économiques interna-

tionales ont eu peu de suites et n'ont pas suscité une reprise de l'économie mondiale, la plupart des pays développés n'ayant pas adopté de mesures efficaces pour réduire l'inflation et le chômage.

18. Dans tous les milieux, on se rend compte aujourd'hui que le système économique international actuel ne favorise pas le développement de l'économie mondiale, et en particulier celui du tiers monde. En effet, les déséquilibres extérieurs, la stagnation et l'inflation dont souffrent les principaux pays développés à économie de marché s'accompagnent d'une instabilité des changes, qui, ajoutée au chômage, a poussé de nombreux pays industrialisés à maintenir les mesures protectionnistes imposées à l'encontre des importations de produits à faible prix de revient. Les pays en développement ont été durement touchés par ces mesures. Elles ont aussi affecté le commerce mondial dans son ensemble puisque, de 1973 à 1978, son taux de croissance annuel est tombé à 4-4,5 p. 100 alors qu'il était presque de 9 p. 100 de 1963 à 1973. Les termes de l'échange se sont détériorés de près de 15 p. 100 pour l'ensemble des pays en développement, ce qui s'est traduit en 1978 par une perte en devises de près de 80 milliards de dollars pour ces pays, quelles que soient les matières premières qu'ils exportent. Cela, ajouté à un ralentissement de la demande pour les exportations de matières premières, fait que les pays en développement doivent faire face à des déficits sans précédent de leurs balances des paiements qui les obligent à réduire leurs programmes de développement ou à emprunter sur les marchés des capitaux privés. On estime que la dette extérieure des pays en développement a atteint 300 milliards de dollars en 1978 et que de plus en plus de pays doivent consacrer plus de 25 p. 100 de leurs recettes d'exportation au service de la dette.

19. Il est évident qu'une restructuration fondamentale de l'ordre économique international existant est indispensable pour accélérer le développement économique du tiers monde, mais jusqu'à présent les pays développés n'ont pas manifesté la volonté politique nécessaire. L'accent doit être mis désormais sur la restructuration et non sur une approche indirecte au développement du tiers monde telle que les mesures tendant à rétablir la croissance rapide des seuls pays industrialisés. A cet égard, aucun progrès n'a été enregistré sur les questions essentielles au cours de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en raison du refus des pays industrialisés d'apporter les changements nécessaires à l'économie mondiale. L'Iraq est convaincu qu'il sera impossible de restructurer l'économie mondiale tant que tous les pays, aussi bien développés qu'en développement, n'appliqueront pas sans réserve les résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de ses sixième et septième sessions extraordinaires. Il faudrait que les pays en développement puissent exercer un contrôle effectif sur leurs ressources naturelles et leurs autres activités économiques, qu'on leur reconnaisse notamment le droit à la nationalisation, et que des mesures soient prises pour améliorer le pouvoir d'achat de leurs recettes d'exportation afin de rétablir les termes de l'échange. Les activités des sociétés transnationales devraient en outre être réglementées par un code de conduite approprié. Le transfert de technologie appelle des mesures urgentes.

L'échec de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie est une déception. La délégation iraquienne estime que ce code doit être un instrument international à caractère obligatoire et non un simple recueil de directives sans effet pratique. Par ailleurs, elle espère que la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement aura des résultats satisfaisants.

20. Il convient d'inverser la tendance des pays développés à étendre les mesures protectionnistes à l'encontre des exportations des pays en développement. De plus, l'exportation de l'inflation des pays développés vers les pays en développement menace les efforts de ces derniers. A ce sujet, l'Iraq a proposé la création d'un fonds international destiné à aider les pays en développement à lutter contre les conséquences de l'exportation de l'inflation. Les pays industriels devraient contribuer au fonds en fonction du volume annuel de l'inflation qu'ils exportent. Les pays producteurs de pétrole y contribueraient sur la même base, correspondant à l'ajustement du prix du pétrole. Ce fonds pourrait être en activité pendant dix ans. Le Bureau de coordination des pays non alignés a décidé, à sa dernière réunion de Colombo, de créer un groupe intergouvernemental de coordination qui devra remettre un rapport sur cette question à la prochaine réunion au sommet des pays non alignés, qui aura lieu en septembre 1979.

21. Evoquant la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un institut mondial de l'énergie, le représentant de l'Iraq déclare que, si son pays accepte de discuter des problèmes énergétiques en liaison avec les autres questions économiques internationales, y compris l'exportation de l'inflation, il refuse d'isoler les problèmes énergétiques. La proposition du Secrétaire général manque encore de clarté et ses objectifs restent vagues. L'Iraq ne peut donc, pour le moment, la soutenir.

22. La campagne dirigée contre l'OPEP dans les pays industrialisés, notamment à propos du récent ajustement du prix du pétrole, est injustifiée. Ce sont les pays industrialisés qui ne parviennent pas à prendre les mesures correctives nécessaires dans une économie mondiale où l'énergie bon marché est un souvenir du passé. L'exportation de l'inflation a gravement menacé le pouvoir d'achat des gains à l'exportation des pays en développement, en particulier pour les pays de l'OPEP. Le réajustement du prix du pétrole ne remédie qu'en partie à cette situation pour les pays producteurs, et son effet sur l'inflation mondiale est insignifiant par rapport aux facteurs d'inflation inhérents aux économies des pays industrialisés. Les déclarations menaçantes proférées aux Etats-Unis d'Amérique contre les pays producteurs de pétrole sont donc déplacées et ne peuvent conduire à un dialogue utile. Par ailleurs, en ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergies nouvelles et renouvelables, la délégation iraquienne rappelle que son mandat a été défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/148 et que toute tentative pour y ajouter d'autres questions ne peut que conduire à l'échec de cette conférence.

23. L'Iraq a pris des mesures concrètes en faveur de la coopération économique entre pays en développement, notamment sous la forme d'accords économiques bila-

téraux ou d'opérations en association. En outre, l'Iraq a décidé d'accorder à tous les pays en développement qui ont conclu des contrats directs d'achat de pétrole iraquien une compensation de toute hausse du pétrole jusqu'à la fin de l'année en cours, ce qui démontre sa volonté sincère d'aider les autres pays en développement.

24. Abordant les problèmes de la région à laquelle appartient son pays, le représentant de l'Iraq dénonce le prétendu traité de paix conclu entre le régime égyptien et l'entité sioniste avec l'appui total des Etats-Unis d'Amérique. Loin d'être un élément d'un règlement global, il n'est qu'un traité séparé concrétisant l'agression et l'occupation sionistes au mépris des droits inaliénables du peuple palestinien dans sa patrie. Ce traité constitue une grave menace pour la sécurité de la région et du monde. La réunion au sommet des Etats arabes à Bagdad a pris une série de mesures pour faire face à cette situation, y compris la rupture de tous les liens politiques avec l'Egypte. Des mesures d'ordre économique ont également été prises. Le siège de la Ligue des Etats arabes a été transféré à Tunis, et tous les autres organes subsidiaires sont en cours de transfert vers d'autres pays arabes. Par ailleurs, la signature de la Charte commune d'action nationale par l'Iraq et la République arabe syrienne vise à l'unification des deux pays pour répondre aux aspirations du peuple arabe à l'unité et à la liberté et pour parer au danger qui menace la nation arabe. Il faut espérer que cet événement historique sera le point de départ de la grande union arabe.

25. A sa sixième session, la CEAO a notamment recommandé, par sa résolution 68 (VI), que le Conseil économique et social exclue la République arabe d'Egypte de la Commission. Cette décision vise à préserver la cohésion de la politique des membres de la Commission, conformément à ses objectifs. La délégation iraquienne espère que le Conseil approuvera cette recommandation. En outre, par sa résolution 67 (VI), la CEAO a pris une décision concernant le transfert de la Commission à son siège permanent à Bagdad à partir du 9 septembre 1979 conformément à un calendrier à convenir entre le Gouvernement iraquien et l'ONU. La délégation iraquienne est heureuse d'annoncer au Conseil que les mesures en vue de ce transfert ont beaucoup avancé. Les deux bâtiments que le Gouvernement iraquien met à la disposition de la Commission à titre temporaire seront prêts en septembre 1979.

26. M. CASTELLANOS (Venezuela) rappelle que l'année 1978 a été caractérisée par l'appauvrissement relatif des pays en voie de développement par rapport aux pays développés, malgré des taux de croissance apparemment comparables, en raison des différences structurelles et surtout démographiques. Ce phénomène est grave du fait de sa persistance qui entraîne une dégradation constante des termes de l'échange au détriment du tiers monde. Le montant atteint par les dettes des pays en développement ainsi que les déficits permanents de leur balance des paiements démontrent les proportions alarmantes prises par la situation.

27. Il est frappant de constater la myopie de ceux qui en sont responsables par leur opposition à toute transformation des relations économiques mondiales. En effet, dans un monde de plus en plus interdépendant, les

riches ne pourront se soustraire aux conséquences de la pauvreté de la majorité. La possible banqueroute de quelques pays en développement entraînera inéluctablement un bouleversement complet de l'économie mondiale si, dans les négociations en cours, les attitudes ne se modifient pas dans le sens d'une volonté politique concrète de réaliser les transformations nécessaires. Lors de sa réunion ministérielle de février 1979 tenue à Arusha, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a d'ailleurs exprimé la crainte que l'absence de résultats concrets dans les négociations ne conduise à une grave crise de confiance et ne pèse sur les perspectives de coopération internationales.

28. En ce qui concerne les problèmes énergétiques, aucun pays ni groupe de pays ne peut éluder ses responsabilités en s'abritant derrière des discours. La communauté internationale traverse une période tendue et incertaine. Il n'est plus question que les pays se laissent mener par des intérêts acquis qui leur sont complètement étrangers. L'économie mondiale traverse une crise profonde de nature essentiellement structurelle; jusqu'à présent, on a essayé de la conjurer par des mesures conjoncturelles, ce qui n'a fait qu'augmenter les difficultés au détriment, essentiellement, des pays en développement qui souffrent notamment de l'exportation de l'inflation par les pays développés et des mesures protectionnistes que ceux-ci opposent à leurs exportations. Plutôt que de réaliser les ajustements structurels nécessaires, on préfère cacher la situation, par exemple en orchestrant une campagne contre les pays exportateurs de pétrole. Le représentant du Qatar a bien rétabli la vérité en dévoilant les bénéfices invraisemblables réalisés par les sociétés transnationales dans l'exploitation et la commercialisation du pétrole (25^e séance).

29. Comme l'a rappelé le Président du Venezuela, les ajustements du prix du pétrole décidés par l'OPEP sont la conséquence de l'inflation mondiale. D'ailleurs, le prix moyen de 20 dollars par baril correspond, en termes réels, au prix en vigueur en janvier 1974. L'inflation et la dévaluation persistantes du dollar ont fait perdre aux pays exportateurs de pétrole 100 milliards de dollars entre janvier 1974 et décembre 1978. Ces pertes ont constitué des bénéfices pour les pays du centre qui se sont abstenus de les partager avec les pays de la périphérie. On sait dans quelle situation critique se trouve le transfert de ressources réelles en faveur du développement, alors que l'aide de l'OPEP au développement est bien connue.

30. Le Venezuela est prêt à reprendre le dialogue dans les conditions rappelées par l'OPEP à l'occasion de sa cinquante-quatrième réunion. Ce dialogue doit relier au problème énergétique tous les aspects économiques et structurels de la situation actuelle et, notamment, les problèmes du développement, l'acquisition d'une technologie avancée, les réformes financières et monétaires et le commerce des matières premières. En tant que pays en développement, les pays de l'OPEP connaissent les mêmes problèmes que les pays du tiers monde. C'est pourquoi ils sont prêts à coopérer avec eux.

31. Le Venezuela attache une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dont la convocation rappelle que l'on est passé de l'ère du gaspillage à l'ère des économies d'énergie. Pour la mise en valeur de ces sources

d'énergie, il faut mettre au point une technologie accessible à tous afin que ses effets puissent s'inscrire dans le nouvel ordre économique international auquel aspire la communauté internationale.

32. La proposition du Secrétaire général de l'ONU tendant à la création d'un institut mondial de l'énergie présente un grand intérêt. Certes, cette création ne résoudra pas les problèmes énergétiques, mais elle peut contribuer à aider les pays en développement à bénéficier d'énergies moins onéreuses et moins polluantes grâce aux nouvelles sources d'énergie et à la technologie appropriée. Le Venezuela se félicite en tout cas de constater une prise de conscience commune du fait que la croissance à long terme de l'économie mondiale ne peut continuer à se fonder sur une énergie bon marché et qu'il y a incompatibilité entre une offre d'énergie matériellement limitée et un style de vie placé sous le signe du gaspillage.

33. Abordant le problème des réfugiés, le représentant du Venezuela approuve les préoccupations exprimées par de nombreuses délégations au sujet du sort des réfugiés d'Asie du Sud-Est. Il demande à la communauté internationale de se préoccuper également du sort de centaines de milliers de réfugiés nicaraguayens, victimes d'un gouvernement féroce qui n'a aucun respect pour les droits de l'homme et la dignité humaine.

34. M. FONTAINE (Observateur de Cuba) note que les problèmes économiques auxquels les pays en développement se trouvent confrontés par suite de la crise économique mondiale née dans les principaux pays capitalistes développés s'aggravent de jour en jour. L'augmentation démesurée des prix des articles manufacturés et le renforcement des mesures protectionnistes, notamment, ont incroyablement détérioré les termes de l'échange aux dépens des pays en développement. Ils ont constitué le moyen par lequel les pays capitalistes développés ont exporté la crise vers les pays en développement, tout en garantissant les gains astronomiques de leurs sociétés transnationales. C'est là la véritable cause de la détérioration actuelle de la situation économique des pays en développement et en chercher d'autres est de l'opportunisme politique pour abuser les pays en développement. Les Etats-Unis d'Amérique, il y a quelques jours, ont parlé ici même de libéralisation du commerce, mais comment croire à une telle déclaration quand ce pays maintient contre Cuba un blocus économique, qui constitue peut-être la mesure de coercition économique la plus brutale de l'histoire des relations économiques internationales modernes, et applique aussi une loi discriminatoire et abusive de commerce extérieur qu'il utilise comme arme de chantage politique.

35. Les pays en développement voient leurs possibilités de parvenir à instaurer un nouvel ordre économique international juste et équitable s'amenuiser de jour en jour.

36. L'échec des négociations sur le fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base et les codes de conduite relatifs au transfert de technologie et aux sociétés transnationales, les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'absence de progrès réels dans les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale pour le développement et de la Confé-

rence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement constituent quelques exemples de la réduction progressive des possibilités de parvenir à des accords globaux favorables aux pays en développement. Le nouvel argument des pays développés consiste à prétendre qu'ils reconnaissent les difficultés et comprennent les demandes des pays en développement mais qu'en raison de leurs propres problèmes économiques ils ne peuvent rien faire de plus que ce qu'ils font. Pourtant, parallèlement à ces affirmations, on continue d'assister dans ces pays au gaspillage de ressources de toute genre pour la course aux armements, alors que la détente internationale et le désarmement sont précisément des conditions indispensables à la libération de ressources pour le développement.

37. Abordant le problème des « réfugiés indochinois », M. Fontaine déclare qu'il est tout prêt à reconnaître qu'il s'agit d'un problème humanitaire, mais constate que, jusqu'à présent, une seule face de la médaille a été présentée. La campagne lancée par l'impérialisme et ses nouveaux alliés, les mandarins de Pékin, au sujet de la question des réfugiés, est d'un cynisme sans limites. Le peuple vietnamien mille fois héroïque, qui avait acquis l'admiration et le respect de toute l'humanité, a dû lutter durement pour vaincre tour à tour le colonialisme français, l'impérialisme yankee et l'agression chinoise. Lorsque les forces armées des Etats-Unis d'Amérique, au moment de leur agression, commettaient d'abominables crimes contre la population civile, les alliés de ce pays n'ont jamais élevé la voix, ne serait-ce que pour l'inciter à la modération, et ils n'ont jamais non plus demandé l'aide humanitaire pour les enfants, les femmes et les vieillards transformés en cibles de l'agression yankee.

38. Au Kampuchea démocratique, une bande d'assassins dirigée directement par Pékin a implanté un régime fasciste d'une cruauté telle que même les nazis n'avaient pas fait preuve de tant de sadisme. Presque la moitié de la population de ce pays, c'est-à-dire 3 millions de personnes environ, a été assassinée en trois ans. Si ce régime despotique était resté au pouvoir, il est certain qu'avant 1981 la population khmère aurait totalement disparu et la Chine aurait acquis une nouvelle province. Tel était en fait, l'objectif visé. Pourtant les Etats-Unis d'Amérique et ses principaux alliés n'ont rien fait pour éviter l'horrible massacre qui se commettait dans ce pays.

39. Le peuple vietnamien a été pour Pékin le principal obstacle aux plans démentiels d'expansionnisme que le Gouvernement chinois avait échafaudés pour réaliser ses rêves de grande puissance. C'est pour cette raison, et du fait de la solidarité active des Vietnamiens avec le peuple opprimé du Kampuchea démocratique, que les mandarins de Pékin ont décidé d'envahir le Viet Nam.

40. Ainsi, avec la bénédiction des Etats-Unis et de ses alliés, la Chine a lancé une violente agression armée contre le Viet Nam. Cette agression a supprimé les doutes qui pouvaient subsister quant au sens des discours démagogiques des porte-parole chinois et la véritable alliance de ce pays avec les forces les plus réactionnaires de l'impérialisme et du fascisme. Le problème des réfugiés d'Indochine est un problème réel qui exige une solution. Or, comme les responsables de cette situation n'ont manifestement par l'intention de la résoudre, c'est

la communauté internationale qui devra le faire. Toutefois, on ne peut qu'être indigné de constater que ceux qui hier attaquaient et saignaient le Viet Nam et assistaient avec indifférence aux massacres du Kampuchea démocratique essaient maintenant de se faire passer pour des anges de charité. La délégation cubaine est persuadée que les pays épris de paix s'opposeront à toute manœuvre des forces réactionnaires de l'impérialisme et de ses alliés en vue d'utiliser le problème des réfugiés pour obtenir des avantages politiques et saper l'unité des pays en développement, principal pilier de leur force. Quant à la Chine, son attitude cynique et démagogue est doublement indigne et l'on peut prévoir, étant donné son comportement dans le cas des réfugiés, d'autres tentatives d'agression de sa part, ce qui doit être absolument évité en raison du grave danger auquel ces agressions exposent la paix mondiale.

41. En 1981 aura lieu une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Les résultats et le succès de cette conférence seront nécessairement liés aux progrès et résultats réels obtenus dans d'autres réunions internationales importantes, en particulier à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et lors des négociations sur les codes de conduite relatifs au transfert de technologie et aux sociétés transnationales. En effet, si l'on ne renforce par la capacité scientifique et technique des pays en développement, ces derniers ne pourront tirer parti des résultats de l'importante conférence sur l'énergie, dont bénéficieront les seuls pays ayant des ressources et des techniques suffisantes pour mettre au point des méthodes complexes de production d'énergie. Le problème global des sources d'énergie devra être analysé par cette réunion dans un cadre plus général et toujours en relation avec l'ensemble du processus de développement économique intégral.

M. Mavrommatis (Chypre), vice-président, prend la présidence.

42. Mme de METZ NOBLAT (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit qu'elle voudrait aborder plusieurs grands thèmes qui sont au centre des préoccupations des milieux commerciaux internationaux. Premièrement, la CCI est convaincue que la façon la plus efficace et la plus rapide de promouvoir l'expansion économique mondiale est de maintenir une économie de marché concurrentielle. Deuxièmement, elle est également convaincue que les milieux d'affaires ont besoin, pour relancer l'expansion, d'un ensemble de règles économiques internationales stables convenues à l'avance par les gouvernements. Troisièmement, elle estime indispensable, et elle insiste tout particulièrement sur ce point, que les pays industrialisés montrent une volonté plus grande de s'adapter à de nouvelles situations de concurrence et de production internationales, contribuant ainsi à la croissance économique des pays en développement. Quatrièmement, elle pense que le secteur privé, seul et en association avec les gouvernements, doit être encouragé à investir bien davantage dans les pays en développement.

43. Le monde est entré dans une nouvelle période de déstabilisation et d'incertitude économiques. La principale raison de cette instabilité est, bien entendu, l'accroissement des coûts de l'énergie et leurs répercus-

sions sur le vaste éventail des indicateurs économiques qui servent de référence pour juger de l'état de l'économie. Toutefois le fait que, de plus en plus, la croissance économique dépende de l'énergie n'a pas modifié les impératifs auxquels doit répondre une économie mondiale saine. Il convient d'insister sur trois de ces impératifs.

44. Premièrement, les nouvelles conditions économiques ont rendu plus urgente la nécessité de coordonner les politiques économiques des gouvernements. Il est encourageant de noter à cet égard que les pays développés et les pays en développement tendent à se consulter et à coopérer davantage en ce qui concerne les questions économiques. Il serait bien entendu naïf de penser que le dialogue mène nécessairement à la coopération. Les divergences régionales persistent, et les organisations internationales n'ont pas encore l'autorité suffisante pour mettre en œuvre des décisions économiques communes. Toutefois, la tendance existe et doit être maintenue et renforcée.

45. Deuxièmement, en période de tension économique, il faut résister à la tentation de recourir à des mesures protectionnistes. La remise sur pied et le renforcement de l'économie mondiale dépendent beaucoup du maintien d'un système d'échanges ouvert, et c'est pourquoi la CCI souligne que le maintien et le renforcement des règles du GATT sont très importants pour l'effort de développement mondial. Le GATT fournit les moyens les plus efficaces de lutter contre le protectionnisme dans le monde développé en améliorant l'accès, aux marchés de ces pays, des produits pour lesquels les pays en développement deviennent plus compétitifs. La CCI continuera à s'efforcer de faire accepter mondialement le récent accord du GATT et, à cette fin, elle procède à l'heure actuelle à une évaluation des conséquences des négociations de Tokyo pour le commerce mondial.

46. Troisièmement, l'industrie, les gouvernements et les organisations intergouvernementales doivent intensifier leurs efforts communs pour promouvoir le développement économique mondial. Depuis plusieurs années, l'aide privée au développement des pays de l'OCDE dépasse de plusieurs milliards de dollars par an l'aide publique en la matière. La tradition de l'effort privé dans ce domaine est donc fermement établie. Il existe néanmoins des obstacles dressés par les gouvernements, qui hésitent à se joindre à l'industrie pour assurer une amélioration économique du monde en développement. La CCI estime que ces obstacles doivent maintenant être supprimés et qu'un nouvel esprit de coopération doit dynamiser les contacts des entreprises privées ou des gouvernements avec les pays en développement. Dans le cadre du Comité consultatif économique CCI/ONU/GATT, l'accent est mis actuellement sur la façon de renforcer la coopération entre les organismes gouvernementaux internationaux et les entreprises. Un nouveau projet conjoint est en cours d'élaboration entre le Centre du commerce international CNUCED/GATT et la CCI pour renforcer les activités de promotion des exportations des chambres de commerce dans les pays en développement.

47. La CCI renforce également ses liens avec l'ONUDI pour mobiliser les ressources des entreprises privées des pays développés en faveur de l'industrialisation du

monde en développement. Elle considère le défi du développement, surtout dans un monde confronté par la crise de l'énergie, comme l'un des principaux défis que doivent relever aussi bien les entreprises que les gouvernements. Dans ce contexte, il convient de souligner le rôle important que peut jouer le Conseil économique et social, en tant qu'organisme coordonnateur d'ensemble, dans les efforts futurs en vue de favoriser l'association entreprises/gouvernements en faveur du développement.

48. M. YU Mengjia (Chine), exerçant son droit de réponse, déclare qu'il se doit de faire une mise au point après les interventions des délégations du Viet Nam et de Cuba. Nul n'ignore que les criminels essaient toujours de s'excuser, mais ils ne peuvent pas nier leurs crimes. Le fait est que les autorités vietnamiennes ne se consacrent nullement, malgré leurs dires, à des activités de reconstruction pacifiques mais que, bien au contraire, avec l'aide d'une superpuissance, le gouvernement de ce pays se livre à des agressions constantes, dans un désir d'hégémonie régionale. Plus de 100 000 soldats vietnamiens ont été envoyés pour occuper le Kampuchea démocratique, dévastant tout sur leur passage. Les autorités vietnamiennes prennent des mesures tyranniques et oppriment des dizaines de milliers de réfugiés, les empêchant de gagner leur vie et les contraignant ainsi à quitter le Viet Nam dans des conditions

inhumaines. La Chine, pour sa part, a recueilli plus de 240 000 de ces réfugiés. Le Gouvernement vietnamien provoque sans cesse des incidents de frontière : en 1978, il y en a eu plus de 1 100. Pendant longtemps, la Chine a essayé de faire preuve de patience, mais comme cette patience était prise pour de la faiblesse, en 1979 les incidents se sont multipliés et ont obligé le Gouvernement chinois à contre-attaquer. Les troupes chinoises, leur mission accomplie, sont rentrées en Chine. La Chine n'a pas occupé un pouce du territoire vietnamien, alors que plus de 100 000 soldats vietnamiens occupent le Kampuchea démocratique. Il n'est donc pas difficile de voir qui, de la Chine ou du Viet Nam, est coupable d'agression.

49. Le Viet Nam a dit qu'il s'opposait au racisme mais, pour des raisons d'ethnie, il opprime des personnes sur son propre territoire. Les peuples chinois et vietnamien ont eu des relations très amicales, et la Chine voudrait maintenir ces relations. Toutefois, à l'heure actuelle, étant donné le comportement criminel des autorités vietnamiennes, cela est très difficile.

50. Le Viet Nam et Cuba sont des pays jumeaux soutenus par une superpuissance. L'un agit en Asie, l'autre en Afrique, mais tous deux essaient de semer la discorde.

La séance est levée à 12 h 45.

33^e séance

Vendredi 13 juillet 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.33

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. DUBEY (Président du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement) fait une déclaration¹.

2. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) dit que c'est aux pays en développement qu'il appartient d'abord de réformer leur économie pour améliorer la qualité de vie de leurs populations. Si les investissements privés n'y sont pas inutiles, leur intérêt est néanmoins limité pour les pays les moins avancés qui, comme la République-Unie de Tanzanie, n'ont pas l'infrastructure socio-économique nécessaire pour attirer les investisseurs. De plus, beaucoup de pays en développement auraient besoin d'investissements dans des secteurs relativement peu rentables et donc peu intéressants pour les capitaux étrangers. Ces pays doivent donc compter essentiellement sur l'assistance multilatérale et sur l'aide

publique au développement bilatérale. La République-Unie de Tanzanie remercie ceux qui lui apportent ce type d'aide, ainsi que les pays qui ont annulé sa dette. Mais elle déplore aussi, dans la conjoncture économique internationale, que la plupart des pays industrialisés n'aient pas atteint l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé par l'ONU pour l'aide publique au développement. Elle déplore en outre que l'aide publique au développement reste trop souvent liée à des considérations politiques.

3. La République-Unie de Tanzanie n'a pas hésité à engager les réformes sociales et économiques indispensables à un progrès harmonieux en insistant sur le développement rural, en interdisant l'importation de tous les articles non essentiels et en adoptant le principe de l'« autonomie ». Mais après plus de dix années d'efforts, elle doit bien constater que cela ne suffit pas dans une conjoncture aussi grave et qu'elle reste en état de dépendance. Elle ne peut donc que se féliciter des décisions prises à Manille, à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement. Il faut maintenant que ces mesures soient appliquées rapidement.

4. En raison de leur dépendance et de leur faiblesse, les pays en développement sont vulnérables à des événe-

¹ Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Président du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement a été publié ultérieurement comme document officiel du Conseil économique et social sous la cote E/1979/110.

ments qui échappent à leur contrôle. C'est pourquoi ils réclament une réforme de l'actuel ordre économique international afin, notamment, d'accroître le volume de l'aide publique au développement et de modifier les conditions auxquelles elle est consentie.

5. Dans le domaine capital des produits de base, on peut se demander si le fonds commun envisagé dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, tel qu'il a été convenu à Manille, jouera bien son rôle. Un point particulièrement préoccupant est l'incertitude qui pèse sur le financement du « deuxième guichet », qui est pourtant très important pour les exportations de produits primaires des pays en développement, surtout si ces produits ne font pas l'objet d'ententes ou d'accords internationaux. La situation des pays en développement non exportateurs de pétrole, en particulier, est précaire car les prix des importations de ces pays augmentent constamment, alors que ceux de leurs exportations plafonnent ou baissent. L'inflation et les mesures protectionnistes prises à l'encontre de leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis ont aussi fortement accru le déficit de la balance des paiements de beaucoup de pays en développement.

6. On peut se demander par ailleurs pourquoi on tarde, depuis cinq ans, à réformer le système monétaire international dont le fonctionnement est manifestement désastreux, même pour les pays industrialisés. Aucun obstacle technique ne s'oppose pourtant à l'adoption et à l'application d'un système universellement accepté, où les décisions seraient prises démocratiquement, où les DTS seraient la principale, sinon l'unique, source de liquidités internationales et où un lien serait établi entre les DTS et les besoins des pays en développement.

7. Le transfert de technologie est un autre problème préoccupant. Il est indispensable d'aider les pays en développement à se doter rapidement de capacités scientifiques et technologiques pour qu'ils puissent participer activement au transfert des techniques et en tirer le meilleur parti. Il est souhaitable que la résolution 112 (V) adoptée en ce sens à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement² soit appliquée par la communauté internationale. La République-Unie de Tanzanie espère aussi que la très prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement adoptera un programme d'action visant à renforcer les capacités scientifiques et technologiques des pays en développement et que ce programme sera effectivement appliqué par les pays en développement, les pays industrialisés et l'ONU.

8. Du fait de l'absence d'accord, à Manille, sur la question primordiale de la restructuration de l'économie mondiale dans le cadre d'un nouvel ordre économique international qui met en évidence la polarisation entre le « Nord » et le « Sud », la question reste inscrite à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement. Ce n'est pas une raison pour que le Conseil économique et social attende la sixième session de la Conférence sur le commerce et le développement, en 1982, pour examiner ce problème crucial.

9. M. Chagula exprime l'espoir que les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement

pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement contribueront pratiquement à l'instauration du nouvel ordre économique international, sous peine que la troisième décennie se solde, comme la deuxième, par un échec.

10. M. HERNÁNDEZ (République dominicaine) déclare que le problème de l'énergie, évoqué par le Secrétaire général dans sa déclaration au Conseil, occupe depuis quelque temps le devant de la scène internationale. On peut espérer que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, prévue pour 1980, donnera l'occasion d'aborder tous les éléments du problème et qu'on ne s'y contentera pas de condamner, comme certains le souhaitent, les pays producteurs et exportateurs de pétrole. Car si la République dominicaine est fortement tributaire du pétrole qu'elle importe, elle respecte la volonté des pays exportateurs de défendre leurs ressources naturelles.

11. La délégation dominicaine approuve également l'idée de la Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, qui va se tenir à Genève les 20 et 21 juillet 1979. Le problème des réfugiés, en effet, se pose non seulement dans cette partie du monde, mais aussi aux frontières de certains pays de la région des Amériques, où affluent des milliers de gens chassés d'un pays voisin par les agissements d'une famille tyrannique. M. Hernández souhaite donc que l'ONU jette un regard aussi sur le problème des réfugiés en Amérique centrale.

12. Dans cet autre ordre d'idées, il serait inacceptable que des milliards d'êtres humains ne bénéficient pas de la révolution technologique engendrée par la seconde guerre mondiale et continuent à vivre dans la pauvreté. Si on ne corrige pas le déséquilibre entre, d'une part, les exigences de l'efficacité économique, de l'industrialisation et de la modernisation et, d'autre part, les nécessités d'une plus grande justice sociale et les frustrations des deux tiers de l'humanité, en cessant de ménager les intérêts de certains groupes et en entreprenant une œuvre de grande envergure, on ne peut en venir qu'à l'affrontement et à la rébellion. Mais comme on l'a constaté à la dernière session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la situation restera figée tant que certains refuseront d'admettre l'interdépendance économique de tous les pays.

13. Les pays les moins avancés ont pris peu à peu conscience, notamment à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, que seule une réforme profonde du système leur permettrait de participer davantage à l'activité économique mondiale. Les pays industrialisés ont même laissé entendre, à la septième session extraordinaire, qu'ils étaient prêts à engager la négociation nécessaire pour y parvenir. Mais ces espoirs ont été vite déçus, et les pays en développement continuent à subir les effets des fluctuations des prix des produits de base et de l'inflation dans les pays développés et à voir leur dette s'alourdir, leurs termes de l'échange se dégrader, leur accès aux marchés financiers et à la technologie rester limité, le déficit de leur balance des paiements s'accroître et le protectionnisme à l'encontre de leurs exportations se renforcer.

² Voir TD/268, première partie, sect. A.

14. Le nouveau gouvernement constitutionnel mis en place le 16 août 1978 en République dominicaine a entrepris une profonde réforme des structures du pays et espère voir s'instaurer aussi un ordre international plus juste. Mais si l'accord ne se fait pas sur les principes du nouvel ordre économique international, sur les politiques à appliquer et sur une stratégie du développement en faveur des pays les moins avancés, l'injustice persistera en dépit de toutes les résolutions et recommandations qui pourront être adoptées. Le renoncement à l'égoïsme est indispensable si l'on veut faire face aux très graves problèmes actuels.

15. M. FARIVAR (Iran) dit que la situation économique mondiale est alarmante à certains égards. Les négociations internationales menées depuis 10 ans n'ont abouti qu'à des résultats négligeables, faute probablement de la volonté politique d'apporter les changements fondamentaux indispensables. Depuis l'effondrement du système de Bretton Woods, la confusion du système monétaire international est totale, et il faudra appliquer de nouvelles règles aux relations commerciales et aux échanges monétaires, en assurant une participation équitable des pays en développement. Or le système de politique à court terme, notamment de protectionnisme, actuellement pratiqué par les principaux pays industrialisés, ne peut qu'aggraver une situation déjà inquiétante et élargir le fossé entre les riches et les pauvres, s'il n'est pas pris immédiatement des mesures positives pour instaurer un nouvel ordre économique international.

16. En matière d'énergie, les décisions prises par les pays au sujet de leurs ressources naturelles découlent de leur droit à exercer une souveraineté permanente sur ces ressources; cela ne signifie pas que ces décisions soient prises sans tenir compte de leurs effets sur l'économie mondiale. La question est de savoir si l'augmentation du prix du pétrole est une cause ou un effet. Quand on parle du prix du pétrole, on ne tient généralement pas compte des profits énormes des grandes sociétés multinationales de transport, de raffinage et de distribution, ni des taxes et impôts des pays de consommation, qui dépassent de beaucoup le prix initial, c'est-à-dire la part des pays producteurs. Cela dit, pour les pays producteurs de pétrole, la quasi-totalité de leurs revenus sert à acheter aux pays industrialisés des produits manufacturés et des biens de consommation dont le prix augmente beaucoup plus vite que celui du pétrole. C'est donc uniquement pour satisfaire leurs besoins matériels primordiaux que les pays producteurs de pétrole ont été forcés de relever le prix du seul produit, de l'unique ressource qu'ils possèdent.

17. Il s'agit bien pour l'Iran de son seul produit et de son unique ressource car la politique d'exploitation des puissances néo-colonialistes l'a mis dans un état de pauvreté tel qu'il lui faut maintenant importer pratiquement tous les produits de première nécessité, tels que les céréales, la viande et des produits laitiers. Par ailleurs, il y a actuellement en Iran un armement, d'une valeur de plus de 100 milliards de dollars, qui lui a été imposé et qui ne peut pratiquement servir à rien. A tout cela s'ajoute un facteur non négligeable qui est la chute de la valeur marchande du dollar.

18. En ce qui concerne les approvisionnements, il faut savoir que la production mondiale de pétrole est d'un million de barils supérieure actuellement à ce qu'elle

était au moment où l'Iran a interrompu ses exportations en 1978. Une demande rigide et une politique stratégique de stockage ont abouti à la prétendue carence invoquée par les pays industrialisés.

19. La situation des pays en développement non producteurs de pétrole est pire car ces pays subissent l'enchérissement à la fois des produits manufacturés et du pétrole. Malheureusement, les pays développés n'ont même pas atteint l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB qu'ils devaient verser pour leur venir en aide. Au lieu de consacrer des sommes fabuleuses aux armements et à la recherche sur les armements, les pays industrialisés ne devraient-ils pas dépenser une part infime de ces sommes pour sauver l'humanité et non la détruire ?

20. M. EL FATTAL (République arabe syrienne) dit que toutes les régions du monde sont importantes, mais qu'aucune n'est plus grosse de dangers pour la sécurité économique et sociale de l'humanité que celle de la CEAO. Le Conseil doit se rendre compte que l'évolution dans la région a entraîné une escalade dans le conflit et que la menace est réelle non seulement pour la paix dans la région, mais aussi pour le progrès et le développement de tous les pays. Ce n'est pas manquer de réalisme ni être alarmiste de dire que les accords de Camp David et le traité de Washington de mars 1979 y ont provoqué la déstabilisation politique, militaire et économique. Le traité de Washington n'est qu'un complot destiné à permettre aux Etats-Unis d'Amérique d'exercer un contrôle direct sur une région qui est actuellement une des plus riches du monde et à Israël de demeurer la plate-forme des visées impérialistes, mais il est impossible d'accepter que l'Egypte devienne le pilier de l'impérialisme américain et de l'expansionnisme sioniste.

21. Depuis la signature du traité, Israël intensifie le génocide de la population civile du Sud du Liban et des réfugiés palestiniens et poursuit son programme d'implantation dans les territoires occupés, tandis que les Etats-Unis menacent publiquement d'intervenir dans toute région qui présente un intérêt pour eux. Leur intervention ne sera pourtant pas aisée, car l'équilibre des forces a changé et la solidarité des pays arabes n'a jamais été aussi forte que depuis la neuvième conférence au sommet des Etats arabes et la réunion ministérielle de Bagdad (27-30 mars 1979), où ont été adoptées des mesures de vaste portée pour faire face au nouveau défi posé par le traité de Washington. Entre-temps, l'Iraq et la République arabe syrienne ont conclu une charte commune d'action nationale qui sert de cadre à l'unification progressive des deux pays.

22. Les mesures prises en mars à Bagdad ne visent qu'à isoler un régime qui a bradé la cause arabe et les droits du peuple palestinien. Heureusement, l'opinion mondiale se rend compte qu'il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient tant qu'Israël n'aura pas retiré ses forces de tous les territoires occupés et que n'aura pas été créé un Etat palestinien souverain et indépendant.

23. A sa réunion de Bagdad, le Conseil de la Ligue arabe a décidé de suspendre l'Egypte de toutes les organisations intergouvernementales arabes, car aucun pays arabe ne saurait désormais coopérer avec le régime égyptien qui a donné à ses obligations en vertu du traité de Washington la priorité sur celles qui lui incombent à

l'égard de ces pays. La CEAQ, dont les membres sont tous des pays arabes, ne peut donc que recommander au Conseil économique et social de suspendre la République arabe d'Égypte parce que l'Égypte cherchera à s'opposer à tout programme qui pourra être contraire à un traité fondé sur sa capitulation devant Israël. La coopération des pays arabes avec l'Égypte dans le cadre de la CEAQ est politiquement impossible, économiquement nuisible et juridiquement illégale.

24. Il ressort de l'*Étude sur l'économie mondiale, 1978* (E/1979/62 et additifs) que ce sont les pays en développement qui, en fin de compte, sont victimes des malheurs des pays à économie de marché. La comparaison de la situation dans les différents groupes de pays en 1977 et en 1978 montre en effet que c'est sur eux que le ralentissement de la croissance économique mondiale a les effets les plus perniciose. Et pourtant, les pays industrialisés rendent les pays de l'OPEP responsables de la stagnation et de l'inflation, comme si la récession ne dépendait que du prix de l'énergie. Or, si l'*Étude* souligne la relation entre le coût de l'énergie et l'inflation, elle établit aussi un rapport entre la hausse des prix des importations des pays en développement et la lenteur de la croissance de la production nationale et de l'exécution des plans de développement de ces pays.

25. La campagne menée contre les pays de l'OPEP n'est pas uniquement motivée par une question de prix. C'est une campagne politique essentiellement dirigée contre les pays arabes producteurs de pétrole. A cet égard, le représentant du Qatar a dissipé plusieurs malentendus (25^e séance) et celui du Pakistan a dit que la solution de la crise dépendait des économies d'énergie décidées par les pays à économie de marché (26^e séance).

26. A une conférence, tenue récemment à Montreux, le Ministre du pétrole du Koweït a déclaré que la cause principale de la récession résidait dans les facteurs structurels liés aux forces économiques dans les pays industrialisés avant 1973-74, et il a mis en évidence le comportement réfléchi des pays membres de l'OPEP qui, malgré un taux d'inflation de plus de 50 p. 100, ont ajusté les prix du pétrole de 20 p. 100 seulement et dont le rapport aide/PNB a dépassé 4 p. 100 en 1975/76 contre 0,3 p. 100 pour les pays développés. La crise étant structurelle et non conjoncturelle, ce n'est pas la reprise économique dans les pays industrialisés et le retour à l'ordre économique d'avant 1974 qui résoudre les problèmes. A cet égard, l'impossibilité dans laquelle la CNUCED s'est trouvée d'obtenir les vastes changements structurels nécessaires — modifier les schémas mondiaux de production, de consommation et de commerce, en particulier dans les rapports entre pays développés et en développement; modifier les modalités de contrôle, au niveau mondial, de l'utilisation des ressources et de la prise de décisions; donner aux pays en développement les moyens d'exercer un contrôle effectif sur l'utilisation de leurs ressources et de participer pleinement à la prise des décisions au niveau international en réformant le cadre institutionnel des relations économiques internationales — a été un grave revers pour les pays en développement. La prochaine stratégie internationale pour le développement devrait s'inspirer fortement de ces idées.

27. D'après le rapport du Secrétaire général (E/1979/66), le rôle du secteur public dans la promotion du gouvernement économique et social des pays en développement s'est élargi, et les pays en développement ont atteint dans l'ensemble — la République arabe syrienne parmi eux — les objectifs d'industrialisation fixés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

28. La République arabe syrienne est attachée au principe d'autonomie collective proposé dans le nouvel ordre économique international. Cette autonomie est à la fois un moyen, dans la mesure où elle permet aux pays en développement de renforcer leur capacité de négociation avec les pays développés, tout en réduisant leur dépendance envers eux, et un objectif à long terme, puisqu'elle permettra la refonte voulue des relations économiques internationales. Les fondements de l'autonomie collective ont été posés à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en 1973; depuis, des mesures concrètes ont été élaborées en 1976 par la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement (« Programme de Mexico »), et amplifiées à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires en 1978.

29. L'appui des pays développés à la coopération entre pays en développement reste largement rhétorique. Cette coopération, pour être réelle, nécessite l'élimination du colonialisme, de l'*apartheid* et de la domination étrangère. A cet égard, le Gouvernement syrien soutient sans réserve les mouvements de libération nationale qui, en Afrique et au Proche-Orient, mènent la même lutte. Ceux qui cherchent à séparer l'Afrique du Proche-Orient connaîtront l'échec, car la liberté est indivisible. En fait, tous les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine lutteront ensemble pour instaurer le nouvel ordre économique international en faisant disparaître toutes les manifestations de contrôle impérialiste.

30. M. OSMAN (Somalie) dit que le débat général a donné l'occasion de longues explications des causes de l'actuelle crise économique internationale. On a évoqué la crise de l'énergie, l'inflation et les tensions qui s'aggravent quotidiennement entre régions. Il ne faut pas mésestimer le rôle des conflits armés : la crise a commencé après l'agression israélienne de 1973. M. Osman partage le point de vue de ceux qui ont souligné l'impossibilité d'une quelconque solution tant que les superpuissances susciteraient des conflits. L'ingérence des superpuissances est particulièrement choquante dans les pays non alignés. Quand ils ont accédé à l'indépendance, les pays en développement ont cru qu'ils pourraient réaliser facilement leur développement économique et social et combattre la pauvreté, la famine et l'analphabétisme. Malheureusement, ils n'y sont pas arrivés, et les pressions des superpuissances sont une des grandes causes de leur échec. Par exemple, l'Union soviétique a réussi à faire de Cuba, autrefois non alignée, l'instrument de sa volonté politique, et Cuba a envoyé en Afrique plus de 40 000 mercenaires qui commettent des atrocités contre les populations de l'Érythrée et de l'Ogaden. On dirait que le représentant de Cuba était atteint d'amnésie quand il parlait de génocide

en Asie du Sud-Est. Ce ne sont pas les ressources de Cuba qui financent seules la présence de 40 000 mercenaires cubains en Afrique; ce sont celles d'un pays bien plus riche. Paradoxalement aussi, le représentant de l'Union soviétique déclare que les dépenses d'armements contribuent à la stagnation, voire à la dégradation des échanges commerciaux internationaux. C'est vrai, mais l'Union soviétique est justement le premier fournisseur d'armes du tiers monde, et tire de ses ventes d'impressionnants bénéfices. Pour sa part, la délégation somalienne souhaite le désarmement total, tant nucléaire que classique, et estime que l'organe compétent devrait adopter une résolution interdisant la vente d'armes, classiques ou nucléaires, par les superpuissances.

31. La fin des conflits et le retour de la paix partout dans le monde sont la condition nécessaire pour surmonter la crise économique internationale. Pour cela, il faut que les superpuissances cessent de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays du tiers monde dont quelques-uns, les moins avancés, sont dans une situation particulièrement critique. L'échec de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été prorogé, et les maigres résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont particulièrement décevants, mais la Conférence a fait apparaître, pour les années à venir, une nouvelle perspective autour de laquelle les négociations doivent se poursuivre. La délégation somalienne attache aussi une grande importance à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Quant à l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit concilier le développement économique et social des pays en développement et leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles, elle n'avance pas beaucoup. Il faut qu'à la session en cours le Conseil économique et social obtienne des résultats qui permettent de surmonter les obstacles à l'instauration du nouvel ordre économique international. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, elle aussi, doit donner des résultats concrets.

32. Depuis l'accession de la Somalie à l'indépendance, le gouvernement a pris des mesures dynamiques pour mobiliser la population dans la lutte contre le chômage et la pauvreté généralisée. La Somalie a adopté une politique socialiste, et un de ses objectifs prioritaires est le développement rural pour accroître la production alimentaire et répondre aux besoins essentiels de la population. Malheureusement, la crise de l'énergie, l'inflation, le recul des échanges commerciaux internationaux, l'ingérence des superpuissances et la présence de mercenaires cubains dans la corne de l'Afrique font obstacle à l'exécution de ses plans et programmes de développement et de ceux de tous les pays de la région.

33. M. Osman exprime, en conclusion, le souhait que la session du Conseil et les conférences qui vont suivre donnent lieu à des résolutions constructives qui permettent d'instaurer le nouvel ordre économique international. Mais ce ne sera possible que si tous les pays membres rejettent l'égoïsme et manifestent une volonté poli-

tique dans un esprit authentique de coopération internationale et d'assistance mutuelle.

34. M. TRUONG QUAN PHAN (Observateur du Viet Nam), exerçant son droit de réponse, rejette les calomnies que la délégation chinoise a proférées contre le Viet Nam. C'est la Chine qui, en fait, poursuit une politique expansionniste et hégémoniste, qui est l'auteur de la guerre frontalière du sud-ouest du Viet Nam, qui a monté de toutes pièces l'affaire des Hoa, qui a mené, en février 1979, une guerre d'agression de grande envergure contre le Viet Nam, qui enfin profite de la situation complexe du moment pour pousser davantage ses hommes dans les pays de l'Asie du Sud-Est. La British Broadcasting Company a repris, le 21 janvier 1979, une nouvelle de la radio Guangzhou, selon laquelle, depuis le début de 1979, 80 000 Chinois au moins sont passés à Hong-kong et à Macao. Ce chiffre modeste est peut-être encore loin de la réalité.

35. M. EL-SHAFEI (Observateur de l'Égypte), exerçant son droit de réponse, fait observer que les conflits du Moyen-Orient ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil économique et social, dont les débats devraient être techniques et non politiques. La recommandation de la CEAO de suspendre la République arabe d'Égypte, à laquelle le représentant de la République arabe syrienne s'est référé, a été le résultat des manipulations de deux ou trois pays seulement. L'Égypte, dont la politique a été critiquée, n'épargne aucun effort pour faire libérer les territoires arabes occupés et respecter les droits des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination. Elle utilise, pour parvenir à ces fins, tous les moyens pacifiques à sa disposition, comme tous les pays ont le devoir de le faire. Les accords de Camp David se fondent sur les résolutions 238 (1967) et 242 (1967) du Conseil de sécurité et prévoient notamment le retrait des forces armées israéliennes des territoires arabes occupés, ainsi que des négociations en vue de l'autonomie du peuple palestinien. Dans les territoires du Sinaï, ce retrait a déjà commencé.

36. M. TERREFE (Observateur de l'Éthiopie), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration hostile à l'Éthiopie du représentant de la Somalie est de celles qui ont pour but de donner à l'opinion mondiale une idée fautive de la situation dans la corne de l'Afrique. Il demande qui est responsable des conflits et tensions évoqués par le représentant de la Somalie, quand ce sont les forces armées somaliennes qui ont envahi l'Éthiopie et y ont détruit des écoles, des hôpitaux et même des puits dans des régions où la vie dépend à tel point de l'eau. La Somalie, qui mène une politique d'agression et d'expansion, est bien mal placée pour se faire le champion de la paix et du développement. L'Éthiopie est entièrement acquise à l'idéal de paix en Afrique et fait tout ce qui est en son pouvoir pour y maintenir le rythme du développement économique.

37. M. ELIASHIV (Observateur d'Israël), exerçant son droit de réponse, dit qu'il rejette les allégations sans fondement de la délégation syrienne. La République arabe syrienne a rejeté et attaqué le traité de paix qui vient d'être conclu au Moyen-Orient après trente années de conflits. Ce texte historique, qui ouvre une ère nouvelle dans la région, doit avoir l'appui de tous ceux qui veulent sincèrement le bien de tous les pays du Moyen-

Orient. M. Eliashiv espère qu'un règlement de paix global sera finalement possible et qu'ainsi tous les Etats de la région pourront consacrer leurs énergies et leurs ressources au développement économique et social, dans l'égalité, la confiance et le respect mutuel.

38. M. FONTAINE (Observateur de Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que les accusations proférées par la délégation somalie sont des mensonges cyniques. Un pays qui a attaqué l'Ethiopie et essayé de la diviser est bien mal venu de parler de la paix. Du temps de l'Empire éthiopien, la Somalie ne s'était guère préoccupée de collaborer avec le peuple éthiopien. Maintenant que la révolution y a triomphé, elle déclenche sa lâche agression. Il n'y a pas besoin d'en dire plus : un peuple sait qui est son ami et qui est son ennemi.

39. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques), exerçant son droit de réponse, dit qu'il rejette les affirmations mensongères de la délégation somalie. Il ne cherchera cependant pas à les réfuter, parce que le Conseil économique et social n'est pas le lieu indiqué et qu'il est inutile d'essayer de convaincre celui qui dit sciemment des mensonges. La déclaration du représentant de la Somalie est bien hypocrite, et les membres du Conseil savent bien qui peut se plaindre des envois d'armes de l'URSS.

40. M. OSMAN (Somalie), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant de l'Union soviétique est bien en peine de réfuter ses arguments parce qu'il a dit la vérité. Les peuples opprimés d'Afrique et d'Asie ont pu croire un moment que l'URSS les aidait à recouvrer leur dignité et leur liberté. Mais il est clair aujourd'hui que, sous couvert d'aide, l'URSS ne recherche que son intérêt, qui est la domination et l'exploitation. Avant l'arrivée du régime fantoche d'Addis-Abeba, elle aidait le peuple érythréen à réaliser son vœu légitime : l'autodétermination. Aujourd'hui, par l'intermédiaire des forces cubaines, elle s'est tournée contre ce peuple, utilisant tous les armements modernes, jusqu'aux bombes au napalm et se livrant à des massacres abominables. Quand l'URSS et Cuba prétendent être en Ethiopie à l'invitation de son gouvernement légitime, les peuples du tiers monde doivent se demander de quelle légitimité peut se prévaloir un gouvernement qui serait incapable de se maintenir même une heure sans le soutien des mercenaires cubains guidés par leurs maîtres soviétiques.

41. L'URSS a comploté contre les pays arabes aussi : elle condamne verbalement les accords de Camp David mais, afin d'avoir les mains libres dans la corne de l'Afrique, elle se garde d'intervenir au Moyen-Orient, laissant les Etats-Unis d'Amérique agir à leur guise. La complicité entre les deux puissances est évidente. M. Osman ne répondra pas aux accusations des représentants de l'Ethiopie et de Cuba. Les mouvements de libération de l'Ogaden et de l'Erythrée ont bel et bien vaincu le régime fantoche d'Addis-Abeba qui, pour se

maintenir, a dû faire appel à des mercenaires cubains et à l'Union soviétique; l'Ethiopie vit en fait sous un régime d'occupation.

42. M. ARMALIE (Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine) note que tout ce que l'observateur de l'Egypte a dit du retrait des forces sionistes des territoires occupés et de Jérusalem et du principe fondamental de l'autodétermination du peuple palestinien relève du vœu pieux : rien n'a été obtenu. Le seul objectif de ses déclarations est de couvrir le traité bilatéral entre l'Egypte et Israël. L'Egypte n'a aucun mandat l'autorisant à parler, au nom des peuples palestinien et arabe, de l'avenir des territoires occupés. Quant à l'observateur d'Israël, qui a fait l'apologie de ce traité de paix, il n'a rien dit de Jérusalem, ni des territoires occupés après 1967, ni de l'autodétermination du peuple palestinien. Il est certes facile de deviner ce qu'il a en vue : c'est, comme le président du Conseil israélien le répète tous les jours, la Judée et la Samarie, les terres du grand Israël, le projet d'autonomie administrative. L'observateur d'Israël n'a pas dit un mot d'un Etat palestinien indépendant et souverain. Il ne peut, enfin, prétendre que le traité de paix au Moyen-Orient ait arrêté le cycle de la violence et des destructions, alors que, depuis plus de quatre-vingts jours, les populations civiles du Sud du Liban sont soumises quotidiennement à des bombardements aériens, navals et terrestres intenses.

43. M. EL FATTAL (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, fait observer qu'aux termes de l'Article 65 de la Charte des Nations Unies, « le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité ». L'occupation par Israël des hauteurs du Golan, l'installation de 29 colonies sionistes, l'occupation d'une partie du territoire syrien, ne sont pas des questions extérieures à l'ordre du jour du Conseil. Les théories dissociant questions économiques et questions politiques sont surannées, la politique et l'économie réagissent l'une sur l'autre, comme en témoigne le très intéressant rapport du Secrétaire général, intitulé « Etude des relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement » (E/1979/75) dont le Conseil est saisi. Au Moyen-Orient, l'impérialisme des Etats-Unis, avec le concours actif de l'Egypte et d'Israël, met en œuvre l'hégémonie économique. La question du conflit du Moyen-Orient est donc bien de la compétence du Conseil.

44. M. TERREFE (Observateur de l'Ethiopie), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant de la Somalie s'est de nouveau livré, contre l'Ethiopie, à une attaque étrangère aux débats du Conseil. Tant que le régime de Mogadishu poursuit sa politique d'expansion, appuyée par les forces impérialistes, l'Ethiopie, pour maintenir son intégrité nationale, a le droit souverain de demander l'aide des pays de son choix.

La séance est levée à 18 h 30.

34^e séance

Lundi 23 juillet 1979, à 10 h 55.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.34

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. McNAMARA (Président de la Banque mondiale) dit que les organismes des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, ont pour rôle de fournir aux gouvernements une analyse sur la base de laquelle ils puissent arrêter un ensemble cohérent d'objectifs et de leur présenter différentes possibilités d'action pour les aider à atteindre ces objectifs. La principale contribution de la Banque mondiale à cette tâche sera son *Rapport sur le développement dans le monde, 1979*, qui sera publié, sous sa forme définitive, vers le milieu du mois d'août. Dans ce rapport, les perspectives de croissance sont réévaluées à la lumière des événements de l'année écoulée, et des projections sont établies pour 1990 et au-delà. Tout en continuant à mettre l'accent sur les problèmes des pays les plus pauvres et des personnes vivant dans la pauvreté absolue dans tous les pays en développement, on accorde une plus grande attention aux pays à revenu intermédiaire que dans le rapport de l'année précédente, et l'on recense trois sous-catégories, les pays semi-industrialisés, les pays producteurs de minéraux et les pays à prédominance agricole. On aborde aussi les problèmes de l'accroissement de la main-d'œuvre et les moyens d'y faire face et on étudie deux éléments de la transformation des structures qui imposent aux pays à revenu moyen des choix particulièrement urgents, l'industrialisation et l'urbanisation. Enfin, trois thèmes qui sont des sujets de préoccupation au niveau international sont étudiés : les échanges, les flux de capitaux et l'énergie.

2. Comme dans le rapport de 1978, on examine trois hypothèses différentes concernant l'évolution de l'économie mondiale : la première, ou hypothèse de base, représente le schéma le plus vraisemblable; la deuxième, ou hypothèse faible, suppose que les conséquences du ralentissement de la croissance de la production et des échanges mondiaux depuis 1973 se feront sentir jusqu'en 1990; et la troisième, ou hypothèse forte, suppose que les échanges et la production retrouveront le niveau des années 60. Ces hypothèses servent de base de référence pour l'étude des questions examinées dans le rapport; ce ne sont pas des prévisions.

3. Une condition déterminante des perspectives de croissance des pays en développement est la santé économique des pays industrialisés. Selon l'hypothèse faible, le taux de croissance annuel moyen de ces derniers pour les années 80 serait de 4,2 p. 100. Il serait de 5,6 p. 100 pour les pays en développement, ou de 3,3 p. 100 par habitant, mais de 1,2 p. 100 par habitant seulement pour les pays d'Afrique situés au sud du Sahara.

4. Dans l'hypothèse forte, le taux de croissance annuel moyen des pays de l'OCDE serait de 4,9 p. 100, ce qui permettrait une plus grande expansion des échanges mondiaux et un accroissement du montant de l'aide publique au développement. Les pays en développement pourraient alors connaître un taux de croissance de 6,6 p. 100 dans les années 80, mais leur PIB par habitant ne s'élèverait que de 4,3 p. 100 en moyenne et leur revenu moyen par habitant en 1990 serait inférieur au douzième de celui des pays industrialisés.

5. Dans l'hypothèse faible, les pays industrialisés connaîtront un taux de croissance annuel moyen de 3,5 p. 100, analogue à celui qu'ils ont enregistré dans les années 70; les échanges mondiaux croîtraient à un taux inférieur et le ralentissement de la croissance du PNB impliquerait une augmentation plus faible de l'aide au développement, ce qui interdirait vraisemblablement aux pays en développement un taux de croissance supérieur à 2,5 p. 100 par habitant. Dans toutes ces hypothèses, les grandes inégalités des niveaux de vie dans les différentes régions du monde persisteraient, de même que les différences de niveau de revenu entre les pays en développement. En outre, l'écart entre le revenu moyen des pays à faible revenu et celui des pays à revenu intermédiaire se creuserait. Selon l'hypothèse de base, il y aurait, à la fin du siècle, 600 millions de personnes vivant dans la pauvreté absolue; dans l'hypothèse faible, il y en aurait plus de 700 millions. Dans l'hypothèse forte, ce chiffre pourrait tomber à 470 millions et même être réduit encore par l'amélioration de la répartition des revenus et la baisse du taux de fécondité. Il sera nécessaire d'adopter des mesures héroïques pour réaliser ces progrès, et il ne serait pas totalement irréaliste d'envisager une détérioration de l'économie mondiale telle que l'hypothèse faible paraîtrait optimiste. Il est donc indispensable d'éviter que cette hypothèse ne se concrétise et d'essayer au moins d'atteindre l'hypothèse forte.

6. Cet objectif posé, il faut agir aux niveaux national et international. On a beaucoup parlé dans les réunions internationales récentes de la communauté d'intérêt entre les pays développés et les pays en développement et de l'interdépendance des problèmes économiques. Dans le rapport sont étudiés trois grands sujets de préoccupation, qui sont les échanges mondiaux, les flux de capitaux et l'énergie. Il est significatif que la liste des objectifs proposés pour la nouvelle stratégie internationale du développement dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale donne un rang de priorité élevé à l'amélioration des termes de l'échange des pays en développement et à une augmentation notable en valeur réelle des courants de ressources qui leur sont destinés.

7. En ce qui concerne les échanges, les projections des exportations d'articles manufacturés des pays en développement formulées dans le rapport ne se réaliseront

que si une résistance est opposée aux pressions protectionnistes et si les pays industrialisés facilitent l'accès à leurs marchés des exportations des pays en développement. Cet effort de la part des pays industrialisés serait dans leur propre intérêt à long terme, car ils ne peuvent que bénéficier d'importations à bon marché et d'un élargissement plus rapide des débouchés offerts à leurs propres exportations. Pour atteindre le taux de croissance des exportations correspondant aux projections du rapport, il faudra aussi que les pays en développement réforment leur politique et consentent des efforts soutenus, que les structures soient adaptées de façon à favoriser les exportations, que les plus industrialisés de ces pays libéralisent leurs propres politiques d'importation, que les pays en développement poursuivent l'expansion du commerce entre eux et qu'ils participent plus activement aux négociations commerciales multilatérales. M. McNamara est prêt à recommander aux administrateurs de la Banque d'examiner favorablement les demandes d'assistance aux pays en développement qui procèdent aux aménagements de structure indispensables pour la promotion des exportations et de fournir des prêts aux programmes dans les cas appropriés.

8. Pour ce qui est des besoins en capitaux, l'investissement intérieur nécessaire pour soutenir la croissance correspondant à l'hypothèse de base sera assuré pour l'essentiel par l'épargne des pays en développement. Cependant, ces pays devront aussi trouver 469 milliards de dollars auprès de sources extérieures en 1990. Pour les pays à faible revenu, il s'agira surtout d'aide publique au développement, dont ils dépendent pour environ 70 p. 100 des apports nets de capitaux à moyen et à long terme. Les pays à revenu intermédiaire obtiendraient les ressources nécessaires principalement en empruntant aux conditions du marché.

9. En ce qui concerne l'aide publique au développement fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'hypothèse de base de la Banque est qu'elle augmentera d'un peu moins de 5 p. 100 par an en valeur réelle pour atteindre 0,35 p. 100 du PNB d'ici à 1985 et rester ensuite stationnaire jusqu'en 1990. Une augmentation même aussi modeste nécessitera un renversement des tendances récentes. L'objectif fixé pour l'aide publique au développement par l'Assemblée générale au début de la décennie, à savoir 0,7 p. 100 du PNB, était peut-être chimérique. Quatre pays industrialisés l'ont soit atteint soit dépassé, mais l'apport des trois plus grands a été considérablement inférieur. Si donc les engagements au titre de l'aide publique au développement n'augmentent pas rapidement et sensiblement, même les progrès modestes que devraient réaliser les pays à faible revenu selon l'« hypothèse de base » ne seront pas possibles.

10. Les pays en développement à revenu intermédiaire, selon l'hypothèse de base, devraient avoir besoin en 1990 de 419 milliards de dollars de capitaux extérieurs, dont 309 milliards seraient en principe fournis essentiellement par des banques commerciales sous forme de prêts à moyen et à long terme aux conditions du marché. Le montant net des prêts de source privée devrait augmenter d'environ 4 p. 100 par an en valeur réelle pendant les années 80, pourcentage que la Banque estime objectif en dépit du pessimisme des banques commerciales. Malgré l'accroissement de la dette glo-

bale, les coefficients du service de la dette par groupes de pays ne sont pas exagérément élevés et n'indiquent pas qu'un problème général de la dette existe. De plus, ces coefficients ne devraient pas être exagérément élevés à l'avenir, compte tenu du volume des transferts de capitaux obtenu d'après les projections, à condition que l'accroissement des exportations soit conforme aux projections. Toutefois, des crises de liquidité risquent de frapper de temps en temps tel ou tel pays, mais elles seront moins fréquentes si la communauté internationale réussit à réaménager la dette en cours et à prendre des mesures mieux adaptées pour leur faire face lorsqu'elles surviennent.

11. En ce qui concerne l'énergie, l'équilibre de l'offre et de la demande mondiale dépendra de ce qui se passera tant dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs de pétrole. La Banque est partie de l'hypothèse que, si l'on parvient à éviter que la baisse de la production ne se prolonge dans quelques grands pays exportateurs de pétrole, si les principaux pays consommateurs prennent des mesures d'économie très strictes et si l'on s'efforce sans relâche d'exploiter de nouvelles sources d'énergie, la demande globale pendant la prochaine décennie pourra être satisfaite sans hausse importante du prix réel de l'énergie vendue sur le marché international. Toutefois, depuis que le travail d'analyse préalable à l'établissement du rapport a été fait, les événements ont déjà montré que ce point de vue était trop optimiste. Si l'on veut éviter que les taux de croissance des pays en développement ne tombent nettement au-dessous des projections, il est essentiel que les pays industrialisés prennent des mesures en ce qui concerne la compression de la demande, la sécurité en matière d'énergie nucléaire, la fixation des prix des ressources énergétiques intérieures et l'exploitation de combustibles synthétiques. De même, il est indispensable que les pays en développement non exportateurs de pétrole étudient les moyens de mettre en valeur leurs propres ressources énergétiques commerciales — la Banque a proposé à cet égard une assistance technique et financière — et que les pays en développement exportateurs de pétrole décident du rythme auquel ils exploiteront leurs ressources non renouvelables et trouvent le moyen de faciliter le passage du monde à l'ère lointaine ou non de « l'après-pétrole ».

12. Deux questions méritent une attention particulière lorsqu'on examine les programmes de développement pour les deux prochaines décennies : l'emploi et l'urbanisation.

13. Entre 1975 et l'an 2000, on s'attend que la population active des pays en développement augmente de plus de 550 millions de personnes, soit deux fois plus que pendant les 25 dernières années. Dans le rapport sont décrites diverses possibilités d'action en vue de fournir un emploi à ces personnes grâce au développement et à la formation. Cette action devra être complétée par des mesures qui facilitent la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre. Pour l'avenir moins immédiat, on souligne comment les politiques démographiques peuvent contribuer à ramener la population active des pays en développement à des proportions plus facilement maîtrisables.

14. Pour les pays à faible revenu, on indique dans le rapport qu'il faut améliorer la productivité de l'écono-

mie rurale. On montre en particulier la nécessité absolue de modifier radicalement les politiques suivies en matière d'investissement, de prix et de commerce, qui sont discriminatoires à l'égard de l'agriculture. Dans le secteur agricole lui-même, il faudra mettre en œuvre des programmes de soutien en faveur des petits exploitants. Promouvoir la croissance de l'agriculture et encourager l'utilisation efficace de la main-d'œuvre rurale sont des moyens importants de réduire le sous-emploi; cette conclusion s'applique aussi à bon nombre de pays à revenu intermédiaire dans lesquels la moitié de la population active ou plus continuera à travailler dans l'agriculture. Toutefois, la plupart de ces pays devront aussi promouvoir l'expansion industrielle et proposer des stimulants plus puissants pour développer les exportations d'articles manufacturés.

15. Le niveau d'industrialisation est un indice clef de la transformation des structures. Les problèmes d'industrialisation sont particulièrement aigus au début, lorsqu'il faut faire des choix décisifs en ce qui concerne le secteur, le volume et le calendrier des investissements. Le problème le plus complexe consiste peut-être à trouver le moyen de favoriser l'industrialisation sans porter atteinte au développement agricole.

16. Un autre problème structurel urgent est celui de l'urbanisation. En 1950, les pays en développement ne comptaient qu'une seule agglomération de plus de 5 millions d'habitants; on estime qu'en l'an 2000, il y en aura 40 dans ces pays, mais 12 seulement dans les pays industrialisés. De plus, on estime que 18 agglomérations du monde en développement auront une population de plus de 10 millions d'habitants et qu'une ville aura peut-être une population trois fois plus nombreuse encore. Pendant ce dernier quart de siècle, un milliard d'habitants viendront s'ajouter à la population urbaine des pays en développement. Ces agglomérations continueront de s'étendre malgré des mesures énergiques de décentralisation destinées à ralentir l'exode rural. Il faut donc se rendre à l'évidence et étudier comment, par des mesures peu coûteuses, répondre aux besoins de la majorité urbaine.

17. Telles sont donc les principales conclusions du deuxième rapport annuel de la Banque mondiale sur le développement dans le monde. La Banque n'a pas cherché à traiter tous les problèmes importants, mais ceux qu'elle a étudiés sont essentiels pour la stratégie du développement. Il est sans aucun doute possible de se mettre d'accord sur les objectifs globaux que doit comporter la stratégie, et il est certain que les moyens d'atteindre ces objectifs existent. Il s'agit donc de savoir si la communauté internationale peut manifester la volonté politique de faire le nécessaire. Depuis trop longtemps, malgré les progrès remarquables enregistrés dans le monde en développement ces 25 dernières années, des injustices flagrantes demeurent inscrites dans la structure des relations économiques internationales et dans les politiques économiques nationales. Aussi, en présentant son évaluation des problèmes du développement, la Banque veut-elle contribuer à ce que l'inaction ne puisse être excusée par le manque de compréhension des problèmes. Elle ne pense pas que l'information nécessaire puisse provenir d'une source unique et ne s'attend pas que son opinion sur l'économie mondiale soit universel-

lement partagée. Chaque organisme des Nations Unies devra donner sa propre analyse des problèmes.

18. M. MARKER (Pakistan) demande au Président de la Banque mondiale de donner des renseignements sur la cinquième opération de reconstitution des ressources de l'IDA et sur l'augmentation générale du capital de la Banque mondiale.

19. M. McNAMARA (Président de la Banque mondiale) dit que l'augmentation générale du capital de la Banque est à l'examen depuis le mois de janvier 1977. Si elle n'est pas approuvée, la Banque devra réduire ses prêts. Le Conseil des administrateurs, à l'unanimité, a recommandé au Conseil des gouverneurs une augmentation de capital de 40 milliards de dollars, qui permettrait à la Banque d'accroître régulièrement ses prêts, en valeur réelle, pendant longtemps. Partant de l'hypothèse que cette recommandation sera approuvée, on a porté à 7,6 milliards de dollars, contre 6,8 milliards l'année précédente, le montant des nouveaux engagements inscrits au programme de prêt de la Banque commençant le 1^{er} juillet 1979.

20. Des négociations sont en cours pour la sixième opération de reconstitution des ressources de l'IDA. Les ressources provenant de la cinquième reconstitution seront entièrement engagées avant la fin de l'exercice financier en cours — c'est-à-dire le 30 juin 1980 — et il n'y aura pas de fonds disponibles à engager pour l'exercice financier suivant si la sixième reconstitution n'est pas approuvée. Pendant l'exercice financier en cours, l'IDA contractera des engagements pour un montant d'environ 3,4 milliards de dollars, et la Banque espère que ce chiffre pourra atteindre de 12 à 13 milliards de dollars pour les trois exercices suivants, à compter du 1^{er} juillet 1980. Néanmoins, de graves problèmes se sont posés lors des négociations, et aucun accord n'a encore été conclu. La réunion annuelle des Gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale aura lieu à Belgrade au mois d'octobre 1979. Une réunion des suppléants des ministres des finances des pays qui financent l'IDA doit se tenir à l'ouverture de la réunion des Gouverneurs, et on espère à cette occasion aboutir à des conclusions acceptables sur le financement de l'IDA.

21. M. MARSHALL (Royaume-Uni) considère que le rapport dont le Président de la Banque mondiale vient de donner un résumé revêtira un intérêt certain pour les travaux du Conseil et du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement.

22. M. AL FARTOUSSI (Conseil de l'Unité économique arabe) dit que le Conseil de l'Unité économique arabe a progressivement instauré une communauté économique qui entretient des relations de coopération avec les autres régions du monde et des contacts étroits avec les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies. A leur dernière session ordinaire, tenue en juin 1979, les Ministres des finances et de l'économie des Etats arabes membres du Conseil de l'Unité économique arabe ont pris un certain nombre de mesures importantes sur la voie de l'intégration économique arabe.

23. Ces décisions portent notamment sur les points suivants : la création d'un Conseil suprême arabe pour l'agriculture et l'alimentation, qui sera mis en place définitivement à la prochaine session des Ministres de

l'agriculture des Etats arabes, qui doit avoir lieu avant la fin de l'année 1979; la constitution d'une société arabe de transports routiers internationaux; l'invitation lancée aux Etats arabes qui ne l'ont pas encore fait à signer la dernière convention sur un code de conduite des conférences maritimes; l'élaboration, en collaboration avec le Conseil de l'aviation civile des Etats arabes, d'un projet d'union arabe des aéroports civils sur le modèle de l'Association internationale des aéroports civils; l'invitation faite aux Etats membres à mettre en œuvre la Déclaration de Marrakech sur l'unification des tarifs de transport aérien civil à l'intérieur des Etats arabes; le renforcement du potentiel de la flotte marchande arabe et la promotion de projets de chantiers navals arabes, notamment pour la construction de pétroliers; la convocation en octobre 1979 d'une conférence arabe chargée d'examiner les conditions de la mise en place d'un réseau ferroviaire unifié reliant tous les pays arabes; l'adoption de règles pour l'unification des tarifs douaniers et l'établissement d'un tarif extérieur unique pour les Etats membres du Marché commun arabe; enfin, la création d'un commissariat central arabe d'échange d'informations pour la lutte contre la fraude douanière.

24. L'accroissement de la coopération économique et technique aux niveaux régional et international sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Ministres du Conseil de l'Unité économique arabe, qui doit se tenir au mois de décembre 1979. Le secrétariat a engagé à cette fin des négociations avec un certain nombre d'organisations économiques régionales d'Amérique latine et d'Europe orientale et occidentale. Des accords de coopération seront bientôt conclus avec la CNUCED, le Conseil de coopération douanière de Bruxelles et le Centre du commerce international CNUCED/GATT.

25. Le bien-être pour tous les peuples ne sera assuré que lorsqu'une paix réelle et durable régnera dans la région et que le peuple palestinien aura exercé son droit légitime à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain sur le sol de la Palestine, sous la conduite de son unique représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, tous les territoires arabes ayant été libérés de l'occupation. C'est là le facteur primordial qui pourrait permettre à l'ONU de résoudre la crise actuelle de l'économie mondiale. A cette fin, le Conseil de l'Unité économique arabe appuie énergiquement les résolutions du sommet arabe de Rabat, de la conférence du Conseil de la Ligue arabe qui vient de se tenir et de la réunion extraordinaire des Ministres du Conseil de l'Unité économique arabe, qui s'est tenué à Bagdad au mois de mars 1979.

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE RÔLE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL (E/1979/L.45 ET ADD.1)

26. M. DOH (Observateur de la Côte d'Ivoire) présente le projet de résolution E/1979/L.45 au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il propose de reporter à une date ultérieure toute décision sur ce texte.

27. M. STIBRAVY (Etats-Unis d'Amérique) convient de l'importance de la comptabilité publique et de la véri-

fication des comptes, comme il est indiqué au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution. Toutefois, s'agissant des paragraphes 2 et 3 du dispositif, il souhaiterait que le Secrétariat indique quelles sont les activités en cours au sein du système des Nations Unies.

28. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande des éclaircissements sur la portée du projet de résolution. Le préambule ne se réfère qu'au secteur public, alors que le dispositif semble s'appliquer à tous les secteurs de l'économie.

29. M. DOH (Observateur de la Côte d'Ivoire) répond que, comme certains secteurs privés jouent un rôle dans le développement national, vers lequel convergent tous les secteurs de l'activité économique, le projet de résolution doit être interprété au sens le plus large, le but étant d'assurer un développement harmonieux et efficace.

30. M. BODDENS HOSANG (Pays-Bas) rappelle que l'ONU a déjà des activités dans le domaine visé par le projet de résolution. Pour éviter les doubles emplois, le Conseil devrait garder présente à l'esprit sa résolution 1979/44 sur la création d'un groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports.

31. Le PRÉSIDENT annonce que le débat est ajourné jusqu'à ce que le Secrétariat ait fourni les renseignements demandés par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

**Contrôle et limitation de la documentation
(E/1979/21, E/1979/94 et Add.1 et 2)**

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

**Calendrier des conférences
(E/1979/112 et Add.1, E/1979/L.40)**

32. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) rappelle au Conseil que ce dernier a commencé à examiner la question du contrôle et de la limitation de la documentation il y a plus de 25 ans, pour répondre à la résolution 593 (VI) de l'Assemblée générale, en date du 4 février 1952. La situation est maintenant devenue critique, et l'on se heurte à des difficultés pour fournir aux organes subsidiaires du Conseil et au Conseil lui-même, à la session en cours, la documentation nécessaire. Dans le débat général, quelques délégations ont fait état de la façon dont les problèmes de documentation perturbent le mécanisme intergouvernemental de l'Organisation.

33. Le Conseil contribue à améliorer la situation en limitant les demandes de documents supplémentaires et en réexaminant ses besoins actuels. Il a adopté une interprétation de la règle des 32 pages qui permettra au Secrétariat de réduire encore le volume de la documentation et pris des mesures visant à améliorer la présentation de la documentation dans le domaine économique et social. En outre, par sa résolution 1979/41, le Conseil a décidé de réexaminer la question de l'établissement de comptes rendus analytiques pour ses organes subsidiaires.

res et de la capacité technique du Secrétariat en matière de production de la documentation.

34. Une note soumise par le Secrétariat au Conseil, à sa première session ordinaire de 1979 (E/1979/21), indiquait quel serait l'effet d'une réduction draconienne des comptes rendus analytiques établis pour les organes subsidiaires sur la capacité du Secrétariat en matière de production de la documentation et notamment de production dans toutes les langues de travail. Il semble illogique que des comptes rendus analytiques soient établis pour quatre sur cinq des commissions régionales et pour trois sur quatre des commissions techniques du Conseil, alors que certains organes subsidiaires du Conseil s'en passent totalement. Il n'est plus établi de comptes rendus pour les grandes conférences mondiales ou pour les organes ayant des responsabilités analogues à celles des organes subsidiaires du Conseil, comme les commissions de la CNUCED. A la demande du Conseil, le Secrétariat a établi des directives (voir E/1979/94, annexe) dans lesquelles il indique comment on pourrait rendre compte des travaux des commissions techniques et des comités permanents du Conseil dans leurs rapports; en particulier, les opinions exprimées pourraient éventuellement être attribuées à tel ou tel orateur; en outre, il serait toujours possible d'établir un compte rendu des discussions, soit en le joignant au rapport, soit en le publiant comme document séparé, si l'organe concerné en faisait la demande, avant ou après la discussion en question. Si la présentation des rapports était modifiée comme il est suggéré, il devrait être possible de ne plus établir de comptes rendus analytiques pour aucun des organes subsidiaires du Conseil, sans perturber leur fonctionnement, ce qui donnerait au Secrétariat les moyens de produire d'autres documents. La capacité du Secrétariat de produire environ 6 000 pages de documentation se fonde sur l'hypothèse du maintien d'un programme de production planifié et équilibré, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici. Le document E/1979/94/Add.1 montre que les départements ou organes d'origine ne soumettent pas les manuscrits suffisamment à temps pour que la production et la distribution des documents s'effectuent conformément à la règle des six semaines. M. Cordovez est certain qu'une décision du Conseil visant à limiter l'établissement de comptes rendus analytiques pour ses organes subsidiaires dans le sens indiqué, jointe à d'autres mesures déjà adoptées, permettrait de surmonter le problème de l'établissement de la documentation.

35. Au sujet du calendrier des conférences, le Conseil devrait examiner dans quelle mesure le cycle biennal des réunions est respecté; il y a beaucoup trop d'exceptions à la règle. Le Conseil devrait aussi examiner si les dérogations au cycle qui ont été autorisées sont encore justifiées. On pourrait envisager d'adopter un nouveau cycle pour certains organes, afin de laisser du temps pour des

réunions de caractère plus urgent comme celles du Comité plénier et du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. La durée des sessions de certains organes pourrait être modifiée; le Troisième Comité (programme et coordination) s'est demandé s'il conviendrait d'abrégier les sessions ordinaires du Conseil d'une semaine ou de ne tenir qu'une seule session ordinaire. Enfin, la durée des sessions de tous les organes subsidiaires du Conseil, à l'exception de la Commission des droits de l'homme et du CPC, pourrait être limitée à huit jours ouvrables au maximum, compte tenu du fait que la durée des conférences mondiales, dont les ordres du jour sont très chargés, est limitée à dix jours ouvrables. Le Comité a également proposé que les réunions des groupes de travail du Comité de la planification du développement se tiennent toujours au Siège et que le Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme ne tienne qu'une session par an.

36. Le PRÉSIDENT, répondant à une question du représentant de la France, dit que la version française du document E/1979/94/Add.1 sera disponible le lendemain.

37. Mme SIPILÄ (Sous-Secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires), se référant à l'alinéa b du paragraphe 8 du document E/1979/112, fait observer qu'il y a peut-être un malentendu au sujet des sessions du Comité consultatif sur le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme. Le Comité consultatif, qui comprend cinq membres, a tenu deux sessions par an, mais il importe de noter que les membres paient leurs propres dépenses et ne reçoivent aucune indemnité de subsistance, que les réunions se tiennent sans services d'interprétation et que les travaux de traduction demandés sont négligeables, l'ONU se contentant de fournir une salle pour les réunions. Au cours des 18 premiers mois de fonctionnement du Fonds de contributions volontaires, le Comité consultatif a pu décider du financement de 60 projets; la nouvelle procédure qui a été adoptée entraînera la présentation de projets beaucoup plus nombreux, et le Comité consultatif ne pourra pas les examiner tous s'il ne tient qu'une session par an.

38. M. RIPERT (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales), se référant à l'alinéa a du paragraphe 8 du document E/1979/112, explique que les réunions des groupes de travail du Comité de la planification du développement se sont parfois tenues ailleurs qu'au Siège, mais essentiellement pour des raisons d'opportunité et d'économie. Il estime qu'il serait regrettable d'adopter une règle stricte en la matière.

La séance est levée à 12 h 30.

35^e séance

Vendredi 27 juillet 1979, à 10 h 55.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.35

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**Assistance au Botswana, au Lesotho,
au Mozambique et à la Zambie**

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance dans les cas d'urgence

1. M. GOUNDREY (Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique au Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales) rappelle qu'à sa trente-troisième session l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions demandant instamment à la communauté internationale de fournir une assistance spéciale à dix pays d'Afrique et priant le Secrétaire général de l'ONU de poursuivre ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle à ces pays. Conformément aux dispositions de ces résolutions, le Secrétaire général a envoyé des missions d'étude dans tous ces pays, et le présent rapport oral a pour objet de rendre compte au Conseil économique et social de l'état d'avancement des programmes spéciaux d'assistance économique concernant chacun d'eux.

2. Un programme spécial d'assistance économique a été recommandé pour les Comores dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale en 1977 (A/32/208/Add.1 et 2), qui exposait les problèmes sociaux et économiques dont le pays a hérité au moment de l'indépendance et qui, combinés à diverses difficultés survenues ensuite, faisaient gravement obstacle au développement. Le programme d'assistance recommandé, d'un coût estimatif de quelque 26 millions de dollars, comprenait 15 projets d'urgence et 15 projets de développement accéléré. La mission qui s'est rendue aux Comores en avril 1979 a pu constater que le pays était aux prises avec les mêmes problèmes qu'auparavant, le principal étant certainement celui du déficit budgétaire annuel qui s'élève à une dizaine de millions de dollars. Deux nouveaux sujets de préoccupation sont apparus : d'une part le fardeau du service de la dette, qui s'accroît constamment, et d'autre part la commercialisation du principal produit d'exportation des Comores, l'essence d'ilang-ilang. Jusqu'à présent, le tiers environ des projets figurant dans le programme spécial d'assistance sont financés, essentiellement par le PNUD, la Banque mondiale, le FISE, le PAM, la Banque africaine de développement et le Fonds européen de développement. Mais les Comores ne reçoivent d'aide que d'un nombre limité de donateurs. Elles ont un besoin urgent d'une assistance complémentaire considérable, évaluée par la mission à 23 millions de dollars pour 1979, pour assurer le financement d'autres éléments du programme : appui budgétaire, développement de l'agriculture, transports

aériens et maritimes interinsulaires, constitution de réserves stratégiques de denrées alimentaires et d'hydrocarbures, éradication du paludisme et équipements et fournitures pour les hôpitaux, notamment.

3. Le programme spécial d'assistance économique destiné à la Guinée-Bissau a été exposé dans le rapport du Secrétaire général (A/33/179 et Corr.1), qui notait qu'après la longue guerre de libération menée par le pays un grand nombre des principales installations de production se trouvaient endommagées et que le pays devait désormais importer l'aliment de base national, c'est-à-dire le riz. De graves pénuries existaient en outre dans plusieurs domaines importants : main-d'œuvre qualifiée, matériel et pièces de rechange. Depuis l'indépendance, le pays connaît un déficit budgétaire chronique et la situation de sa balance des paiements est grave; en outre, il a souffert de la sécheresse en 1978.

4. Le coût du programme recommandé pour la Guinée-Bissau dépassait 38 millions de dollars, mais l'assistance internationale qui a été fournie est bien loin de répondre aux besoins du pays. Un financement total ou partiel n'est assuré que pour 21 des 58 projets inscrits au programme. Les principales sources d'assistance ont été les Pays-Bas, la Suède, la Banque africaine de développement, le Fonds européen de développement, la République fédérale d'Allemagne, la Norvège, le Fonds saoudien et le Fonds d'Abu Dhabi, ainsi qu'un certain nombre de pays socialistes et le PNUD. En 1979, le gouvernement a considérablement élargi l'assiette de divers impôts pour tenter d'atténuer le déficit budgétaire. En outre, les entreprises commerciales d'Etat ont adopté une nouvelle politique des prix pour créer des excédents pouvant servir à financer le développement. Malgré tous ces efforts, il est impossible d'envisager dans un avenir proche l'existence d'un excédent budgétaire qui pourrait devenir une source d'investissement public. D'autre part, la balance des paiements de la Guinée-Bissau est déficitaire et les arriérés du pays s'accumulent, les courants d'assistance étrangère étant insuffisants pour financer le coût des importations. Une assistance supplémentaire d'une dizaine de millions de dollars est nécessaire en 1979.

5. Il faudrait en particulier fournir d'urgence à la Guinée-Bissau une aide alimentaire accrue, ainsi qu'une assistance en vue de la mise en place d'un système efficace de transport et de stockage des vivres. En outre, une mission qui s'est rendue récemment sur place a constaté qu'il était d'une extrême urgence de fournir à la région nord-est du pays des semences de riz, de sorgho et de maïs, si l'on voulait éviter une crise en 1980.

6. Le programme spécial d'assistance économique à Sao Tomé-et-Principe a été présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/33/120), où sont exposés des facteurs qui ont rendu le développement particulièrement difficile. L'économie, essentiellement agricole, se carac-

térise par de grandes plantations qui, avant l'indépendance, occupaient la plus grande partie des superficies cultivables. Le pays était donc étroitement tributaire de l'importation de denrées alimentaires, financée en partie par les recettes d'exportation provenant de la vente du cacao, du coprah, du palmier à huile et du café. En outre, au moment de l'indépendance, une bonne partie des équipements du pays n'étaient pas seulement vétustes mais pratiquement hors d'usage et le désinvestissement provoqué par le non-renouvellement et le manque d'entretien du matériel avait été la règle depuis de nombreuses années. Toute l'infrastructure administrative laissait également à désirer. Ce pays, indépendant depuis peu, a donc hérité d'un patrimoine qui ne constituait en aucun cas une base de départ pour lancer un véritable programme de développement. Sao Tomé-et-Principe offre l'exemple caractéristique d'une économie de monoculture. Les recettes d'exportation proviennent pour 80 p. 100 du cacao, cependant que les denrées alimentaires et les hydrocarbures représentent la moitié des importations. En 1977 et 1978, des limitations très strictes ont été imposées aux importations pour remédier à la pénurie de devises et, en fait, le volume des importations n'était pas suffisant pour permettre au pays d'exécuter un programme de développement normal. Au début de 1978, il y a eu une période de sécheresse prolongée, et la production de cacao a diminué de 25 p. 100. La combinaison de la diminution des exportations, des répercussions de l'inflation mondiale et de l'augmentation du prix des importations risque d'entraîner en 1979 un déficit de la balance commerciale d'un montant de 3 millions et demi de dollars, le déficit global du budget dépassant 5 millions de dollars, chiffre considérable pour un petit pays. Le programme recommandé prévoyait des dépenses de plus de 21 millions de dollars, ainsi qu'une assistance considérable dans les domaines de l'aide technique et de la formation. Jusqu'à présent, une assistance internationale n'a été fournie qu'à 17 des projets recommandés, les principales sources d'assistance étant la République populaire de Chine, le Portugal, la France, le Fonds européen de développement, la République démocratique allemande, la Suède et le PNUD. Une assistance internationale complémentaire est nécessaire pour assurer l'exécution d'un programme élaboré par un expert vétérinaire de la FAO en vue d'enrayer une épidémie qui a commencé à décimer le cheptel porcin et qui menace la production actuelle et future de viande de porc.

7. En ce qui concerne le Mozambique, le Secrétaire général, donnant suite à la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité, a envoyé une mission chargée de rédiger un rapport sur l'organisation d'un programme d'assistance efficace, de façon que le Mozambique puisse exécuter normalement son programme de développement économique et soit mieux à même d'appliquer pleinement le régime des sanctions. Ce rapport expose les problèmes économiques et sociaux dont le Mozambique a hérité à l'indépendance ainsi que l'assistance dont il a besoin en raison de l'application des sanctions contre la Rhodésie du Sud. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente et unième session (A/31/266), le Secrétaire général a noté que, bien que la réaction initiale de la communauté internationale face aux difficultés du Mozambique ait été encourageante, la situation économique demeurerait

critique et que, dans ces conditions, le Mozambique ne pouvait espérer exécuter un programme de développement normal.

8. L'assistance internationale supplémentaire nécessaire au Mozambique a été évaluée l'année dernière à près de 225 millions de dollars, mais l'assistance effectivement fournie est restée bien en deçà de ce chiffre. Le rapport présenté l'année dernière par le Secrétaire général à l'Assemblée générale identifiait 42 projets, d'un coût approximatif de 48 millions de dollars, pour lesquels une aide étrangère supplémentaire était demandée d'urgence. En mai 1979, une mission s'est rendue au Mozambique pour y examiner la situation économique. Cette année encore, le problème le plus grave est celui de l'ampleur du déficit de la balance des paiements. Il convient toutefois de citer trois autres sujets de préoccupation. En premier lieu, une assistance est nécessaire pour subvenir aux besoins des nombreux réfugiés venus du Zimbabwe en Mozambique, qui seraient maintenant plus de 120 000. Deuxièmement, en 1978 et au début de 1979, le Mozambique a continué à être victime d'attaques et d'incursions des forces du régime illégal de la Rhodésie du Sud. Ces attaques ont considérablement entravé l'exécution de projets de développement économique dans les zones frontalières et ont causé des dégâts importants aux villes, aux agglomérations et à l'infrastructure, détruisant partiellement une centrale hydroélectrique ainsi que des installations portuaires. Enfin, le Mozambique doit faire face à une pénurie grave de denrées alimentaires en raison des dégâts dus à un cyclone et de la sécheresse prolongée qui a touché de nombreux pays d'Afrique australe. Il est difficile de donner des renseignements précis sur le volume d'assistance fourni au Mozambique en 1978, ne serait-ce qu'en raison du décalage normal entre la signature des accords et l'exécution effective des projets et programmes. Jusqu'à présent, 20 seulement des 42 projets pour lesquels une aide supplémentaire avait été demandée à titre d'urgence ont été financés en totalité ou en partie. Le Gouvernement souhaite donc obtenir une assistance supplémentaire de manière que l'exécution des 22 autres projets, dont le coût estimatif est de 15,4 millions de dollars, puisse commencer en 1979. On estime, provisoirement, qu'une assistance supplémentaire de 3 millions de dollars sera nécessaire en 1979 au titre de l'aide aux réfugiés. Une aide alimentaire comprenant 32 000 tonnes de blé, 183 000 tonnes de maïs et 37 400 tonnes de riz est également nécessaire, en plus des engagements déjà pris.

9. Le programme spécial d'assistance économique au Cap-Vert a été recommandé dans le rapport du Secrétaire général (A/33/167 et Corr.1) qui expose les répercussions de plus de dix années de sécheresse sur l'économie du Cap-Vert, qui a toujours été fragile, sur les approvisionnements en denrées alimentaires, l'emploi, la balance commerciale et les finances publiques. Le rapport fait observer que l'assistance internationale a été indispensable à la survie du Cap-Vert depuis son accession à l'indépendance et qu'il est capital de la poursuivre. Le coût du programme recommandé dans le rapport s'élevait à 95 millions de dollars environ, 56 millions étant affectés à des projets urgents et le solde à des projets de développement accéléré. Ce programme relativement important reflétait les gros problèmes économiques que connaît le Cap-Vert, petit pays insulaire en

développement, indépendant depuis peu, dont l'économie a été très affectée par la sécheresse et qui manque de l'infrastructure essentielle.

10. La mission qui s'est rendue au Cap-Vert en mars 1979 a été informée que le déficit budgétaire et le déficit commercial continuaient de compter parmi les problèmes les plus graves qui se posaient au pays. Les exportations ne représentent guère que 5 p. 100 des importations et le déficit commercial, qui s'est régulièrement aggravé au cours des quatre dernières années, va encore augmenter en 1979. Pour y remédier, le Cap-Vert fait largement appel aux transferts privés et à l'assistance étrangère.

11. Le programme d'assistance comprenait 70 projets, dont 10 seulement ont été financés en totalité ou en partie, l'assistance étant surtout fournie par l'Agency for International Development des Etats-Unis, le Fonds européen de développement, le Fonds spécial de l'OPEP, le Bureau des Nations Unies pour le Sahel et le PNUD. Une assistance a également été fournie par la France, le Portugal et les Pays-Bas, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Il est nécessaire et urgent que la communauté internationale fournisse une importante assistance complémentaire pour les éléments restants du programme. L'aide alimentaire a joué un grand rôle dans le financement du développement économique et social. Toutefois, en dépit des efforts qu'a déployés le gouvernement dans le domaine de l'agriculture, il est évident qu'il aura encore besoin pendant plusieurs années d'une aide considérable dans ce domaine. Le budget d'investissement de l'Etat pour 1979 s'élève à 53 millions de dollars, les efforts d'investissement portant surtout sur l'agriculture, la conservation des sols, la pêche et les transports. Etant donné que le budget ordinaire sera très probablement déficitaire, le gouvernement devra compter sur l'assistance internationale et les recettes provenant de l'aide alimentaire pour financer ce programme d'investissement. La situation alimentaire reste critique et est, à certains égards, plus grave qu'il y a un an. En effet, en 1978, des pluies torrentielles précoces ont provoqué des inondations et endommagé les cultures, les routes, les ponts et les ouvrages d'irrigation. Le gouvernement a besoin d'une assistance supplémentaire pour réparer ces dégâts. Lorsque la mission d'étude s'est rendue au Cap-Vert fin mars 1979, les engagements fermes en matière d'aide alimentaire ne couvraient qu'une petite partie des besoins pour cette année. Le déficit alimentaire était estimé à près de 65 000 tonnes, les denrées les plus nécessaires étant le maïs, le blé, les haricots et le sucre. De nouveaux engagements ont été pris depuis, mais ils sont encore insuffisants.

12. Le programme d'assistance proposé par le Secrétaire général en 1977 pour le Lesotho, d'un montant de 113 millions de dollars, visait à doter le pays d'une infrastructure adéquate, à accroître sa production alimentaire et à réduire son état de dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. D'autres projets ont dû être mis en place par la suite pour compenser les pressions exercées par l'Afrique du Sud, notamment avec la création de bantoustans à proximité de sa frontière avec le Lesotho. Ce programme d'assistance (A/33/112 et Add.1) continue de susciter de la part de la communauté internationale une aide financière, matérielle et technique géné-

reuse, qui s'est chiffrée en mai 1979 à 123 millions de dollars, soit une augmentation de 23 760 000 dollars par rapport à juin 1978. Les contributions les plus importantes étaient destinées au programme routier, à la construction de l'aéroport national, à la constitution d'un parc de camions et à l'élargissement du programme de développement à forte intensité de travail. Au cours de l'année écoulée, l'aide financière versée ou annoncée a été affectée à la construction de l'hôpital de Qacha's Nek et de dispensaires à Matabeng et Sixondo, ainsi qu'à l'industrie de la laine et du mohair et aux réserves alimentaires de la région montagneuse. Dans le cadre du programme de développement accéléré, les projets relatifs à la création d'une pisciculture d'eau douce et à l'agrandissement de la zone industrielle de Maseru ont reçu l'aide la plus importante.

13. Beaucoup de projets n'ont cependant été financés que partiellement et une aide est encore nécessaire pour achever les travaux routiers, augmenter les réserves alimentaires de la région montagneuse, terminer l'aéroport national, construire d'autres hôpitaux et mettre en place divers projets artisanaux et commerciaux.

14. Les nouveaux projets prévus par le gouvernement tendent vers l'autosuffisance alimentaire et énergétique et l'amélioration des télécommunications, grâce auxquelles le Lesotho devrait pouvoir accélérer son développement et devenir moins tributaire de l'Afrique du Sud. Il faut noter, en outre, que ce pays a été durement atteint par la sécheresse et qu'il a besoin d'une aide alimentaire accrue.

15. Il ressort du rapport du Secrétaire général sur le programme spécial d'assistance économique aux Seychelles (A/33/139) que ce pays est aux prises avec de gros problèmes économiques et sociaux, notamment dans le domaine des transports et des communications, des services sociaux et de l'administration publique en général, problèmes auxquels le gouvernement doit consacrer une bonne partie de ses ressources limitées. Les exportations de produits primaires ne couvrent que 10 p. 100 des importations, qui comprennent la quasi-totalité des produits alimentaires, des produits manufacturés, du carburant et du matériel de construction. Cette économie, très sensible à l'inflation mondiale, est essentiellement tributaire de l'industrie touristique, dont la croissance, ajoutée aux rentrées de capitaux étrangers, avait donné lieu à un excédent de la balance des paiements de 1974 à 1977. En 1978, par contre, l'augmentation des prix à l'importation a provoqué un déficit ainsi qu'une diminution des réserves de devises de 14 millions de roupies. En 1979, à moins d'une aide étrangère supplémentaire ou d'une augmentation considérable des rentrées de capitaux privés, les Seychelles enregistreront une nouvelle diminution de leurs réserves en devises.

16. Le programme d'assistance pour les Seychelles comportait 27 projets, dont 19 urgents et 8 qui devaient faire l'objet d'une mise en œuvre accélérée. Faute d'une assistance suffisante de la part de la communauté internationale, 4 projets seulement ont pu être financés intégralement grâce à l'aide bilatérale et multilatérale, 7 l'ont été en partie et 5 font l'objet de négociations déjà bien avancées. Les principaux pays donateurs ont été le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, l'Oman, le Fonds spécial de l'OPEP, les Etats-Unis,

l'Australie, le Canada, la Banque africaine de développement, le Fonds européen de développement, le PNUD et le FISE.

17. Au Botswana, pays qui continue de souffrir de la détérioration de la situation en Rhodésie du Sud, la situation a encore empiré depuis 1977, année où le Conseil de sécurité a approuvé un programme d'assistance de 54 millions de dollars. Ce pays doit aujourd'hui faire face à des attaques sur ses frontières et à des menaces contre ses voies de communication terrestres, ferroviaires et aériennes. Le gouvernement a donc dû réviser certains projets figurant dans le programme original d'assistance et en adopter d'autres (A/33/166). Il existe actuellement quatre projets d'importance stratégique. Le premier est un projet en deux phases, d'un montant total de 57 millions de dollars, qui porte sur la reprise par le gouvernement de l'exploitation de la section des chemins de fer rhodésiens qui traverse le territoire du Botswana. Le second porte sur l'achèvement et le revêtement de la route qui relie le Botswana et la Zambie. Le troisième, d'un montant de 46 millions de dollars, porte sur la construction d'un aéroport national pour appareils de la catégorie des Boeing 707. Le quatrième projet porte sur la constitution, à Gaborone et Francistown, d'une réserve de pétrole équivalant à une consommation de trois à quatre mois, les installations nécessaires ayant été financées par des donateurs internationaux.

18. Le Botswana doit également faire face aux problèmes posés par les réfugiés du Zimbabwe, dont le nombre atteignait 11 000 en 1978 et est aujourd'hui de 19 500. Il s'agissait principalement, d'abord, d'adultes célibataires et d'enfants non accompagnés, mais au cours de l'année écoulée plus de 300 familles de réfugiés sont aussi entrées au Botswana. Au début de 1979, 3 300 réfugiés ont été transférés, de leur propre gré, en Zambie, soulageant ainsi les établissements de réfugiés surpeuplés du Botswana; mais ces transferts n'ont pu continuer en raison de problèmes de transport et autres, et l'on ignore s'ils pourront reprendre. Le gouvernement a donc été amené à envisager avec le HCR des mesures qui permettraient de satisfaire les besoins des réfugiés au Botswana dans le domaine du logement, des conditions sanitaires et des installations scolaires et récréatives. La construction d'un nouveau centre, d'un coût de 700 000 dollars, est envisagée à Selebi et Phikwe, et l'agrandissement des installations de Dukwe (agriculture, aviculture et autres activités connexes) devrait coûter 3 millions de dollars en 1979.

19. Le Gouvernement du Botswana a informé l'ONU que la communauté internationale lui avait fourni, ou avait annoncé, une aide d'un montant total de 74 millions de dollars au titre des projets recommandés depuis le lancement de ce programme. Des négociations sont actuellement en cours en vue de l'octroi d'une aide supplémentaire pour le projet ferroviaire et le projet de construction de l'aéroport national. Ces résultats sont encourageants mais la situation exige une aide accrue, en raison notamment des deux catastrophes naturelles qui ont frappé le Botswana en 1978 et 1979 : une épidémie de fièvre aphteuse, qui a réduit les exportations de viande vers les marchés européens et par voie de conséquence les revenus de la majorité de la population rurale, et la sécheresse qui a diminué de 80 à 85 p. 100 les récoltes et détruit le fourrage au moment où le bétail

augmentait du fait de la réduction de l'abattage en 1978. Le gouvernement a dû déclarer l'état d'urgence en raison de la sécheresse, et une mission de la FAO et du PAM s'est rendue au Botswana pour évaluer les besoins les plus urgents. Son rapport devrait être publié au mois d'août.

20. Dans son sixième rapport sur le programme spécial d'assistance à la Zambie, le Secrétaire général chiffrait à 650 millions de dollars à la fin de 1976 le montant des dépenses directes afférentes à l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. A la fin de 1979, ce chiffre était proche du milliard de dollars. En dépit des efforts du gouvernement et de l'assistance qu'elle a reçue, la Zambie n'a pas été en mesure de suivre un programme de développement normal comme l'avait envisagé le Conseil de sécurité dans sa résolution 277 (1970). En effet, en 1978, le Secrétaire général estimait dans son rapport (E/1978/114/Rev.1) qu'une assistance de 850 millions de dollars serait nécessaire pour 1978-1979, en plus des fonds et des prêts déjà annoncés, pour que la Zambie puisse satisfaire ses besoins prioritaires à court terme, entamer un programme de développement à plus long terme et réduire le montant de ses arriérés. Une aide immédiate était nécessaire pour améliorer les transports, atténuer le déficit de la balance des paiements et appuyer le programme général mis en place pour remédier à la pénurie de devises. Une assistance accrue était en outre nécessaire en 1978 pour permettre à la Zambie d'accueillir de nombreux réfugiés. Selon ce même rapport, une assistance de 280 millions de dollars était recommandée au titre des programmes et projets de développement à plus long terme.

21. Des mesures ont été prises en 1978 pour mettre en œuvre le programme d'assistance recommandé et, parmi elles, la première réunion du Groupe consultatif pour la Zambie, tenue à Paris en juin 1978, sous les auspices de la Banque mondiale. La Zambie a conclu la même année des accords d'assistance bilatérale d'un montant total de près de 400 millions de dollars portant sur plusieurs années.

22. Dans le domaine des transports, le gouvernement a dû rouvrir la route du Sud, en raison de la capacité insuffisante de la route passant par Dar es-Salam, qui a été accrue depuis. Une assistance technique a été accordée pour moderniser la voie ferrée de Tazara et pour accroître la capacité du port de Dar es-Salam. Les transports routiers ont été améliorés grâce à l'achat par le gouvernement de 200 camions et de pièces de rechange. D'une façon générale, la capacité des autres itinéraires routiers a été accrue pour faciliter les importations et les exportations, notamment l'itinéraire de Lobito par le Zaïre et l'Angola.

23. Selon le rapport d'une mission qui s'est rendue dans le pays en mai 1979, la Zambie continue de connaître une pénurie de devises et des difficultés de transport pour ses importations et ses exportations. En 1979, en raison d'une sécheresse prolongée, elle devra en outre importer, avant la récolte de 1980, 325 000 tonnes de maïs, l'aliment de base du pays. A la suite de l'appel qu'elle a lancé, 140 000 tonnes ont déjà pu être obtenues, mais il sera difficile de trouver au cours des 6 à 9 mois suivants les 180 000 tonnes restantes, en raison surtout des difficultés de transport.

24. Malgré l'aide reçue en 1978 et les restrictions sévères imposées aux dépenses du gouvernement et aux importations, dans le cadre d'un programme de stabilisation, la Zambie devait faire face, à la fin de l'année 1978, à des arriérés supérieurs de 130 millions de dollars à ceux de l'année précédente, et ses réserves en devises continuaient à diminuer.

25. En chiffres ronds, la Zambie a besoin d'une aide supplémentaire de près de 200 millions de dollars en 1979, sous forme de dons ou de prêts « souples », pour soutenir sa balance des paiements ou son programme en général. Il lui faudra en outre une aide supplémentaire de 800 millions de dollars d'ici à 1980 pour réduire ses arriérés, reconstituer sa réserve de devises et accroître ses importations dans le cadre d'un programme de développement à plus long terme.

26. Dans son rapport sur le programme spécial d'assistance à Djibouti (A/33/106), le Secrétaire général relevait que ce pays souffrait d'une économie déséquilibrée et des effets d'une longue sécheresse, qu'il jouait un rôle particulier en tant que centre de transit et de commerce important et qu'une de ses principales activités économiques avait été interrompue par les conflits qui ont suivi l'indépendance. De nombreux réfugiés avaient en outre cherché asile à Djibouti. Il fallait moderniser ses installations portuaires et de transit en vue d'un développement économique à long terme et diversifier son économie. Les projets urgents prévus dans le programme d'assistance se chiffraient à 31 millions de dollars, et un groupe de projets d'un montant total de 83 millions de dollars nécessiterait une étude ultérieure.

27. La mission qui s'est rendue à Djibouti en mars 1979 a constaté qu'une aide extérieure considérable avait permis à ce pays d'entamer l'exécution de nombreux projets. Il avait reçu une aide directe et indirecte pour remédier à son déficit budgétaire chronique, et les contributions versées et annoncées en 1978 et 1979 se chiffraient à près de 90 millions de dollars, les trois quarts provenant de l'Arabie saoudite, suivie de la France, du Fonds européen de développement et du HCR. Une aide supplémentaire de 20 millions de dollars environ serait nécessaire pour mener à bien le programme.

28. M. Goundrey évoque enfin le cas de trois autres pays africains qui ont sollicité l'aide internationale pour remédier à des difficultés particulières. A la suite du conflit survenu en Ouganda, le Rwanda et le Burundi doivent résoudre de gros problèmes de transport pour acheminer leurs importations et leurs exportations. Ils doivent recourir aux transports aériens très onéreux pour importer les produits alimentaires et les équipements qui leur sont indispensables et pour transporter les produits qu'ils exportent. Malgré l'assistance qu'ils ont déjà reçue, ils ont encore besoin d'une aide d'urgence pour résoudre ces problèmes critiques.

29. Enfin, une mission du HCR s'est rendue en Ouganda en juin 1979 pour évaluer les besoins immédiats d'aide humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées du fait des combats. Le Secrétaire général a, en conséquence, lancé un appel à la communauté internationale pour obtenir une aide de 13,3 millions de dollars destinée à compléter les moyens mis en œuvre par le HCR pour répondre à ces besoins humanitaires immédiats.

30. M. Goundrey rappelle, pour conclure, que les rapports de toutes les missions seront joints au rapport que le Secrétaire général adressera à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

31. M. BARROS (Observateur de Sao Tomé-et-Principe), prenant la parole sur l'invitation du Président, indique que la mission qui a séjourné dans son pays dans le cadre des dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/125, a pu constater que, sur 48 projets du programme d'assistance établis conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/33/120), 17 seulement ont été exécutés en tout ou en partie.

32. Pourtant, l'aide de la communauté internationale est d'autant plus nécessaire pour Sao Tomé-et-Principe que le pays a subi deux catastrophes naturelles, à savoir, en 1978, la sécheresse la plus grave des quatre dernières décennies, qui a affecté les cultures du cacao, du palmier à huile, du poivre, du riz et du maïs et a représenté une perte d'environ 8 millions de dollars pour la seule culture du cacao et, d'autre part, la peste porcine africaine qui a atteint l'île de Sao Tomé en avril 1979. En 1979 et en 1980, Sao Tomé-et-Principe devra importer 11 100 tonnes de denrées alimentaires, alors que, jusqu'à présent, il n'y a qu'une annonce ferme d'assistance alimentaire de 920 tonnes de la part du PAM.

33. En outre, il y a d'autres secteurs prioritaires, tels que l'habitation et les transports, qui appellent une aide internationale. C'est pourquoi, tout en exprimant la reconnaissance de son gouvernement pour l'aide déjà fournie, le représentant de Sao Tomé-et-Principe formule le vœu que cette assistance puisse être augmentée à l'avenir.

M. Mavrommatis (Chypre), vice-président, prend la présidence.

34. M. TSOANAMATSIE (Lesotho) dit que si le Lesotho a été affecté, comme la plupart des pays en développement, par la persistance de l'inflation et la crise du pétrole, il a été particulièrement touché par l'embargo pétrolier imposé au régime de Pretoria et par la décision de l'Iran de cesser ses approvisionnements. Le Lesotho n'est donc plus simplement aux prises avec le prix élevé du pétrole, mais encore avec la situation très grave due à la décision des autorités de Pretoria de réduire de 30 p. 100 par rapport à l'année précédente les fournitures de pétrole au Lesotho.

35. Malgré les mesures d'urgence prises par le gouvernement et l'aide de certains pays, le Lesotho se trouve confronté à une situation exceptionnelle qui appelle de la part de la communauté des nations dans son ensemble des mesures exceptionnelles.

36. Les autorités de Pretoria cherchent aussi à remettre en question l'avenir de l'accord douanier dont le Lesotho tire actuellement des recettes substantielles, en lançant l'idée du marché commun d'Afrique australe qui n'a d'autre but que de lui permettre de poursuivre sa politique d'*apartheid* et de bantoustanisation de son territoire. Le Lesotho n'acceptera jamais cette politique et refusera toujours d'être placé sur le même pied que les homelands de Pretoria. En outre, la politique de l'Afrique du Sud visant à offrir des emplois aux populations de ces homelands a entraîné une réduction importante et régulière du nombre de Basotho travaillant en

Afrique du Sud, ce qui pose des problèmes graves à un pays qui ne peut encore leur offrir des emplois de remplacement.

37. Dans le domaine de l'agriculture, le Lesotho continue d'être tributaire de l'aide alimentaire. Toutefois, pour assurer le développement de la production alimentaire intérieure, le gouvernement a pris des mesures, telles que l'instauration d'un nouveau régime foncier et la création d'une banque de développement agricole. Le Gouvernement du Lesotho est reconnaissant de l'aide alimentaire qu'il a reçue du PAM et de la Communauté économique européenne, en particulier.

38. La création du bantoustan du Transkei a également entraîné de graves difficultés pour la population du Lesotho, en privant plus de 250 000 de ses ressortissants de l'accès à des sources d'approvisionnement et à des services médicaux de base. Malgré les progrès accomplis dans la mise en place de solutions de rechange, les pressions brutales exercées par l'Afrique du Sud sur le Lesotho par mesure de rétorsion contre son refus de se faire complice de la mascarade des bantoustans exigent l'appui de la communauté internationale pour la réalisation de divers projets destinés à remédier à cette situation.

39. En matière de transports et de communications, des progrès très sensibles ont été réalisés grâce à l'aide généreuse de la communauté internationale, de sorte que plusieurs régions jusqu'alors peu accessibles sont maintenant reliées par la route au reste du pays.

40. Enfin, le Lesotho continue à recevoir des réfugiés, non seulement d'Afrique du Sud mais aussi du Zimbabwe et de la Namibie. Conformément à ses traditions séculaires, le Lesotho continuera à donner asile aux réfugiés, mais ses possibilités d'accueil sont limitées, et il manque notamment de moyens d'éducation. Toutefois, la présence du HCR au Lesotho a été très précieuse.

41. Encouragé par la détermination de son peuple à résister à toutes les pressions de l'Afrique du Sud et par l'aide de la communauté des nations à laquelle il exprime sa reconnaissance, le Gouvernement du Lesotho fera face à ce moment critique de son histoire.

42. M. LICHILANA (Zambie) rappelle les circonstances dans lesquelles, en janvier 1973, la Zambie a fermé sa frontière avec la Rhodésie, faisant pleinement confiance à la communauté internationale pour lui accorder l'assistance prévue par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

43. A son grand regret, le Gouvernement zambien a été contraint d'utiliser à nouveau, à partir de septembre 1978, la ligne ferroviaire du sud, pour assurer l'acheminement de ses importations et de ses exportations. Le représentant de la Zambie rappelle, en effet, qu'en raison de la guerre civile les exportations de cuivre du Zaïre, qui transitaient par le port de Lobito, ont dû être détournées vers Dar es-Salam, ce qui a entraîné un engorgement de ce port ainsi que des ports de Beira et de Maputo.

44. La Zambie continue malgré tout à connaître de graves difficultés économiques. Elle subit d'abord l'augmentation des frais de transport, due à l'allongement des distances, et les effets de la pénurie de matériel ferroviaire. Deuxièmement, les cours du cuivre restent

très faibles, ce qui pèse d'autant plus sur sa balance des paiements qu'elle n'est pas en mesure d'acheminer son cuivre sur le marché dans les délais voulus. Troisièmement, l'intensification de la guérilla menée par le Front patriotique a entraîné une augmentation du nombre des réfugiés, surtout des femmes et des enfants venus de Rhodésie et de Namibie. De plus, les forces armées rhodésiennes poursuivent ces réfugiés en territoire zambien, causant des pertes considérables de vies humaines, tant parmi les réfugiés que parmi les Zambiens. Demander à la Zambie, qui n'a même pas les moyens d'exécuter ses propres projets de développement, de satisfaire les besoins de ces réfugiés équivaut à demander à un porteur d'eau d'inonder le désert du Kalahari avec le contenu d'un seau.

45. C'est pourquoi la Zambie, qui assume avec l'accueil des réfugiés une charge incombant à la communauté internationale et qui applique les résolutions des Nations Unies instituant des sanctions contre la colonie rebelle de Rhodésie, fait appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive son assistance et demande aux pays qui en ont la possibilité d'user de leur influence politique dans la région pour faciliter le rétablissement de la paix.

46. M. RAMOS (Observateur du Cap-Vert), prenant la parole sur l'invitation du Président, souligne que les problèmes auxquels son pays doit faire face sont énormes, du fait notamment que le Cap-Vert est un pays insulaire, nouvellement indépendant et parmi les moins avancés. Comme l'a indiqué M. Goundrey dans son exposé, il n'a été possible, jusqu'à présent, de financer qu'un faible pourcentage des projets recommandés en vue de l'accélération du développement du Cap-Vert. Or, le gouvernement a élaboré de nouveaux projets, hautement prioritaires, eux aussi. C'est pourquoi la délégation du Cap-Vert lance un appel à tous les membres de la communauté internationale pour leur demander d'accroître leur assistance, quantitativement et qualitativement, afin d'étayer les efforts de développement du gouvernement.

47. M. SADCHIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) considère que les problèmes qui se posent au titre des points 4, 5, 6, 18 et 21 de l'ordre du jour du Conseil ont tous la même origine : le maintien de régimes racistes en Afrique australe et la politique d'agression de ces régimes qui mettent en péril le développement et constituent un danger pour l'ensemble du continent africain. La mise en place à Salisbury, à la suite de prétendues élections, d'un nouveau régime n'a fait qu'aggraver et multiplier les problèmes. Comme l'a souligné le Comité central du parti communiste soviétique à sa dernière session, ces régimes sont le résultat de l'action des forces capitalistes extérieures qui les soutiennent contre la volonté des populations. Il n'y a pas d'autre solution que la lutte contre l'apartheid et l'institution de gouvernements tenant compte des droits des populations. L'aide extérieure au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie ne pourra être efficace que si l'on supprime les séquelles du colonialisme en Afrique australe.

48. L'Union soviétique a toujours été aux côtés des peuples africains dans leur lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme. Elle accorde notamment son assistance économique et technique à nombre de jeunes Etats

africains dans le cadre d'accords bilatéraux qui tiennent compte de leurs besoins. Le représentant de l'Union soviétique cite à cet égard les accords conclus avec le Mozambique : accord de coopération économique, technique et culturelle de 1976, accord d'amitié et de coopération de 1977. L'Union soviétique a accordé au Mozambique un crédit à long terme au titre du développement de la formation professionnelle et technique et au titre de projets industriels de construction de machines pour la sidérurgie, notamment. L'aide soviétique à la Zambie porte sur la construction de centrales électriques, l'assistance aux universités zambiennes et l'accueil d'étudiants zambiens dans les établissements universitaires soviétiques. L'aide soviétique au Botswana comprend la formation de jeunes cadres, qui est capitale pour les mouvements de libération africains. Au titre de l'assistance aux étudiants réfugiés sud-africains, l'Union soviétique accorde des bourses de formation professionnelle et technique, conformément aux vœux exprimés par l'OUA et la CEA.

49. Le représentant de l'Union soviétique rappelle en outre l'aide accordée par l'Union soviétique à divers pays victimes de catastrophes naturelles ou d'agressions militaires. Il cite, à titre d'exemple, Madagascar, le Mozambique, le Cap-Vert, la Bolivie, la Zambie, l'Iran, le Kampuchea démocratique, l'Afghanistan, la République démocratique populaire lao et l'Éthiopie. L'Union soviétique continuera dans cette voie conformément aux principes qu'elle a toujours défendus.

50. M. MÜHLEN (République fédérale d'Allemagne), se référant aux points 4 et 6 de l'ordre du jour, déclare que les événements en Afrique australe ont une très grande importance pour la stabilité économique et politique de tout le continent. La visite de M. Schmidt l'année dernière en Zambie et les voyages fréquents de personnalités politiques allemandes dans des pays indépendants d'Afrique australe témoignent du désir sincère de la République fédérale de maintenir des relations économiques et politiques étroites avec cette partie du monde, sur la base du respect et de la compréhension mutuels. Les pays indépendants d'Afrique australe ont besoin d'une aide bilatérale et multilatérale substantielle pour raffermir leur indépendance et poursuivre leur développement économique et social. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a décidé, en 1977, d'accroître considérablement l'aide au développement qu'il fournit à l'Afrique australe. La totalité de l'aide bilatérale au développement destinée au Botswana, au Lesotho et à la Zambie s'élève à ce jour à 572 millions de deutsche marks. De plus, les contributions de la République fédérale d'Allemagne aux institutions financières internationales qui aident l'Afrique australe sont parmi les plus élevées. La République fédérale d'Allemagne fournit aussi des fonds importants par l'intermédiaire du Fonds européen de développement qui a alloué 140 millions d'unités de compte européennes à ces pays. Elle contribue également à l'aide qui leur est accordée par la Communauté économique européenne.

51. Dans le cas du Botswana, l'aide publique bilatérale au développement accordée par la République fédérale d'Allemagne s'élève à 117,3 millions de deutsche marks. Cette assistance a pour but d'améliorer l'infrastructure

et les transports, ainsi que de développer le secteur minier et industriel. Dans le cas du Lesotho, cette aide s'élève à 109,7 millions de deutsche marks. Elle porte essentiellement sur l'assistance technique dans les domaines de la formation professionnelle, de l'agriculture, des transports et des télécommunications. Des fonds ont également été fournis pour la construction de routes et l'approvisionnement en eau.

52. Pour la Zambie, l'aide totale s'est élevée à 345 millions de deutsche marks. Au cours des dernières années, elle a été considérablement augmentée, car le Gouvernement fédéral a estimé que la Zambie devait être dédommagée par la communauté internationale des pertes qu'elle avait subies par suite des sanctions appliquées contre la Rhodésie du Sud, ainsi que des problèmes de transport que lui avaient occasionnés les événements en Angola. Le programme d'aide porte essentiellement sur des projets ruraux répondant à des besoins essentiels et sur l'amélioration du réseau ferroviaire.

53. La République fédérale d'Allemagne est disposée à aider les étudiants réfugiés d'Afrique australe, et elle a déjà entrepris un programme dans le cadre duquel, à long terme, 650 étudiants réfugiés recevront une formation. Ce programme concerne spécialement le Zimbabwe et la Namibie, mais il intéresse aussi l'Afrique du Sud, le Mozambique, l'Angola et l'Ouganda. Il comporte surtout des bourses de formation professionnelle. Toutefois, la République fédérale d'Allemagne est également disposée à financer une formation technique supérieure et des études universitaires. La majorité des étudiants concernés seront formés dans ce pays; 280 étudiants y sont déjà arrivés l'année dernière et 120 autres les rejoindront cette année. Des bourses d'études sur place sont également offertes; 130 étudiants ont commencé leur formation en Afrique, principalement en Zambie et au Kenya, et 100 autres devraient commencer les cours cette année.

54. La République fédérale d'Allemagne est prête à aider de même le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, la Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles, qui ont accédé à l'indépendance récemment, et elle a déjà commencé à leur fournir une aide bilatérale pour le développement. En conclusion, le représentant de la République fédérale d'Allemagne souligne que son pays continuera à coopérer avec ses partenaires d'Afrique dans un esprit d'amitié et de respect mutuels.

M. Scheltema reprend la présidence.

55. M. HINKEL (République démocratique allemande) a pris note avec intérêt des rapports relatifs au point examiné. Les mesures énergiques prises à cet égard par le Secrétaire général, par les responsables de ces questions au Secrétariat et par les institutions spécialisées méritent des éloges car elles contribueront certainement à améliorer la situation difficile des pays concernés.

56. Dans ce contexte, il convient de ne pas perdre de vue que la situation existant dans ces pays est due avant tout à des décennies d'exploitation coloniale, dont les résultats ont été aggravés encore par l'exploitation néocoloniale. Les régimes racistes qui demeurent au pouvoir font gravement obstacle aux efforts des pays et des peuples pour résoudre leurs problèmes urgents de développement. L'aide fournie à ces jeunes États dans des

situations d'urgence doit donc être inséparablement liée à l'appui constant qui doit leur être donné dans leur lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, l'*apartheid*, et la défense de leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. L'assistance solidaire aux peuples qui luttent pour leur libération a toujours été l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de la République démocratique allemande. En 1978, comme les années précédentes, la République démocratique allemande a fourni une aide désintéressée importante aux pays d'Afrique devant faire face à des situations d'urgence. Des cargaisons de produits de première nécessité ont été envoyées au Mozambique, à la Zambie, au Cap-Vert, à la Guinée-Bissau, à Sao Tomé-et-Principe et au Lesotho, par l'intermédiaire du Comité de solidarité de la République démocratique allemande et de la Croix-Rouge. La valeur de ces envois s'élève à quelque 25 à 30 millions de marks.

57. La République démocratique allemande soutient les pays en développement dans leur lutte pour atteindre et renforcer leur indépendance économique en leur fournissant, dans les domaines du commerce, de l'économie, des sciences et de la technique, une aide bilatérale fondée sur l'égalité et les avantages réciproques. Ces relations se développent constamment, ainsi qu'en témoignent les traités, communiqués et déclarations conjoints qui ont été signés, d'une part, par les autorités gouvernementales de la République démocratique allemande et, d'autre part, par les chefs d'Etat de plusieurs Etats africains à l'occasion de visites effectuées au début de l'année. Le traité d'amitié et de coopération conclu entre la République démocratique allemande et le Mozambique en offre un exemple. Il est le symbole d'un nouveau type de relations, et la République démocratique allemande réaffirme, à cette occasion, son intention de manifester sa solidarité avec le Mozambique et les autres Etats qui, ayant conquis leur indépendance nationale, s'efforcent de parvenir à l'indépendance économique et aspirent à un ordre social nouveau et plus juste. Dans le cadre de ce traité, les parties renforceront leur coopération économique et diversifieront leurs échanges d'expérience dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche, des transports et des communications, ainsi que dans celui de la formation du personnel, notamment. La République démocratique allemande fournit, par exemple, une aide pour permettre de reprendre l'exploitation du charbon, aide qui est indispensable à l'économie du Mozambique. Elle a contribué à mettre en place un système de sécurité dans les mines, elle a envoyé du matériel et elle a assuré une formation poussée à des cadres et à des mineurs. Outre de nombreux accords existant dans différents domaines, un programme à long terme de développement des relations économiques s'étendant jusqu'en 1990 a été signé entre le Mozambique et la République démocratique allemande en février 1979. Le représentant de la République démocratique allemande est persuadé que l'expansion et l'intensification de la coopération économique, scientifique et technique donnera aux Etats libérés un nouvel élan pour se débarrasser de l'héritage colonial et progresser dans leurs efforts de reconstruction nationale. La République démocratique allemande appuie les projets de résolution présentés sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains (A/34/345)

58. M. GOUNDREY (Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique au Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales) rappelle que le programme d'aide en faveur des étudiants réfugiés sud-africains existe depuis 1977, date à laquelle, après les incidents de Soweto, de nombreux étudiants sud-africains avaient fui leur pays et cherché refuge dans des pays voisins.

59. Le rapport sur la base duquel le programme a été élaboré recommandait un investissement minimum d'environ 7 millions de dollars et prévoyait des dépenses annuelles renouvelables d'à peu près 1,4 million de dollars pour accroître les moyens d'enseignement, créer des centres d'accueil et de transit et assurer la prise en charge des étudiants réfugiés. Le Haut Commissaire pour les réfugiés a été prié de jouer le rôle de coordonnateur pour ce programme.

60. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre le programme et de communiquer des rapports à ce sujet au Conseil économique et social et à l'Assemblée elle-même à sa trente-quatrième session. Le dernier rapport du Secrétaire général sur cette question a été publié sous la cote A/34/345. Il note que des étudiants sud-africains continuent à se réfugier dans les quatre pays hôtes. Il ne faut pas compter que cette situation s'améliore, étant donné les conditions politiques instables qui règnent dans la région et la volonté de l'Afrique du Sud de poursuivre sa politique d'*apartheid*. Depuis deux ans et demi, les Gouvernements du Botswana, du Lesotho, du Swaziland et de la Zambie ont mis en place, en étroite collaboration avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, une structure administrative propre à répondre au problème des réfugiés. Des centres d'accueil et des écoles ont été construits et des dispositions ont été prises pour assurer l'entretien des étudiants. La contribution de la communauté internationale a été généreuse et encourageante. Elle s'est montée à environ 16 millions de dollars pour le Botswana, le Lesotho, le Swaziland et la Zambie. Il y a également eu des contributions bilatérales qui s'élevaient, en mai 1979, à plus de 740 000 dollars dans le cas du Botswana, à 4 millions de dollars dans le cas du Lesotho et à 4,8 millions de dollars dans celui du Swaziland.

61. Il existe toutefois, dans la situation des réfugiés, un nouvel élément qu'il convient de surveiller attentivement. En effet au cours des derniers mois, des groupes importants, composés essentiellement de familles, sont arrivés au Swaziland fuyant les bantoustans que le Gouvernement sud-africain a décidé de créer sur leurs territoires traditionnels. La même chose se produit au Lesotho. Ces personnes qui, dans le cas du Swaziland, étaient au nombre de 3 500 en 1979, ont obtenu le statut de réfugiés.

62. Comme le précise le rapport, un des principaux sujets d'inquiétude de l'ONU tient au fait que, parmi ces nouveaux arrivants, 1 400 environ sont des enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Il est probable que ce chiffre augmentera dans un proche avenir. A la différence des réfugiés de Soweto, qui étaient des étudiants

des écoles secondaires ou des universités, ce nouveau groupe est beaucoup plus jeune. Il est très difficile de distinguer entre l'aide qui leur est nécessaire et celle dont le reste de la famille a besoin. De l'aide a déjà été apportée par le HCR, le PAM et le FISE, mais elle a surtout consisté à fournir des vivres. Le rapport ne contient aucune recommandation concernant ces nouveaux groupes de réfugiés mais propose que la question de l'assistance internationale soit examinée à nouveau par le Gouvernement du Swaziland, d'une part, et le Haut Commissariat et les autres organismes et institutions intéressés du système des Nations Unies, d'autre part, pour mettre au point des projets. La mission d'étude des Nations Unies qui s'est rendue en mai au Swaziland a pu constater que les réfugiés avaient besoin d'urgence de vivres, de services d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'éducation et d'une aide dans le domaine de l'agriculture. Il convient de souligner que, si de nombreux réfugiés continuent à fuir les bantoustans, la charge qui pèsera sur le Botswana, le Lesotho, le Swaziland et la Zambie va s'alourdir. Le Secrétaire général a été vivement impressionné par l'intérêt manifesté par les gouvernements hôtes envers les étudiants réfugiés, de même que par leur volonté, en dépit de leurs difficultés économiques, d'assumer une partie de la charge que représente le fait de fournir un refuge à ces malheureux. Toutefois, ces pays ne peuvent s'acquitter seuls d'une telle tâche, et le Secrétaire général a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue et augmente son aide aux étudiants réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie.

63. M. de HAAN (Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés) constate que les événements d'Afrique australe continuent à provoquer un afflux croissant de réfugiés en Angola, au Botswana, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, ainsi qu'au Lesotho et au Swaziland. Avec le temps, le rôle du HCR, qui est chargé de mobiliser les ressources matérielles et financières de la communauté internationale et de coordonner avec d'autres organismes des Nations Unies l'aide aux gouvernements des pays africains confrontés au problème des réfugiés, s'est considérablement accru. En Afrique australe surtout, les activités du Haut Commissariat se sont multipliées du fait du nombre croissant d'étudiants réfugiés sud-africains qui sont arrivés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland après les incidents de Soweto en 1976 et des nombreuses personnes originaires du Zimbabwe qui ont demandé asile au Botswana, au Mozambique et à la Zambie. D'autres réfugiés d'Afrique australe se sont également rendus en Angola et en République-Unie de Tanzanie. En mai 1979, le nombre de ces réfugiés était estimé à plus de 200 000, la majorité venant du Zim-

babwe. Depuis le début de 1978, près de 25 000 réfugiés du Zimbabwe sont arrivés au Botswana, et bien qu'un grand nombre aient ultérieurement été transférés dans d'autres pays, près de 20 300 s'y trouvent encore. Au Lesotho et au Swaziland, à part le nombre relativement réduit de réfugiés inscrits comme tels, plusieurs milliers d'étudiants sud-africains se sont inscrits dans les écoles de ces deux pays sans être officiellement considérés comme des réfugiés. L'afflux de réfugiés du Zimbabwe a été particulièrement important au Mozambique, où leur nombre atteint maintenant 120 000, et en Zambie où 45 000 environ ont trouvé asile. Il y a en outre 6 000 Namibiens en Zambie et 30 000 en Angola. Le Gouvernement tanzanien estime à 500 le nombre des réfugiés d'Afrique australe qui se trouvent en République-Unie de Tanzanie.

64. Le problème des réfugiés en Afrique continue à être un des plus graves du monde, en grande partie parce que les régimes minoritaires d'Afrique australe refusent de respecter les droits de l'homme. Le Haut Commissariat vient depuis longtemps en aide aux réfugiés de cette région, directement et par l'intermédiaire des gouvernements des pays d'asile et des mouvements de libération nationale. Son aide consiste à leur fournir des soins, à assurer leur entretien, à les loger, à les placer dans des établissements d'enseignement et de formation, à leur fournir des bourses, à leur assurer des services sociaux et à favoriser leur installation dans des pays tiers, ainsi qu'à promouvoir des programmes d'aide à l'installation rurale. Les dépenses du Haut Commissariat pour les réfugiés d'Afrique australe se sont élevées, en 1978, à plus de 18 millions de dollars. L'aide accordée en 1979 au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, au Swaziland et à la Zambie dans le cadre des programmes ordinaires devrait dépasser 17 millions de dollars et celle fournie au titre des programmes spéciaux, plus de 5 millions de dollars, soit un total de 22 millions de dollars. Ces chiffres sont éloquents et montrent les besoins croissants des réfugiés dans cette région. La Conférence panafricaine sur la situation des réfugiés en Afrique, qui a eu lieu à Arusha en mai 1979, a examiné notamment les aspects juridiques et sociaux du problème posé aux pays africains par les réfugiés. Il faut rendre hommage aux gouvernements africains pour leur respect du principe du droit d'asile et leur attitude généreuse à cet égard.

65. Pour conclure, M. de Haan dit que le Haut Commissariat continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les réfugiés d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie.

La séance est levée à 13 heures.

36^e séance

Vendredi 27 juillet 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.36

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie (*fin*)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance dans les cas d'urgence (*fin*)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains (*fin*) [A/34/345]

1. M. YI Suzhi (Chine) déclare qu'au cours des dernières années les peuples des régions d'Afrique australe qui n'ont pas encore conquis leur indépendance ont progressé dans leur lutte armée contre le racisme et le colonialisme. Les racistes blancs réactionnaires d'Afrique australe, aidés et encouragés par l'impérialisme et le colonialisme, ont renforcé leur régime fasciste et ont à maintes reprises envahi des pays comme la Zambie, le Botswana et le Mozambique, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région.

2. Dans leur lutte héroïque contre le racisme en Afrique australe et en Rhodésie, les Gouvernements et les peuples de Zambie, du Mozambique et du Botswana ont acquis la sympathie et le soutien de la communauté internationale. La délégation chinoise appuie la juste lutte des peuples africains contre le colonialisme et le racisme et elle est résolument opposée à l'ingérence impérialiste des superpuissances dans les affaires africaines. L'ONU devrait condamner en des termes vigoureux les atrocités commises par les racistes sud-africains et rhodésiens et prendre des mesures efficaces pour appliquer des sanctions. Au cours des ans, la communauté internationale, notamment l'ONU et ses institutions spécialisées, a adopté de nombreuses résolutions appuyant la lutte du peuple africain et a pris diverses mesures précises pour fournir une assistance dans ce domaine. Ces efforts sont extrêmement louables mais sont loin de répondre aux besoins réels. La délégation chinoise espère que l'assistance de l'Organisation des Nations Unies sera intensifiée afin de mieux servir la cause de l'indépendance nationale et du développement économique en Afrique.

3. M. BIRIDO (Soudan) dit que sa délégation apprécie l'aide que les Etats Membres de l'ONU, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales apportent aux étudiants réfugiés sud-africains ainsi qu'au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, à la Zambie et à d'autres pays devant faire face à des situations d'urgence. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés doit être lui aussi félicité de ses efforts pour aider les étudiants réfugiés sud-africains.

4. Il ressort clairement du rapport du Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique que les pays indépendants d'Afrique australe sont victimes des politiques suivies par les régimes minoritaires et racistes de la région. En outre, le rapport du Secrétaire général (A/34/345) confirme que l'afflux d'étudiants réfugiés sud-africains dans les pays en question se poursuit et que l'on ne s'attend pas que la situation s'améliore. En même temps, les régimes racistes de Salisbury et de Pretoria continuent leurs attaques contre la Zambie, le Mozambique et d'autres Etats de première ligne. C'est pour ces raisons que le Conseil des ministres de l'OUA a récemment adopté une résolution dans laquelle il a notamment condamné les agressions répétées contre les Etats de première ligne et les attaques contre les camps de réfugiés perpétrées par le régime de Salisbury, déclaré que toute tentative pour reconnaître le régime minoritaire constitue un acte hostile à l'Afrique et lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils maintiennent des sanctions obligatoires conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

5. La communauté internationale a le devoir d'aider les pays considérés et les étudiants réfugiés sud-africains jusqu'à ce que les régimes racistes soient complètement éliminés. Si ces régimes et leurs politiques sont condamnés et rejetés par l'ONU et par d'autres organisations, tous les Etats Membres et toutes les institutions spécialisées sont alors tenus de fournir l'assistance nécessaire aux Etats de première ligne qui sont à l'avant-garde de la lutte contre le racisme et l'*apartheid* en Afrique australe.

6. Bien que le Soudan compte parmi les pays les moins avancés et ait accueilli plus de 400 000 réfugiés venant de pays voisins, il continue de fournir une aide bilatérale aux Etats de première ligne, à d'autres pays africains devant faire face à des situations d'urgence et aux étudiants réfugiés sud-africains. Un accord a été conclu avec un des mouvements de libération sud-africains pour créer à Khartoum un institut de formation destiné aux étudiants sud-africains, et un certain nombre d'entre eux ont déjà été admis dans des établissements d'enseignement soudanais. Le Gouvernement soudanais continuera à fournir un appui de ce genre jusqu'à ce que l'*apartheid* et le colonialisme aient complètement disparu.

7. M. ABBAS (République-Unie de Tanzanie) fait savoir que la République-Unie de Tanzanie continuera à apporter son appui moral aux pays que le Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique a mentionnés dans le rapport qu'il a fait oralement sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour. La délégation tanzanienne appuie pleinement le point de vue selon lequel les problèmes auxquels doivent faire face le Botswana, le Lesotho, le Mozambique et la Zambie sont le résultat direct des politiques menées par les régimes minoritaires

blancs d'Afrique australe et ne pourront être résolus que si ces régimes disparaissent. Si toute l'assistance possible doit être fournie aux pays en question, la communauté internationale doit également veiller spécialement à ce que la situation délicate et explosive qui existe dans cette partie de l'Afrique ne s'aggrave pas.

8. En ce qui concerne le problème des réfugiés, la délégation tanzanienne félicite les Gouvernements du Botswana, du Lesotho, du Mozambique et de la Zambie de leur assistance humanitaire et matérielle aux réfugiés, qui continuent à arriver en masse dans leurs pays. La communauté internationale devrait accroître son aide aux pays en question afin de renforcer leur capacité de faire face à ce problème. Compte tenu de la situation économique grave de certains de ces pays, la délégation tanzanienne espère qu'il sera répondu avec générosité aux appels lancés au cours du débat pour demander une assistance supplémentaire.

9. M. MARSHALL (Royaume-Uni), se référant au point 4 de l'ordre du jour, rappelle que la délégation britannique a donné un compte rendu assez détaillé des programmes d'assistance du Royaume-Uni au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie à la session du Conseil de 1978. C'est pourquoi M. Marshall limitera ses observations à la situation en Zambie, qui mérite d'être particulièrement mentionnée. Les besoins économiques pressants de ce pays sont bien connus, et le Gouvernement britannique a, dans le passé, fourni un effort important d'assistance destiné à alléger les ponctions opérées sur les réserves en devises de la Zambie. Depuis l'examen de la question, qui a eu lieu l'année précédente, un paiement anticipé de 20 millions de livres a été fait au Gouvernement zambien pour des achats de cuivre et une somme de 10 millions de livres a été offerte en faveur du secteur agricole pour appuyer la politique de diversification économique du Gouvernement. Le Royaume-Uni, qui offrira jusqu'à 300 bourses pour former des ressortissants zambiens en Grande-Bretagne, complète également les salaires de 900 de ses ressortissants travaillant en Zambie et a accepté d'élargir ce programme à 200 autres postes dans des organismes parastatistiques.

10. La délégation britannique espère que l'ONU, les institutions spécialisées, d'autres organisations donatrices et tous les pays accorderont à la Zambie toute l'assistance possible pour favoriser des programmes clefs de développement et pour atténuer les problèmes de balance des paiements et de transport auxquels ce pays est actuellement confronté.

11. M. PINTO DE LEMOS (Observateur du Portugal) indique que tous les pays africains que le Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique a mentionnés dans son rapport oral connaissent, pour diverses raisons, des problèmes économiques graves. C'est pourquoi la délégation portugaise appuie sans réserve les programmes d'assistance en faveur de ces pays et accueille avec satisfaction les mesures prises par Secrétaire général afin de mobiliser une aide technique, financière et matérielle. Le Portugal, qui a déjà contribué à certains des projets en question, continuera à fournir une assistance dans la limite de ses moyens.

12. Le PRÉSIDENT, se référant au point 6 de l'ordre du jour, propose que le Conseil prenne note du rapport

du Secrétaire général sur l'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains (A/34/345) et des observations auxquelles il a donné lieu.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/45).

13. Le PRÉSIDENT, se référant aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, propose que le Conseil prenne note du rapport oral sur l'état des programmes d'assistance pertinents fait à la 35^e séance au nom du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé (décisions 1979/46 et 1979/47).

14. Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil a ainsi achevé l'examen des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME (E/1979/31)

15. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la note du Secrétaire général sur la nomination du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/1979/31). Après avoir attiré l'attention des membres du Conseil sur les paragraphes 2, 6 et 7 de ce document, il propose que le Conseil commence par la désignation des dix membres du Conseil d'administration.

16. M. BUDIC (Argentine) déclare qu'en réponse à la note verbale adressée par le Secrétaire général aux Etats Membres, leur demandant de proposer des candidatures au Conseil d'administration, le Gouvernement argentin a proposé celle de Mme Ana Zaefferer de Goyeneche. C'est donc avec surprise qu'il constate que ce nom ne figure pas dans la liste du document E/1979/31, et il demande que le curriculum vitae de la candidate argentine soit publié en additif au document E/1979/31, en même temps que le nom et le curriculum vitae de tous les autres candidats présentés par des gouvernements, de façon que le Conseil puisse procéder aux nominations qu'il jugera appropriées. L'examen de cette question devra être repoussé jusqu'à ce que ces renseignements soient mis à la disposition des délégations.

17. Mme SIPILA (Sous-Secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires) fait observer que vingt-sept candidatures ont été proposées par des gouvernements en réponse à la note verbale du Secrétaire général. Conformément à la résolution 33/187 de l'Assemblée générale et à la résolution 1979/11 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a examiné avec soin ces candidatures et a choisi parmi elles dix noms pour les soumettre au Conseil. Etant donné que trois membres du Conseil d'administration seront nommés pour un an, trois pour deux ans et les quatre autres pour quatre ans, il sera possible de nommer de nouvelles personnes chaque année. En choisissant ces dix candidats, le Secrétaire général a tenu compte non seulement de la répartition géographique mais également de l'expérience et des titres des différents candidats. Le curriculum vitae de chacun pourra néanmoins être communiqué au Conseil s'il le souhaite.

18. M. BUDIC (Argentine) déclare qu'il ne comprend pas comment le Secrétaire général a pu choisir dix candidats et en éliminer dix-sept. C'est là une prérogative du Conseil économique et social et le Secrétaire général doit lui fournir des renseignements sur chacune de ces vingt-sept personnes. Le représentant de l'Argentine maintient donc ses observations.

19. Le PRÉSIDENT rappelle que, d'après les décisions pertinentes, il est clair que le Secrétaire général est habilité à choisir lui-même dix personnes parmi les candidats. C'est ce qu'il a fait, et le Conseil est maintenant invité à approuver son choix. Le Président croit pouvoir dire que, si le Secrétaire général réexaminait les candidatures, il en viendrait sans doute aux mêmes conclusions. Il demande donc aux membres du Conseil d'accepter le choix du Secrétaire général et de procéder à la désignation des dix membres du Conseil d'administration.

20. M. BUDIC (Argentine) indique qu'il est clairement énoncé au paragraphe 2 du document E/1979/31 que ces dix membres seront désignés par le Conseil économique et social sur proposition du Secrétaire général. Le Conseil n'est pas là simplement pour entériner des décisions prises par d'autres. Le représentant de l'Argentine propose, la situation n'étant pas claire, que la discussion soit ajournée pour plus ample réflexion.

21. Le PRÉSIDENT déclare que l'ajournement de la discussion pourrait en effet être utile puisque le libellé du document n'est pas tout à fait clair. De son point de vue, les mots importants sont les mots "sur proposition du Secrétaire général", qui figurent à la fin de la première phrase du paragraphe 2. Le Secrétaire général a agi conformément à son mandat, et les noms des candidats qu'il propose sont indiqués dans le document.

22. Mme SIPILÄ ayant déclaré qu'il s'agissait peut-être d'un problème de langue, M. BUDIC (Argentine) répète qu'il serait normal de communiquer au Conseil le nom et le curriculum vitae de tous les candidats pour que celui-ci puisse porter lui-même un jugement et faire son choix. Or, le Conseil a été mis devant un fait accompli. Le représentant de l'Argentine souhaiterait avoir des précisions au sujet de la procédure suivie et savoir s'il existe des précédents.

23. Mme SIPILÄ (Sous-Secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires) souscrit à la déclaration du Président. Si l'Assemblée générale avait décidé que le Conseil devrait élire dix personnes choisies parmi un certain nombre de candidats, le nom et le curriculum vitae de tous les candidats auraient été publiés. Or sa décision a été que le Conseil procéderait aux désignations, sur proposition du Secrétaire général, et non par conséquent d'après la liste des vingt-sept candidats. Il est bien entendu possible d'ajourner le débat de sorte que le Conseil puisse prendre connaissance du curriculum vitae de chaque candidat. S'adressant au représentant de l'Argentine, Mme Sipilä ajoute qu'il y avait quatre candidats d'Amérique latine et que, pour des raisons de répartition géographique, seuls deux d'entre eux pouvaient être élus. Elle donne lecture des renseignements concernant la candidate argentine, qui auraient figuré dans le document si une liste complète avait été présentée au Conseil. Le Secrétaire général a également dû tenir compte du fait qu'il était normal que l'un des membres vienne du pays hôte, en l'occurrence

la République dominicaine. L'autre candidate latino-américaine avait déjà été proposée par le Secrétaire général avant que l'examen de la question ait été renvoyé de la première session ordinaire à la seconde.

24. Le PRÉSIDENT espère que les membres du Conseil comprendront qu'il ne s'agit pas d'élections, mais de désignations sur proposition du Secrétaire général. Le Conseil peut ne pas procéder aux désignations et demander au Secrétaire général de réexaminer ses propositions. Le Président est persuadé, cependant, que le Secrétaire général a établi sa liste en tenant le plus grand compte de tous les critères pertinents.

25. M. VELLOSO (Brésil) propose que la discussion soit ajournée et reportée à la semaine suivante pour que les délégations aient le temps de réfléchir à la question, étant entendu qu'une décision sera prise à la session en cours.

26. M. BUDIC (Argentine) déclare que, pour lui, il est clair que c'est au Conseil que le choix appartient. Il a pris note de la proposition de la Sous-Secrétaire générale de communiquer aux membres du Conseil les renseignements concernant chacun des vingt-sept candidats. L'ajournement de la discussion leur permettra d'examiner la question sur la base d'une information complète. Il espère que les dix-sept candidats éliminés par le Secrétaire général seront informés de la situation.

27. M. STIBRAVY (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation souscrit pleinement à l'idée d'un centre international d'échange d'informations chargé de recueillir, traiter et diffuser des renseignements sur les programmes de recherche, de formation et d'action en faveur des femmes du monde entier et d'un lieu de recherche internationale et de formation concernant les problèmes de la femme dans la société. Les Etats-Unis d'Amérique ont fait une contribution de 400 000 dollars à l'Institut, la deuxième en importance. Le représentant des Etats-Unis approuve le choix fait par le Secrétaire général des candidats au Conseil d'administration, y compris celui de la candidate américaine, Mme Irene Tinker. S'agissant de la durée du mandat, les Etats-Unis préféreraient un système de nominations échelonnées à la formule proposée par le Secrétaire général de deux mandats de trois ans chacun au maximum, afin d'éviter toute interruption des travaux.

28. La délégation des Etats-Unis est persuadée que le Secrétaire général a examiné avec le plus grand soin les candidatures. Elle déplorerait que l'examen de la question soit ajourné au-delà de la session en cours.

29. M. Sarbuland KHAN (Pakistan), se référant aux déclarations des représentants de l'Argentine et des Etats-Unis d'Amérique, fait observer que le Secrétaire général a manifestement examiné la question avec la plus grande attention. Il ne voit donc pas de raison d'ajourner la discussion « pour plus ample réflexion » et aimerait savoir ce qu'il faut entendre par là.

30. Mme SIPILÄ (Sous-Secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires) rappelle que, dans son rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session (A/33/316), le Secrétaire général a proposé un mandat de trois ans et un maximum de deux mandats. Personne ne s'est déclaré opposé à cette proposition, et le rapport a été approuvé. Les candidats

désignés ne sont pas nommés pour toujours, et de nouvelles désignations auront lieu en 1980.

31. Le PRÉSIDENT propose que la suite de la discussion soit reportée à la semaine suivante.

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/1979/L.47/Rev.1]

32. M. PACHACHI (Iraq) présente, au nom des auteurs, le projet de résolution révisé sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (E/1979/L.47/Rev.1) et appelle l'attention du Conseil sur les points essentiels de ce texte. Le projet de résolution révisé est l'aboutissement de consultations avec plusieurs groupes et rencontre un large soutien. Le représentant de l'Iraq espère que le Conseil l'adoptera par consensus.

33. M. KEATING (Irlande) demande s'il est possible de différer la décision pour permettre des consultations officieuses entre plusieurs délégations et les auteurs du projet de résolution révisé afin d'apporter à ce texte d'éventuels amendements qui, espère-t-il, rendront possible son adoption par consensus.

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale dans le domaine des établissements humains

**RAPPORT DU PREMIER COMITÉ
(ÉCONOMIQUE) [E/1979/119]**

Projet de résolution : Coopération internationale dans le domaine des établissements humains

34. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Premier Comité (économique) sur le point 8 de l'ordre du jour (E/1979/119). Il appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution figurant au paragraphe 6. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/46).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Science et technique au service du développement

**RAPPORT DU PREMIER COMITÉ
(ÉCONOMIQUE) [E/1979/126]**

Projet de décision : Rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement

35. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Premier Comité (économique) sur le point 10

de l'ordre du jour (E/1979/126). Il appelle l'attention du Conseil sur le projet de décision figurant au paragraphe 3. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de décision est adopté (décision 1979/48).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale

**RAPPORT DU PREMIER COMITÉ
(ÉCONOMIQUE) [E/1979/121]**

Projet de décision 1 : Rapports de la Commission économique pour l'Asie occidentale sur ses cinquième et sixième sessions

36. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la première partie du rapport du Premier Comité (économique) sur le point 7 de l'ordre du jour (E/1979/121). Il appelle l'attention du Conseil sur l'état des incidences sur le budget-programme (E/1979/L.48) de la recommandation du Premier Comité (économique) concernant les rapports de la CEAO. Le texte du projet de décision qui figure au paragraphe 6 du rapport du Premier Comité (E/1979/121) a été adopté par consensus, après quoi les représentants qui le désiraient ont expliqué leur position. Le Président propose que le Conseil suive la même procédure en séance plénière.

Le projet de décision est adopté par consensus (décision 1979/49).

37. M. EL-SHAFFI (Observateur de l'Égypte) rappelle que, lorsque le Premier Comité (économique) a adopté le projet de décision publié sous la cote E/1979/C.1/L.7, sa délégation a expliqué qu'elle interprétait le consensus réalisé comme signifiant que le Comité était d'accord pour différer l'examen de la recommandation formulée par la CEAO dans sa résolution 68 (VI) et que le vœu du Comité était que la République arabe d'Égypte reste membre de la CEAO. Il tient à exprimer son appréciation au Président, au Président du Premier Comité et à tous ceux qui ont contribué à faire adopter par consensus une décision montrant que l'Égypte reste membre de la CEAO et qu'elle a l'intention de participer pleinement à toutes les activités présentes et futures de la Commission. Le consensus signifie aussi qu'en sa qualité de membre de la CEAO l'Égypte aura exactement les mêmes droits, privilèges et obligations que tous les autres membres de la Commission et que le pays hôte, agissant en cette qualité, protégera sans réserve ces droits et privilèges. C'est là ce que le Conseil vient de décider à l'unanimité. La CEAO est tenue d'accepter, de respecter et d'appliquer cette décision, et l'Égypte compte fermement qu'elle le fera, en dépit de certaines déclarations.

38. M. PACHACHI (Iraq) remercie les membres du Conseil d'avoir souscrit à la décision 67 (VI) de la CEAO relative au transfert du siège de la Commission de Beyrouth à Bagdad. Le Gouvernement iraquien et l'ONU s'emploient activement à assurer le transfert en bon ordre.

39. En ce qui concerne la décision de différer l'examen de la résolution 68 (VI) de la CEAO, demandant que l'Egypte soit suspendue de sa qualité de membre, M. Pachachi regrette que le Conseil n'ait pu se prononcer à la session en cours. Le Conseil n'ignore pas que tous les membres de la CEAO ont rompu les relations diplomatiques et économiques avec l'Egypte, et la posi-

tion adoptée rendra les travaux de la CEAO très difficiles. La délégation iraquienne s'incline devant la décision du Conseil mais espère que ses membres réfléchiront à la question.

La séance est levée à 16 h 45.

37^e séance

Mardi 31 juillet 1979, à 10 h 55.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.37

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO POUR LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

1. M. SANTA CRUZ (Représentant spécial du Directeur général de la FAO pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et Secrétaire général de la Conférence) dit que peu de conférences internationales ont bénéficié comme la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural d'une participation aussi nombreuse et se sont situées à un niveau aussi élevé. En effet, 145 pays, deux mouvements de libération nationale, 23 organisations et organismes des Nations Unies et de nombreuses organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y étaient représentés. Les présidents de l'Italie, du Sénégal, de la République-Unie de Tanzanie et du Bangladesh l'ont honorée de leur présence. Leurs exposés, ainsi que celui du Président de la Conférence, Don Rafael Caldera, ancien président du Venezuela, ont situé le débat dans le cadre d'une réalité implacable, authentifiée par l'expérience et l'autorité morale de ces hautes personnalités.

2. Les débats ont été empreints d'une vitalité, d'une franchise et d'un esprit de concertation remarquables. Nul n'a soulevé de questions politiques étrangères aux thèmes et objectifs de la Conférence. Cette autodiscipline obéissait sans aucun doute à la volonté de ne pas détourner l'attention de l'objet même de la Conférence.

3. Dans le cadre des directives données par la Conférence de la FAO à sa dix-neuvième session et entérinées par le Conseil économique et social et grâce à un processus continu et permanent de consultations entre les gouvernements et les organismes des Nations Unies, la préparation de la Conférence s'est orientée vers l'élaboration d'un ordre du jour, d'une déclaration de principes et d'un programme d'action conformes à ces directives, à savoir, faire en sorte que le développement rural mobilise la participation des populations et permette aux

pays de répondre aux besoins alimentaires et autres besoins essentiels de la majorité déshéritée de la population et aboutir à des programmes concrets orientés vers l'action. Le projet de déclaration de principes et de programme d'action a été révisé après la réunion du Comité préparatoire, à la lumière des observations présentées par les gouvernements et les organismes des Nations Unies.

4. Les Commissions de la Conférence ont consacré leurs travaux à l'examen de ces documents, et la Conférence a approuvé la Déclaration de principes et le Programme d'action par acclamation. Jamais on n'avait encore élaboré, sur la question de la réforme agraire et du développement rural, des documents internationaux aussi précis et positifs, et jamais les pays en développement n'avaient manifesté une volonté politique aussi ferme de donner la priorité absolue au développement rural et aux réformes nécessaires pour l'assurer. On a reconnu de façon particulièrement explicite que ces politiques doivent comprendre la fixation d'une superficie maximale pour les exploitations privées et la mobilisation des ressources en vue d'augmenter les investissements, d'accroître la production et l'emploi, de renforcer les bases économiques de la situation des petits agriculteurs, de mettre sur pied des associations d'exploitants agricoles, des coopératives et des fermes d'Etat, d'introduire des innovations techniques, d'utiliser rationnellement les ressources grâce à l'application de stimulants et de prix adéquats, d'équilibrer le développement des zones rurales et des zones urbaines et de répartir équitablement les ressources productives et les avantages engendrés par le progrès. La Déclaration de principes met l'accent sur le lien entre la réforme agraire, le développement rural, la promotion de l'autonomie nationale et l'instauration du nouvel ordre économique international avec toutes ses exigences.

5. Alors que beaucoup craignaient que la partie du Programme d'action relative aux politiques et stratégies nationales ne soit durement attaquée, cela ne s'est pas produit. Au contraire, le Programme a été renforcé. Seuls quatre pays en développement ont exprimé des réserves, estimant qu'en général les concepts contenus dans la Déclaration de principes ne correspondaient pas à leurs conceptions ou à leurs politiques économiques, sociales et agricoles.

6. Dans ses conclusions relatives aux politiques internationales, considérées dans le contexte du nouvel ordre économique international, la Conférence ne pouvait éviter de faire état de la responsabilité qui incombe aux pays industrialisés. Les stratégies nationales ne peuvent pas être dissociées de celles qui visent à modifier la division internationale du travail, à rendre plus efficace la coopération technique et financière — tant entre pays en développement que de la part des pays industrialisés — et à éliminer les obstacles aux échanges commerciaux et technologiques. Sans chercher à usurper les fonctions de la CNUCED ou du GATT, la Conférence avait l'obligation d'examiner tous les obstacles, y compris ceux d'origine extérieure, qui entravent l'accélération du développement rural ou l'application des réformes indispensables pour l'assurer. Les pays industrialisés à économie de marché ont fait quelques réserves à l'égard de la partie internationale de la Déclaration de principes et du Programme d'action. Mais ces réserves ont été indûment exploitées par certains organes d'information. Elles portaient en effet sur des points connus avant la Conférence, notamment sur l'éventualité d'aller plus loin que ce qui avait été convenu à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant le commerce international, sur la question d'un engagement portant sur des chiffres précis d'aide publique au développement ou sur la reconnaissance de certaines dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats relatives à la souveraineté sur les ressources naturelles. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a spécialement déploré la position de plusieurs pays développés touchant la question de l'aide publique au développement et de l'objectif minimal de 0,7 p. 100 du PNB, cette attitude suscitant des doutes sur leur appui en faveur de la réforme agraire, du développement rural et du développement en général. Il faut espérer que ces réserves n'ont été que le résultat des circonstances actuelles et seront levées dans un proche avenir. La déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui a exprimé, avec quelques réserves, l'appui de son gouvernement en faveur de la Déclaration de principes et du Programme d'action et qui a précisé que ce programme constitue un document viable et équilibré qui peut parfaitement être considéré comme la pierre angulaire des politiques de réforme agraire et de développement rural au niveau national et international, incite à l'optimisme.

7. Tous les pays se sont engagés, sans réserve aucune, à entreprendre la mise en œuvre rapide de tous les engagements visant la libéralisation des échanges et à poursuivre les négociations menées conjointement avec les pays en développement à ce sujet. Ainsi, non seulement le dialogue Nord-Sud ne s'est pas interrompu, mais encore les possibilités d'ouverture se sont renforcées. Les pays en développement ont démontré avec force et conviction que les relations commerciales, économiques et financières actuelles entre les pays industrialisés et le tiers monde constituent un obstacle redoutable pour un développement rural accéléré. La franchise des deux parties a sensibilisé bien des consciences à l'interdépendance entre les réformes des structures internes et de la structure des relations commerciales internationales et au rôle du développement des zones rurales du tiers monde dans la disparition du spectre de la faim, la solu-

tion des crises économiques mondiales et la sauvegarde de la paix.

8. La mise en œuvre du Programme d'action exige des mesures très énergiques de la part des gouvernements et une collaboration efficace et cohérente de la communauté internationale. La coopération des organismes des Nations Unies à la préparation de la Conférence, qui a été exceptionnellement efficace et généreuse, s'est poursuivie pendant la Conférence elle-même. La Déclaration de principes et le Programme d'action couvrent des aspects sectoriels relevant principalement de la compétence des divers organismes de ce système. En particulier, les questions d'enseignement, de formation et de vulgarisation ont été étudiées conjointement par l'OIT, la FAO et l'UNESCO, et les conclusions de la Conférence ont été si satisfaisantes que ces institutions ont accepté d'annuler une conférence spéciale qui avait été prévue pour analyser ces problèmes. Dans le Programme d'action, ainsi que dans une résolution spéciale de la Conférence, on a confirmé la responsabilité spéciale assignée à la FAO. Après cette conférence, la FAO se trouve dans une position encore meilleure qu'auparavant pour assumer cette responsabilité avec un dynamisme accru, tant par son action directe d'aide aux pays que par l'action collective engagée dans le cadre du CAC et de son Equipe d'étude interorganisations sur le développement rural. Cette équipe d'étude est un instrument très précieux qui doit acquérir un élan nouveau maintenant que la Conférence mondiale a fixé très clairement l'étendue de la tâche et les priorités.

9. Les résultats de la Conférence ont dépassé les espoirs que l'on avait mis en elle. Les pays en développement ont témoigné de leur volonté politique d'agir. Au surplus, ils ont gagné en unité non par esprit de manœuvre, mais parce que dans les textes et dans les débats on s'est rapproché de leur façon de voir. Ils ont gagné aussi en crédibilité et en compréhension. De plus, les délibérations ont concrétisé une nouvelle optique du développement, donnant la priorité au développement rural. Il est certain que la suppression définitive du retard socio-économique et de la misère des ruraux occupera une place particulièrement importante dans la nouvelle stratégie internationale du développement.

10. M. AKTAN (Turquie) rappelle qu'à sa deuxième session le Comité plénier a adopté des conclusions convenues d'un commun accord sur certains problèmes concernant l'alimentation et l'agriculture [voir A/34/34 (deuxième partie, sect. II)]. Il y était question de réformes sociales. Or, ces réformes vont de pair avec le développement rural et la réforme agraire. Cette partie des conclusions énonçait les grands principes pour la mise en œuvre de réformes sociales. Elle prévoyait que d'importantes ressources supplémentaires, intérieures et extérieures, devraient être fournies pour mettre les pays en développement en mesure de procéder à des réformes sociales. Le représentant de la Turquie voudrait, par conséquent, savoir si les conclusions adoptées par le Comité plénier ont été prises en considération lors des délibérations de la Conférence et quelle influence elles ont eue sur l'élaboration de la Déclaration de principes et du Programme d'action.

11. M. SANTA CRUZ (Représentant spécial du Directeur général de la FAO pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et

Secrétaire général de la Conférence) répond que le premier paragraphe de la Déclaration de principes mentionne une série de résolutions adoptées ces dernières années et, parmi elles, les résolutions du Comité plénier. En fait, toute la documentation présentée par la FAO à la Conférence et les discussions dans leur ensemble ont porté essentiellement sur cette question et ont consisté à souligner que la transformation de la vie dans les zones rurales ne pourrait être opérée qu'en réglant le problème de la faim dans le monde. Seule, en effet, l'élimination de la misère, de la pauvreté et de la faim, grâce notamment au développement agricole accéléré des zones rurales, permettra un développement équilibré.

12. Le PRÉSIDENT dit que le Président du Comité plénier a transmis les conclusions du Comité à tous les organismes compétents des Nations Unies.

13. M. ARMENDÁRIZ ECHEGARAY (Mexique) juge particulièrement importante la façon dont la communauté internationale a réagi devant les initiatives adoptées à la Conférence et surtout la prise de conscience du rôle de la réforme agraire dans le développement rural. Il souhaiterait avoir des précisions sur le rôle vital que doivent jouer la Déclaration de principes et le Programme d'action adopté par la Conférence dans l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement. Le Mexique compte étudier très attentivement les résultats de la Conférence, dans l'espoir de contribuer concrètement à l'élaboration de cette stratégie dans les domaines de la réforme agraire, du développement rural et de l'alimentation.

14. M. SANTA CRUZ (Représentant spécial du Directeur général de la FAO pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et Secrétaire général de la Conférence) dit qu'il s'agit d'un problème qui, il faut l'espérer, sera pris en considération par le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, et c'est pourquoi les résultats de la Conférence et le Programme d'action doivent lui être communiqués le plus rapidement possible. Compte tenu du fait que le développement rural fait partie intégrante du développement général, la FAO est, pour sa part, prête à participer à l'élaboration des documents sur la stratégie qui sont actuellement en préparation.

15. M. BODDENS-HOSANG (Pays-Bas) indique que son gouvernement a accordé une très grande importance à la Conférence et est satisfait des résultats qui ont été obtenus, également du point de vue de l'élaboration de la stratégie. Le représentant des Pays-Bas a beaucoup apprécié ce qu'a dit M. Santa Cruz de la nécessité d'une coopération interinstitutions dans le domaine du développement rural et de la réforme agraire. Le Gouvernement néerlandais étudiera certainement avec un vif intérêt la déclaration qui vient d'être faite devant le Conseil. Il est persuadé que le Conseil doit jouer un rôle de coordination important dans ce domaine. Le Conseil, au niveau intergouvernemental, et le CAC, au niveau des secrétariats, devront surveiller l'application de la Déclaration de principes et du Programme d'action. Il importe que toutes les organisations intéressées considèrent qu'il est de leur devoir de coordonner leurs efforts en matière de développement rural et de réforme agraire. Comme l'a dit le Ministre néerlandais de la coo-

pération pour le développement à la Conférence à Rome, il n'y a pas qu'une seule institution spécialisée qui soit intéressée par ces questions, et il faut espérer que toutes trouveront le moyen de multiplier leurs efforts dans ce domaine. Le FIDA a été spécialement créé pour financer ce développement. La délégation des Pays-Bas déplore que la résolution sur la suite à donner à la Conférence insiste sur le rôle de la FAO plus que sur celui des autres organisations. C'est pourquoi elle tient à souligner l'importance du rôle de coordination du Conseil et du CAC. Elle espère que ce dernier fera rapport sur cette question au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1980.

16. M. SANTA CRUZ (Représentant spécial du Directeur général de la FAO pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et Secrétaire général de la Conférence) rappelle que la résolution mentionnée par le représentant des Pays-Bas a été adoptée à l'unanimité par la Conférence et qu'elle reconnaît simplement le rôle spécial de la FAO, qui découle de son mandat. M. Santa Cruz saisit cette occasion d'exprimer la gratitude du Directeur général de la FAO pour la collaboration particulièrement efficace du Gouvernement néerlandais lors de la préparation de la Conférence et pendant la Conférence elle-même.

17. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil prenne note avec satisfaction des renseignements fournis par le Secrétaire général de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, des observations formulées par différentes délégations à ce sujet, ainsi que des précisions apportées par ce dernier en réponse à ces observations, et invite le Directeur général de la FAO à présenter un rapport sur la Conférence à l'Assemblée générale et au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/50).

EXAMEN DES PROJETS DE RÉSOLUTION E/1979/L.52, E/1979/L.45/REV.1 (Y COMPRIS L'ÉTAT DES INCIDENCES FINANCIÈRES Y RELATIF E/1979/L.45/ADD.1) ET E/1979/L.47/REV.1

Projet de résolution E/1979/L.52

18. M. JÖDAHL (Suède) présente, au nom des auteurs, le projet de résolution sur les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement (E/1979/L.52). Le but de ce projet de résolution est d'aider les Etats Membres, et en particulier les pays en développement, à faire face aux problèmes complexes qui se posent dans ces domaines, dans le contexte du développement économique et social. Conformément à la résolution 3345 (XXIX) de l'Assemblée générale, le système des Nations Unies a entrepris une tâche difficile de recherches multidisciplinaires. Conformément à la même résolution, ainsi qu'à la décision 1978/51 du Conseil économique et social, les premiers résultats de ces recherches ont été présentés au Conseil à la session en cours dans le document E/1979/75. Ainsi qu'en témoigne la liste des auteurs du texte à l'étude, le Gouvernement suédois et de nombreux autres pays attachent une grande importance aux recherches dans ce domaine. Les connaissances encore limitées des relations existant entre ces diverses ques-

tions constituent un obstacle qu'il faut surmonter pour que la communauté internationale puisse bien comprendre les éléments du processus de développement économique et social et en tirer des conclusions utiles.

19. Le colloque sur les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement, qui aura lieu prochainement à Stockholm, reflète l'intérêt que porte le Gouvernement suédois à ces questions. Les participants à cette réunion seront des personnalités appartenant à la communauté internationale, notamment des chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies et des experts indépendants. Les auteurs du projet de résolution estiment qu'il faut que le travail dans ce domaine se poursuive, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, et que les résultats de ce travail viennent s'ajouter à la somme des connaissances que l'on possède déjà dans ce domaine dans tout le système. Ils sont par conséquent persuadés que le Conseil jugera approprié d'adopter cette résolution par consensus.

20. Pour conclure, le représentant de la Suède voudrait apporter quelques modifications au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution. Il souhaiterait que ce paragraphe soit ainsi conçu :

« *Demande que*, dans le cadre des activités de recherche menées au sein des organisations du système, des études multidisciplinaires, y compris des études comparatives nationales et régionales, sur les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement soient entreprises, et prie le Secrétaire général de faire rapport sur le résultat de ces activités à l'échelle du système. »

21. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que le projet de résolution est présenté en termes généraux et ne suscite pas d'objections particulières; il s'agit en effet d'un travail préliminaire, qui représente l'aboutissement d'une concertation à laquelle la délégation soviétique, qui souscrit aux idées de base de ce projet, a d'ailleurs participé. Toutefois, le représentant de l'Union soviétique voudrait demander aux auteurs du texte quelle en est, à leur avis, la valeur pratique et quelle influence positive il pourrait avoir sur les problèmes complexes qui se posent dans le domaine dont il traite. Il n'est pas question d'expliquer tous les détails du problème — c'est là une affaire de spécialistes; mais M. Nesterenko souhaiterait obtenir quelques précisions quant aux possibilités réelles d'action qui découleraient de l'adoption de ce texte.

22. M. JÖDAHL (Suède) dit que les auteurs du projet de résolution ont surtout tenu compte de la nécessité de faire admettre plus largement, au sein du système des Nations Unies aussi bien que dans le processus de développement des économies des pays et des régions en développement, la conception des relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement; ils ont également voulu insister sur l'importance d'une approche multidisciplinaire des problèmes de développement. La poursuite des études et des recherches dans ce domaine devrait faciliter la tâche des planificateurs nationaux, et les programmes devraient devenir plus complets et mieux intégrés. Pour le moment, il s'agit d'informer le plus largement possible les responsables des décisions et de la planification.

23. M. RIPERT (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) exprime, de la part du Secrétaire général, l'encouragement que trouve le Secrétariat dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi. L'étude à laquelle se réfère ce texte (E/1979/75) a en effet demandé beaucoup d'efforts, de recherches et de discussions. Pour la première fois cette année, après le rapport intérimaire soumis au Conseil en 1978, il a été possible de présenter des conclusions concrètes. Chacun a désormais pris conscience des relations réciproques existant entre la population, les ressources, l'environnement et le processus de développement lui-même. Il faut maintenant aller au-delà des connaissances générales et s'efforcer de comprendre les phénomènes en cause de manière à pouvoir définir les mesures à prendre, à l'échelon national d'abord. Des progrès ont été accomplis et M. Ripert croit comprendre que le texte soumis au Conseil a pour objet d'éviter le ralentissement des efforts entrepris. Le colloque qui doit se tenir prochainement en Suède offrira une nouvelle occasion de progresser en associant, dans des discussions approfondies, des experts des Nations Unies, des planificateurs et des spécialistes du développement.

24. Les amendements proposés par le représentant de la Suède explicitent ce qui est déjà fait et ce qu'il est souhaitable de faire. Le rapport dont il est pris note émane de toutes les parties du système de l'ONU, mobilisées par un groupe de travail, et les efforts seront poursuivis dans ce sens. A partir des conclusions déjà obtenues, certaines organisations ont déjà pu arriver à des résultats concrets. En outre, il devrait être possible au Comité préparatoire d'incorporer dans la nouvelle stratégie du développement elle-même certaines orientations générales qui ont été dégagées.

25. Pour M. VELLOSO (Brésil), le paragraphe 2 du dispositif, tel qu'il a été modifié, correspond maintenant au paragraphe 4; le rapport que le Secrétaire général est prié d'établir sur les résultats des études entreprises est, en fait, celui qui devra être soumis au Conseil à sa seconde session ordinaire de 1981.

26. Le représentant du Brésil fait observer, par ailleurs, que le Premier Comité (économique) a adopté un projet de résolution (E/1979/C.1/L.8) concernant le point 14 de l'ordre du jour (Coopération internationale dans le domaine de l'environnement) dans lequel le Conseil économique et social invite déjà le Conseil d'administration du PNUE à lui faire part de ses vues sur les mesures prises en application de la résolution 3345 (XXIX) de l'Assemblée générale; à cet égard, le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi fait double emploi avec ce texte.

27. M. Velloso souhaiterait également que les auteurs du projet de résolution apportent des précisions sur l'interprétation à donner à l'expression « à l'extérieur du système des Nations Unies », au paragraphe 4.

28. M. JÖDAHL (Suède) dit qu'il existe un lien entre les paragraphes 2 et 4 du dispositif. La formule « à l'extérieur du système des Nations Unies » désigne les activités se rapportant aux domaines considérés et propres à les améliorer, entreprises par des institutions, des centres de recherche, des universités ou des fondations n'appartenant pas au système des Nations Unies.

29. M. GONZÁLEZ (Mexique) appuie le projet de résolution; celui-ci présente un vif intérêt pour le Mexique qui souhaite que l'ONU devienne un instrument plus efficace pour l'étude des relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. En effet, l'ONU doit aider les pays en développement à faire face à leurs problèmes de planification, dont la solution doit répondre aux besoins des populations.

30. M. ALLEN (Etats-Unis d'Amérique) voudrait savoir si le genre de rapport envisagé au paragraphe 2 du dispositif est le même que celui dont il est question au paragraphe 4 du dispositif, ou s'il s'agit de deux rapports distincts. A son avis, un seul rapport est nécessaire. Si tel est bien l'idée des auteurs, il faudrait apporter au paragraphe 4 du dispositif une modification d'ordre rédactionnel, en libellant par exemple le début du texte comme suit : « Décide que le rapport visé au paragraphe 2 du dispositif devra être soumis au Conseil ... ».

31. M. JÖDAHL (Suède) accepte la suggestion du représentant des Etats-Unis d'Amérique.

32. M. VELLOSO (Brésil) répète qu'à son avis le paragraphe 4 du dispositif est superflu; s'il existe des raisons particulières de le conserver, M. Velloso souhaiterait les connaître.

33. M. CZARKOWSKI (Pologne) reconnaît qu'il est nécessaire d'étudier les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement, de même que tous les facteurs qui jouent un rôle dans l'établissement du nouvel ordre économique international. Toutefois, le projet de résolution à l'étude ne porte que sur les relations réciproques entre quatre facteurs, alors qu'il est présenté au titre du point 3 de l'ordre du jour qui porte, lui, sur l'examen général de la politique économique et sociale internationale. La Pologne, pour sa part, s'intéresse également à l'agriculture et à l'industrialisation; elle espère que les études multidisciplinaires qui sont envisagées porteront aussi sur ces secteurs et ne se limiteront pas aux quatre domaines énumérés dans le projet de résolution.

34. M. JÖDAHL (Suède), répondant au représentant du Brésil, fait observer que le paragraphe 4 du dispositif contient des éléments qui ne figurent pas dans le paragraphe 2 du dispositif et qui portent sur l'aspect opérationnel de la question : destinataire du rapport et date de sa présentation, référence aux observations du PNUE ainsi qu'à celles que pourront formuler d'autres organismes compétents. Si l'on incorporait tous ces éléments dans le paragraphe 2 du dispositif, on en rendrait la lecture difficile, et il semble préférable de conserver le paragraphe 4 du dispositif en y apportant les modifications proposées par la délégation des Etats-Unis.

35. A propos de l'observation faite par le représentant de la Pologne, M. Jödahl note que les domaines d'étude envisagés dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi à la présente session recouvrent déjà plusieurs aspects évoqués par ce représentant (E/1979/75, chap. II, A, B et F). On peut donc d'ores et déjà affirmer qu'il sera tenu compte de ces éléments dans les études ultérieures.

36. M. VELLOSO (Brésil) persiste à croire que le paragraphe 4 du dispositif fait double emploi avec la résolution adoptée par le premier Comité au titre du point 14 de l'ordre du jour, dans laquelle le Conseil d'administration du PNUE est prié de formuler certaines observations. Il serait possible d'incorporer dans le paragraphe 2 du dispositif les éléments contenus dans le paragraphe 4 du dispositif en le libellant, par exemple comme suit :

« Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1981 sur les résultats des activités menées dans l'ensemble du système, ... ».

37. M. OSMAN (Somalie) pense qu'il serait préférable de conserver tel quel le paragraphe 4 du dispositif en raison des éléments supplémentaires qu'il contient et qui ne figurent pas dans le paragraphe 2 du dispositif. La délégation somalie ne serait pas opposée cependant à l'inclusion de ces éléments dans le paragraphe 2 du dispositif — date, observations du Conseil d'administration du PNUE et études à entreprendre à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies — à condition qu'ils y soient reflétés de façon appropriée.

38. Sur la proposition de M. ALLEN (Etats-Unis d'Amérique), le PRÉSIDENT suggère aux auteurs du projet de résolution et aux autres délégations intéressées de constituer un groupe de rédaction chargé d'élaborer un texte propre à recueillir l'appui général.

39. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la proposition du Président et ajoute que le groupe de rédaction devra aussi améliorer la conception même du projet de résolution, car certaines questions restent obscures, notamment celle de savoir s'il s'agit du même rapport dans les paragraphes 2 et 4 du dispositif.

40. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Comité décide de renvoyer le texte à un groupe de rédaction.

Il en est ainsi décidé.

Projet de résolution E/1979/L.45/Rev.1 et L.45/Add.1

41. M. JARAMILLO (Colombie), présentant le projet de résolution sur le rôle de la comptabilité publique et de la vérification des comptes de l'Etat dans le développement national (E/1979/L.45/Rev.1), dit que la modification essentielle que comporte cette version révisée du projet de résolution intéresse le paragraphe 3 du dispositif, où il est demandé au PNUD et aux autres organismes compétents de prendre dûment en considération les projets de coopération technique qui ont trait à la comptabilité publique et à la vérification des comptes de l'Etat et cela « dans le contexte des priorités nationales en matière de développement ». Par ailleurs, les consultations ont fait apparaître que la réunion de travail prévue à l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif ne ferait pas double emploi avec les travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'administration publique. Les auteurs du projet de résolution espèrent donc que le Conseil adoptera ce projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/47).

Projet de résolution E/1979/L.47/Rev.1

42. M. KEATING (Irlande), présentant le projet de résolution sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (E/1979/L.47/Rev.1), dit qu'à la suite des consultations constructives qui ont eu lieu avec les auteurs du projet de résolution il est en mesure de proposer, avec l'accord de ces derniers, deux amendements qui, s'ils sont acceptés par les autres membres du Conseil, permettront à la délégation irlandaise d'appuyer ce projet de résolution, au nom des pays membres de la CEE. Le premier amendement consiste à ajouter au préambule un nouvel alinéa, fondé sur la résolution 33/144 de l'Assemblée générale, et ainsi conçu :

« *Considérant* que chaque Etat a le droit souverain et inaliénable de choisir son régime économique et social conformément à la volonté de son peuple, sans ingérence extérieure. »

Le deuxième amendement consiste à supprimer le mot « spécialement » au paragraphe 3 du dispositif.

43. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) fait observer que, dans le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, les auteurs envisagent l'établissement de nouveaux rapports d'activité, ce qui va à l'encontre des décisions adoptées par le Conseil en 1979. La résolution 32/179, invoquée pour étayer cette demande, ne prévoit, en son paragraphe 7, que la présentation de deux rapports à l'Assemblée, lors de ses trente-troisième et trente-quatrième sessions, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à ses soixante-cinquième et soixante-septième sessions, respectivement; ces rapports ont déjà été présentés, et la résolution n'envisage pas de rapports ultérieurs. Il semblerait donc préférable de ne pas citer cette résolution et de ne demander qu'un rapport, attendu qu'aux termes de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social il faudra déterminer, compte tenu de leur examen quant au fond par le Conseil, s'il est justifié de continuer à publier de tels rapports.

44. M. OLZVOY (Observateur de la Mongolie) souhaiterait que le Sous-Secrétaire général apporte des précisions sur la référence qu'il a faite à la résolution 32/179 et plus particulièrement à son paragraphe 7. D'autre part, il attire l'attention du Conseil sur le paragraphe 3 de cette même résolution, où l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à étudier le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement, comme l'a prévu la décision 274 (LXIII) du Conseil économique et social, en utilisant au maximum les possibilités et les

ressources disponibles et les services existants du Secrétariat. C'est sur ces considérations que les auteurs du projet de résolution se sont fondés pour faire leur proposition.

45. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) pense que l'on pourrait peut-être remplacer le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution par le texte suivant : « Prie le Secrétaire général de présenter un nouveau rapport d'activité lors de la seconde session ordinaire de 1981 ». Lorsque ce rapport aura été présenté, le Conseil pourra demander l'établissement d'un nouveau rapport en application de la résolution 1979/41.

46. Le PRÉSIDENT dit que, si les auteurs acceptent cette suggestion et en l'absence d'objections de la part d'autres délégations, il considérera que le projet de résolution est adopté par consensus.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/48).

47. M. KNÖTE (République fédérale d'Allemagne) dit que, s'il s'est joint au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée, la délégation de la République fédérale d'Allemagne continue cependant de craindre que l'on mette exagérément l'accent sur le rôle du secteur public dans le développement national. Elle ne nie pas que le secteur public ait un rôle à jouer dans ce domaine, mais il présente le gros inconvénient de ne pouvoir s'adapter facilement à des conditions économiques en évolution rapide, situation où le secteur privé a souvent donné la preuve de sa supériorité. Il faut donc espérer que, dans toute étude ultérieure, on examinera en détail les limitations du secteur public par opposition au rôle que le secteur privé peut jouer dans la promotion du développement économique, afin d'établir un juste équilibre entre les deux systèmes.

48. M. ALLEN (Etats-Unis d'Amérique), appuyé par M. MAYHEW (Royaume-Uni), s'associe aux observations formulées par la délégation de la République fédérale d'Allemagne.

49. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne l'importance des travaux consacrés par l'ONU au rôle du secteur public. Ce système économique ne connaît pas les inconvénients liés à l'économie de marché. La délégation soviétique souhaiterait que l'on fasse ressortir le caractère essentiel du secteur public dans le développement des pays du tiers monde.

La séance est levée à 13 heures.

38^e séance

Mercredi 1^{er} août 1979, à 15 h 30.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.38

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil économique et social voudra peut-être adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil économique et social décide :

« a) De prendre note des documents ci-après :

« i) *Etude sur l'économie mondiale, 1978*, (E/1979/62 et Add.1 à 3);

« ii) Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe en 1978 (E/1979/42);

« iii) *Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1977-1978 [résumé]* (E/1979/70);

« iv) Résumé de l'étude économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 1978 (E/1979/71);

« v) *L'évolution de l'économie de l'Amérique latine en 1978* (E/1979/72);

« vi) *Etude de la situation économique et sociale dans la région de la CEA0 de 1970 à 1978 (résumé)* (E/1979/73);

« vii) Rapport du Comité de la planification du développement sur sa quinzième session, (E/1979/37);

« b) De prendre note des documents ci-après et de les transmettre à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session :

« i) Rapport établi par le Secrétariat et intitulé « Examen des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et eu égard aux résolutions 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) et 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale » (E/AC.54/22 et Corr.1 et Add.1);

« ii) Rapport du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement (A/34/44);

« iii) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (E/1979/74);

« iv) Note du Secrétariat sur l'action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (E/1979/107);

« v) Note du Secrétariat sur les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés (E/1979/109);

« c) D'autoriser le Secrétaire général à transmettre à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session :

« i) Le rapport sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980, conformément à la résolution 33/198 de l'Assemblée générale, en date du 29 janvier 1979 (E/1979/97);

« ii) Le rapport du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement sur ses travaux au cours du reste de l'année 1979. »

Il en est ainsi décidé (décision 1979/51).

PROJET DE RÉSOLUTION E/1979/L.52/REV.1

2. M. JÖDAHL (Suède), en présentant le texte révisé du projet de résolution E/1979/L.52 (E/1979/L.52/Rev.1), dit qu'au quatrième alinéa du préambule les mots « et sa résolution 1979/-, » ont été ajoutés; le numéro de référence sera inséré quand la résolution concernant le rapport du Conseil d'administration du PNUE aura été adoptée. L'ordre du texte correspondant aux anciens paragraphes 2 et 3 du dispositif a été interverti afin de rapprocher les deux paragraphes ayant trait au rapport. Le paragraphe 4 du dispositif a été abrégé : on a supprimé les mots « tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies », puisque le rapport portera sur l'étude des relations réciproques à l'intérieur du système, mais on s'est référé explicitement aux activités pertinentes entreprises en dehors du système; les observations du Conseil d'administration du PNUE seront prises en compte du fait de la référence à la résolution supplémentaire mentionnée au quatrième alinéa du préambule.

3. Il faut apporter au texte un certain nombre de modifications mineures d'ordre rédactionnel : le mot « lorsque », au paragraphe 4 du dispositif, doit être remplacé par les mots « pour établir » et le reste de la phrase doit être ainsi libellé : « le rapport demandé au paragraphe 3 qui doit lui être soumis ... ».

Le projet de résolution est adopté par consensus (résolution 1979/49).

4. M. ZIMMERMANN (République fédérale d'Allemagne) dit qu'il s'est joint au consensus, étant entendu que le rapport demandé au paragraphe 3 du dispositif n'entraînera pas de chevauchement des travaux mais permettra de mieux utiliser les éléments disponibles.

5. M. IVERSEN (Observateur du Danemark) attire l'attention du Conseil sur le fait que son pays figure parmi les auteurs du projet de résolution conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

6. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, que le Conseil a reportée à la présente session.

7. Conformément à la résolution 33/25 de l'Assemblée générale, le Conseil est prié d'élire « en consultation avec les groupes régionaux, jusqu'à neuf membres supplémentaires du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire parmi les Etats qui ont fait preuve de leur intérêt pour la solution du problème des réfugiés et de leur dévouement à cette cause ». A l'issue de consultations, le groupe des Etats d'Amérique latine a proposé et approuvé les candidatures de l'Argentine et du Nicaragua; le groupe des Etats d'Asie, celles du Japon et de la Thaïlande; le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, celle de la Finlande; et le groupe des Etats d'Afrique, celles du Lesotho, du Maroc et du Zaïre, mais sans se mettre d'accord sur une quatrième candidature. Par voie de conséquence, l'Ethiopie, la Somalie et le Soudan ont présenté leur propre candidature, et le Conseil doit choisir entre ces pays.

8. M. OSMAN (Somalie) dit qu'il n'est pas nécessaire de rappeler au Conseil les dimensions du grave problème que posent les réfugiés et les personnes déplacées en Somalie et au Soudan; c'est ce qui a incité ces pays à présenter leur candidature au siège des Etats d'Afrique orientale au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

9. La Somalie s'efforce de faire face aux problèmes critiques que posent l'alimentation, les soins médicaux et l'hygiène de 500 000 réfugiés et personnes déplacées, chassés de leurs foyers en raison des persécutions, de la tyrannie et des tortures infligées par le régime éthiopien qui les opprime et dont les activités constituent une violation flagrante des principes fondamentaux des droits de l'homme. Il est donc impératif qu'un pays comme la Somalie puisse participer activement à la recherche de solutions au problème des réfugiés en devenant membre du Comité exécutif.

10. Le Soudan est lui aussi confronté aux problèmes complexes que pose l'assistance à des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, dont beaucoup ont été forcés de fuir leur patrie pour échapper aux actes de violence et d'agression du régime éthiopien. L'ampleur du problème des réfugiés au Soudan s'aggrave de jour en jour au fur et à mesure que de très nombreux réfugiés continuent à traverser la frontière pour échapper aux tortures et aux atrocités perpétrées par les pays voisins.

11. Compte tenu de cette situation, M. Osman a été étonné de voir que l'Ethiopie avait présenté sa candidature au siège des Etats d'Afrique orientale. On ne peut que qualifier de ridicule la candidature au Comité exécutif d'une organisation humanitaire d'un régime qui, en vertu de sa politique d'oppression inhumaine, a été

responsable de tragédies quotidiennes et de massacres de grande envergure.

12. La Somalie est désireuse de devenir membre du Comité exécutif non seulement en raison du grave problème que lui posent ses réfugiés, mais aussi pour souligner son adhésion sans réserve aux objectifs et aux principes du Haut Commissariat. Mais compte tenu de sa solidarité et de sa fraternité avec le Soudan, ainsi que des liens traditionnels de coopération entre les deux pays, et compte tenu du fait que le Soudan est confronté à des problèmes identiques posés par des réfugiés et des personnes déplacées, la Somalie est prête à retirer sa candidature en faveur du Soudan et demande au représentant de l'Ethiopie de faire de même au nom de l'unité africaine.

13. M. TERREFE (Observateur de l'Ethiopie) dit que la délégation éthiopienne rejette catégoriquement toutes les allégations malveillantes du représentant de la Somalie. Aucun membre du Conseil conscient de ses responsabilités ne devrait chercher à exploiter les objectifs humanitaires du HCR à des fins politiques. Une telle attitude est en fait interdite par les dispositions de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. L'Ethiopie s'est pleinement engagée à respecter ces dispositions et attache beaucoup d'importance au problème des réfugiés et des personnes déplacées; elle est loin d'être sûre, toutefois, que la Somalie fasse sincèrement des efforts pour résoudre ce problème.

14. L'Ethiopie est extrêmement reconnaissante aux pays donateurs qui ont permis au Haut Commissaire de fournir une assistance aux 500 000 personnes réfugiées en Ethiopie à la suite de la guerre d'agression menée par la Somalie dans la corne de l'Afrique. Ces réfugiés vivent toujours dans des conditions précaires; en fait, moins d'un tiers d'entre eux ont été inclus dans le programme du Haut Commissaire, à un moment où les opérations de secours et de réadaptation sont devenues plus difficiles du fait de la sécheresse, des invasions de sauterelles et autres catastrophes naturelles. M. Terrefe demande donc instamment au Conseil de maintenir son appel pour que l'aide humanitaire aux personnes déplacées en Ethiopie soit intensifiée.

15. La question de l'élargissement de la composition du Comité exécutif doit être examinée à fond et sans passion par le Conseil. Si l'Ethiopie souhaite siéger au Comité, c'est parce qu'elle porte un vif intérêt à la solution du problème des réfugiés et se consacre avec ardeur à cette cause. L'élimination des causes profondes de ce problème exige la bonne volonté et la pleine participation aux décisions de tous les Etats Membres intéressés. Le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale conformément à la lettre et à l'esprit des Chartes de l'OUA et des Nations Unies et des conventions pertinentes de ces organisations en sont des conditions préalables importantes. Les efforts de l'Ethiopie pour trouver des solutions durables au problème des réfugiés et sa contribution au renforcement de l'unité nationale d'un pays voisin témoignent de l'engagement sans réserve de ce pays à l'égard des dispositions de ces instruments. Il faut espérer que le même esprit de coopération et de fraternité régnera au cours du débat du Conseil sur la candidature de l'Ethiopie au Comité exé-

cutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

16. Depuis de nombreuses années, l'Ethiopie souhaite vivement siéger ce comité et a renouvelé sa demande quand la décision a été prise d'en élargir la composition. Avec la guerre, la sécheresse et les catastrophes naturelles qu'elle a connues, l'Ethiopie a acquis une grande expérience dont elle peut faire bénéficier les activités humanitaires du HCR, et il serait regrettable qu'elle ne soit pas représentée dans un comité dont les travaux présentent un intérêt essentiel pour elle.

17. Le groupe africain n'étant pas parvenu à prendre une décision sur son quatrième candidat, les pays intéressés n'ont pas eu d'autre choix que de soumettre leur candidature directement au Conseil. M. Terrefe est persuadé que le Conseil et les Etats d'Afrique qui en sont membres arriveront à prendre une décision juste et équitable à ce sujet et que le fait que l'Ethiopie ne soit pas membre du Conseil ne tournera pas à son désavantage.

18. M. NZUE NKOGE (Observateur du Gabon), prenant la parole en tant que coordonnateur du groupe africain à Genève, remercie la communauté internationale de la décision prise d'élargir la représentation de l'Afrique au Comité exécutif. Malheureusement, le groupe africain a rencontré beaucoup de difficultés pour y donner suite. La groupe africain à New York s'est prononcé à l'unanimité en faveur des candidatures du Lesotho et du Zaïre et a demandé au groupe africain de Genève de s'efforcer de choisir deux autres candidats. Il a été possible d'approuver la candidature du Maroc qui représentera la sous-région septentrionale. En revanche, il s'est révélé impossible de prendre une décision dans le cas de l'Afrique de l'Est, où des intérêts importants sont en jeu : les candidatures tant de l'Ethiopie que de la Somalie se justifient parfaitement en ce sens que les deux pays sont gravement préoccupés par le problème des réfugiés mais, par ailleurs, le Soudan accueille les réfugiés d'un certain nombre de pays voisins. Le retrait par la Somalie de sa candidature a quelque peu facilité la tâche du Conseil. L'observateur du Gabon espère qu'ayant objectivement pesé le pour et le contre le Conseil parviendra, en toute sagesse, à prendre une décision conforme à l'esprit de la récente réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées qui a écarté, à juste titre, les considérations politiques pour arriver à un règlement humanitaire.

19. M. BIRIDO (Soudan) exprime les remerciements de la délégation soudanaise au représentant de la Somalie pour l'appui qu'il a apporté à la candidature du Soudan, témoignant ainsi des relations excellentes qui existent entre les deux pays. Le Soudan a donné asile à 400 000 réfugiés, venus pour la plupart de l'Erythrée et de l'Ethiopie, et est ainsi le pays africain qui en a accueilli le plus grand nombre. En outre, il a réussi à rapatrier et à installer environ un million de ses ressortissants, revenus de la brousse et des pays voisins. Le Soudan a adhéré aux conventions régionales et internationales concernant les réfugiés, dont il a incorporé l'esprit et la lettre dans sa législation nationale, en adoptant la loi de 1974 sur l'asile. Ces faits témoignent largement du dévouement avec lequel le Soudan s'attache à résoudre le problème des réfugiés.

20. M. OSMAN (Somalie), exerçant son droit de réponse, dit qu'en accusant avec malveillance la Somalie d'avoir lancé une guerre d'agression l'observateur de l'Ethiopie ne fait que chercher désespérément à cacher les atrocités commises par son pays. Il convient de se demander quelles sont les raisons de l'exode massif de la population de l'Ethiopie. Si, comme il ressort de l'article paru dans le *International Herald Tribune* du 31 juillet 1979, le régime éthiopien assassine, dans ses prisons, d'anciens membres du gouvernement, il est évident que les malheureux habitants de l'Erythrée et de l'Ogaden n'ont guère d'autre choix que de devenir des réfugiés.

21. M. TERREFE (Observateur de l'Ethiopie), exerçant son droit de réponse, dit que la délégation éthiopienne rejette catégoriquement les observations du représentant de la Somalie. Les destructions qui ont eu lieu sont dues au mythe de la Grande Somalie — au désir d'expansion au détriment des pays voisins. Les fonctionnaires internationaux qui se sont rendus dans la zone des combats se sont déclarés désolés devant les destructions qui ont anéanti de nombreux projets financés par la communauté internationale. Le retour dans la région de près de 80 p. 100 de la population est encourageant, mais une aide d'urgence est encore nécessaire.

22. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le problème n'est pas aussi simple qu'il paraît. Tout candidat représente nécessairement un régime politique particulier, et il est bien évident qu'en matière de régimes politiques les préférences des uns et des autres diffèrent. Il est regrettable que le représentant de la Somalie ait introduit une note de mépris dans ses observations à l'égard d'un autre Etat Membre car c'est ainsi que les discussions sérieuses dégénèrent facilement en altercation. De l'avis de la délégation soviétique, la politique de la Somalie est à l'origine des tensions dans la région et le retrait de la candidature de la Somalie n'élimine pas vraiment la difficulté qui se pose au Conseil. Le panégyrique du Soudan par le représentant de la Somalie prouve simplement qu'il est plus facile pour deux régimes analogues de s'entendre. La délégation soviétique peut appuyer la candidature de l'Ethiopie, car elle ne cache pas qu'à son avis le régime éthiopien est beaucoup plus progressiste. Etant donné cependant le caractère particulier de la situation, M. Nesterenko propose au Conseil d'élire tous les candidats qui ont été approuvés par leurs groupes régionaux respectifs en laissant vacant, pour l'instant, le siège pour lequel il n'y a pas de candidat accepté d'un commun accord. Le temps montrera si le groupe africain peut s'entendre sur une candidature, peut-être celle d'un pays tout à fait différent. A la reprise de sa session, le Conseil sera peut-être mieux en mesure de régler la question.

23. Le PRÉSIDENT demande aux délégations de s'abstenir de discuter des mérites respectifs des candidats ou de la situation politique dans la région en cause. Il signale que le Conseil n'a nullement l'obligation d'élire les neuf membres supplémentaires du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Il propose donc de passer à l'élection des huit pays dont il a indiqué le nom et dont les candidatures ont été approuvées par leurs groupes respectifs.

24. M. BIRIDO (Soudan) ne voit pas l'intérêt de prendre une décision pour huit des neuf sièges. Il propose de reporter l'élection jusqu'à ce que l'accord se soit fait sur le candidat pour le dernier siège.

25. M. FOLI (Ghana) propose au Conseil d'élire les huit candidats approuvés par acclamation et de procéder ensuite à un vote au scrutin secret pour le dernier siège.

26. M. BIRIDO (Soudan) appuie la proposition du représentant du Ghana.

27. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le Conseil ne doit pas appliquer deux modes de scrutin différents pour la même élection. La délégation soviétique est prête à accepter un vote par acclamation ou un vote au scrutin secret, mais non les deux. Si le Conseil veut prendre une décision par consensus, il pourrait peut-être le faire pour les huit candidatures approuvées et renvoyer la décision concernant le neuvième siège à la reprise de la session.

28. Le PRÉSIDENT dit qu'il n'est pas d'usage que le Conseil vote au scrutin secret lorsqu'il s'agit d'élire des candidats ayant déjà fait l'objet d'un accord. En outre, deux membres du groupe africain ayant déjà proposé un vote au scrutin secret pour le siège restant, qui de toute façon est réservé à leur région, il paraît tout à fait conforme au règlement de proposer que le Conseil élise par acclamation les huit candidats ayant déjà fait l'objet d'un accord et vote au scrutin secret pour le neuvième candidat.

29. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique est opposée à cette proposition; l'adoption de modes de scrutin différents au cours d'une même élection constitue une violation de la procédure établie et ne peut qu'être source de difficultés.

30. En ce qui concerne la déclaration de l'observateur du Gabon, M. Nesterenko aimerait savoir si le Maroc figure en fait sur la liste officielle des candidatures qui ont déjà fait l'objet d'un accord au sein du groupe africain.

31. M. NZUE NKOGHE (Observateur du Gabon), prenant la parole en tant que coordonnateur du groupe africain à Genève, dit qu'il espère que l'Union soviétique n'entend pas s'ingérer dans les affaires de l'Afrique indépendante. Au nom du groupe africain, il a officiellement déclaré que le groupe avait unanimement approuvé les candidatures du Lesotho, représentant l'Afrique australe, du Zaïre, représentant l'Afrique centrale, et du Maroc, représentant la sous-région septentrionale. En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, il y a eu des difficultés, et sur ce point il a fait appel à la sagesse et à l'autorité du Conseil. Aucune délégation n'a le droit de mettre en question les décisions des Etats souverains d'Afrique.

32. M. TERREFE (Observateur de l'Ethiopie) dit que le groupe africain s'est réuni à New York pendant la première session ordinaire et s'est mis d'accord sur deux candidats, le Zaïre et le Lesotho. Il avait cru comprendre que le Président du groupe devait poursuivre les consultations relatives à d'autres candidatures pendant la seconde session ordinaire du Conseil. La candidature du Maroc n'a pas été examinée. Il préférerait que tous

les membres du Comité exécutif soient élus au scrutin secret.

33. M. BIRIDO (Soudan) estime qu'aucune délégation n'a le droit de mettre en question la décision collective du groupe africain en ce qui concerne les candidats qu'il présente, dont les noms ont été officiellement communiqués au Conseil. Que la délégation de l'Union soviétique souhaite appuyer la candidature de l'Ethiopie est un désir légitime, mais il s'étonne que cette délégation tente d'intervenir dans les décisions du groupe africain.

34. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil élise par acclamation les candidats agréés par les groupes respectifs, et élise le troisième candidat africain au scrutin secret.

35. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il n'approuve pas cette procédure.

36. M. OSMAN (Somalie) s'étonne des efforts déployés par le représentant de l'Union soviétique pour imposer son point de vue au Conseil. Sa manière d'agir est contraire à la procédure établie et prouve que son pays ne se contente pas d'intervenir militairement dans les affaires africaines mais intervient aussi politiquement. L'Union soviétique est le seul pays qui soit opposé à la procédure suggérée par le Président; ce dernier devrait prendre une décision ferme.

37. Le PRÉSIDENT dit qu'il décide que le Conseil peut et souhaite élire par acclamation les Etats dont les noms ont été approuvés par les groupes respectifs et élire le candidat restant au scrutin secret.

38. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) appelle l'attention du Président sur l'article 68 du règlement intérieur du Conseil. Puisqu'il y a, en fait, une objection, les élections doivent avoir lieu au scrutin secret.

39. Le PRÉSIDENT dit qu'étant donné l'objection formulée par l'Union soviétique il n'y a d'autre possibilité que de procéder à l'élection des neuf membres au scrutin secret.

Sur l'invitation du Président, M. Samhan (Emirats arabes unis) et M. Bolster (Irlande) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	46
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	46
<i>Majorité requise :</i>	24
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Japon.....	46
Nicaragua	46
Finlande	45
Zaïre.....	45
Thaïlande.....	44
Argentine.....	42
Maroc	42
Lesotho	41
Soudan.....	32
Ethiopie.....	11

Ayant obtenu la majorité requise, l'Argentine, la Finlande, le Japon, le Lesotho, le Maroc, le Nicaragua, le

Soudan, la Thaïlande et le Zaïre sont élus membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (décision 1979/52).

40. M. OSMAN (Somalie) exprime les sincères félicitations de la délégation somalie à tous les membres élus au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour les réfugiés, en particulier aux membres africains dont l'élection justifie les candidatures retenues par le groupe africain et signifie un refus de la politique d'ingérence dans les affaires du continent africain pratiquée par l'Union soviétique.

41. Exerçant son droit de réponse, le représentant de la Somalie dit que, par la position qu'elle a adoptée, l'Union soviétique n'a pas seulement tenté de gêner le déroulement des travaux du Conseil, elle a aussi marqué peu d'égards pour les vœux du groupe africain. Le Conseil ne saurait tolérer l'intrusion de politiques hégémonistes dans ses délibérations. De plus, pareilles politiques violent de toute évidence les nombreuses résolutions adoptées dans les diverses instances des Nations Unies, tendant à ce que la solution des problèmes du continent africain soit laissée aux nations africaines elles-mêmes. De toute façon, les machinations des superpuissances ou de leurs satellites ne prévaudront pas contre les liens historiques unissant la Somalie et le Soudan.

42. M. GRICHTCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine), soulevant un point d'ordre, dit que les déclarations faites après un vote doivent se limiter à des explications de vote.

43. Le PRÉSIDENT fait appel à tous les orateurs pour qu'ils bornent leurs remarques à des explications de vote.

44. M. BIRIDO (Soudan) remercie tous les membres du Conseil qui ont appuyé la candidature de son pays. C'est là une expression de confiance dans les efforts entrepris par le Soudan en faveur des réfugiés et un refus sans équivoque des desseins de l'Union soviétique, dont la politique n'autorise pas ses représentants à faire la leçon à d'autres pays.

45. M. SBIHI (Maroc) remercie les délégations qui ont appuyé la candidature du Maroc dans les élections qui viennent de se dérouler; cet appui traduit clairement le respect du Conseil pour l'Afrique indépendante.

46. Le Maroc continuera à faire tout son possible pour atteindre l'objectif humanitaire qui consiste à soulager les souffrances des réfugiés.

47. M. NZUE NKOGHE (Observateur du Gabon) dit que la délégation gabonaise remercie le Président, au nom du groupe africain, pour la façon dont il a dirigé, malgré de sérieuses difficultés, le déroulement des élections qui viennent d'avoir lieu. Le résultat atteste de la sagesse du Conseil et prouve qu'il continue à aborder en toute objectivité les problèmes qui lui sont soumis.

48. M. TERREFE (Observateur de l'Éthiopie) remercie le Président pour la façon dont il a dirigé les élections en se conformant rigoureusement au règlement intérieur du Conseil et félicite tous les candidats élus au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. La délégation éthio-

pienne espère avoir l'occasion, dans l'avenir, de siéger à cet important comité.

49. La délégation éthiopienne remercie également les membres du Conseil qui lui ont exprimé leur confiance, notamment le représentant de l'Union soviétique, qui a insisté sur l'importance qu'il y avait à se conformer à tous égards au règlement intérieur du Conseil.

50. M. LUDUNGE (Observateur du Zaïre) exprime les remerciements de la délégation zaïroise au Président pour la façon dont il a dirigé les élections qui viennent de se tenir. Il remercie également le groupe africain, qui a proposé la candidature du Zaïre, et les membres du Conseil qui ont élu le Zaïre au Comité exécutif.

51. Les activités du Zaïre en faveur des réfugiés sont bien connues. Il a donné asile à un grand nombre de réfugiés et 53 000 d'entre eux ont déjà été intégrés à la vie du pays. En 1978, le Zaïre a proclamé une amnistie générale, en collaboration avec les pays voisins et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Zaïre continuera à mettre à la disposition des organes compétents du système des Nations Unies la longue expérience qu'il a acquise en matière d'assistance aux réfugiés.

52. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il est satisfait que les élections qui viennent de se tenir aient été organisées en parfaite conformité avec le règlement intérieur du Conseil, sur l'insistance de la délégation soviétique.

53. Il serait déplacé de répondre aux représentants de la Somalie et du Soudan de la façon dont ils se sont eux-mêmes exprimés. Pour ce qui est de la teneur de leurs déclarations, celles-ci constituent un mensonge flagrant et une calomnie sans fondement de la politique soviétique. La Somalie et le Soudan savent très bien, notamment le premier de ces pays, en quoi consiste réellement cette politique; la Somalie la considérait même, jusqu'à une époque très récente, d'une façon tout à fait différente de celle dont témoignent ses allégations actuelles. Les événements à venir permettront certainement au Conseil de situer dans leur vraie perspective les observations des représentants de la Somalie et du Soudan.

54. M. YU Mengjia (Chine) félicite les pays qui viennent d'être élus membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. L'élection des candidats choisis par le groupe africain, en particulier, est une justification de la volonté des pays africains de défendre leurs propres aspirations et d'appliquer le principe du respect de la souveraineté nationale. Les Etats d'Afrique ont manifesté leur ferme intention de parvenir à l'unité et leur refus de tolérer les tentatives faites de l'extérieur pour créer des divisions et des antagonismes entre eux. Les efforts déployés par une certaine superpuissance pour entraver la procédure électorale n'ont eu d'autre résultat que de révéler les intentions réelles de ce pays.

55. M. OSMAN (Somalie), exerçant son droit de réponse, prend note de l'affirmation du représentant de l'Union soviétique selon laquelle les objectifs réels de la politique soviétique sont bien connus. Cela est tout à

fait exact; toute la communauté internationale ne les connaît que trop bien.

56. M. BIRIDO (Soudan), exerçant son droit de réponse, rappelle que l'OUA, lorsqu'elle s'est réunie au Gabon en 1977, a formellement condamné toute intervention des puissances étrangères dans les affaires intérieures des pays d'Afrique.

57. C'est précisément parce que la Somalie et le Soudan connaissent les objectifs réels de la politique soviétique qu'ils lui opposent une résistance si déterminée.

ELECTIONS AU GROUPE SPÉCIAL DE TRAVAIL INTER-GOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

58. Le PRÉSIDENT propose que, puisque tous les groupes régionaux ne se sont pas encore mis d'accord sur leurs candidats, l'élection soit reportée à la reprise de la seconde session ordinaire du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 15.

39^e séance

Jeudi 2 août 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.39

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ
(PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1979/113]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution et le projet de décision qui figurent au paragraphe 12 du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/113]. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution et le projet de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Projet de résolution : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/50).

Projet de décision : Assistance au peuple palestinien

Le projet de décision est adopté (décision 1979/53).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ
(PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1979/114]

Projet de décision : Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération

nationale par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de décision qui figure au paragraphe 4 du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/114]. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de décision est adopté (décision 1979/54).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ
(PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1979/115]

Projet de résolution : Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne

3. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution qui figure au paragraphe 7 du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/115]. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/51).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ
(PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1979/117]

4. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les deux projets de résolution et les deux projets de décision

qui figurent au paragraphe 14 du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/117]. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter les deux projets de résolution et les deux projets de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Projet de résolution I : Rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/52).

Projet de résolution II : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/53).

5. M. BIRYULEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le fait que la délégation soviétique ait approuvé le projet de résolution intitulé « Fonds des Nations Unies pour l'enfance » ne signifie pas que son gouvernement assumera automatiquement l'une quelconque des obligations mentionnées au paragraphe 3 de la résolution.

Projet de décision I : Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

Le projet de décision est adopté (décision 1979/55),

Projet de décision II : Rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Le projet de décision est adopté (décision 1979/56).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (E/1979/81)

6. M. ARMENDÁRIZ ECHEGARAY (Mexique) dit qu'à la suite de la décision du Conseil il a présidé des consultations officieuses sur la question de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Des représentants des divers groupes régionaux, ainsi que des différents points de vue, ont participé à ces consultations, qui ont porté principalement sur les questions fondamentales exposées à la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale.

7. On a estimé que les trois problèmes principaux auxquels il fallait s'attaquer étaient la convocation par le Conseil de sessions consacrées à des sujets particuliers, la participation à ces sessions ainsi que les procédures à suivre, enfin les conséquences du point de vue de la réduction et de la rationalisation des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Malgré l'excellent esprit de coopération qui a présidé aux consultations, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur l'application de la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale; M. Armendáriz Echegaray a donc été autorisé à demander au Conseil d'en informer l'Assemblée générale.

8. M. KEATING (Irlande), parlant au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, dit que la Communauté attache beaucoup d'importance aux efforts déployés pour rendre le système des Nations Unies plus cohérent et efficace, tout en permettant une plus grande participation des pays en développement aux activités des Nations Unies dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

9. La Communauté est profondément déçue de ce que les consultations officieuses sur la restructuration tenues pendant la présente session n'aient abouti à aucun résultat positif, alors que le document de travail officieux établi par le Secrétariat semblait fournir une base de compromis possible en présentant, de façon équilibrée, les trois problèmes qu'il est indispensable de résoudre pour restructurer le Conseil, à savoir : les sessions consacrées à des sujets particuliers, la participation à ces sessions et la rationalisation des travaux. La Communauté, même si elle n'était pas en mesure d'approuver le document sans réserve, estimait qu'il fournissait un bon point de départ et, si les amendements aux deux premières sections proposées par le représentant de la France avaient été acceptés, un progrès important aurait été accompli. Quant à la troisième section, relative à la rationalisation, elle demandait à être précisée pour que les objectifs visés puissent être atteints. La Communauté espère qu'avec le temps il sera possible de trouver une autre approche qui se révélera plus acceptable.

10. S'agissant de la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies, le Conseil ne devrait pas rester passif; il peut contribuer de manière très importante à améliorer l'efficacité des activités entreprises non seulement par lui-même et ses organes subsidiaires, mais aussi par l'Assemblée générale et par le système des Nations Unies dans son ensemble. Il faudra à l'avenir accorder davantage d'attention à cet aspect de son rôle.

11. Se référant au premier rapport intérimaire du Secrétaire général pour 1979 concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (E/1979/81), M. Keating dit que la Communauté est déçue de constater combien l'on a peu progressé sur la voie de la restructuration. Tout en se félicitant de ce que le Conseil d'administration du PNUD ait adopté une résolution lui permettant d'apporter sa propre contribution à cet égard, elle regrette qu'aucune mesure n'ait été prise en vue de l'intégration des programmes et des fonds de développement, prévue au paragraphe 30 de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. La Communauté espère que la réforme du CAC et en particulier la création d'un comité consultatif pour les questions de fond aboutiront à une approche intégrée à l'égard des problèmes du développement. Jusqu'à présent, les rapports du CAC ont traité de cette question de façon abstraite; les rapports futurs devraient fournir des exemples concrets de mesures effectivement prises.

12. En ce qui concerne la question du système des Nations Unies, la Communauté espère qu'une décision sera prise rapidement pour donner suite aux dispositions des paragraphes 33 à 35 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, notamment au sujet des responsabilités des coordonnateurs résidents. Il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'harmonisation de

la planification et de l'évaluation des programmes; la Communauté s'inquiète des divergences d'opinion qui se sont manifestées au sein du système à cet égard, en particulier lors des réunions communes CAC/CPC. Aucun progrès réel vers la coordination interinstitutions ne sera possible sans l'entière coopération de tous les organes du système. La Communauté aurait voulu trouver quelques signes d'une telle coopération dans le rapport du Secrétaire général (E/1979/81).

13. La Communauté est consciente de l'ampleur des tâches entreprises par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et espère qu'à l'avenir il sera plus souvent en mesure de rendre compte de la manière dont le système contribue à tel ou tel aspect particulier du développement. Pour que cela soit possible, il serait peut-être approprié que les organes délibérants désignent à son intention des thèmes spécifiques, ainsi qu'il a été fait lorsqu'il a été chargé de formuler la nouvelle stratégie internationale du développement, et de préparer la Conférence des Nations Unies sur les ressources d'énergie nouvelles et renouvelables. Pour que le Directeur général soit en mesure d'accomplir un travail efficace, il doit bénéficier de la confiance et de la coopération pleine et entière du système.

14. M. JÖDAHL (Suède) dit que, depuis le début des opérations de restructuration, la délégation suédoise a pris une part active aux efforts visant à améliorer le fonctionnement des activités des Nations Unies dans les secteurs économique et social. Elle se félicite des progrès qui ont été réalisés dans l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale tout en déplorant que ces progrès n'aient pas porté sur tous les domaines. Malgré des discussions prolongées, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur des changements même limités de la structure et des tâches actuelles du Conseil et de ses organes subsidiaires. Le Conseil ne devrait pas pour autant renoncer à ses efforts mais il devrait essayer d'aborder le problème sous un angle nouveau dans l'espoir de parvenir ultérieurement à une solution.

15. M. SPROTE (République démocratique allemande), prenant la parole au nom de sa délégation ainsi que des délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste d'Ukraine, de la Pologne et de la Hongrie, déclare que ces délégations apprécient à leur juste valeur les efforts déployés par le Président des négociations officieuses pour faire avancer la question de la restructuration et estiment que ces consultations ont été utiles en dépit de l'absence de résultats concrets. Il réaffirme que les délégations au nom desquelles il a pris la parole sont prêtes à participer à l'action entreprise pour revivifier le Conseil et accroître l'efficacité de ses travaux. Leur position fondamentale à ce sujet n'a pas changé depuis qu'elle a été exposée dans la déclaration conjointe faite lors de l'adoption de la résolution 32/197, à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

16. M. TANIGUCHI (Japon) rappelle que la délégation japonaise a participé activement aux consultations officieuses sur le problème de la restructuration et souhaite féliciter leur président de ses efforts constructifs en vue de parvenir à un accord. Il formule l'espoir que, lorsque la question sera portée à l'attention de l'Assemblée générale, celle-ci pourra donner des directives au

Conseil pour lui permettre de continuer ses débats en vue de parvenir ultérieurement à une solution.

17. M. HAIDAR (Inde) dit combien il a, lui aussi, apprécié l'esprit novateur du Président des consultations officieuses, ainsi que l'appui fourni par le Secrétariat. En sa qualité de membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept, la délégation de l'Inde attache une grande importance aux opérations de restructuration, à l'issue desquelles le système des Nations Unies devait être mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement et elle regrette vivement que, malgré tous les efforts qui ont été faits, il se soit avéré impossible de parvenir à un accord. Le document établi par le Secrétariat a constitué une base utile de discussion et a permis de mettre en évidence l'existence de points d'accord effectif. Malheureusement, les formules utilisées se sont avérées inacceptables dans la dernière phase des négociations, et les tentatives faites en vue de les modifier n'ont fait qu'accentuer les divergences. De l'avis du représentant de l'Inde, la seule chose que puisse faire le Conseil est d'informer l'Assemblée générale qu'il n'a pas réussi à progresser.

18. M. BASSIN (Finlande) joint ses remerciements à ceux qui ont déjà été exprimés au Président des consultations officieuses. La délégation finlandaise partage le sentiment général d'insatisfaction en constatant qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur les questions visées à la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. Le représentant de la Finlande tient à souligner qu'il existe un nombre considérable de questions évoquées dans les autres parties de l'annexe à la résolution, notamment dans la section V, à propos desquelles les progrès ont été lents et sur lesquelles il conviendrait de faire porter le maximum d'efforts à l'avenir. La délégation finlandaise compte que le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale jouera un rôle prééminent dans ces efforts, auxquels le Conseil pourrait lui aussi apporter une contribution importante.

19. Le PRÉSIDENT pense que, compte tenu de la déclaration faite par le représentant du Mexique, le Conseil voudra peut-être décider ce qui suit :

a) Informer l'Assemblée générale qu'il n'a pas pu parvenir à un accord sur la mise en œuvre de la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale;

b) Prendre acte du premier rapport intérimaire du Secrétaire général pour 1979 concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (E/1979/81) établi en application de la résolution 33/202 de l'Assemblée générale, en date du 29 janvier 1979, et le transmettre à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session; et

c) Autoriser le Secrétaire général à présenter le deuxième rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/57).

20. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a terminé l'examen du point 16 de l'ordre du jour.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) [E/1979/31]

21. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur la note du Secrétaire général concernant la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/1979/31) et en particulier sur le paragraphe 7 de ce document, dans lequel le Secrétaire général informe le Conseil qu'il entend désigner Mme Delphine Tsanga (République-Unie du Cameroun) comme Président du Conseil d'administration.

22. Le Président demande au Conseil s'il souhaite adopter un projet de décision concernant la désignation, comme membres du Conseil d'administration, des dix personnes proposées par le Secrétaire général au paragraphe 6 de sa note.

Le projet de décision est adopté (décision 1979/58).

23. Le PRÉSIDENT annonce les résultats du tirage au sort destiné à déterminer la durée du mandat des membres du Conseil d'administration : les trois premiers dont le nom a été tiré au sort, qui auront un mandat d'un an, sont M. Esque Guerrero (République dominicaine), Mme Lily Monze (Zambie) et Mme Irene Tinker (Etats-Unis d'Amérique); les trois suivants, qui auront un mandat de deux ans, sont Mme Marcelle Devaud (France), Mme Aziza Hussein (Egypte) et Mme Nobuko Takahashi (Japon), les quatre autres membres, qui auront un mandat de trois ans, sont Mme Gulzar Bano (Pakistan), Mme Ester Boserup (Danemark), Mme Vilma Espín (Cuba) et Mme Vida Tomsic (Yougoslavie).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération en matière de développement industriel

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/120]

24. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution et les deux projets de décision qui figurent au paragraphe 9 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/120]. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution et les deux projets de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Projet de résolution : Coopération en matière de développement industriel

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/54).

Projet de décision I : Rapport du Conseil du développement industriel

Le projet de décision est adopté (décision 1979/59).

Projet de décision II : Rapport sur les préparatifs de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Le projet de décision est adopté (décision 1979/89).

25. M. HAIDAR (Inde) fait observer que, bien qu'il soit indiqué au paragraphe 7 de l'état des incidences (E/1979/C.1/L.5/Rev.1/Add.1) sur le budget-programme du projet de résolution qui vient d'être adopté que, lorsque le Conseil du développement industriel a pris sa décision relative au système de consultations, il était informé du coût total à prévoir, il existe en fait un très grand écart entre les chiffres qui ont été présentés au Conseil du développement industriel et ceux qui sont maintenant présentés au Conseil économique et social. Le projet de résolution lui-même tend à prier l'Assemblée générale d'inscrire les ressources adéquates nécessaires pour le système de consultations au budget-programme, dans les limites des ressources budgétaires globales de l'ONU, telles qu'elle les arrêtera à sa trente-quatrième session. Si les estimations actuelles sont très inférieures à celles que le Conseil du développement industriel avait initialement jugé nécessaires, cela s'explique par la politique de modération budgétaire dont il est question au paragraphe 8 du document E/1979/C.1/L.5/Rev.1/Add.1; toutefois la délégation indienne pense que le projet de résolution non seulement autorise mais encourage l'Assemblée générale à déterminer quelles ressources seraient adéquates pour les activités en question, et le représentant de l'Inde formule l'espoir que l'Assemblée générale examinera le problème à fond, de manière réaliste et constructive, lorsqu'elle en sera saisie.

26. M. BIRYULEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) réitère la déclaration faite par la délégation soviétique au Premier Comité (économique) lors de l'adoption du projet de résolution (E/1979/C.1/SR.21, par. 54).

27. M. BIRIDO (Soudan) appuie les observations faites par le représentant de l'Inde à propos de l'écart existant entre les chiffres dont le Conseil est actuellement saisi et ceux que le Conseil du développement industriel a envisagés lorsqu'il a pris sa décision. A sa treizième session, le Conseil du développement industriel a invité l'Assemblée générale à prévoir des ressources financières adéquates pour l'exécution des divers projets adoptés par lui, et le représentant du Soudan exprime l'espoir qu'il sera possible de présenter la question à l'Assemblée générale de telle manière que celle-ci puisse prévoir les fonds nécessaires.

28. M. DARSA (Indonésie) approuve le point de vue exprimé par le représentant de l'Inde. La délégation indonésienne pense que la question des prévisions budgétaires devrait être examinée lors de la prochaine session de l'Assemblée générale et espère que le Directeur exécutif de l'ONUDI procédera aux consultations nécessaires avec le Secrétaire général, compte tenu de l'écart considérable que l'on a pu constater entre les diverses estimations.

29. M. CARTER (Barbade) souscrit aux observations du représentant de l'Inde. Il espère que, lorsque l'Assemblée générale étudiera la question, le Directeur exécutif de l'ONUDI sera consulté au sujet des prévisions budgétaires intéressant son organisation.

30. M. KEATING (Irlande) tient à souligner, au nom de la délégation irlandaise et de plusieurs autres délégations, qu'elles ont accepté le paragraphe 7 du projet de résolution relatif à la coopération en matière de développement industriel, tel qu'il est libellé et tel qu'il a été négocié.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Problèmes alimentaires

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/124]

31. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution et le projet de décision figurant au paragraphe 7 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/124]. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution et le projet de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Projet de résolution : Objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour 1981-1982

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/55).

Projet de décision : Quatrième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire

Le projet de décision est adopté (décision 1979/60).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/118]

Projet de résolution : Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

32. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution figurant au paragraphe 6 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/118]. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/56).

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Contrôle et limitation de la documentation (*fin*) [E/1979/94 et Add.1 et 2, E/1979/L.55]

33. Le PRÉSIDENT demande au Conseil s'il souhaite adopter le projet de résolution concernant le contrôle et la limitation de la documentation (E/1979/L.55) qu'il a proposé à l'issue des consultations officieuses sur le sujet.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/69).

34. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a terminé l'examen du point 24 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 40.

40^e séance

Vendredi 3 août 1979, à 15 h 35.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.40

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1979/116 ET ADD.1 ET 2]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les quatre projets de résolution et les trois projets de décision figurant au paragraphe 31 du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/116], que le Comité a adoptés sans procéder à un vote. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter sans procéder à un vote lesdits projets de résolution et projets de décision.

Projet de résolution I : Année internationale de l'enfant

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/57).

Projet de résolution II : Mesures à prendre après le tremblement de terre du Monténégro (Yougoslavie)

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/58).

Projet de résolution III : Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/59).

*Projet de résolution IV : Mesures à prendre
à la suite des inondations à la Jamaïque*

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/60).

*Projet de décision I : Rapport
de l'Organisation mondiale du tourisme*

Le projet de décision est adopté (décision 1979/61).

*Projet de décision II : Programme
climatologique mondial*

Le projet de décision est adopté (décision 1979/62).

*Projet de décision III : Année mondiale
des communications*

Le projet de décision est adopté (décision 1979/63).

2. M. CHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) réaffirme la position prise par sa délégation dans les déclarations qu'elle a faites devant le Troisième Comité (programme et coordination) lors de l'adoption du projet de résolution I (E/1979/C.3/SR.14, par. 25) et du projet de résolution III (E/1979/C.3/SR.15, par. 27 et 28), telles qu'elles figurent dans les comptes rendus analytiques des séances du Comité.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des transports et des communications en Afrique

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/122]

*Projet de résolution : Décennie des Nations Unies pour
les transports et les communications en Afrique,
1978-1988*

3. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution figurant au paragraphe 9 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/122], que le Comité a adopté sans procéder à un vote. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution sans procéder à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/61).

4. M. BIRYULEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que sa délégation a fait connaître sa position devant le Premier Comité (économique). Elle a appuyé le projet de résolution dans l'intérêt des pays d'Afrique. Plusieurs points restent cependant obscurs et les incidences financières en particulier, telles qu'elles sont indiquées au paragraphe 2 du dispositif, appellent une étude plus approfondie. La délégation soviétique réserve son droit de soulever la question devant l'Assemblée générale.

5. M. NAUMANN (République démocratique allemande) dit que sa délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution dont elle appuie les principales dispositions. Elle se réserve le droit de revenir sur certaines questions budgétaires figurant dans la com-

munication présentée en vertu de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1979/C.1/L.4/Add.1) devant la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Calendrier des conférences (*fin*) [E/1979/L.57]

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1979/112 ET ADD.1]

Projet de décision : Calendrier des conférences et des réunions

6. Le PRÉSIDENT demande si le Conseil souhaite adopter le projet de décision figurant à la première page du document E/1979/L.57, qui a été proposé en son nom à la suite de consultations officieuses sur les recommandations formulées par le Troisième Comité (programme et coordination) dans son rapport (E/1979/112).

Le projet de décision est adopté (décision 1979/81).

7. Le PRÉSIDENT rappelle que, comme on l'a dit lors des discussions officieuses avec les chefs de délégation, il considère que l'adoption de la décision, en particulier de son alinéa c, ne porte en rien atteinte aux décisions prises antérieurement par le Conseil et l'Assemblée générale, telles qu'elles ressortent du calendrier révisé des conférences.

8. M. DAVENPORT (Irlande), prenant la parole au nom des pays membres de la Communauté économique européenne, note avec satisfaction les importantes décisions que le Conseil a prises au sujet du calendrier des conférences, de la réforme de la durée des réunions et du contrôle et de la limitation de la documentation, telles qu'elles apparaissent dans les documents E/1979/L.55 et E/1979/L.57. M. Davenport se félicite de ces initiatives qui, à son avis, aboutiront à une plus grande efficacité et faciliteront le processus de prise de décisions tout en le rendant plus fructueux. En s'associant à ces décisions, le représentant de l'Irlande tient à bien préciser que, comme le montre le calendrier des conférences adopté, elles ne portent en rien atteinte à celles qui ont déjà été prises pendant l'année en cours touchant les activités des divers organes associés, non plus qu'à la base juridique selon laquelle ces organes fonctionnent.

9. M. STIBRAVY (Etats-Unis d'Amérique) se réfère à la proposition faite par sa délégation devant le Troisième Comité (programme et coordination) et lors des discussions officieuses tendant à ce que le Conseil ne tienne qu'une session par an, de préférence au Siège de l'ONU à New York. Il se félicite de la décision prise de réduire la durée des sessions futures du Conseil mais reste d'avis que, dans les conditions présentes, le Conseil devrait s'acquitter de sa tâche lors d'une seule session annuelle. A son avis, selon la pratique actuelle et même selon celle qui est prévue par les décisions que l'on vient de prendre, les ressources humaines et financières requises pour les sessions du Conseil sont loin d'être utilisées à pleine capacité. Cette situation ne peut que nuire à la réputation du Conseil économique et

social de l'Organisation des Nations Unies et des participants aux sessions.

10. M. JÓDAHL (Suède) dit que sa délégation a émis l'avis, devant le Troisième Comité (programme et coordination) et lors des discussions officieuses, qu'il fallait envisager la possibilité pour le Conseil de ne tenir qu'une session ordinaire par an ou, à la rigueur, de tenir une brève session avant la session d'été ou de prolonger la session d'organisation au cas où il y aurait à examiner des questions urgentes. La délégation suédoise maintient ces vues et espère que le Conseil reviendra à l'occasion sur la question de l'amélioration de l'organisation et du calendrier des réunions et en tiendra compte.

11. M. BAUCHARD (France) estime qu'il serait prématuré à l'heure actuelle d'envisager la possibilité pour le Conseil de ne tenir qu'une session par an. La question devrait être examinée dans le cadre de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

12. M. SPRÖTE (République démocratique allemande), M. ZVEZDINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. SHERIFIS (Chypre) partagent l'avis du représentant de la France.

Projet de décision : Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

13. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de décision recommandé par le Troisième Comité (programme et coordination) au paragraphe 6 de l'additif à son rapport (E/1979/112/Add.1). En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de décision sans vote.

Le projet de décision est adopté (décision 1979/82).

Rapports portés à l'attention du Conseil

RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DES NORMES RELATIVES AUX CONTENEURS UTILISÉS DANS LE TRANSPORT INTERNATIONAL MULTIMODAL (TD/B/734)

RAPPORT DU GROUPE PRÉPARATOIRE INTERGOUVERNEMENTAL POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION SUR LE TRANSPORT INTERNATIONAL MULTIMODAL (E/1979/96)

Le Conseil prend acte du rapport contenu dans le document TD/B/734 (décision 1979/84).

Le Conseil prend acte du rapport contenu dans le document E/1979/96 et décide de le transmettre, avec les documents qui y sont mentionnés, à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session (décision 1979/83).

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION SUR LES DÉPENSES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES RELATIVES AUX PROGRAMMES

14. Le PRÉSIDENT dit que le rapport du Comité administratif de coordination sur les dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes sera présenté au Conseil à la reprise de sa session.

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (E/1979/95)

15. Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil que, dans la section II de la résolution 1623 (LI) du Conseil, en date du 30 juillet 1971, il avait été décidé que le rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés serait transmis à l'Assemblée générale sans débat, à moins que le Conseil n'en décide autrement à la demande expresse d'un ou de plusieurs de ses membres ou du Haut Commissaire lui-même, au moment de l'adoption de l'ordre du jour. Etant donné qu'aucune demande n'a été reçue dans ce sens, le Président propose que le Conseil décide de transmettre le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/1979/95) à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/85).

Récapitulation des estimations relatives aux incidences qu'auront sur le budget-programme les résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1979 (E/179/L.54)

16. Le PRÉSIDENT propose au Conseil de prendre acte du rapport qui fait l'objet du document E/1979/L.54.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/86).

17. M. BIRYULEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation est préoccupée par les incidences financières des résolutions et décisions que le Conseil a adoptées lors de ses première et seconde sessions ordinaires de 1979. L'étendue des incidences financières ressort du document E/1979/L.54, lequel montre qu'elles s'élèvent déjà à quelque 3 millions de dollars. La délégation soviétique estime qu'il n'est pas normal de grever ainsi le budget ordinaire des Nations Unies. Malgré les résolutions de l'Assemblée générale, le Conseil continue de prendre des décisions qui ne peuvent qu'alourdir le budget ordinaire.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REPRISSE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979 (E/1979/L.53)

18. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la note du Secrétariat relative à l'organisation des travaux de la reprise de la seconde session ordinaire de 1979 (E/1979/L.53).

19. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) appelle l'attention des délégations sur la procédure proposée au paragraphe 3 du document E/1979/L.53, qui donne la liste des questions que le Conseil pourrait souhaiter transmettre directement à l'Assemblée générale. La liste des questions à traiter à la reprise de la seconde session ordinaire figure au paragraphe 4.

20. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'observations, il considérera que le Conseil accepte d'autoriser le Secrétaire général à transmettre directement à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, les documents mentionnés au paragraphe 3 du document E/1979/L.53.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/87).

RATIONALISATION DES PROCÉDURES ET DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/34/320)

21. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à adopter la décision suivante :

« Le Conseil économique et social prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général intitulé « Rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale » (A/34/320) et confirme qu'il a été dûment pris note dudit rapport à sa seconde session ordinaire de 1979, comme le Secrétaire général en a exprimé le désir; le Conseil suivra les décisions que l'Assemblée générale pourra prendre en la matière. »

Il en est ainsi décidé (décision 1979/88).

22. Le PRÉSIDENT annonce qu'il va suspendre la séance jusqu'à ce que les autres documents aient été distribués dans toutes les langues de travail.

La séance est suspendue à 16 h 10; elle est reprise à 17 h 25.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale (*fin*) [E/1979/121 et Add.1, E/1979/L.49 à 51]

23. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur les incidences qu'auront sur le budget-programme les recommandations formulées par le Premier Comité (économique) au sujet des rapports de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1979/L.49), de la Commission économique pour l'Afrique (E/1979/L.50) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/1979/L.51).

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/121 ET ADD.1]

24. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les trois projets de résolution et les trois projets de décision figurant au paragraphe 22 de la deuxième partie du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/121/Add.1] et que le Comité a adoptés sans procéder à un vote. Le Conseil ayant déjà adopté (36^e séance) le projet de décision I figurant dans le document E/1979/121, le Président dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter sans procéder à un vote les trois projets de résolution et les projets de décision restants.

Projet de résolution I : Amendement du mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : admission de Fidji et des îles Salomon en qualité de membres de la Commission et admission des Nouvelles-Hébrides et de Nioué en qualité de membres associés de la Commission

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/62).

Projet de résolution II : Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine sur les travaux de sa dix-huitième session

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/63).

Projet de résolution III : Coopération régionale et développement

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/64).

Projet de décision II : Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe

Le projet de décision est adopté (décision 1979/70).

Projet de décision III : Rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Le projet de décision est adopté (décision 1979/71).

Projet de décision IV : Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique

Le projet de décision est adopté (décision 1979/72).

25. M. ZVEZDINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que, selon le paragraphe 11 du document E/1979/121/Add.1, sa délégation aurait fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution relatif à la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1979/L.49). Or, en réalité, la délégation soviétique n'a pas fait de déclaration à ce moment-là.

26. Le PRÉSIDENT dit que le Secrétariat tiendra compte de l'observation du représentant de l'URSS et apportera les rectifications voulues au compte-rendu.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Ressources naturelles

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/125]

27. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les sept projets de résolution et les cinq projets de décision figurant au paragraphe 29 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/125].

Projet de résolution I : Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

28. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution I que le Comité a adopté sans procéder à un vote. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/65).

Projet de résolution II : Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

29. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution II que le Comité a adopté par 31 voix contre zéro, avec cinq abstentions.

30. M. PONCET (France) appelle l'attention sur la recommandation figurant au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution II concernant la constitution d'un organe préparatoire intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Sa délégation pense que le mot « designate » dans le texte anglais, est préférable au mot « constituer » dans le texte français, lequel devrait être modifié pour se conformer à la version anglaise.

Par 37 voix contre zéro, avec cinq abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 1979/66).

31. M. MAKOURINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande qu'il soit fait état, dans le compte rendu analytique, de la déclaration faite au nom des délégations de l'Union soviétique, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République démocratique allemande, de la Pologne et de la Hongrie, lors de l'adoption du projet de résolution II par le Comité.

32. M. DOH (Observateur de la Côte d'Ivoire) réaffirme la position prise par sa délégation dans la déclaration qu'elle a faite au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept lorsque le Comité s'est prononcé sur le projet de résolution II, à savoir que ce vote ne doit pas être considéré comme préjugant en rien les décisions relatives à la désignation du Comité des ressources naturelles en tant que comité préparatoire et que l'Assemblée générale doit être libre de désigner un organe préparatoire si elle le souhaite.

33. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les projets de résolution III à VII et les projets de décision I à V, que le Comité a adoptés sans procéder à un vote. En l'absence d'objections il considérera que le Conseil souhaite adopter les cinq projets de résolution restants et les cinq projets de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Projet de résolution III : Arrangements institutionnels aux fins de la coopération internationale à l'échelon régional en application du Plan d'action de Mar del Plata

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/67).

Projet de résolution IV : Arrangements institutionnels aux fins de la coopération internationale pour l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/68).

Projet de résolution V : Exécution du Plan d'action de Mar del Plata et suite à y donner

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/70).

Projet de résolution VI : Perspectives de mise en valeur des matières premières minérales utilisées dans l'industrie des engrais

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/71).

Projet de résolution VII : Normalisation des définitions et de la terminologie des ressources minérales

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/72).

Projet de décision I : Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa troisième session extraordinaire

Le projet de décision est adopté (décision 1979/77).

Projet de décision II : Ordre du jour provisoire de la septième session du Comité des ressources naturelles

Le projet de décision est adopté (décision 1979/78).

Projet de décision III : Rapport du Président du Comité des ressources naturelles sur les travaux du Comité à sa sixième session

Le projet de décision est adopté (décision 1979/79).

Projet de décision IV : Rapport sur les mesures complémentaires et l'application du Plan d'action de Mar del Plata

Le projet de décision est adopté (décision 1979/80).

Projet de décision V : Etude de la Banque mondiale sur la production de pétrole des pays en développement

Le projet de décision est adopté (décision 1979/90).

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies (suite)

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [fin] (E/1979/116/ADD.1 ET 2)

34. Le PRÉSIDENT note que les deuxième et troisième parties du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/116/Add.1 et 2] ne sont pas encore disponibles en russe. Il remercie les délégations de langue russe d'avoir accepté que le Conseil examine néanmoins ces parties du rapport.

35. Le Président invite le Conseil à examiner le projet de résolution et les cinq projets de décision figurant au paragraphe 35 du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/116/Add.1] qui, tous, ont été adoptés par le Comité sans qu'il soit procédé à un vote. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution et les cinq projets de décision sans qu'il soit procédé à un vote.

Projet de résolution : Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique : rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/73).

Projet de décision I : Années internationales et anniversaires

Le projet de décision est adopté (décision 1979/64).

Projet de décision II : Désignation d'une année internationale de la science et de la technique au service du développement

Le projet de décision est adopté (décision 1979/65).

Projet de décision III : Rapport du Comité du programme et de la coordination

Le projet de décision est adopté (décision 1979/66).

Projet de décision IV : Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies

Le projet de décision est adopté (décision 1979/67).

Projet de décision V : Application des accords régissant les relations de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique

Le projet de décision est adopté (décision 1979/68).

36. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution et le projet de décision figurant au paragraphe 15 du rapport du Troisième Comité (programme et coordination) [E/1979/116/Add.2] que le Comité a adoptés sans procéder à un vote. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter sans procéder à un vote le projet de résolution et le projet de décision.

Projet de résolution : Protection du consommateur

Le projet de résolution est adopté (résolution 1979/74).

Projet de décision : Coopération et information dans le domaine de la jeunesse

Le projet de décision est adopté (décision 1979/69).

37. M. CHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) réaffirme la position prise par sa délégation dans la déclaration qu'elle a faite devant le Troisième Comité (programme et coordination) lorsque cet organe s'est prononcé sur les projets de résolution et les projets de décision figurant dans les deuxième et troisième parties du rapport à l'étude.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Sociétés transnationales (E/1979/123 et E/1979/L.56)

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1979/123]

Projet de résolution : Activités des sociétés transnationales en Afrique australe et collaboration de ces sociétés avec les régimes racistes minoritaires de cette région

38. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution figurant au paragraphe 15 du rap-

port du Premier Comité (économique) [E/1979/123]. Le Comité a adopté ce projet de résolution, à la suite d'un vote par appel nominal, par 27 voix contre 4, avec 7 abstentions. Le Président invite donc le Conseil à procéder au vote par appel nominal sur ce texte. Il remercie, au nom du Conseil, les délégations de langue russe d'avoir accepté que le Conseil procède ainsi bien que le texte russe du document E/1979/123 ne soit pas encore disponible.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Maroc, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Maroc, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Sénégal, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, Trinité-et-Tobago, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Zambie, Algérie, Argentine, Barbade, Brésil, Chine, Colombie, Chypre, Equateur, République démocratique allemande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamaïque, Lesotho, Malte, Mexique.

Votent contre : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, France, Allemagne, République fédérale d'.

S'abstiennent : Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Espagne, Suède, Finlande, Irlande, Italie, Japon.

Par 36 voix contre 4, avec 8 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 1979/75).

39. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner également le projet de décision I figurant au paragraphe 15 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1979/123] ainsi que les projets de décision II, III et IV figurant à l'annexe de ce rapport, que le Comité a approuvés sans qu'il soit procédé à un vote. Les incidences sur le budget-programme du projet de décision I figurent dans le document E/1979/L.56.

40. En l'absence d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite adopter sans procéder à un vote les quatre projets de décision.

Projet de décision I : Travaux futurs du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite; code de conduite des sociétés transnationales et accord international sur les paiements illicites

Le projet de décision est adopté (décision 1979/73).

Projet de décision II : Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission des sociétés transnationales

Le projet de décision est adopté (décision 1979/74).

Projet de décision III : Rapport de la Commission des sociétés transnationales

Le projet de décision est adopté (décision 1979/75).

Projet de décision IV : Rapport du Comité chargé de l'élaboration d'un accord international sur les paiements illicites

Le projet de décision est adopté (décision 1979/76).

41. M. DAVENPORT (Irlande), prenant la parole pour expliquer son vote, rappelle la déclaration faite par sa délégation au nom des Etats Membres de la Communauté économique européenne lorsque le Premier Comité (économique) s'est prononcé sur le projet de résolution figurant au paragraphe 15 du document E/1979/123 (E/1979/C.1/SR.22, par. 43). Ces pays, malgré leur opposition bien connue à la pratique de l'*apartheid* et de la discrimination raciale, n'ont pu appuyer le projet de résolution, car ils ont estimé que certaines des mesures qu'il prévoyait n'étaient pas de nature à assurer la réalisation des objectifs visés et que le Conseil n'avait pas qualité pour prendre des décisions qui pourraient porter atteinte aux travaux d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

42. M. JÖDAHL (Suède), prenant la parole pour expliquer son vote, dit que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution relatif aux sociétés transnationales pour les raisons qu'elle a indiquées (*ibid.*, par. 44) lorsque le projet de résolution a été mis aux voix au Premier Comité (économique).

43. M. XIFRA (Espagne), prenant la parole pour expliquer son vote, réaffirme les vues que sa délégation a exprimées (*ibid.* par. 49) lorsque le Premier Comité (économique) s'est prononcé sur le projet de résolution.

44. M. STIBRAVY (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole pour expliquer son vote, dit que sa délégation a voté contre le projet de résolution pour les raisons qu'elle a indiquées pendant la cinquième session de la Commission des sociétés transnationales.

Déclaration du Président

45. Le PRÉSIDENT fait observer que la session s'est tenue à un moment où les relations internationales traversaient une phase critique. La situation économique mondiale est sombre, et ses chances d'amélioration dans l'avenir proche sont faibles. Les négociations internationales ont progressé lentement et irrégulièrement et, comme le Secrétaire général l'a souligné, il faut que le dialogue prenne un nouvel élan. Toutes les délégations ont reconnu dès le début la nécessité d'une réflexion commune, de franches discussions et d'une approche nouvelle, et la session s'est révélée riche de substance et stimulante, caractérisée par des débats d'un niveau élevé.

46. Le Président partage la crainte générale que la période de transition jusqu'au début des années 80 ne soit pas facile. L'année 1978 n'a pas été bonne pour l'économie mondiale, et le rythme du développement s'en est durement ressenti; pour l'immédiat, les perspectives sont à un ralentissement plutôt qu'à une accélération, et l'analyse présentée par le FMI donne à penser que les économies industrialisées continueront probablement de connaître un taux d'inflation élevé.

47. Une mesure d'accord s'est dégagée du diagnostic de la situation présente. Les difficultés prolongées que connaissent les économies des pays en développement se traduisent par la persistance d'un niveau élevé de chômage et d'inflation et par une incertitude généralisée. Les taux de croissance de ces pays demeureront sans doute trop faibles dans l'avenir immédiat pour communiquer à l'économie mondiale une impulsion suffisante.

La demande d'importation restera vraisemblablement apathique, et les pays donateurs ont fait ressortir qu'il leur était difficile d'accroître leur aide publique au développement. De plus en plus on reconnaît que les difficultés ont des causes profondes et que, si l'on veut les surmonter, des choix difficiles s'imposeront.

48. Les pays en développement, notamment ceux qui sont importateurs de pétrole, ont vu leur taux de croissance moyen tomber à 4 p. 100; leurs termes de l'échange ne cessent de se dégrader; le déficit de leur compte courant s'accroît rapidement; leur potentiel d'exportation est restreint par le protectionnisme des marchés développés, et le service de leur dette grève de plus en plus lourdement leurs recettes. Ces pays supportent une part disproportionnée de la charge mondiale du réaménagement des structures et ne parviennent guère à améliorer les conditions de vie de leur population. L'écart entre pays développés et pays en développement demeure aussi grand que jamais. Comme l'indique l'*Etude sur l'économie mondiale, 1978*, l'évolution économique des pays en développement reste liée à celle de l'économie mondiale et aura gravement à souffrir de la persistance du ralentissement dans les pays développés.

49. Le Conseil a reconnu que les multiples liens d'interdépendance qui existent entre les économies appellent la recherche de solutions communes et que des changements majeurs dans l'ordre international s'imposent. Il est désormais manifeste que les pays développés ne sont plus en mesure de donner l'élan voulu à la croissance économique comme ils l'ont fait dans les années 50 et 60. Par ailleurs, nombre de délégations ont fait valoir que les pays en développement, malgré leurs besoins et leur potentiel immenses, ne sont pas en état de prendre la relève pour devenir le moteur de l'économie mondiale, à cause des déséquilibres et des inégalités qui caractérisent le système international actuel. La restructuration de l'économie mondiale et une transformation fondamentale des relations économiques internationales apparaissent donc aux yeux de beaucoup comme les seuls moyens d'échapper à ce cercle vicieux. Des délégations ont soutenu qu'il serait dans l'intérêt des pays développés d'adopter une politique économique intérieure et étrangère plus éclairée de façon à tirer pleinement parti de la capacité de production des pays en développement; le progrès des négociations internationales et la participation accrue des pays en développement au processus international de prise de décisions ont été considérés par nombre de pays comme la seule possibilité d'atteindre les objectifs du développement.

50. Il est donc normal que le débat ait porté essentiellement sur l'état de ces négociations et que de vives préoccupations aient été exprimées quant aux médiocres résultats obtenus devant des tribunes telles que le GATT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session et le Comité plénier. L'efficacité du dialogue Nord-Sud a été mise en question, et de nombreux appels ont été lancés aux pays développés pour qu'ils raffermissent leur volonté politique et se montrent plus disposés à aboutir à des résultats concrets. Quant aux négociations futures, on a fait mention pendant la session de la proposition formulée par la réunion ministérielle des pays non alignés, selon laquelle elles devraient être entreprises sur une base globale au sein du système des Nations Unies

— proposition qui sera examinée à la prochaine réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

51. Presque toutes les délégations ont jugé cruciale la question de l'énergie. Plusieurs pays, notamment les pays en développement importateurs de pétrole, ont exposé les problèmes qu'ils rencontraient pour adapter leur économie aux prix plus élevés de l'énergie et pour organiser la transition vers l'emploi de nouvelles sources d'énergie. Ils ont reconnu que le problème présentait un caractère à la fois mondial et à long terme et appelait une action concertée. L'importance de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été soulignée à maintes reprises, et de nombreuses délégations ont appuyé l'idée, formulée par le Secrétaire général, d'une participation accrue du système des Nations Unies aux efforts déployés dans le domaine de l'énergie. Quelques délégations ont exprimés l'espoir que des contacts directs s'établiraient entre les producteurs et les consommateurs de pétrole. Les pays en développement qui sont à la fois producteurs et consommateurs ont déclaré que la question de l'énergie ne pouvait pas être examinée indépendamment des autres aspects de la coopération économique internationale. Les difficultés actuelles dans le domaine de l'énergie pourraient ainsi contribuer à donner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud et inciter fortement les intéressés à examiner toutes les possibilités d'action qui s'offrent, en particulier en faveur des pays en développement importateurs de pétrole.

52. Les problèmes d'aménagement des structures dans le domaine industriel et commercial ont aussi longuement retenu l'attention. Les pays en développement et les pays socialistes ont fait ressortir les conséquences défavorables pour leur économie des mesures protectionnistes prises par les pays développés à économie de marché. Bien que ces derniers aient insisté sur le caractère limité et provisoire de ces mesures, on a souligné à maintes reprises que ces pays avaient largement profité des échanges commerciaux de produits manufacturés avec les pays en développement. La déception éprouvée par les pays en développement devant les résultats de la dernière série de négociations commerciales s'est manifestée, de même que l'intention de ces pays de réclamer de nouvelles négociations avant d'accepter les résultats de la présente série. Les barrières commerciales semblent constituer un obstacle majeur à l'aménagement des structures dans l'économie mondiale, entravant à la fois des changements dans les pays développés et l'industrialisation des pays en développement. Des politiques d'aménagement des structures sont donc de toute évidence nécessaires pour relancer les activités industrielles dans les pays développés, modérer les effets de l'accroissement des exportations des pays en développement et améliorer les perspectives économiques mondiales.

53. En ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, on a appelé l'attention, au cours du débat, sur la situation alimentaire très précaire existant dans un grand nombre de pays en développement, et l'évaluation du Directeur général de la FAO, qui prévoit une diminution probable de 6 p. 100 de la production de blé et de céréales secondaires pour l'année en cours, a suscité de vives préoccupations. Des politiques appropriées d'aide

alimentaire et de sécurité alimentaire continuent donc de présenter une importance capitale, et l'on a souligné qu'il importait d'appuyer le plan en cinq points présenté par le Directeur général de la FAO comme mesure intérimaire pour assurer la sécurité alimentaire mondiale. Mais à longue échéance, il faut qu'une part plus grande soit faite au développement agricole dans la stratégie internationale du développement, de façon à renforcer l'indépendance économique des pays en développement; à cet égard, la reconstitution en temps opportun des ressources du FIDA peut être d'une importance particulière.

54. Le Président partage l'avis, maintes fois exprimé pendant la session, que le progrès de la science et de la technique est au cœur de la transformation des structures industrielles, de la productivité agricole et du développement général. La prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement offrira une occasion unique de relancer le dialogue Nord-Sud et d'améliorer la coopération internationale en vue de favoriser des progrès scientifique et techniques rapides dans les pays en développement.

55. L'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement offre la possibilité d'étudier toutes ces politiques, mais les maigres résultats auxquels le Comité préparatoire est parvenu jusqu'à présent sont inquiétants. Comme l'a rappelé son président, il n'a pas même pu réussir à s'entendre sur un plan général, même partiel, pour la stratégie, et de gros problèmes portant sur la conception même de la stratégie subsistent encore. Le Président espère que les débats du Conseil auront contribué à surmonter les divergences de vues touchant les objectifs de la stratégie et à créer le climat de confiance et de coopération constructive qui est indispensable si l'on veut pouvoir agir dans les délais prévus.

56. Plusieurs déclarations faites pendant la session ont jeté une lumière nouvelle sur les difficultés auxquelles on devra faire face pendant les années 80. Il ressort de l'analyse établie par la Banque mondiale dans son *Rapport sur le développement dans le monde, 1979* que, pour que les pays en développement atteignent au cours des années 80 un taux de croissance économique de 5,6 p. 100 — malgré lequel on compterait toujours à la fin du siècle des centaines de millions d'individus vivant dans un dénuement total —, un net renversement des tendances actuelles serait nécessaire, et il faudrait notamment que les pays développés réalisent un taux de croissance plus élevé et que les politiques commerciales et les politiques d'aide soient sensiblement améliorées. Compte tenu des exigences pressantes du développement qui apparaîtront d'ici à la fin du siècle, la reprise de la croissance dans les pays développés ne peut être ni une condition préalable à des principes d'action ni une contrainte absolue imposée à la croissance des pays en développement. Les principes d'action qui sont nécessaires, surtout dans les domaines des échanges commerciaux et du transfert des ressources, sont désormais bien connus et ont été rappelés au cours des débats tant par les délégations que par les chefs de secrétariat des institutions spécialisées : il faut surmonter les pressions protectionnistes et faire progresser la libération des échanges; il faut accroître les transferts de ressources et améliorer sensiblement les conditions dans lesquelles sont

acheminés les courants de capitaux à moyen terme et à long terme. Comme beaucoup l'ont souligné, le désarmement pourrait aussi libérer des ressources qui permettraient d'accroître ces courants.

57. Il a été confirmé à la présente session du Conseil, qu'il fallait poursuivre le dialogue Nord-Sud et faire preuve, de tous les côtés, d'une volonté politique renouvelée. Le niveau élevé du débat général a montré que le Conseil continuait d'être un point de rencontre très utile et jouait un rôle important.

58. Résumant ce qu'a fait le Conseil pour s'acquitter de ses tâches et donner suite aux idées et aux pratiques nouvelles, pour aider l'ensemble du système des Nations Unies et pour remplir le rôle particulier qu'il lui a été confié au sein de l'ONU dont il est un des organes principaux, le Président dit que le système s'est élargi au-delà des limites initialement envisagées par les auteurs de la Charte des Nations Unies. Quoiqu'il en soit, il est manifestement nécessaire de préserver l'intégrité de la Charte et de veiller à ce que les modifications éventuelles ne dépassent pas le cadre de ses dispositions et respectent ses limites. Le Conseil a le devoir de concilier les deux tendances, parfois contradictoires.

59. En 1977, l'Assemblée générale, dans sa résolution 32/197, a fait un impressionnant effort pour adapter les secteurs économique et social aux circonstances nouvelles et changeantes, et bon nombre des idées sur la restructuration contenues dans ce texte ont ensuite été mises en pratique. Toutefois, le Conseil lui-même et ses organes subsidiaires ont résisté à la réforme et à la restructuration. Les efforts considérables déployés depuis deux ans pour faire accepter au Conseil les sages dispositions de la résolution 32/197 lui ont permis de mieux percevoir ses besoins, ses possibilités et ses limitations. Ayant à faire face aux réalités du moment, tant à l'intérieur de sa propre structure qu'ailleurs, le Conseil a dû reconnaître que certains des rêves de 1977 étaient trop ambitieux, ou peut-être simplement prématurés, et l'Assemblée générale, à son tour, devra reconnaître ce fait. Néanmoins, il a été pris acte de plusieurs propositions importantes relatives aux méthodes de travail du Conseil et à l'élargissement de la participation à ses travaux. Le Conseil continuera donc à fonctionner pour l'instant dans sa forme actuelle, mais la Charte des Nations Unies offre à ses activités et à ses débats un cadre très large qui lui permet de faire beaucoup s'il organise bien son travail. Les progrès accomplis dans la

limitation des comptes rendus analytiques, la rationalisation du calendrier des conférences et l'adoption de règles touchant la documentation constituent une contribution modeste mais utile à l'amélioration des procédures du Conseil et donnent un exemple que d'autres organes voudront peut-être suivre.

60. Le Président tient à rendre hommage aux travaux importants accomplis par les rouages subsidiaires du Conseil, qui réunissent des représentants de tous les secteurs des gouvernements pour qui, dans bien des cas, les commissions techniques et les comités permanents du Conseil offrent l'un des principaux moyens de rester au contact de l'actualité internationale à l'échelle mondiale. La relation consultative du Conseil avec les organisations non gouvernementales ajoute aussi à ses travaux une dimension de grande valeur. Le Conseil doit constamment s'attacher à créer les conditions les plus propres à lui permettre de bénéficier de ces apports.

61. Certaines procédures et pratiques apportent une contribution utile au fonctionnement du Conseil. Il convient de mentionner particulièrement à cet égard la participation personnelle d'éminentes personnalités internationales, des chefs de secrétariat des institutions et des secrétaires exécutifs des commissions régionales. La pratique des consultations officielles a accéléré le processus de prise de décisions officielles. Les discussions prolongées qui ont parfois eu lieu lors des réunions officielles lorsqu'une préparation officielle suffisante n'a pu avoir lieu à temps montrent bien l'utilité de cette pratique.

Ajournement de la session

62. Après un échange de félicitations et de remerciements auxquels participent M. DARSA (Indonésie), au nom des Etats d'Asie, de M. XIFRA (Espagne), au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, M. HORN (République démocratique allemande), au nom des Etats socialistes, M. JARAMILLO (Colombie), au nom des Etats d'Amérique latine, M. DOH (Observateur de la Côte d'Ivoire), au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, et M. FOLI (Ghana), au nom des Etats d'Afrique, le PRÉSIDENT prononce l'ajournement de la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil.

La séance est levée à 18 h 40.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979

Comptes rendus analytiques des 41^e et 42^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, les 25 octobre et 8 novembre 1979

41^e séance

Jeudi 25 octobre 1979, à 11 h 10.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.41

Déclaration du Président

1. Le PRÉSIDENT déclare que les décisions prises par le Conseil en ce qui concerne aussi bien le contrôle et la limitation de la documentation (résolutions 1979/1, 1979/41 et 1979/69) que le calendrier des conférences et des réunions (décision 1979/81) ont reçu un accueil largement favorable; le Comité des conférences les a également accueillies avec satisfaction. Par ailleurs, la Cinquième Commission a approuvé un projet de résolution (A/C.5/34/L.10), par lequel l'Assemblée générale approuve la recommandation du Comité du programme et de la coordination (CPC) visant, notamment, à appliquer à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires les résolutions susmentionnées du Conseil et à prier le Secrétaire général de les appliquer strictement. Il n'est pas douteux que l'application de telles dispositions contribuera à rationaliser le travail du Conseil et des autres organes intergouvernementaux en général. Le Président annonce en outre que le rapport du Comité administratif de coordination sur les dépenses effectuées par le système des Nations Unies au titre des programmes est en cours d'achèvement et sera distribué prochainement, pour information, sous la cote E/1979/90.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies (fin) [A/34/38 (première à cinquième parties)]

2. Le PRÉSIDENT déclare qu'en liaison avec le point 19 de l'ordre du jour le Conseil devait examiner les passages du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session [A/34/38 (première à cinquième parties)] ayant trait à

l'analyse comparée des programmes énergétiques des organismes des Nations Unies; toutefois, en raison du manque de temps et d'autres considérations, le Comité s'est vu obligé de reporter cette analyse à sa vingtième session, qui se tiendra en 1980. Le Président suggère que le Conseil prenne acte de la partie du rapport du Comité dans laquelle l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de ce dernier fait l'objet d'un examen et qu'il approuve ledit ordre du jour provisoire, ainsi que la documentation demandée.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/93).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 [A/34/6, A/34/38 (cinquième partie)]

3. M. OKEYO (Président du Comité du programme et de la coordination) se félicite du fait que le Conseil ait fait siennes, dans sa décision 1979/66, les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant dans les chapitres I à V du rapport du Comité [A/34/38 (première à quatrième parties)]; il se déclare également satisfait des décisions relatives au contrôle et à la limitation de la documentation. Il regrette que, faute de disposer du texte du document pertinent dans toutes les langues de travail, le Comité ait dû reporter à sa vingtième session, comme l'a dit le Président du Conseil (par. 2 ci-dessus), l'analyse comparée des programmes énergétiques des organismes des Nations Unies.

4. En ce qui concerne le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/6), question à l'examen, le Comité n'a pu examiner que le chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales inter-

nationales) et les programmes des commissions régionales concernant les transports et les ressources en eau, qui font l'objet des chapitres 10 à 14. Etant donné que le Secrétaire général devait présenter des propositions révisées pour le chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement), le Comité n'a pu qu'examiner brièvement le contenu de ce chapitre, tel qu'il figurait dans le document A/34/6. N'ayant pu disposer à temps de la documentation pertinente, le Comité n'a pas été en mesure de compléter ses travaux en ce qui concerne le projet de budget et s'est borné à formuler dans son rapport quelques recommandations d'ordre général sur cette question.

5. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que l'utilité pratique de l'examen de ce point de l'ordre du jour serait toute relative, étant donné que le Conseil ne dispose pas des recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) quant au fond des programmes présentés dans le cadre du projet. Cette situation anormale est due au fait que le Secrétariat, contrevenant à diverses décisions de l'Assemblée générale, a distribué le projet de budget-programme à la mi-septembre au lieu de l'avoir fait en mars. Cela rendait pratiquement impossible l'examen de ce document par le CPC, qui a dû reprendre sa session après le début des travaux de l'Assemblée générale, ce qui constitue une autre entorse aux normes en vigueur. En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a examiné le projet de budget sans pouvoir tenir compte des recommandations du CPC, qui ne disposait que de quatre jours et a dû se borner à examiner quelques sections.

6. La délégation soviétique estime que cette situation est intolérable et que l'explication selon laquelle ces délais seraient dus au fait que la restructuration des services du Secrétariat n'est pas terminée est dépourvue de fondement. Il est nécessaire de respecter la procédure établie, selon laquelle le CPC et le CCQAB doivent examiner le projet de budget avant qu'il soit soumis à la Cinquième Commission, afin que, par l'intermédiaire de celle-ci, il puisse être adopté par l'Assemblée générale. Il semble que le moment soit venu pour le Secrétaire général d'adopter des mesures administratives en ce qui concerne les fonctionnaires du Secrétariat qui, par incapacité ou manque de volonté, ne s'acquittent pas de leurs fonctions comme ils le devraient.

7. Le projet de budget-programme prévoit une augmentation réelle de 0,8 p. 100 mais il faut supposer que cette augmentation sera supérieure vu que le projet ne tient pas compte des répercussions de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, non plus que de la restructuration du Département de la coopération technique pour le développement. Le caractère périmé de l'information fournie dans ce domaine n'a pas permis au CPC de se livrer à une appréciation valable. Ces activités doivent être réalisées dans les limites du projet de budget-programme. Pour faire face aux dépenses supplémentaires, il convient de recourir aux ressources libérées par l'abandon d'activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces et par la suppression des services qui font double emploi.

8. Après examen de l'information figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces (A/C.5/34/4 et Corr.1), le CPC est arrivé à la conclusion que l'information fournie est insuffisante. Il a également signalé que le document cité n'a aucun rapport direct avec le document du budget et qu'il ne fournit pas d'indications sur la destination des ressources débloquées par suite de la cessation desdites activités. En conséquence, la délégation soviétique appuie la recommandation du CPC demandant que le budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 et le rapport sur l'exécution du budget pour 1980-1981 identifie clairement les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. Elle appuie également, bien qu'elle les estime encore insuffisantes, les recommandations du CPC en ce qui concerne le contrôle et la limitation de la documentation.

9. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 contient divers projets et programmes pour lesquels il n'existe pas de texte portant autorisation. Ces projets et programmes ont trait à l'application des décisions de conférences internationales sur les affaires économiques, scientifiques et techniques qui se sont tenues en 1979. Ces décisions n'ont pas encore été approuvées par l'Assemblée générale. La délégation soviétique appuie la recommandation du CPC visant à supprimer du projet de budget-programme les activités pour lesquelles il n'existe pas de texte portant autorisation émanant d'organes intergouvernementaux.

10. La délégation soviétique s'oppose à la proposition du Secrétariat visant à inscrire au budget ordinaire des postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires, en liaison avec les activités du Département de la coopération technique pour le développement, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, du Bureau de statistique et autres. Elle s'oppose également à la proposition tendant à élargir le Bureau de la planification des programmes et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales internationales, étant donné qu'une répartition adéquate des postes existants rendrait cet élargissement superflu. En outre, on trouve dans pratiquement tous les chapitres du projet de budget des exemples de dépenses injustifiées en ce qui concerne les services de consultants, les déplacements en mission et ainsi de suite.

11. Enfin, le projet de budget comporte une lacune injustifiée en ce qui concerne le sous-programme 3 (Participation des femmes à la coopération internationale et à la paix) du programme de développement social et affaires humanitaires. La délégation soviétique demande l'inclusion dans ce sous-programme des mesures prévues dans le Programme pour la Décennie des Nations Unies pour la femme¹.

12. Le PRÉSIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil prend acte du projet de budget pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/6, chapitres 4 à 24), ainsi que du chapitre VI du rapport du CPC et qu'il fait sienne la recommandation

¹ E/5894, chap. II, sect. C, par. 1 et par. 2, al. a et d.

du CPC concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/91).

13. M. HERRERA VEGAS (Argentine) déclare que sa délégation, comme celle des autres pays en développement, a appuyé sans réserve les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, en particulier la section VII de la résolution 3362 (S-VII) et l'annexe à la résolution 32/197, estimant que cela entraînerait un accroissement de la capacité de travail du système et lui permettrait de s'occuper des problèmes de la coopération économique internationale et du développement, en particulier dans les secteurs de l'évaluation, de la programmation et de la coordination du système. Sa délégation regrette que les résultats obtenus jusqu'ici soient aussi peu satisfaisants et partage l'avis du Comité du programme et de la coordination à ce sujet.

14. Il faut rappeler que, dans sa résolution 32/197, l'Assemblée générale avait estimé que le Conseil devrait contrôler et évaluer l'application de stratégies, de politiques et de priorités établies par l'Assemblée générale. Les travaux du CPC n'ont pu progresser car le Conseil n'a pas encore entrepris de s'acquitter de cette tâche.

15. La délégation argentine appuie la recommandation du CPC tendant à exclure du projet de budget-programme les activités qui n'ont pas reçu l'autorisation officielle d'organes intergouvernementaux. Faute de temps, le CPC n'a pu identifier ces activités ni celles qui sont achevées, dépassées ou d'une utilité marginale; toutefois, le Conseil, conformément au mandat précis qui lui a été confié par la résolution 32/197, est tenu d'accomplir cette tâche, qui lui incombe directement. C'est pourquoi, à la lumière des résultats des travaux réalisés par la Cinquième Commission à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la délégation argentine a l'intention de présenter des propositions à la session d'organisation du Conseil pour 1980, tendant à ce que celui-ci s'acquitte des responsabilités qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale.

16. Le PRÉSIDENT déclare que l'examen du point 20 de l'ordre du jour est terminé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

LIEU DE RÉUNION DU SIXIÈME CONGRÈS DES NATIONS UNIES POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS (E/1979/106, E/1979/111, E/1979/128)

17. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil, dans sa décision 1979/82 du 3 août 1979, après avoir pris connaissance des documents E/1979/106 et E/1979/111 relatifs à la question, a décidé de renvoyer à la reprise de sa seconde session ordinaire la décision définitive sur cette question. Dans une nouvelle note (E/1979/128), le Secrétaire général vient de transmettre une lettre du représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies. Comme il ressort de ces

documents, deux pays ont actuellement offert d'accueillir le Congrès : l'Autriche et le Venezuela. Le Président demande aux parties intéressées de tenir des consultations afin que le 8 novembre prochain il soit possible d'adopter une décision définitive. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

Désignation de membres du Conseil mondial de l'alimentation (E/1979/127)

18. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur ce qui est indiqué dans le document E/1979/127 au sujet de la question à l'étude.

19. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) donne lecture des candidatures présentées. Pour les trois sièges attribués aux Etats d'Afrique, il y a trois candidats : le Ghana, le Sénégal et le Soudan. Pour les deux sièges attribués aux Etats d'Asie, deux candidats : le Bangladesh et les Philippines. Pour les trois sièges attribués aux Etats d'Amérique latine, trois candidats : la Barbade, le Honduras et le Nicaragua. Pour les deux sièges attribués au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, trois candidats : la République fédérale d'Allemagne, l'Australie et la France. Pour les trois sièges attribués aux Etats d'Europe orientale, deux candidats : la Roumanie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

20. Le PRÉSIDENT précise que le nombre de candidats coïncide avec celui de sièges à pourvoir, sauf pour le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Il rappelle qu'en 1974 le Conseil, dans une situation semblable, avait décidé de proposer tous les candidats, afin que l'Assemblée générale élise les membres qui devaient occuper ces sièges. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite procéder de même dans ce cas.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/92).

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (suite*) [E/1979/127, E/1979/129]

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

21. Le PRÉSIDENT déclare que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a recommandé dans son rapport² que le Comité de la science et de la technique au service du développement soit supprimé. Il estime que, en attendant que l'Assemblée générale et le Conseil adoptent des mesures officielles à la suite des recommandations de la Conférence, il n'est pas nécessaire que le Conseil pro-

* Reprise des débats de la 38^e séance.

² Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII, par. 100, note de bas de page 23.

cède à l'élection dont il est question dans le document E/1979/127 au sujet de ce comité. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accepte cette proposition.

*Il en est ainsi décidé**.*

**GROUPE SPÉCIAL DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS**

22. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur les renseignements donnés dans le document E/1979/127 au sujet des élections au Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports.

23. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) donne lecture des candidatures proposées. Pour les neuf sièges attribués aux Etats d'Afrique, il y a trois candidats : le Nigéria, le Swaziland et la Tunisie. Pour les sept sièges attribués aux Etats d'Asie, quatre candidats : l'Inde, l'Iran, le Japon et les Philippines. Pour les six sièges attribués aux Etats d'Amérique latine, trois candidats : l'Argentine, le Brésil et le Mexique. Pour les neuf sièges attribués au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, neuf candidats : la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. Pour les trois sièges attribués aux Etats d'Europe orientale, aucune candidature n'a été présentée.

24. Le PRÉSIDENT déclare que, sauf pour l'un des groupes régionaux, les candidatures ne sont pas en nombre suffisant pour pourvoir tous les sièges vacants. Il propose que cette élection soit repoussée au 8 novembre et prie les membres des groupes régionaux de faire tout leur possible pour présenter des candidatures avant cette date. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

COMMISSION DE LA POPULATION

25. Le PRÉSIDENT rappelle qu'il faut élire à la Commission de la population un membre choisi parmi les Etats d'Asie, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1980. La candidature de Sri Lanka a été proposée. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil élit Sri Lanka à ce siège par acclamation.

*Il en est ainsi décidé**.*

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

26. Le PRÉSIDENT rappelle qu'il faut élire à la Commission des droits de l'homme un membre choisi parmi les Etats d'Asie, pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 1980. La candidature des Philippines a été présentée. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil élit les Philippines à ce siège par acclamation.

*Il en est ainsi décidé**.*

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

27. Le PRÉSIDENT rappelle qu'il faut élire à la Commission des sociétés transnationales trois membres choisis parmi les Etats d'Asie, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1980, et deux membres du même groupe, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1980.

28. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) indique qu'une seule candidature a été présentée, celle de la Thaïlande, pour l'un des mandats de trois ans. Il n'y a pas de candidats au quatre autres sièges vacants.

29. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil élit la Thaïlande à un siège, pour un mandat de trois ans, par acclamation.

*Il en est ainsi décidé**.*

30. Le PRÉSIDENT propose que l'élection des autres membres du groupe des Etats d'Asie soit repoussée au 8 novembre et il prie les groupes régionaux de présenter des candidatures à temps. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

**COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA LUTTE
CONTRE LA DÉLINQUANCE (E/1979/40/ADD.8)**

31. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le document E/1978/40/Add.8. Il rappelle qu'il faut élire au Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance deux membres choisis parmi les Etats d'Afrique, l'un pour remplacer M. Tolani Asuni (Nigéria), qui a démissionné, et un membre choisi parmi les Etats d'Europe orientale et proposé par la Hongrie; celle-ci a présenté la candidature de M. József Gödöny dont une notice biographique est jointe à ce document. Le Président déclare que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil décide d'élire par acclamation M. Gödöny membre du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1980.

*Il en est ainsi décidé**.*

32. M. EL HASSAN (Soudan) propose que, son pays et la Gambie envisageant la possibilité de désigner des candidats, l'élection des deux membres choisis parmi les Etats d'Afrique soit renvoyée à la session d'organisation pour 1980.

33. M. AYENI (Observateur du Nigéria) déclare que, selon lui, le Conseil ne devrait pourvoir que l'un de ces deux sièges vacants, étant donné que le Gouvernement nigérian se chargera de désigner la personne qui devra remplacer M. Asuni pour le reste de son mandat.

34. Le PRÉSIDENT rappelle que ce ne sont pas des pays qui sont élus, mais des personnalités recommandées par un pays, et que cette procédure exige donc que le nom et la biographie des candidats proposés soient connus avant de procéder à leur élection. Par conséquent, s'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite renvoyer à sa session d'organisation pour 1980, qui se tiendra en février, l'élection des deux membres choisis parmi les Etats d'Afrique.

Il en est ainsi décidé.

** Voir décision 1979/94.